8
8
H
7

PANEGIRIQUES
SUR
LES MISTERES
DE LA
SAINTE VIERGE,
PRE'CHEZ

Par le R. P. NICOLAS DE DIJON,
Ex-Provincial des Capucins
de la Province de Lyon.

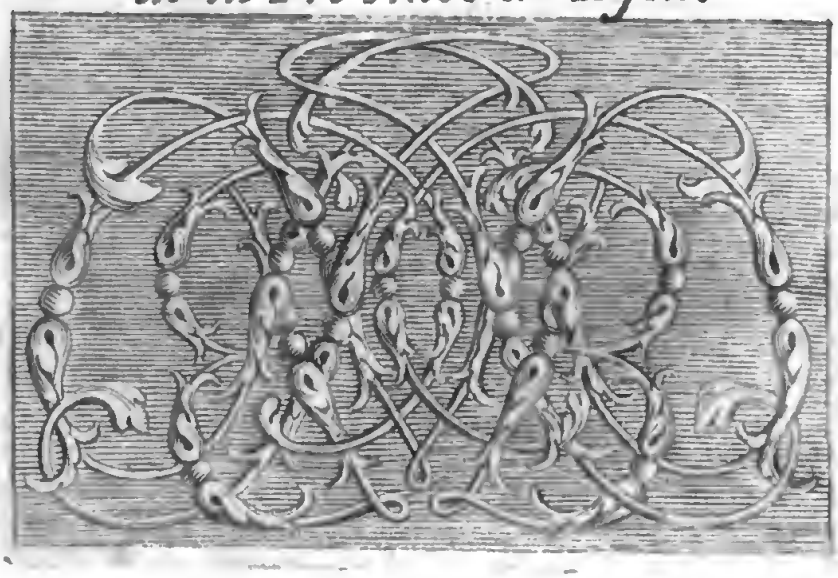

A LYON,
Chez JEAN-BAPTISTE DE-VILLE,
ruë Merciere, à la Sçience.

M. DC. LXXXVII.
AVEC APPROBATIONS ET PRIVILEGE DU ROY.

Ad Usum Frⁱ Alexij à Roma. Anno Dñi 1725
Perrinet ad Conv.ᵘᵐ S. Franᶜⁱ Ivrex-Taberin

TABLE GENERALE
DES DESSEINS
ET
DES DIVISIONS
DES PANEGIRIQUES
SUR TOUS LES MISTERES
DE LA
SAINTE VIERGE.

De ſa Conception.

LA Puiſſance de Dieu a fait aujourd'hui trois grands miracles en la perſonne de Marie, en faveur de ſa Conception immaculée. Premiérement, Il a rëüni en elle la nature avec la grace.

Secondement, Il a reüni la raiſon avec l'enfance. Troiſiémement, Il a reüni la viſion avec la Foi.

De ſa Nativité.

LA Naiſſance de la ſainte Vierge eſt diſtinguée de celle de toutes les autres Filles des Hommes, par trois grands Privileges : Savoir, par ſa Nobleſſe, par ſes Miracles, & par ſon Bon-heur : C'eſt à dire, qu'elle a été Illuſtre, Miraculeuſe, & Fortunée. Illuſtre, par le ſang Roial de ſes Ancêtres : Miraculeuſe, par la longue ſtérilité de ſes Parens : Fortunée, par les favorables aſpects du Ciel.

De ſa Préſentation au Temple.

LA ſainte Vierge a offert aujourd'hui à Dieu trois ſortes de prémices fort agréables à ſa Majeſté : Savoir, les prémices des vœux de Religion : Les prémices de l'eſprit d'Oraiſon : Les prémices du prix de nôtre

Rédemption. Elle a offert les prémices des vœux de Religion, avant la venuë de celui qui en a été l'Inſtituteur : Elle a offert les prémices de l'eſprit d'Oraiſon avant la naiſſance de celui qui en a été le Maître : Elle a offert les prémices du prix de nôtre Rédemption avant la mort de celui qui a été notre Redempteur.

De ſon Mariage avec S. Joſeph.

L'Etat du Mariage n'a pas été incompatible avec le vœu de Virginité de ces deux chaſtes Epoux. Mais ſaint Joſeph étant un Homme juſte, & voulant rendre juſtice à Jeſus, à Marie, & aux Hommes, eſt devenu le Martir de la Juſtice, & a ſouffert un martire non ſanglant. Ce grand Saint voulant rendre juſtice à Marie ſon Epouſe, en conſervant ſon honneur, il eſt devenu le plus affligé, auſſi bien que le plus heureux de tous les Epoux : Voulant rendre juſtice à l'Enfant Jeſus, en lui conſervant la vie, il eſt devenu le plus affligé auſſi-bien

que le plus heureux de tous les Péres : Voulant rendre juſtice aux Hommes, en leur conſervant leur Rédempteur, il eſt devenu le plus affligé, auſſi-bien que le plus heureux de tous les Saints.

De l'Annonciation.

LE Verbe divin voulant contracter, ſelon la langue Sainte, une véritable Alliance avec la nature humaine, a acompli dans ſon Incarnation les trois conditions néceſſaires à cette Alliance ineffable, Savoir les recherches, le conſentement, & la conſommation. Un Ange en a fait les recherches, ou la demande de la part de Dieu : Marie y a donné ſon conſentement de la part des Hommes : Le Saint Eſprit en a fait la conſommation de la part de la ſainte Trinité.

De la Viſitation.

TRois Perſonnes particuliéres interviennent dans le Miſtére de ce jour,

Jesus-Christ, la Ste Vierge, & Saint Jean Batiſte. Jesus-Christ, y a paru comme Auteur de la grace : La Ste Vierge y a paru comme Mére de la grace : Et Saint Jean Batiſte y a paru comme Enfant de la grace. Tous trois ont commencé aujourd'hui les premiéres fonctions de leur Office. Jesus-Christ a commencé celui de Redempteur, en ſantifiant un Pécheur : La Vierge a commencé celui de Mére en enfantant un Elû : Jean Batiſte a commence celui de Précurſeur en montrant le Meſſie.

De la Purification.

NOus voions aujourd'hui en figure dans le Temple de Jeruſalem les trois merveilles qui ſe devoient operer un jour dans l'Egliſe : Savoir, la Purification des Pécheurs, par le recouvrement de leur premiére innocence : La Rédemption des Captifs, par le recouvrement de leur premiere liberté : Et le ſoulagement des Miſerables par le recouvrement de leur premier bon-heur. Nous

y voions une Vierge purifiée en la perſonne de Marie : Un Redempteur racheté en la perſonne de Jeſus : Et un Homme mortel Bien-heureux en la perſonne de Simeon. Vne Vierge purifiee nous promet le recouvrement de noſtre premiere innocence : Vn Redempteur racheté nous promet le recouvrement de noſtre liberté perduë : Et un Homme mortel Bien-heureux nous promet le recouvrement de noſtre felicité eternelle.

De Nôtre-Dame des Anges.

L'Indulgence de la Portioncule a trois grands Privileges qui la diſtinguent de toutes les autres, c'eſt à dire, qu'elle eſt unique dans ſon eſpéce par les divers caracteres des trois Perſonnes qui ſont intervenuës ſoit pour la demander, ſoit pour l'obtenir, ſoit pour l'acorder. Saint François y eſt intervenu comme Avocat des Pecheurs : La Ste Vierge y eſt intervenuë comme Mediatrice des Pecheurs : Jeſus-Chriſt y eſt intervenu comme Juge des Pecheurs. Saint

François l'a demandée par le mouvement de ſa charité : La Ste Vierge l'a obtenuë par la grandeur de ſon crédit : Ieſus-Chriſt l'a acordée par la plénitude de ſa puiſſance.

De Nôtre-Dame du Mont-Carmel.

LA Ste Vierge s'eſt montrée la véritable Mére des Religieux & des Religieuſes du Mont-Carmel, & de tous les Confréres du Scapulaire, en leur donnant trois choſes qui ſont les marques, & les éfets de la véritable Maternité ; Savoir la naiſſance, l'habit, & l'éducation. Elle leur a donné la naiſſance par régénération : Elle leur a donné l'habit par privilége : Elle leur a donné l'éducation par amour.

Du Roſaire.

LEs Confréres doivent entrer avec la Sainte Vierge en Societé de tous ſes Miſtéres qu'on honnore par le Roſaire, ſavoir de ſes Miſtéres joieux, douloureux &

glorieux. Mais pour entrer avec profit en cette ſainte Societé, trois conditions ſont néceſſaires. Pour entrer avec elle en Societé de ſes Miſtéres de joie, il faut renoncer avec courage à toutes celles du monde : Pour entrer avec elle en Societé de ſes Miſteres de douleurs, il faut ſouffrir avec reſignation toutes celles de la vie : Et pour entrer avec elle en Societé de ſes Miſtéres de gloire, il faut travailler avec perſeverence pour celle du Ciel.

Le Sermon des Douleurs de la Sainte Vierge ſe trouve dans le troiſiéme Tome du Carême, le Vendredi dans la Semaine de la Paſſion

F I N.

Facultas admodum R. P. Generalis.

TEnore præſentium facultatem impartimur R.P. NICOLAO Divionenſi Prædicatori noſtri Ordinis. Typis mandandi conciones *Adventus, Octavarum, Quadrageſimæ, & Sanctorum.* Et alias ab ipſo compoſitas & examinandas prius à duobus Theologis a R.P Provinciali Provinciæ Lugdunenſis eligendis. Servatis in reliquis de jure ſervandis. Datũ Romæ in noſtro Conventu Immacul. Conceptionis 13. Iunii 1685.

FR. CAROLUS Maria à Macerata
Miniſter Generalis.

Permiſſion du R. P. Provincial.

NOus Fr. Archange de Bourbon-Lanci, Provincial des Capucins de la Province de S. Bonaventure, aiant veu la Permiſſion de nôtre tres R.P. General, & l'Aprobation que les deux Theologiens de nôtre Ordre, à ce par Nous députez, ont donné aux Livres intitulez *Octave de l'Aſſomption, & Panegyriques ſur les Miſteres de la ſainte Vierge*, compoſez par le R P. Nicolas de Dijon, Exprovincial de nôtre même Province. Permettons, autant qu'il eſt en Nous, l'Impreſſion dudit Livre avec les autres pouvoirs à ce requis. Fait à Lyon ce 2. Iuin 1687.

FR ARCHANGE Capuc.
Provincial indig.

J'Ai lû par l'ordre de nôtre R.P. Provincial les Panegiriques, & les Sermons de l'Octave de l'Aſſomption de la ſainte Vierge compoſez en deux Tomes, par le R. P. Nicolas de Dijon Exprovincial; Tout y eſt conforme à l'integrité des mœurs, & à la pureté de la Foi, tout y eſt ſolide, & ſublime; il falloit auſſi un eſprit bien élevé, pour élever avec tant d'éloquence, & avec tant de doctrine la ſainte Vierge ſur ſon Trône, & pour couronner ſi glorieuſement ſon Aſſomption de ces huit Privileges, qui tous huit enſemble en com-

poſent un particulier à la gloire de l'Auteur. Aprés que ſaint Thomas eût achevé ſon Traité de l'Euchariſtie, le Fils de Dieu ſe ſervit de la bouche d'un Crucifix pour faire miraculeuſement ſon éloge; (*Bene ſcripſiſti de me Thoma.*) je puis dire que la Mere de Dieu ſe ſervira de toutes les bouches de ſes Enfans adoptifs qui liront ces Panegiriques pour faire celui de l'Auteur; Ils diront tous à ſa loüange (*Bene ſeri ſit de Deipara.*) Puiſque les Savans & les Predicateurs trouveront dans ces Sermons toutes les queſtions éclaircies, que les Peres & les Theologiens ont traitées ſur tous les Miſteres de la ſainte Vierge; que les perſonnes dévotes y trouveront des lumieres, des motifs, & des moyens pour accroître leur devotion; & puis qu'ils ſont tous conſacrez à l'honneur de celle qui a enfanté la Lumiere du monde, je crois qu'ils meritent bien d'être mis en lumiere. Fait à Lion, en nôtre Convent de ſaint André, ce 18. May 1687.

Fr. GABRIEL MARIE DU PUY, Cap. indig.
Lecteur en Theologie.

APrés avoir lû & examiné avec exactitude, par ordre de nôtre R. P. Provincial, l'Octave de l'Aſſomption de la tres-ſainte Vierge, & les Panegiriques ſur les Feſtes & Miſteres de ſa vie, le tout compoſé par le R. P. Nicolas de Dijon Exprovincial des Capucins de la Province de Lion; je ſuis obligé d'atteſter, que non ſeulement je n'y ay rien trouvé de contraire à la créance orthodoxe de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique, & Romaine; mais encore que tout ce que l'Auteur a écrit dans le contenu du preſent Ouvrage, avec non moins d'érudition, que d'energie & de methode, ne peut qu'inſpirer aux Fideles des ſentimens de pieté, d'eſtime, & de veneration pour la tres-digne Mere de Dieu, & les porter à une ſainte imitation de ſes éminentes Vertus. C'eſt pour ces raiſons & pluſieurs autres, que l'ayant jugé utile au public, je luy ay donné mon Approbation, que j'ay ſignée à Lyon, en nôtre Convent de Saint André, le 20. Juin 1687.

Fr. BONAVENTURE DE LYON, Capucin,
Lecteur en Theologie.

PAr ordre du R. P Archange, Provincial des Capucins de la Province de ſaint Bonaventure, j'ay lû l'*Octave de l'Aſſomption, & les Panegyriques ſur les Feſtes & Myſteres de la ſainte Vierge*, compoſez par le R. P. Nicolas de Dijon, Exprovincial des Capucins de la même Province; où non ſeulement je n'ay rien trouvé de contraire à nôtre ſainte Foy, & aux bonnes mœurs & qui ne ſoit conforme aux ſacrez Canons & à la Doctrine des ſaints Peres: Mais plutôt j'y ay remarqué un grand zele pour la gloire & l'honneur de la ſainte Vierge, accompagné de la moderation neceſſaire pour reprimer les excez de ces faux devots, & ôter ſujet de ſcandale aux Heretiques & aux nouveaux convertis, ſi bien qu'outre le ſtile grave, & la profonde érudition ordinaires à l'Auteur, les devots & les indevots à la ſainte Vierge trouveront dans ces deux Livres dequoy s'inſtruire & s'exciter à la devotion. Fait en nôtre Convent de Saint François de Lyon, ce 20. Juin 1687.

Fr. IGNACE DE BEAUJEU Capucin,
Lecteur en Theologie.

PANEGY

PANEGIRIQUE
DE LA
CONCEPTION
IMMACULE'E.
DE LA SAINTE VIERGE.

Poteſtas apud eum eſt, qui facit concordiam in ſublimibus ſuis. Job cap. 25. v. 2.

La toute puiſſance appartient à celuj qui fait l'accord des choſes céleſtes, & élevées. C'eſt ce que dit un ami de Job pour faire paroître la grandeur & la magnificence de Dieu dans ſes ouvrages. *Au l. de Iob. Chap.* 25. *v.* 2.

COmme la nature & la grace ſont dans deux ordres diferens, il ne faut pas s'étonner ſi elles produiſent leurs ouvrages d'une maniere diferente. Comme la nature n'a que des forces limitées, elle

n'acheve pas ſes ouvrages tout d'un coup, elle a beſoin de tems pour leur donner les derniers traits de perfection & de beauté. Il faut des ſiécles entiers au Soleil pour former l'or dans le ſein de la terre, encore ne le produit-il qu'avec un foible éclat,& beaucoup d'impuretez : ces grands chênes que les anciens ont révérez comme des arbres ſacrez n'ont commencé que par des fibres, & il leur a falu bien des années pour arriver à cette ſuperbe hauteur, & à cette grandeur prodigieuſe qui a bravé les tempêtes, & qui a réſiſté aux vents : Le corps humain même,qui eſt le chef d'œuvre de la nature,ne ſe commence & ne s'acheve pas en un moment, ce n'eſt que par le ſecours de pluſieurs années qu'il reçoit toute ſa quantité, & la proportion de ſes parties. Il n'en va pas de même des ouvrages de la grace : quoique cette divine ouvriere procede lentement dans ſon cours ordinaire à la façon des agents naturels, & qu'elle voie ſouvent ſon opération retardée, ou empêchée, par la réſiſtance de nôtre volonté ; lors neanmoinsqu'elle agit par une voie extraordinaire, & qu'elle uſe de toute ſa douceur, & de tout ſon empire, elle a une force ſi agréable, & un charme ſi victorieux qu'elle triomphe ſans violence de nôtre libre arbitre, & fait q̃ue le même moment qui voit

commencer ſon ouvrage, le même moment le voit finir & achever. C'eſt, M. ce fameux miracle qu'elle a fait en ce jour, en la perſonne de l'incomparable Marie : elle n'a pas eu beſoin d'attendre cette longueur importune d'années neceſſaire à la perfection des autres Saints. Elle la produite toute belle, toute pure, toute ſainte, toute remplie de grace dés-le moment de ſa Conception. C'eſt pourquoi je puis dire de ce jour, auquel cette bien-heureuſe fille de ſainte Anne a été préſervée du peché Originel, ce que Dieu dit à Moyſe du jour fortuné auquel les premiers nés des enfans des Hebreux furent délivrez en Egypte de la mort, & du glaive de l'Ange exterminateur : *Habebitis hunc Diem in monumentum, & celebrabitis eam ſolemnem Domino in generationibus veſtris cultu ſempiterno :* Ce jour vous ſera un monument éternel, & vous le célébrerez de race en race, avec un culte perpetuel, comme une Fête ſolemnelle pour honorer, & pour remercier le Seigneur. Oüy, M. ce jour de la Conception Immaculée de la ſainte Vierge merite d'être conſacré par un culte vrayment religieux, puiſque cette incomparable Creature s'eſtant trouvée marquée avec le ſang de l'Agneau immolé dés-le commencement du monde, elle a été preſervée de la mort du peché originel, que tous

Exod. cap. 12. v. 14.

les autres hommes encourent par leur generation qui ſe fait dans l'ardeur de la concupiſcence, & qui les fait ennemis de Dieu auſſi-tôt qu'enfans d'Adam : C'eſt donc à la gloire de cette ſainte Vierge conçûë dans l'innocence que je conſacre ce Diſcours. Mais avant que de la réverer comme fille de ſainte Anne, & comme petite fille de David, ſalüons-la comme Mere de Dieu, & diſons-lui avec l'Ange: *Ave Maria.*

ENtre les régles que la Philoſophie nous donne pour connoître l'excellence d'un ouvrage ; elle nous enſeigne que nous en pouvons juger ou par l'induſtrie de l'Artiſan qui l'a produit; ou par le prix de la matiere qui le compoſe ; ou par la nobleſſe de la forme qui l'anime ; ou par l'union des parties qui entrent dans ſa compoſition. Quant à l'induſtrie de l'Artiſan, il eſt certain qu'elle fait une partie de la gloire de ſes ouvrages, puiſqu'un effet ſe reſſent toûjours de la bonté de ſa cauſe, & porte un caractere viſible de l'adreſſe de ſon auteur. C'eſt par cette raiſon que les Tableaux de Michel-Ange, & de Raphaël, & que les Statuës de Phidias & de Praxitele, ſont en vénération parmi les ſçavans en peinture, & en ſculpture. Quant à la matiere, quoiqu'elle ſoit de même eſpece dans tous les

compoſez naturels, elle emprunte neanmoins une excellence particuliere des diverſes diſpoſitions dont elle eſt embelie: c'eſt par cette regle que le Temple de Salomon êtoit autrefois, non ſeulement le plus ſaint, mais encore le plus riche & le plus ſuperbe edifice du monde, puiſqu'il n'êtoit bâti que de pierres prétieuſes, & revétû de lâmes d'or. Quant à la forme, perſonne n'ignore qu'il n'y en ait de plus nobles les unes que les autres; comme elles ſont des participations de l'étre Divin, elles ont d'autant plus de nobleſſe qu'elles s'êloignent plus de la matiere, & qu'elles participent davantage aux perfections infinies du Créateur. C'eſt par cette régle que nous diſons que l'ame raiſonnable eſt la plus excellente de toutes les formes ſubſtantielles, puiſqu'elle eſt ſpirituelle, & immortelle comme Dieu. Enfin il n'y a point de ſi petit Philoſophe qui ne ſçache que l'union des parties contraires ne reléve beaucoup l'excellence du compoſé, parce qu'il a falu plus de puiſſance & plus d'induſtrie dans l'ouvrier pour les aſſembler, malgré leur antipathie & leur oppoſition. C'eſt par cette raiſon que les Sages de l'antiquité ont appellé l'homme: *magnum orbis miraculum*: Le grand Miracle du monde, puiſqu'il a falu une puiſſance infinie pour unir enſemble une ſub-

ſtance ſpirituelle, & une ſubſtance materielle, l'âme & le corps, l'eſprit & la chair : & pour les entretenir en ſi bonne intelligence qu'ils ſe ſéparent avec douleur à la mort, & ſe réüniſſent avec plaiſir à la reſurrection. Si ces régles ſont veritables pour juger de l'excellence des ouvrages de l'art, & de la nature; elles ſont encore plus infaillibles pour juger équitablement des ouvrages de la grace, dont les deux plus nobles & plus Divins ſont l'Incarnation du Verbe, & la Conception de la Vierge. Qu'on les éxamine bien avec les lumieres de la Foy, on trouvera que toutes les grandeurs de Ieſus, & que toutes celles de Marie ne procédent que de ces quatre principes. 1. La dignité de Ieſus-Chriſt ſe tire de la puiſſance infinie de celui qui eſt l'auteur, ou l'ouvrier de l'Incarnation, qui n'eſt autre que le Saint Eſprit par apropriation : *Qui Conceptus eſt de Spiritu ſancto.* 2. Elle ſe tire de la matiere dont ſon humanité ſainte a été formée, qui fût une portion de la ſubſtance pure & innocente de la Vierge : & c'eſt pour cette raiſon que S. Paul dit que Ieſus-Chriſt eſt né du ſang de David ſelon la chair, parce qu'il eſt fils de Marie par une veritable génération: *Factus eſt ex ſemine David ſecundum carnem.* 3. Sa dignité ſe tire non ſeulement de l'excellence de ſon ame

Rom. cap. 1. v. 3.

enrichie de graces, de vertus, & de dons Celeſtes, qui eſt la forme de ſon corps, mais encore de ſa filiation Divine qui eſt comme une forme ſurnaturelle qui le rend Fils naturel de Dieu : *Qui prædeſtinatus eſt Filius Dei.* Ibidem v. 4. Enfin elle ſe tire de l'union ineffable des choſes qui étoient infiniment éloignées : puiſque c'eſt l'union du tems & de l'eternité, de l'impaſſibilité avec les ſouffrances, de l'immortalité avec la mort, de Dieu & de l'homme : & c'eſt ce que S. Bonaventure appelle : *Conjunctio infinitè diſtantium :* La conjonction des choſes qui étoient ſéparées d'une diſtance Infinie, telle que celle qui ſe rencontre entre la creature, & le Createur ; entre le Verbe divin, & nôtre chair mortelle. Cõment. in Luc. cap. 11.

C'eſt, M. par ces mêmes régles qu'on peut meſurer la grandeur de Marie, & confeſſer qu'aprés Ieſus-Chriſt elle eſt l'Ouvrage d'un conſeil éternel, & le Chef-d'œuvre d'une ſageſſe infinie. Si vous la conſiderez quant à ſon Autheur : j'avoüe qu'elle a été conçûë par la voye ordinaire & commune à tous les autres enfans d'Adam. Mais ſi vous avez égard à l'âge & à la ſtérilité de ſes parens, il faut tomber d'acord avec S. Iean de Damas que : *ex gratia mirabiliter operante, & Spiritu ſancto cooperante facta eſt.* La grace a été l'ouvriere de cette merveille, & le S. Eſprit a été en quelque maniere le

cooperateur dans ſa generation : c'eſt-à-dire que la grace vint au ſecours de la nature pour empêcher qu'elle ne fût corrompûë par le peché ; & que le S. Eſprit coopera à ce prodige non ſeulement en ſurmontant les obſtacles de la ſterilité & de la vieilleſſe, mais encore en amortiſſant dans S. Ioachin & dans S. Anne l'ardeur de la concupiſcence par l'ardeur de la divine charité, & faiſant par une aſſiſtance ſpeciale, que dans la génération de cette ſainte fille une intention toute ſainte prit la place d'un plaiſir charnel : c'eſt pourquoi je puis appliquer à cette incomparable Créature l'épitete que le ſage fils de Sirac donne au Soleil levant, quand il l'appelle: *Vas admirabile, opus Excelſi.* Vn Vâſe admirable, & l'ouvrage par excellence du Tres-haut. Si vous conſiderez cette S. Vierge quant à la matiere dont ſon corps a été formé, vous trouverez qu'elle eſt une partie, ou portion de la ſubſtance de ſes parens ; mais que Dieu par un coup de ſa puiſſance a preſervé de la corruption générale qui avoit infecté toute la maſſe du genre-humain : Voila pourquoi S. Iean de Damas l'a appellée hardiment: *Semen immaculatum* : Vne ſemence pure & immaculée. Si vous conſiderez cét Ouvrage miraculeux quant à ſa forme, je dis qu'elle n'eſt autre que ſa divine maternité, qui d'une vierge

Vega. Palæſt. 3. cert. 24. pag 155. & 213.

Eccli. cap. 43. v. 2.

en a fait la mere de Dieu: d'où vient que S. Auguſtin l'appelle par par une penſée noble & hardie, la forme de Dieu même: *Si te formam Dei appellem, digna exiſtis.* Enfin diſons que Marie eſt l'ouvrage par excellence de la dextre du Tout-puiſſant par l'union admirable qui s'eſt faite en ſa perſonne, des choſes quiparoiſſoient ſi cõtraires, & ſi oppoſées. Ie ne parle pas ici de l'union de la virginité & de la maternité, parce que ce miracle ne ſe fit en elle qu'au momẽt de l'Incarnatiõ du Verbe: Union prodigieuſe qu'un Poëte Chrêtien a expliquée par ce diſtique. Serm. 35. qui eſt de Aſſumpt.

Partus & integritas diſcordes tempore longo,
Virginis in gremio fœdera pacis habent.

Ie m'arreſte ſeulement aux merveilles que Dieu a operé dans cette ſainte fille au moment de ſa Conception, & je trouve que ſa puiſſance y a fait trois miracles inoüis dans tous les ſiécles paſſez, puis-qu'elle y a uni trois choſes qui avoient été diviſées par le peché du premier homme, & qui ne pouvoient être réünies que par une grace extraordinaire du ſecond Adam. Oüi, M. la toute-puiſſance de Dieu a réüni aujourd'hui en la perſonne de la Divine Marie, la nature avec la grace; la raiſon avec l'enfance; & la viſion avec la Foy. Voila les trois merveilles que je vais vous expliquer dans les 3. parties de ce Diſcours. *Diviſion.*

I. PARTIE.

QVand je fais réflexion ſur les heureux momens que dura le regne de la juſtice originelle, il me ſemble qu'il m'eſt permis de dire, pour en bien expliquer les douceurs, que la nature & la grace vivoient dans une profonde paix, & dans une parfaite intelligence en la perſonne de nos premiers parens. La raiſon eſt que cette grace & cette nature ne venoient toutes deux que d'un même principe; elles étoient comme deux ſœurs qui avoient été conçûës dans le ſein d'une même mere; c'étoient deux fleurs qui naiſſoient d'une même tige c'étoient deux ruiſſeaux qui couloient d'une même ſource & deux raïons qui partoient d'un même Soleil. Dieu qui étoit l'Auteur de l'une, voulut eſtre encore l'Autheur de l'autre; & le Créateur ne voulant point partager avec un principe étranger la gloire d'achever ſon Ouvrage, il en voulût étre auſſi le Santificateur. Voilà pourquoi la puiſſance du Créateur ayant tiré la nature du neant de l'étre, la bonté du Santificateur tira la grace du fond de ſes Treſors, & les unit toutes deux enſemble dans la production de nos premiers parens. En effet c'eſt le ſentiment des Theologiens qu'ils eurent le même privilege que les Anges, les uns & les autres furent creés dans la grace auſſi-tôt que dans la nature; ils fu-

rent juſtes auſſi-tôt que raiſonnables;& reçûrent l'onction de la grace auſſitôt que l'uſage de la raiſon : *Erat Deus condens ſimul naturam, & infundens gratiam*, dit S. Auguſtin parlant de la création des Anges.Mais hélas que cette paix fût de peu de durée, & que l'union de la nature & de la grace fût bien-tôt rompûë ! En même tems que ces ingrats favoris de Dieu eurent violé ſa Loy, & qu'ils ſe furent rendus indignes de ſon amitié par leur déſobeïſſance : le Peché ne mit pas ſeulement la diviſion entre la chair & l'eſprit de l'homme ; il porta encore un ſi furieux divorce entre la nature & la grace, que la nature dépoüillée de ſon innocence, reſta corrompûë dans nos premiers parens ; & la grace dépoüillée de ſon premier empire, rentra dans le cœur de Dieu ; & leur diviſion a été ſi irreconciliable qu'elle a duré quatre mille ans, ſans qu'elles ayent pû ſe reünir enſemble dans la conception d'aucune pure créature : c'étoit un privilege reſervé à celle de l'incomparable Marie, & ç'a été ſeulement en ſa faveur que Dieu pour honorer cette Mere future de ſon fils, a reconcilié aujourd'huy en ſa perſonne,par un grand miracle, la nature humaine & la grace divine qui avoient été diviſées par le premier peché.

Lib. 12. de civit. Dei.cap.9.

Pour prouver cette propoſition d'une maniere ſolide & agreable, je l'apuye ſur

trois raiſons que je tire de la Politique & de la Theologie. Il eſt certain que pour terminer tous les differens, pour arracher toutes les ſemences de guerre, & faire un inviolable traité de paix entre deux Princes ennemis & diviſez, il ne faut ſelon le droit des gens que trois articles eſſentiels, ou trois conditions abſolument néceſſaires. Il faut 1. que les deux parties intereſſées ſoient mutuellement rétablies dans leurs premiers droits, & dans leurs pretentions legitimes. Il faut 2. que le traité de paix s'éxécute de ſi bonne foy des deux côtez, qu'il ne ſe faſſe plus aucun acte d'hoſtilité entre l'une & l'autre. Et il faut 3. que les Princes réconciliez s'obligent de ſe donner mutuellement du ſecours dans toutes leurs néceſſitez, c'eſt-à-dire dans toutes leurs guerres civiles, & étrangeres. Si ces trois articles étoient réligieuſement obſervez dans tous les Traitez, qui ſe feront entre la France & l'Eſpagne, il ne faudroit jamais apprehender de rupture entre ces deux plus floriſſantes Monarchies du monde, dont la paix ou la guerre fera toûjours la bonne ou la mauvaiſe fortune du reſte de l'Univers. Et c'eſt M. par l'éxacte obſervation de ces trois Articles que la nature & la grace ſe ſont réconciliées au moment de la Conception de la Vierge, & qu'elles ſe ſont réü-

nies enſembe par un inviolable Traité de paix.

1. Si pour premier article d'un Traité de paix les parties intereſſées doivent étre rétablies dans leurs premiers droits, & dans leurs anciens privileges ; je dis que c'eſt aujourd'huy que la grace & la nature ſe ſont réconciliées enſemble, puiſque la grace eſt rentrée dans les premiers droits de ſon Empire ;& que la nature a été rétablie dans l'ancien privilege de ſon innocence. Voici comme ce prodige s'eſt fait dans le ſein de ſainte Anne. C'eſt qu'il faut conſiderer la petite Marie au moment de ſa Conception non ſeulement comme fille du premier Adam, mais encore comme mere future du ſecond. Si vous la conſiderez comme fille d'Adam, elle en a reçû l'étre & la nature en vertu de ſa génération, mais elle n'a point trempé dans ſa diſgrace, ni dans ſon peché : *Caro Virginis ex Adam ſumpta, maculas Adæ non admiſit*, dit le Cardinal Pierre de Damien. Elle a pris la chair d'Adam, mais elle n'a pas contracté ſon Peché. Si vous la conſiderez comme mere future du Fils de Dieu elle en a reçû la grace & l'innocence en vertu de ſa prédeſtination. Voila pourquoy nous devons prêcher hardiment à ſa gloire qu'elle a été conçûë dans la juſtice originelle auſſi-bien que

Serm. de Aſſumpt.

nos premiers parens : En effet ſi ce privilége n'avoit pas été accordé à celle, qui devoit être un jour, non pas la mere des hommes pecheurs & mortels, comme Eve, mais la mere du fils de Dieu vivant ; on pourroit faire ce reproche au Verbe Eternel : *Confuſa eſt mater veſtra nimis :* Qu'il a laiſſé ſa mere dans l'opprobre & dans la confuſion; puiſqu'il a ſouffert qu'elle ait été corrompûë par le peché, & qu'elle ait été eſclave du Diable. Ou on pourroit luy dire que s'il ne l'a pas préſervée de cette ignominie commune à toutes les filles d'Adam, que ce n'eſt que par l'une de ces deux raiſons, ou que parce qu'il ne l'a pû, ou parce qu'il ne l'a pas voulû : S'il ne l'a pas pû c'eſt un Dieu foible & impuiſſant ; S'il ne l'a pas voulû, c'eſt un fils avare ou ingrat : S'il ne l'a pas pû où eſt la puiſſance infinie d'un Dieu dans toutes ſes œuvres ? S'il ne l'a pas voulû, où eſt l'amour d'un fils envers la plus aimable de toutes les meres ? Ah ! baniſſons ces blaſphemes de nos bouches, puiſque la ſeule penſée fait horreur à nos eſprits. *Poteſtas apud eum eſt qui facit concordiam in ſublimibus.* S'il a eu la puiſſance d'unir en elle la virginité & la maternité dans ſon Incarnation ; il en a encore eu aſſez pour réünir en elle la nature & la grace dans ſa Conception. Et ſi par une volonté bien-fai-

Ie tem. cap. 50. 2. 12.

Iob. c. 25. v. 2.

ſante, & par un amour prévenant, il l'a choiſie de toute éternité pour être ſa mere future: qui oſera douter que par ce même amour prévenant, & par cette même volonté bien-faiſante, il ne l'ait remplie de plus de grace dans ſa Conception, qu'il ne fit nos premiers parens dans leur création? C'eſt ce que le ſçavant & devot Cardinal Nicolas de Cuſa, l'ornement du Sacré Colége, & de l'Egliſe Vniverſelle dans le XV. Siécle, nous a admirablement bien expliqué lors que faiſant l'éloge des grandeurs de la ſainte Vierge, il a dit ces belles paroles à la gloire de ſa Conception pure & immaculée: *Ipſa ſola poſt Adæ lapſum non indiga, ſed plena originali juſtitia eſt, ut Eva, & multo magis*: Marie ſeule entre toutes les pures créatures, malgré la contagion du peché d'origine qui a infecté tout le genre humain a été conçûë dans le ſein de ſa Mere avec une plus grande abondance de grace & de juſtice originelle, qu'Eve n'avoit pas été formée de la propre main de Dieu dans le Paradis Terreſtre. Ie ne m'en étonne pas, il falloit pour garder toutes les meſures, & toutes les proportions, que comme Ieſus a ſurpaſſé infiniment Adam en graces, Marie ſurpaſſa auſſi infiniment Eve en ſainteté. *A cæteris plurimum differebat*, dit S. Cyprien, *quibus natura com-*

Lib. 8. Excit. apud Canis. lib 1. cap. 9.

Serm de nativit. Chr.

municabat, non culpa : Il y avoit une diſtance infinie entre la Vierge & les autres Femmes, parce que par l'excellence de ſa grace, elle n'avoit rien de commun avec elles que la nature, mais non pas le peché. Ainſi la nature & la grace ſe ſont réconciliées en la perſonne de la ſainte Vierge au moment de ſa Conception, puiſque la nature a été rétablie dans le privilége de ſa premiere innocence, & que la grace eſt rentrée dans les droits de ſon premier empire, en prenant deſlors une paiſible poſſeſſion de ſon ame & de toutes ſes puiſſances, de ſon corps & de tous ſes ſens, & en conſacrant l'un & l'autre par l'onction du S. Eſprit pour être un jour le Temple vivant, & le Santuaire viſible de la divinité. Voilà pourquoy S. Ierome dit fort à propos. *Quidquid in ea geſtum eſt, totum puritas, totum veritas, totum gratia fuit* : Que tout ce qui s'eſt fait & operé en elle, n'a été que pureté, que verité, & que grace.

Serm. de Aſſumpt.

Le ſecond Article d'un veritable Traité de paix, qui doit conſerver la bonne intelligence entre deux Princes réconciliez, c'eſt qu'ils ne doivent plus ni faire ni ſouffrir aucun Acte d'hoſtilité l'un contre l'autre mais vivre dans une mutuelle tranquilité, ſur la foy publique de leur Traîté. C'eſt par cette ſeconde raiſon que je prétends vous

faire

faire voir que la nature & la grace, s'étant réconciliées en la perſonne de la Ste Vierge au moment de ſa Conception, elles y ont demeurées dans une profonde & éternelle paix, puiſqu'elles n'ont jamais fait aucun acte d'hoſtilité l'une contre l'autre, ſa chair ne s'eſt jamais ſoûlevée contre ſon eſprit, jamais ſes paſſions ne ſe ſont mutinées contre ſa raiſon, jamais ſa raiſon ne s'eſt révoltée contre Dieu. Ie ne m'étonne pas de ce grand calme, en voicy la raiſon. Demandez aux Docteurs qu'elle eſt la cauſe funeſte de toutes les guerres domeſtiques, & de toutes les rébellions inteſtines qui troublent nôtre repos, qui nous diviſent de nous-mêmes, & qui nous ſéparent de Dieu. Ils vous répondront avec l'Apôtre S. Iacque : *Ex concupiſcentijs veſtris :* De vôtre convoitiſe, & du foïer du péché qui ne s'éteint jamais, ni dans les eaux du Baptême, ni ſous les cendres de la Pénitence, ni par la roſée de la grace, ni par le Sang même de Ieſus-Chriſt. La grace de l'Apoſtolat n'a pas été un privilége à S. Paul pour l'afranchir de cette guerre inteſtine, il a reſſenti en lui-même le ſoulevement de la loi du péché contraire à celle de l'eſprit ; & quelque perfection que nous puiſſions aquerir en cette vie, la chair convoitera toûjours contre l'eſprit, & l'eſprit contre la chair.

Mais pour vous ô divine Marie, quoy que vous ſoyez fille d'Adam ſelon la nature, & par la loi de la génération, vous ne ſerez pas pourtant l'héritiere de ſon crime, ni ſujette à toutes les peines qui ont ſuivi ſon péché: il me ſemble que j'entens la voix du Pere Eternel, qui vous dit ce que le Roy Aſſuerus dit autrefois à la Reine Eſther : *Non prote, ſed pro omnibus hæc lex conſtituta eſt.* Cette rigoureuſe loi n'eſt point faite pour vous, mais ſeulement pour le reſte des mortels: c'eſt la belle remarque qu'a faite Nicolas de Cuſa. Ce ſçavant Cardinal dit qu'il y a cette diference entre la ſanctification de Marie, & celle des autres Saints qui ont été remplis de grace dans le ſein de leurs meres, comme le Prophête Ieremie, S. Iean Baptiſte: en ce qu'en ceux-cy, *Poſt animæ infuſionem ſuperaddita eſt gratia quaſi ignis conſumens, & exſiccans fomitem concupiſcentiæ :* Aprés que leur ame a été créée & infuſe dans leur corps par la puiſſance de Dieu, la grace leur a été donnée comme un feu ſacré, qui a effacé le péché originel, & qui a amorti le foïer de la concupiſcence : *Maria verò :* mais pour la divine Marie : *ab initio :* dés le commencement, dés le premier inſtant de ſa conception : *lex membrorum, ſtimulus ſcilicet peccati, & fomes non regnaverunt in ea :* l'éguillon de la chair, le foïer de la concu-

Lib. Eſth. cap. 15. v. 18.

Lib. 5. Excitat.

piſcence, ni la loi inſolente du péché, n'ont point eu de cours, ni de regne en elle, comme dans tous les autres. *Sed ſingulari privilegio exempta eſt.* Mais par une grace ſpéciale, & par un privilége extrordinaire réſervé uniquement à cette mére future du Verbe incarné, elle a été heureuſement afranchie de cette honteuſe ſervitude, & de cette cruelle néceſſité, qui a fait gemir les plus grands Saints pendant le cours de leur vie mortelle.

Mais il ne faut pas s'étonner de cette merveille; voicy la raiſon que nous en donne le docte Chancelier de l'Vniverſité de Paris. *In Maria Virgine, fuit quo ad omnia intrinſeca, ſtatus naturæ integræ primitus inſtitutæ.* La nature innocente pleine de grace, & de juſtice originelle s'eſt trouvée en Marie au moment de ſa conception, quant à ſes dons ou éfets interieurs, telle qu'elle ſortit des mains de Dieu, & qu'elle fût donnée à nos premiers parens dans leur création. Voilà la cauſe de cette profonde paix, & de ce grand calme dont elle a joüi pendant toute ſa vie, & qui n'a jamais été troublé, ni par aucun apetit dépravé, ni par aucune paſſion déréglée, ni par aucun mouvement de concupiſcence: ſa raiſon commandoit en maîtreſſe, ſon eſprit gouvernoit en ſouverain, ſes apetits étoient obeïſſans comme des ſujets, &

Gerſon. Tract. 4. ſup. magn.

ſa chair étoit ſoûmiſe comme une ſervante; nulle guerre, nulle contradiction, nulle révolte, nulle acte d'hoſtilité entre la partie inferieure & la ſuperieure de ſa ſainte ame: paix, union, concorde, tranquilité par tout. Les autres Saints entrant dans le monde ont trouvé la guerre allumée de tous côtez au dehors & au dedans d'eux mêmes, par tout ennemis, domeſtiques & étrangers à combattre & à vaincre; mais pour la divine Marie, elle confeſſe par la bouche de l'Epouſe qu'en entrant dans le monde par ſa Conception elle a trouvé la paix & le ſilence par tout dans toutes les puiſſances de ſon ame, & dans tous les ſens de ſon cops.

Cantic. cap. 8. v. 10. *Facta ſum coram eo quaſi pacem reperiens.*

Le troiſiéme article d'un Traité de paix c'eſt que les Princes unis & confédérez ſe doivent donner mutuellement du ſecours dans leurs néceſſitez, c'eſt à dire dans les guerres civiles & étrangeres, qui peuvent troubler leur état: c'eſt preſque l'unique article qui fût arrêté autrefois dans l'aliance que les Iuifs firent avec les Romains ſous le regne des Machabées: en voici les termes:

Lib. 1. Mach. cap. 8. *Bene ſit Romanis & genti Iudæorum.* Salut, proſperité, victoire aux Romains & aux Iuifs par mer & par terre. *Si inſtiterit bellum Romanis prius auxilium feret gens Iudæorum corde pleno.* Si les Romains ont les premiers

quelque guerre à entreprendre, ou à ſoutenir, les Iuifs leur donneront du ſecours, avec un cœur rempli de ſincérité & de zéle pour la proſperité de l'Empire, & pour l'honneur de la nation. *Similiter autem & ſi genti Iudæorum prius acciderit bellum adjuvabunt Romani ex animo.* S'il arrive pareillement que les Iuifs ſoient les premiers engagez en quelque guerre, les Romains leur donneront auſſi du ſecours de bonne foi, & de bonne amitié. Si ce droit des gens doit étre inviolable, & ſi cette maxime de politique eſt l'un des plus fermes apuis des Républiques aliées, & des Royaumes confederez lors qu'elle eſt réligieuſement obſervée de part & d'autre. Ie dis qu'elle a encore eu vigueur entre les choſes divines & humaines, entre la nature & la grace dans la conception de la ſainte Vierge. En éfet ſi ſelon le cours ordinaire des générations humaines, la nature devoit étre ataquée & corrompuë par le péché: qu'a fait la grace? elle eſt acouruë promtement à ſon ſecours, & l'a préſervée de cette bleſſure mortelle qu'elle devoit recevoir comme fille d'Adam: c'eſt la déclaration qu'elle nous en a faite elle même par la bouche d'un de ſes plus illuſtres aïeux, lors qu'elle dit; *Dominus præcinxit me virtute, & poſuit immaculatam viam meam:* Le Seigneur m'a re- Pſal. 17. v. 33.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

vétuë de force, & a rendu ma voïe, ou mon entrée dans le monde pure & immaculée ſans tache & ſans péché : il me ſemble, ſi j'ai bien compris le miſtere de ces paroles, qu'elle fait alluſion à une Ville qui étant en péril d'être aſſiégée par les ennemis, reçoit par la ſage prévoïance du Prince, auquel elle apartient, un promt & un puiſſant ſecours de toutes ſortes de munitions de guerre & de bouche pour la rendre, non ſeulement imprenable aux inſultes des ennemis, mais encore victorieuſe & triomphante de tous leurs éforts. En éfet, M. la S. Vierge eſt cette cité céleſte, dont le Seigneur a jetté les fondemens ſur les plus hautes montagnes : mais voyant que le péché originel l'alloit inveſtir, & ſurprendre dés ſa premiere fondation, c'eſt à dire, dés ſa conception, il l'a munie d'un ſecours de tant de graces prévenantes que le péché n'y eſt pû entrer.

Lib. 2. ad Traſim. Regem. cap. 3.

Serm. 22. in Cant.

Mais quel a été ce ſecours, & d'où lui eſt-il venu ? je répons, que c'eſt des mérites de Ieſus-Chriſt. C'eſt ce que les Péres de l'Egliſe nous enſeignent mais particulierement S. Fulgence, & S. Bernard, lors qu'ils nous diſent que la grace du Rédempteur a produit deux éfets ditérens & admirables dans l'Ange & dans l'homme. Elle a empêché, diſent-ils, l'Ange de tomber, & elle a rele-

vé l'homme aprés ſa cheute ; elle a prevenu la bleſſure que l'Ange pouvoit recevoir, elle a gueri celle que l'homme avoit reçüe ; elle a ſervi de nourriture au premier pour le fortifier, elle a ſervi de médecine au ſecond pour le guerir. Or je dis que Ieſus-Chriſt a été Rédempteur de la Vierge comme de l'Ange, d'une maniere de Rédemption plus noble & plus excélente que celle, dont il a délivré tout le genre humain ; qui eſt d'une rédemption antécédente & préſervative. C'eſt l'obſervation ſavante & curieuſe que fait le Cardinal de Cuſa : lors qu'il dit : *Præliberatorem Virgo ſancta habuit : cæteri liberatorem* : Ieſus-Chriſt a été le préliberateur de la Vierge par une aplication prévenante des mérites de ſa mort, qui la préſervée du péché d'origine : mais il n'a été que le liberateur de tous les autres hommes, parce qu'il les a délivrés de la ſervitude du Diable, dans laquelle ils étoient tombez par le péché d'Adam. Ainſi la grace du Rédempteur a ſervi de digue qui a arreté le déluge & l'inondation du péché originel, & qui a empêché cette ſainte créature d'y être envelopée avec tout le geare humain. Lib. 8. Excitat.

Ah Verbe éternel! il y alloit de vôtre gloire de vous choiſir une mére qui fût digne de vous ; il y alloit de vôtre interêt de la

diſtinguer de toutes les autres femmes dés ſa conception ; & il y alloit de la dignité de vôtre perſonne de la préſerver de la contagion du péché, & de la ſervitude du Diable, puiſque vous deviez prendre un jour une portion de ſa ſubſtance pour l'unir à vous par une aliance éternelle. C'eſt dans le miſtere de ce jour que la ſageſſe Divine a pris toutes ces précautions, c'eſt dans la conception de Marie qu'elle a fait un coup d'eſſai de celle de Ieſus, & c'eſt dans la formation du corps de la Mére, qu'elle a fait les premiers préparatifs de l'Incarnation du Fils. C'eſt ce que S. Iean de Damas nous explique par une expreſſion noble & hardie, lors que parlant de la conception immaculée de la ſainte Vierge il dit : *Natura gratiam antevertere non eſt auſa :* La nature, qui par ſon droit commun doit préſider à la génération de toutes les créatures, voiant que Dieu vouloit être l'auteur de celle-ci, & que la grace en devoit être l'ouvriere, elle n'oſa troubler ſes ordres, ni s'oppoſer à ſes deſſeins : *Sed paulisper expectavit, donec gratia produxiſſet fructum ſuum :* Mais elle s'arreta tout court, ſurpriſe d'étonnement de voir ce ſacré déſordre, & cette miſtérieuſe confuſion dans l'ordre des générations humaines, qui étoit de voir paroître une petite fille au monde, dans la

Orat. i. de Aſſumpt. Virg. Ma.

conception de laquelle elle avoit euë ſi peu de part. Voila, M. le premier miracle que Dieu a fait aujourd'hui dans la conception immaculée de la ſainte Vierge; il a réüni la nature & la grace qui étoient diviſées par le péché, la nature eſt rentrée dans le privilége de ſa premiere innocence, & la grace a été rétablie dans les droits de ſon premier empire. Le ſecond miracle qu'il a fait, c'eſt qu'il a réüni l'enfance avec la raiſon: C'eſt ce que vous allez voir dans la ſeconde partie de ce diſcours.

II. PARTIE.

IL faut avoüer, M. que l'homme conſideré dans ſa conception & dans ſa naiſſance eſt ſujet à de ſi dures loix, & à une ſervitude ſi honteuſe, que ſa condition ne me paroit pas beaucoup diferente de celle des autres animaux : la raiſon, qui eſt ſa propre diference, qui le diſtingue des bêtes, & qui le rend ſemblable à Dieu, eſt un Soleil ſi foible dans ſon Orient, qu'à peine fait-il paroître un rayon de lumiere; c'eſt une fontaine ſi petite en ſa ſource qu'elle ne peut pouſſer un filet d'eau; c'eſt une forme ſi enſevelie dans la matiere qu'elle n'y peut faire aucune opération. Il eſt vrai que ſi Adam eût conſervé ſon innocence la condition de ſes enfans auroit été plus heureuſe; un ſavant Auteur eſtime que le jour de leur conception auroit été celui de leur naiſſance;

Ieronim. Oleaſter Cõment. in cap. 3. Geneſ.

le Cardinal Bélarmin, & S. Auguſtin même ne ſe ſont pas éloignez de ce ſentiment: le fruit n'a pas beſoin de tems, mais ſeulement de maturité pour ſe détacher de l'arbre, diſent Hypocrate & Ariſtote. Comme le corps des hommes en ce bien heureux état auroit été formé *ex puris elementis*, pour parler avec S. Iean de Damas d'élemens extremement purs: il auroit falû bien moins de tems à la nature pour perfectionner tous ſes organes, & il auroit auſſi falu par conſéquent bien moins de tems à l'ame raiſonnable pour y faire ſes opérations. Mais la nature humaine aiant été corrompûë par le péché dans ſa racine, & dans les principes de ſa génération, l'homme vient au monde avec moins d'induſtrie que tous les autres animaux. *Horres infantem*, dit Tertullien à l'héréſiarque Marcion, *cum ſuis impedimentis profuſum: dedignaberis quod pannis dirigitur, quod unctionibus formatur, quod blanditiis deridetur:* Vous avez horreur de voir un petit enfant qui ne fait que de naître, encore tout couvert de ſang, & ſoüillé des impuretez de ſon origine; vous voyez avec honte & indignation tout enſemble les ſoins que prend une nourriſſe pour le laver, pour l'emmallioter, pour le careſſer, pour eſſuïer ſes larmes, & apaiſer ſes cris: Enfin vous vous plaignez de tout le tems

Bellar l. 3. de amiſſ. grat. c. 11.

Aug. lib. 12. de Geneſ. ad litter.

Hipoc. lib de nat pueri. Ariſt lib. 4. de hiſt. anim. c. 8.

Tertul. lib. de Car. chr. c. 4.

que dure ſon enfance pendant que privé de l'uſage de la raiſon & de la parole, auſſi bien que de ſes piez & de ſes mains, il n'a que la voix de ſes larmes pour s'expliquer ; larmes de Prophête, ajoute Tertullien, qui prédiſent qu'il eſt né malheureux, & qu'il vivra miſerable.

Voila, M. la condition générale & infortunée dans laquelle ſont conceus, & naiſſent tous les enfans d'Adam : ils ſont en éfet privez de l'uſage de la raiſon, ſoit pendant les infirmitez de l'enfance par indiſpoſition des organes ; ſoit pendant l'âge de leur minorité, par la diſpoſition des loix ; ſoit pendant le regne du péché, par le trouble des paſſions. Mais il faut auſſi avoüer que quand la grace ſe met d'intelligence avec la nature dans la formation d'une créature raiſonnable, elle l'afranchit par une vertu ſecrete & par une force dominante de cette néceſſité commune, & de cette rigoureuſe loi. D'où j'infere que comme Dieu a réconcilié la nature & la grace en la perſonne de Marie au moment de ſa conception immaculée, il a encore réconcilié en elle par un nouveau miracle l'enfance avec la raiſon. Prouvons cette verité par exemples, par autorité, & par raiſon. L'écriture me fournit des exemples ; les Péres me fourniſſent des autoritez ; la Théologie me fournit des raiſons.

Quant aux exemples, l'Ecriture nous en fournit deux illuſtres & inconteſtables, l'un en la perſonne d'Eve, & l'autre en la perſonne de S. Iean Baptiſte. Quant à Eve, il faut ſupoſer avec Tertullien que comme Ieſus-Chriſt a été le premier homme, non pas dans l'ordre de l'éxécution qui s'eſt faite dans le tems, mais dans l'ordre du decret qui en a été formé de toute éternité, Marie a été auſſi la premiere de toutes les femmes dans les deſſeins de Dieu: d'où ce ſavant Africain conclut qu'Adam & Eve n'ont êté formez que ſur les idées de Ieſus & de Marie, comme deux copies ſur leurs originaux. Voici comme il parle de la création du premier homme: Dieu formant ſon corps êtoit apliqué à cét ouvrage des yeux, de l'eſprit, des mains, de tout ſon conſeil, de toute ſa ſageſſe, & de tout ſon amour; mais il ne faut pas s'étonner de cette grande aplication: *Adeo res magna agebatur:* Sa puiſſance avoit entrepris de faire un grand chef d'œuvre: *Quodcumque enim limus exprimebatur Chriſtus cogitabatur homo futurus:* Tout ce que cette boüe repréſentoit par ſes trais, & par ſes linéamens, n'êtoit qu'une image de Ieſus-Chriſt futur: voila pourquoi il ajoute qu'elle ne fut pas ſeulement *Dei opus, ſed & pignus:* l'ouvrage de Dieu, mais encore ſa repréſentation, & ſon gage. C'eſt

Lib. de Reſurrect. Car. cap 6.

ici où il me ſemble que je puis apliquer à Adam ces belles paroles que Quintillien a dites de l'admirable ſtatuë de Iupiter faite par Phidias : *Adeò majeſtas operis Deum adæquavit :* Que la majeſté de l'ouvrage égaloit, ou répréſentoit parfaitement la grandeur & la majeſté de Dieu. Voila quant à la formation d'Adam faite ſur l'idée de Ieſus-Chriſt futur. Quant à celle d'Eve, le même Tertullien aſſure qu'elle n'a été faite auſſi que ſur l'idée de Marie future. Ce ſavant Pére expliquant les paroles que Dieu dit dans la Geneſe : Il n'eſt pas bon de laiſſer l'homme ſeul, faiſons lui un aide ſemblable à lui : dit qué Dieu jettoit la vûë, non pas ſur Eve qui devoit être la compagne d'Adam pour la perte, auſſi bien que pour la propagation du genre humain ; mais ſur Marie future qui devoit être la coadjutrice de ſon fils dans l'ouvrage de la rédemption ; *Sciebat enim illi ſexum Mariæ profuturum.* Or comme l'original eſt toûjours plus parfait que la copie ; il faut dire que ſi Eve a eu la raiſon auſſi tôt que l'être, & que ſi elle a été raiſonnable auſſi tôt que formée du côté de ſon mari, qu'auſſi la S. Vierge a été raiſonnable auſſi tôt que conçuë dans le ſein de ſa mére, & que par conſéquent l'enfance s'eſt trouvée d'acord avec la raiſon.

Lib. 12. cap. 10.

Lib. 2. adv. Marc. cap. 4.

Le ſecond exemple que nous fournit

l'Ecriture pour prouver ce privilege de Marie, c'eſt celui du Précurſeur de ſon fils : car c'eſt le ſentiment des Péres que ſon treſſaillement de joïe dans le ſein de ſa mére ne fût pas tant un ſimple mouvement de la nature animale que de la raiſonnable, c'eſt à dire qu'il ne fut pas tant un éfet du hazard, que de ſa raiſon prévenuë de la grace : c'eſt en cette maniere que les Peres en ont parlé: *Habebat intelligendi ſenſum, qui exultandi habebat effectum*, dit S. Ambroiſe. Son eſprit rempli de foi & de lumiere lui fit connoître ſon Rédempteur, ſon cœur échaufé de ſon amour le fit treſſaillir de joïe, & la grace en fit un vrai adorateur, auſſi bien qu'un enfant raiſonnable. Le grand S. Leon eſt dans ce même ſentiment, lors qu'il ſoutient que ce S. Précurſeur étant dans le ſein de ſa mére, reçut le don de prophétie auſſi bien que l'uſage de la raiſon. Quoi ! M. dirons nous aprés cela, que Marie a été inferieure à Iean Batiſte, & que celle qui devoit être la mére du Meſſie, a receu moins de graces, & de privileges que ſon Précurſeur ? Non, Non, M. ce ſentiment ſeroit injurieux, non ſeulement à la mére de Dieu, mais à Dieu même ; puiſque pouvant la rendre belle & acomplie en toute maniere, il lui auroit laiſſé quelque defaut dans les puiſſances de l'ame ou dans les ſens du corps.

Lib. 1. in Lucam. & lib. de juſt. Virg. c. 13.

Serm. 10. de Nativit.

Ie me ſouviens à ce propos d'une penſée agreable de Séneque: Ce ſage Romain dit: *Non eſt formoſa mulier cujus crus laudatur, aut brachium:* Vne femme ne doit pas être eſtimée belle, ſi on ne loüe que quelque partie de ſon corps, & ſi l'on ne me dit autre choſe ſinon qu'elle a de beaux yeux, ou de belles mains: *Sed illa cujus univerſa facies admirationem ſingulis partibus abſtulit:* Mais celle-là ſeulement doit être cenſée belle, dont la beauté eſt ſi acomplie, qu'on ne peut rien admirer en particulier, mais que tout ce qui ſe rencontre en elle, eſt digne d'admiration. Voila pourquoi il ne faut pas s'étonner ſi l'Epoux du Cantique, qui ſe connoiſſoit ſi bien en beauté, ſurpris de celle de ſa divine Epouſe, qui n'eſt autre que la ſainte Vierge, s'écrie dans un tranſport d'amour, & d'admiration: *Tota pulchra es amica mea, & macula non eſt in te:* Vous êtes toute belle, ô ma bien aimée, & je ne trouve aucun defaut en vous. Remarquez, M. que comme les yeux de ce divin époux ne s'arrêtent point à la ſuperficie des choſes, mais qu'ils pénétrent le fond de leur ſubſtance: il ne ſe contente pas auſſi de faire l'éloge de la ſeule beauté du corps de ſon épouſe, il loüe encore particulierement celle de ſon ame. Or l'incomparable Marie n'auroit pas été toute belle dans ſa conception, ou l'éloge

Epiſt. 33.

Cantic. cap. 4. v. 7.

que l'époux fait de ſa beauté auroit été ſuſpect de menſonge, ou de flaterie, ſi ſon ame avoit été défigurée par le péché originel dans ce premier moment, ou ſi ſon entendement avoit été obſcurci, & ſa raiſon aſſoupie comme celle du reſte des enfans d'Adam qui ſont conçus dans le crime, & qui naiſſent dans les douleurs : & par conſequent il faut demeurer d'acord que ſi Eve a été raiſonnable auſſi-tôt que formée des mains de Dieu ; & que ſi S. Iean Baptiſte a receu l'uſage de la raiſon auſſi tôt que la grace de ſantification dans le ſein de ſa mére : la ſainte Vierge a receu ce privilége dans le ſein de la ſienne ; & par un miracle réſervé pour honorer ſa dignité de mére future du Meſſie, elle a veu faire en ſa perſonne la réconciliation non ſeulement de la nature, & de la grace ; mais encore de l'enfance & de la raiſon.

Si les exemples ne ſufiſent pas pour vous perſuader, voions ſi l'autorité des Péres & des Docteurs aura plus de force pour vous convaincre. Il eſt vrai, qu'il faut confeſſer d'abord que S. Thomas n'eſt pas pour moi. Cét Ange de l'école a eu tant de ſcrupule & de délicateſſe ſur cèt article, que de peur de faire quelque injure à Ieſus-Chriſt, il a refuſé ce privilége à Marie, & a cru que pour bien ſoutenir la gloire du fils, il ne faloit

D. Thom. 3. part. quæſt. 27. art. 3.

loit pas acorder à la mére d'avoir eu l'uſage de la raiſon dés le moment de ſa conception. Mais quelque reſpect que j'aïe pour la doctrine de ce maître de la Téologie; j'avoüe que je ne puis ſuivre ſon ſentiment: j'eſtime au contraire qu'il y alloit de la gloire du fils d'acorder cette grace à ſa mere, ſoit pour la diſtinguer de toutes les autres femmes, ſoit pour honorer ſa divine maternité. C'eſt cette opinion que de ſavans Docteurs & Téologiens ont enſeignée, & ſoutenuë vigoureuſement: mais entre autres S. Bernardin de Sienne, & ſaint Vincent Ferrier, deux grands devots de la S. Vierge, & les deux plus zêlez & fameux Prédicateurs des Ordres de S. François, & de S. Dominique: voici comme en a parlé le dernier en termes formels, en atendant que nous entendions prêcher le premier avec ſa force, ſon érudition, & ſon onction ordinaire: *Formato corpore, & anima creata, tunc fuit rationalis:* Auſſi-tôt que le corps de cette S. Vierge fut formé & organiſé, & que ſon ame fut creée & infuſe dans ce petit corps, qui devoit être un jour le temple de la divinité, elle fut raiſonnable auſſi-tôt que conçûë, & commença de raiſonner auſſi tôt que de vivre: il n'y a pas lieu de s'étonner de cette merveille: comme la grace n'eſt point ſujete aux lois du tems, ni eſclave des foibleſ-

S. Bernardin. tom. 2. ſerm. 51. art. 1. c. 2.

Iacob. de Valentia.

Cajetan. & alij apud Vegam. Theol. Mar

S. Vin. Ferr. ſerm. de concep. Virg.

ſes de la nature, ni aſſujetie aux peines du péché elle rompit tous les empéchemens, & ſurmonta tous les obſtacles de l'enfance, pour faire voir que celle qui venoit au monde pour aporter le remede aux infirmitez de la nature raiſonnable, n'êtoit pas ſujete elle même aux infirmitez de la raiſon.

Mais raiſonnons je vous prie ſur cette matiere, & mettons cette enfance raiſonnable de Marie dans tout ſon jour. La premiere raiſon ſe tire de ſa parfaite reſſemblance, ou conformité avec Ieſus-Chriſt. Or il eſt certain que le ſaint Enfant Ieſus a eu un auſſi parfait uſage de la raiſon lors qu'il fut conceu dans le ſein de ſa mere, que lors qu'il prêchoit dans les Sinagogues des Iuifs, ou qu'il diſputoit dans le Temple de Salomon avec leur admiration, & avec l'étonnement même des Docteurs de la loi. C'eſt ce que S. Bernard nous enſeigne, lors qu'expliquant cét oracle du Prophete: *Mulier circumdabit virum:* Vne femme concevra, ou enfermera un homme dans ſon ſein. Ce qui eſt dit du miſtere de l'Incarnation, & du Verbe fait chair, & Enfant dans le ſein de la Vierge: Ce ſavant & devot Abé ajoute ces paroles pour développer le miſtere, & donner le ſens de la Prophetie: *Circumdabit virum maturitate ſenſuum, non corpulentia membrorum:* Ieſus dans le ſein

de ſa mére a été un homme parfait, non pas par la grandeur de ſes membres, mais par la maturité des ſens, & par l'uſage de la raiſon. Que ſi l'Enfant Ieſus a joüi de ce privilége par le droit & par la dignité de ſa perſonne divine : la petite Marie en a deu joüir par grace & par la dignité de ſa divine maternité : comme il y avoit entre le fils & la mere une parfaite reſſemblance dans les dons de la grace, il y en avoit auſſi dans ceux de la nature. Richard de S. Victor parle encore plus hardiment, lors qu'il a dit : *In cælo qualis pater, talis filius, & in terra qualis mater, talis filius : in cælo filius imago patris, in terra imitator matris :* Dans le Ciel & en vertu de la génération éternelle on dit, quel eſt le pére, tel eſt le fils; & en terre & par la vertu de la génération temporelle on dit de Ieſus & de Marie, quelle eſt la mére, tel eſt le fils : dans le Ciel le fils eſt l'image de ſon pére; & en terre il eſt l'expreſſion de ſa mére. Si donc l'Enfant Ieſus a été raiſonnable dans le ſein de ſa mére, Marie l'a été dans le ſein de la ſienne. Voila pourquoi ce même Auteur apelle la Vierge : *Chriſto ſimillima :* tres-ſemblable à Ieſus-Chriſt : & Anaſtaſe apellé Sinaïte parce qu'il fut tiré du monaſtere du Mont Sina, & élevé ſur le Trône Patriarchal d'Antioche, l'apelle : *Integra & illæſa ſui fœtus Imago:*

Lib. de verbo in carn.

Lib. 6. in Hexam.

L'image toute pure, & incorruptible de ſon fils.

Toutes les lois divines & humaines parlent en faveur de l'enfance raiſonnable de Marie : Si la loi divine oblige les enfans d'honorer leurs péres & leurs méres : le Verbe divin aiant choiſi la S. Vierge pour étre ſa mére future, il ne la devoit pas laiſſer dans l'oprobre de l'enfance, ſans connoiſſance & ſans raiſon : c'eſt ſur ce principe que l'Abé Rupert fonde les grandeurs de la ſainte Vierge : & on peut ajouter que la meſure des graces, & des faveurs dont elle a été privilegiée, n'eſt autre que l'amour & la puiſſance de Dieu, la capacité & la dignité de cette incomparable créature. Si vous conſultez les lois humaines, elles vous diront que : *Parentes eodem quo filij gaudent privilegio :* Les parens doivent joüir du même privilége que leurs enfans. Ieſus-Chriſt a eu l'uſage de raiſon dans le ſein de ſa mére, donc Marie a joüi de ce même privilége dans le ſein de la ſienne. Elles vous diront, ces mêmes lois Imperiales, que le Prince n'eſt pas ſujet aux lois, mais que la Princeſſe y eſt ſoûmiſe : *Princeps tamen eadem illi privilegia tribuit, quæ & ipſe habet :* Le Prince pourtant par un éfet de bonté & par une plénitude de puiſſance lui peut communiquer tous les privileges dont il joüit par les

Lib. 6. in Cantic.

Cod. de Metatiſ. Lege penult. lib. 12.

l. Princeps. ff. de leg 6.

droits de ſa couronne. Elles vous diront dans les regles de droit que les faveurs des Princes ne doivent point être reſtreintes, mais interpretées dans toute l'étenduë convenable à leur majeſté, & à leur magnificence. Ainſi l'on ne peut ſans faire injure à la puiſſance, à l'amour, & à la liberalité du fils de Dieu nier que ſa ſainte mere n'ait été parfaitement raiſonnable dés le premier inſtant de ſa conception. Enfin les lois de la nature même, bien loin de s'opoſer à cette grace, la demandoient pour elle, comme la conſommation de la perfection des puiſſances de ſon ame, & des ſens de ſon corps. Car ſi dans le ſentiment de Galien, *Natura cuique animanti corpus animi affectibus idoneum condidit* : La nature donne à chaque animal un corps convenable aux afections & operations de l'ame : il faut confeſſer que la divine Marie a été une fille parfaite & acomplie dés le premier inſtant de ſa conception. Son corps fut formé, *ex puris & claris elementis*, dit S. Brigitte dans ſes revelations ; avec des élemens les plus épurez, & fut organiſé en tres-peu de tems par un concours ſpécial de la puiſſance divine qui ſuplea à la ſterilité de ſes parens : ſon ame fut remplie de grace, ſon entendement de ſcience & de lumiere & ſa volonté de toute ſorte de vertus, & ſe trouva par conſéquent

Cap. olim. de verb. ſignif.

Lib. 6. de anato. cap. 14.

Serm. Aug. cap. 1.

toute diſpoſée dés ce premier inſtant de ſa Conception à faire parfaitement toutes les operations de la vie raiſonnable.

En éfet, M. la S. Vierge produiſit dés le premier inſtant de ſa Conception les actes les plus parfaits de la vie Chrêtienne & raiſonnable, qui ſont de connoître & d'aimer Dieu. Comme elle n'avoit point contracté le peché originel, elle n'a pas êté ſujete à ſes deux plus grandes peines, qui ſont l'ignorance dans l'entendement, & la malice dans la volonté : l'ignorance obſcurcit les plus belles lumieres de l'un, la malice dérégle les plus legitimes inclinations de l'autre: l'ignorance rend l'entendement aveugle dans ſes recherches ; la malice rend la volonté déréglée dans ſon amour : l'entendement aveuglé embraſſe ſouvent le menſonge pour la verité ; & la volonté déréglée, embraſſe ſouvent le mal pour le bien. Mais pour ce qui eſt de la divine Marie, comme elle avoit été préſervée du peché & conçûë dans la grace, & que même elle s'y étoit diſpoſée, par le conſentement de ſa volonté, elle ſe porta à Dieu dés le premier inſtant de ſa Conception de toutes les puiſſances de ſon ame, élevée par une abondance de graces extrordinaires, ſoutenuë par une foi vive, & animée & embraſée d'une ardente charité: d'où il faut conclurre que

Theol. Mar. palæſt. 12. certam. 1 pag. 344.

cette admirable créature s'êtant diſpoſée par ſes propres actes à recevoir la grace dés le premier inſtant de ſa conception, comme avoient fait les Anges & nos premiers parens dans le moment de leur création : Il faut conclurre, dis-je, avec S. Ambroiſe que : *Neſcivit impedimenta ætatis :* Elle n'a pas été ſujete à toutes les infirmitez du premier âge, comme le petit Iean Baptiſte, mais que l'enfance s'eſt parfaitement trouvée d'acord en elle avec la raiſon.

Donnons un moment d'audiance à ſon devot S. Bernardin : *Beata Virgo*, dit-il, *dum erat in utero matris habuit uſum liberi arbitrij, atque lumen perfectum in intellectu & ratione.* Serm. 4. de Concep. art. 1. c. 2. tom. 4. Pendant que la ſainte Vierge étoit encore dans le ſein de ſa mere, elle avoit un parfait uſage de ſa raiſon, & de ſon libre arbitre ; & ſon eſprit fut deſlors rempli de plus de ſciences & de lumieres que n'en eurent jamais ni Adam, ni Salomon. Ce n'eſt pas tout, continuë ce Pere ; Quoi que la petite Marie dormit quelquefois dans le ſein de S. Anne, comme font les autres enfans dans le ſein de leurs meres : *Attamen ſomnus*, dit-il, *qui ſepelit in nobis rationis actus, non credo quod talia in ipſa fuerit operatus :* I'eſtime pourtant que le ſommeil, qui eſt en nous une ſuſpenſion des operations des ſens & de la raiſon, êtoit plûtôt une extaſe en

elle, & une contemplation par l'aplication continuelle de ſon eſprit à Dieu, qu'un aſſoupiſſement cauſé par des fumées ou par des vapeurs.

Enfin ſi dans l'opinion de pluſieurs ſavans Téologiens les enfans dans l'état de la juſtice originelle auroient eu dés leur naiſſance l'uſage de la raiſon, on ne peut refuſer ce privilége à la ſainte Vierge, puiſqu'aïant été conçûë dans la juſtice originelle, elle a deu jouïr de toutes les perfections interieures, comme diſoit tantôt Gerſon, qui auroient ſervi d'ornement & d'apanage à ce bien heureux état. Voila pourquoi Albert le grand ſoutient que dés le premier inſtant de ſa conception elle receut une ſcience infuſe plus parfaite que celle qu'Adam, & que les Anges mêmes avoient receue dans le moment de leur création : & le ſavant François Ximenez Patriarche de Ieruſalem ſe fondant ſur la doctrine de Téodoret Evêque de Cyr, de S. Gregoire de Nazianze, & ſur une révélation faite à un grand Contemplatif, dit que la ſainte Vierge eut au moment de ſa conception, *Tripartitam cognitionem :* Une triple connoiſſance : ſcavoir 1. de Dieu, de toutes ſes perfections, des miſteres de la Trinité, & de l'Incarnation : 2. d'elle même : 3. des Anges & des hommes, & de tout ce qui regar-

Ioan. Baſſol. in. 2. diſt. 20. Marſil. in. 2. q. 13. art. 3. Eſtius in. 2. diſt. 20. § 4.

Albert. mag. ſuper. Miſſuſ. cap. 149. &c.

Fran. Ximen. lib. 2. cap. 24. cap. 25. & cap. 17.

doit l'état paſſé & preſent de la Synagogue, & l'état futur de l'Egliſe militante & triomphante. L'Abé Rupert a renfermé toutes ces ſublimes connoiſſances de l'entendement de Marie en peu de paroles, lors qu'expliquant celles de l'Epouſe : *Le Roi m'a introduit dans ſes celliers.* : Il fait dire celles-ci à cette plus ſavante des Anges & des hommes : *Nihil à me abſcondit, qui verbum ſuum quod eſt in corde ſuo, mihi totum infudit* : Le Seigneur ne m'a rien caché, puiſqu'il a renfermé dans mon ſein le même Verbe qui eſt renfermé dans ſon cœur, & qui eſt le terme de toutes ſes connoiſſances éternelles & infinies.

Lib. In. cap. 1. Cantic. ad illa verba.

Si l'entendement de la ſainte Vierge a été rempli de ſi ſublimes connoiſſances dés le ſein de ſa mere, ſa volonté a été auſſi doüée des habitudes des plus héroiques vertus Téologales & Cardinales, puiſqu'elle en produiſit les actes les plus nobles & les plus excélens. Et c'eſt, M. par une ſuite de cette plénitude de graces, & de perfections qu'elle n'eſt jamais tombée pendant tout le cours de ſa vie dans aucune foibleſſe, ou peché véniel. Sa chaſteté ne fut jamais flétrie d'une penſée impure ; ſon humilité ne fut jamais tentée d'un mouvement de vaine gloire ; ſa patience ne fut jamais ébranlée par aucune injure, ou travail; ſa douceur ne

fut jamais troublée par aucune émotion de colere ; ſon aplication à Dieu ne fut jamais interrompuë par des diſtractions d'eſprit ; ſa dévotion ne fut jamais ralentie par aucun refroidiſſement ; ſa pudeur ne fut jamais ofenſée par un regard tant ſoit peu immodeſte ; ſa foi ne fut jamais chancelante par aucun doute ; ſon eſperance ne fut jamais abatuë par aucune adverſité ; ſon obeiſſance fut ſi aveugle & ſi éxacte qu'elle n'obmit jamais aucune obſervance de la loi. Sa volonté étoit ſi conforme à celle de Dieu qu'elle fut toujours immuablement atachée à ſon bon plaiſir ; c'eſt ce qu'elle même revela un jour à ſainte Brigitte, en lui faiſant confidence des belles paroles que ſon fils lui dit un jour : Vos yeux ô ma chére mére ſont ſi purs que mon Pére Céleſte s'y contemple comme dans une glace de miroir, & s'y voit ſi parfaitement repréſenté : *Vt in intellectu animæ tuæ videam omnem voluntatem ſuam* : Qu'il connoit dans le fond de vôtre eſprit & de vôtre cœur que ſa volonté eſt parfaitement acomplie dans toutes les puiſſances de vôtre ame, & dans tous les ſens de vôtre corps : en éfet le premier moment auquel elle commença de vivre, fut le premier moment auquel elle commença de ſe conſacrer à Dieu. Mais il ne faut pas s'étonner de toutes ces merveilles ; on peut dire que toutes les ver-

Lib. 5. revel. cap. 4.

tus furent conçuës avec elle dans un même ſein : & confeſſer que ſi S. Maxime Evêque de Thurin a eu raiſon d'apeller Eve : *Fomitem iniquitatis* : Le foier d'iniquité : S. Bonaventure en a eu d'avantage d'apeller Marie : *Fomitem virtutum* : Le foier de toutes les vertus. Iugez aprés tant de preuves, tant de raiſons, & tant d'autoritez, ſi je n'ai pas eu raiſon de dire que Dieu avoit fait dans la Conception Immaculée de cette incomparable créature non ſeulement la réconciliation de la nature avec la grace, & de l'enfance avec la raiſon ; mais encore de la viſion avec la foi : C'eſt le 3. miracle qui s'eſt operé dans ce miſtere, & que vous allez voir en peu de paroles dans la 3. p. de ce Diſcours. Homil. 6.

III. Partie.

IL me ſemble que je ne puis mieux commencer cette troiſiéme partie, qu'avec les paroles du grand S. Ildéfonce Archevêque de Tolede, lors que continuant à décrire les priviléges extrordinaires, & les graces prodigieuſes que la S. Vierge avoit reçües de la puiſſance de l'amour, & de la liberalité de Dieu, il ajoute : *Dicam aliquid plus, ſi audeo, dicam fideli præſumptione, dicam pia temeritate* : Je m'en vais dire encore de plus grandes choſes à la gloire de la divine Marie, ſi je puis, & ſi j'oſe : & je les dirai hardiment avec une humble préſomption, & une pieuſe té- Serm. 5. de Aſſumpt.

mérité : c'eſt en éfet avancer une propoſition hardie, de ſoutenir que Dieu a réuni dans l'entendement de la ſainte Vierge au moment de ſa conception la viſion des bienheureux, avec la foi des hommes mortels. Mais pour traiter cette queſtion dans la rigueur de l'Ecole, il faudroit ici en agiter deux autres, dont on diſpute en Philoſophie, & en Téologie : la premiere ſavoir ſi la foi & la ſcience qui ſont opoſées à raiſon de lévidence de l'une, & de l'obſcurité de l'autre, ſe peuvent acorder dans un même entendement pour le regard d'un même objet. La ſeconde eſt de ſavoir ſi une créature étant encore dans cette vie mortelle, peut joüir de la viüe claire & intuitive de l'eſſence de Dieu. Mais comme le tems eſt trop court, & trop prétieux pour le perdre dans une diſpute inutile, je me contente de tenir l'affirmative, & de ſupoſer l'une & l'autre de ces propoſitions comme veritables : en diſant que je ne vois point d'implicance, qu'on ne puiſſe connoître un même objet par la foi, & par la ſcience, quoi que les connoiſſances de la foi ſoient obſcures, & celles de la ſcience évidentes ; pourveu que nôtre entendement regarde cét objet par de diferens endroits. Vn même Docteur, par exemple, peut ſavoir demonſtrativement qu'il n'y a qu'un Dieu, & croire en même

Arist. lib. 1. poster. text. 44.

D. Thom. 22. quæst. 1. art. 5 in corpore, & in Respõs. ad 4.

tems qu'il y a trois perſonnes. Sa ſcience regarde l'unité de Dieu : & ſa foi, la Trinité des perſonnes. Et je ne vois pas non plus de dificulté, qu'une créature mortelle, encore expoſée aux miſeres de cette vie, ne puiſſe joüir pendant quelques petits momens de la vüe intuitive de Dieu, par un raion paſſager de la lumiere de gloire, *per modum fulguris coruſcantis*, comme parle un Prophete.

Cette Téologie ainſi éclaircie & ſupoſée ; Ie déclare d'abord que je ne ſuis pas du ſentiment de quelques Téologiens, qui ſous prétexte d'établir une parfaite conformité entre Ieſus, & Marie, & faire que la mere fut en tout parfaitement ſemblable à ſon fils ; ont oſé ſoutenir que comme Ieſus-Chriſt avoit été voiageur & comprehenſeur en ce monde : qu'auſſi la ſainte Vierge avoit été voiagere & bien-heureuſe tout enſemble pendát tout le cours de ſa vie mortelle. Non, M. mon zêle n'eſt point ſi hardi, ni ma dévotion ſi préſomptueuſe pour qu'elle m'engage à ſoutenir cette propoſition. Cette plus humble de toutes les créatures rejette les vains honneurs, & les fauſſes louanges: & veut que nous ſoions dévots auſſi bien que ſages avec diſcretion. Ma Téologie eſt donc plus reteniie & plus modeſte, & je me contente ſeulement de dire qu'elle s'eſt trouvée quel-

Dioniſ. Rikellus. lib. 1. de præcon. Virg. cap.

que fois pendant ſa vie dans cét état, qu'elle étoit voiagere & bien-heureuſe tout enſemble. Ecoutons comme les Peres & les Docteurs s'en ſont expliquez : le ſavant & devot Chancelier de l'Vniverſité de Paris s'eſt déclaré hautement en faveur de cette propoſition, lors qu'il a dit que : *Fulgurabat in mente Mariæ ſplendor divinæ gloriæ:* La lumiere de gloire brilloit de tems en tems dans l'eſprit de Marie pour lui découvrir dans quelque raion paſſager la grandeur & la majeſté de Dieu; & dans un autre endroit il dit formellement que cette ſainte créature: *Particeps fuit in via utriuſque beatitudinis, viæ ſcilicet & patriæ* : a participé en ce monde à l'une & à l'autre béatitude, à celle de la voie, & à celle de la patrie : à celle qui eſt commencée ici bas par les ſombres lumieres de la foi, & à celle qui eſt conſommée dans le ciel par la claire lumiere de la gloire. Albert le grand a ſoutenu la même propoſition, & enſeigne la même doctrine, lors que parlant des ſublimes connoiſſances de la ſainte Vierge, il remarque neuf privileges, par leſquels il fait voir, qu'elles ont été plus ſublimes que toutes celles des anges & des hommes : *Primum eſt perfecta cognitio Trinitatis ſine medio quam habuit in via per ſpecialiſſimam gratiam:* Le premier privilége qui la diſtingu de tous les Saints: C'eſt une parfaite connoiſſance qu'el-

Gerſ. ſuper Magnif. Alphab 81. lit. E. & A.

Idem. Alphab 83. lit. E.

Super Miſſus. cap. 149.

le a eüe en ce monde de la ſainte Trinité, ſans milieu, c'eſt à dire ſans voile & ſans nuage, mais clairement & intuitivement, par une grace ſpéciale & extrordinaire réſervée à la mere de Dieu.

Or, M. elle a joüi de ce privilége non ſeulement au moment que le Verbe s'eſt fait chair dans ſon ſein, comme l'enſeignent pluſieurs Peres & Docteurs, mais encore au moment qu'elle même a été conceuë dans le ſein de S. Anne. Ie me flatte, M. que je ne ſerai pas beaucoup embarraſſé à prouver cette vérité, & que je n'aurai pas peine à vous en convaincre, ſi vous voulez vous ſoumettre à l'autorité, à l'exemple, & à la raiſon, qui ſont autant de preuves inconteſtables. La premiere raiſon ſe tire de cette regle, ou maxime conſtanment receuë & établie parmi les Téologiens : ſavoir que nous ne devons point faire dificulté ni ſcrupule d'atribuer à la ſainte Vierge toutes les graces, les prérogatives, les vertus, les grandeurs, les dons céleſtes, & univerſellement, *Quidquid non repugnat fidei, & pietati:* Tout ce qui ne répugne point à la foi & à la pieté : or la propoſition qui atribue à la S. Vierge la viie de l'eſſence divine, dans le premier inſtant de ſa Conception n'a rien qui répugne à la pieté, & à la foi : donc je puis dire hardiment que ce privilége lui a été accordé.

S. Bernard. S. Bernardin S. Antoin. S. Pier. Dam. Alb. le grand. Gerſon. &c. apud Vegam.

Vaſq. tom. 1. in 1. part. diſp. 56. cap. 2. n. 5.

S. Jean de Damas auquel la ſainte Vierge reſtitua la main que les hérétiques Iconoclaſtes lui avoient coupée, prouve cette vérité par une raiſon admirable, lors qu'il dit que Dieu a diſpenſé la ſainte Vierge des lois naturelles & divines: il l'a diſpenſée des naturelles dans ſa conception, puis que contre le cours de la nature elle a été conçuë dans la juſtice originelle, & qu'en prenant la chair d'Adam elle n'a point pris ſon péché: elle en a été auſſi diſpenſée dans le miſtere de l'Incarnation, puiſque la virginité & la fécondité ſe ſont unies en elle, & qu'elle eſt demeurée vierge aprés l'enfantement, comme elle l'étoit devant l'enfantement: Enfin Dieu a diſpenſé en ſa faveur de la loi qu'il avoit publiée long-tems auparavant en déclarant à Moïſe qui l'avoit prié de lui découvrir ſon viſage, & ſa gloire: *Non videbit me homo, & vivet:* Nul homme ne me verra ſans mourir. Oüi, M. Dieu a diſpenſé de cette loi, ſa ſainte mére dés le moment de ſa conception, il lui a montré ſon viſage, & lui a découvert ſa gloire, ſans lui ravir la vie. Et c'eſt, ſi je ne me trompe, en vüe de ce privilége joint à celui de ſa divine maternité qu'elle dit elle même à S. Elizabet ſa couſine, que toutes les nations du monde l'apelleroient bien-heureuſe. *Beatam etiam ab inſtanti meæ conceptionis*, ajoute Gerſon,

Orat. 3. de natit. Virg.

Exod. cap. 33, v. 20.

Super Magnif.

Gerſon: Oui elles publieront que j'ai été bien-heureuſe dés le premier inſtant de ma conception, puiſque ma gloire a commencé avec ma vie, & que j'ai vu l'eſſence divine, avant que de voir la lumiere du jour. C'eſt ce qu'Albert le grand confirme par une doctrine fort élevée, lors qu'il dit que le neuviéme privilége, qui a diſtingué la ſainte Vierge en ce monde de tous les autres Saints, & des Anges mêmes dans leur vie voiagere, c'eſt que: *Habuit matutinam, & veſpertinam cognitionem, matutinam per gratiam, veſpertinam per gratiam & naturam*: Elle a eu dans le cours de ſa vie mortelle les deux connoiſſances que S. Auguſtin & les Téologiens atribuent aux Anges & aux bien-heureux dans l'état de la gloire: ſavoir la connoiſſance qu'ils apellent du matin, par laquelle ils voient toutes choſes dans le Verbe: & celle qu'ils apellent du ſoir, par laquelle ils voient les créatures en elles mêmes. Oüi, M. la S. Vierge a eu cette double connoiſſance, elle a vû les créatures dans le Verbe, & elle les a vuë en elles mêmes; elle vit en un mot dés le premier moment de ſa conception l'eſſence de Dieu par un raion paſſager de la lumiere de gloire: Tellement que ſa cõnoiſſance fut claire pour quelque tems & neanmoins ſa foi fut toujours parfaite. *Beata quæ credidiſti*, lui dit S. Eliſa-

Lib. de Beat. Virg. cap. 11.

beth: O Vierge incomparable vous êtes bien heureuſe d'avoir crû le miſtere qui s'eſt acompli en vous. Non pas que la S. Vierge ait connu dans ce premier moment qu'elle fut choiſie pour être la mére future du Verbe Incarné : Non, elle ne le connut pas, & ne l'aprit que long tems aprés par la bouche, & par les paroles de l'Ange. Non pas auſſi qu'elle produiſit un acte de foi pour les véritez qui lui furent clairement manifeſtées en ce moment; Non, car l'acte de foi eſt opoſé à la claire viſion; mais elle put produire des actes de foi par raport aux autres miſteres qui ne lui furent propoſez que parmi les ombres & les énigmes. Ainſi elle fut pour quelque tems voiagere & bienheureuſe tout enſemble, & la foi fut unie en elle avec la viſion par raport à divers objets.

Enfin ſi la raiſon, & l'autorité ne vous peuvent perſuader, j'eſpere que l'exemple aura la force de vous convaincre. Conſultez là deſſus S. Tomas, il vous dira hardiment que cette vuë paſſagere de l'eſſence divine a été accordée à deux grands hommes, à Moiſe, & à S. Paul. A Moiſe comme au miniſtre du vieux Teſtament envoié aux Iuifs; & à S. Paul comme au miniſtre du nouveau envoié aux Gentils: que ſi cette faveur a été acordée à ces deux miniſtres, & ſerviteurs

Cõment. in Epiſt. 2. Corint. cap. 12.

de Dieu, il y a plus de raiſon de croire qu'elle a été acordée à la mére. C'eſt la conclu- Idem 3. p qu.27. art. 1.
ſion que Gerſon tire de la diverſité des mi- Alph. 82. lit. Q & R.
niſteres des uns, & des autres. Moiſe ne devoit étre que le conducteur du peuple de Dieu; S. Paul ne devoit étre qu'un vaſe d'élection, *Vas electionis*: Mais la S. Vierge devoit étre *Vas divinitatis*: Le Vaſe de la divinité même; dit S. Bernardin. Il eſt vrai que tous les Téologiens ne ſont pas d'acord en ce point, & ne ſont pas ſi favorables à Moiſe, & à S. Paul que l'a été S. Tomas; puis qu'ils nient conſtanment que cette vüe de Dieu ait été acordée à ce Legiſlateur des Iuifs, & à ce Docteur des Gentils: Mais pour ce qui eſt de la divine Marie, ils confeſſent qu'elle a joüi de cette béatitude commencée, non ſeulement au moment de la conception active du Verbe dans ſon ſein; mais encore au moment de ſa conception paſſive dans le ſein de S. Anne. C'eſt, ſi je ne me trompe, ce que le Cardinal Pierre de Damien nous a voulu donner à entendre, lors que parlant de la conception immaculée de cette ſainte Créature il dit: *Caro Virginis ex Adam aſſumpta, maculas Adæ non admiſit; ſed ſingularis continentiæ puritas in candorem lucis æternæ converſa eſt*: La chair de la Vierge a été tirée de la chair d'Adam, ſans étre infectée de ſon crime; mais ſa pureté a été ſi Tom. 4. Serm. 3. part. 3. Serm. de Aſſumpt.

ſinguliere & ſi admirable qu'elle a été changée & abſorbée dans la pureté de la lumiere éternelle. Ainſi ſa bien-heureuſe ame vit dans ce premier moment à la faveur de la lumiere creée de la gloire, la lumiere increée de la divinité ; & par conſequent ſoit que la beatitude formelle conſiſte dans la vuë de Dieu, comme veut S. Tomas, ſoit qu'elle conſiſte dans ſon amour comme veut Scot : il eſt toujours veritable de dire que la ſainte Vierge a été bien-heureuſe dés le premier moment de ſa conception, puiſqu'elle a vu Dieu clairement & qu'elle l'a aimé ardenment.

Mais ſoufrez ô Vierge ſainte que je vous laiſſe maintenant renfermée dans le ſein de vôtre mere, & abſorbée dans la contemplation de vôtre Dieu, & que je faſſe voir aux Chrêtiens l'opoſition qu'ils ont à tous vos états, afin que connoiſſant la grandeur de leurs miſeres, ils connoiſſent en même tems le grand beſoin qu'ils ont de vôtre ſecours. Cà donc, M. mettez-vous je vous prie devant les yeux deux objets : la S. Vierge ; & vous même. Conſiderez la S. Vierge, dans ſa conception immaculée : & contemplez-vous vous-mêmes dans vos diſpoſitions preſentes. Vous verrez une ſi grande opoſition entre elle & vous, que vous n'oſerez plus l'apeller vôtre mere ; & qu'elle aura honte

de vous reconnoître pour ſes enfans. En éfet ſi elle a uni en ſa perſonne la nature avec la grace ; la raiſon avec l'enfance ; & la foi avec la viſion : *Qui facit concordiam in ſublimibus :* qu'avez vous fait malheureux, & indignes enfans de cette mére de grace, & d'amour ? helas vous avez mis en vous mêmes peut-être pour jamais, une nouvelle diviſion entre ces trois choſes que Dieu avoit reconciliées en vôtre faveur ! Car ſi vous voulez parler de bonne foi, vous confeſſerez que vous n'avez que la nature, mais dépouillée de la grace ; que vous étes encore dans l'enfance, mais ſans l'uſage de la raiſon, & que vous n'avez peut être ni foi pour le preſent, ni eſperance de viſion, ou de voir Dieu à l'avenir. O état deplorable du Chrêtien, tu es une image d'une damnation anticipée ! Et afin que vous ne croiez pas que ces propoſitions ſoient fauſſes ou outrées, je vous veux convaincre de leur verité par vôtre propre experience dans trois petites réflexions.

Quoi que la réconciliation de la nature & de la grace ait été le premier privilege réſervé à la Conception Immaculée de la S. Vierge, ſi eſt-ce pourtant que je puis dire que nous ſommes entrez en communication de ce privilege avec elle, non pas dans nôtre premiere génération, mais dans la ſeconde. Voici comment. Le Chrêtien a

deux générations diférentes qu'il tire de deux diférentes meres. La premiere génération ſe fait ſelon la chair ; la ſeconde ſe fait ſelon l'eſprit : il a une mere charnelle qui lui donne la vie du corps ; & cette mere eſt une femme : il a une mere ſpirituelle qui lui donne la vie de l'eſprit : & cette mere eſt l'Egliſe. Le Sacrement de Mariage eſt le principe de la premiere génération. Le Sacrement de Baptême eſt le principe de la ſeconde : je parle ſelon l'ordre qui a été établi de Dieu. Le Chrêtien dans ſa premiere génération eſt conceu dans le péché dans le ſein de ſa mere ; dans la ſeconde il eſt conceu en grace dans le ſein de l'Egliſe. Sa premiere génération eſt impure, parce qu'il eſt conceu comme enfant d'Adam : la ſeconde eſt immaculée, parce qu'il eſt conceu comme enfant de Dieu. Le péché a ſouillé ſa premiere conception, parce qu'elle s'eſt faite dans la chaleur de la concupiſcence : *In peccatis concepit me mater mea :* La grace a ſantifié la ſeconde, parce qu'elle s'eſt faite par la vertu de l'eau, & du S. Eſprit : *Renatus ex aqua, & ſpiritu ſancto :* La nature & la grace ſe ſont trouvé diviſées dans la premiere : la miſéricorde de Dieu les a réconciliées dans la ſeconde.

Mais helas dites moi, je vous prie, combien de tems a duré cette réconciliation, &

combien d'années avez-vous conſervé la grace de vôtre Baptême, & l'innocence de vôtre ſeconde génération ? Parlez, repondez, la honte vous ferme la bouche, il faut que je parle pour vous. Vous l'avez gardée tandis que vous avez été dans le berceau; tandis que vous n'avez pas eu l'uſage de raiſon : mais auſſi tôt que vous êtes devenu raiſonnable,vous avez ceſſé d'être innocent. Mon Dieu mes freres que vous êtes injuſtes!vous vous mettez quelque fois en colere contre nos premiers parens; vous leur faites de grands reproches ſur les malheurs qu'ils ont attirez ſur tout le genre humain; vous leur dites peut-être de groſſes injures de ce qu'ils ont perdu pour eux, & pour leur poſterité la juſtice originelle : de ce qu'ils ont demeurés ſi peu de tems dans l'état d'innocence, & dans le Paradis terreſtre; Vous ne pouvez en un mot entendre ſans indignation qu'ils aient perdu cette premiere innocence, pour ſi peu de choſe, pour un je ne ſcai quoi, pour une foible illuſion du Diable, pour une petite vanité d'eſprit, enfin pour un morceau de pomme. Ah! M. laiſſez là nos premiers parens, ils ont bien pleuré leur faute, & ils en ont fait une longue, & une rude pénitence. Tournez donc toute vôtre indignation contre vous même; vous êtes coupables du même

crime que vous leur reprochez : Examinez vôtre conſcience, rapellez dans vôtre eſprit le premier péché mortel que vous avez commis aprés le Baptême, & vous verrez que vous avez perdu pour moins de choſe l'innocence que vous aviez reçuë dans ce premier Sacrement : Oui vous verrez que vous l'avez perduë pour un peu d'argent qui n'eſt que de la terre; pour un peu d'honneur qui n'eſt que de la fumée: ou pour un plaiſir illicite, qui n'eſt qu'une pure illuſion. Ainſi aïant commencé de bonne heure à être un grand pécheur, quoi que peut-être vous ne fuſſiez encore qu'un petit enfant, comme S. Auguſtin le confeſſe de lui même aprés le larcin qu'il avoit fait de quelques pommes : *Tantillus puer, & tantus peccator :* ſe faut-il étonner ſi cette nature & cette grace ainſi diviſées, non plus par le péché originel, mais par vos péchez actuels, ne ſe réconcilieront plus peut-être en vous par le defaut d'une bonne pénitence ? En éfet demandez à cèt homme comment, & pourquoi il a perdü la grace ? il vous répondra comme un enfant d'Adam, en rejetant ſa faute ſur Dieu : *Mulier quam dediſti mihi :* Seigneur c'eſt la femme que vous m'avez donnée qui m'a ſolicité au crime, elle a eu trop d'empire ſur moi, j'ai eu trop de complaiance pour elle : Voila ce qui m'a fait violer

vôtre loi, & perdre vôtre grace. Demandez à cette femme, comment, & pourquoi elle a perdu la pudeur & l'innocence : elle ne manquera pas de répondre comme bonne fille d'Eve & de rejetter encore la faute ſur Dieu, pour s'excuſer, en acuſant le ſerpent: *Serpens decepit me :* Le ſerpent m'a ſeduite, le Diable qui m'a parlé par la bouche de ce jeune homme m'a trompée, il m'avoit promis de me rendre heureuſe comme une déeſſe par le mariage, je n'ai pu reſiſter à cét apas, ainſi je me ſuis vuë malheureuſe auſſitôt que criminelle : heureuſe tandis que j'avois mon innocence, infortunée depuis que je l'ai perduë. Cependant vous ne la recouvrerez jamais que par la pénitence ; voiez maintenant ce que vous faites, & ce que vous avez à faire pour cela.

S'il ne reſte en vous que la nature corrompuë dépouillée de la grace ; j'ai bien peur que vous n'y expérimentiez encore que la ſeule enfance deſtituée de la raiſon. Remarquez, M. que Dieu, dans la régénération, ou converſion des adultes, réconcilie l'Enfance avec la raiſon, en les rendant enfans raiſonnables : & c'eſt cette enfance raiſonnable que S. Paul exhortoit les Gentils nouvellement convertis au Chriſtianiſme de conſerver avec ſoin, lors qu'il leur diſoit: *Fratres nolite pueri effici ſenſibus, ſed malitia* 1. Cor. cap. 4. v. 20.

parvuli eſtote : ſenſibus autem parvuli eſtote: Mes enfans ſoiez enfans, non en prudence, mais en malice ; & ſoiez hommes parfaits en ſageſſe. Voila l'idée du parfait Chrêtien : Ieſus & Marie en ont été les deux originaux dés le premier moment de leur conception: Ils ont été tous deux enfans raiſonnables dés le ſein de leurs meres,& ont conſervez toute leur vie la pureté de leur enfance avec l'empire de leur raiſon ſur leurs paſſions. Mais pour ce qui eſt des Chrêtiens du tems ; helas ! on peut dire, ou qu'ils ſont ſouvent des enfans de cent ans, puiſqu'ils manquent de raiſon & de prudence dans l'afaire de leur ſalut : ou l'on peut dire que depuis qu'ils ont perdu la pureté de leur enfance, ils ont encore perdu le parfait uſage de la raiſon. Car quoi que ſouvent ils raiſonnent en habiles hommes ſur les arts, ſur les ſciences, ſur leur profeſſion, & ſur les afaires du monde : Il eſt certain qu'ils ne raiſonnent pas plus que des bêtes ſur celles de la religion & du ſalut; voiez la maniere d'agir des bêtes, elles ſuivent en tout leurs apetits : Vn cheval voit de l'avoine, il ſe jette deſſus ; un chien voit un lievre, il court aprés ; un loup voit une brebis, il la prent à la gorge : Ces bêtes ne peuvent reprimer ces movemens, elles y ſont determinées par la condition de leur nature, & par le pois de leur inclination.

Mais il n'en va pas de même de l'homme, Dieu lui a donné la raiſon pour réſiſter à ſa concupiſcence,& pour dompter ſes paſſions: voiez en des exemples admirables dans les anciens Philoſophes: peut-on voir une plus grande moderation dans les injures que celle de Socrate: peut-on voit plus d'amour pour la pauvreté que dans Diogene: un plus grand mépris des richeſſes que dans Crates: plus de continence que dans Démocrite, plus de patience que dans Epictete, plus de fermeté d'eſprit, dans les calamitez publiques, que dans Ciceron: & une plus grande égalité d'ame, dans l'une & dans l'autre fortune, que dans Seneque. Cependant tous ces gens-là n'étoient que des paiens ſans foi, ſans religion,& qui avec le ſecours de la raiſon & de la Philoſophie ont pratiquez des actes de vertu qui ſont l'admiration, & la condamnation tout enſemble du monde Chrêtien. Oui je le dis de tous tant que nous ſommes, puiſqu'aiant la raiſon auſſi bien qu'eux, & aiant la foi, la grace, & les exemples de I.C. de la S. Vierge,& des SS. par deſſus eux nous nous laiſſons emporter à nôtre convoitiſe & à nos paſſions comme des bêtes. En verité c'eſt bien avec juſtice que le Prophete a dit que l'homme élevé dans l'honneur des enfans de Dieu, a perdu la raiſon, & eſt devenu ſemblable aux chevaux: *Qui-*

bus non eſt intellectus. D'où vient ce renverſement du bon ſens? Pour moi aprés y avoir bien penſé, j'eſtime que c'eſt qu'ils n'ont pas ſeulement perdu la raiſon, mais encore la foi, ainſi ils ne ſont ni vraîment Chêtiens, ni vraîment raiſonnables.

Jugez aprés cela ſi on peut légitimement les apeller enfans de Marie : cette Mere des élus eut la foi auſſi-tôt que la raiſon, elle commença d'aimer Dieu auſſi-tôt que de le connoître : elle fit du ſein de ſa mere ſon premier temple & ſon premier autel, ſur lequel elle s'offrit à la divine majeſté comme une hoſtie pure, ſainte, immaculée & raiſonnable. Et l'on voit des Chrêtiens qui ſe veulent glorifier d'étre ſes enfans qui depuis 30, 40, 50. ans qu'ils ſont au monde n'ont pas encore bien commencez de connoître, d'aimer, & de ſervir Dieu. Helas! comme oſent-ils prétendre que n'aiant jamais bien connu Dieu ici bas, par les lumieres de la foi, ils puiſſent le voir jamais dans le Ciel par la lumiere de gloire. Non ils ne le verront jamais : *Sicut audivimus, ſic vidimus in civitate domini virtuum :* Nous ne voions les choſes dans la cité triomphante de Dieu, que par raport à la maniere que nous les aurons cruës dans ſa cité militante, c'eſt à dire que la viſion ſe donnera dans le Ciel ſur la meſure de la foi, & de la charité qu'on aura euë ſur la terre.

Pſal. 47. v. 7.

Ah Vierge incomparable! puiſque c'eſt en ce jour que Dieu a commencé de jetter ſur les Montagnes ſaintes le fondement de ce grand édifice de graces & de vertu qu'il a bâti en vous dans le cours de vôtre ſainte vie : puiſque c'eſt aujourd'hui qu'il a commencé d'executer en vous les grands deſſeins qu'il a formé de toute éternité : puiſque c'eſt en ce moment de vôtre conception que les trois perſonnes de la ſainte Trinité ont commencé de vous preparer à l'eminente dignité de mere future du Verbe Incarné, par un torrent & par une abondance de graces qui a inondé toutes les puiſſances de vôtre ame bien-heureuſe, & tous les ſens de vôtre petit corps ; ah ouvrez vôtre cœur & vos mains qui ſont les canaux par leſquels les faveurs de Dieu coulent par tout le monde : ouvrez dis-je en ce jour ce cœur amoureux & ces mains liberales pour répandre ſur nous ces bénédictions divines, obtenez nous la reſtitution de nôtre innocence perdüe, rendez nous comme de petits enfans nouvellement nez, mais parfaits & raiſonnables : *Quaſi modo geniti infantes rationabiles :* Obtenez nous enfin une foi ſi vive qu'aprés avoir connu Dieu ici bas à travers les ombres & les enigmes couvertes, nous meritions, de le voir à face découverte dans le Ciel. *Amen.*

PANEGIRIQUE DE LA NATIVITE' DE LA SAINTE VIERGE.

O quam pulchra eſt caſta generatio cum claritate. Sapient. cap. 4.

O qu'une race eſt belle, lors qu'elle eſt acompagnée de nobleſſe & de chaſteté.

SI j'êtois dans l'érreur de ces eſprits ſuperſtitieux, qui croient que la ſageſſe éternelle de Dieu a écrit la deſtinée de tous les hommes dans les Aſtres, avec des caractêres de feu & de lumiere; j'aurois conſulté le ſiſtême du

Ciel, & j'aurois obſervé les aſpects, & les conjonctions des planétes qui ont preſidé à la naiſſance de la ſainte Vierge pour faire ſon Horoſcope,& pour en tirer le Pronoſtic aſſuré de toutes ſes grandeurs futures. I'aurois ſuivi en cela le conſeil que nous a donné un bel eſprit de la Cour de Téodoric, lors que parlant de la naiſſance d'un jeune Prince il dit: *Pleniſſimum gaudium conſtat eſſe cognoſcere dominantis exortum:* C'eſt un ſujet digne de la joie publique d'obſerver curieuſement le moment de la naiſſance de l'héritier préſomptif d'une couronne: *Vt qui creditur univerſos protegere, audiatur ad regni culmina perveniſſe:* Afin que tout le monde ſe rejouiſſe, lors qu'on verra monter ſur le Trône le jeune Prince que le Ciel avoit promis pour la conſolation des peuples, & pour l'interêt de l'Etat. I'avoüe pourtant, M. que je ſuis en ce point un peu plus ſcrupuleux que Caſſiodore: & que j'ai peine à pardonner à un Auteur Chrêtien cette maxime ſuperſtitieuſe, qu'on condanneroit même dans un courtiſan Païen. C'eſt pourquoi comme je ſuis parfaitement ſoumis à la doctrine de l'Egliſe, & que je crains les foudres dont elle a frapé l'erreur des Priſcillianiſtes, qui ont oſé ſoumettre la deſtinée de tous les hommes aux influences des aſtres, & celle de Ieſus-Chriſt même à la

Caſſiod. Lib. 8. Variar. Epiſt. 2.

S. Greg. Homil. 1. ſup. Evāg.

domination de la nouvelle étoile qui parut à ſa naiſſance : j'ai d'autres régles à ſuivre que celle de l'aſtrologie judiciaire pour prévoir la grandeur future de Marie ſur l'heureux moment de ſa naiſſance. Ce n'eſt donc que dans l'ordre des decrets éternels de Dieu, & des profonds conſeils de ſa ſageſſe infinie, que je veux aller reconnoître qu'elle ſera un jour l'heureuſe deſtinée de cette ſainte fille que nous honorons aujourd'hui dans le berceau : & dont la naiſſance eſt éfectivement, comme chante l'Egliſe, la cauſe de la joie univerſelle de tout le monde. En éfet c'eſt une ancienne coutume réligieuſement obſevée parmi toutes les nations de célébrer par des réjouiſſances publiques le jour de la naiſſance des Rois : le S. Eſprit même n'a pas jugé indigne de l'Evangile, de nous y décrire la pompe & la magnificence du feſtin dont Herode ſolenniſa autrefois le jour anniverſaire de la ſienne: Mais ô funeſte cérémonie ! ô cruelle ſolennité qui fut ſouillée par la mort de S. Iean Baptiſte, & dans laquelle ce Prince barbare & inceſtiieux mêla, parmi les vins de ſa table, le ſang de ce S. Précurſeur. l'Egliſe, M. célébre par des joies plus pures, & plus innocentes le jour de la naiſſance de Marie, puiſque le Ciel & la terre, les Anges & les hommes y ont un interêt commun. Pliez donc les aîles ô Seraphins,

Concil. Trid. Regula 9. judicif.

raphins ; Eſprits bien-heureux décendez de vos Trônes de gloire, & venez réverer dans le berceau, celle que vous avez déja reconnuë pour vôtre Reine dans les idées de Dieu? à bas Princes de la terre, impericuſes majeſtez du monde, venez poſer vos ſceptres & vos diadêmes aux piez de cette petite fille, qui doit étre un jour la mére de vôtre Souverain, & qui le devint en éfet quand elle ouit de la bouche d'un Ange, ce qu'elle va entendre de celle d'un pecheur qui lui dit : *Ave Maria.*

QUand je conſidere le cours de toute la vie de la ſainte Vierge, j'y remarque trois momens particuliers également heureux, & admirables : ſavoir le moment de ſa Conception : le moment de l'Incarnation, & le moment de ſa mort. Le moment de ſa Conception auquel elle a été conceuë ſans tache du péché originel : Le moment de l'Incarnation auquel elle a conceu le Verbe éternel dans ſon ſein par la vertu du S. Eſprit : Le moment de ſa mort auquel elle a paié le tribut à la nature, ſans aucun ſimptome de douleur. Le premier moment la fit fille d'Adam : le ſecond la fit mere de Dieu : le troiſiéme la fit Reine des Anges. Le moment de ſa Conception l'afranchit du péché : le moment de l'Incarnation la remplit de grace : le moment de ſa mort la cou-

ronna de gloire. Ceux qui ont fait ſon horoſcope ſur le premier moment ont jugé qu'elle devoit étre la plus pure de toutes les créatures, puiſque la grace avoit eu plus de part que la nature dans ſa conception : voila pourquoi je puis apeller cette conception miraculeuſe : *Compendium gratiæ maturantis :* Vn abrégé de la grace qui s'eſt hâtée de donner la perfection à ſon ouvrage, & la maturité à ſon fruit. Ceux qui ont fait ſon horoſcope ſur le moment de l'Incarnation, ont jugé qu'elle devoit étre la plus heureuſe de toutes les femmes, puiſqu'elle devoit étre préſervée de toutes les malédictions fulminées contre ſon ſexe, & devenir la mere de ſon Dieu : Enfin ceux qui ont fait ſon horoſcope ſur le moment de ſa mort, qui eſt celui qui décide, dit S. Ierôme, de la bonne ou de la mauvaiſe fortune des hommes pour toute l'éternité, ont jugé qu'elle devoit étre plus élevée en gloire dans le Ciel que tous les Anges & que tous les bien-heureux, puiſqu'elle avoit été plus élevée ſur la terre que les uns & les autres en grace & en charité. Pour moi, M. qui ne veux juger de la plenitude de grace, de gloire, & de grandeurs, qui lui a été préparée dans le decret éternel de Dieu que par le moment de ſa naiſſance, qui eſt celui auquel elle a commencé de paroître au monde ; j'eſtime que jamais naiſ-

S. Cipri. Epiſt ad Donat.

ſance n'a été plus heureuſe que la ſienne:& afin de vous faire part des raiſons que j'ai de faire un jugement ſi avantageux, c'eſt que je trouve cette naiſſance acompagnée de trois priviléges qui ont toujours été l'objet de l'ambition, non ſeulement des hommes du monde,mais même des plus grands Saints révérez dans l'Egliſe : & il ſemble que le Sage les ait renfermez dans les paroles de mon texte lors qu'il s'écrie avec admiration: *O quàm pulchra eſt caſta generatio cum claritate :* O qu'une race eſt belle quand elle eſt acompagnée de nobleſſe & de vertu. Oui, M. la naiſſance de Marie a des beautez incompréhenſibles à l'eſprit humain par trois priviléges, qui l'ont diſtinguée de celle de toutes les autres filles des hommes : ſavoir par la nobleſſe, par les miracles, & par ſon bonheur : elle a été illuſtre, miraculeuſe, & fortunée. Illuſtre, puiſqu'elle étoit fille de David : miraculeuſe, puiſqu'elle devoit être fille d'une mere ſterile : fortunée, puiſqu'elle devoit être l'aurore du jour de la grace Enfin diſons que la naiſſance de Marie a été illuſtre par le Sang Roial de ſes ancêtres:miraculeuſe par la longue ſtérilité de ſes parens; fortunée par les favorables aſpects du Ciel. Voila les trois parties de ce Panegirique. *Diviſion.*

ENtre toutes les faveurs que nous recevons de la nature, & qui flatent plus I. PARTIE.

agréablement nôtre vanité, il n'y en a point qui faſſe plus de bruit dans le monde que celle d'une ancienne nobleſſe, & d'une illuſtre naiſſance : on ſe fait de grands titres de gloire de compter parmi ſes aieux des Princes, & des héros, & de remonter bien-haut dans les ſiecles les plus reculez ſans pouvoir découvrir l'origine du ſang, qui ſans avoir jamais ſouillé ſa pureté par des aliances baſſes & roturiéres coule dans les veines d'une longue & floriſſante poſtérité. Il faut avoüer qu'il y a en éfet quelque choſe de grand, & de divin même dans la nobleſſe du ſang, puiſque le fils de Dieu qui s'eſt fait homme pour condanner le faux honneur du monde ; & qui a choiſi les choſes les plus viles & les plus abjectes pour confondre ce qu'il y avoit de plus ſublime au jugement humain, n'a pas rejetté ce caractere de grandeur : il a voulu naître d'une mere, qui à la verité étoit pauvre des biens de fortune, mais qui étoit neanmoins de la maiſon roiale de David, & dans laquelle la nobleſſe du ſang étoit aliée avec celle de la vertu. Ie ne m'étonne pas de cette conduite, elle eſt réglée par les conſeils d'une profonde ſageſſe : comme le Verbe divin s'étoit Incarné pour ſauver tous les hommes, & pour ſantifier toutes les conditions, le Clergé, la nobleſſe, & le tiers état ; il a voulu auſſi que le ſang des grands

Prêtres, des Rois, & des artisans de profession, se soit uni dans ses ancêtres, & ait coulé dans ses veines, pour faire voir que par le droit de sa naissance temporelle il étoit Pontife de la Loi, & Roi des Iuifs, aussi bien que fils de charpentier. C'est, M. ce grand projet qu'il a executé en choisissant pour sa Mere cette sainte fille dont nous honnorons aujourd'hui l'illustre naissance, puisqu'elle est issuë du sang des Abraham & des Isaac, des David & des Salomons, c'est-à-dire, de tout ce qu'il y a eu de plus grands hommes, & de plus considérables pour la Roiauté, & pour le Sacerdoce dans l'ancien Testament. *Virgo beata*, dit Pierre de Blois, *de Sacerdotali ac regio stemmate traxit originem.* Petr. Blesens. Epist. 3.

Mais pour donner encore plus de jour à cette verité, nous pouvons distinguer avec S. Gregoire de Nazianze, trois sortes de noblesse dans le monde : savoir une divine ; une naturelle ; & une morale. La premiere s'apelle divine, parce que *à Deo per creationem trahit originem :* Elle tire son origine de Dieu par la création. La seconde s'apelle naturelle, parce que *proficiscitur à parentibus per generationem :* Elle procede des parens par la naissance. La troisiéme s'apelle morale, parce que *oritur à nobis per virtutem:* Elle vient de nous mêmes par la vertu. La Orat. 18.

premiere nobleſſe eſt divine, & commune à tous les hommes, puiſqu'ils n'ont tous qu'un même Pere qui eſt Dieu. Et comme Dieu eſt la ſource de la veritable nobleſſe, auſſi bien que de l'être raiſonnable, il communique l'un & l'autre à tous les hommes, comme étant tous également ſes enfans par le bien fait de la création. C'eſt un miſtere que les Païens mêmes ont pénétré avec les lumieres de la raiſon, & avec le ſecours de la Philoſophie : & c'eſt ce que S. Paul fit voir aux ſages de l'Aréopage dans un ſermon qu'il fit à Athenes : & afin de les mieux convaincre par leurs propres Auteurs, il leur cita un de leurs anciens Poëtes qui les flatoit d'une extraction céleſte, & d'une généalogie divine : *Sicut quidam veſtrorum poëtarum dixerunt : ipſius enim, & genus ſumus.* D'où cét Apôtre conclut que tous les hommes ſont donc de la race de Dieu : *Genus ergo cum ſimus Dei.* & comme cette premiere nobleſſe participe à l'immutabilité de ſa tige, qui n'eſt autre que Dieu, elle ſe conſerve pure & entiere dans toutes ſes branches, c'eſt à dire dans tous les hommes de toute ſorte d'état & de condition, ſans rien perdre de ſon éclat, quoi que les uns ſoient élevez dans l'honneur, & ſur les trônes, & que les autres rempent dans la pouſſiere, & dans l'obſcurité.

Act Apoſt. cap 17. v. 28.

Voiez je vous prie une agréable image de cette premiere nobleſſe qui vient de Dieu, dans la mer : tous les fleuves ſortent également de cette ſource intariſſable des eaux qui ſont répanduës dans les veines de la terre. Ils ont tous une même naiſſance, & origine ; mais à peine ſe ſont-ils un peu éloignez du ſein de cette mere commune qui les a comme enfantés par ſa fécondité, que leur ſort devient fort inégal, & leur fortune bien diférente : les uns roulent ſuperbement & tranquilement dans leur lit, ils entretiennent le commerce entre les peuples les plus éloignez, & ſervent à unir les deux mondes: d'autres venant à s'enfler dans leurs cours par la chute de pluſieurs ruiſſeaux & de pluſieurs rivieres enrichiſſent les Provinces par où ils paſſent, & portent l'abondance par tout : d'autres moins heureux dans leurs deſtinées, s'il eſt permis de parler de la ſorte, ſe vont perdre dans des païs inconnus, & s'enſevelir ſous terre pour n'y couler que dans des veines inviſibles, & dans des canaux obſcurs. D'autres ſe voient diviſez d'eux mêmes preſque en ſortant du ſein de leur mere, ils ſe partagent en pluſieurs branches, & en divers rameaux, dont les uns aprés s'étre philtrez en paſſant dans le ſable & parmi les cailloux ſe vont pratiquer une ſortie au pié d'un rocher pour y former une

fontaine, & d'autres ſe vont précipiter avec grand bruit dans le fond des abimes : d'autres enfin ſemblent n'étre deſtinez de la nature que pour arroſer les vergers, pour ſerpenter dans les prairies, & aller former mille jets, & mille caſcades dans les jardins des Rois ; pendant que les autres rebutez de la nature vont trainer leurs eaux troubles & boueuſes parmi des terres incultes, dans des vilages, & dans des hameaux. Cependant les uns & les autres malgré l'inégalité de leur ſort participent à la nobleſſe d'une même origine, & n'ont qu'une même ſource qui les a fait naître, & à laquelle ils ſe vont réünir : *Flumina unde exeunt revertuntur.*

Eccle. cap. 1. v. 7.

Voila, M. une peinture naturelle de cette premiere nobleſſe commune à tout le genre humain: *Ex uno fecit omne genus hominum :* dit S. Paul aux Atheniens : il a tiré tous les hommes d'un ſeul, comme autant de branches d'une méme tige, comme autant de ruiſſeaux d'une même ſource, & comme autant de fleuves d'un même Océan. Il eſt vrai qu'à meſure que ces ruiſſeaux ſe ſont éloignez de leur ſource, ils ont pris des états différens : les uns roulent avec faſte dans les palais des Princes, pendant que d'autres ſe traînent dans des priſons ou dans des hôpitaux : les uns s'enflent par des aliances, ou par des acquiſitions comme un fleuve

Act. cap. 17. v. 26.

par la chute des plusieurs rivieres : les uns augmentant la rapidité de leur cours, & de leur fortune sont élevez dans les magistratures & dans les dignitez pendant que les autres rampent toujours contre terre, vivent dans la poussiere, & meurent dans l'obscurité. Mais enfin malgré cette inegalité de condition, le laquais est aussi noble que le Seigneur, la servante est aussi bien demoiselle que la Dame, & le vassal est aussi gentilhomme que le Roi, parce qu'ils n'ont tous qu'un même tronc de noblesse, ils n'ont tous qu'un même arbre de généalogie, ils sont tous enfans d'un même pere, tous enfans d'Adam, tous enfans de Dieu.

Or, M. quoi qu'à raisonner sur ce principe la noblesse de la sainte Vierge n'ait rien de particulier qui la distingue de celle des autres hommes, & que sa naissance par consequent ne paroisse pas plus illustre que celle des autres femmes : si est-ce pourtant que lorsque j'examine de plus prés l'arbre de sa Généalogie, & l'ordre de ses ancêtres, je trouve qu'elle procede de Dieu par une emanation plus noble, & par un écoulement plus pur. La raison est que quoi que Dieu soit la source immense de l'étre, & l'Océan infini dont toutes les créatures sont sorties:il faut neanmoins demeurer d'acord, que comme il renferme dans son entende-

ment les diférentes idées qui ſont les exemplaires vivans, & les originaux éternels ſur leſquels il a creé toutes choſes. De là j'infere que comme Ieſus & Marie ont été formez ſur de plus nobles idées que tous les autres hommes, & que toutes les autres femmes, ils ont par conſequent participé d'une maniere plus excellente à la nobleſſe du premier être, qui n'eſt autre que Dieu. Pour vous faire comprendre cette verité, il eſt neceſſaire que je vous faſſe faire une ſavante & curieuſe réflexion ſur un paſſage de l'Ecriture : Moiſe parlant de la création d'Adam, dit que Dieu le fit à ſa reſſemblance : & parlant enſuite de la poſterité de ce premier homme, il ajoute, qu'Adam aiant vêcu cent trente ans, il engendra des enfans : *Ad imaginem & ſimilitudinem ſuam* : à ſon image & à ſa reſſemblance : voulant dire qu'Adam a été créé à la reſſemblance de Dieu, mais que tous les autres hommes ne ſont produits qu'à la reſſemblance d'Adam. Voici l'admirable explication que S. Auguſtin nous donne de ce profond miſtere. Si Adam, dit-il, eut conſervé ſon innocence, ſes enfans étant nez purs d'un pere tres-pur, auroient été comme lui des images vivantes de la ſainteté de Dieu, & de la ſienne propre. Mais étant tombé dans le péché enorme, qui par la plaie profonde qu'il lui a faite,

Genef cap. 5. v. 1. & 3.

la entierement déréglé & dans l'ame & dans le corps ; ſes enfans ont porté l'image & le caractere de la corruption de leur pere : *& natura noſtra in deterius commutata, non ſolum facta eſt peccatrix, ſed etiam genuit peccatores:* & toute la nature humaine etant corrompuë en ſa perſonne, eſt devenuë non ſeulement péchereſſe, mais elle n'a plus engendré que des pécheurs. Voici la raiſon qu'il en donne allieurs : *Ut enim Adam meliores gigneret, quàm ipſe erat, non erat æquitatis :* Car il n'auroit pas êté juſte, qu'Adam aprés ſon péché eut engendré des enfans plus purs, & plus ſaints que lui. Toute la nature humaine êtant donc alors renfermée en cét homme qui en a êté le principe, nous étions tous en lui, comme les enfans ſont dans leur pere; les fruits dans leur racine, & les ruiſſeaux dans leur ſource : *Secundum propaginem carnis. In Adam eramus omnes, tanquam in parente; tanquam in radice; tanquam in fonte* : Le pere a été tout corrompu, il n'en a pû ſortir que des enfans corrompus. La racine s'eſt changée en poiſon, elle n'a pû produire que des fruits empoiſonnez. La ſource a été toute infectée, ſon infection eſt paſſée dans les ruiſſeaux. Ainſi Moiſe a eu raiſon de dire qu'Adam avoit engendré des enfans, non pas à la reſſemblance de Dieu, comme il y avoit été créé dans l'état d'innocence & de juſtice ori-

Lib. 2. de nupt. & concup. cap. 34.

Lib 3. Cont. Iul. cap. 12.

Idem. Serm. 49. de diverſ. & ſerm. 14. de Verb. Apoſt.

ginelle : mais qu'il les avoit engendrés à ſa propre image,& à ſa propre ſemblance, c'eſt à dire dans le peché, & pécheurs comme lui : & voila comme les hommes ont beaucoup dégéneré de cette premiere nobleſſe qu'ils ont tiré de Dieu.

Mais il n'en va pas de même de Ieſus & de Marie, ils n'ont point été formez à l'image d'Adam & d'Eve comme le reſte du Genre humain : ils ont êté formez ſur de plus nobles idées, je pretends même que comme ſelon l'ordre des decrets, & des intentions de Dieu, Ieſus a été le premier de tous les hommes, comme je l'ai fait voir alieurs, Marie a été auſſi la premiere de toutes les femmes : & qu'ainſi Adam & Eve n'ont été créés dans l'état d'innocence que ſur le modéle & l'exemplaire de Ieſus-Chriſt futur, & de marie future : d'où il faut conclurre que ce divin fils, & cette divine mere ont eu plus de part à la premiere nobleſſe, puiſqu'ils ont participé à toute ſa pureté, & qu'ils ſont unis immediatement à la tige, qui n'eſt autre que Dieu: *Qui fuit Henos, qui fuit Seth, qui fuit Adam, qui fuit Dei :* C'eſt ainſi que S. Luc termine la généalogie de Ieſus-Chriſt, & celle de S. Ioſeph en remontant des branches au tronc ; & celle auſſi de la ſainte Vierge qui étoit de la méme Tribu que ſon chaſte Epoux. Voila pourquoi j'ai

eu raiſon de dire que la naiſſance de la S. Vierge a été la plus illuſtre de toutes les naiſſances non ſeulement par cette premiere nobleſſe divine qui vient de Dieu par la création, mais encore par la naturelle qui vient des ancêtres par le ſang & par la génération: *O quam pulchra eſt caſta generatio.*

Cette ſeconde eſpece de nobleſſe qui dans ſon origine, & dans ſon fond eſt la même que la premiere, ne s'établit & ne ſe diſtingue que par un grand amas d'aieux, & que par une longue ſucceſſion de décendans qui n'eſt point interrompuë par l'inégalité des Mariages, & par la baſſeſſe des aliances, mais qui ſe conſerve toute pure dans toutes ſes branches, ſans ſe mêler, & ſe corrompre par un ſang roturier: *Laudabilis vena*, dit Caſſiodore, *ſuam ſervat originem, & fideliter poſteris tradit quæ in ſe glorioſa tranſmiſſione promeruit*: La veritable nobleſſe eſt celle qui conſerve la pureté de ſon origine, & qui tranſmet aux neveux tout l'éclat qu'elle a receu des ancêtres. C'eſt M. par cette ſeconde ſorte de nobleſſe, que je dis que la naiſſance de Marie eſt illuſtre: liſez l'Evangile vous verrez qu'elle eſt iſſuë du ſang Roial des Davids & des Salomons. Cela eſt ſi veritable que de ſavans Auteurs ſoutiennent que le Roiaume de Iudée n'a été dévolu à Ieſus-Chriſt que par le droit maternel, c'eſt-

Lib. 5. Epiſt.

Armachan Lib. 4. de quæſt.

Armenorum. c. 16. Bachon. in 4 quæſt. 1. S. Bernardi. tom. 3. ſerm. 1. de S. Ioſeph. Abulen. quæſt 30. in cap. 21. Math.

à-dire, parce qu'il étoit fils de Marie, & par conſequent fils de David, héritier, & ſucceſſeur de ſa couronne. Il eſt vrai que par la décadence, & les diverſes révolutions arrivées dans la monarchie des Iuifs, le Sépre de Iuda avoit été enlevé de la maiſon de S. Ioachim qui étoit du ſang Roial, & avoit été tranſporté entre les mains d'un Iduméen, d'un étranger, d'un tiran, d'un uſurpateur, ſavoir d'Herode: & par ces diverſes revolutions la S. Vierge avoit été reduite à la condition obſcure de femme d'un Charpentier: mais neanmoins elle ne dégénera point de ſa nobleſſe par ſon mariage avec S. Ioſeph, puiſqu'ils étoient tous deux de la même tribu de Iuda du côté paternel, & de celle de Levi du côté maternel: ainſi ils comptoient des grands Prêtres auſſi bien que des Rois entre leurs aieux. C'eſt la remarque que fait S. Ambroiſe & aprés lui S. Tomas de Ville-neuve, digne enfant de S. Auguſtin par ſes vertus réligieuſes, & digne ſucceſſeur des Apôtres par ſes vertus Epiſcopales. Dieu, dit-il, a choiſi pour mere une Vierge qui à la verité étoit pauvre des biens de fortune, & humble ſelon le monde, cependant: *Ab antiquo multis ſæculis longa progenie à Patriarchis, & Regibus, & Sacerdotibus originem traxit*: Elle étoit iſſuë d'une ancienne & noble race, qui ne reconnoiſſoit que des Pa-

Lib. 3. in Luc. Concio. 1. de Nativit. B. Virg.

triarches, des Rois, & des Souverains Pontifes pour ſes devanciers. Marie donc, continuë ce S. Archeveque de Valence en Eſpagne, étoit d'une naiſſance, & d'une famille tres-illuſtre, telle qu'elle étoit convenable à la dignité de mere future du Meſſie qui devoit étre Roi & grand Prêtre tout enſemble : *Neque enim decuit ruſticam eſſe & vulgarem, ne aliqua obſcuritatis, & ignobilitatis nota redundaret in filium* : Car il n'étoit pas bien ſéant que cette ſainte Vierge fût d'une naiſſance baſſe & roturiere, de peur que la honte, & l'obſcurité de la mere ne réjallit juſque ſur le fils. Ainſi la divine Marie a pu travailler de l'éguille, & filer ſa quenoüille, & ſon Epoux S. Ioſeph a pû faire le métier de pauvre artiſan ſans faire injure ni à la nobleſſe de leur extraction, ni à la dignité de leurs ancêtres : Ce n'étoit pas par un défaut de naiſſance, mais par la malice des tems, ou plutôt par un ordre ſecret de la providence de Dieu : ajoutez à cela qu'on a vû autrefois des Princes labourer la terre, & tenir le ſoc d'une charruë, de la même main qu'ils avoient tenu les reſnes de l'Empire du monde : *Gaudebat Tellus vomere laureato, & aratore Triumphali* : dit Pline.

Mais certes avouons, M. que ces deux ſortes de nobleſſe étant en quelque façon étrangeres à l'homme, & indépendantes de

ſon mérite, elles ne le rendent pas beaucoup recommandable ſi elles ne ſont ſoutenuës par celle de la vertu. La raiſon eſt que celle-ci ſeule vient de nôtre fond, & que les autres viennent de déhors : le ſeul vertueux, diſent les anciens Philoſophes, & les Peres de l'Egliſe, eſt le ſeul, & veritable noble, il ne doit ſa nobleſſe qu'à ſoi-même & à Dieu il eſt l'auteur de ſa propre gloire, & l'ouvrier de ſa bonne fortune : *Vera nobilitas*, dit S. Gregoire de Nazianze, *eſt divinæ imaginis conſervatio, atque Archetypi imitatio :* La veritable nobleſſe conſiſte dans l'imitation de Dieu, & dans la conſervation de ſa divine reſſemblance. Or comme les choſes dans l'ordre de la morale, auſſi bien que dans l'ordre de la nature, ne ſe conſervent que par les mêmes principes qui les ont produites. Comme ce ſont les vertus qui forment, dans une ame cette noble image de Dieu, il n'apartient auſſi qu'à elles de la conſerver, & de faire par conſequent de veritables nobles. En éfet qu'eſt-ce que le premier Gentil-homme du monde ſans la vertu ? ſinon un faux noble, ou une Idole de nobleſſe, qui porte un grand nom, mais qui n'en eſt qu'une ombre : *Magni nominis umbra :* Iugez maintenant combien il y a de faux nobles dans le monde : & même parmi ceux qui ſont les plus entêtez de leur nobleſſe, & qui

Orat. 18.

ſe

ſe flatent, quelques fois d'étre dans l'alliance des Princes du ſang, & des têtes couronnées; oui ſi vous examiniez de prés non pas les armes de leur maiſon, mais les actions de leur vie, vous trouveriez qu'ils mériteroient d'étre dégradez de nobleſſe parce qu'ils n'en pourroient produire un veritable titre : car ne vous y trompez pas, M. ces veritables titres ne ſe rencontrent point parmi les vieux Terriers, ni parmi les anciens Contrats; ils ne ſe rencontrent que dans les actions de pieté, & dans une conduite réglée non pas par les maximes du monde, mais par celle de l'Evangile : *Sicut enim familiæ hominum ſplendore generis nobilitantur*, dit S. Ambroiſe, *ita animarum clarificatur gratia ſplendore virtutum:* Car comme les familles des hommes mortels deviennent illuſtres par la nobleſſe de leur généalogie : de même les ames raiſonnables & immortelles des Chrétiens ſont anoblies par les dons de la grace, & par la ſplendeur des vertus. Lib. de Noë, & Arca. cap. 4.

Je crois, M. que je prêche à des auditeurs trop bien inſtruits des veritez de la réligion, pour exiger de moi que je leur produiſe de grands témoignages pour les convaincre que jamais la nobleſſe du ſang, n'a été plus hautement, ni plus roialement ſoutenuë par celle de la vertu que dans cet-

te petite Princeſſe dont nous célébrons aujourd'hui la naiſſance. Non M. jamais la nobleſſe du ſang n'a receu tant déclat de celle de la vertu, qu'en la perſonne de Marie : s'il étoit permis à des yeux mortels de pénétrer le fond de cette belle ame, ils verroient qu'elle a été non ſeulement pleine de grace, & de vertus dans ſon berceau, mais qu'elle avoit encore receu la plenitude de l'eſprit divin dés le ſein de ſa mere : car c'eſt ici où il faut dire avec le Prophete, que toute la gloire de la fille du Prince eſt renfermée dans ſon interieur, il n'en paroit aucun raion au dehors, & Dieu ſeul qui voit les cœurs ſe fait un agreable ſpectacle de tous les actes de vertus qu'elle produit dans le malliot, & entre les bras de ſa nourriſſe, ainſi la nobleſſe de ſon ſang vient de ſes ancêtres, mais celle de ſon ame vient de la vertu : c'eſt l'obſervation qu'a fait devant moi Albert le grand, lors qu'il dit que la veritable nobleſſe conſiſte en trois choſes ; Savoir *in conditionis libertate ; in officij dignitate ; & in vitæ ſanctitate* : Dans la liberté de la condition opoſée à la ſervitude ; dans la dignité de l'office opoſée à la baſſeſſe de l'emploi ; & dans la ſainteté de la vie, opoſée au déréglement des mœurs: Or parcourez tous les Empires du monde, je vous défie, dit-il, de trouver une Princeſſe, une Reine, une Imperatrice dans laquelle vous

In titul. de Laudib. B. Virg. apud Veg. pag. 318.

rencontriez toutes ces conditions ſi parfaitement réunies que dans la ſainte Vierge : 1. Quant à la liberté de la condition, elle étoit petite fille d'Iſaac qui étoit fils, *Liberæ*, dit S. Paul, de la libre, c'eſt à dire, de Sara Epouſe légitime d'Abraham, & non pas d'Agar la ſervante : de plus elle êtoit fille de S. Ioachim qui par un ſecret de providence échapa à la fureur d'Herode, lors que ce Tiran fit égorger Antigone & quarante cinq hommes deſcendans de David, croiant d'éteindre par leur ſang toute la famille Roiale. 2. Quant à la dignité de l'office, où trouvera-t-on dans les Hiſtoires ſaintes une femme qui ait pû dire au fils de Dieu, auſſi veritablement que le Pere éternel : Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourdhui ? peut-on voir une dignité plus eminente que celle de mere de Dieu ? Enfin quant à la ſainteté de vie, helas il faut que tout le foible éclat de ſainteté & de vertu qui a jamais paru dans les Anges & dans les hommes, dans les ſaints, & dans les ſaintes de l'un & de l'autre teſtament s'éclipſe en preſence de cette femme incomparable revetuë du Soleil, couronnée d'étoiles, & qui foule la Lune aux pieds : Ce n'eſt là que l'ombre & la figure de la S. Vierge repreſentée à S. Iean dans ſes révélations : ſi la copie a été ſi belle, jugez quel a été l'original.

En éfet de quelque éclat de gloire que les autres Saints aient été environnez dés le ſein de leur mere, leur conception s'eſt faite dans le crime, & ils ſont nez dans les douleurs : & de quelque ſang Roial qu'ils aient tiré leur origine, ce ſang s'eſt corrompu par les crimes de leurs aieux, & a paſſé par des veines ſi impures qu'il y a perdu ſon éclat. Mais pour ce qui eſt de la divine Marie, *Nihil eſt candoris, nihil eſt ſplendoris, nihil eſt virtutis quod non reſplendeat in Virgine glorioſa*, chante l'Egliſe. Tout ce que les Anges ont eu de grace, & nos premiers parens d'innocence dans leur création : tout ce que les Patriarches ont eu de ſainteté, & les Prophetes de lumieres pendant leur vie : tout ce que les Apôtres ont eu de foi dans leur vocation : tout ce que les Martirs ont eu de fermeté dans leurs combats : tout ce que les Confeſſeurs ont eu de zele dans leur miniſtere : tout ce que les Vierges ont eu de pureté dans l'ame & dans le corps ; Enfin tout ce que les Chérubins & les Seraphins ont puiſé de connoiſſance & d'amour dans la vuë de Dieu : s'eſt heureuſement réuni dans la ſainte Vierge : la grace n'a été donnée aux autres que par partie, & par portion, mais cette ſainte créature en a receu toute la plénitude dans le ſein de ſa mere, & a paru au monde au jour de ſa naiſſance dans un degré de grace

ſi éminent, qu'elle a été plus conſommée dans la ſainteté, que tous les autres Saints à leur mort : ainſi j'ay raiſon de m'écrier avec le Sage : *O quam pulchra eſt caſta generatio cum claritate* ! O que la naiſſance de cette petite fille eſt illuſtre, puis qu'elle eſt acompagnée de tant de nobleſſe, & de tant de pureté!

Il eſt vrai pourtant, M. que le ſang Roial dont Marie eſt iſſuë a coulé par quelques veines impures, & par quelques ruiſſeaux obſcurs : mais cela eſt arrivé par un profond conſeil de la ſageſſe de Dieu : & Ieſus-Chriſt a bien voulu rencontrer dans l'arbre de ſa généalogie des branches gâtées & corrompuës, c'eſt à dire, de fameux pécheurs, & d'illuſtres pechereſſes : Voici les raiſons que S. Ambroiſe nous donne de cette conduite divine. C'a été 1. *Vt maculæ quoque originis non recuſaret injuriam* : Pour nous aprendre que par une profonde humilité il n'avoit point de honte de voir quelque tache d'infamie fletrir la pureté de ſa race, & la nobleſſe de ſon extraction. C'a été en ſecond lieu : *ut beneficium redemptionis à ſuis majoribus inchoaret* ; Afin d'apliquer à ſes ancêtres les prémices des fruits de ſa redemption. C'a été en troiſiéme lieu : *Ne quis putaret originis maculam impedimentum poſſe eſſe virtuti* : De peur qu'on ne crût par un eſprit d'erreur, que l'obſcurité de ſa naiſſance, ou l'infamie

Comment. in cap. 3. Lucæ.

de ſa race étoit un obſtacle à la vertu, & à la ſainteté : Non Non, M. on voit ſouvent dans le monde des roturiers illuſtres, & des nobles infames. Comme il n'y a point d'âge qui ne ſoit propre à la vertu, dit S. Ambroiſe, il n'y a point auſſi de condition qui ne ſoit propre à la ſainteté : & la religion que Ieſus-Chriſt a établie dans le monde aprend aux Chrêtiens à faire plus d'état de la nobleſſe qui vient de la vertu, que de celle qui vient de la naiſſance. C'eſt de cét eſprit dont la ſainte Vierge a été toujours animée, puiſqu'elle a tiré plus de gloire d'étre fille de S. Ioachim & de S. Anne, que d'étre petite fille de David & de Berſabée, & d'étre l'épouſe d'un pauvre Charpentier que femme du plus grand Monarque du monde. Elle le ſavoit bien cette Vierge incomparable, que ſelon les jugemens de Dieu qui ſont bien contraires à ceux des hommes, il faloit chercher la veritable nobleſſe dans la grace & dans la ſainteté qui nous font entrer dans l'aliance du Roi des Rois, plûtôt que dás des Titres de papier & de parchemin, ou que dans les honneurs & les richeſſes qui ne nous peuvent élever au plus que dans l'aliance des Princes mortels. Voila, M. l'idée de la veritable nobleſſe, toutes les autres, que la vanité des hommes peut concevoir ſur les diverſes définitions qu'Ariſtote en a données, ſont

fauſſes & imaginaires : tout ce grand amas de biens, d'aieux & de dignitez ne forme qu'un phantome éclatant, & qu'une ombre majeſtueuſe qui éblouit les yeux, & qui trompe l'eſprit des faux nobles, ſi la vertu n'eſt la baſe & le fondement de toute cette grandeur. C'eſt ce qui me confirme dans la verité de ma premiere propoſition, ſavoir que jamais naiſſance n'a été plus glorieuſe que celle de la ſainte Vierge, puis qu'elle eſt née ſainte auſſi bien que Princeſſe : & que ſi ſa naiſſance a été illuſtre par le ſang Roial de ſes Ancêtres ; elle a été auſſi miraculeuſe par la longue ſterilité de ſes parens. C'eſt la 2. partie de ce Diſcours.

II. PARTIE.

QVoique la creation des ames raiſonnables ſoit l'ouvrage de Dieu ſeul, & que la formation des corps ſoit l'ouvrage de Dieu & de nos parens tout enſemble, ſi eſt-ce pourtant qu'il y a de certaines générations qui ſont ſi admirables, ſoit par la dignité de la perſonne qui doit naître, ſoit par les obſtacles qu'il faut vaincre pour la produire ; qu'il ne faut rien moins qu'un miracle de la puiſſance de Dieu pour la mettre au jour. Il eſt certain ſelon les regles de Philoſophie qu'un Agent naturel ne fait jamais paroître plus de force que lors qu'il travaille ſur des ſujets moins diſpoſez à recevoir ſon action, parce que pour lors il

faut qu'il ſurmonte par ſon activité, ou qu'il ſuplée par ſa vertu les indiſpoſitions de la matiere avant que d'introduire la forme nouvelle, & faire le nouveau compoſé. Iamais, par exemple, l'activité des miroirs ardens ne paroit davantage que lors que dans le point de reunion des raions reflechis du Soleil, qui s'apelle *focus* ou foier, on les voit embraſer le bois vert en un moment, fuſer les briques, & fondre les métaux, parce que ces matieres ne ſont pas diſpoſées à recevoir de ſi promtes & ſubites impreſſions du feu. De même Dieu ne fait jamais mieux éclater ſa puiſſance que lors qu'il agit ſur des ſujets, qui ont des qualitez opoſées à l'ouvrage qu'il médite, ou à la fin qu'il ſe propoſe.

Voions cette verité par des exemples: Ie remarque dans l'Ecriture trois ſujets impuiſſans ſur leſquels Dieu a travaillé avec de ſi heureux ſuccez qu'il en a fait trois miracles fameux ou trois chefs d'œuvres de puiſſance qui ont étonné toute la nature: le premier c'eſt l'abîme du néant; le ſecond c'eſt la ſterilité de S. Anne; le troiſieme c'eſt la Virginité de Marie. Lors que la puiſſance de Dieu a travaillé ſur l'abîme du néant, elle a produit l'Vnivers: lors qu'elle a travaillé ſur la ſterilité de ſainte Anne, elle a produit une Vierge mere: & lors qu'elle a travaillé ſur la Virginité de Marie, elle a produit un

homme Dieu. Il y a néamoins cette diférence entre ces trois ouvrages miraculeux, ſelon les diferentes manieres de parler que l'Ecriture a emploiées pour les décrire ; que quand elle nous parle de la création du monde, qui eſt le premier ouvrage que la puiſſance de Dieu a tiré du neant, elle dit qu'il ne lui a couté qu'une parole,& qu'il n'a été que l'ouvrage de ſes doigts, *opera digitorum tuorum* : Quand elle parle du ſecond ouvrage miraculeux qu'il a operé dans une femme ſtérile, elle dit qu'il ne lui a couté qu'une viſite, *viſitavit Dominus Saram* : Le Seigneur viſita Sara, & elle conceut un fils en ſa vieilleſſe apellé Iſaac : ou un ſeul ſouvenir. *Recordatus eſt Dominus Annæ & concepit & peperit filium* : Le Seigneur ſe ſouvint d'Anne ; & quelque tems aprés elle conçut, & enfanta un fils qu'elle appella Samuel. Mais quand elle parle du troiſiéme ouvrage que Dieu a fait ſur la Virginité de Marie, elle change de ſtile, elle emploie une expreſſion plus vive & plus forte, elle nous fait entendre qu'il a falu quelque choſe de plus qu'une parole, qu'un ſouvenir, ou qu'une viſite du Seigneur : elle dit en un mot qu'il n'a pas falu ſeulement le mouvement de ſes doigts,ni l'action de ſa main,mais qu'il a falu un éfort de ſon bras tout puiſſant pour le produire : *Fecit potentiam in brachio ſuo.*

Pſal. 8. v. 4.

Geneſ. cap. 21. v. 1. 2.

Lib. 1. Reg. cap. 1. v. 19. & 20.

Luc. cap. 1. v. 51.

En éfet cét ouvrage eſt ſi prodigieux qu'afin de préparer nos eſprits à le croire, il étoit à propos de tirer une Vierge mere du ſein d'une femme ſtérile, avant que de tirer un homme Dieu du ſein d'une Vierge féconde. C'eſt l'ordre de la ſageſſe de Dieu, de commencer par de moindres ouvrages, & de finir par les plus parfaits, les premiers ſont des coups d'eſſais des derniers. Dans l'ordre de la création, il commença par la création du Ciel & de la terre, & finit par celle de l'homme & de la femme; & dans l'ordre des générations, il fit naître Iſaac, Samuël, & Iean Baptiſte de meres ſteriles, pour nous preparer à voir un jour naître ſon fils d'une Vierge féconde: *Sara ſterilis in partu ſuo ſidem Virginis partui peperit*, dit Baſile Evêque de Séleucie. L'enfantement de Sara ſterile a diſpoſé le monde à croire qu'une vierge devoit un jour concevoir & enfanter un fils.

Homil de Iona.

Mais ſans aller chercher dans des ſiecles ſi reculez des preuves de la verité que je prêche; dites moi, je vous prie, demande S. Iean de Damas à ce propos: *Quid eſt quod ex ſterili Maria orta eſt?* Quelle a été la raiſon, & le deſſein de Dieu, lors qu'il a fait naître la ſainte Vierge du ſein d'une femme vieille & ſterile, & qui par la mauvaiſe complexion de ſon corps, ou par la caducité de ſon âge, ou par quelque ſecret de providen-

ce ne laiſſoit point à ſa famille d'eſpérance de poſterité? Voici la réponſe admirable que ce pere fait lui-même à ſa demande : *Quoniam oportebat*, dit-il, *ut ad miraculorum omnium caput, ſcilicet incarnationem, via per miracula ſterneretur:* C'eſt que Dieu vouloit ouvrir le chemin, & préparer les voies au plus grand de tous les miracles, qui étoit l'Incarnation du Verbe ; par la plus grande de toutes les merveilles, qui êtoit la naiſſance de Marie : c'eſt à dire, qu'il faloit que la conception, & la naiſſance de la mere, fût un coup d'eſſai de la conception & de la naiſſance du fils, afin qu'aprivoiſez à la vuë des miracles, par un concours continuel de miracles, nous euſſions moins de peine à croire qu'une vierge devînt mere, aprés avoir vû une ſtérile devenir féconde. Orat. 1. de Nativit. B. Virg.

C'eſt ce miſtere que l'Archange Gabriël expliqua à la S. Vierge, lors que pour l'éclaircir ſur la demande qu'elle lui avoit faite: *Quomodo fiet iſtud?* Comment ſe pouvoit faire, qu'étant vierge, & conſervant ſa virginité, elle pût devenir mere, concevoir & enfanter un fils ? Cét eſprit bien-heureux lui fit deux réponſes dignes d'un ambaſſadeur de Dieu ; la premiere fut de lui donner un éxemple familier & domeſtique, en lui diſant : Voiez vôtre couſine Eliſabet, elle eſt vieille, elle eſt ſterile, & cependant je vous Luc. cap. 1. v. 33.

Idem ibid. v.35. déclare qu'elle eſt groſſe, & que dépuis ſix mois elle a conceu un fils dans ſon ſein: lui laiſſant à conclurre par cét exemple que ſi une femme ſtérile avoit conceu un fils, dans ſa vieilleſſe, une Vierge pouvoit auſſi concevoir & enfanter un fils dans ſa jeuneſſe ſans flétrir ſa virginité: *Vt dum miraculum miraculo additur, gaudium gaudio cumuletur*, dit S. Bernard: afin qu'en lui faiſant voir miracles ajoutez à miracles, il augmentât ſa joie par un nouveau ſujet de joie. Enfin la ſeconde raiſon que l'Ange donne à la S. Vierge, pour lui faire voir qu'il ſe fera en ſa perſonne une parfaite aliance de la virginité avec la maternité: c'eſt, lui dit-il, qu'il n'y a rien d'impoſſible à Dieu. Voici la raiſon qu'en donne S. Bernard & qu'il ajoute aux paroles de l'Ange: *Si quidem apud Deum, nec verbum diſſidet ab intentione; quia veritas eſt. Nec factum à verbo, quia virtus eſt. Nec modus à facto, quia ſapientia eſt:* Car en Dieu l'action n'eſt point diferente de l'intention, parce qu'il eſt la verité infaillible: l'action n'eſt point diferente de la parole, parce qu'il eſt la vertu infinie: ni la maniere d'agir n'eſt point diferente de l'action, parce qu'il eſt la ſageſſe éternelle. Voila comme cét Archange nous a apris qu'il étoit auſſi facile à Dieu de rendre une vierge mere, que de rendre une ſterile féconde: la ſtérilité & la virginité ſont deux

Serm. 4. Super Miſſus eſt

Ibid. Serm. 4.

obſtacles à la génération des enfans, mais obſtacles ſi grands qu'ils ne peuvent étre ſurmontez par tous les éforts de la nature, c'eſt un coup reſervé à la ſeule puiſſance de Dieu. Mais comme le prodige eſt plus grand de faire naître un enfant du ſein d'une femme vierge, ce qui devoit arriver dans l'Incarnation du Verbe, que de le faire naître du ſein d'une femme ſtérile, ce qui eſt arrivé à la naiſſance de Marie: Celui-ci par un ordre de la ſageſſe divine a précédé celui-là, afin qu'une naiſſance pleine de miracle fût l'avancouriere d'une autre naiſſance pleine de prodiges: *Vt ad miraculorum omnium caput, ſcilicet Incarnationem, via per miracula ſterneretur*, diſoit tantôt S. Iean de Damas.

Il me ſemble ſi j'ai bien compris la penſée de ce Pere, qu'il veut dire que quoique Dieu ſoit un ouvrier acompli, qui n'agit pas ſeulement avec une puiſſance infinie, pour produire tous les ouvrages qu'il lui plaît, mais qui agit encore avec une ſouveraine ſageſſe pour les produire avec toute la perfection convenable, non ſeulement à la nature des ouvrages, mais encore à l'excellence de l'ouvrier: Il eſt certain neanmoius que lors qu'il a voulu produire quelques ouvrages extrordinaires, il en a fait, ſi je l'oſe dire, des coups d'eſſais, & quelques légéres ébauches dans d'autres qui en ont

été les figures, & les projets. C'eſt ce miſtere que le S. Eſprit même nous a découvert, lors que parlant de la création du monde, il introduit la ſageſſe divine, & lui fait tenir ce diſcours : *Quando appendebat fundamenta terræ cum eo eram cuncta componens :* Lors que Dieu créoit le Ciel, & qu'il jettoit les fondemens de la terre, j'étois avec lui, non ſeulement comme aſſiſtante dans ſes conſeils éternels, mais encore comme ſa coadjutrice dans la production de ſes plus beaux ouvrages : mais quelle étoit ſon ocupation particuliere ? le S. Eſprit nous l'a apris, en diſant : *Ludens in orbe terrarum :* Elle faiſoit dans la production des creatures inanimées, des végétantes, & des ſenſitives, un jeu, un prélude, une ébauche, & comme un eſſai de la formation de l'homme, qui devoit être la conſommation de la beauté de tout l'Vnivers, & l'abrégé des perfections de toutes les créatures. C'eſt le beau tour qu'un ſavant Expoſiteur donne à ces paroles : quand un maître ouvrier, ou un habile Architecte, dit-il, a, par exemple quelque ſuperbe Palais à bâtir, il y penſe long-tems avant que de mettre la main à l'œuvre, il en trace le plan ſur le papier, il prend toutes les meſures, & les dimenſions avec le compas, il s'en forme une idée belle & magnifique, & il la releve en bois ou en carton, avant que

Proverb. cap. 8. v. 29. & 31.

d'en jetter les fondemens en terre : *Sic in rudiori materia dicitur ludere & præludere* : Tout cela ſe peu apeller un jeu, & un prélude du maître architecte qui batit ſur ſon idée une maiſon de cole & de carte, avant que d'en bâtir une de pierre & de chaux. De même, dit cét Auteur, Dieu voulant former l'homme comme le plus digne ouvrage de ſa ſageſſe, & le chef d'œuvre de ſa puiſſance commença par en faire une groſſiere ébauche dans la création du Ciel, de la terre, du Soleil, des aſtres, & des élémens; il en fit enſuite un craion plus diſtinct, & plus ſemblable à ſon idée dans la production des animaux : & tout l'univers enfin étant diſpoſé, *Ludens in orbe terrarum* : & tous les matériaux étant préparez pour ce grand ouvrage ; *Faciamus* : Le voici qui, pour commencer avec conſeil, ſageſſe & maturité, prend un morceau du limon de la terre, l'étend, le forme, l'organiſe, & répand en même tems ſur ſon viſage un ſouffle de vie. Ce ſouffle ne fut pas ſenſible & exterieur; ce que S. Auguſtin apelle *une penſée puerile*, mais ce fut une impreſſion de la toute puiſſance divine ſur le viſage de l'homme, comme ſur la partie la plus noble de ſon corps, ou eſt le ſiege de la raiſon, & de tous les ſens. Et ce ſouffle eſt apellé un ſouffle de vie qui n'eſt autre que l'ame raiſonnable

Salan. in cap. 8. proverb.

Genes. cap. 1. v. 26.

que Dieu ne tira point du corps, mais qu'il créa du néant : & forma ainſi ce chef d'œuvre admirable ſur la noble idée qu'il en avoit dans ſon entendement.

Or la ſageſſe de Dieu a gardé dans l'execution de l'Incarnation de ſon fils, le même ordre qu'elle avoit gardé dans la création de l'homme ; il ne s'eſt pas contenté d'en faire des promeſſes, & d'en tracer des figures, elle en a fait des coups d'eſſais par de frequentes aparitions dans des formes humaines, par leſquelles le Verbe divin aprenoit, dit Tertullien, à converſer avec les hommes : *Diſcebat inter homines converſari.* Aparitions miſterieuſes qui n'étoient autre choſe, dit S. Gregoire de Naziance, ſinon *futuræ Incarnationis rudimenta :* L'aprentiſſage de l'Incarnation future par laquelle le Verbe devoit paroître au monde non point dans une chair phantaſtique, & dans un corps emprunté, mais dans une veritable chair humaine, & dans un veritable corps mortel de même nature que celui de tous les autres hommes. Ce que la ſageſſe divine a fait pour l'Incarnation du Verbe, elle l'a fait encore pour ſa naiſſance. Ce ſigne miraculeux que le Prophete donna au Roi Achaz pour confondre ſon impieté, & relever ſon eſperance, quand il lui promit qu'une Vierge concevroit un jour, & enfanteroit un fils :

Iſa. cap. 7. v. 14.

fils: étoit un ſigne ſi prodigieux que l'eſprit humain ne pouvoit le comprendre, ni n'oſoit l'eſperer. Voila pourquoi Dieu fait préceder dans la naiſſance de la mere un eſſai de ce grand miracle qu'il devoit faire à la naiſſance du fils: *Sterilis parit, quaſi præludium miraculi quod in Virgine ſubjecturum eſt*, dit S.Gregoire de Nazianze: Vne ſterile conçoit, & ſon enfantement étoit un prélude du miracle qui devoit arriver dans une vierge. Voila, M. comme la naiſſance de la divine Marie eſt auſſi miraculeuſe par la longue ſterilité de ſa mere, qu'elle eſt illuſtre par le ſang Roial de ſes aieux, & afin de faire voir la conformité qu'elle a avec celle du fils de Dieu; Il faut remarquer que comme I. C. eſt fils unique de ſon pere en vertu de ſa génération éternelle: *Vnigenitus qui eſt in ſinu Patris:* & qu'il eſt fils unique de ſa mere en vertu de ſa génération temporelle: de même Marie eſt fille unique du Pere éternel en vertu de ſa prédeſtination éternelle. *Vna eſt columba mea:* Elle eſt mon unique Colombe, dit-il en parlant d'elle par la bouche de l'Epoux: & elle eſt fille unique de ſainte Anne par ſa génération temporelle: & c'eſt ce que le S. Eſprit ajoute incontinent aprés en diſant: *Vna eſt matris ſuæ:* Elle eſt l'unique de ſa mere.

Orat. de S. Elizab.

Ioan. cap. 1. v. 18.

Cantic. cap. 6. v. 8.

C'eſt ici, M. ou j'avoüe que j'ay peine à

pardonner à ces Auteurs qui ont diſputé à la ſainte Vierge la qualité de fille unique de S. Anne : mais particulierement à un certain Réligieux François qui quoique recommendable d'alieurs par ſa pieté & par ſon erudition a compoſé un livre exprez : *de triplici conjugio B. Annæ :* Du triple mariage de S. Anne. Il eſt vrai qu'on peut excuſer ce ſavant & devot Chartreux, & dire qu'il s'eſt laiſſé préocuper par une certaine gloſe atribuée à S. Ambroiſe, & qui ne ſe trouve neanmoins nulle part dans toutes les œuvres de ce grand Docteur : & qui porte en termes formels que ſainte Anne a été mariée trois fois, & que de ces trois mariages elle a eu trois filles apellées toutes trois Marie. C'eſt cette opinion qu'un Poëte Chrêtien a expliquée par ces vers.

Petrus. Sutorius. Carthuſ. Lib de Trip.con. B.A.

Bipt. Mantuan. Carmel. in faſtiſ.

Anna puerperio fortunatiſſima ſancto,
Tres habuiſſe viros, & tres habuiſſe puellas
dicitur.

Le principal fondement qu'ont eu ces Auteurs pour ſuivre une opinion ſi peu favorable à la continence de S. Anne, & à la dignité de ſa fille, n'eſt autre que les mêmes paſſages de l'Evangile, dont les hérétiques ſe ſont ſervis pour combatre la Virginité perpetuelle de Marie : en nous alégant S. Mathieu, S. Marc, & S. Iean même qui diſent formellement tous trois que Ieſus

Math. cap 12. Marc. cap 6. Ioan. c. 2.

Chriſt a eu des freres, & Marie des ſœurs. Mais afin de déſabuſer les Catholiques qui ont cru de bonne foi que S. Anne avoit eu d'autres maris que S. Ioachim : & de confondre les hérétiques qui ont oſé ſoutenir que la S. Vierge avoit eu d'autres enfans que Ieſus-Chriſt; Il eſt à propos de faire ici une ſavante obſervation avec S. Ierôme : ce grand Docteur qui a été le plus ſavant de tous les Peres dans l'Ecriture & dans les langues Orientales, dit qu'il faut diſtinguer quatre ſortes de freres ſelon le ſtile des Hébreux, ſavoir : *Fratres à natura, à gente, à cognatione, ab affectu ſeu religione :* Il y a, dit-il, des freres de nature, & ce ſont ceux qui ſont enfans d'un même pere ou d'une même mere : comme Iacob & Eſaü fils d'Iſaac & de Rebecca. Il y a des freres de nation, & ce ſont tous les hommes nez dans un même païs, ou ſujets d'un même Prince : c'eſt ainſi que S. Paul parlant des Iuifs, dit qu'il ſouhaittoit d'être anathême pour ſes freres. Il y a des freres de parenté ; & ce ſont les couſins : c'eſt en ce ſens que l'Ecriture apelle Abraham & Loth du nom de frere, quoi que Loth ne fut que ſon neveu. Enfin il y a des freres d'afection, ou de religion, & ce ſont ceux qui ne deviennent qu'un même cœur & qu'une même ame, êtant auſſi parfaitement unis par le nœud de l'amour &

Apud Medinam 3. part. quæſt. 28. art. 3.

Geneſ.

Deuter. cap 15. & 22. Rom c.6.

Geneſ. c. 12.

de la religion, que ceux qui ſont unis par les liens du ſang & de la nature: tels étoient les premiers Chrêtiens qui au commencement de l'Egliſe s'apelloient freres, & ceux que David du tems de la Sinagogue honoroit encore de ce beau nom, quand il diſoit: *Narrabo nomen tuum fratribus meis:* Ie ferai connoître vôtre nom à mes freres, c'eſt à dire, à tous ceux qui ſont unis avec moi dans la connoiſſance & dans le culte du Dieu d'Iſraël.

Pſal.11.

Cette Doctrine ainſi ſupoſée comme inconteſtable parmi les ſavans. Diſons 1. contre l'impieté des hérétiques, que Ieſus-Chriſt eſt fils unique de Marie, & que cette Vierge des Vierges n'a jamais eu d'autres Enfans que Ieſus-Chriſt, & que lors que les Evangéliſtes ſemblent lui attribuer des freres ils n'entendent parler que de ſes couſins: comme la langue Hébraique eſt diſéteuſe en mots propres, elle n'en a qu'un ſeul pour exprimer les freres & les ſœurs, les couſins, & les couſines: c'eſt ainſi que le Ieune Tobie proteſte qu'il n'a pas épouſé *ſororem ſuam*, ſa ſœur, par un mouvement de concupiſcence. Or il eſt certain que Sara qu'il prit pour femme n'étoit point ſa ſœur, mais ſeulement ſa couſine, étant fille de Raguël frere de ſa mere: ainſi voila par terre cette grande machine que les hérétiques ont formée

Iob cap.8. v.9

avec des paſſages de l'Ecriture, pour combatre & pour flétrir la Virginité perpetuelle de Marie. Diſons en ſecond lieu, que comme Ieſus-Chriſt eſt fils unique de Marie; Marie eſt auſſi fille unique de S. Anne : le triple mariage de cette Sainte eſt ſans aucun fondement : & le bon Pere Pierre Sutor Chartreux auroit emploié plus utilement ſon eſprit & ſa plume à compoſer un autre livre que celui qu'il a fait pour prouver que S. Anne a été mariée trois fois. Il dit qu'en premieres noces elle avoit épouſé S. Ioachim, dont elle n'avoit eu que la S. Vierge; qu'en ſecondes noces elle avoit épouſé Cléophas, dont elle n'avoit eu auſſi qu'une fille apellée dans l'Evangile Marie Cléophé du nom de ſon pere; & qu'en troiſiêmes, noces elle avoit épouſé Salomé, dont elle n'avoit eu auſſi qu'une fille apellée Marie Salomé du nom de ſon pere. Tous ces mariages prétendus ſe détruiſent d'eux-mêmes: & pour les refuter en peu de paroles, il n'y a qu'à faire voir l'erreur de ce bon pere qui fait changer de ſexe à Salomé, en ce que d'une femme il en fait un homme : toutes les Hiſtoires ſaintes & prophanes ne parlent que de trois femmes qui ont porté le nom de Salomé, ſavoir : Salomé femme d'Alexandre Ianeus Roi des Iuifs, Salomé ſœur d'Herode le grand : & cette Salomé

de l'Evangile, mere de S. Iean & de S. Iaque, dont cependant nôtre Auteur fait le troiſiéme mari de S. Anne : nul homme n'aiant jamais porté ce nom.

Ajoutez à cela que ce qui a donné ocaſion à la mépriſe qu'a fait ce bon Réligieux, c'eſt que cette gloſe prétenduë de S. Ambroiſe apelle Marie Cléophé ſœur de la S. Vierge. Il eſt vrai qu'elles ont été apellées ſœurs, non pas qu'elles fuſſent filles de S. Anne ; mais parce qu'elles êtoient femmes de deux freres ſavoir de S. Ioſeph, & de Cléophas. Ainſi il ne faut point de raiſon plus forte pour réfuter cette opinion, qu'en diſant qu'elle eſt, non ſeulement injurieuſe à la vertu de S. Anne, mais encore à la naiſſance miraculeuſe de la S. Vierge. Car c'eſt le ſentiment commun de tous les Peres que Marie a été une fille de prieres & d'oraiſon, qu'elle a été donnée de Dieu à des parens âgez & ſteriles, & qu'enfin elle eſt fille unique de S. Ioachim & de S. Anne, comme Ieſus-Chriſt eſt le fils unique du Pere éternel & le ſien. Voila pourquoi S. Iean de Damas la ſaluë avec ces belles paroles : *Te unigenitam ac primogenitam hodierno die ex ſterili parente produxit :* O Vierge glorieuſe c'eſt à ce jour que Dieu vous a fait naître de parens ſteriles non ſeulement comme fille ainée, mais encore comme fil-

Orat. 1. de nativit. B. Virg.

le unique. Comme vôtre fils eſt l'unique de ſon pere, parce qu'il a épuiſé toute ſa fécondité dans ſa génération ; ainſi vous êtes la fille unique de vos parens, parce que Dieu a vaincu leur ſtérilité par vôtre conception, & beni leur fécondité par vôtre naiſſance.

C'eſt en vuë de toutes ces merveilles que Dieu a opéré pour donner la S. Vierge au monde, que S. Epiphane Evêque de Conſtance ou de Salamine en Chipre, apelle cette admirable créature *ſtupendum miraculum :* Un miracle étonnant. Demandez aux Téologiens qu'eſt-ce que miracle : ils vous répondront que c'eſt un éfet qui ſurpaſſe toute la force des Agens naturels, & qui ne peut étre produit que par la puiſſance de Dieu. Or c'eſt avec raiſon que ce S. Prélat qui vivoit dans le IV. ſiecle, qui parloit cinq ſortes de langues, & dont Rome, Antioche, Conſtantinople & Ieruſalem ont admiré le zele, l'érudition, & le courage invincible avec lequel il a ſoutenu les veritez de la foi, & combatu les monſtres des héréſies juſqu'à une extreme vieilleſſe : C'eſt avec raiſon, dis-je, que ce grand Saint apelle Marie un prodigieux miracle : *ſtupendum miraculum:* Puiſqu'en éfet elle eſt un miracle perpetuel dans tous les miſteres de ſa vie. Si vous la conſidérez dans ſa Conception immaculée, elle eſt *ſtupendum miraculum* : Puiſqu'il a fa-

Serm. de Laudib. Deipa.

lu la toute puiſſance de Dieu pour la preſerver du péché originel, & pour la tirer de la maſſe corrompuë ſans étre infectée de ſa corruption. Si vous la conſiderez dans la viſite qu'elle rend à ſa couſine Elizabeth, vous trouverez qu'elle eſt *Stupendum miraculum*: Vn grand miracle: puiſque la puiſſance du Verbe dont elle étoit enceinte ſe ſervit de ſa parole comme d'un inſtrument pour ſantifier ſon Précurſeur, pour remplir l'enfant de grace, & la mere du S. Eſprit. Elle a été un grand miracle, *Stupendum miraculum*, dans le miſtere de l'Annonciation, puis qu'elle conceu le Verbe Eternel dans ſon ſein, & qu'elle devint la mere de ſon pere. Elle a été un grand miracle à la naiſſance de ſon fils, puiſqu'elle demeura vierge aprés ce bien-heureux, & chaſte enfantement. Elle a été un grand miracle dans ſon Aſſomption, puiſqu'il a falu un coup de la puiſſance & de l'amour de Dieu pour la tirer du tombeau par une réſurrection anticipée, & pour la couronner dans le Ciel d'une gloire immortelle. Mais avouons, M. que c'eſt particulierement dans ſa naiſſance qu'elle a paruë au Ciel & à la terre, aux Anges & aux hommes, *Stupendum miraculum*: Un miracle prodigieux, puiſqu'il a falu que la même puiſſance de Dieu, qui avoit tiré le monde de l'abime ſterile du neant, l'ait encore ti-

rée du ſein ſtérile de ſa mere. La nature avoit tenté pluſieurs fois en vain de la produire, mais elle avoit trouvé de certains obſtacles ſecrets, & invincibles à tous ſes éforts : il faloit donc qu'une cauſe ſuperieure & divine s'en mêlât pour la donner au monde, & pour la mettre au jour.

S. Bonavanture avoit l'eſprit ſi pénétré de ce ſentiment qu'il n'a point fait dificulté de dire que la grace avoit eu plus de part que la nature à la conception & à la naiſſance de la S. Vierge, puiſqu'elle l'a préſervée du péché d'Adam, & qu'elle a triomphé de la ſtérilité de ſainte Anne. Et Fulbert Evêque de Chartres, qui a vecu ſur la fin du X. ſiécle, & au commencement du XI. ſuivant la doctrine de ce Seraphin de l'Ecole, dit hardiment : *Haud dubium quin utrumque parentem vivificus & ardens ſpiritus ſingulari munere repleverit* : Il n'y a point de doute qu'un eſprit vivifiant n'ait animé S. Ioachim & S. Anne, & ne les ait remplis de grace & de charité dans la génération de Marie, afin quelle fut la fille d'un amour chaſte & divin, plutôt que le fruit d'un amour laſcif & deshonnête. Ceſſez donc maintenant de ſoupirer ô grand Ioachim : arrêtez le cours de vos larmes ô Anne bien-heureuſe; vos vœux ſont accomplis; vos prieres ſont exaucées; obſtacle de la ſtérilité vous voila divine-

In 3. Sent. diſput. 3. quæſt. 1.

Orat 1. de Nativ. V.M.

ment ſurmonté ; impuiſſance de la nature vous voila miraculeuſement ſecouruë ; ennuis d'une longue atente vous voila plus glorieuſement recompenſez que ceux des Sara, des Rachel, des Anne, & des Elizabeth. Ces illuſtres femmes ſtériles ont produit à la verité de grands hommes, les Patriarches, les Prophetes, & les aieux du Verbe incarné, dont elles ont été les meres, ont été bien capables de les conſoler de leur longue ſtérilité : mais pour celle de S. Ioachim & de S. Anne ah ! M. il faut auoüer qu'elle a été recompensée avec plus de gloire, & ſuivie d'une plus grande bénédiction, puiſque la petite fille, qui leur eſt née comme le fruit de leur mariage, & comme le prix de leurs oraiſons, étoit choiſie pour être un jour la Mere de Dieu. Diſons donc avec le Sage: *O quam pulchra eſt caſta generatio cum claritate!* O que la génération de Marie eſt belle puiſqu'elle s'eſt faite dans la charité plutôt que dans la concupiſcence ; que ſa naiſſance eſt illuſtre, puis qu'elle eſt iſſuë d'un ſang Roial ; qu'elle eſt miraculeuſe, puis qu'elle eſt née de parens ſtériles ; & enfin qu'elle eſt fortunée, puis qu'elle eſt envoiée pour le ſalut de tout le genre humain ! c'eſt la 3. P. de ce diſcours.

3. Partie. QVoi que Dieu ait creé tous les tems pour le ſervice de l'homme, ſi eſt-ce

pourtant qu'on peut dire qu'il a produit particulierement trois jours heureux & fortunez pour lui ; ſavoir, le jour de l'innocence, le jour de la grace, & le jour de la gloire. Le jour de l'innocence, ou de la juſtice originelle n'a été que pour nos premiers parens : le jour de la grace a été pour tous les hommes : le jour de la gloire n'eſt que pour les bien-heureux. Le jour de l'innocence & de la juſtice a commencé avec la création d'Adam : le jour de la grace & de la redemption a commencé à la naiſſance de Marie : le jour de la gloire & de la félicité a commencé à la reſurrection de Ieſus-Chriſt. Le jour de l'innocence a fini par le péché de nos premiers parens : le jour de la grace ne finira qu'à la conſommation des ſiecles : le jour de la gloire n'aura jamais de fin. Le jour de l'innocence a été enſeveli dans les ténébres d'une éternelle nuit, parce que ſon aſtre qui étoit la juſtice originelle s'eſt couché pour ne ſe relever jamais. Le jour de la grace a ſes lumieres & ſes éclipſes, parce que le péché & la pénitence font coucher, & lever alternativement ſon Soleil : mais le jour de la gloire n'aura jamais d'occident ni de nuage, par ce que ſon Soleil, ne s'eclipſera, ni ne ſe couchera point pendant toute l'éternité.

Or il faut remarquer que quoi qu'il y

ait peu d'intervale entre le jour de la grace & celui de gloire, puiſque la grace eſt une gloire commencée, & que la gloire eſt une grace conſommée, Il faut pourtant avoüer qu'il y a eu un grand intervale entre la fin du jour de l'innocence, & le commencement du jour de la grace; la nuit qui a ſuivi le couchant de l'un, & qui a précedé l'orient de l'autre a été bien longue. Les hommes ont gémi long-tems dans les ténébres de cette épouvantable nuit, & Dieu a diféré quatre mille ans de leur envoier ſon fils qui étoit le Soleil de juſtice, & qui ſeul pouvoit produire ce grand jour de la grace par ſon Incarnation. Mais graces immortelles à ce Dieu d'amour & de miſericorde, puiſque flechi par les vœux & par les ſoupirs des Prophetes & des Patriarches, il a fait naître Marie au monde, & a fait paroitre en même tems avec elle l'aurore de ce jour heureux de la grace, & l'avancouriere de ce Soleil de juſtice. Voila pourquoi j'ai eu raiſon de dire que ſa naiſſance a été fortunée pour le monde par les aſpects favorables du Ciel, *Non quod hujuſmodi formatio ſubjiciebatur cælorum influxibus*, dit le ſavant & devot Gerſon: ce n'eſt pas que la Conception, ou la naiſſance de Marie ait été un éfet de la conjonction des planetes, ou des influences des Cieux: Non, ajoute-t-il

Serm. de nativit. B. Virg.

Quia quidquid agebatur, hoc totum magis gratiæ erat quam naturæ : Parce que tout ce qui s'eſt fait dans la production de cette ſainte fille a été un miracle de la grace, plûtôt qu'un ouvrage de la nature. Mais je dis que ſa naiſſance a été fortunée au monde pour deux raiſons, ſavoir 1. parce qu'elle a donné la derniere perfection à l'Vnivers, & 2. parce qu'elle a été le commencement de la répa-ration de l'homme.

Oui, M. la naiſſance de la S. Vierge a donné la derniere perfection à tout l'Vnivers, & voici comme cette merveille s'eſt faite. C'eſt le ſentiment de pluſieurs Téologiens que quand Adam n'auroit pas péché, le fils de Dieu n'auroit pas laiſſé de s'incarner ; & que quand celui-la n'auroit pas perdu l'innocence originelle, celui-ci n'auroit pas laiſſé d'épouſer la nature humaine, non pas pour la rédemption des hommes, mais pour la perfection de tout l'Vnivers. Pour entendre cette Téologie, il faut remarquer que les opérations interieures de Dieu ſont parfaites, parce que la production du S. Eſprit ferme le cercle de ſes emanations éternelles & infinies, & épuiſe toute la fecondité de la volonté du pere & du fils, comme la génération du fils, termine toutes les connoiſſances, & épuiſe toute la fécondité de l'entendement du pere : tellement que cét

Eſprit S. qui eſt l'amour perſonnel du pere & du fils, eſt comme le nœud ſacré, & le chaſte baiſer qui unit ces deux amans éternels, & qui fait l'acompliſſement de la ſainte Trinité. Or ce que la proceſſion du S. Eſprit a fait au dedans de Dieu l'Incarnation l'a fait au dehors, il étoit neceſſaire que le Verbe ſe fit chair non ſeulement pour fermer le cercle des communications exterieures de Dieu : mais encore pour donner la derniere perfection à l'Vnivers. En éfet demandez aux Téologiens, en quoi conſiſte cette derniere perfection ? ils vous répondront avec l'Apôtre, qu'elle conſiſte dans la réunion de toutes les créatures avec le Créateur, & que cette réunion ne pouvoit s'acomplir, & s'eſt veritablement acomplie au miſtere de l'Incarnation, par lequel toutes les créatures qui ſont renfermées dans l'homme ſe trouvent heureuſement unies à Dieu par Ieſus-Chriſt : *Propoſuit in diſpenſatione plenitudinis temporum ; inſtaurare omnia in Chriſto quæ in cælis, & quæ in terra ſunt in ipſo* : Il a plû à Dieu de réunir dans la plénitude des tems toutes choſes en Ieſus-Chriſt, & par Ieſus-Chriſt, ſoit ce qui eſt dans le Ciel, ſoit ce qui eſt ſur la terre.

Epheſ. cap. 1. v. 9. & 10.

Or comme la S. Vierge avoit été choiſie par un conſeil de la ſageſſe éternelle pour étre l'inſtrument de l'Incarnation, dit Heſic-

chius; *inſtrumentum Incarnationis :* C'eſt à dire pour étre la mere du Verbe Incarné, & qu'en vertu de ſa divine maternité elle avoit une rélation naturelle, & une liaiſon neceſſaire avec le Verbe fait chair, je puis dire que les Patriarches, les Rois, les Prophetes, & toutes les ames juſtes, qui depuis la naiſſance du monde ont fait des vœux, & pouſſé des ſoupirs pour la venuë du Fils de Dieu, en ont encore formé pour la naiſſance de la S. Vierge. Ils ſavoient bien, ces grands hommes, éclairez des lumieres de la foi, animez de l'eſprit de Dieu, & qui vivoient dans l'atente du Meſſie, que ſelon l'ordre de la nature, auſſi bien que ſelon l'ordre des decrets de Dieu, ils ne pouvoient avoir le fils qu'ils n'euſſent premierement la Mere. Voila pourquoi les mêmes vœux qui ſe faiſoient pour la venuë du fils, ſe faiſoient encore pour celle de la mere : C'eſt ce qu'a voulû dire S. Iean de Damas par ces belles paroles: *Certabant ſæcula quod nam ortu Virginis gloriareiur :* Il y avoit un grand combat entre tous les ſiecles qui jaloux du bon-heur de voir paroître Marie au monde, ſe diſputoient la gloire de préſider à ſa naiſſance, & de ſe faire diſtinguer par un jour ſi heureux. Orat. 1. de Nat. B. Virg.

Mais quel interêt eſt-ce que tous les ſiecles prenoient à la naiſſance de cette ſainte fille ? Ie répons avec S. Bernardin, que c'eſt,

parce qu'elle devoit donner la derniere perfection à l'Vnivers. Ecoutez je vous prie le raiſonnement de ce grand devot de la S. Vierge : *Omnia entia unum ens nobiliſſimum appetebant*, dit-il, Devant la naiſſance de Marie tous les étres ſembloient murmurer tout bas, & demander pour leur derniere perfection, que Dieu en produiſit un qui fût ſouverainement acompli : les créatures vivantes en demandoient une qui eût la vie dans un parfait degré de nobleſſe : les ſenſitives en demandoient une qui eût le ſentiment dans un parfait degré de ſubtilité : les raiſonnables en demandoient une qui eut la raiſon dans un ſouverain degré d'intelligence : *& breviter omnium nativitates appetebant optimum naſcibile :* & pour abréger cette longue induction, ajoute-t-il, toutes les créatures, qui recevoient l'étre & la vie par la génération, atendoient la naiſſance d'une nouvelle créature, qui fût l'ornement & la perfection conſommée de toutes les autres. Car comme la conception de toutes les créatures raiſonnables ſe faiſoit dans le crime, & leur naiſſance dans la douleur, tout le monde en atendoit une, dont la conception ſe fit dans la grace & dans l'innocence; & la naiſſance dans la joie & dans le plaiſir: *his ergo ſic exiſtentibus imperfectis :* toutes choſes étant donc ainſi imparfaites, & tout l'Vnivers

Serm. de Nativit. B. Virg.

nivers atendant ſa derniere perfection ; qu'a fait Dieu pour contenter ces deſirs empreſſez, & cette amoureuſe impatience ! *Proviſum eſt mundo de una puella ſuper omnes benedicta :* Il y a pourveu par ſa magnificence & par ſa liberalité envoiant au monde une petite fille ſi parfaite ſelon la nature par la beauté du corps, & par la nobleſſe du ſang, & ſi acomplie ſelon la grace par l'excellence de ſes vertus, & par la plenitude du S. Eſprit : *Vt unico partu ſuo omnibus generibus rerum ſummam & ultimam perfectionem attulerit :* Que par le ſeul fils qu'elle a mis au monde, elle a donné à toutes les créatures leur derniere perfection, en les réuniſſant toutes à leur Createur. Iugez aprés cela, M. ſi jamais naiſſance a été plus fortunée pour le monde que celle de Marie ; puiſqu'elle a donné non ſeulement la derniere perfection à l'Vnivers, mais encore le commencement à la réparation de l'homme.

Ah qu'il étoit réduit dans un pitoiable état, cét homme mal-heureux, avant la naiſſance de Marie ! ce monde n'étoit pour lui qu'une valée de larmes & de miſeres, & qu'une région de tenebres & de mort ; le Ciel n'avoit pour lui que de malignes influences, & peu de favorables aſpects ; la loi qui lui avoit été donnée, n'étoit qu'une loi de rigueur & de ſévérité ; il étoit traité en

eſclave & non pas en enfant ; ſa maladie êtoit ſi incurable, qu'il n'y avoit point de médecin en terre capable de le guerir ; ſon aveuglement êtoit ſi extrême qu'il n'y avoit que le Soleil de juſtice qui le pût éclairer. Cependant quatre mille ans s'étoient déja écoulez, & l'on ne voioit point paroître ni ce Soleil, ni ce medecin. L'ignorance du vrai Dieu, les tenébres du peché, les confuſions de l'idolatrie, avoient couvert tout l'Vnivers d'une ſi ſombre & épouvantable nuit, qu'à peine la Iudée ſe trouvoit éclairée des lumieres de la foi, & de la Réligion. Mais helas! que tout le monde, que la Iudée, que les aveugles, que les malades, que le Iuif & le Gentil, que le Grec & le Latin que le Scithe & le Barbare, que tous les hommes en un mot, vous ont d'obligation ô Vierge incomparable, puiſqu'au même moment que vous avez paruë ſur la terre, l'aurore du grand jour de la grace à commencé de paroître aux yeux des mortels, & a fait naître dans leurs eſprits l'eſpérance de leur rédemption prochaine.

Oui, M. la naiſſance de Marie a été l'aurore du jour de ſalut pour tout le genre humain : & afin de vous le faire comprendre, remarquez s'il vous plaît que ſelon la langue ſainte, le fils de Dieu s'eſt incarné ſous deux qualitez diférentes, ſavoir, comme Verbe,

& comme lumiere. Comme Verbe ou parole de ſon pere pour nous manifeſter ſes volontez : comme lumiere du monde, ou Soleil de juſtice pour nous éclairer dans nôtre aveuglement. Or pour ne point ſurprendre les hommes par la venuë inopinée de ce Verbe, & de cette lumiere : qu'a fait Dieu pour les y préparer ? il ne s'eſt pas contenté de leur en avoir fait des promeſſes dans tous les ſiecles paſſez ; mais par un trait de ſageſſe admirable, il a fait naître deux perſonnes dans la plénitude des tems, ſavoir, la ſainte Vierge & S. Iean Baptiſte pour être les Précurſeurs de la venuë prochaine de ce Verbe, & de ce Soleil. Iean Baptiſte a été la voix de ce Verbe, Marie a été l'aurore de ce Soleil. Comme le monde à la naiſſance de Iean Baptiſte a commencé d'entendre la voix de ce Verbe qui faiſoit déja retentir toutes les montagnes de la Iudée, pour préparer les voies, & les cœurs au Seigneur : *Super omnia montana Iudæa divulgabantur omnia verba hæc :* De même le monde a commencé de voir paroître à la naiſſance de Marie l'aurore de ce Soleil de juſtice, qui venoit diſſiper par ſa grace & par ſa preſence la funeſte nuit du péché. C'eſt le compliment de conjouiſſance que l'Abé Rupert lui fait dans ſon berceau : *Quando nata es ô Virgo beata, tunc vera nobi aurora ſurrexit,*

Luc. cap. 1. v. 65.

Lib. 6. in Cant.

prænuntia diei ſempiterni : Lors que vous avéz paruë au monde, ô Vierge bien-heureuſe, lui dit-il, nous avons vu naître avec vous l'aurore du jour de ſalut & de grace pour tout le genre humain : *quia ſicut aurora finis eſt præteritæ noctis, & Diei ſequentis initium :* Car comme l'aurore eſt la fin de la nuit précédente, & le commencement du jour ſuivant : *Sic nativitas tua finis dolorum extitit, & conſolationis initium :* Ainſi vôtre naiſſance ô Vierge ſainte, a été la fin de nos miſeres & le commencement de nôtre félicité.

Cette comparaiſon me paroit ſi juſte, qu'il me ſemble que ce ſavant & devot Abé ne pouvoit pas nous repreſenter la naiſſance de Marie ſous une idée plus naturelle que ſous celle de l'aurore. Car lors, par exemple, que cette foible clarté naiſſante qui précéde le lever du Soleil, commence à blanchir le Ciel, à éclaircir les ombres, à faire pâlir les aſtres, à éteindre le feu des étoiles, & les flambeaux de la nuit : on voit en même tems que les ténébres ſe diſſipent, que la nature ſort du tombeau, que les couleurs reprennent leur premier éclat, que toutes les créatures ſe réveillent, que toutes choſes reſſuſcitent, & qu'enfin la nuit voit finir ſon regne, & céde l'empire au jour. De même je trouve que ces deux conditions qui acompagnent l'aurore, ou qui en ſont les éfets,

ont acompagné la naiſſance de la Sainte Vierge: c'eſt-à-dire que cette naiſſance fortunée a été la fin de la nuit, de l'aveuglement & des ténébres, de l'ignorance, & de l'idolatrie, où le monde avoit demeuré enſeveli pendant l'eſpace de quatre mille ans: & a été le commencement du jour de la grace, & l'avancourriere du Soleil de juſtice. C'eſt donc avec raiſon que l'Egliſe chante aujourd'hui à ſa gloire: Vôtre naiſſance ô Vierge ſainte, porte la joie partout le monde, dans le Ciel, ſur la terre, & juſque dans les Limbes. Elle l'a portée au Ciel, puiſqu'elle a annoncé aux Anges qu'elle leur donneroit bien-tôt un réparateur, qui rempliroit les places vuides de leurs compagnons apoſtats; elle a répanduë la joie par toute la terre, parce qu'elle a annoncé aux hommes qu'elle leur donneroit bien-tôt un Rédempteur, qui les délivreroit de la tirannie du Diable, & de la ſervitude du péché. Enfin elle a porté la joie juſque dans les Limbes, parce qu'elle a annoncé aux Saints Peres qui y étoient captifs, à nos premiers parens, à Noë, à Abraham, à Iſaac, à David, & à tous les autres, qu'elle leur donneroit bien-tôt un Libérateur qui viendroit rompre leurs chaînes, & les tirer de cette obſcure priſon.

O naiſſance de Marie, que tu as donc eté heureuſe & fortunée pour le monde? l'eſpe-

rance que tu nous a fait concevoir de nôtre ſalut n'a pas été ni fauſſe, ni vaine ; mais certaine & infaillible: je ne m'en étonne pas, nous n'avons pas jugé du bon-heur que tu promettois aux hommes par la conjonction des Planetes, ni par les influences des Cieux: ce n'eſt point des cauſes naturelles que tu as emprunté ta vertu, ni ta félicité : Non ce ſeroit erreur, & ſuperſtition de le croire : *Supra influxum cæleſtium corporum, perfectionem ſuam creditur obtinuiſſe*, dit un Réligieux Auteur. On doit étre perſuadé au contraire qu'elle a tiré ſa perfection d'une cauſe ſuperieure à tous les corps céleſtes : *Non enim natura potuit ſuis viribus tam perfectum opus producere, quali beata Virgo donata fuit :* Car la nature n'a pas pû avec toutes ſes forces unies enſemble produire un ouvrage ſi achevé, ni une créature remplie de tant de grace, & de dons ſurnaturels que le fut la S. Vierge au moment de ſa conception, & à celui de ſa naiſſance.

Balthaz. Sorius Dominica. ſerm. 5. de Concept.

Arriere donc l'Aſtrologie judiciaire, & tous les faiſeurs d'horoſcope: c'eſt une erreur de croire que la deſtinée non ſeulement de Ieſus-Chriſt, & de la S. Vierge, mais encore de tous les hommes ſoit atachée aux bons ou mauvais aſpects des planetes, ou aux heureuſes, ou malignes influences des Cieux. Il eſt vrai que deux grands perſonnages, l'un illu-

Cardin. de Aliaco. quæſt. 30. in Geneſ. & lib. de leg. & ſectis.

ſtre par ſa pourpre, & l'autre par ſa doctrine, ont crû que les Rois Mages ont pû prévoir par la diſpoſition des aſtres la naiſſance future de Ieſus-Chriſt, non pas toutefois avec la même certitude qu'ils en eurent lors qu'ils virent paroître la nouvelle étoile : car il eſt probable que ces Princes qui étoient tres-ſavans dans l'aſtrologie purent juger par la conjonction des deux grandes Planetes, Iupiter & Saturne, qui arriva ſix ans avant la venuë de Jeſus-Chriſt : & par l'heureuſe diſpoſition où toutes les autres ſe trouverent à ſa naiſſance qui fut l'année 42. de l'Empire d'Auguſte ; ils purent juger dis-je, & il y en eut meme des prédictions, qu'il devoit arriver un grand changement dans la Religion, & qu'il naîtroit bien tôt un homme extrordinaire, & recommendable par ſa puiſſance, & par ſa vertu. La raiſon qu'en donne Albert le grand pour apuier ce ſentiment du Cardinal Pierre d'Ailli Archevêque de Cambrai, c'eſt, dit-il, qu'il y alloit de la providence éternelle de Dieu : *Formans librum univerſitatis* : Lors qu'il forma l'Vnivers, comme un grand livre, d'écrire dans le Ciel avec des caracteres de lumieres : *quæ in libro æternitatis ſuæ erant ſcripta* : Les principaux évenemens qui étoient écrits dans le livre de ſes decrets éternels : mais ſur tout cette grande merveille qui ſurpaſſoit toutes

Albert. Mag. lib. ſpecul. lum.

les forces de la nature : *Quod de Virgine naſceretur :* Qu'il devoit naître d'une Vierge : En éfet le ſigne de la Vierge ſe trouva dans ſon aſcendant au moment de la naiſſance de Ieſus-Chriſt & il y a eu autrefois à Rome un Autel conſacré, *Virgini parituræ*, à la Vierge qui devoit un jour enfanter. Voila ce que ces grands hommes ont crû de bonne foi pour honorer la préſcience éternelle de Dieu, mais non pas pour autoriſer les vaines prédictions des Aſtrologues. C'eſt pourquoi S. Auguſtin combatant leur ſcience ſuperſtitieuſe dit à Fauſte Evêque Manichéen: Si nous n'atachons la deſtinée d'aucun homme à l'influence des aſtres qui ont dominé à ſa naiſſance, de peur d'offenſer ſon libre arbitre, & de lui impoſer quelque néceſſité : nous n'avons pas garde de croire que celle de Ieſus-Chriſt qui eſt le maître & le Créateur des aſtres ait été ſoumiſe à leurs influences : il faut donc conclurre que cette étoile qui parut aux Mages dans l'Orient : *Non ad decretum dominabatur, ſed ad teſtimonium famulabatur* : N'exerçoit pas ſur lui une domination imperieuſe, mais ne ſervoit ſeulement que pour rendre un temoignage aſſuré de ſa venuë. Voila comme S. Auguſtin a parlé des aſtres qui ont dominé à la naiſſance du fils de Dieu : voici comme il s'eſt expliqué ſur la conjonction de ceux qui domi-

Lib. 1. cont. Fauſt. cap. 5. Tom. 6.

nérent à ſa mort : Ce grand Docteur expliquant le ſens de ces paroles qu'il dit à ſon Pere un peu devant ſa mort: Mon pere l'heure eſt venuë : *Non credatur*, dit-il, *hæc hora fato urgente veniſſe, ſed Deo potius ordinante :* Il ne faut pas croire que cette derniere heure ſoit venuë par la néceſſité du deſtin inévitable, non; mais plutôt par l'ordre éternel de la providence de Dieu. Ce que j'ai dit de la naiſſance de Ieſus-Chriſt, ſe doit dire auſſi, non ſeulement de la naiſſance de la S. Vierge, mais encore de celle de tous les Chrêtiens.

Tract. 104 in Ioan. ſub medium.

Il y a donc erreur, ſuperſtition, & péché de conſulter l'aſtrologie judiciaire pour connoître & pour deviner avec certitude les évenemens futurs ſur tout ceux qui dépendent du libre arbitre de l'homme: voila pourquoi les Souverains Pontifes ont condanné & foudroié dans leurs Bules cette vaine ſciences : mais particulierement Sixte V. qui l'apelle une uſurpation de la ſcience de Dieu, & un crime qui viole l'intégrité de la foi. Les Conciles animez de l'éſprit de Dieu l'ont condannée avec un même zele : Le premier de Toléde excommunie ceux qui croient aux Aſtrologues : le premier de Milan leur ordonne de grandes peines : celui de Rheims fulmine la même excommunication contre les faiſeurs d'horoſcope : celui de Bourdeaux

Thom. 2. 2. quæſt. 95. art. 5. in corp.

Six. V. in Bulla 17. quæ incipit, Cæli, & Terræ.

Concil. 1. Tolet. can. 15.

Mediol. 1. de Mag. artib.

ordonne aux Curez de publier, & de faire ſavoir aux peuples cette excommunication: enfin les conciles de Toloſe & de Narbonne ont renouvellé cette excommunication, *ipſo facto*, & toutes les autres conformement aux Saints decrets. Les Peres de l'Egliſe n'ont pas temoigné moins de zele pour exterminer cette peſte du monde Chrêtien: S. Ambroiſe & S. Baſile ont fait de grands Sermons & de puiſſantes homelies pour décrier cette vaine ſcience: S. Iean de Damas qui étoit tres-ſavant dans la connoiſſance des aſtres, en parle d'une maniere à en inſpirer de l'horreur aux Chrêtiens. S. Auguſtin s'accuſe comme d'un grand péché d'avoir conſulté les Aſtrologues. Ce même Pere préchant un jour à ſon peuple ordonna au milieu de ſon Sermon une pénitence publique à un Chrêtien qui avoit exercé quelque tems l'Aſtrologie judiciaire, & ne le réconcilia avec l'Egliſe qu'aprés avoir donné de grandes marques d'une parfaite douleur, & d'une veritable converſion.

Concil. Rhem. an. 1583. cap. 6. de Sortileg.

Lib. 2. Orth. fidei. c. 7. de Luce ignc &c.

Lib. 4. Conf. cap. 3.

Conc. in pſal 61. in fine

Les Empereurs n'ont pas été plus favorables à l'Aſtrologie judiciaire que les Peres: comme ils l'ont crûe auſſi pernicieuſe au bien de l'Etat, que ceux-ci l'ont jugée contraire à la ſainteté de la Religion: ils l'ont défenduë ſous de grandes peines comme on peut voir dans le droit civil. Nos Rois tres-Chrêtiés ont

L. Mathematicos. Cod. de

toûjours témoigné une extrême horreur de cette vaine ſcience: les ordõnances qu'ils ont faites dans les Etats d'Orleans & de Blois en ſont des preuves irréprochables. S. Epiphane remarque que le fameux Aquila nommé le Pontique, qui a traduit l'Ecriture d'Hébreu en Grec, ne fut chaſſé de l'Egliſe que par le trop grand atachement qu'il avoit à faire des horoſcopes, à conſulter les aſtres, & à s'apliquer à l'art de deviner : je ne m'en étonne pas, puis que S. Auguſtin apelle cét art une invention des Diables, *& ſpirituum ſeductorum operatio;* & l'ocupation des eſprits ſeducteurs qui ne s'apliquent qu'à tromper les hommes : d'où il tire cette concluſion, que tous les bons Catholiques doivent éviter les Aſtrologues, & les devins, comme des gens qui ſont en horreur à Dieu & à l'Egliſe : *Ne dæmoniorum conſortio animam deceptam pacto quodam ſocietatis irretiant:* De peur qu'ils n'engagent leur ame au Diable, & que par un pact ſecret, ou contrat de ſocieté, ils ne deviennent complice de leur crime, & compagnons de leur chatiment.

Epiſcop. audientias Charl. IX. an. 1560. Henri III. an. 1579. chap. de l'Egliſe. art. 36. S. Epih. Lib. de ponderib. & menſura. Lib. 2. de Geneſ. ad litte. cap. 17.

En voila plus qu'il n'en faut pour vous faire comprendre l'énormité du crime que vous fait commettre, & le danger du ſalut où vous expoſe cette vaine curioſité, qui vous fait chercher dans les aſtres vôtre bon-

& Lib. 5. de civit. cap. 7.

ne ou vôtre mauvaiſe fortune. Vous vous trompez, M. Dieu n'a ni écrit, ni atachè vôtre deſtinée aux étoiles qui ont dominé à vôtre naiſſance. Vôtre ſort eſt entre ſes mains comme un grand Prophete l'a reconnû : *In manibus tuis ſortes meæ* : Mais de plus j'oſe dire que Dieu même ſemble s'étre dépoüillé de ce droit en faveur de l'homme; il l'a fait l'arbitre de ſa bonne ou de ſa mauvaiſe deſtinée, & a mis ſon ſort entre ſes propres mains : *In manibus conſilij ſui*, dit l'oracle ſacré. Ainſi ſi vous étes un larron, un méchant, un impie, un miſerable, un blaſphemateur, un impudique, un abandonné à toutes ſortes de vices, ne vous en prenez qu'à vous mêmes, n'accuſez point les aſtres, ils n'ont aucun empire ſur vôtre liberté, quelques impreſſions qu'ils aient pû faire ſur vôtre corps, ils n'ont point touché à vôtre libre arbitre. Le Sage n'eſt point l'eſclave de ſon étoile, il en eſt le maître, il la fait ſervir à la vertu, & au bon conſeil. Iacob & Eſaü étoient deux freres, dit S. Gregoire, ils furent conceus en même tems dans un même ſein, ils vinrent au monde par un même enfantement, les mêmes étoiles qui dominerent à la naiſſance de l'un, dominerent encore à celle de l'autre, de quelque rapidité que roulent les Cieux ſur nos têtes, le changement ne peut étre aſſez conſidé-

Pſal. 30. v. 16.

Eccli. cap. 15. v. 14.

rable dans la diſpoſition des planetes, pour faire un changement & une diverſité ſi conſiderable dans les corps & dans les eſprits, dans les humeurs & dans les inclinations que celle que l'Ecriture remarque dans ces deux jumeaux. D'où il conclud que l'homme n'étant pas fait pour le ſervice des étoiles, mais les étoiles pour le ſervice de l'homme, ce ne ſont point elles qui par leurs influences le rendent ſage ou vicieux, bon ou mauvais, mais que c'eſt lui-même qui ſe rend l'auteur de ſon ſalut ou de ſa perte, parce que c'eſt lui-même qui par le refus ou le bon uſage de la grace ſe rend l'arbitre de ſa bonne ou mauvaiſe vie, de ſa bonne ou mauvaiſe mort.

Mais, M. ſi nous n'avons pas la puiſſance de mettre les aſtres dans une heureuſe conjonction à nôtre naiſſance ſelon le corps; nous pouvons au moins y mettre Ieſus & Marie le Soleil intellectuel, & la Lune miſtique de l'Egliſe pour les faire préſider à nôtre nouvelle naiſſance ſelon l'eſprit: Ieſus s'eſt levé à ſa naiſſance comme un Soleil de juſtice pour éclairer tous les hommes dans leur aveuglement, Marie a paruë aujourd'hui comme une Lune pour diſſiper les ombres de la nuit; comme une aurore pour nous anoncer la venuë de ce Soleil; comme l'étoile de mer pour nous découvrir les écueils

du monde, & pour nous conduire malgré les orages & les tempêtes au port du ſalut éternel. Proſternons-nous donc au pié de cette petite fille qui vient de naître : quoi qu'elle paroiſſe ſujette aux infirmitez de l'enfance, elle eſt pourtant raiſonnable dans ſon berceau comme Jeſus-Chriſt le fut dans ſa crêche, avec cette diférence pourtant que Ieſus-Chriſt étoit raiſonnable par lui-même & de ſa propre nature, & Marie par privilege & par participation. Elle ne ſera ni ſourde à nos prieres, ni inſenſible à nos malheurs, ſes oreilles entendront la voix de nos ſoupirs, ſon cœur amoureux ſe laiſſera atendrir à nos larmes : & élevant ſon eſprit à Dieu elle commencera de faire l'ofice d'avocate, pour obtenir le don de pénitence aux pecheurs, la grace de perſeverance aux juſtes, l'amour de Dieu aux uns & aux autres en ce monde, & la gloire en l'autre. *Amen.*

PANEGIRIQUE DE LA PRESENTATION DE LA Ste VIERGE AU TEMPLE.

Primitias tuas non tardabis reddere: primogenitum Filiorum tuorum dabis mihi. Exodi cap. 22.

Vous ne diférerez point d'ofrir vos prémices : & vous me conſacrerez le premier né de vos enfans. C'eſt la loi que Dieu publie dans l'Exode, *Chap.* 22.

L'Obligation d'ofrir les prémices de toutes choſes eſt ſi juſte & ſi ancienne, que Dieu l'a imposée à tous les hommes dans tous les âges, & les a toûjours éxigées dans tous les états de la

nature comme un droit inſéparable de ſon ſouverain domaine. Il a éxigé les prémices de nos premiers parens dans l'état de la nature innocente ; Il les a éxigé des Iuifs dans l'état de la nature corrompuë ; Il les éxige des Chrêtiens dans l'état de la nature réparée. Il les à exigé de nos premiers parens par titre de créateur ; Il les a éxigé des Iuifs par titre de legiſlateur ; Il les exige des Chrêtiens & de toutes les nations converties à la foi par titre de Rédempteur. Il éxigea de nos premiers parens l'abſtinence du fruit de l'arbre de la ſcience du bien & du mal, comme le premier fruit de leur obeïſſance, & de la ſoumiſſion de leur volonté. Qui avoit-il, M. de plus raiſonnable que la défence que Dieu fit au premier homme, puiſque c'étoit pour lui faire cõnoître le domaine qu'il avoit ſur lui, & pour lui aprẽdre en même tems ſon devoir, & ſa dépendance. Il exigea des Iuifs les prémices des fruits de la terre : du blé, du vin & de toutes les autres liqueurs : c'eſt ce que le texte Hébreu explique en termes fort obſcurs, mais pleins de miſtere & d'emphaſe : *Non tardabis offerre plenitudinem tuam, & lachrimam tuam :* Vous ne difererez point, dit-il, d'ofrir à Dieu vôtre plenitude, & vôtre larme, ſignifiant par le mot de plénitude les premiers épics de blé, non pas vuides, mais remplis de grains : & ſignifiant par

Geneſ. c. 1. v. 16.

par le mot de larme, les premieres goutes qui couleront de toutes les liqueurs : mais nôtre Vulgate, & les Septante parlent plus clairement, en diſant qu'il ne faloit pas différer non ſeulement d'ofrir, mais de rendre à Dieu les prémices des fruits de la terre: comme il les avoient receus de la main liberale de Dieu, c'étoit un acte de juſtice de les rendre à leur premier auteur. Mais ce divin Legiſlateur n'en demeura pas là ; comme il eſt également jaloux de ſon honneur, & de nôtre reconnoiſſance, il ne ſe contenta pas d'éxiger des Iuifs les prémices des fruits, & des animaux : Il étendit ſon droit & ſon commandement plus loin : *Primogenitum filiorum tuorum dabis mihi :* Vous me conſacrerez encore, ajoûte-t-il aux paroles de mon texte, le premier né de vos enfans: qui avoit-il, M. de plus juſte que cette loi; c'étoit une recõnoiſſance que Dieu leur demãdoit, pour avoir préſervé leurs fils aînez lors qu'il fit égorger tous ceux des Egiptiens par le glaive de l'Ange éxterminateur. Enfin Dieu exige auſſi les prémices des Chrêtiens dans l'état de la nature réparée en qualité de Rédempteur : mais quelles ſont ces premices. Que Dieu demande de nous ? ce ne ſont pas ſeulement celles des bonnes œuvres corporelles comme du jeûne, de l'abſtinence, & de l'acompliſſement de ſa loi, ainſi qu'il de-

demanda à nos premiers parens ; ce ne ſont pas ſeulement celles des fruits de la terre, des animaux & des enfans comme celles qu'il demanda aux Iuifs ; mais il demande les prémices des penſées de nos eſprits, & des afections de nos cœurs ſi-tôt que nous avons ateint l'âge de raiſon. C'eſt, M. pour obéir à cette loi que S. Ioachim & S. Anne preſentent aujourd'hui leur fille au Temple de Salomon, & qu'ils l'offrent au Seigneur, non ſeulement comme les prémices de leurs biens, mais encore comme les prémices de leur fécondité, & comme le premier fruit de leur Mariage. Et c'eſt en ce même jour que cette Vierge incomparable acompliſſant l'ancienne loi, & prévenant l'établiſſement de la nouvelle, ſe conſacre auſſi elle même entierement à Dieu, ſon eſprit, ſon cœur, & ſon corps pour être ſon temple vivant, & le Sanctuaire de ſa divine Majeſté. Suivons la, M. dans le Temple, je vois qu'elle en monte les dégrez avec une vigueur & une fermeté qui ſurpaſſe la foibleſſe de ſon âge, & qui ne peut être atribuée qu'aux mouvemens de l'eſprit ſaint qui la remplit de ſes graces, quand un Ange la ſalua comme mére du Fils de Dieu, en lui diſant : *Ave Maria.*

NE vous perſuadez pas, M. que cette loi qui oblige les hommes à offrir les prémices de toutes choſes à Dieu, n'ait eu cours que parmi le peuple fidele ; les païens enſevelis dans les ténébres de l'erreur & de l'ignorance, ont été ſi Religieux en ce point qu'ils n'ont jamais manqué de les ofrir tous les ans à leurs faux Dieux : Ciceron dit qu'un homme ſage ne manque point de les voüer & de les rendre à Hercule; Cirus au raport d'Hérodote ofrit à Iupiter les dimes ou premices de toutes ſes richeſſes, & établit des oficiers pour s'aquiter de ſa part de cét acte de Religion envers lui. Le Roi Agis fut plus ſcrupuleux que ce Roi de Perſe, puiſque ſelon Xénophon, il alla exprés à Delphes pour les paier lui-même à Apollon : *Agis Delphos profectus eſt, ac decimam Deo obtulit :* Mais Philon Iuif ajoute à la gloire de ſa nation qu'elle rendoit ce culte non pas aux Idoles, mais au vrai Dieu, & qu'elle s'aquitoit de ce devoir de religion & de juſtice, *quaſi non daret, ſed acciperet :* Avec autant de joie, que ſi elle eut receu un bienfait, plutôt que païé une dette. C'eſt donc dans cét eſprit de Religion que S. Ioachim & S. Anne preſentent aujourd'hui leur fille à Dieu dans le temple, & que cette S. Vierge s'y ofre encore elle même avec une dé-

Lib. 3. de Nat. Deor.

Herod. in Clio.

Lib de Sacerd. Hono.

votion qui ſurpaſſe celle de ſes parens, & qui donne de l'admiration au grand Prêtre, & à tous ceux qui furent les témoins de cette action de Pieté. Mais afin de vous en faire comprendre la nature, les circonſtances, & l'obligation, ou la loi.

Il faut diſtinguer dans l'ancien Teſtament deux ſortes de diférentes manieres de s'ofrir à Dieu, & de ſe conſacrer à ſon culte. La premiere étoit pour les enfans males, & pour les fils ainez des maiſons: *Sanctifica mihi omne primogenitum quod aperit vulvam in filijs Iſraël, tam de hominibus quàm de jumentis, mea ſunt enim omnia:* Conſacrez moi, dit Dieu parlant à Moiſe, tous les premiers nez qui ouvrent le ſein de leur mere parmi les enfans d'Iſraël, tant dans les hommes, que dans les animaux: car tout eſt à moi. Dieu uſe du mot de ſantifier: *Sanctifica mihi:* Ce qui ſignifie deſtiner une choſe, & l'apliquer à un uſage ſaint, & au culte de Dieu. Or cette aplication ou ſantification ſe faiſoit en pluſieurs manieres: ſavoir *ou par le miniſtere*: Comme quand il eſt dit que la Tribu de Levi fut ſantifiée & conſacrée au Seigneur, c'eſt à dire, pour ſervir à Dieu dans les ſacrez miniſteres. Ou bien cette ſantification ſe faiſoit *par l'uſage*, c'eſt en ce ſens que l'Ecriture dit que le temple, l'Autel, & les vaſes ſacrez furent ſantifiez

Exod. cap. 13. v. 1.

au Seigneur, c'eſt à dire qu'ils furent deſtinez aux uſages ſacrez de ſon culte : ou enfin cela ſe fait *par oblation*, comme quand l'Ecriture dit, que ce qui eſt immolé à Dieu, eſt ſantifié au Seigneur ; & c'eſt en cette maniere que Dieu avoit ordonné que tous les premiers nez lui ſeroient ſantifiez, c'eſt à dire oferts & immolez : & c'eſt pour obeïr à cette loi de l'Exode que la S. Vierge ofrit l'Enfant Ieſus au Seigneur le jour de ſa purification, comme étant ſon premier né, & ſon fils unique : *Peperit filium ſuum primogenitum.* Quoi que dans la rigueur, & ſelon les termes même de la loi, elle n'y fut pas obligée : puis que le S. Enfant Ieſus n'ouvrit point ſon ſein à ſa naiſſance : mais il en ſortit comme le raion du Soleil paſſe au travers d'un criſtal tres-pur, le laiſſant auſſi beau & entier, & plus clair même qu'il n'étoit auparavant.

La ſeconde maniere de s'ofrir à Dieu étoit volontaire, & celle-ci ſe faiſoit en deux façons, ou par ſon vœu propre ; ou par le vœu de ſes parens. Par la premiere maniere, une perſonne ſe pouvoit conſacrer à Dieu, non pas pour toûjours, mais pour un tems, & ſe racheter enſuite par quelque ſomme d'argent, ou par quelque autre ofrande : *Homo qui votum voverit, & ſpoponderit domino animam ſuam, ſub æſtimatione* Levitic. cap 27. v. 1.

dabit pretium : L'homme qui aura fait un vœu, & qui aura promis à Dieu de lui conſacrer ſa vie, il païera pour ſe décharger de ſon vœu, un certain prix, ſelon l'eſtimation qui en ſera faite. Par la ſeconde maniere, une perſonne ſe pouvoit conſacrer à Dieu pour toute ſa vie, ou par ſon vœu propre, ou par celui de ſes parens, ſans ſe pouvoir jamais racheter, ni diſpenſer de ſon vœu. Voici les termes de cette loi : tout ce qui eſt conſacré au Seigneur, ſoit un homme, ou une bête, ou un champ, ne ſe vendra point, & ne pourra être racheté ; en voici la raiſon : *Quidquid ſemel fuerit conſecratum ſanctum ſanctorum erit Domino* : Car tout ce qui aura été conſacré une fois au Seigneur, y ſera pour toûjours, comme étant une choſe devenuë *Sancta ſanctorum*, c'eſt à dire tres-ſainte, ſelon le langage de l'Ecriture. Or cette eſpece de vœu ſe faiſoit ſous condition : tel fut celui de Iephté qui promit à Dieu, s'il remportoit la victoire ſur les Ammonites de lui ſacrifier la premiere choſe qu'il rencontreroit en retournant vainqueur dans ſa maiſon. Le ſort tomba ſur ſa fille, il acomplit ſon vœu, il l'ofrit à Dieu, & au ſervice de ſon temple, non pas par un ſacrifice ſanglant, diſent pluſieurs Auteurs, mais par un vœu de virginité perpétuelle. Tel fut le vœu d'Anne femme d'Elcana & mere de

Ibidem. v. 28.

Iudic. cap 11. v 31.

Apud Veg. Theol. Mar.

Samuel, elle promit à Dieu s'il lui donnoit un fils de le conſacrer à ſon ſervice pour toute ſa vie, *Dabo eum Domino omnibus diebus vitæ ejus*; Dieu exauça ſa priere; cette ſainte femme acomplit ſon vœu, & ſon fils fut grand prêtre du Seigneur, & juge de ſon Peuple. Enfin tel fut le vœu de S. Ioachim & de S. Anne; ils avoient demandé long-tems un enfant à Dieu par des larmes & par des prieres, avec promeſſe de le lui conſacrer, Dieu exauce leur vœu, il leur donne Marie comme un enfant de miracle auſſi bien que de prieres, malgré leur vieilleſſe & leur ſtérilité; ils ne furent pas ingrats au Seigneur, ni infideles à leur promeſſe, ils lui furent preſenter ce bien-heureux enfant trois ans aprés ſa naiſſance comme les ſacrées prémices de leur mariage & de leur fecondité. Mais ce qui eſt ici d'admirable, c'eſt que la petite & divine Marie donna un nouveau merite à l'oblation de ſes Parens, & afin d'acomplir l'ancienne loi, & de prévenir la nouvelle par un genre de ſacrifice inconnu aux Patriarches, aux Pontifes, & aux Prophetes de ſa nation elle ofrit en ce jour trois ſortes de prémices d'elle même à Dieu. Elle lui ofrit les prémices de ſon eſprit; les prémices de ſon cœur; & les prémices de ſon corps. Elle ofrit les prémices des vœux de Religion; elle ofrit les prémices de l'eſprit d'oraiſon;

cert. 12. pag. 154.

Lib. 1. Reg. cap. 1. v. 11.

Divi-ſion.

elle ofrit les prémices du prix de nôtre rédemption. Diſons enfin qu'elle ofrit, les prémices des vœux de religion, avant la venuë de celui qui en a été l'inſtituteur ; elle ofrit les prémices de l'eſprit d'oraiſon avant la naiſſance de celui qui en a été le maître; elle ofrit les prémices du prix de nôtre Rédemption, avant la mort de celui qui a été nôtre Redempteur. Voila les trois ſortes de prémices que la S. Vierge a ofert aujourd'hui dans le temple, & que vous verrez dans les trois parties de ce diſcours : *Primitias tuas non tardabis reddere.*

I. PARTIE.

POur renfermer dans de juſtes limites le ſujet vaſte & étendu que j'entreprens de traiter dans cette premiere partie : je vous avertis d'abord que je ne prétends pas faire ici une controverſe pour réfuter les hérétiques qui ſe ſont déclarez les ennemis de la profeſſion réligieuſe auſſi-tôt que de l'Egliſe Romaine : la victoire que les Peres & les Docteurs ont remportée ſur eux eſt ſi entiere qu'ils ne ſe releveront jamais de leur défaite ; laiſſons les donc où ils ſont, ils n'en reviendront pas pour nous faire la guerre : *Morientes non vivant, gigantes non reſurgant.* Ie déclare de plus que je n'entre point dans la diſpute qu'il y a eu entre quelques Auteurs remplis d'érudition & de pieté

Iſa. cap. 26. v. 14.

touchant l'origine & l'ancienneté des ordres Religieux, je ſuis perſuadé qu'ils ont eu un eſprit droit, & une intention pure, & qu'ils n'ont pas même manqué de raiſons conſiderables pour établir leur droit, & pour défendre leur cauſe. Il faut pourtant prendre garde, dit le Cardinal Baronius, au ſujet de cette diſpute : que, *flagrans cupido nobilitatis avitæ coegit interdum homines delirare :* Il arrive ſouvent aux Religieux qui ſe diſputent ſur l'ancienneté de leur Ordre, ce qui arrive aux Gentil-hommes qui ſe querellent ſur l'ancienneté de leur nobleſſe ; les uns & les autres peuvent tomber dans une eſpece de petit délire, & s'écarter de la droite raiſon ; il faut donc étre ſage & ſobre en cela comme en tout autre choſe, car ce n'eſt pas un petit ſecret, dit l'Apôtre, de ſavoir unir la ſageſſe avec la ſobrieté. Voici donc ce qui eſt inconteſtable, à mon ſens, & ce qui ſe doit ſoûtenir dans les principes de la bonne doctrine, de l'Ecriture, & des Peres.

Anna: Eccl. ad an. 444.

Il eſt certain que comme toute l'ancienne loi n'a eu que des ombres & des figures des miſteres qui ſe ſont acomplis dans la nouvelle ; elle n'a eu auſſi que de foibles commencemens, & de groſſiers craions de la perfection de l'Evangile : Voila pourquoi S. Thomas l'apelle : *Lex præparatoria in qua quædam rudimenta ſalutaris juſtitiæ continentur:*

D. Tho. 1. 2. qu. 91. art. 5.

Une loi d'apareil, & de préparation qui renfermoit non pas les maximes d'une ſainteté parfaite, mais les premiers élemens d'une ſalutaire juſtice, & décendant enſuite à la queſtion que je traite, il ajoute pour faire voir que ni Moiſe, ni Elie ne ſont point les Auteurs de la profeſſion religieuſe, mais que c'eſt Ieſus-Chriſt qui en eſt l'inſtituteur par ſes paroles & par ſes exemples. La loi nouvelle, dit-il, n'a pas ſeulement des préceptes, elle a encore des conſeils, que n'avoit pas l'ancienne; & ces conſeils ſe réduiſent à vivre dans la pauvreté, dans la chaſteté, & dans l'obeiſſance: & Ieſus-Chriſt a acompli les uns & les autres pour étre le modéle de toute la perfection Evangelique; tant de la Chrêtienne qui regarde l'obſervance des préceptes que de la religieuſe qui renferme l'obſervance des conſeils: *Adimplevit Dominus præcepta legis*, dit cét Ange de l'Ecole, *ſuperaddendo quædam perfectionis conſilia:* C'eſt donc commettre une inſigne injuſtice contre Ieſus-Chriſt de lui ravir la gloire d'étre l'inſtituteur de la vie monaſtique & religieuſe.

Idem 1.2. quæſt 108. art. 4.

Idem 1.2. quæſt. 07. art. 2.

Cela eſt ſi veritable que quelques Docteurs enſeignent comme une choſe tres-probable que Ieſus-Chriſt a fait formellement des vœux, 1. parce que les Evangéliſtes l'apellent Nazaréen: *Nazaræus vocabitur:*

Math cap 2. v. 23.

Non ſeulement parce que dépuis ſon retour d'Egipte il fut nourri & élevé à Nazareth, qui eſt l'explication la plus litterale : mais encore par ce que ſuivant l'opinion de quelques Docteurs il avoit émbraſſé l'inſtitut des Nazaréens, qui étoint les Religieux de l'encienne loi, & les figures de ceux de la nouvelle : non pas qu'éfectivement, Ieſus-Chriſt fut Nazaréen de ſecte & de profeſſion par les cérémonies exterieures ; Non, mais il l'étoit en eſprit, & dans l'interieur par la ſainteté, par la pureté & par l'éloignement de toutes les choſes profanes : *Segregatus à peccatoribus*, l'apelle S.Paul.2.Le fils de Dieu pour donner plus d'éclat à ſes actions, pour les rendre plus glorieuſes & plus agreables à ſon pere, & plus capables de gagner les hommes,& de les atirer à ſon imitation, voulut s'y obliger par vœu. Comme il avoit receu de ſon pere le commandement de mourir pour le ſalut du Genre humain, il accepta ce commandement avec joie, & fit vœu de l'acomplir. Voila pourquoi quelques Peres Grecs & Latins, & avec eux la Gloſe ordinaire lui apliquent ces paroles de David : *Vota mea reddam :* Ie rendrai mes vœux au Seigneur ; & S.Jérome expliquant quels étoient ces vœux qu'il fit au moment de ſa conception, répond : *Sunt nativitas, vel paſſio, vel myſterium corporis ac ſanguinis*

Euſeb. Hieron. apud Barrad. tit 1. lib. 10. c. 11.

Heb c.7. v.26.

Pſal.21.

Apud corin Ibi. v.27.

Suarez. in 3. p. tom. 2. disp 28. & apud eum. S Hieron. S. Bas. Theod. S. Aug.

ejus : Que ces promeſſes qu'il fit ſont de ſa naiſſance, de ſa Paſſion, de ſa mort, & de l'inſtitution du Sacrement de ſon corps. Il eſt vrai que quelques Docteurs ont cru que Ieſus-Chriſt étoit incapable de faire des vœux, parce que diſent-ils, il n'en avoit aucun beſoin pour a fermir ſa volonté dans le bien où elle étoit dêja immuablement établie ; & j'en tombe d'acord avec eux pour cette raiſon. Mais ils doivent auſſi demeurer d'acord avec moi qu'il étoit capable de faire des vœux pour d'autres motifs, ſavoir pour ſe conſacrer d'une maniere plus excélente au ſervice de Dieu, qui eſt l'éfet principal du vœu, & pour faire auſſi ſes actions avec une perfection plus grande, comme devant étre l'original de la perfection de tous les hommes Chrêtiens & Réligieux.

S. Thom. 22 quæſt. 88. art. 4. ad. 3.

Ce principe ainſi établi voici la concluſion que j'en tire avec l'Ange de l'Ecole, ſavoir que l'obſervance des trois vœux eſſentiels de Réligion, de chaſteté, de pauvreté, & d'obeïſſance : *Perfectè quidem incepit in Chriſto, ſed aliquo modo fuit inchoata in B. Virgine :* a commencé à la verité avec toute ſa perfection en Ieſus-Chriſt, mais ſes prémices avoient dêja paru en la ſainte Vierge. Comme le fils s'étoit conſacré par vœu à ſon pere au moment de ſa conception, com-

3. p. quæſt. 28 art. 4.

me il confirma ſes vœux à ſa naiſſance : *Ingrediens mundum :* à ſon entrée dans le monde, ainſi qu'il dit par un Prophete ; & comme il ratifia ſes vœux au jour qu'il fut preſenté au Temple : de même la mere qui devoit étre une parfaite copie de ce grand original, ſe conſacra à Dieu au moment de ſa conception ; elle confirma ſon oblation au jour de ſa naiſſance, & en fit un vœu en rendant celui de ſes parens au jour de ſa preſentation au Temple. Or quels ſont les vœux qu'a faits aujourd'hui la S. Vierge, ſinon les vœux de Religion, ſavoir d'une virginité perpétuelle, d'une obeïſſance aveugle, & d'une extrême pauvreté. Oüi, M Marie a été la plus chaſte, la plus obeïſſante, & la plus pauvre de toutes les creatures, & a pratiqué toutes ces vertus de chaſteté, de pauvreté & d'obeïſſance avec une ſouveraine perfection, par les vœux qu'elle en a fait.

La raiſon eſt, que les actions qui ſe font par vœu ſont plus parfaites, & plus méritoires, diſent les Théologiens, que celles qui ſe font ſeulement par conſeil ; or comme la ſainte Vierge faiſoit toutes les ſiennes avec une ſouveraine perfection : de là il faut conclurre, que ſi elle a gardé inviolablement les plus rigoureuſes loix de la chaſteté ; ſi elle s'eſt ſoumiſe aveuglément aux ordres

S. Thom. 2. 2. qu. 88. art. 6.

plus dificiles de l'obeïſſance, & ſi elle a obſervé fidellement les regles les plus étroites de la pauvreté; ce n'a été que par les vœux qu'elle en a fait. Ecoutez, je vous prie, comme en a parlé Pic de la Mirande. Ce jeune Prince qui à cauſe de ſon rare eſprit a été apellé, *Monſtrum ſine vitio*: Un monſtre ſans vice, & un prodige ſans defaut & qui merite cét éloge de Claudien.

Scaliger.

Primordia tanta
vix pauci meruere ſenes.

Ses premiers progrez dans les études ont été des coups de maître qui ont ſurpaſſé l'érudition des plus anciens, & des plus conſommez dans les ſciences. Ses Theſes contenant neuf cens propoſitions ſoutenuës à Rome avec aplaudiſſement à l'âge de 24. ans, en ſont un illuſtre témoignage: il y en a pourtant 13. qui aprés l'examen qu'en fit faire le Pape Innocent VIII. furent trouvées inſoutenables: quoi qu'il en ſoit ce jeune & ſavant Prince s'adreſſant à la S. Vierge dans un de ſes ouvrages lui dit ces belles paroles: *Tu paupertatem ſine conſilio, Virginitatem ſine exemplo, Evangelicæ obedientiæ ſublimitatem ſine præcepto, ante Evangelium, Chriſto nondum illapſo exhibuiſti*: O Vierge incomparable vous avez gardé la pauvreté avant qu'il y en eut aucun conſeil; vous avez voüé la virginité avant que d'en avoir vû au-

In cant. ad illa verba Trahe me. Apud Salaz & Vegam. pag. 144. tom. 2.

eun éxemple ; vous avez obſervé une obeïſſance aveugle avant que d'en avoir receu aucun commandement. Mais ce qui eſt d'admirable, c'eſt que vous avez fait tous ces vœux, & pratiqué ces heroiques vertus devant la publication de l'Evangile, devant l'Incarnation du Verbe, & devant que d'avoir conceu le fils de Dieu qui en devoit étre l'inſtituteur. Toute cette conduite eſt ſi ſurprenante : *Vt propterea te in his ducem potius mirari debeamus quàm comitem aliorum* : Qu'il faut avoüer que vous n'avez ſuivi en cela l'éxemple d'aucun autre, mais vous vous étes renduë vous même le modéle & l'exemplaire des hommes & des femmes, qui ſont venus, & qui viendront aprés vous.

En éfet éxaminons, je vous, prie dans le détail ces trois vœux de la ſainte Vierge, & la fidelité inviolable avec laquelle elle les a obſervés pendant toute ſa vie vous y verrez l'original de la perfection Religieuſe, aprés Ieſus-Chriſt. Quant à la Virginité, il eſt vrai qu'elle étoit non ſeulement une vertu inconnuë, mais même défenduë dans la loi de Moiſe, auſſi bien que dans celle de lanature, diſent quelques Docteurs. Elle étoit ſoumiſe à la malédiction, & expoſée au même oprobre que la ſtérilité. Mais Marie paſſant par deſſus cette malédiction pretenduë, Theol. Mar. p. 2. pag. 150.

& ſe moquant de tous ces reſpects humains fit vœu de virginité perpétuelle. C'eſt ce que S. Thomas explique fort bien, lors que répondant à l'objection commune qu'on fait : que le vœu de virginité répugnoit à la loi qui obligeoit les Iuifs au mariage: cét Ange de l'Ecole, diſ-je, réſolut ſavanment cette dificulté & dit : *Beata Virgo fuit confinium veteris ac novæ legis, ſicut aurora diei & noctis* : La ſainte Vierge a été la fin de l'ancienne loi, & le commencement de la nouvelle, comme l'aurore eſt la fin de la nuit précédente, & le commencement du jour ſuivant. C'eſt pour cette raiſon que ſon vœu a participé aux deux lois, à la loi nouvelle : *In quantum Virginitatem vovit :* En ce qu'elle a promis la Virginité : & il a participé de l'ancienne : *In quantum conditionem appoſuit :* En ce qu'elle y mit une condition. Quelle fut cette condition ? la voici, elle même a révélé ſon vœu & cette circonſtance à S. Brigitte ? *à principio vovi in corde meo, ſi eſſet Deo acceptabile obſervare Virginitatem* : Dés-le commencement, c'eſt-à-dire, ſi je ne me trompe dés-le moment que je fus conceuë dans le ſein de ma mere, ou que je fus preſentée au Temple par mes parens je fis vœu dans mon cœur de garder la Virginité, ſi cela étoit agréable au Seigneur. Tellement que quoi que ce vœu fût contraire à la loi, la

3. p. quæſt. 28. art 4. & in 4. diſt. 10. quæſt 2. art. 1. q. 1.

Lib. 1. Revel. cap. 10.

la ſainte Vierge neanmoins prévenuë d'une grace extrordinaire, & remplie du S. Eſprit le fit dans ſon cœur ; parceque, dit S. Bonaventure, étant choiſie pour étre la mere de Dieu, elle n'apartenoit pas à la loi, mais à l'Evangile. C'eſt ce qui eſt conforme à ce que raconte un ancien Auteur apellé Abdias qu'on a crû un des Diciples de Ieſus-Chriſt, & Evêque de Babilone. Cet Auteur dans ſon hiſtoire de la vie des Apôtres, cite le témoignage de S. Barthelemi qui dit en termes formels : *Prima virgo inter fœminas hoc conſtituit in corde ſuo : Domine offero tibi virginitatem meam :* La bien-heureuſe Vierge a été la premiere entre toutes les femmes qui a pris cette reſolution, & qui a dit à Dieu dans ſon cœur : Seigneur je vous conſacre ma virginité : & ce qui eſt ici plus digne d'admiration, c'eſt qu'elle fit ce vœu de ſon propre mouvement, & ſans y avoir été ſollicitée par aucun homme, ni Prêtre, ni Pontife : *verbo vel exemplo :* par parole, ou par éxemple. Ie ſai bien, M. que le livre de cét Auteur a été rejetté comme apocriphe par le Pape Gélaſe : on la mis pourtant dans la Bibliotéque des Peres. Quoi qu'il en ſoit, on peut au moins juger par là que le vœu de virginité de la S. Vierge a été connû à toute l'antiquité, qu'il a été cru par les fideles de l'Egliſe primitive: & qu'il a eu même des imi-

In 4. diſt. 30. art. 1. quæſt. 2.

Lib. hiſt. Apoſt. cap. 8.

tatrices de ſon tems. C'eſt la remarque curieuſe que fait Denis le Chartreux. Ce ſavant ſolitaire dit qu'aprés que les Apôtres eurent receu la plénitude de l'Eſprit divin, & qu'ils eurent donné commencement à la vie religieuſe par les trois vœux eſſentiels, on bâtit un monaſtere à Iéruſalem ou il y avoit ſix vingts vierges qui vivoient ſons la conduite de la Reine des vierges, comme ſous la dicipline de leur ſupérieure.

In 1. ſent. diſp 16. quæſt. 2.

C'eſt donc faire injure à la divine Marie d'atribuer la gloire du premier vœu volontaire de virginité, à quelque autre ſaint Prophete, ou Patriarche de l'ancien teſtament: Si Helie, ſi Ieremie, ſi la fille de Iephté ont gardé la chaſteté ç'a eté par quelque ordre ſecret ou commandement exprez de Dieu. Marie ſeule l'a voüée la premiere ſans ordre, ſans commandement, & ſans conſeil. Autrement ce ſeroit à tort qu'on lui donneroit le nom de Reine des Vierges, ſi quelque autre qu'elle, homme ou femme, en avoit fait le premier vœu. Conſultez tous les Peres Grecs & Latins, vous les entendrez parler un même langage en ſa faveur. Origene parlant pour tous les premiers dit: *Virilis puritatis primitiæ Ieſus: & virginitatis muliebris primitiæ Maria:* Ieſus a été les prémices de la chaſteté des hommes, & Marie a été les prémices de la virginité des femmes. S.

Ambroiſe, parlant pour les ſeconds dit la même choſe: Marie, a été la premiere qui a levé l'etendart de la virginité, & qui en a donné le premier éxemple à toutes les vierges: mais S. Ierôme a partagé cette gloire entre le fils & la mere, en diſant: *Chriſtus & Virgo Maria utriuſque ſexus virginitatis dedicavere principia:* Ieſus & Marie ont conſacré les prémices de la virginité de l'un & de l'autre ſexe. Voila en quoi cõſiſte la principale gloire de la profeſſion religieuſe, d'avoir Ieſus-Chriſt pour ſon premier inſtituteur, & la S. Vierge pour ſa premiere obſervatrice nõ ſeulement par le vœu de virginité perpetuelle, mais encore par celui de pauvreté volõtaire.

Entre les divers outrages dont Luther, Calvin, Brentius & les autres hérétiques des derniers tems ont taché de dés-honorer la ſainte Vierge: ils l'ont ataquée dans ſa pauvreté, & l'ont voulu faire paſſer pour une pauvre, chetive & miſerable créature, & qui ſur tout devant la naiſſance de Ieſus-Chriſt, étoit mepriſée, rebutée, & inconnuë à tout le monde: mais toute l'antiquité convaint de faux ces impies, & ces blaſphemateurs: Euſebe Evêque d'Emeſe a prévenu toutes ces impoſtures quand il a dit: *Manifeſtum eſt Beatiſſimam Virginem Mariam nobiliſſimam hæredem parentibus ſuis in hæreditatem ſucceſsiſſe, ſi quidem nec fratres habuit, nec* Homil. de nat. Virg.

habuiſſe legitur : Il eſt manifeſte que la ſainte Vierge étant iſſuë du ſang roial, & qu'étant la fille unique de S. Ioachim & de S. Anne, elle a été l'héritiere univerſelle de tous leurs biens. Et ſi vous voulez ſavoir en quoi conſiſtoit ſon héritage, S. Iérôme, S. Iean de Damas, S. Germain Patriarche de Conſtantinople, S. Ildephonſe, S. Antiochus, Nicephore, & aprés ces Peres, les plus ſavans de nos interpretes, vous diront qu'il conſiſtoit, en prez, en granges, en troupeaux, en jardins, & en pluſieurs maiſons bâties à Sepphora, à Nazareth, à Bethleem, & à Iéruſalem. Voila un petit dénombrement du patrimoine, & de la ſucceſſion que S. Ioachim & S. Anne laiſſerent à leur aimable fille : mais qu'elle diſpoſition en fit-elle ! je puis dire qu'elle prévint par un mouvement du S. Eſprit, la premiere action que fit ſon fils pour jetter les premiers fondemens de ſon Egliſe, & de l'état religieux : étant riche, elle ſe fit extremement pauvre. Oui ſi tôt qu'elle fut majeure elle ſe dépoüilla de tous ſes biens, & par un amour ſecret de la pauvreté volontaire, elle en fit un vœu dans ſon cœur. Mais que dis-je, ſi tôt qu'elle fut majeure : non M. je me trompe, elle n'atendit pas que l'âge & les loix l'euſſent émancipée pour faire ce vœu inconnu à toute l'antiquité Iudaique : *A principio* ; dit elle elle-même

Hiſt. de ortu deip. lib. 4. de fide c. 15. In encom. In preſent Virg.

à S: Brigite dans ſes revelations aprouvées au Concile de Conſtance : dés le commencement de ma conception , ou de ma naiſſance : *vovi in corde meo nihil unquam poſſidere in mundo* : je fis vœu dans mon cœur de ne jamais rien poſſeder dans le monde : elle fut fidelle à acomplir ſon vœu. Si toſt qu'elle fut maïtraiſſe de ſes biens,elle les donna tous aux pauvres , ſans ſe reſerver autre choſe que le ſeul ſépulchre de ſes parens dans lequel elle fut enſevelie. Et quoi que la loi eût défendu l'abdication des biens immeubles , & que pour l'empecher elle eût donnê le droit de retraite aux propriétaires pour y rentrer l'année du jubilé : le vœu neanmoins de pauvretê de la S: Vierge ne fut point contraire à cette loi , dit Euſebe d'Emeſe , car elle donna ſes biens immeubles à ſes plus proches parens afin qu'ils demeuraſſent toujours dans la même famille , ce qui étoit permis par la loi. Mais pour ce qui eſt de tous ſes autres biens , elle les diſtribua aux pauvres ; elle inſpira auſſi cét amour de la pauvreté à S. Ioſeph ſon Epoux , ils firent un ſacrifice à Dieu de tout ce qui leur reſtoit au monde de l'hoirie de leur parens. Cela eſt ſi veritable , qu'elle ne réſerva rien des riches preſens que les Rois Mages avoient aportez d'Orient , & qu'ils avoient offerts à ſon fils , perſuadée qu'elle étoit que la pauvreté étoit plus agréa-

Lib. 1 Revel. cap. 10.

Homil. de nativit. Virg.

ble à ce divin enfant que toutes les richeſſes du monde : & pour marque qu'elle avoit diſtribué aux pauvres tout l'or , & les parfums prétieux que ces Princes adorateurs , & premiers Chrétiens de la gentilité lui avoient preſenté en ſigne d'hommage & de reconnoiſſance ; c'eſt qu'elle ne put racheter ſon fils , lors qu'elle l'offrit au temple, que par le prix que la loi avoit ordonné pour les pauvres , qui étoit de deux Pigeonneaux ou de deux Tourterelles. Il ne faut pas s'etonner aprés cela ſi les Apôtres , & les premiers Chrêtiens voiant la pauvreté conſacrée dans Ieſus-Chriſt , & dans ſa ſainte Mere , imiterent leur exemple, abandonnerent tous leurs biens , & renoncerent à la proprieté en particulier : *nec quiſquam eorum quæ poſſidebat ſuum eſſe dicebat*, dit S. Luc.

Act. Apoſt cap. 4. v. 32.

Enfin ſi l'incomparable Marie conſacra à Dieu ſon cœur & ſon corps par le vœu de virginité perpétuelle , ſi elle lui conſacra ſes biens par le vœu de pauvreté volontaire ; diſons que pour faire la conſommation de ſon ſacrifice elle lui conſacra encore ſa volonté par celui d'une obeïſſance aveugle. Comme le Pere éternel nous a voulu tracer un craion des vertus de ſon fils dans celles de ſa mere : je puis dire que ſi dans la penſée de S. Hilaire Ieſus-Chriſt conſacra le premier moment de ſa vie par un acte

d'obeiſſance, & par le vœu qu'il fit de vivre comme une victime obeiſſante juſqu'à la mort de la croix : *Iuravit Domino, votum vovit Deo Iacob* : de même la ſainte Vierge conſacra le premier moment de ſa vie dans le ſein de ſa mere par un acte d'obeïſſance & d'abandon total à la volonté de Dieu. Elle le renouvella au jour de ſa preſentation au temple : & S. Bonaventure ajoute qu'elle demanda en ce même jour à Dieu une parfaite ſoumiſſion à toutes les volontez du grand Prêtre : ſi elle la demanda, elle l'obtint, & en produiſit de actes heroiques pendant tout le cours de ſa vie. 1. Elle acomplit en toute rigueur toute la loi, elle ſe ſoumit même, dit S. Thomas, à des obſervations aux quelles elle n'étoit pas obligée, comme à celle de la purification. 2. Elle obeït aux loix des Princes temporels, puis que ſans avoir égard à ſa groſſeſſe elle alla de Nazaret à Bethleem, c'eſt-à-dire, qu'elle fit 29 lieües pour obeïr à l'Edit de l'Empereur Auguſte. 3. Elle alla tous les ans de Nazareth à Ieruſalem à la Fête de Paques pour obeir à la loi qui obligeoit les enfans mâles de ſe preſenter au Seigneur : ce ſecond voiage d'obeiſſance n'étoit pas moins pénible que le premier, puis qu'il faloit faire 27. lieües. 4. Elle fut parfaitement obeïſſante à ſon Epoux S. Ioſeph dans les choſes qui regar-

Expoſit. in pſal 14. in hæc verba

In medit. vitæ Chr. cap 3.

3. p. quæſt. 37. art. 4.

doient les obligations exterieures du mariage, ſachant que le mari eſt le chef de la femme, mais ſa ſoumiſſion étoit civile, honnête, amoureuſe, & telle qu'elle auroit été ſelon S. Tomas dans l'état d'innocence. 5° Quoi qu'elle fût ſuperieure, à tous les Apôtres tant par la plenitude de la grace, que par l'éminente dignité de Mere de Dieu, ſi eſt-ce pourtant que conſiderée comme membre particulier du Corps de l'Egliſe, elle fut ſoumiſe à S. Pierre comme à ſon chef, & au Vicaire de ſon fils, & à S. Iean comme à ſon ordinaire, c'eſt-à-dire, à ſon Evêque, ou à ſon curé particulier quant à l'adminiſtration des ſacremens. C'eſt pour quoi Ernaldus parlant de la recommendation que Ieſus-Chriſt fit de ſa mere à S. Iean apelle ce diſciple bien aimé : *pontifex virgini deſtinatus* : le pontife deſtiné pour Marie. Ainſi tout le cours de la vie de la S. Vierge, comme celle de ſon fils, a commencé, a continué, & a fini dans la pratique d'une obeïſſance aveugle aux ordres des puiſſances ſpirituelles & tempoielles établies de Dieu dans la ſinagogue & dans le monde pour le gouvernement des Iuifs.

Theol. mar. pal. 19. cert. 9. p. 2.

Ah! que nous ſommes donc heureux nous autres Religieux d'avoir Jeſus & Marie non ſeulement pour nos exemplaires, mais encore pour les premiers inſtituteurs de nôtre profeſſion. I'honore les Baſiles & les Augu-

ſtins, les Benoit & les Bruno, les François & les Dominiques, je ne leur diſpute point le nom de Patriarches, je les révére comme des hommes vraiment Apoſtoliques, mais non pas comme les Auteurs de l'état Religieux. Ieſus eſt nôtre premier fondateur, Marie eſt nôtre premiere fondatrice. Il eſt vrai que les vœux de la S. Vierge ne furent pas acompagné de toutes les cérémonies ni ſolennitez qui depuis ont été inſtituées de l'Egliſe, ſoit parce qu'elle les fit ſans cela avec toute la perfectionimaginables ſoit parce qu'il n'y avoit dans l'ancien Teſtament nulle puiſſance des clefs, ni juridiction pour accepter ces vœux, diſent les Téologiens. Elle les fit pourtant d'une maniere ſi excélente, & ſi agréable aux yeux de Dieu, que ſa divine majeſté les accepta, comme un ſacrifice qui marquoit la fin prochaine de tous ceux de l'ancienne loi, & le commencement de ceux qui lui ſeroient oferts dans la nouvelle en eſprit & en verité. Mais ſi c'eſt un ſujet de gloire pour nous d'avoir Marie pour mere, & pour modele de la ſainteté de nôtre profeſſion; n'eſt-ce pas aujourd'hui pour nous un ſujet de reproche, & ne ſera-ce pas encore peut-être au jour du Iugement un ſujet de condannation, d'avoir été des enfans ſi peu ſemblables à nôtre divine mere, & des copies

Idem ibid. cert. 8. pag. 140.

ſi peu ſemblables à nôtre Céleſte original. Cette ſainte fille, qui avoit receu l'eſprit des Prophetes, ſavoit que l'un deux avoit dit, que c'étoit un grand bon-heur à l'homme de commencer à porter le joug du Seigneur, *ab adoleſcentia ſua* : dés-ſon adoleſcence. Voila pourquoi elle commença dés l'âge de trois ans à le porter en ſe conſacrant à Dieu dans Temple; & à peine avons nous le courage de faire nôtre ſacrifice à l'âge de vingt ans & ſi nous avons commencé de le faire plutôt, l'avons-nous fait de bon cœur, l'avons-nous fait avec une intention bien pure, & une volonté bien ſincere ? n'y a-t-il pas eu de la force, de la néceſſité, de la contrainte, du reſpect humain ? éxaminez vous là deſſus, & reformez dans le renouvellement de vos vœux ce qu'il y a eu de défectueux dans vôtre profeſſion. Marie a gardé ſes vœux avec une fidélité ſi inviolable, que les yeux de Dieu qui découvrent des ombres dans le ſoleil, & qui avoient vû de l'impureté dans les Anges, n'ont jamais remarqué ni aucune tache dans ſa chaſteté; ni aucun relachement dans ſa pauvreté; ni aucune langueur dans ſon obeïſſance; toûjours également Vierge de corps & d'eſprit : toûjours également pauvre des biens de ce monde; toujours également ſoumiſe aux volontés de Dieu & des hommes auſquels elle

Ierem. Thre. cap. 3. v. 27.

devoit obeir. Hélas ! mes cheres ſœurs, pouvons-nous à la vue de cette plus pure de toutes les Vierges ; de cette plus pauvre de toutes les créatures ; & de cette plus obeïſſante de toutes les ſervantes du Seigneur nous apeller Réligieux, & Réligieuſes ? quelle eſt nôtre fidelité dans l'obſervance de nos vœux ? Quelle eſt nôtre chaſteté, qui nous fait étre non ſeulement de la famille des Anges, dit Tertullien en parlant des Vierges : *de familia deputantur angelica ;* mais encore de celle de Ieſus & de Marie? Quelle eſt nôtre pauvreté d'eſprit qui nous rend dans l'état de la vie préſente les maitres, & les héritiers du Roiaume des Cieux ? Quelle eſt nôtre obeïſſance qui nous doit rendre les enfans légitimes du pere céleſte, les freres de Ieſus-Chriſt, & les ſœurs de Marie ? c'eſt au Tribunal de vôtre conſcience que je vous apelle, & que je vous cite, pour faire c'et éxamen. Ah mes cheres ſœurs je ſai toutes les foibleſſes dans lesquelles une créature peut tomber, lors qu'elle ſe laiſſe aller au panchant de la nature, & au poids de ſes paſſions. Mais je ſai auſſi les vertus héroiques qu'elle peut pratiquer, & le victoires ſignalées qu'elle peut remporter ſur elle-même lors qu'elle ſait ſe prévaloir du ſecours de la grace, & qu'elle eſt fidele à ſuivre ſes mouvemens.

S. Auguſtin déſeſperoit de pouvoir jamais étre chaſte, mais quand la voix du Ciel lui fit faite réflexion ſur un nombre infini de jeunes garçons,& de jeunes filles qui avoient conſervé la pureté des Angesdans des corps de chair : *potuerunt & iſti, & iſtæ.* Tous ces monſtres de dificultez prétenduës, & tous ces phantômes d'impoſſibilité imaginaire ſe diſſiperent de ſon eſprit, & crut que la continence pouvoit étre la vertu des hommes, comme elle eſt la condition des eſprits bienheureux. Le graad S. Anthoine la lumiere du déſert cherchoit la voie de la perfection, & il étoit en peine de la trouver ; mais ſi tôt qu'il eut oüi la voix de l'Evangile, qui lui diſoit qu'il faloit quiter tous ſes biens, & ſuivre Ieſus-Chriſt, il ne ſe contenta pas d'imiter l'exemple des Philoſophes, il ſe propoſa celui des Apôtres, & les égala en pauvreté. S. Paul renverſé de ſon cheval par la voix de Ieſus-Chriſt ſe rend à diſcretion de ſa grace victorieuſe, & lui demande : *Domine quid me vis facere :* Seigneur que voulez de moi, me voici abandonné à toutes vos volontez ? ah Saul, c'eſt aſſez ; Dieu n'en demande pas d'avantage de vous pour vous rendre un vaſe d'élection, le ſoutien de ſon Egliſe & l'Apôtre des Gentils;vôtre obeiſſance aveugle à ſes ordres, lui eſt plus agréable que tous les autres ſacrifices que vous lui

pouviez preſenter. Mêlons nous donc dans la foule de tous ces grands Saints, & des toutes ces grandes Saintes qui nous ont fraié le chemin de la vie Réligieuſe, car ils ont été des hommes fragiles comme nous, & des filles foibles comme vous, mais ils ont été des hommes, & des femmes plus zêlez de la perfection que vous & que moi. Sur tout ne perdons jamais de vüe la S. Vierge, elle doit étre nôtre modéle, auſſi bien que nôtre mere; entrons avec elle dans le temple, & aprés avoir conſideré comme elle a ofert les prémices des vœux de Religion avant la venuë de leur inſtituteur : voions comme elle y ofre encore les prémices de l'eſprit de l'oraiſon avant la naiſſance de ſon maître. C'eſt la 2. p. de ce diſcours.

II. PARTIE.

COmme nous avions receu d'un homme & d'une femme, d'Adam, & d'Eve les prémices d'un eſprit malin, & les premieres impreſſions du mal; il étoit juſte que nous receuſſions d'un autre homme & d'une autre femme, de Ieſus & de Marie les prémices d'un eſprit divin, & les premieres impreſſions pour la vertu. Il y a pourtant cette diférence entre l'un, & l'autre; que ce fut Adam qui receut d'Eve les prémices de l'eſprit malin dont cette femme fut infectée par le démon : *maligno afflata* Lib. de patient. cap. 5.

ſpiritu, dit Tertullien, & ce Pere infecta enſuite tous ſes enfans de c'et eſprit contagieux. Mais c'eſt Marie au contraire qui a receu du ſecond Adam, les prémices de l'eſprit divin, c'eſt-à-dire, de l'eſprit du Chriſtianiſme, & de la nouvelle Loi, qu'elle offre aujoudhui dans le temple. Mais quel eſt, je vous prie, cet eſprit du Chriſtianiſme ? pour vous bien expliquer ce point de morale Chrêtienne que vous n'avez peut-être jamais bien compris, il faut conſulter S. Paul, & l'aprendre de lui, puis-qu'il eſt le premier qui l'a prêché aux Romains. Ce grand Apôtre inſtruiſant les nouveaux convertis de la ville capitale du monde, & leur voulant faire concevoir une haute idée, non ſeulement de la dignité de ſon miniſtere, mais encore du Chriſtianiſme naiſſant, ne fait point dificulté de leur dire qu'il avoit receu les prémices de cette Religion Chrêtienne qui étoit perſecutée par leurs Em-

Rom. cap. 8. v. 23. pereurs : *primitias ſpiritus habentes :* mais quelle marque donne-t-il qu'il avoit receu les prémices de c'et eſprit ? la voici : *& ipſi intra nos gemimus :* nous ſoupirons, nous gémiſſons au dedans de nous mêmes, c'eſt à dire nous prions, non pas de bouche, mais de cœur : & pour faire voir qu'il deſigne la voix de la priere mentale, par la voix du

Ibid. v. 26. gémiſſement interieur, il ajoute inconti-

nent aprés : *Spiritus adjuvat infirmitatem noſtram : nam quid oremus , ſicut oportet neſcimus : ſed ipſe ſpiritus poſtulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus :* L'eſprit nous aide dans nôtre foibleſſe , car nôtre ignorance eſt ſi grande , & nôtre aveuglement eſt ſi extrême , que nous ne ſavons pas ce que nous de vous demander,& nous ignorons même comment il le faut demander: nous devons pourtant nous conſoler dans nôtre impuiſſance dit-il,puis que c'eſt le S. Eſprit même qui le demande pour nous avec des gemiſſemens ineffables ; c'eſt à dire ſelon S. Auguſtin , que c'eſt le S. Eſprit qui nous fait prier : & comme il eſt tout eſprit il nous fait auſſi prier à ſa façon , c'eſt à dire en eſprit par la voix des afections & des gemiſſemens. Ainſi j'ai raiſon d'apeller la priere , l'eſprit du Chriſtianiſme , dont Marie a receu & ofert les prémices , avant même la naiſſance de ſon fils qui en devoit étre le maître & qui nous devoit aprendre à prier.

Lib. de Geneſ. cont. manich. cap. 22.

Mais pour donner plus de jour à cette verité , il faut remarquer que quoi que l'uſage de la priere ſoit auſſi ancien dans le monde que l'établiſſement de la Religion , puis qu'il eſt certain qu'Abel & Enoch ont commencé à invoquer le nom du Seigneur , & à l'honorer par l'oraiſon auſſi bien que par le ſacrifice. Je trouve neanmoins dans les Pro-

phetes que Dieu n'avoit promis de donner aux hommes l'eſprit de la priere que dans la loi de grace & d'amour, c'eſt-à-dire, dans ſon Egliſe, & ſur les Chrêtiens : *In die illa effundam ſuper domum David, & ſuper habitatores Ieruſalem Spiritum gratiæ, & precum :* En ce tems là je repandrai ſur la maiſon de David, & ſur les habitans de Iéruſalem un eſprit de grace, & de priere. C'eſt ce qui a été acompli au jour de la Pentecôte par la décente du S. Eſprit. Il eſt vrai qu' avant ce tems là les Iuifs, & particulierement les Phariſiens faiſoient de longues prieres, maís ces longues prieres qui ſe faiſoient avec beaucoup de paroles, & avec peu d'eſprit n'etoient point agreables à Dieu, Ieſus-Chriſt les réprouve même dans l'Evangile : *Orantes nolite multum loqui ſicut Ethnici, putant enim quod in multiloquio ſuo exaudiantur :* Quand vous prierez n'emploiez pas beaucoup de paroles, & n'uſez pas de longs diſcours comme les paiens qui ſ'imaginent qu'ils ſeront exaucez par une grande multitude de paroles où le cœur n'a point de part. Il donne en ſuite le modele d'une parfaite oraiſon que nous apellons oraiſon Dominicale que Tertullien apelle : *Evangelij breviarium :* le bréviaire, ou abregé de l'Evangile ; mais ſur tout il faut ſe ſouvenir de l'avis important qu'il donna à la Samaritaine pour diſtinguer

Zach. cap 12. v. 10.

Math. cap. 6. v. 7.

tinguer la bonne priere, de celle qui étoit vaine & inutile : ſavoir, que Dieu étant eſprit, les vrais adorateurs l'adoreroient en eſprit & en verité.

Or c'eſt, M. de cét eſprit de priere & d'oraiſon qui eſt le veritable eſprit du Chriſtianiſme, dont Marie a ofert les prémices dans le Temple; car ſi vous me demandez quel a été ſon principal éxercice pendant tout le tems qu'elle a demeuré dans ce lieu ſacré? je répons que c'eſt celui d'une Oraiſon continuelle. Ne croiez pas, que Marie Madelaine ait été la premiere, qui ait choiſi le repos & le ſilence de la vie contemplative, c'êtoit un des privileges réſervé à Marie mere de Dieu. Car ſoit que vous la conſideriez comme fille de S. Anne, ſoit que vous la conſideriez comme fille du Pere éternel, vous trouverez qu'elle a été un enfant de priere. S. Anne ſa mere étoit vieille & ſterile, elle ne laiſſoit point d'eſperance de poſtérité. Cependant toute remplie d'une haute confiance en la puiſſance & en la bonté de Dieu elle a recours aux larmes & à l'oraiſon, elle prie le Seigneur dit S. Iean de Damas, & lui promet que s'il lui donne un enfant elle le conſacrera à ſon honneur & à ſon ſervice; ainſi elle obtint par la vertu de l'oraiſon, ce qu'elle ne pouvoit plus eſperer des forces de la nature. Si Marie a

Lib. 4. de fide c. 15. Greg. Niſſe. Orat. in Nativit. Dom. S. Vincent. Ferr. ſerm. 1. de Nati. Virg.

été un enfant d'oraiſon, & une fille de priere dans ſa conception temporelle ; elle a été encore dans ſa prédeſtination éternelle un enfant de contemplation. C'eſt S. Cirille de Ieruſalem qui m'a fourni cette penſée, lors que parlant de la S. Vierge, il lui donne un éloge ſi grand qu'on ne peut rien dire de plus relevé à ſa gloire ; *filia cogitationum regis*. Elle eſt, dit-il, la fille des penſées du Roi. Il me ſemble, ſi j'ai bien compris la penſée de ce Pere, qu'il fait une eſpece de comparaiſon de la conception, ou prédeſtination éternelle de Marie avec la génération éternelle du Verbe : & qu'il veut dire que comme le Verbe eſt le fils des penſées de ſon Pere, l'objet de ſa contemplation, & de ſa complaiſance éternelle, & le terme de toutes les connoiſſances de ſon entendement : qu'ainſi Marie, *eſt filia cogitationum Regis* : eſt la fille des penſées du Roi de gloire, c'eſt-à-dire l'objet de la contemplation & de la complaiſance du Pere Eternel : puiſqu'il eſt vrai que Marie aprés Ieſus a été le plus digne objet des penſées éternelles de Dieu. Tellement que ſi la ſainte Vierge eſt un enfant de priere, enfant que fille de S. Anne, & l'objet de la contemplation amoureuſe de Dieu, enfant que fille des penſées du Pere éternel, que faloit-il atendre d'elle ſinon qu'elle fut toute ſa vie une fille de priere &

de contemplation, elle avoit commencé ce ſaint exercice dés-le ſein de ſa mere, elle ne fit que de le continuer dans le Temple de Iéruſalem aprés s'y être conſacrée tant par les vœux de ſes parens, que par les ſiens propres à la majeſté de Dieu.

Mais décendons dans un plus grand détail, & examinons pour nôtre inſtruction, de quelle nature ou eſpece fut la priere de la S. Vierge dans le Temple: je ne parle pas ici de la priere vocale: Je ſai qu'elle eſt toute ſainte, & je ne doute point qu'elle ne s'en ſoit quelque fois ſervie: Son Cantique en eſt une preuve convaincante; & elle a prévenu en cela ce que Ieſus-Chriſt nous a enſeigné par paroles, & par exemples en pluſieurs rencontres de ſa vie. Ie ne parle maintenant que de l'oraiſon mentale qui lui étoit la plus familiere, & la plus ordinaire, auſſi bien que la plus convenable à l'élévation de ſon eſprit, & aux mouvemens de ſon cœur.

Pour bien réſoudre cette queſtion; Il faut diſtinguer avec les maîtres de la Téologie miſtique trois ſortes d'oraiſon mentale: La premiere ſe fait par méditation & par diſcours: la ſeconde ſe fait par affection & par aſpiration: la troiſieme ſe fait par contemplation & par admiration: chacune de ces eſpeces d'oraiſon a ſes degrez de bonté, de perfection, & d'excélence, ſoit par

raport à elle même, ſoit par raport aux divers états où Dieu apelle les ames, ſoit par raport aux diférentes voies par leſquelles il les conduit. L'Oraiſon de méditation eſt celle par laquelle l'eſprit aprés pluſieurs penſées & réflexions ſur une matiere de piété qu'il s'eſt propoſée tâche d'en tirer des motifs pour s'élever à Dieu. L'Oraiſon d'afection, ou d'aſpiration eſt celle par laquelle l'ame par de courts, & frequens tranſports amoureux, & deſirs embraſez s'entretient avec Dieu, cherche de s'unir à lui, & aſpire avec une ſainte impatience au baiſer de la bouche de ſon époux. L'Oraiſon de contemplation n'eſt autre choſe qu'un regard pur, libre, & ſimple de Dieu & des choſes divines acompagné d'une profonde, & d'une religieuſe admiration. Elle s'apelle un ſimple regard de Dieu, parce que l'ame aiant impoſé ſilence à toutes ſes puiſſances interieures, & quitté cette multiplicité d'actes particuliers par leſquels elle cherchoit Dieu auparavant avec fatigue, elle s'atache uniquement à lui par une ſimple intelligence, elle l'embraſſe par une foi vive, & par un amour épuré, & ſe repoſe enfin en lui avec une tranquilité ſi douce quelle eſt une participation de celle des bien-heureux La méditation eſt bonne; l'afection eſt meilleure; la contemplation eſt plus excélente.

Ainſi il me ſemble que je leur puis apliquer, pour les diſtinguer l'une de l'autre ces trois diférens caracteres que S. Paul atribue à la volonté de Dieu. Ne vous conformez point à ce ſiecle preſent, dit-il aux Romains, mais qu'il ſe faſſe en vous une veritable transformation par le renouvellement de vôtre eſprit : *Vt probetis quæ ſit voluntas Dei bona, bene placens & perfecta:* Afin que vous éprouviez par experience, & que vous reconnoiſſiez en vous même la volonté de Dieu, & ce qu'il deſire de vous, de bon, d'agréable, & de parfait. Or comme Dieu ne conduit pas toutes les ames par une même voie ſa volonté eſt que les unes s'atachent à l'oraiſon de méditation:& celle-là eſt bonne pour elles : *Bona* : Sa volonté eſt que les autres s'apliquent à l'oraiſon d'afection : & celle la eſt meilleure & plus agréable aux yeux de ſa divine majeſté par raport à leur état : *Bene-placens* : Enfin ſa volonté eſt que les autres s'ocupent à l'oraiſon de contemplation, & celle-là eſt la plus parfaite, parce qu'elle eſt comme le but & la fin de toutes les autres. La méditation eſt bonne, parce que c'eſt elle, dit S. Bernard : *Quæ frangit ſolidum cibum :* Qui rompt le pain ſolide dont l'ame ſe doit nourrir : l'aſpiration eſt meilleure : *Quia ſaporem conciliat* : Parce que c'eſt elle qui aſſaiſonne cette viande ſpirituelle, &

Rom. cap. 12. v. 2.

Lib. Scalæ Paradiſi intra opera D Bern.

qui lui donne un goût délicieux. Mais la contemplation eſt plus parfaite : *Quia eſt dulcedo quæ jucundat & reficit* : Parce qu'elle eſt elle même la douceur qui réjouit, qui raſſaſſie, qui fait le plaiſir, & qui donne la réfection.

La premiere eſpece d'oraiſon mentale ſe fait par des conſiderations de l'eſprit qui s'entretient ou avec ſoi-même, ou avec Dieu pour déraciner les vices de ſon cœur, & pour y faire naître les vertus. La ſeconde ſe paſſe en ardeurs toutes ſeraphiques, en deſirs & en afections : *& plus gemitibus, quàm ſermonibus agitur, plus fletu quàm affatu*, dit S. Auguſtin. On prie plus de cœur que de bouche, & plus par des larmes & par des gemiſſemens, que par des paroles & par des diſcours. Enfin la troiſieme eſt un commencement de béatitude par laquelle l'ame ſe repoſe dans la ſimple vuë de Dieu. Voila pourquoi les maîtres de la Téologie miſtique l'apellent quelque fois oraiſon de ſimplicité & d'unité, parce qu'elle ſe fait par des actes fort ſimples, qui ſont de voir, d'admirer, de goûter combien le Seigneur eſt doux ; elle réunit toutes les forces de l'ame, & fait qu'elle s'atache uniquement à Dieu qui eſt eſſentiellement, & parfaitement un & ſimple. D'autre fois on l'apelle oraiſon de foi, parce que la foi eſt comme la mere qui

Epiſt. ad Probam.

là produit ; c'eſt elle qui éclaire l'ame par ſes ſacrées ténébres ; & qui fait qu'aprés avoir diſſipé toutes les images & les phantômes des créatures elle tient ſes yeux fixement atachez ſur le Créateur comme un Aigle ſur le Soleil. D'autrefois elle eſt apellée une oraiſon de ſilence & de recueillement ; parce qu'elle fait que l'ame aiant rapellé toutes ſes forces & ſes puiſſances au dedans d'elle même ; elle demeure dans un profond ſilence de cœur & de bouche pour écouter parler Dieu : car quand le Seigneur eſt dans ſon Temple, dit le Prophete ; c'eſt-à-dire dans l'ame contemplative : *Sileat à facie ejus omnis terra :* Toute la terre doit demeurer en ſilence devant lui. Elle eſt auſſi apellée une oraiſon de repos : *Vacate & videte* ; nous dit Dieu par un autre Prophete en nous invitant à la contemplation: tenez vous en repos, & connoiſſez que je ſuis vôtre Dieu. Or il y a deux ſortes de repos, l'un conſiſte dans la ceſſation de toute operation ; tel eſt celui d'un homme qui dort : l'autre conſiſte dans la jouiſſance de ſa fin ; tel eſt celui d'un Général d'armée aprés la défaite de ſes ennemis ; & le gain de la victoire, qui eſt la fin du combat : tel eſt le repos du contemplatif : tel étoit celui de l'épouſe aprés avoir trouvé ſon bien aimé. Enfin la contemplation eſt apellée un ſommeil miſtique, par-

Habac. cap 2. v. 20.

Pſal. 45. v. 11.

ce que l'ame eſt comme endormie, c'eſt-à-dire, ſans vuë, ſans atention, & ſans aplication à toutes les choſes du monde, pendant que ſon cœur veille pour Dieu ſeul. Il me ſemble que S. Auguſtin a renfermé tous ces noms diférens de la contemplation en ces paroles qu'il dit à Dieu: *Volitanti ad te anima multa ſunt quæ obſtrepunt*: Au moment Seigneur que mon ame prend ſon eſſor pour s'élever à vous, elle eſt ſouvent retenuë par l'embarras, & par le tumulte des créatures: *Sed juſſu tuo Domine tonitceſcant mihi omnia; ipſa ſibi anima mea ſileat; omnia per tranſeat; omnia quæ creata ſunt tranſcendat à ſe, & perveniat ad te, atque in te ſolo creatore omnium oculos fidei figat*: Mais parlez Seigneur, & apaiſez par vôtre parole l'orage & la tempête; faites que toutes les créatures demeurent dans le ſilence, que mon ame même ſe taiſe, & ceſſe de vous parler, qu'elle s'éleve au deſſus de tout ce qui eſt creé, qu'elle paſſe au dela de toutes les choſes mortelles, qu'elle laiſſe loin d'elle tout ce qui n'eſt point vous; & qu'aprés vous avoir trouvé, vous qui étes le Créateur, & la fin de toutes choſes, elle atache ſur vous ſeul res yeux de ſa foi, & jouiſſe de ſon ſouverain bien dans la paix & dans le ſilence.

In meditionib.

Or cela ſupoſé, je dis que l'ocupation de la S. Vierge dans le temple a été celle

d'une oraiſon perpétuelle : elle a medité ; elle a ſoupiré : elle a contemplé. Elle méditoit continuellement la loi de Dieu ; elle ſoupiroit ſans ceſſe aprés ſa venuë ; & contemploit ſans interruption ſa grandeur & ſes perfections en lui même, ſa préſence & ſa beauté dans toutes les créatures. Nous pouvons juger que ça été là ſon principal éxercice dans le Temple, puiſqu'il l'a été dans tout le cours de ſa vie : l'Evangile nous fournit des preuves de toutes ces Saintes pratiques. Lors qu'elle eut entendu les merveilles que les Paſteurs racontoient,& la nouvelle que les Anges leur avoient donnée de la naiſſance du fils de Dieu, S. Luc ajoute auſſi-tôt : Marie conſervoit en elle même tout ces evenemens, & y faiſoit de ſérieuſes réflexions dans ſon cœur. Voila ſa méditation auprés de la créche, qui étoit une continuation de celle qu'elle avoit faite dans le Temple. Etant dans le Temple elle avoit médité ſur les Oracles des Prophetes, & ſur les promeſſes de Dieu : & étant dans l'étable de Bethleem, elle médite ſur l'acompliſſement des uns & des autres : *conferens in corde ſuo.* Si la S. Vierge s'eſt apliquée quelque fois à l'oraiſon de méditation, elle s'eſt apliquée encore plus ſouvent à celle d'aſpiration & d'afection : ô que ſes vœux & ſes ſoupirs ont été éficaces puis que dans le ſen-

Luc. c. 2. v. 19.

Theol. Mar. Paleſt. 18 p. 2. certa. 9.

timent de quelques ſavans Téologiens, *ils* ont mérité, non ſeulement d'un merite de congruité, mais encore de condignité, pour uſer des termes de l'Ecole, l'avancement du miſtere de l'Incarnation. L'Ange Gabriel aſſura le Prophete Daniel que les ſeptante ſemaines, qui marquoient le tems de la venuë du Meſſie, ſeroient abrégées, & elles le furent en éfet par la vertu des ardentes prieres de Marie. Dieu même s'y étoit engagé par la bouche de David: *Propter gemitum pauperum, nunc exurgam*: Touché des gemiſſemens des pauvres, c'eſt-à-dire des juſtes, des Prophetes, des Patriarches, mais ſur tout de ceux de Marie, je me leverai, je décendrai du Ciel, & je me ferai homme pour delivrer tout le Genre-humain. Si vous voulez entendre quelques uns de ſes ſoupirs amoureux, & des tranſports de ſon oraiſon d'afection ou d'aſpiration vous n'avez qu'à lire ſon Cantique: car ſa ſainte ame toute abſorbée en Dieu ne répondit rien au compliment de conjouiſſance que lui fit ſa couſine Eliſabeth, mais avec un eſprit élevé au deſſus de toutes les choſes du monde, & un cœur tout embraſé d'amour, elle s'écria: Mon ame glorifie le Seigneur, & mon eſprit ſe réjouit en Dieu mon Sauveur.

Dan c. 9. v. 24.

Sic explicat Caniſ. lib. 2. de Deip. c. 16.

Pſal. 11. v. 5.

Enfin ſi la contemplation eſt la plus excélente des trois eſpeces d'oraiſon menta-

le ; elle convenoit parfaitement à la plus excélente de toutes les créatures. Comme dés-le premier inſtant de ſa conception ſon eſprit avoit été éclairé de plus pures lumieres, & de connoiſſances plus ſublimes ſoit naturelles, ſoit ſurnaturelles, ſoit de foi, ſoit de raiſon, que ne ſont celles des Anges & des hommes ; ſa contemplation étoit auſſi plus relevée que celle de tous les eſprits Bien-heureux. C'eſt la remarque de l'Abé Rupert, lors qu'expliquant ces paroles de l'épouſe : Ie dors, & mon cœur veille, il les aplique à la S. Vierge, & ajoute celles-ci : *A primo ſui conceptus momento vitam extaticam egit cum in ipſo divinitatis ſinu contemplationis ſopore acta conquieverit.* Elle a mené une vie extatique dés le premier inſtant de ſa conception : elle a repoſé par le doux ſommeil de la contemplation dans le ſein de la divinité. En éfet ſi les maîtres de la Téologie miſtique définiſſent la contemplation, une douce & délicieuſe admiration d'une verité clairement connuë, S. Luc nous repreſente la S. Vierge dans cette contemplation, lors qu'il dit : *erant pater ejus, & mater mirantes ſuper his quæ dicebantur de illo :* Le pere & la mere de Ieſus étoient dans l'admiration de tout ce qu'on diſoit de lui. Ainſi la connoiſſance qu'ils avoient que l'enfant Ieſus étoit la verité infaillible & incarnée les te-

Lib. 5. in cant. ad illa verba.

Luc. cap. 2. v. 33.

noit dans l'extaſe & dans le raviſſement. Iugez donc, M. ſi je n'ai pas eu raiſon de dire que Marie a ofert aujourd'hui dans le Temple les prémices de l'eſprit d'oraiſon, qui n'eſt autre que le nouvel eſprit du Chriſtianiſme qui aprend à adorer le Pere Céleſte en eſprit & en verité.

Mais ne ſortons point du Temple de Iéruſalem, entrons juſque dans le Sanctuaire, non pas materiel, mais ſpirituel du cœur de cette ſainte Vierge pour y admirer ſa haute contemplation. Le devot Chancelier de l'Vniverſité de Paris y eſt entré premier que nous, & voici ce qu'il y a apris & remarqué: *Maria dum ſtans & orans in templo aſpiciebat, credebat, & intelligebat omnes oblationes victimas & holocauſta, ſacrificia inſuper matutina, & veſpertina adimplebatur bonis hujus benedicti ſacramenti, etiam ante conceptum benedicti fructus ventris ſui.* Lorſque Marie étoit dans le Temple, qu'elle voioit, qu'elle croioit, & qu'elle comprenoit la verité de tout ce qui s'y faiſoit en figure, c'eſt-à-dire, des oblations, des victimes, des holocauſtes, des ſacrifices du ſoir & du matin, elle étoit remplie par avance des graces, des merites & des faveurs du ſacrifice de la Croix, & du Sacrement de l'Autel, avant que celui-là eut été ofert ſur le Calvaire, & que celui-ci eut été inſtitué dans le Cénacle, & avant

Tract. 2. ſuper. Magnificat.

même qu'elle eût conceu dans ſon ſein le grand Prêtre qui devoit ofrir le premier, & inſtituer le ſecond. Mais remarquez ces trois admirables paroles, *aſpiciebat*, *credebat*, *intelligebat* : Lors qu'on égorgeoit des victimes, & qu'on ofroit des ſacrifices dans le Temple, Marie voioit de ſes yeux, croioit par la foi, & comprenoit par ſa pénétration la verité de toutes ces figures, c'eſt-à-dire, qu'elle contemploit en eſprit le Meſſie futur ofert en ſacrifice & en Sacrement pour le ſalut du monde. Ce n'eſt pas tout, ajoute ce grand perſonnage : comme cette ſainte Vierge avoit apris par révélation dans le Temple l'inſtitution future de l'Euchariſtie ; elle nous y a donné les premieres leçons, & le premier exemple de la communion ſpirituelle. Car comme ſa contemplation n'étoit point ſterile, ſon cœur brûloit d'amour, & formoit mille déſirs de manger ce pain de vie ; & ſes deſirs furent ſi éficaces que : *In illis, & per illas figuras manducavit ſpiritualiter hoc Sacramentum* : Elle mangea ſpirituellement ce divin Sacrement dans toutes ces figures qui le répreſentoient continuellement à ſes yeux, qui en rendoient la verité preſente à ſon eſprit, & en faiſoient ſentir le fruit à ſon ame, & la douceur à ſon cœur. Voila comme Marie a ofert aujourd'hui les prémices de l'eſprit d'oraiſon.

Apud Salaz. in Cantic. in Iſogoge. cap. 142.

Or ne vous trompez pas ici, ſachez, mes freres, que vous ne participerez à l'eſprit du Chriſtianiſme qu'autant que vous participerez à celui de l'oraiſon. Si ſelon l'oracle de la verité éternelle le Chrêtien ſe doit diſtinguer du Iuif & du Gentil, en adorant le Pere Céleſte en eſprit & en verité; qu'il ſache que cette eſpece d'adoration ne ſe peut bien faire que par l'oraiſon mentale. Ce n'eſt pas que je veuille vous interdire l'uſage de la vocale; à Dieu ne plaiſe, je vous y exhorte: Ieſus-Chriſt vous l'a commandé, & lui-même auſſi bien que ſa ſainte mere s'en eſt ſervi quand il l'a jugé à propos, pour vous donner l'exemple, comme j'ai déja remarqué. Mais je ſoutiens auſſi que vous devez avoir ſouvent recours à la mentale; puis qu'il eſt impoſſible de produire des Actes de foi, d'éſperance, d'amour de Dieu, de douleur de vos péchez ſans meditation & ſans réflexion d'eſprit. Le fils de Dieu vous a tracé lui-même le modéle de cette oraiſon mentale, quand il nous a dit dans l'Evangile: *Tu autem cum oraveris intra in cubiculum tuum, & clauſo oſtio, ora patrem tuum in abſcondito.* Quand vous voudrez prier entrez dans vôtre cabinet, fermez la porte, & priez vôtre Pere qui eſt dans les endroits les plus retirez. Quel eſt ce cabinet? c'eſt vôtre cœur, répond S. Ambroiſe: qu'elle eſt cette

Math. cap. 6. v. 6.

Lib. de Cain, & Abel. cap. 9.

porte qu'il faut fermer ? c'eſt celle de vôtre bouche, dit S. Ierome, parce que Dieu entend mieux & plus agréablement le langage du cœur, que celui de la langue. Ou bien cette porte eſt celle de vos ſens extérieurs, dit Albert le Grand, qui doivent étre fermez à tous les objets du monde pour ne contempler que Dieu qui eſt preſent en vous même, & pour le prier en eſprit, & en verité. Or ſouvenez vous maintenant de cette grande maxime de S. Chriſoſtome qui vous dit : *Fallis te ipſum, & decipis, ſi putas aliud à ſæcularibus viris, aliud à monachis requiri* : Vous vous trompez mon frere qui que vous ſoiez, ſi vous vous perſuadez que Dieu en ce point demande quelque choſe de particulier des Religieux, qu'il ne demande pas des ſeculiers : oui vous étes dans l'erreur ; il veut étre prié d'une même maniere par les uns, & par les autres ; il ne rejette pas l'oraiſon de la bouche, mais il eſt eſprit, & veut par conſequent celle qui ſe fait de cœur & d'eſprit. Le cœur a une bouche & une langue pour parler à Dieu, & une voix qui ne ſe fait entendre que de Dieu ; & ſi vous voulez ſavoir quelle eſt cette voix ; S. Auguſtin vous l'aprendra : *Flagrantia dilectionis, clamor cordis* : L'ardeur de la charité, dit-il, eſt le cri du cœur.

Lib. de adhær. Deo. cap. 1.

Lib. 3. adv. vituper. vit Monaſticam. cap. 3.

Enarrat. in Pſal. 59.

C'eſt donc à la pratique de cette oraiſon

mentale que j'invite tous les Chrétiens: je ne vous détermine pas à laquelle des trois eſpeces, dont j'ai parlé, vous vous devez atacher; chacun doit ſuivre ſon atrait interieur, & c'eſt au Directeur d'étudier les voies de Dieu ſur ſes pénitens & ſur ſes pénitentes. Il faut commencer par la méditation, & s'y tenir juſqu'à ce que le S. Eſprit vous apelle à un état plus rélevé; car il arrive ſouvent, dit S. Bernard, que *Intellectu cogitantis, fit contemplatio amantis*: La penſée de celui qui médite, ſe change ſouvent en contemplation dans celui qui aime. Mais c'eſt à Dieu de répandre cét eſprit de grace & de priere ſur qui il lui plait, & quand il lui plait. Ce que nous avons à faire de nôtre côté, c'eſt de nous tenir dans un profond reſpect en ſa preſence, & de lui parler plus de cœur que de bouche. C'eſt par cette ſorte de priere que nous acomplirons ce que Ieſus-Chriſt nous ordonne dans l'Evangile: *Oportet ſemper orare, & non deficere*: Il faut toûjours prier, & ne ſe point relacher; c'eſt le ſens que S. Auguſtin donne à ces paroles dans la lettre qu'il écrivit à ſainte Probe; cette illuſtre Dame Romaine avoit demandé à ce grand Prelat une inſtruction, ou métode pour prier Chrêtiennement; voici ce qu'il lui répond; Il vous eſt ordonné de prier ſans ceſſe lui dit-il, non qu'il faille avoir toûjours dans

Luc. c. 18. v. 1.

Epiſt. 121. ad prob. cap. 8. & 9.

dans la bouche des prieres vocales : mais c'eſt que nous devons avoir toûjours dans le cœur le deſir de la vie bien-heureuſe qui ſe nourrit, & s'entretient par la foi, par l'eſperance, & par l'amour: & ce deſir, dit-il alieurs, eſt une priere continuelle : *Interior ſine inter-* Enarrat. in *miſſione oratio, eſt deſiderium :* Parceque nous pſal. 37. pouvons l'avoir toûjours dans le cœur : ainſi conclut ce Pere, vous prierez ſans ceſſe, ſi vous étes tranſporté ſans ceſſe du deſir de vôtre ſouverain bien. N'en diſons pas d'avantage. Iuſtes, pecheurs, pénitens, voila quel doit étre vôtre exercice pendant toute vôtre vie. L'Oraiſon mentale faite dans l'eſprit du Chriſtianiſme : c'eſt là où le juſte trouve la perſéverance dans la juſtice : c'eſt là où le pécheur trouve ſa reconciliation avec Dieu : c'eſt là où le pénitent trouve ſa force contre les rechûtes dans le péché. Je n'exclus pas la priere vocale, je l'ai déja dit, & je le repete encore ; c'eſt par la vertu de cette priere vocale que Iob a conſervé ſon innocence ; *Iudicem meum deprecabor.* C'eſt par elle que le fameux publicain a obtenu la rémiſſion de ſes péchez ; & que David a evité la rechute. Mais ſouvenez vous auſſi que ce n'étoit pas le bruit de leurs paroles qui ſe faiſoit entendre au trône de Dieu, c'étoit particulieremẽt la voix du cœur, & le bruit de leurs gemiſſemens interieurs. C'eſt

de cette maniere d'oraiſon que le Saints ont prié, & ont été exaucez ; Marie, oui la divine Marie nous en a donné l'exemple dans le temple, puiſqu'elle y a offert dans l'oraiſon les prémices des vœux de Religiõ avant la venuë de celui qui en a été l'inſtituteur ; les prémices de l'eſprit d'oraiſon avant la naiſſance de celui qui en a été le maitre, & enfin les prémices du prix de nôtre rédemption avant la mort de celui qui a été le Redempteur. C'eſt la 3. P. de ce Diſcours.

III. Partie.

CE nétoit pas aſſez à la S. Vierge d'avoir ofert aujourd'hui à Dieu ſon cœur, & ſon eſprit en ſacrifice, il faloit que pour faire un holocauſte parfait d'elle même, elle lui ofrît encore ſon Corps. Comme il étoit impoſſible, dit l'Apôtre, *impoſſibile*, que les péchez fuſſent éfacez par le ſang des Boucs & des Taureaux, le fils de Dieu a pris un corps, il s'eſt fait Prêtre & victime, & a ofert ſon ſang à ſon Pere pour prix de nôtre rédemption. Cette Téologie de S. Paul condanne l'erreur de pluſieurs hérétiques : ſavoir 1. celle des Antropomorphites, en faiſant voir que Dieu eſt un pur eſprit, & qu'il n'a point de corps, mais qu'il n'en a pris un que dans la plénitude des tems, & par le miſtere de l'incarnation : *Corpus autem aptaſti mihi.* 2. Il refute par avance les er-

Hebr. cap. x. v. 4.

Idem ibid. v. 5.

reurs de Marcion, d'Apelles, & de Valentin. Il fait voir contre le premier que le Corps de Ieſus-Chriſt n'eſt point phantaſtique, mais veritable, puis qu'il eſt compoſé de chair & d'os comme les nôtres : il fait voir contre le ſecond, que le même corps de Ieſus-Chriſt n'eſt point céleſte ou de la nature des aſtres, mais qu'il a été formé du plus pur ſang de la S. Vierge, & que c'eſt par elle qu'il eſt *ex ſemine David ſecundum carnem :* de la race de David ſelon la chair. Enfin il fait voir contre le troiſiéme que le Corps de Ieſus-Chriſt n'eſt point ſpirituel, mais materiel, puis qu'il eſt éfectivement mort & réſſuſcité : ce qui ne peut convenir qu'a une ſubſtance corporelle, qui peut étre détruite par la mort, & rétablie par la réſurrection. Tertul. I de Car. Chr. c. 1.

C'eſt donc ce corps ſacré que le fils de Dieu a pris de la S. Vierge, qu'il a ſacrifié ſur la croix comme victime de nos pechez, & pour prix de nôtre rédemption. Or que fait aujourd'hui la S. Vierge dans le temple ? je dis qu'elle y ofre les prémices de ce ſacrifice, puis qu'elle lui conſacre le corps dont devoit étre un jour formé celui de ſon fils : *Accepit ab illa carnem unde Patri ſolveret tot pretia peccatorum :* Dit S. Tomas de Villeneuve : Ieſus-Chriſt a emprunté de Marie la chair dont il a paié toutes les détes des Serm. 1. de Aſſum. V.M.

péchez, & des pécheurs.

Mais pour mettre cette penſée dans tout ſon jour : il faut remarquer que Dieu a procedé dans la réparation du genre humain, d'une maniere diférente, que dans ſa création. Dans l'ordre de la création, il forma premierement l'homme de ſes divines mains, & forma en ſuitte la femme d'une côte de l'homme, afin qu'ils fuſſent deux dans une même chair: voila pourquoi Adam s'écria à la vuë d'une ſi belle créature qui étoit une portion de lui même : *Hoc nunc os ex oſſibus meis, & caro de carne mea :* Voila maintenant l'os de mes os, & la chair de ma chair. Mais dans l'ordre de la réparation, Dieu a agi d'une maniere contraire : il a commencé par former la femme, & la ſeconde Eve, c'eſt-à-dire Marie, & a tiré d'elle le nouvel homme, & le ſecond Adam, c'eſt-à-dire Ieſus-Chriſt. Tellement que la ſainte Vierge peut dire au fils de Dieu, ce qu'Adam dit à Eve : vous étes l'os de mes os, & la chair de ma chair, & ajouter encore par une conſequence naturelle, que c'eſt ſa chair innocente qui a été crucifiée ſur le Calvaire pour le ſalut des hommes, & que c'eſt ſon ſang qui a été répandu ſur la Croix pour prix de leur rédemption. C'eſt ici le ſujet d'une profonde meditation de S. Bernard. Ce ſavant & devot Abé, cherchant

Geneſ. cap. 2. v. 23.

juſque dans le fond du cœur de la ſainte Vierge le ſens de cette grande parole qu'elle répondit à l'Ange, lors qu'elle donna ſon conſentement au miſtere de l'Incarnation : *Fiat mihi ſecundum verbum tuum* : Qu'il me ſoit fait ſelon vôtre parole : c'eſt-à-dire : *Verbum quod erat in principio apud Deum, fiat caro de carne mea, ſecundum verbum tuum :* Que le verbe qui au commencement étoit en Dieu : ſe faſſe chair de ma chair ſelon vôtre parole : *Fiat obſecro mihi verbum, non prolatum quod tranſeat, ſed conceptum ut maneat, carne indutum non aëre : fiat non tantum audibile auribus, ſed viſibile oculis, palpabile manibus, uberibus geſtabile :* Oüi que cette parole éternelle ſe faſſe, non pas une parole prononcée qui paſſe en un moment, mais une parole conçuë qui demeure dans mon ſein : que cette parole ſe revête d'un veritable corps, & non pas d'une chair aërienne : & quelle ne ſoit pas ſeulement une parole intelligible aux oreilles, mais encore viſible aux yeux, palpable aux mains, & capable d'étre portée entre mes bras : enfin : *Fiat non imaginarie ſomniatum : ſed ſilenter inſpiratum, perſonaliter incarnatum, corporaliter inviſceratum :* Que cette parole ne ſoit pas ſeulement dans mon eſprit par imagination & en ſonge : mais qu'elle ſoit ſecretement inſpirée dans mon cœur, perſonellement in-

Luc. cap. 1. v. 37.

Serm. 4. ſuper Miſſus.

carnée dans mon ventre, & corporellement unje avec moi. Ah, M. que cette explication eſt ſublime, qu'elle eſt digne du *Fiat* de Marie, & digne d'un genie auſſi élevé que celui de ſon devot S. Bernard!

Mais quelle conſéquence eſt-ce que je dois tirer de là, ſi non que la ſainte Vierge s'étant preſentée aujoud'hui dans le Temple, & aiant conſacré ſon Corps à Dieu, auſſi bien que ſon cœur & ſon eſprit, elle lui a ofert les prémices du prix de nôtre Redemption, puis qu'elle lui a ofert cette chair innocente, & ce ſang virginal dont fut formé quelque tems aprés le corps du Redempteur, & le ſang de la victime des péchez du monde. C'eſt ſi je ne me trompe ce que vouloit dire le même S. Bernard par ces paroles: *Dominus Redempturus humanum genus pretium univerſum contulit in Mariam*: Le Seigneur voulant rachéter le genre humain, a renfermé en Marie tout le prix de la Redemption. C'eſt-à-dire, ſi j'ai bien pénétré la penſée de ce Pere, que Ieſus, & Marie ont contribué chacun de leur côté à fournir ce prix: Marie en a fourni la matiere, Ieſus en a fourni la forme: je m'explique par une comparaiſon. La monnoie par éxemple avec laquelle on paioit autre fois à Ieruſalem le tribut à Ceſar, & que le fils de Dieu demanda de voir, avant que de répondre à la

Serm. 2. de Nativit.

queſtion malicieuſe qu'on lui fit à ce propos ſur le droit du Prince ; cette monnoie, diſ-je, pouvoit étre conſiderée en deux façons, ſavoir ou ſelon ſa matiere, ou ſelon ſa forme : ſa matiere étoit de l'or, ou de l'argent ; ſa forme étoit la figure, le coin, & l'inſcription de Ceſar. Le métal ſeul ne ſufiſoit pas pour paier le tribut ; la figure ou l'image ſeule de Ceſar imprimée ſur une autre matiere que celle qui avoit cours dans l'Empire ne ſufiſoit pas auſſi pour paier ce que chaque ſujet devoit à l'Empereur ; mais il faloit la matiere déterminée par les loix de la police, & l'image du Prince régent pour faire une bonne monnoie, & pour paier le tribut.

Apliquons cette comparaiſon à mon ſujet. La ſainte Vierge a fourni la matiere, & Ieſus-Chriſt a fourni la forme du prix de nôtre rédemption. Marie a fourni la matiere : mais cette matiere toute ſeule quelque pure, ſainte & innocente, qu'elle fût, ne pouvoit pas ſatisfaire, par ce qu'elle n'avoit pas une valeur infinie, & proportionnée à l'injure infinie du péché. Le Verbe éternel étant la forme de Dieu étoit d'un merite infini pour ſatisfaire, mais il n'avoit point de corps pour mourir, ni de ſang pour le répandre. Il faloit cependant la mort & le ſang de la victime pour fournir le prix de la rédemption du monde. Qu'a-t-il donc falu faire pour for-

mer ce prix ? Il a falu que le Verbe ſe ſoit uni perſonellement à une portion de la chair de Marie, & par cette union, *Hunc Pater ſignavit Deus :* Ieſus-Chriſt a été imprimé du cachet de la divinité : & Marie a été imprimée du cachet de la maternité : & par cette impreſſion du ſcéau de Dieu ſur la chair de Marie, nous avons receu *numiſma cenſus :* la monnoie de nôtre tribut, c'eſt-à-dire le prix de nôtre redemption, ou ſelon S. Bonaventure, des lettres patentes ſcellées en bonne forme, qui ont été des lettres de grace & d'abolition de nos crimes. *Sub hoc ſigillo*, dit ce Seraphin de l'école en parlant de la S. Vierge, *tanquam per regales litteras, ſententia mortis æternæ revocata eſt :* Or c'eſt aujourd'hui que la S. Vierge a ofert les prémices de ce prix de nôtre Redemption, puiſque c'eſt aujourd'hui qu'elle a conſacré ſon Corps à Dieu auſſi bien que ſon ame, qu'elle l'a abandonné à ſa ſainte Diſpoſition & que même elle en a fait une victime devouée au ſacrifice & à la mort.

Ioan. cap. 6. v. 27.

Math. cap. 22. v. 19.

Serm. 2. de Domi. in Paſſion. ad illa verba cant 8. *Pone me ut ſigna.*

En éfet on peut dire que le jour que Marie entra dans le temple fut comme le jour de ſa mort miſtique, auquel ſéparée du commerce contagieux de toutes les créatures, elle ſe rendit inviſible au monde, pour ne vivre qu'à Dieu. Il ſemble qu'elle voulut ſuivre en cela l'ordonnance qui avoit été faite

pour les Levites : *Conſecrabis oblatos Domino*, dit Dieu à Moïſe, *ac ſeparabis de medio filiorum Iſraël, ut ſint mei :* Vous les conſacrerez aprés les avoir offerts au Seigneur, & vous les ſéparerez du milieu des enfans d'Iſraël afin qu'ils ſoient à moi. Cette ſeparation étoit une ſuitte de leur conſecration, & une marque qu'ils n'avoient plus rien de commun avec les hommes. C'eſt ſuivant cette ordonance, que Ieſus-Chriſt aiant été preſenté au Temple par la ſainte Vierge & conſacré entierement à la gloire, & au ſervice de ſon Pere il a demeuré 30. ans ſéparé des hommes, & caché au monde. Et c'eſt de cette ſéparation dont l'Apôtre fait un des caracteres du Pontife de la nouvelle loi, lors qu'il l'apelle: *Segregatus à peccatoribus :* C'étoit même la coutume des païens de ſéparer du reſte du troupeau les animaux qui devoient ſervir de victimes au ſacrifice. Tellement que la ſainte Vierge aiant été preſentée aujourd'hui au temple par ſes parens, & conſacrée à Dieu comme une innocente victime, elle y demeure ſéparée de tout commerce avec les autres filles : puiſqu'elle fut introduite juſque dans le lieu le plus ſacré du temple, dont l'entrée n'etoit permiſe qu'au grand Prêtre, & à ceux qui étoient d'une ſainteté éminente & diſtinguée.

Num. cap. 8. v. 13. & 14.

Hebr. cap. 7. v. 26.

Voici, M. un privilege qui n'étoit reſer-

vé qu'à la mere future du Meſſie, & à celle qui devoit ofrir les prémices du prix de nôtre redemption. *Quis rem talem unquam cognovit, & audivit?* s'ecrie à ce propos S. Germain Patriarche de Conſtantinople. Qui eſt-ce qui a jamais vü, ou oui parler d'une telle choſe? *Fœmina quæ adducitur in intima ſancta ſanctorum, ad quæ vix patet hominibus aditus, & ex profeſſo adducitur ut in his habitet:* Une petite fille qui eſt introduite dans le Saint des Saints, dont à peine l'entrée eſt permiſe au grand Prêtre une fois l'an: & cette petite fille y eſt introduite pour demeurer: *Intra tertium velum:* Derriere le troiſiéme voile qui couvroit l'Arche d'aliance, & la cachoit aux yeux du peuple. Mais il ne faut pas s'étonner de ce Privilége acordé à la petite Marie, elle devoit étre elle-même l'Arche de l'aliance, & de la reconciliation de Dieu avec les hommes, & une hoſtie ſans tache, dit ce S. Patriarche, preſentée à la divine Majeſté. Gregoire Evêque de Nicomedie dit la même choſe dans un diſcours qu'il a compoſé ſur la ſolennité de ce jour: *Oportebat non in Sancta Sanctorum tantum, ſed in primo Cælo Cæli, in prima ætate educari eam quæ his latior conſpecta eſt:* Il faloit introduire & élever dés le premier âge, non ſeulement dans le Saint des Saints, mais dans le premier & dans le plus haut des cieux celle qui

Orat. de oblat. Mar.

Orat. de oblat Dei p.

eſt plus grande que tous les cieux mêmes, puiſqu'elle a renfermé dans ſon ſein, celui que tout l'Empirée ne peut contenir dans ſa vaſte etenduë. Enfin Nicéphore apuie ce ſentiment : *Itaque illa*, dit-il, *ut res divina, intacta, & ſacro-ſancta in templi ſacratiori loco, & aditis ipſis vivebat :* Oüi la petite Marie étant une créature toute divine, pure, & remplie de grace & de ſainteté vivoit dans le lieu le plus ſecret & le plus ſacré du temple. Et c'eſt dans ce ſanctuaire où elle demeura onze ans, dit le même Auteur : & un autre Auteur raporte une ancienne tradition qui aſſure que ce fut dans ce même lieu qu'elle eut une révélation particuliere qu'elle ſeroit mere du Meſſie, & qu'elle ouit la voix du Pere céleſte qui lui dit fort intelligiblement ces trois paroles: *Paries filium meum*: Vous enfanterez mon fils unique. Vous croirez ce qu'il vous plaira de cette révélation ; pour moi je vous avouë que j'ai peine à l'acorder avec la ſurpriſe & l'étonnement où ſe trouva l'ame de cette S. Vierge quand l'Ange lui donna la nouvelle du miſtere de l'incarnation du Verbe, & de ſon élection à ſa divine maternité.

Lib. 1. hiſt. cap. 7.

Id ibi. lib. 2. cap. 3.

Canſius lib. 1 de Deip. cap. 13.

Quoi qu'il en ſoit, il faut au moins demeurer d'acord que ſi elle ne receut pas dans le Temple la grace de la révélation de ce miſtere, elle en receut d'autres conſidérables

pour ſe préparer ſans s'en apercevoir au grand deſſein que Dieu avoit ſur elle. Comme ſa chair devoit étre un jour crucifiée en Ieſus-Chriſt pour prix de la Redemption des hommes, elle la prépara à ce ſacrifice ſanglant par un ſacrifice non ſanglant. L'auſterité de ſa vie dans le temple eſt ſi ſurprenante qu'elle a ſurpaſſé celle des Prophetes qui l'ont précedée, & celle des Peres du deſert qui l'ont ſuivie. François Ximenez Patriarche de Iéruſalem nous en a fait une fidéle rélation : il dit que Gregoire de Tours l'un des plus ſaints, des plus ſavans, & des plus intrepides Evêques de l'Egliſe Gallicane, aſſure dans un petit livre qu'il a compoſé de la ſalutation Angelique, qu'il a apris : *Divino oraculo :* par un oracle divin ; 1. que depuis que la ſainte Vierge fut entrée dans le Temple : *Sine cilicio beatam illam carnem pungente vixiſſe numquam :* Elle ne fut jamais ſans un rude Cilice qui piquoit cruellement ſa chair innocente : 2. *Illius veſtes è viliſſima lana, nullo infecta colore :* que ſes vêtemens n'étoient que d'une laine vile & groſſiere, ſans teinture, ſans ornement, & ſans couleur : 3. *Somnus ipſius ſemper humo nuda, vel duris tabulis adhærebat :* Elle ne dormoit que ſur la terre nuë, ou ſur des planches de bois, & ne coucha jamais entre des draps, ou dans un lit : 4. *Nullo unquam tempore non jejunavit:*

Lib. 2. de vita Chr. cap. 47.

ſon jeûne étoit perpetuel, & ne ſe relacha jamais de ſon abſtinence,& de ſon auſterité: 5. *Famem cœlitus allato pane fugabat:* Elle ne mangeoit que du pain qui lui étoit aporté du Ciel par le miniſtere des Anges pour ſe nourrir dans ſa néceſſité: 6. *Quæ vero à miniſtris templi in alimentum accipiebat, ea quotidie pauperibus erogabat:* Elle diſtribuoit tous les jours aux pauvres ce que les Prêtres, & les miniſtres du Temple qui étoient chargez du ſoin de ſa nourriture, lui aportoient pour ſes repas. Galatin ajoute qu'elle étoit ſi peu touchée de toutes les choſes du monde qu'elle avoit toûjours les yeux en terre, & le cœur au Ciel: & que s'il arrivoit qu'elle deut voir ou entendre quelque choſe peu honnête elle devenoit comme ſourde & aueugle, pour que rien ne put ſoüiller la pureté de ſes ſens. Voila, M. une petite idée, & un léger craion de la vie auſtere, pénitente & crucifiée que la plus pure, la plus ſainte, & la plus innocente de toutes les créatures menoit dans le Temple. Mais il ne faut pas s'en étonner, comme elle devoit être la mere de Ieſus-Chriſt crucifié, elle devoit commencer de bonne heure à crucifier la chair qui devoit être un jour ſacrifiée ſur le Calvaire pour le ſalut du monde: comme elle devoit être la Coopératrice de ſon Fils dans l'ouvrage de nôtre Rédemption, il fa-

loit qu'elle ofrit dans le Temple de Iéruſalem les premices du ſacrifice dont la conſommation ſe devoit faire hors des portes de la ville ; comme dit S. Paul. C'eſt à dire en un mot, qu'elle devoit ofrir en ſa chair mortifiée le ſacrifice du matin au jour de ſa preſentation, en attendant qu'elle ofrît dans ſa chair crucifiée le ſacrifice du ſoir au jour de la mort de ſon Fils.

Lib. 7 de Arch. ver. cath. cap. 5.

Mais pourquoi ô Vierge incomparable, une vie ſi auſtere, & ſi pénitente dans un âge ſi tendre, & dans un corps ſi innocent ? Helas qu'aviez vous à craindre ! vous étiez remplie de tant de grace. Vous étiez exemte de tout péché, nulle rebellion de la chair, nul mouvement de concupiſcence, nul déréglement de paſſion, tout étoit dans l'ordre, & vous joüiſſiez d'une profonde paix en vous même : pourquoi donc tant de rigueur, & tant de mortification ? Voici la raiſon qu'en donne Denis le Chartreux : *Quia ſi Paulo dicere licuit ſuppleo quæ deſunt paſſionum Chriſti* : Si, S. Paul a pû dire j'acomplis en m'a chair ce qui manque aux ſoufrances de Ieſus-Chriſt pour ſon corps qui eſt l'Egliſe : *Quanto plus ſacratiſſimæ matri hoc dicere fas eſt :* à plus forte raiſon ſera-t-il permis à ſa ſainte mere de dire la même choſe, puis que non ſeulement elle a conſommé dans ſa chair ce qui manquoit à la paſſion de

Trait. de compaſſ. B Virg. Coloſſ. c. 1. v. 24.

ſon fils mais qu'elle a même commencé ſa paſſion dans ſon corps, & qu'elle en a ſoufert les prémices au jour de ſa preſentation.

Ou bien diſons que ſi la vie de la S. Vierge a été ſi retirée & ſi auſtere dés l'âge de trois ans, ce n'a été que pour aprendre aux filles & aux femmes que la chaſteté ne ſe conſerve que par la clôture, & par la mortification. pourquoi penſez-vous mes Dames, qu'Adam fut creé hors du Paradis terreſtre, & Eve dans l'énceinte de ce Iardin de volupté ? ſinon pour nous aprendre que la liberté devoit être naturelle à l'homme : & la cloture naturelle à la femme. L'homme comme chef de la famille doit avoir la liberté d'aller & de venir, d'entrer & de ſortir de la maiſon ſelon la néceſſité des afaires ; mais la femme la doit garder, & demeurer dans la retraitte & dans le ſilence. Cela eſt ſi veritable, que l'Abé Rupert aſſure que la cauſe de la chute d'Eve ne vint que d'une petite apoſtaſie des yeux que la curioſité lui fit commettre : elle ſe ſepara de ſon mari, elle s'alla promener comme une errante & vagabonde dans ce lieu de delices, en un mot, *Voluit videre qualis eſſet mundus extra paradiſum* : Elle voulut voir comme le monde étoit fait hors du Paradis terreſtre, ô vuë fatale, ô curioſité criminelle! que tu lui coutas cher, puiſque tu lui

coutas ſa perte,celle de ſon mari, & celle de tout le genre humain : Le demon l'aiant vaincuë par la curioſité des yeux, il acheva de la jetter dans le précipice par le plaiſir du goût : elle vit le fruit défendu, elle le trouva beau, elle oublia les ménaces de Dieu, elle en mangea & nous perdit.

Voila le ſort que doivent attendre les filles & les femmes qui ſont hors de leur maiſon, & les Religieuſes qui ſont hors de leurs monaſteres. La curioſité de voir comme le monde eſt fait, eſt une dangereuſe tentation pour les unes & pour les autres. La mort & le péché qui courent toutes les ruës de ce grand monde entreront par les fénêtres, dit l'Ecriture, c'eſt-à-dire par les ſens du corps, les yeux, le goût, l'ouie, flattez par les divers objets qui ſe preſenteront à eux tenteront rudement une vertu foible & une volonté chancelante: les unes ni les autres n'auront pas la force de reſiſter, l'amour du plaiſir & de la liberté s'emparera du cœur, il donnera du degout pour la retraitte & pour tous les exercices de pieté, il en conduira quelque une ſur le bord du précipice: Helas Dieu lui faſſe la grace de n'y pas tomber. Rentrez donc mes cheres ſœurs dans la maiſon ſi vous en étes ſorties, demeurez dans le temple avec la S. Vierge ſi vous y étes. C'eſt là où vous ofrires un parfait holocauſte de

vous

vous même de vôtre cœur, de vôtre eſprit & de vôtre corps : c'eſt là où vous ſerez fidele à garder vos vœux : c'eſt là où vous conſerverez l'eſprit de l'oraiſon & du ſilence: C'eſt là en un mot où vous acomplirez dans vôtre corps, ce qui manque aux ſoufrances de Ieſus-Chriſt par la mortification de vos ſens. Ce n'eſt point aſſez d'être retirée du mõde,& d'être fermée dans un Cloître pour étre ſainte:Il faut encor à l'exemple de la petite Marie ſe priver des plaiſirs plus innocens. Nos paſſions ne ſont pas ſi ſoumiſes que l'étoient les ſiennes à la raiſon, ni nôtre chair ſi ſoumiſe à nôtre eſprit. Il faut donc que la mortification nous acompagne dans nôtre ſolitude,il faut qu'elle faſſe mourir la victime, & qu'elle conſomme le Sacrifice, pour nous faire mériter le Ciel. *Amen.*

PANEGIRIQUE DV MARIAGE DE LA SAINTE VIERGE AVEC S. JOSEPH.

Cùm eſſet deſponſata Mater ejus Maria Joſeph antequam convenirent, inventa eſt in utero habens de Spiritu ſancto. Math. cap. 1.

Marie Mere de JESUS aiant épouſé Joſeph, ſe trouva groſſe par l'opération du Saint Eſprit, avant qu'ils euſſent été enſemble. *En S. Math. Chap.* 1.

C'EST avec beaucoup de raiſon que l'Apôtre apelle l'Incarnation du Verbe un miſtere caché aux Princes du monde, & à tous les Philoſophes

de l'antiquité. Il eſt en éfet ſi caché dans toutes ſes circonſtances, que de quelque côté qu'on le conſidere, la ſageſſe humaine n'y comprend rien. Si on le conſidere du côté de Jeſus-Chriſt qui en eſt le terme, il n'y a rien de plus caché. Cét homme ne preſente à nos yeux que des foibleſſes & des infirmitez, on le foüette comme un Eſclave, & on le crucifie comme un criminel. Cependant quoique mes ſens me diſent que cét enfant qui eſt né dans une étable & qui eſt mort ſur une croix, n'eſt qu'un homme comme les autres, ma foi m'oblige de croire qu'il eſt veritablement Dieu : *Aſpectibus humanis objiciens hominem, intus ſervans Deum*, dit ſaint Auguſtin : Il n'opoſoit au dehors que des infirmitez humaines, & cachoit au dedans toute la majeſté d'un Dieu. Si vous conſiderez l'Incarnatiõ du côté de la Ste. Vierge dans laquelle elle s'eſt acomplie, il n'y a rien de plus caché n'y de plus impénétrable que ce miſtere. Il me preſente une jeune fille de quinze ans qui eſt mariée, qui a ſon Epoux, qui eſt groſſe, qui acouche au bout de neuf mois, qui eſt mere d'un fils, & qui le nourrit du lait de ſes mamelles. Cependant la foi me dit, que cette femme qui eſt mariée, qui eſt mere & nourrice, eſt auſſi Vierge aprés ſon enfantement, que devant ſon enfantement, elle m'aſſure que

1. Cor. cap. 2. v. 7.

Enarrat. In Pſal. 63. verſ. 7.

ſon integrité n'a jamais été violée, ni par le devoir du mariage, ni par le droit de ſon Epoux, ni par la génération de ſon fils. Quel prodige incomprehenſible ! Enfin ſi vous conſidérez l'Incarnation du côté de ſaint Ioſeph, qui a été le miniſtre des deſſeins de Dieu dans l'acompliſſement de ce miſtere, vous ne verrez rien de plus caché. Il me preſente un homme qui a épouſé une fille également jeune, belle, & noble, un homme qui ſelon toutes les aparences humaines eſt Pere de l'enfant qu'il prend ſoin d'élever, & qui étant le veritable enfant de ſon épouſe doit paſſer pour un fruit de ſa fécondité, & pour la bénédiction de ſon mariage. Cependant la foi divine me dit que cét enfant n'eſt pas de lui, quoi que la foi humaine diſe le contraire : elle me dit que ce pére en ce point eſt auſſi chaſte que la mere, & qu'il n'a fait que prêter ſon nom, ſon autorité & ſa perſonne pour rendre ce miſtere encore plus impénétrable au jugement humain. Ainſi le pére, la mére, & l'enfant ſe couvrent mutuellement de leur ombre pour cacher ce qu'ils ſont, & pour paroître tout ce qu'ils ne ſont pas. Ioſeph couvre Ieſus de ſon ombre & l'empêche de paroître un homme Dieu, il couvre Marie de ſon ombre, & l'empêche de paroître une Vierge mére; Ieſus & Marie couvrent récipro-

quement Ioſeph de leur ombre, & l'empêchent de paroître un chaſte époux. Ainſi l'Apôtre a eu raiſon d'apeller le miſtere de l'Incarnation : *Sacramentum abſconditum :* un ſecret caché ; & ſaint Bernard ſuivant l'idée de S. Paul, n'a pas eu moins de raiſon d'apeller ſaint Ioſeph : *conſcium cæleſtium Sacramentorum* : le confident des ſecrets divins. Mais afin d'avoir l'intelligence de ce grand miſtere adreſſons-nous au Saint Eſprit qui l'opera dans le ſein de Marie, quand un Ange lui dit, *Ave Maria.*

Ephes. cap. 3. v. 9.

Homil. 2. ſuper Miſſ.

IE ſai bien, Meſſieurs, que le Mariage de la ſainte Vierge eſt un de ces problemes ſur lequel les ſentimens des Péres, des Téologiens, & des Interpretes ſe trouvent plus partagez. Les uns conſidérant que tout ce qui s'eſt paſſé dans la ſainte Vierge eſt ſi grand, ſi divin, ſi élevé au deſſus de la nature, & ſi contraire à la chair & au ſang, ont crû qu'il faloit s'éloigner des blâphêmes des Iuifs & des Hérétiques, & nier abſolument qu'elle eût jamais été mariée avec ſaint Ioſeph : & ſi l'Ecriture lui donne les noms de *conjux, & uxor*, qui ſignifient une femme mariée, ce ne ſont, diſent-ils, que des noms figurez & empruntez pour ſauver les aparences, & pour cacher le miſtere de l'Incarnation que Dieu vouloit rendre impéné-

Grati. 27. quæſt. 2. can. quid autem. Tertull. & Orig.

trable à toutes les puiſſances du Monde & de l'Enfer. D'autres au contraire s'atachant religieuſement aux paroles de l'Evangile, ſoûtiennent qu'il y a eu un veritable Mariage entre la ſainte Vierge & ſaint Ioſeph: & croient que cette opinion eſt ſi inconteſtablement établie dans l'Ecriture, qu'ils condannent la premiere comme érronée, ou du moins comme temeraire. D'autres enfin voiant que les raiſons de la partie affirmative, & negative leur paroiſſoient également fortes, & apuiées ſur l'autorité d'un grand nombre de Peres & de Docteurs, ont laiſſé la queſtion indéciſe, & ont cru qu'il étoit permis à chacun d'en croire ce qu'il lui plairoit. Pour moi, Meſſieurs, comme je ſai que dans les guerres Civiles, ceux qui prétendent de demeurer neutres, ſans prendre les armes, ni pour, ni contre le ſervice du Prince ou de l'Etat, peuvent étre punis ſelon les Loix comme chef d'un troiſiéme parti. Ie me déclare hautement dans cette diſpute d'Ecole pour l'opinion de ceux qui ſoutiennent aprés ſaint Auguſtin, ſaint Ambroiſe, ſaint Iérôme, ſaint Chriſoſtôme, ſaint Bernard, ſaint Tomas, & ſaint Bonaventure qu'il y a eu un veritable mariage entre la ſainte Vierge & ſaint Ioſeph. Nous avons de nôtre côté le témoignage des Anges & des hommes, de toute l'Egliſe, &

Suar. to. 2. in 3. diſp. 7. ſect. 1.

Vaſq. to. 2. in 3. p. diſp. 125. cap. 3.

Canif. lib. 1. de B. V. c. 5. §. Iam vero.

même du S. Eſprit. Ecoutons parler S. Ambroiſe, il n'a point héſité ſur cette matiére: ne vous ſcandaliſez pas, dit-il, lors que vous entendez que l'Evangile apelle Marie : femme de S. Ioſeph : *Non enim virginitatis ereptio, ſed conjugii teſtificatio declaratur :* Car ce nom de femme n'eſt pas une marque de la perte de ſa virginité, mais une preuve de la verité de ſon mariage. Ce grand Archevêque parlant enſuite de l'embarras où ſe trouva ſaint Ioſeph ſur la groſſeſſe de cette chaſte Epouſe, & du deſſein ſecret qu'il avoit formé de la quiter, il tire de là un fort argument pour prouver la verité de ſon mariage : *Quam nemo accepit, nemo dimittit*, dit-il, *& ideo qui nolebat dimittere, fatetur accepiſſe :* Vn homme ne quitte pas une femme qu'il n'a pas priſe, & par conſequent, il faut dire, que puiſque ſaint Ioſeph ſe faiſoit une ſi grande peine de quiter Marie, c'étoit une marque qu'il l'avoit épouſée, & qu'il ſe croioit uni avec elle par le nœud ſacré du mariage.

Comment. in lib. 2. ſup. Luc. cap. 1.

Il eſt vrai que ce qui a obligé Gratian Compilateur du decret, & Religieux de ſaint Benoît, qui vivoit dans le XII. Siécle, à ſoutenir l'opinion contraire, c'eſt le vœu de virginité perpetuelle que la ſainte Vierge avoit fait : & un Paſſage de ſaint Auguſtin, qui dit que : *Virginitatem voventi-*

Lib. de nupt. & cõcupiſc. tom. 7.

bus, non ſolum nubere, ſed & velle nubere, damnabile eſt : C'eſt une choſe dannable à ceux qui ſe ſont conſacrez à Dieu par le vœu de virginité, non ſeulement de ſe marier, mais même de vouloir ſe marier, d'où il conclut que la ſainte Vierge aiant fait ce vœu de virginité, elle n'a pû, ni dû contracter, ni conſentir à aucune propoſition de mariage. Cette raiſon a paru ſi forte à ſaint Tomas, qu'il a mieux aimé nier ſon vœu de virginité, que nier la verité de ſon mariage. Il me ſemble pourtant qu'il eſt facile de ſortir de cét embarras, & d'acorder ſa virginité avec ſon mariage, en diſant que ces deux chaſtes époux avoient fait le vœu de virginité avant leur aliance, & qu'ils ne conſentirent à ſe marier qu'aprés avoir apris par une révélation divine que cét Etat ne feroit aucun prejudice à leur virginité. Et S. Bonaventure ajoute qu'ils ſe firẽt une promeſſe réciproque de n'uſer jamais du droit de mariage, & de garder inviolablement le vœu de virginité. Mais comme ce vœu étoit contraire aux mœurs & aux coûtumes des Iuifs, dit ſaint Auguſtin, cette Vierge pure & innocente de l'avis & du conſeil du ſouverain Pontife divinement éclairé : *Deſponſata eſt viro juſto non violenter virginitatem ablaturo, ſed potiús contra violentos cuſtodituro :* Fut donnée en ma-

In 4. diſt. 28. qu. 6.

Lib. de ſancta Virg. cap 4.

riage à un homme juſte qui bien loin de lui ravir ſa virginité avec violence, l'auroit défenduë au contraire contre les violences de tous les raviſſeurs. Saint Iérôme raconte la même choſe dans l'hiſtoire de la ſainte Vierge qu'il a traduite de l'Hébreu en Latin, & qui ſe trouve dans le neuviême tome de ſes œuvres.

Enfin ſaint Auguſtin s'eſt expliqué d'une maniere ſi forte & ſi claire ſur cette matiere, qu'il ne doit reſter aucun doute dans les eſprits, lors qu'il dit que tout le bon-heur & la perfection du mariage ſe trouve dans la ſainte Vierge & dans ſaint Ioſeph : *Proles*, *Fides*, *Sacramentum* : Savoir l'enfant, la fidelité, & le Sacrement : *Prolem cognoſcimus ipſum Dominum Ieſum : fidem quia nullum adulterium : Sacramentum quia nullum divortium* : Il y a eu un enfant qui eſt nôtre Seigneur Ieſus-Chriſt : il y a eu de la fidelité, puiſqu'il n'y a jamais eu d'adultere : il y a eu un Sacrement, parce qu'il n'y a jamais eu divorce. Il y a pourtant deux choſes à obſerver ſur ce paſſage pour ôter tout ſujet d'équivoque & d'erreur. La premiere, c'eſt que quoi ce grand Docteur ſemble apeller le ſaint Enfant Ieſus le fruit du mariage de la ſainte Vierge & de ſaint Ioſeph ; il ne veut pas dire qu'il ait été engendré par la voie humaine & ordinaire, non, mais qu'il eſt ſeulement fils de

Lib. de bono conjug. cap. 9. tom. 6.

Marie mariée à ſaint Ioſeph, dont l'opération a été ſupleée par la vertu du ſaint Eſprit. La ſeconde choſe à remarquer, c'eſt que quand ce Pere a donné au mariage de ces deux chaſtes époux le nom de Sacrement, il n'a pas entendu parler d'un Sacrement tel que nous l'avons dans la loi de grace, puis que Ieſus-Chriſt qui en eſt l'Auteur n'en avoit point encore inſtitué : mais il lui donne le nom de Sacrement dans une ſignification plus étenduë, & entant que c'étoit un ſigne ſenſibile & viſible de la grace inviſible que l'un & l'autre devoit recevoir, Marie comme Vierge Mere, & Ioſeph comme Pere nourriſſier du ſaint Enfant Ieſus. Les Téologiés aportét encore d'autres preuves plus fortes pour prouver la verité de ce ſacré mariage; mais la modeſtie ne me permet pas d'aprofondir en chaire, ce que la langue Latine permet à ces Meſſieurs de dire dans l'Ecole. I'ai des choſes plus importantes & plus inſtructives à vous précher. La principale eſt que je prétens de bien établir & de vous convaincre, que l'état du mariage eſt un état de croix & de tentation, & qui demande une vertu bien ſolide pour ſuporter les unes, & pour vaincre les autres. Le mariage de ſaint Ioſeph & de la ſainte Vierge, quoi que le plus ſaint qui ſe ſoit jamais contracté dans le monde en eſt une

preuve inconteſtable, & qui demande une profonde meditation. Pourquoi penſez-vous, M. que l'Evangile apelle ſaint Ioſeph, *Vir juſtus :* un homme juſte ? On peut dire avec ſaint Chriſoſtome, que c'eſt parce qu'il a été juſte de cette juſtice générale qui renferme toutes les autres vertus : *Erat juſtus quia erat in omni virtute perfectus.* C'eſt en ce ſens qu'Ariſtote nous repreſente la juſtice, comme un concert & un acord de toutes les vertus. Pour moi, M. j'eſtime que ſaint Ioſeph eſt apellé l'homme juſte par excéllence, parce qu'il a été juſte de cette juſtice qui eſt une vertu particuliere, & que les Iurisconſultes apellent une volonté conſtante & perpetuelle de rendre le droit à chacun. En éfet je ſoutiens que ſaint Ioſeph voulant rendre juſtice à Marie, juſtice à Ieſus & juſtice au monde eſt devenu le martir de la juſtice, & a ſouffert un martire non ſanglant. Oüi, M. je dis que ſaint Ioſeph pour rendre juſtice à Marie ſon épouſe, en conſervant ſon honneur, a été le plus heureux & le plus affligé de tous les époux : pour rendre juſtice à l'enfant Ieſus, en lui conſervant la vie, il a été le plus heureux & le plus affligé de tous les Peres : pour rendre juſtice au monde en lui conſervant ſon Rédempteur, il a été le plus heureux & le plus affligé de tous les Saints. Voilà les 3. p. de ce Diſcours.

Homil. 4 in Math.

Lib. 5. Eticor. cap. 2.

ff. de juſt. & jure.

Diviſion.

I. PARTIE.

C'Eſt le ſentiment de tous les Auteurs tant ſacrez que profanes que deux conditions ſont particulierement neceſſaires pour rendre un mariage heureux : ſavoir l'égalité, & l'amour. L'égalité eſt le principe de l'aliance des fortunes ; l'amour eſt le principe de l'union des cœurs : l'égalité cauſe la reſſamblence ; la reſſemblance produit l'amour : l'égalité eſt la premiere condition neceſſaire à la félicité des mariages. Comme dans l'ordre de la nature l'union des qualitez contraires, eſt la cauſe de la corruption des compoſez ; de même dans l'ordre civil, l'aliance des perſonnes inégales en biens, en naiſſance, en religion, en fortune & en humeurs eſt la cauſe du bouleverſement des familles, & de la ruïne des plus illuſtres maiſons: c'eſt un point de morale que les païens même ont jugé de ſi grande importance pour le repos de familles, que pour faire comprendre le malheur d'un mariage où l'inagulité ſe rencontre, ils nous l'ont repreſenté par une comparaiſon familiere.

Quam malè inæquales veniunt ad aratra juvenci;
Tam juveni magno conjuge nupta minor.

Ovide.

Comme un jeune taureau indompté joint avec un beuf déja fait, & ſoumis au

joug ne s'acordent jamais bien à tirer la charruë : de même un homme & une femme d'âge, de condition, de fortune, & d'humeurs différentes, ne s'acordent jamais ſous le joug du mariage : quand l'un tire d'un côte, l'autre tire de l'autre, & l'inegalité du bien & de la naiſſance, fait ſouvent naitre l'antipathie des volontez & la diviſion des cœurs. Voila pourquoi le Poëte conclut : Si vous voulez vous engager dans le mariage, *Nube pari* : choiſiſſes une perſonne qui vous ſoit égale : car ſi elle vous eſt inferieure, vous deviendrez inſolent en prenant trop d'empire, ſur elle ; ſi elle vous eſt ſuperieure, elle vous rendra ſon eſclave en prenant trop d'autorité ſur vous. C'eſt cette maxime de politique Chrêtienne que Dieu même nous a donnée, lors que pour conſacrer le premier mariage du monde, & le rendre auſſi heureux que ſaint, il donna au premier homme une femme qui lui étoit parfaitement ſemblable dans les biens de la nature, & dans les dons de la grace. Ce divin Craéteur ne dit pas, faiſons la femme à nôtre image & à nôtre reſſemblance, mais faiſons la ſemblable à l'homme. Remarquez, dit Baſile de Seleucie, la ſageſſe de Dieu dans la formation d'Eve : il ne la forma pas du limon de la terre, comme il avoit formé Adam, mais de la propre ſubſtance de ſon mari : *Partitur cor-*

pus ut mentem coaptet, & natura una diſſipatur arte formantis, ut una mens conſtruatur ad imi-
Orat. 2. *tationem naturæ:* Il partage le corps de l'homme, pour ne lui donner qu'un même eſprit avec ſa femme; & une même nature eſt diviſée par l'induſtrie de l'ouvrier, afin qu'elle ne ſoit plus qu'une en deux perſonnes par l'égalité de leur origine, & par l'union de leurs cœurs.

La ſeconde condition neceſſaire pour rendre un mariage heureux, c'eſt l'amour mutuel des parties: car il eſt certain en bonne Philoſophie que la meme cauſe qui donne l'étre à un éfet par ſa vertu, le lui doit conſerver par une continuation d'influence. De même il eſt certain ſelon toutes les regles de la bonne politique, que le même amour qui a donné naiſſance aux mariages par l'union des corps, en doit conſerver le nœud par l'union des cœurs. C'eſt pour cette raiſon, ſi je ne me trompe, que Platon a apellé l'amour, l'Inventeur de la Muſique; voulant dire, que c'étoit lui qui faiſoit dans toutes les conditions du monde, mais particulierement dans les mariages, la plus douce harmonie de la vie civile, & les plus parfaits acords de la ſocieté humaine.

Ce Principe ſupoſé avoüons, M. que ſaint Ioſeph a été le plus heureux de tous les Epoux, puis que l'égalité & l'amour ſe ſont

rencontrés dans ſon mariage avec la ſainte Vierge. Oui j'y trouve premierement une égalité de nature ou de naiſſance, ils étoient tous deux de la même tribu, tous deux iſſus du ſang illuſtre des Rois, & des Patriarches, tous deux cõptoient entre leurs ancêtres les Abraham & les Iſaac, les Ieconias & les Zorobabel, les David & les Salomon, les Iacob & les Mathan. Voila pourquoi ſaint Mathieu aiant entrepris de décrire la généalogie de Ieſus-Chriſt, il fait ſelon la coûtume des Hebreux, la deſcription de celle de S. Ioſeph qui n'étoit que ſon Pere nourriſſier, & non pas celle de Marie qui étoit ſa veritable mere. Marque infaillible que ces deux chaſtes epoux étoient d'une même race, & n'avoient que les mêmes ayeux: autrement ce livre de généalogie ne ſeroit qu'une hiſtoire pleine de menſonges & de fauſſetez; ſi Ieſus-Chriſt n'étoit également fils de David & d'Abraham du côté de la Vierge & du côté de S. Ioſeph. Il eſt donc vrai, dit Gerſon, en parlant de ces deux chaſtes epoux que, *Vterque fuit regali ſanguine illuſtris; uterque ſanctificationem in utero recipiens:* L'un & l'autre ont été illuſtres par le ſang roial qu'ils ont tiré tous deux de leurs peres, & par la grace de ſanctification qu'ils ont reccuë tous deux dans le ſein de leur mere. Serm. de Nativit. Virg. M.

Voici la ſeconde égalité que je trouve en-

tre Marie & Ioſeph, & qui devoit rendre leur mariage le plus heureux du monde, ſavoir une parfaite conformité en graces & en vertus. Ils ont été tous deux ſantifiez avant que de naître : mais comme Marie devoit apartenir de plus prés au fils de Dieu que Ioſeph, le genre de ſa ſanctification a été plus excéllent que celui de ſon Epoux. Marie a été conçuë dans l'innocence, Ioſeph a été conceu dans le péché ; l'Epouſe a été préſervée, l'Epoux a été purifié : mais l'Epoux & l'Epouſe ont été remplis de grace dans le ſein de leur mere par les merites du redempteur futur. Il me ſemble, M. que ce privilége ne doit pas étre refuſé à ſaint Ioſeph, s'il a été acordé au Prophete Iérémie, par ce qu'il devoit annoncer le Meſſie aux Iuifs ſix cens ans avant ſa venuë : & s'il a été acordé à Iean Baptiſte, par ce qu'il devoit étre ſon précurſeur, & le montrer preſent : il y a plus de raiſon de l'acorder à ſaint Ioſeph qui lui devoit ſervir de pere, de nourriſſier, & de tuteur. Ajoutez à cela que ſi la maxime de Cicéron eſt veritable qui dit : *Nihil eſt copulantius quàm morũ ſimilitudo bonorum*: Qu'il n'y arien de plus éficace pour former l'union étroite de deux perſonnes que la reſſemblance de leurs bonnes mœurs : Il faloit que puis que ſaint Ioſeph devoit étre uni à la ſainte Vierge par la plus étroite de toutes les aliances, qui eſt celle

celle du mariage, il lui fût parfaitement ſemblable en vertu & en ſainteté. C'eſt la penſée de ſaint Bernardin qui dit, que le Pere Eternel aiant formé le decret de l'incarnation de ſon fils, il lui chercha une mere qui fût digne de lui: & que le ſaint Eſprit aiant reſolu le mariage de ſon Epouſe: il lui chercha un époux qui fût digne d'elle. Tellement, dit-il, que comme le Pere éternel ne trouva point parmi toutes les femmes de plus digne mere de ſon fils, que Marie; le ſaint Eſprit ne trouva point auſſi parmi tous les hommes un plus digne mari de ſon épouſe que ſaint Ioſeph. Voila pour quoi comme le Pere éternel donna à Marie une plenitude de grace & de ſainteté, afin qu'elle pût ſoutenir dignement la qualité de mere de ſon fils, le ſaint Eſprit donna auſſi à Ioſeph une plenitude de grace & de vertus, afin qu'il pût ſoutenir dignemẽt la qualité d'époux de ſon Epouſe: *Quomodo Spiritus ſanctus tanta unione conjugij aliquem uniret Virgini, niſi virum virtutum omnium operatione ſimillimum?* Quel homme eſt-ce que le ſaint Eſprit pouvoit unir avec la ſainte Vierge par le neud ſacré du mariage, ſinon un homme parfaitement ſemblabe à elle en grace & en vertus? *Vnde credo, beatum Ioſeph fuiſſe adjutorium ſimile Virgini*: D'où je conclus, dit ce devot Pere, que comme Dieu, dans la création d'Eve, fit de cette

Serm. de S. Ioſeph. tom. 3.

femme un aide parfaitement ſemblable à Adam ; qu'auſſi le ſaint Eſprit dans la ſanctification de Ioſeph en fit un Epoux parfaitement ſemblable à Marie. En éfet ſi la Vierge a été plus pure que les Anges, ſaint Ioſeph a été plus chaſte que tous les hommes : & ſi Marie a été plus remplie de bénédictions que toutes les femmes , ſaint Ioſeph a été plus rempli de vertus que tous les maris. O qu'un mariage eſt heureux lors que l'époux & l'épouſe ſont ſi parfaitement ſemblables en humeurs & en inclinations , ſelon la nature & ſelon la grace !

L'autre condition qui fait la félicité des mariages , c'eſt l'amour mutuel & réciproque des parties. Ie ne parle pas ici de cét amour profane qui eſt un impur , un fourbe, & un déguiſé ; amour que Diotime a apellé: *Amor Philoſophus :* Un amour Philoſophe , parce qu'il a toûjours quelques raiſons à dire pour juſtifier ſes folies & ſes emportemens : amour que Platon apelle , *Amor Sophiſta* , Amour Sophiſte , & captieux qui trompe les ſimples , & qui impoſe à tout le genre humain. Non ce n'eſt point de cét amour que je parle , car comme il n'eſt qu'une paſſion déreglée qui ne ſuit point les mouvemens de la grace , ni n'obeït point à l'empire de la raiſon , il ne laiſſe ſouvent aux perſonnes mariées que le regret de s'étre aimées, & qu'une

diſpoſition à ſe toûjours haïr. Non, M. ce n'eſt point cét amour qui fait la félicité des mariages ; c'eſt lui au contraire qui y jouë toutes les tragédies, & qui en fait tous les malheureux ſuccéz : mais je parle de cét amour pur, chaſte, divin, & qui ſelon l'Apôtre doit étre une copie de l'amour que Ieſus-Chriſt a eu pour l'Egliſe ſon Epouſe. C'eſt, M. cét amour qui a rendu ſaint Ioſeph le plus heureux de tous les maris. Amour ſi ſaint, ſi pur, ſi exemt de toutes les foibleſſes du nôtre, que j'oſe dire que le même amour increé qui dans les emanations divines unit le Pere & le Fils par une flamme indiviſible: a uni encore les cœurs de Marie & de Ioſeph par un lien indiſſoluble. C'eſt ainſi qu'en a parlé Rupert, cet Abé de Tuy célébre dans le XII. ſiécle par ſa pieté & par ſon erudition, qui parlant de l'amour mutuel de ſaint Ioſeph & de la ſainte Vierge, & ne trouvant rien dans celui de Anges & des hommes capable de nous faire concevoir une idée qui pût répondre à celui qui bruloit dans ces deux cœurs, en eſt allé chercher l'original & la cauſe dans l'amour ſubſiſtant & éternel qui eſt entre les perſonnes de la ſainte Trinité : *Spiritus ſanctus fuit amborum conjugalis amor :* Le même Eſprit divin, dit-il, qui eſt dans le ciel l'amour perſonel du Pere & du Fils, a été en terre l'amour conjugal de Io- In cap. 1. Math.

ſeph & de Marie. Non pas que le ſaint Eſprit fût formellement l'amour conjugal de ces deux chaſtes époux, comme il eſt l'amour perſonel de ces deux divines perſonnes ; non. Mais il en étoit la cauſe éficiente parce que c'étoit lui qui avoit alumé dans leurs cœurs le feu ſacré, & les flammes innocentes d'une charité divine, & d'un amour conjugal. C'eſt cét amour, M. que Ieſus-Chriſt a jugé ſi neceſſaire pour rendre un mariage heureux, que lors qu'il en a fait un Sacrement dans la nouvelle loi, il y a ataché une certaine grace que je puis apeller une onction d'amour, & un foier de charité pour l'opoſer au foier de concupiſcence ; afin que ſi celui-ci alume dans les cœurs une étincelle de guerre & de divorce, celui-la y repende une ſemence de paix & d'union. *Chriſtus Dominus*, dit le Concile de Trente, *eam gratiam quæ conjuges ſanctificaret, amorem naturalem perficeret, ac indiſſolubilem unionem confirmaret, nobis ſua paſſione promeruit* : Nôtre Seigneur Ieſus-Chriſt inſtituteur des Sacremens nous a merité par ſa mort, & a ataché par ſa bonté à celui du mariage une certaine grace ſi forte & ſi puiſſante qu'elle ſanctifie les Mariez, perfectionne leur amour naturel, & rend leur union indiſſoluble. Si la grace de Ieſus-Chriſt purifie l'amour des Chrêtiens par le Sacrement du mariage ; ah!

De Sacr. Matrim. ſeſſ. 24. quæ eſt. 8.

M. de qu'elle abondance de graces le fils de Dieu n'a-t-il pas ſantifié l'amour de Ioſeph & de Marie ? car quoi que leur mariage ne fût pas un Sacrement, il ne laiſſa pas d'en communiquer la vertu & les éfets à leur chaſte aliance, afin de lui préparer une voie pure & honorable pour venir au monde comme fils preſomptif de l'un, & comme fils naturel de l'autre. Avouez aprés cela, M. que j'ai eu raiſon de dire que ſaint Ioſeph a été le plus heureux de tous les maris, puis que tout ce qui peut faire la félicité d'un mariage s'eſt rencontré dans le ſien avec la plus belle & la plus chaſte, & la plus noble de toutes les Epouſes.

Mais ô providence divine que vous avez détrempé par d'étranges amertumes les joies innocentes, & les chaſtes plaiſirs de cét heureux mari. Helas! qui l'auroit crû que ce qui faiſoit tout ſon bon-heur, eût pû faire toute ſa peine ; que l'objet de ſon amour, eut pû devenir l'objet de ſa fuite ; & que la compagnie même de ſa divine épouſe, qui faiſoit autrefois ſes plus cheres delices fût devenuë le plus cruel tourment de ſon eſprit. En verité, M. c'eſt en cette rencontre où j'avouë que ſaint Baſile a bien eu raiſon d'apeller le mariage une amoureuſe tragédie, ou une tragédie domeſtique : *Nuptiarum tragœdias* : Et Tertullien : *ſtadium*

mariti : une lice, ou un lieu de combat pour les maris. Saint Ioſeph nous en fournit lui-même la preuve & l'exemple ; puiſque pour rendre juſtice à Marie ſon épouſe, & lui conſerver l'honneur, il a été le plus afligé, auſſi-bien que le plus heureux de tous les maris. Voici, Meſſieurs, un étrange avanture, de voir les vertus ſe rendre quelquefois farouches pour tourmenter les juſtes auſſi-bien que les pécheurs, & l'innocence devenir cruelle, & prendre le maſque du vice pour afliger les ſaints. Ce n'eſt pas une choſe, ni nouvelle ni extrordinaire de voir les vertus égorger les vices, & triompher des péchez ; C'eſt au contraire un ſpectacle familier que la Réligion Chrêtienne nous propoſe inceſſanment devant les yeux : *Aſpice impudicitiam dejectam à caſtitate, perfidiam cæſam à fide, ſævitiam à miſericordia contuſam.* Voiez je vous prie, dit Tertullien, l'incontinence égorgée par la chaſteté, la perfidie confonduë par la bonne foi, la cruauté vaincuë par la miſericorde, & la colere réprimée par la modération : *Et tales ſunt apud nos agones in quibus ipſi coronamur.* Voila la nature des combats qui ſe livrent dans l'Egliſe & parmi les Chrêtiens, bien diférens, dit-il aux Gentils, de ceux qui ſe livrent dans vos Amphitéatres & parmi vos Gladiateurs:ceux-ci ſont égorgez com-

Lib de ſpect. c. 29

me les victimes du divertiſſement du peuple Romain, mais ceux-là ſont couronnez comme les vainqueurs des ennemis de leur ſalut. Ce n'eſt donc pas une grande merveille de voir la victoire de la vertu ſur le vice : mais c'en eſt une bien ſurprénante de voir que le regne de la vertu qui devroit étre un regne de paix & de tranquilité pour les ſaints, devient ſouvent un regne de trouble & d'inquiétude pour eux, & qu'il ne faille étre que juſte, pour étre auſſi-tôt affligé. Oui, Meſſieurs, voila ce qui fait le ſujet de mon étonnement, & que j'aurois peine à croire, ſi je ne remarquois dans l'Evangile, que ſaint Ioſeph a été éfectivement le plus affligé de tous les maris ; puiſque l'innocence de ſon épouſe qui étoit une des ſources de ſon bonheur, & l'un des plus grands ſujets de ſa gloire, eſt devenuë le plus cruel tiran de ſon eſprit, & le plus grand ennemi de ſon repos.

Mais pour bien expliquer ce miſtere : il faut ſavoir que les vices & les vertus ſe preſentent à nous en de diférentes maniéres, & ſous des viſages diférens. Le vice ſe preſente quelquefois aux ſaints, avec le maſque de la vertu afin de les tromper. C'eſt ainſi que l'impiété d'Hérode ſe cachoit ſous les aparences de la Réligion, lorſque ce Prince cruel diſoit aux Rois Mages : allez & cher-

chez diligenment ce nouveau Roi des Iuifs, & lors que vous aurez apris le lieu de ſa naiſſance, venez m'en donner promptement avis : *Vt & ego veniens adorem eum :* afin que je lui alle rendre en perſonne mes homages & mes adorations. Cette impiété étoit ſi bien déguiſée que ſes bons Rois s'y ſeroient laiſſé ſurprendre, & auroient donné dans le piége, ſi un Ange ne les avoit averti du peril, *O incredulitas impia ? ô nequitia fraudulenta !* s'écrie ſaint Fulgence ! ô incrédulité impie, ô malice pleine d'artifice ! Il ne faloit rien moins qu'un miracle, & une révélation pour te découvrir & pour ſauver la vie au ſaint Enfant Ieſus. D'autres-fois la vertu ſe preſente aux juſtes avec le viſage afreux du vice, afin de les troubler. C'eſt ainſi que l'amour du Patriarche Ioſeph ſe cacha ſous les aparences de la colere, & de la vengeance pour alarmer ſes fréres, il leur parla comme en fureur, il leur fit des menaces, & les traita comme des eſpions : *Quaſi ad alienos durius loquebatur : Exploratores eſtis :* mais tout cela n'étoit qu'un jeu d'amour qui les préparoit par la peur aux careſſes qu'il leur vouloit faire. Tellement que comme le vice s'étant traveſti en vertu, tente les ſaints par de faux apas afin de les tromper; de même la vertu ſe trouvant déguiſée en vice leur donne de fauſſes alarmes, afin de

Matth. c. 2. verſ. 8.

Serm. 5. de Epiph.

Geneſ. cap. 42. ℣. 7. & 9.

les troubler : mais afin que l'un & l'autre puiſſent réüſſir dans leur deſſein, ils ſe ſervent tous deux du miniſtere des ſens pour envoïer leurs diférentes eſpeces dans l'ame, & pour y faire de diférentes impreſſions, d'où il arrive que quand l'entendement eſt trompé par le faux témoignage que les ſens rendent d'un objet, il ſuborne la volonté : l'entendement étant trompé il fait de mauvais jugemens, & la volonté étant ſubornée, elle prend de méchantes réſolutions. Mais lors que l'entendement éclairé par d'autres lumieres, entreprend de ſe détromper ſoi-même, de déſabuſer ſa volonté, & de corriger ſes ſens par ſa raiſon ; il ſe fait pour lors un furieux ſchiſme entre les puiſſances de l'ame, & les ſens du corps. Ceux-ci ne peuvent ſoufrir qu'on recuſe leur témoignage, parce qu'ils le jugent conforme à leur objet : celles-là ne peuvent prendre d'autres ſentimens ni d'autres penſées, parce qu'elles croient que les leurs ſont conformes à la verité, & de là naiſſent les troubles, les craintes, & les inquiétudes qui travaillent un eſprit droit, & qui tourmentent une conſcience délicate, & lui font ſoufrir les mêmes peines intérieures que ſoufriroit un Juge ſage & integre, ſi on le forçoit de condanner un innocent à la mort, ſur le témoignage de deux ou trois témoins corrompus.

Voilà à peu prés une idée des peines interieures qu'a ſoufert ſaint Ioſeph comme martir de la Iuſtice. Voici qui mérite un peu d'atention; car comme ce genre de martire eſt peu connu, ſa cauſe en eſt tout-à-fait extrordinaire. Car ſi Dieu pour rendre ce grand Saint le plus heureux de tous les maris, l'avoit élevé à la plus éminente dignité où un homme mortel pût prétendre; ſavoir, à la dignité d'époux de Marie; ce même Dieu de bonté & de ſageſſe, le voulant rendre auſſi le plus afligé de tous les maris, lui a fait acheter bien chérement cette divine aliance, en éprouvant ſa vertu par la plus peſante de toutes les croix qui puiſſe arriver dans un légitime mariage. Comme il étoit *Vir juſtus*, l'homme juſte par excélence, il avoit toûjours rendu juſtice à Marie ſon épouſe; c'eſt à dire, qu'il n'avoit jamais eu que des ſentimens d'amour pour ſa perſonne, & une haute eſtime de ſa vertu. Il avoit toûjours été perſuadé de l'innocence de ſa vie, & de l'integrité de ſes mœurs. Les oracles divins lui en avoient donné des aſſurances infaillibles, ſon expérience l'en avoit rendu ſavant, ſes yeux lui en avoient donné mille témoignages irréprochables, puis que ſelon l'Auteur imparfait ſur S. Mathieu: *Ioſeph zelotypo amore ſemper ſe admonente vitam circumſpiciebat amore*: Ioſeph brûlant

Aut Imperfect. hom. 1. in Math.

d'un amour ſaintement jaloux pour ſa chaſte épouſe, étudioit avec atention toutes les actions de ſa vie, & tout l'ordre de ſa conduite : non pas qu'elle lui fut ſuſpecte, à Dieu ne plaiſe, non ; mais parce que tout lui paroiſſoit admirable, & digne de vénération, ou d'imitation. Cependant, Meſſieurs, voici une avanture ſurprenante : dans le tems que ce Saint eſt pénétré d'une plus haute idée de la chaſteté de ſon épouſe, Dieu qui l'avoit choiſie pour étre la mere de ſon Fils, la rend enceinte par l'operation du ſaint Eſprit, ſans reveler à ſon Epoux le ſecret de ſa groſſeſſe ; & couvre par ce ſilence la vertu de Marie ſous l'aparence du plus infame de tous les crimes, qui eſt l'adultere. Car comme ſelon la remarque de Tertullien, *Omnis maritus caſtitatis exactor eſt*, Tout mari eſt un exacteur ſevere de la vertu & de la fidelité de ſa femme ; & comme ſaint Ioſeph ne pouvoit pas pénétrer le miſtere de la groſſeſſe de Marie, qu'elle même ne lui en avoit pas fait confidence par un éfet de ſon humilité, & que Dieu ne le lui avoit pas revelé par un ſecret reſſort de ſa providence : *Reſtabat certa adulterii ſuſpicio :* Il ne lui pouvoit reſter dans l'eſprit, s'il en faut croire ſaint Auguſtin, qu'un ſoupçon d'infidelité & d'adultere. Tous ſes ſens revoltez contre ſa raiſon tâchoient de lui ren-

Lib. de cultu fœm. cap. 4.

Serm. 16. de verb. Dom. & Epiſt. 52. ad Maced.

dre la vertu de Marie ſuſpecte ; & excitérent en éfet un ſi grand trouble dans ſon ame qu'il commençoit déja à ſe déterminer à la fuite, & à la quiter en ſecret ; dans la penſée que c'étoit le parti le plus honorable à prendre & pour elle, & pour lui.

O Vierge ſainte que vôtre modeſtie eſt ſévére, & que vôtre ſilence eſt cruel ! C'eſt une grande gloire à ſaint Ioſeph d'être vôtre époux, il eſt vrai : mais helas de combien d'amertumes lui détrempez-vous cét honneur & ce plaiſir ? vous connoiſſez ſa peine, & vous refuſez de le guérir. Il ne faut pour apaiſer ſon trouble qu'une ſeule parole, vous n'avez qu'à lui dire pour vôtre honneur & pour ſon répos, que vôtre groſſeſſe eſt l'ouvrage du ſaint Eſprit, & non pas l'opération d'un homme, & que l'enfant dont vous étes enceinte, n'eſt pas un ſimple homme mortel, mais un homme-Dieu, le Meſſie promis par tant de Prophetes, & atendu depuis tant de ſiécles. Non, Meſſieurs, Marie ne parlera point, elle demeurera obſtinée à garder le ſecret & le ſilence, elle croit qu'il n'apartient qu'à Dieu ſeul de révéler ſon miſtere, & à celui qui la fait mere, d'aprendre à ſon Epoux qu'elle eſt toûjours vierge. Tellement donc que ſaint Ioſeph dans cette confuſion de penſées ſe ſent diviſé de lui-même (ces penſées pourtant ne

ſont que comme des mouvemens indélibe-
rez qui s'excitent en lui-même, ſans lui-
même, & ſans le conſentement de ſa volon-
té ; ce ſont des phantomes de ſon imagina-
tion, auſquels ſon cœur & ſa raiſon n'ont au-
cune part) c'eſt ce qui fait un ſchiſme entre
ſes ſens & ſa raiſon : *Mens juſta*, dit S. Chri- Serm.175.
ſologue, *ancipiti cogitatione torquetur, ſentit, ſed tantum non poteſt penetrare ſacramentum.* L'eſprit de cét homme juſte eſt agité de di-
verſes penſées qui le troublent, ſes ſens &
ſa raiſon prennent chacun un parti contrai-
re. Sa raiſon défend l'honneur de ſon Epou-
ſe, mais ſes ſens ſe rendent ſes accuſateurs :
ſa raiſon lūi dit qu'elle eſt innocente, par-
ce qu'il eſt perſuadé qu'elle eſt toûjours
vierge : ſes ſens répondent qu'elle ne peut
plus être vierge, puis qu'elle eſt enceinte.
Il eſt aſſuré qu'il n'a jamais uſé du droit de
mariage, cependant il en voit le fruit : il
connoît un éfet, mais il n'en peut pénétrer
la cauſe : *Sentit, ſed tantum non poteſt penetra-
re ſacramentum.* De quel parti ſe rangera-t-il?
Croire que Marie ait été capable de foibleſ-
ſe ou d'infidelité : ah ! cette penſée ſeule fait
horreur à ſon eſprit. Croire auſſi qu'elle ſoit
toûjours vierge, & groſſe en même tems,
c'eſt un miſtere incomprehenſible à ſon
eſprit, à moins que Dieu ne parle lui-même
pour l'en aſſurer. Il ſait bien qu'un Prophete

a prédit qu'une Vierge devoit un jour concevoir & enfanter un Fils ; mais il ne ſait pas ſi cette merveille s'eſt acomplie en ſon épouſe. Ainſi dans le flux & le reflux de ces premieres penſées qui agitoient ſon eſprit, & qui troubloient ſon repos, ſans pourtant arracher ſon conſentement : *Ab ipſa etiam Virgine ſtuduit abſcondere tanti cauſam doloris* : bien loin loin de demander quelque éclairciſſement à ſon Epouſe, il s'étudie aucontraire, dit ſaint Chriſoſtome, de lui cacher ſon doute & ſa douleur. Il adore les jugemens de Dieu, il révére la vertu de Marie, mais ſa groſſeſſe lui fait peur. Il ne trouve que deux remedes à ſes inquiétudes, mais il les trouve également inſuportables & dangereux dans l'execution : ſavoir, où de demeurer toûjours avec elle dans l'atente de l'évenement ; ou de l'abandonner dans l'incertitude du ſuccez. Demeurer avec elle, ſi elle eſt coupable, c'eſt ſe rendre complice de ſon crime ; l'abandonner ſi elle eſt innocente, c'eſt faire outrage à ſon honneur.

Que fera donc cét homme juſte ? ah ! M. n'en ſoions point en peine, ſa raiſon va triompher de ſes ſens, & ſa vertu va étoufer tous ſes ſoupçons qui ne s'élevoient que legérement en ſon eſprit, ſans paſſer juſqu'à ſon cœur. *Ioſeph autem vir ejus cum eſſet juſtus:* Ioſeph étant le plus juſte de tous les hom-

Ita Orig. homil. 1. in diverſos.

mes, va rendre juſtice à ſon Epouſe : s'il a formé le deſſein de ſe dérober par la fuite, ce n'eſt pas qu'il la croie coupable d'infidelité, mais c'eſt qu'il ne s'éſtime pas digne de ſa compagnie : il aime mieux acuſer ſes ſens de tromperie & d'impoſture, que d'acuſer Marie de crime & d'infidelité. *O inæſtimabilis laus Mariæ, Ioſeph magis credebat caſtitati ejus quàm utero ejus, & plus gratiæ quàm naturæ !* O loüange incomparable de Marie, ô jugement avantageux de ſaint Ioſeph ! cét époux infiniment juſte & équitable a crû contre le temoignage de ſes yeux que ſon épouſe étoit toûjours vierge, quoi qu'elle fut enceinte : il a cru que ſa groſſeſſe étoit un miracle plutôt qu'un crime : & un ouvrage de la grace, plutôt qu'un éfet de la nature: *Et poſſibilius credebat, mulierem poſſe ſine viro concipere, quàm Mariam pōſſe peccare :* Il a crû enfin qu'on verroit plutôt le ſoleil perdre ſa lumiere que Marie ſa virginité, qu'on verroit plutôt une vierge devenir féconde, que Marie devenir péchereſſe : & qu'on verroit plutôt une femme concevoir par l'opération du ſaint Eſprit, que Marie par l'opération d'un homme. Ah, M. peut-on voir un juge plus équitable, & plus incorruptible, qui parmi tant de raiſons aparentes qui le ſolicitoient à faire un mauvais jugement de ſon Epouſe ou du moins à l'abandonner pour

Auct. Im. perf. hom. 1. in Math. tom. 2.

n'étre pas obligé de la repudier, ou de la dénoncer comme coupable, & de faire décharger ſur elle toute la ſéverité des loix; demeure pourtant ferme, conſtant, inebranlable, ſans perdre ni l'eſtime qu'il a de ſon innocence, ni l'amour qu'il a pour ſa perſonne, ni le reſpect qu'il a pour ſa vertu? Voila, M. comme cét homme juſte a corrigé ſes yeux par ſa raiſon, & comme il a juſtifié l'innocence de ſon Epouſe, ſi non contre le ſoupçon de ſon eſprit, du moins contre le témoignage de ſes ſens. C'eſt pourquoi Dieu voiant la conſtance de ce martir de la juſtice lui envoia un Ange pour l'inſtruire du miſtere, & pour l'empecher d'abandonner ſa chaſte Epouſe, ſelon le deſſein qu'il en avoit formé, ainſi qu'il en avoit envoié un à Abraham pour l'empecher d'immoler ſon fils unique ſelon l'ordre qu'il en avoit receu.

Mais pourquoi penſez vous, M. que Dieu diféra ſi long tems de conſoler ſaint Ioſeph, & d'apaiſer le trouble de ſon eſprit en lui révelant la cauſe de la groſſeſſe de Marie? voici la belle raiſon que l'Abé Rupert en donne fort à propos : *ut tentaretur :* c'eſt que ſa providence etérnelle vouloit éprouver ſa foi, comme elle éprouva autrefois celle d'Abraham : *Et manifeſtum fieret tam Angelis quàm hominibus, quod eſſet juſtus :* Et faire connoitre au ciel & à la terre, aux Anges & aux hom-

In cap. 1. Math.

mes,

mes, que Ioſeph étoit le plus juſte de tous les mortels, puis que pour rendre juſtice à ſon Epouſe,& lui conſerver l'honneur il avoit foufert de grandes peines interieures, & une eſpece de martire non ſanglant. C'eſt ici où pour conſerver la paix dans les mariages, & entre les perſonnes mariées, ou pour la rétablir, ſi elle eſt bannie des familles Chrêtiennes, j'ai deux avis importans à donner: l'un aux hommes, & l'autre aux femmes. Le premier qui regarde les maris, c'eſt qu'ils doivent imiter la juſtice de ſaint Ioſeph pour ne point porter ſur de foibles conjectures de ſiniſtres jugemens de la conduite de leurs femmes. Ils doivent prendre garde que la jalouſie eſt une dangereuſe paſſion, qui aveugle ſouvent l'eſprit, qui le rend ſoupçonneux, témeraire, & précipité dans ſes jugemens, ou du moins qui le rend extrememement foible & credule à tous les bruits qui courent, & à tous les raports qu'on lui fait. Comme cette jalouſie n'eſt qu'un amour emporté qui péche par excez, il tient continuellement l'eſprit dans la méfiance, le rend ſuſceptible des mauvaiſes impreſſions, & lui fait craindre qu'on ne lui enleve, ou du moins qu'un étranger ne vienne partager avec lui un cœur dont il veut étre le maître abſolu. L'Empereur Henri ſecond autant recommandable par ſa ſainteté que par ſa couron-

ne, & plus fameux encore par la virginité qu'il garda dans le mariage, que par toutes les grandes actions qu'il fit dans le gouvernement de l'Empire ; ſe laiſſa aler à cette foibleſſe, & prit quelque ſoupçon de la vertu de ſa femme ſainte Cunegunde : mais cette chaſte Epouſe diſſipa bien tôt cet ombrage de l'eſprit de l'Empereur, & Dieu même fit un grand miracle pour étre le monument éternel de ſa continence : car elle marcha ſur des charbons ardens, ou comme d'autres diſent, elle prit une barre de fer toute rouge entre ſes mains ſans ſe bruler. Ainſi ſon corps & ſon eſprit rendirent deux illuſtres temoignages de ſa fidelité envers ſon mari, & de ſa foi envers Dieu :

Ante virum Corpus : Spiritus ante Deum,

Son corps en rendit témoignage devant l'Empereur par le don d'impaſſibilité ; & ſon eſprit en rendit témoignage devant Dieu par la grandeur de ſa foi. Les maris donc doivent étre extrémement reſervez & charitables pour ne pas condanner leurs femmes ſur de legers fondemens ; les grands divorces qui arrivent dans les mariages prennent ſouvent naiſſance d'un petit ſoupçon : mais le ſecond avis que j'ai à donner regarde les femmes. Si les maris doivent imiter ſaint Ioſeph à juger favorablement de leurs femmes, les femmes doivent pareillement

imiter la ſainte Vierge, en ne donnant jamais à leurs maris ocaſion de mal juger de leur conduite. Elles doivent imiter la pudeur, la modeſtie, & la retraite de cette chaſte Epouſe : toutes ces vertus ſeront autant de cautions qui répondront de leur fidélité. Mais ſi elles s'abandonnent à la galanterie, ſi elles entretiennent des amitiez clandeſtines ; ſi elles s'habillent pour plaire à d'autres yeux qu'à ceux de leurs maris : ſi elles alument & nourriſſent le feu d'une paſſion illicite par des billets doux, par de longues converſations, & par des têtes à têtes; comment voulez vous que vos maris jugent que vous étes vertueuſes, lors que tout le dehors de vôtre conduite eſt criminel? La charité d'un ſaint Ioſeph n'iroit pas là, mais vous auriez ſujet de craindre qu'étant un homme juſte, ſa juſtice ne le portât à vous abandonner, ou à vous faire punir. Il faut donc pour établir ſolidement la paix & la félicité de vôtre mariage, en jetter les fondemens ſur la vertu. Maris aimez vos femmes comme Ieſus-Chriſt a aimé ſon Egliſe, & comme ſaint Ioſeph a aimé la ſainte Vierge : & vous femmes aimez vos maris comme l'Egliſe a aimé Ieſus-Chriſt ; & comme la ſainte Vierge a aimé ſaint Ioſeph. O que vôtre amour ſeroit pur & chaſte s'il étoit moulé ſur ces grands originaux, & ſur ces divins exemplaires de

l'amour conjugal ; on ne verroit plus ni de partage dans vos cœurs ni de diviſion dans vos familles ; mais pour en venir là, il faut que les femmes imitent la chaſteté de Marie pour ne point donner d'ombrages à leurs maris ; & que les maris imitent la juſtice de ſaint Ioſeph pour ne point faire de mauvais jugemens de leurs femmes. Ce grand Saint s'eſt rendu le martir de cette belle vertu ſi neceſſaire dans le mariage, puis que pour rendre juſtice à ſon Epouſe & lui conſerver l'honneur il a été le plus affligé auſſi bien que le plus heureux de tous les Epoux : & c'eſt encore pour rendre juſtice à l'enfant Ieſus, & lui conſerver la vie, qu'il a été le plus affligé auſſi bien que le plus heureux de tous les Peres. C'eſt la 2. P. de ce Diſcours.

II. Partie.

IE ſai bien que ſaint Ioſeph n'eſt pas le Pere naturel du fils de Dieu, ſelon le blaſpheme de Carpocrate & de Valentin : ces deux impies pour nier la divinité de Ieſus-Chriſt, & la virginité de ſa ſainte Mere lui ont attribué une conception, & une naiſſance auſſiimpure qu'au reſte des hommes : ils ont oſé ſoutenir qu'il étoit le fruit du mariage de Ioſeph & de Marie, & qu'il étoit né par la voie ordinaire des générations humaines ; à Dieu ne plaiſe que j'entreprenne d'élever la paternité de ſaint Ioſeph ſur un ſi

horrible blaſphême : la foi me donne des penſées plus ſaintes & plus raiſonnables, & me fournit un fondement plus legitime pour établir celle de ce Saint. Et le voici, les Docteurs Hébreux diſtinguoient autrefois deux ſortes de paternité & de filiation ; l'une ſelon la nature, & l'autre ſelon la Loi. La paternité & la filiation naturelle étoient une imitation de la divine ; & la paternité & filiation légale étoiét une imitation de la naturelle. La premiere étoit ſelon la nature, la ſeconde étoit ſelon la loi : la premiere étoit fondée ſur la génération, & la ſeconde ſur l'adoption. Or la paternité de ſaint Ioſeph eſt ſi excélente qu'elle participe à l'une & à l'autre, c'eſt-à-dire, à la naturelle & à la légale. Si vous la conſiderez du côte de ſon origine elle participe à la paternité du Pere éternel ; ſi vous la conſiderez du côté de ſon terme, elle participe à la maternité de Marie. Ainſi cette qualité de Pere de Ieſus-Chriſt, conſiderée ſeulement ſelon la loi a quelque choſe d'infini dans ſon excélence, ſoit du côté de ſon origine, ſoit du côtê de ſon terme. Son origine ne pouvoit pas être plus ſublime ni plus relevée ; ſon terme ne pouvoit pas être plus noble ni plus divin.

Non, M. l'origine de la paternité de ſaint Ioſeph ne pouvoit pas être plus relevée, puis

qu'elle n'étoit plus une ſimple imitation, ou reſſemblance de celle de Dieu, qui eſt un atribut commun aux trois perſonnes divines par raport aux créatures. C'eſt de cette paternité générale, & communiquée à tous les Peres charnels dont parle ſaint Paul, quand il dit : *Flecto genua mea ad Patrem Domini noſtri Ieſu-Chriſti, ex quo omnis paternitas in cœlis & in terra nominatur :* Ie flechis les genoux devant le Pere de nôtre Seigneur Ieſus-Chriſt qui eſt le Principe de toute paternité, c'eſt-à-dire, qui eſt le chef de toute cette grande famille qui eſt dans le ciel & dans la terre. Non la paternité de ſaint Ioſeph n'eſt pas ſeulement une participation de cette paternité eſſentielle de Dieu : j'oſe dire qu'elle eſt encore une participation de celle que nous apellons notionelle & qui n'eſt propre qu'à la premiere perſonne de la ſainte Trinité. La raiſon eſt, que Dieu le Pere voulant honnorer ce grand Saint lui a donné une perfection qui eſt incommunicable dans les émanations divines. Quoi qu'il donne à ſon fils toute ſa nature, ſon eſſence, & ſes perfections en vertu de ſa génération éternelle; il eſt certain pourtant qu'il ſe reſerve ſa paternité, parce que c'eſt une choſe qui lui eſt ſi propre qu'il ne la peut communiquer à une autre, à moins que de multiplier les perſonnes divines, & détruire le miſtere de la

Epheſ. cap. 3. v. 15.

Trinité. Mais pour ſaint Ioſeph; ah, M. Dieu le Pere a été ſi liberal qu'il ne s'eſt rien réſervé, il a voulu partager avec lui ſa divine paternité qui eſt le comble de la gloire, & de toutes les grandeurs où un homme mortel puiſſe étre élevé. Non il ne pouvoit l'élever plus haut à moins que d'en faire un Dieu tout a fait, & c'eſt ce qui ne ſe doit pas dire, parce qu'il ne ſe peut pas faire.

Tellement que comme la paternité de Dieu le Pere eſt fondée ſur la génération active par laquelle il produit ſon fils par la fécondité de ſa connoiſſance & de ſon entendement: de même la paternité de ſaint Ioſeph eſt fondée, non pas ſur une ſimple adoption, mais ſur la conſervation qui eſt une production réitérée, par laquelle il lui communique une ſeconde fois, par ſes ſoins & par ſon travail, l'étre qu'il avoit receu du ſaint Eſprit & de la ſainte Vierge par ſa génération temporelle. En éfet ſi ſelon ſaint Tomas, il y a une rélation de paternité dans les Anges ſuperieurs fondée ſur les actes Hierarchiques par leſquels ils purgent, éclairent, & perfectionnent leurs inférieurs: je puis dire avec plus de raiſon qu'il y a en ſaint Ioſeph une veritable paternité par raport au Fils de Dieu fondée ſur les actions paternelle qui ſont de nourrir, d'élever, & de conſerver un enfant. Et par conſequent ſaint Io-

ſeph a été le plus heureux de tous les Peres, puis que ſa paternité ne pouvoit pas être plus divine, non ſeulement du côté de ſon origine qui eſt celle de Dieu le Pere, mais encore du côté de ſon terme qui n'eſt autre que le verbe incarné. Oüi, M. cét homme Dieu qui a trouvé toute ſa gloire a être le fils unique du Pere éternel, & qui n'a pas crû faire une uſurpation, dit ſaint Paul, de s'eſtimer égal à Dieu n'a pas tenu à mépris d'être apellé le fils unique de Ioſeph auſſi bien que de Marie. Pour bien éclaircir ce miſtere d'humilité & d'amour;

Philip: cap. 2. v. 6.

Il faut diſtinguer trois ſortes de naiſſances ou de générations dans le verbe incarné. La premiere eſt éternelle en vertu de laquelle il procede conſubſtantiel, coëgal, coéternel à ſon Pere & comme une lumiere increée d'une lumiere éternelle. Et cette naiſſance eſt ſi divine que la ſainte Vierge ni ſaint Ioſeph n'y ont aucune part, puiſqu'elle s'eſt faite *ante luciferum*, devant la creation du monde, c'eſt-à-dire, de toute éternité. La ſeconde naiſſance eſt temporelle, par laquelle le Fils de Dieu a été conceu dans le ſein de la ſainte Vierge par la ſeule operation du ſaint Eſprit: & celle-ci eſt ſi pure que ſaint Ioſeph n'y a eu aucune part. Comme Ieſus-Chriſt n'a qu'un Pere ſans mere dans ſa génération divine; il n'a auſſi qu'une

mere ſans pere dans ſa génération humaine. La troiſiéme eſt ſpirituelle ou légale, par la quelle le Verbe incarné étant né dans un legitime mariage de la ſainte Vierge avec ſaint Ioſeph, il peut étre apellé fils de Ioſeph auſſi bien que de Marie. La raiſon eſt, dit Gerſon, que comme le corps de la ſainte Vierge apartenoit à ſaint Ioſeph : *Iure matrimoniali quo fit mutua tranſlatio corporum*; Par le droit du mariage par lequel il ſe fait une mutuelle donation de corps : *Quid ni competat ipſi Ioſeph jus aliquod legale ultra cæteros homines in benedicta pueri Ieſu formatione :* Qui doute, conclut ce ſavant & devot Chancelier de l'Univerſité de Paris, que ſaint Ioſeph n'ait eu un droit légal dans la conception du ſaint Enfant Ieſus : *Quoniam natus eſt in ea, & ex ea carne cujus dominium jure matrimoniali verè tranſlatum erat in ipſum :* Puis qu'il avoit été formé d'une chair, & dans une chair dont le domaine lui avoit été transferé, & lui étoit veritablement dévolu par le droit de mariage. D'où j'infere qu'il n'y a que trois perſonnes qui aient droit d'apeller Ieſus-Chriſt du nom de fils : Dieu le Pere, ſa ſainte Vierge, & ſaint Ioſeph. Dieu le Pere en vertu de la génération éternelle & divine ; la ſainte Vierge en vertu de ſa génération temporelle & humaine ; & ſaint Ioſeph en vertu de ſa génération ſpirituelle

& legale. Et par conſequent il faut dire que ſaint Ioſeph a été le plus heureux de tous les Peres. Car qui eſt celui des Anges & des hommes qui a jamais eu la hardieſſe de dire à Ieſus-Chriſt : Vous étes mon fils ; je vous ai engendré aujourd'hui? Il n'y a que le Pere éternel qui ait pû lui parler de la ſorte dans l'éternité, puiſqu'il l'a engendré, & l'engendre ſans ceſſe par la fécondité de ſon entendement : il n'y a que la Vierge ſainte qui lui a pû parler de la ſorte dans le tems, puis qu'elle l'a conceu & enfanté dans une étable par la divine fécondité de ſon ſein. Enfin il n'y a que ſaint Ioſeph qui lui a pû parler de la ſorte pendant le cours de ſa vie, puiſqu'il le reproduiſoit en le conſervant par la fecondité de ſon amour : *Sicut enim Maria fuit Mater Ieſu per generationem*, dit ſaint Cirille de Ieruſalem, *ita Ioſeph fuit Pater ejus propter curam & dilectionem:* Car comme Marie a été mere de Ieſus par génération : ſaint Ioſeph a été auſſi ſon pere par conſervation & par amour : *Qui putabatur filius Ioſeph*, dit l'Evangile.

Cathech. 7.

Mais helas, M. que cette éminente dignité a coûté cher à ce Saint, puis que pour rendre juſtice à Ieſus-Chriſt, & ſauver la vie à celui qui a été le plus afligé de tous les enfans des hommes, il eſt devenu lui même le plus afligé, auſſi bien que le plus heureux

de tous les peres. Quelle gloire pour lui d'être reconnu pour le pere d'un homme Dieu ! mais quelle aflíction, d'eſſuïer les premieres diſgraces de cét homme Dieu perſecuté ! Voici, Meſſieurs, les ſecondes ſortes de peines qu'a ſoufert ce Martir de la juſtice ; les premieres ont été toutes ſpirituelles & intérieures : celles-ci ſont corporelles & ſpirituelles tout enſemble. Le miſtere incomprehenſible de la groſſeſſe de ſon Epouſé l'a rendû le plus afligé de tous les Epoux. Les cruelles perſécutions qu'on a fait à l'enfant Ieſus, l'ont rendu le plus afligé de tous les peres.

Pour vous bien expliquer ce nouveau genre de martire que ſoufre l'ame juſte ; il faut ſavoir qu'il eſt vrai que l'amour de Dieu, ſelon les Téologiens eſt égal pour tous les hommes quant à l'affection, ou quant à l'acte, parce qu'il les aime tous du même amour dont il s'aime ſoi-même : mais il eſt diferent quant aux divers éfets qu'il produit dans les Saints. Or il y a deux éfets par la grandeur deſquels on peut juger de la grandeur de ſon amour ; ſavoir, les graces, & les aflictions. Dieu careſſe & perfectionne ſes amis par ſes graces ; il les purifie & les éprouve par les aflictions : *Vobis donatum eſt pro Chriſto, non ſolum ut in eum credatis*, dit l'Apôtre, *ſed ut etiam pro illo patiamini.* Vous

Div. Th. 1.p qu. 20. art. 3. in corpore.

Philip. cap. 1 v. 29

avez receu la grace non-ſeulement de croire en Ieſus-Chriſt, mais auſſi de ſoûfrir pour lui. Saint Paul par ces paroles congratule les Chrêtiens de Philipes en Macedoine, & leur repreſente qu'ils ont receu deux grands bien-faits de la liberalité de Dieu par deſſus les Infideles ; ſavoir, le don de la foi, & le don des ſoûfrances. Le don de la foi diſtingue le Chrêtien d'avec l'Idolatre ; le don des ſoufrances diſtingue ſouvent le prédeſtiné d'avec le réprouvé. Le don de la foi perfectionne les puiſſances de l'ame ; le don des ſoufrances purifie les ſens du corps. Le premier fait les fidéles, le ſecond fait les martirs : celui-là captive l'entendement ſous l'authorité de Dieu, celui-ci ſacrifie la chair à la Croix de Ieſus-Chriſt. Mais remarquez, dit S. Tomas, que lors que l'Apôtre met le don de la foi en paralelle avec celui des aflictions, il donne la préférence à celui-ci : vous avez receu la grace de croire en Dieu ; Voila un grand bien-fait : mais vous avez encore receu celle de ſoufrir pour lui : *& hoc majus eſt :* & c'eſt encore un plus grand bien fait, dit cét Ange de l'Ecôle : parce que vous rendez par vos ſoufrances un illuſtre témoimoignage à vôtre foi.

In Expoſ. hujus loci.

C'eſt par ces deux éfets que nous jugeons que l'amour du Pere éternel pour ſon fils a été ſans bornes : *Non ad menſuram dat Deus*

Ioan. c 3. verſ. 34.

ſpiritum, dit le Diſciple bien aimé en parlant de ſon bon maître : Dieu ne lui a point donné ſon eſprit par meſure. Comme les graces qu'il lui a données ont été infinies, les aflictions qu'il lui a fait ſoûfrir ont été immenſes : comme il ne lui a rien épargné pour l'enrichir, il ne lui a rien pardonné pour l'afliger : *Non pepercit :* C'eſt, Meſſieurs, par ces deux mêmes éfets que je juge de la grandeur de l'amour de Dieu pour ſaint Ioſeph. Comme toutes les graces qu'il lui a faites ont été des écoulemens de cette plénitude infinie qu'il avoit renfermée dans ſon Fils comme dans la ſource, & dans le chef: de même je puis dire que toutes les aflictions qu'il lui a fait ſoûfrir ont été des participations de la paſſion de ſon Fils, & des amertumes de ce grand Calice qu'il commença de boire dés le moment de ſa naiſſance, & & dont-il n'acheva de ſe raſſaſier qu'à la mort : *Saturabitur opprobriis :* & par conſequent il faut dire qu'en vertu de cette étroitte aliance, qui étoit entre l'enfant Ieſus & ſaint Ioſeph, il y a eu entre eux communication de ſoûfrances auſſi-bien que de graces : & comme Ieſus-Chriſt a été le plus afligé de tous les Enfans, ſaint Ioſeph a été le plus afligé de tous les Peres : comme Ieſus-Chriſt a été l'homme, de douleur ; *virum dolorum :* ſaint Ioſeph a été l'homme d'aflic-

tion : comme Ieſus-Chriſt eſt le principe du martire , chante l'Egliſe : *Ex quo martirium omne ſumpſit exordium :* ſaint Ioſeph a été le le premier qui l'a ſoûfert pour lui , auſſi-bien que les innocens , quoi que d'une maniére non ſanglante : voici comment les Docteurs diſtinguent trois ſortes de martirs : les premiers ſont martirs de volonté & d'éfet : & ce ſont les adultes qui donnent leur ſang & leur vie pour la foi de Ieſus-Chriſt : tels ont été les Apôtres , les Etienne & les Laurens , les Catérines & les Agnes. Les ſeconds Martirs ſont ceux qui ne le ſont que d'éfet , & non pas de volonté propre par le defaut d'uſage de raiſon : tels ont été les Innocens que l'Egliſe révere comme de vrais Martirs qui ont été bariſez dans leur ſang , & comme les prémieres victimes immolées en haine de Ieſus-Chriſt. Les troiſiêmes ſont les Martirs de volonté & non pas d'éfet : tel fut nôtre Pere ſaint François qui s'en ala juſque dans le Camp du Sultan d'Egipte chercher la mort , & prêcher Ieſus-Chriſt : Il n'en eut que la volonté, mais non pas la Couronne.

Or ſaint Ioſeph étant , *Vir juſtus* , un homme juſte , & voulant rendre juſtice à Ieſus-Chriſt , & lui ſauver la vie , a été le martir de la juſtice : Il a ſoûfert tous les maux de l'éxil & du banniſſement pour dérober l'Enfant Ieſus à la fureur d'Hérode. Car

rémarquez, Meſſieurs, que quoi que la ſageſſe de Dieu n'ait pas beſoin de nos conſeils pour ſa conduite, & que ſa puiſſance ne dépende point non plus de nôtre ſécours pour ſa conſervation; Il eſt pourtant véritable de dire, que dépuis le moment qu'il a épouſé nôtre nature, & qu'il s'eſt chargé de nos foibleſſes, il s'eſt voulu ſervir du conſeil des hommes pour le conduire pendant les infirmitez de ſon enfance, & a eu beſoin de leur ſécours pour ſe ſoulager dans les néceſſitez de la vie, quoi qu'il ne manquât ni de ſageſſe, ni de puiſſance en cét état de pauvreté & d'humiliation. Voila pourquoi il choiſit ſaint Ioſeph pour étre ſon Pere nourriſſier, il le charge non-ſeulement du ſoin de ſon éducation, mais encore du ſoin de lui ſauver la vie, & de le préſerver de la mort avant l'heure qui étoit marquée dans ſes decrets eternels. *Surge Ioſeph*, lui dit l'Ange, *accipe puerum, & Matrem ejus, & fuge in Ægiptum*: Levez-vous Ioſeph, prenez l'enfant & ſa mere, fuïez en Egipte, & n'en partez point que lors que je vous le dirai; parce qu'Hérode doit chercher l'enfant pour le perdre, & pour l'immoler à ſa rage & à ſon ambition. Matth. c. 2. v. 13.

Ah! Meſſieurs, quels furent pour lors les ſentimens de cét homme juſte, & les mouvemens du cœur de ce Pere afligé, en rece-

vant un ordre ſi facheux, & l'arrêt d'une fuite ſi honteuſe ? On ne lui donne ni le tems de déliberer ſur ce commandement, ni le loiſir de ſe préparer à ce grand voiage, on le preſſe de ſe lever la nuit, on ne lui permet pas d'atendre le jour, ni de mettre ordre à ſes afaires, il faut qu'il abandonne ſa maiſon, ſon bien, & ſa patrie. De quelle crainte & de quelle fraieur l'ame de ce pauvre Pere ne fut-elle pas agitée, de voir que ſon élevation à une ſi eminente dignité ne ſervoit qu'à l'expoſer à de plus grandes tempêtes : & de voir que la puiſſance de Dieu qui avoit tant de moiens pour confondre, & pour exterminer le Tiran, témoignoit pourtant tant de foibleſſe, que de ſe dérober par la fuite à ſa cruauté, & à l'épée de ſes Bourreaux ? Enfin dans quel embarras ne ſe trouva-t-il point de ſe voir réduit dans cette dure néceſſité ou d'être coupable de la mort de Ieſus, s'il ne ſort pas promptement du païs, ou de ſe voir traité comme un Etranger s'il s'en fuit en Egipte ? Quelle ſera donc la reſolution de ſaint Ioſeph dans cette périllieuſe conjoncture, dans laquelle il faut ou mourir ou fuïr : choiſir la mort ou le banniſſement, & voir l'enfant Ieſus, ou verſer des larmes, ou répandre ſon ſang? ah ! Meſſieurs, n'en ſoions point en peine ; *Ioſeph autem cum eſſet vir juſtus* : Ioſeph étant le plus juſte de tous

tous les hommes, il va rendre juſtice à Dieu, & à Ieſus-Chriſt, à Dieu en obéïſſant à ſes ordres, & à Ieſus-Chriſt en lui ſauvant la vie. Oüi, Meſſieurs, il rend juſtice à Dieu, en rendant une obeïſſance aveugle à ſes volontez : Dieu l'a dit, il faut obéïr : & dans ce moment ſans éxaminer les paroles de de l'Ange, ſans diſputer ſur l'ordre de ſa fuite, ſans demander ni le chemin qu'il doit prendre, ni la Ville où il doit demeurer, ſans s'informer en un mot, s'il y fera long ſéjour, ou s'il rétournera bientôt, il ſe leve, & ſort la même nuit ſans train & ſans équipage, chargé ſeulement de la mere & de l'enfant. Ah, Meſſieurs, quelles furent les inquiétudes, les fatigues, les travaux de ce Saint pendant ce penible voiage ! que d'empreſſemens infatigables, & que de ſoins amoureux pour faire ſubſiſter cette divine famille errante & vagabonde dans un païs étranger, & parmi un peuple qui étoit l'ancien ennemi des Hébreux ! Soufrez, Meſſieurs, qu'en conſiderant ce grand ſpectacle, je me ſerve de la penſée d'un profane. Virgile parlant de l'amour & des ſoins qu'Enée prenoit de ſon fils Aſcanius dans le cour de ſon voiage, il dit.

Omnis in Aſcanio chari ſtat cura parentis.

Ce Prince fugitif le meilleur de tous les enfans, auſſi-bien que le meilleur de tous les

Peres ſortant du milieu de l'embraſement de ſa patrie ſentoit ſon cœur étrangement partagé entre les divers ſentimens que lui inſpiroit la pieté qu'il devoit à ſon Pere, la religion qu'il avoit pour ſes Dieux, l'amour qu'il avoit pour ſa femme, & la tendreſſe qu'il avoit pour ſon Fils, la pieté l'avoit obligé de prendre ſon pere ſur ſes épaules; ſa réligion lui avoit fait prendre les Images de ſes Dieux d'une main; ſa tendreſſe lui avoit fait prendre ſon fils Aſcanius de l'autre; & ſon amour lui faiſoit rétarder ſa marche dans l'atente de ſon Epouſe qui le ſuivoit de loin. Mais parmi les divers ſoucis qui ocupoient ſon eſprit & ſes penſées; ſon fils Aſcanius lui tenoit plus au cœur que ſon pere, ſa femme, & ſes Dieux. Pardon ô adorable Ieſus, pardon ô grand ſaint Ioſeph ſi je vous fais entrer ici en comparaiſon, pour exprimer vôtre fuite en Egipte par la fuite de ce Prince Troien en Italie. En éfet, Meſſieurs, j'y trouve tant de raports que j'ai cru qu'il me ſeroit bien permis d'expliquer l'une par l'autre. Car il faut demeurer d'acord, que ſaint Ioſeph aiant pris l'enfant Ieſus entre ſes bras, il s'étoit chargé en même-tems de ſon fils, de ſon pere & de ſon Dieu. Ah, ſe faut-il étõner aprés cela ſi ſa foi, ſa pieté, ſon amour le preſſent de ſortir de Nazareth pour aler chercher un azile dans la ville d'Héliopolis,

puiſque toutes celles de Iudée ne lui ofroient plus aucun lieu de ſureté ? ſa foi le tient dans la crainte, parce qu'il conſidere Ieſus-Chriſt comme ſon Dieu : ſa pieté le tient dans le reſpect, parce qu'il le conſidere comme ſon pere : ſon amour le tient en inquiétude, parce qu'il le conſidere comme ſon fils.

Voila comme ſaint Ioſeph a été le martir de la juſtice, puiſque pour la rendre à Dieu en obéiſſant à ſon commandement, & à Ieſus-Chriſt, en lui ſauvant la vie, il a ſoufert une partie des peines que les premiers Martirs ont ſoufertes. Liſez l'Epître de ſaint Paul aux Hébreux, vous y verrez les divers géres de ſuplices qu'ont ſoufert les généreux défenſeurs de la foi dans l'ancien Teſtament. Vous en verrez qui ont répandu leur ſang, comme les Elzears & les Macabées : mais vous en verrez d'autres qui n'ont enduré que les travaux de la fuite, comme Elie & les Prophetes, Mathatias & ſes fils ; ceux-là pour ſe dérober à la fureur de Iézabel, ceux-ci pour éviter la perſecution d'Antiochus : *Circuierunt egentes, anguſtiati, afflicti, in ſolitudinibus errantes* : Ils ont couru les païs étrangers, abandonnez, afligez, perſecutez, errants dans les ſolitudes, & ſur les montagnes : illuſtres fugitifs, dit l'Apôtre, *Quibus dignus non erat mundus* : que le monde n'étoit pas digne de poſſeder. C'eſt ainſi Hébr. c. 11. verſ. 37. & ſeq.

que ces grands hommes ont expoſé leur vie à mile maux & à mile dangers pour l'obſervance de la loi de Moïſe, & pour la gloire du Dieu d'Iſraël. Mais ſaint Ioſeph a fait davantage, puis qu'il a ſoûfert les mêmes travaux dans la ſuite, non plus pour l'obſervance de l'ancienne Loi ; mais pour ſauver la vie à l'Auteur de la nouvelle : *Fugit non propter autoris mortem, ſed propter ſæculi vitam:* Il fuit non pas tant pour empêcher la mort du Redempteur, que pour conſerver la vie du monde. Ainſi je puis mettre en paralelle la fuite de ſaint Ioſeph, avec la mort de Ieſus-Chriſt : & dire que Ieſus-Chriſt par ſa mort n'a ſauvé la vie qu'à des hommes ; mais ſaint Ioſeph par ſa fuite a ſauvé la vie à un Dieu. Ieſus-Chriſt n'a été que le Redempteur des Eſclaves, ſaint Ioſeph a été le rédempteur du Rédempteur : Ieſus-Chriſt n'a rendu la vie qu'à des morts, & à des hommes mortels, ſaint Ioſeph l'a conſervée à l'Auteur même de la vie. Taiſez-vous donc Pharaon, & n'apellez plus le Patriarche Ioſeph : *Salvatorem mundi*, le Sauveur du monde : ce nom n'apartient qu'à nôtre grand Ioſeph, puis qu'il a été le ſauveur du Sauveur du monde. Vôtre Ioſeph n'a conſervé que la vie des corps, en conſervant le bled pour le tems de la famine ; mais nôtre Ioſeph a conſervé la vie des ames en conſer-

5. Chriſol. ſerm. 151.

vant le pain celeſte, & le froment des élus qui nourrit pour l'éternité, & l'a conſerve au peril même de ſa vie. Ainſi je puis dire avec ſaint Paul, que ſi le monde n'étoit pas digne de poſſeder ces ſaints Martirs de l'ancien Teſtament qui fuioient la perſécution des Princes impies, *Quibus dignus non erat mundus*; La Iudée, & tout le monde enſemble étoit encore moins digne de poſſeder cette ſainte famille errante, Ieſus, Marie, & Ioſeph; qui pour éviter la cruauté d'Hérode, & empêcher que l'Enfant Ieſus ne fut envelopé dans le maſſacre des Innocens, ſortirent de leur païs, & s'alerent réfugier en Egipte.

Où trouverez-vous, Meſſieurs, dans toute l'Hiſtoire ſainte ou profane, un pere plus afligé que ſaint Ioſeph? Il eſt vrai que Moïſe nous décrit par des expreſſions vives & fortes, l'afliction du Patriarche Iacob dans la perte de ſon cher fils Ioſeph dont je viens de parler. Il le pleura comme mort, & il étoit en vie: il le crut devoré par une bête ſauvage, & il avoit été vendu par ſes freres plus farouches que les bêtes mêmes. Il ſoûfrit la peine de ſon abſence, mais il ne fut pas le compagnon de toutes celles que ce cher enfant ſoûfrit dans ſon voiage d'Egipte, dans l'obſcurité de ſa priſon, & par les calomnies de ſa méchante maîtreſſe femme de Putiphar. Mais pour ce qui eſt de nôtre grand

ſaint Ioſeph, ah, Meſſieurs, il fut non ſeulement le Compagnon de toutes les fatigues que ſoufrit l'Enfant Ieſus dans ſa fuite en Egipte, mais il les ſoufrit toutes dans ſon eſprit & dans ſon corps; & paſſant encore plus avant, je puis dire, que comme la crainte eſt une paſſion ingénieuſe à nous tourmenter, puis qu'elle rend preſens & véritables, des maux qui ne ſont ſouvent que futurs & imaginaires. Oui, je puis dire que la crainte jointe à l'amour que ce grand Saint avoit pour Ieſus-Chriſt, fit ſentir à ſon cœur tout les coups mortels que la fureur d'Hérode faiſoit décharger ſur les corps des Innocens. Il ſe perſuadoit d'entendre dans tous les lieux de ſon paſſage l'écho des cris de ces petites victimes mourantes, qu'on égorgeoit en haine de l'Enfant Ieſus. Il voioit en eſprit l'accompliſſement de la prophetie qui avoit prédit cét horrible maſſacre, ſix cens vingt-neuf ans avant la venuë du Fils de Dieu. Il croioit d'entendre par les chemins la voix de Rachel, & les lamentations que faiſoient toutes ces meres déſolées ſur la mort de leurs petits enfans égorgez entre leurs bras, & juſque ſur leur ſein: il croioit de les entendre ces meres inconſolables apeller le Meſſie à leurs ſécours : *Veni Salvator mundi, videat te miles, & noſtros non occidat infantes.* Venez ô Sauveur du monde, que les Soldats vous

S. Auguſt. ſerm. 1. de Innocent

voient paroître, & qu'ils ſauvent la vie à nos enfans. *Miſcebatur lamentatio matrum, & ad cælum tranſibat oblatio parvulorum.* Les cris des meres retentiſſoient par toute la terre, & le ſacrifice des enfans montoit juſqu'au Ciel. Ah, Meſſieurs, il faut avoir un cœur de pere pour comprendre tout ce que ſoûfrit celui de ſaint Ioſeph dans la méditation de ce miſtere; dans le cours de ce penible voiage, & pendant la durée de ce banniſſement. Arriver dans un païs étranger, s'y établir comme un inconnu, y travailler comme un artiſan, y gagner ſa vie, celle de ſon Epouſe & de l'Enfant Ieſus à la ſueur de ſon front, & par le travail de ſes mains; n'avoir dans une Ville ni connoiſſance, ni habitude, ni protection, ni ſécours humain, être obligé de vivre ſelon la coûtume du païs, & de s'acommoder au langage, aux mœurs, & aux humeurs du peuple en ce qui regarde la ſocieté humaine, & le commerce de la vie civile. Avoüez, Meſſieurs, que tout cela rend preſque inſuportable la peine du banniſſement: il eſt vrai qu'un ſage Romain a dit avec raiſon: *Exilium eſt, ubi virtuti non eſt locus:* Il n'y a proprement d'éxil que dans le lieu où il n'eſt pas permis de pratiquer la vertu. Auſſi eſt-ce par cette raiſon que ſaint Ioſeph ne regardoit pas l'Egipte comme un lieu de banniſſement pour lui, toute la terre

Cic. Orat pro Milone.

étoit ſa patrie, il portoit ſa vertu par tout; & il étoit toûjours dans la compagnie du Seigneur même desvertus. Il eſt certain pourtant que ſa grande ame avec toute ſa ſainteté, & ſa ſoumiſſion aux ordres de Dieu ne rendoit pas ſon corps inſenſible aux peines du voiage, du travail, & du banniſſement: mais il les ſoufroit avec joie pour ſauver la vie à Ieſus-Chriſt.

Ie me ſouviens à ce propos d'une belle réfléxion que fait ſaint Chriſoſtome: ce ſecond ſaint Paul de l'Egliſe dit que c'eſt la conduite ordinaire de Dieu de diverſifier la vie des ſaints par des avantures tantôt triſtes, & tantôt agreables, quelque fois heureuſes, & quelquefois afligeantes; il ne veut pas que les proſperitez & les adverſitez ſoient continuelles en ce monde, mais il les mêle avec ſageſſe, crainte que ſi elles étoient ſtables & permanantes, l'eſprit de l'homme ne s'en orgüeillit dans les unes, ou ne ſe laiſſat acabler dans les autres. C'eſt ce qu'il prouve en ſuite par l'exemple de ſaint Ioſeph: Conſiderez, dit-il, ce grand Saint, il fut agité d'un grand trouble d'eſprit lors qu'il vit ſon épouſe enceinte; mais Dieu diſſipa ce nuage, & lui rendit la ſerenité en lui révélant par un Ange le miſtere de cette groſſeſſe qu'il ne comprenoit pas. Quelque tems aprés ſon ame fut remplie d'une joie ineffa-

ble par la naiſſance du fils de Dieu, & par le bon-heur qu'il eut de le voir, de le baiſer, & de le porter entre ſes bras. Mais helas cette joie fut bien tôt temperée, en aprenant par les oracles divins que cét enfant ſeroit la cauſe de la ruine de pluſieurs en Iſraël. Voici pourtant un nouveau ſuiet de joie qui ſuccede à ce ſujet de triſteſſe : une étoile a paru en Orient, & en a atiré trois Rois dans l'étable de Bethleem, en a fait les premices de la gentilité convertie, & les premiers adorateurs de l'enfant Ieſus dans ſa crêche : *Sed poſt hanc jucunditatem iterum periculum, iterumque formido:* Mais ce miſtere de reiouiſſance eſt bien tôt troublé par une nouvelle allarme, & par la crainte d'un peril imminent: Levez vous promtement, lui dit l'Ange, Herode en fureur ſe croiant trompé par les Mages, cherche l'enfant pour le faire mourir : ſa vie eſt entre vos mains, & ſon ſalut dépend de vôtre fuite. Voila, M. comme Dieu traite ſes meilleurs amis, & ceux qui lui ſont plus chers au monde ; une vie mêlée de diſgraces & d'aflictions eſt le gage de ſon amour envers les elus, parce que c'eſt en cela qu'elle eſt plus conforme à celle de ſon fils unique : mais une vie toute unie qui ſe paſſe dans les honneurs, dans les plaiſirs, & dans les proſperitez continuelles, eſt ſouvent la marque de la plus grande colere de

Homi. 6. in Math.

Dieu ſur les réprouvez. Car comme elle n'a aucune reſſemblance à celle de l'humble crucifié, les hommes s'oublient de Dieu & d'eux mêmes dans leur bonne fortune, & pour comble de miſeres ils deviennent orgueilleux & impénitens : *In labore hominum non ſunt, & cum hominibus non flagellabuntur : ideo tenuit eos ſuperbia :* Ces faux bien-heureux ne ſentent point les miſeres humaines, dit le Prophete, & ils ne ſont point chatiez comme le reſte des hommes, c'eſt pourquoi ils ſont poſſedez par l'orgüeil : *Prodiit quaſi ex adipe iniquitas eorum :* Et pour marque que leur proſperité leur eſt funeſte leur iniquité eſt venuë de leur abondance, & leurs ames ſont comme des victimes malheureuſes, qui aprez s'étre engraiſſées dans la proſperité & dans les délices ſeront éternellement immolées à la fureur de Dieu. Renonçons, M. à cette vie des impies : bien-heureux ſi Dieu nous fait l'honneur de nous éprouver & de nous chatier en cette vie par les afflictions : nous ne lui ſommes pas plus chers que ſaint Ioſeph, la ſainte Vierge, & ſon propre Fils. Cette ſainte Famille a été affligée en ce monde en toute maniere. Ieſus a été le martir de la verité, puiſque pour lui rẽdre témoignage, il a été le plus affligé auſſi bien que le plus heureux des enfans des hommes. Marie a été martire de l'amour, puiſque celui quelle a eu

Pſal. 72. v. 5. 6. 7.

pour ſon fils la renduë l'a plus afligée auſſi bien que la plus heureuſe de toutes les meres. Et ſaint Ioſeph a été le martir de la juſtice : puiſque pour rendre juſtice à ſon Epouſe, il a été le plus afligé auſſi bien que le plus heureux de tous les maris ; pour rendre juſtice à l'enfant Ieſus il a été le plus afligé auſſi bien que le plus heureux de tous les peres ; enfin pour rendre juſtice au monde, il a été le plus afligé auſſi bien que le plus heureux de tous les Saints. C'eſt la 3. P. de ce Diſcours.

COmme il n'apartient proprement qu'à Dieu de faire des Saints il n'apartient auſſi proprement qu'à lui de donner le nom de bien-heureux à ceux qui meritent de le porter. Ie remarque même dans l'Ecriture qu'il eſt ſi jaloux de ce droit que voulant déſabuſer ſon peuple de la vaine idée que quelques faux Prophetes lui avoient fait concevoir de ſa proſperité temporelle ; lui déclare que tous ceux qui l'apellent bien-heureux ſont des impoſteurs qui le trompent, & des mechans qui le trahiſſent : *Populе meus, qui te beatum dicunt ipſi te ſeducunt:* I'ai pris garde même dans l'Evangile, qu'une bonne femme ravie d'entendre précher le fils de Dieu éleva ſa voix du milieu du peuple, & s'écria dans un tranſport d'admiration : III. PARTIE. Iſa. cap. 3. v. 12.

Luc. cap. xi. v. 27. Bien-heureux eſt le ventre qui vous a porté, & bien-heureuſes ſont les mamelles que vous avez ſuccées. Ce divin Sauveur corrigea en même tems les paroles de cette femme devote : non pas que ſa ſainte mere ne meritât bien cette loüange, ou ne fût digne de cét éloge : non ; puis que cette plus humble & plus modeſte de toutes les vierges confeſſa elle même à ſa couſine Eliſabeth que toutes les nations du monde l'apelleroient un jour bien-heureuſe : mais Ieſus-Chriſt réforma ce diſcours, & voulant montrer qu'il n'apartenoit qu'à lui de canoniſer les ſaints, & de donner le nom de bien-heureux : *quin imò*, dit-il, mais plutôt bien-heureux ſont ceux qui écoutent la parole de Dieu, & qui la gardent. Ecoutons donc parler Ieſus-Chriſt qui eſt la verité éternelle, & qui ne peut flater non plus que mentir : qui ſont ceux qu'il a apellé bien-heureux en ce monde ? j'en trouve pluſieurs dans l'Evangile : Bien-heureux les pauvres d'eſprit, dit-il, bien-heureux les pacifiques, bien-heureux les miſericordieux : ainſi des autres qu'il canoniſe dans ſon ſermon des béatitudes. Mais certes j'avouë que les veritables bien-heureux ſont ceux dont-il a dit : *Beati oculi qui vident quæ vos videtis* : Bien-heureux ſont les yeux qui voient ce que vous voiez. Car je vous déclare que pluſieurs Prophetes & pluſieurs Rois

Math. cap. 5. v. 3. & ſeqq.

Luc. cap. 10. v. 23.

ont déſiré de voir ce que vous voiez,& qu'ils ne l'ont pas vû ; & d'entendre ce que vous entendez, & qu'ils ne l'ont pas entendu. Il confeſſe pourtant dans un autre endroit qu'Abraham ſeul a eu ce bonheur entre tous les hommes mortels : Abraham vôtre pere,dit-il aux Iuifs, a deſiré ardemment de voir mon jour : *Vidit & gaviſus eſt :* Il l'a vû, & en a été rempli de joie : & cette vuë l'a rendu du nombre des bien-heureux dont je viens de parler. Ioan. cap. 8.v. 56.

Les Peres & les Interpretes ſont bien embarraſſez à nous dire quel eſt ce jour du Seigneur qu'Abraham a vû, & qui a fait ſa beatitude commencée. Quelques uns aprés ſaint Auguſtin croient que le fils de Dieu parloit du jour de ſon éternité, ou de ſa génération éternelle : & diſent que ce ſaint Patriarche le vit en éfet comme dans un ſimbole par l'aparition de trois Anges, dont-il n'en adora qu'un : *Vidit diem meam, quia miſterium Trinitatis agnovit :* Il a vû mon jour lors qu'il a connu le miſtere de la Trinité : la Trinité des perſonnes lui fut repreſentée par les trois Anges qu'il vit ; & l'unité de l'éſſence fut ſignifiée par l'adoration qu'il rendit à un ſeul. D'autres expoſiteurs aprés S. Chriſoſtome croient que Ieſus-Chriſt parloit en cét endroit de ſon humanité, & non pas de ſa divinité, & diſent que ce jour qu'Abraham

S. Aug. apud Cornel à Lap. S. Hieron. in cap. 8. Daniel. S. Gregor. homil. 18. in Evang. hic.

avoit deſiré de voir, étoit celui de la mort de ce divin ſauveur, parceque c'étoit celui de la rédemption du monde, qui étoit la fin de ſon attente, & le ſujet de tous ſes ſoupirs: & ils ajoutent qu'il eut le bon-heur de voir ce jour en figure, dans celui auquel il voulut immoler ſon fils ſur la montagne de Moria; & qui fut la figure de la mort de Ieſus-Chriſt immolé ſur la montagne de Calvaire. D'autres enfin aprés ſaint Eucher croient qu'Abraham ne vit ce jour du Seigneur que par une révélation prophetique comme tous les autres juſtes de l'ancien Teſtament. Mais il me ſemble que toutes ces explications ne decouvrent pas bien ni l'intention, ni le ſens litteral de paroles du Fils de Dieu: car elles n'atribuent qu'une connoiſſance obſcure figurée & prophetique qui n'a pour objet que le futur: & Ieſus-Chriſt parle d'une connoiſſance claire, diſtincte, & qui ſe raporte à un objet preſent, & qui s'éxprime par le nom de viſion: *Vidit & gaviſus eſt.* C'eſt pourquoi je ſuis du ſentiment de ces Docteurs qui ſoûtiennent qu'en même tems que le fils de Dieu fut incarné, & qu'il parut dans le monde, ce miſtere fut révélé à Abraham dans les limbes, & qu'il vit des yeux de l'eſprit Ieſus-Chriſt converſant parmi les hommes: & c'eſt cette vuë qui rendit ce Patriarche bien-heureux & qui lui fit goûter un

Ita Janſ. Mald. & alij apud Corn. à Lapide.ib.

commencement de ſa béatitude dans l'obſcurité de ſa priſon.

Or cela ſupoſé, avoüons, M. que S. Ioſeph a été plus heureux dés cette vie qu'Abraham, que tous les Prophetes, les Patriarches, & les Saints de l'ancien Teſtament, puis qu'il a eu le bon-heur de voir de ſes yeux, d'entendre de ſes oreilles, & de toucher de ſes mains celui qui étoit le ſujet de l'attente de tous les juſtes depuis quatre mile ans. Il eſt vrai qu'il avoit goûté un commencement de béatitude dans la compagnie de ſa divine Epouſe: de qu'elle joie ſon ame n'étoit-elle pas comblée d'étre continuellement avec elle, de la voir, de lui parler, & de s'éntretenir familierement avec elle? L'Evangile néanmoins nous dit que ſaint Ioſeph ne connoiſſoit point la ſainte Vierge: *Non cognoſcebat eam*: Non ſeulement à raiſon de ſon vœu de virginité; qui eſt le ſens naturel, & litteral de ces paroles: mais Origene, & aprés lui ſaint Hilaire nous aſſure que tandis que la ſainte Vierge portoit dans ſon ſein le ſoleil de juſtice: *Tantus fulgor exibat ab ejus facie, quod Ioſeph eam cognoſcere & diſcernere non valebat, nec in ejus faciem intendere poterat, donec ejus uterus fuit evacuatus*: Il ſortoit un ſi grand éclat de lumiere de ſon viſage que ſaint Ioſeph ne la put ni voir, ni connoitre, ni dicerner, ni arrêter ſes yeux ſur ſa

Matth. cap. 1. v. ult.

Super cap. 1. Matth. Nicol. de Lyra, ibi.

face, non plus que les enfans d'Iſraël ſur celle de Moiſe ; juſqu'à tems qu'elle eut enfanté le Verbe incarné. Mais aprés qu'elle l'eut mis au monde;ce grand Saint vit à ſon aiſe la divine & incomparable beauté de ſon Epouſe. Ah dans quelle extaſe, dans quel raviſſement ne vivoit-il pas d'avoir inceſſamment devant les yeux cét admirable objet de ſon amour & de ſon admiration : mais il n'a pas été ſeulement le plus heureux de tous les Saints pour avoir joui ſi long tems de la vuë de la beauté innocente de Marie : ſon bonheur fut encore plus grand, ſi ce que nous raconte un Auteur de nôtre ordre qui a éclairé toute l'Italie dans le xv. ſiécle par ſa pieté & par ſes prédications, eſt veritable ; ſans aleguer pourtant d'autre preuve,& d'autre autorité qu'une pieuſe créance, ſavoir que *Sanctiſſimo Ioſeph non ſemel, ſed ſæpius ſe benedictus Ieſus transfiguratum in corpore glorioſo oſtendit :* Le ſaint Enfant Ieſus s'eſt montré ſouvent à ſaint Ioſeph transfiguré en gloire comme il ſe fit voir dépuis à trois de ſes Apôtres ſur le Thabor.

Bernard. de Buſto. Serm. 12. de deſponſ. Mariæ.

Enfin ſi Ieſus-Chriſt a apellé bien-heureux ceux dont les yeux l'ont vû, non pas comme les Iuifs avec des yeux de haine & d'envie, mais comme ſes diſciples avec des yeux de foi & d'amour. Il a encore apellé bien-heureux ceux dont les oreilles ont oüi les ora-

oracles de ſa ſageſſe. Il avoit bien raiſon ce divin Sauveur de parler de la ſorte : car ſi la Reîne de Saba congratulant autrefois Salomon ſur la gloire de ſon Regne lui dit : *Beati ſervi tui qui ſtant coram te ſemper, & audiunt ſapientiam tuam* : Bien-heureux vos ſerviteurs & vos domeſtiques qui ont l'honneur de voir toûjours la majeſté de vôtre viſage, & d'entendre inceſſanment les oracles de vôtre ſageſſe. Ah, Meſſieurs quel bon-heur pour ſaint Ioſeph d'avoir vû, d'avoir entendu, d'avoir apris, & remarqué tant de traits de ſageſſe de celui qui étoit plus que Salomon, puiſqu'il étoit la ſageſſe incarnée, & tout rempli des tréſors de la ſageſſe & de la ſcience de ſon Pere! Ie ſoutiens qu'en cét état il pouvoit diſputer de la félicité avec les Anges, & l'emporter ſur celle de tous les autres Saints. L'Egliſe nous en donne une fort belle raiſon dans l'Himne qu'elle chante au jour de ſa Fête : il y a, dit-elle, une grande différence entre ſaint Ioſeph & les autres Saints, en ce que ceux-ci nont été bien-heureux qu'aprés leur mort, & que celui-là l'a été pendant ſa vie. Lib. 3. Reg. cap. 10. v. 8.

Poſt mortem reliquos mors pia conſecrat ;
Palmamque emeritos gloria ſuſcipit
Tu vivens ſuperis par frueris Deo
Mira ſorte beatior.

Les autres Saints ne reçoivent la recompenſe de leur merite, & ne jouiſſent de leur béatitude qu'aprés que la mort les a retirés de ce monde, & les a conſacres à l'immortalité. Mais pour vous ô grand Saint, par un ſort admirable & qui vous a rendu égal aux bien-heureux, vous avez joui de vôtre ſouverain bien même dés cette vie.

Mais atendez, Meſſieurs ſouvenez-vous que la béatitude n'eſt jamais conſommée en cette vie, & que Dieu par un trait de ſa providence a toûjours ſi bien ménagé les graces qu'il a faites aux plus grands Saints, que ceux qui ont été les plus heureux aux yeux du monde ont été les plus afligez. Ce grand Saint dont je viens de pouſſer la gloire ſi haut, vous en va ſervir lui même d'une grande preuve, & d'un exemple fameux. Dites moi, je vous prie, quel eſt à vôtre avis le plus grand tourment qu'ait ſoufert le fils de Dieu dans le cours de ſa paſſion? je crois qu'il n'y a perſonne ſi peu verſé dans la lecture de l'Evangile qui ne me réponde d'abord, que c'eſt cét état de déſolation intérieure où il ſe trouva ſur la croix par l'abandon de ſon Pere; & de vrai cette peine eſt inconcevable, puiſqu'elle fut l'unique ſujet de la plainte que fit ce Dieu agoniſant. Or comme Ieſus-Chriſt avoit contracté avec ſaint Ioſeph non ſeulement une aliance de ſang & de na-

ture, mais encore de graces & de ſouffrances : je puis dire qu'il lui fit ſoufrir pendant les trois jours qu'il ſe ſepara de lui à Ieruſalem, une portion des peines de cét abandon que ſon Pere lui fit ſoufrir ſur la croix. Ah, Meſſieurs que ce tourment fut terrible à un cœur auſſi bon, auſſi tendre, & auſſi amoureux que celui de ſaint Ioſeph! La raiſon eſt, que comme la privation de Dieu eſt le plus cruel ſuplice dont ſa juſtice punit les dannez dans les enfers ; il faut auſſi tomber d'acord que ſon éloignement eſt la plus rude peine dont-il puiſſe éprouver les Saints,& punir les pécheurs en cette vie. Voila pourquoi ſaint Chriſologue remarque à ce propos que la cauſe de la fuite de Ieſus-Chriſt en Egipte, ne fut pas tant pour éviter la fureur, & tromper les deſſeins d'Herode, que pour le priver du bon-heur de le voir, & fruſtrer ſon envie : *Herodes innocentiæ inimicus, hoſtis naturæ, quem Chriſtus non ut evaderet, ſed ne videret aufugit.* Serm. 152. Apliquons maintenant ce Principe à ſaint Ioſeph, & diſons que comme l'amour porte inceſſamment le cœur qui aime à l'union, & à la transformation avec l'objet aimé, un moment de ſéparation lui paroit un ſiécle, & la ſéparation même lui paroit un plus cruel ſuplice que la mort.

Si cette maxime eſt veritable ſelon les regles & les tranſports de l'amour profane, elle

eſt encore plus certaine dans les tranſports de l'amour divin; Voila pourquoi le S. Eſprit compare ſa force à celle de la mort, & ſes peines à celles de l'enfer. Et de là j'infere que ſaint Ioſeph a ſoufert pendant les trois jours de la perte ou de l'abſence du fils de Dieu, des peines inconcevables & un martire non ſanglant. Iugez, Meſſieurs, de la grandeur de ſes peines par la grandeur de ſon amour. Ce grand Saint aimoit l'Enfant Ieſus de deux ſortes d'amour ſouverainement parfaits : il l'a aimé non ſeulement d'un amour ſurnaturel comme ſon Dieu, & celui-là lui a été commun avec les autres Saints ; mais il l'a encore aimé d'un amour paternel comme ſon fils, & celui-ci lui a été particulier : *Spiritus ſanctus de carne Virginis hominem formans, paternum viro huic, ſcilicet Ioſeph, ejus qui naſcebatur infantis amorem penitus infudit.* Dans le même moment, dit l'Abé Rupert, que le ſaint Eſprit formoit l'humanité ſainte de Ieſus-Chriſt dans le ſein de Marie, il répandoit dans le cœur de ſaint Ioſeph un amour paternel pour ce divin enfant. Tellement donc que ſi l'amour qu'on a pour la jouïſſance d'un objet bien aimable, eſt la meſure de la douleur qu'un cœur ſoufre par ſa perte ou par ſon éloignement : ne puis-je pas conclurre en bonne conſequéce que comme ſaint Ioſeph a plus aimé Ie-

Lib. 1. de gloria Filij homin. in Math.

ſus-Chriſt que tous les Saints, il a auſſi plus ſoufert de peines intérieures que tous les Martirs. Ceux-ci ſentoient l'onction de ſa grace dans leurs tourmens ; mais ſaint Ioſeph ne ſentoit que la peine de ſon abandon, qui fut la plus grande amertume de ſon calice ſans aucun mélange de conſolation. Ah, Meſſieurs comme il n'y a eu qu'un cœur de pere qui ait été capable de bien reſſentir cette peine, il n'y a eu auſſi qu'un cœur de mere qui ait été capable de nous la bien expliquer : *Ecce pater tuus & ego, dolentes quærebamus te :* Helas mon fils pourquoi nous avez vous traités de la ſorte ? voiez avec quelle douleur nous vous avons perdu, avec combien de peines nous vous avons cherché ; & vous qui connoiſſez le fond de deux cœurs qui vous aiment avec tendreſſe, jugez de la déſolation de celui de vôtre pere, & du mien. Remarquez, Meſſieurs, que ſaint Ioſeph garde le ſilence en cette ocaſion, il n'oſe ni parler, ni ſe plaindre, parce qu'il n'eſt que pere nourriſſier : mais comme Marie eſt veritable mere, elle ſe plaint avec modeſtie, elle parle avec autorité, & ſemble demander à ſon fils raiſon de ſa conduitte : *Fili quare nobis feciſti ſic ?* Mon fils comment en avez vous uſé ainſi avec nous ? Il en rendit raiſon, ce fils adorable, & leur répondit pour les conſoler qu'ils ne devoient pas être Luc. cap. 2. v. 48.

en peine de lui, puis qu'il étoit ocupé aux afaires de ſon Pere. Aprés cela l'Evangile ajoûte qu'il rétourna avec eux à Nazareth parfaitement ſoûmis à toutes leurs volontez.

Mais quelle fut à vôtre avis la cauſe particuliére de la douleur de ſaint Ioſeph pendant cettte abſence de trois jours du Fils de Dieu ? la voici, c'eſt que ce Saint étant le plus juſte de tous les hommes, *Ioſeph autem cùm eſſet juſtus*, il devoit rendre l'Enfant Ieſus à ceux à qui il apartenoit, & qui le lui avoient donné en garde ou en dépôt. Or Ieſus-Chriſt apartenoit particuliérement à trois perſonnes. Il apartenoit au Pere Eternel ; il apartenoit à la ſainte Vierge ; il apartenoit aux hommes. Il apartenoit au Pere Eternel comme une victime qui lui avoit été oferte ; il apartenoit à la ſainte Vierge comme un fils qu'elle avoit enfanté ; il apartenoit aux hommes comme un Rédempteur qui leur avoit été promis. Il faloit donc que ſaint Ioſeph ſelon la Loi du dépôt, *Depoſitum cuſtodi*, rendit l'Enfant Ieſus à qui il apartenoit : il le devoit rendre au Pere Eternel, comme ſa victime qui ſeule pouvoit ſatisfaire à ſa juſtice ; il le devoit rendre à la ſainte Vierge, comme ſon fils qui ſeul pouvoit contenter ſon amour ; il le devoit rendre aux hommes, comme leur Rédempteur qui

1. Timoth. cap. 6. v. 20

ſeul pouvoit expier leurs péchez. Tellement donc qu'il ne faut pas s'étonner ſi S. Ioſeph aiant perdu cette victime, ce Fils, & ce Rédempteur dont il devoit répondre en qualité de dépoſitaire au Pere Eternel, à la ſainte Vierge, & aux hommes, il pleure, il gemit, il ſoûpire, il court par toutes les ruës de Jéruſalem, il en va demander des nouvelles dans toutes les maiſons des parens, & ne donne point de tréve à ſa récherche, ni de repos à ſon eſprit, qu'il n'ait rétrouvé celui qui étoit en même-tems le ſujet de ſa joie & de ſa triſteſſe, & la cauſe de ſa plus grande douleur, auſſi-bien que de ſes plus doux plaiſirs.

Ne croiez pas, Meſſieurs, que les peines de ce martir de la juſtice aient fini ici, ni même avec ſa vie; elles ont paſſé comme celles de Ieſus-Chriſt juſqu'au delà de la mort: avec cette diférence pourtant que le Sauveur du monde ne ſoûfrit le coup de lance que dans ſon corps, & que ſaint Ioſeph ſoûfrit la peine du dam dans ſon ame. Je m'explique; j'avoüe que ſaint Ioſeph a été le plus heureux de tous les Saints à ſa mort, comme il l'avoit été pendant ſa vie; puis qu'il a eu le bonheur de rendre ſon eſprit entre les bras de Ieſus & de Marie, comme vous verrez dans le ſecond Panégirique que je faits de ce grand Saint. Cette grace pourtant qui

eſt la conſommation de toutes les autres ne l'a pas empêché d'être plus afligé aprés ſa mort que tous les Prophetes & les Patriarches de l'ancien Teſtament. Saint Auguſtin me fournit la preuve de cette propoſition, lors qu'il dit que : *Quantus eſt amor meus in poſſidendo, tantus eſt dolor meus in amittendo :* La grandeur du plaiſir qu'on goûte dans la jouïſſance d'un objet qu'on aime, eſt la meſure de la douleur qu'on ſoûfre dans ſa privation. Or ſaint Ioſeph avoit joüi d'un avantgoût de la béatitude éternelle en ce monde, pendant tout le tems qu'il avoit jouï de la preſence du fils de Dieu, qu'il l'avoit vû, & qu'il l'avoit entendu parler ; cependant la mort le ſépare de cét objet de ſon amour, & de ſa félicité : elle met ſon corps dans l'obſcurité du tombeau, & envoie ſon ame parmi les ténébres des Limbes, pour y conſoler celles des ſaints Peres, & pour prendre part en même-tems à leur douleur. Ah, Meſſieurs, que cette ſéparation fut dure à cette ſainte ame ! Elle laiſſe au monde les deux perſonnes qui ont été les deux ſujets de ſa gloire, de ſon amour, de ſes plus cheres délices, & de ſon plus grand bon-heur, & s'en va, non pas au Ciel qui eſt le ſéjour des bien-heureux ; car il ſait bien qu'il eſt encore fermé : mais elle s'en va dans une région obſcure qui eſt la priſon des captifs,

ſans ſavoir ni quand elle en ſortira, ni quand elle aura le bien de revoir Ieſus & Marie. Mais avoüez auſſi, Meſſieurs, qu'elle dût reſſentir une joïe inconcevable, lors qu'elle vit paroître celle du Sauveur du monde : dans quel torrent de voluptez ne ſe trouva-t-elle pas abſorbée, lors qu'elle vit la divinité du Verbe non plus ſous le voile d'un corps infirme, mais dégagée des dépoüilles mortelles de ſa chair qu'elle avoit laiſſée dans ſon Tombeau ? O qu'elle comprit bien pour lors cette ame bien-heureuſe de ſaint Ioſeph, que cét aimable Fils lui avoit fait une grande grace de l'avoir tirée du monde avant lui, puis que ce n'avoit été que pour lui épargner les douleurs qu'elle auroit reſſentie à ſa mort ignominieuſe ſur la Croix ! Que de careſſes mutuelles, que de régards amoureux, que de ſecrets révelez, que de gloire communiquée à ce Saint, puiſque la Couronne de juſtice lui étoit reſervée ! C'eſt ce qui me fait croire qu'il fut l'un de ceux qui reſſuſciterent à la paſſion du Fils de Dieu, lors que les pierres ſe briſerent, & que les tombeaux furent ouverts ; & qui acompagnerent en corps & en ame ce divin Rédempteur, lors qu'il monta au Ciel en triomphe au jour de de ſon Aſcenſion. C'étoit particuliérement en ſa faveur que devoit s'acomplir cette promeſſe : *Si quis mihi miniſtraverit honorifi-* Ioan. c. 12. verſ. 26.

cabit eum Pater meus : Si quelqu'un me ſert, mon Pere l'honorera, & il demeurera toûjours avec moi par tout où je ſerai. Ah, Meſſieurs, jamais hõme mortel a-t-il rendu tant de ſervices au fils de Dieu que ſaint Ioſeph ? il l'a ſervi pendant les foibleſſes de ſon enfance, il l'a nourri du travail de ſes mains, il lui a en un mot ſauvé la vie. Qui eſt donc le Saint qui a mieux mérité que lui de prendre part à ſa gloire ?

Voila ce que ſaint Ioſeph a fait en ce monde, & ce que vous devez faire à ſon imitation. Il étoit rédevable au fils de Dieu des bienfaits de la conſervation, & de la rédemption, il les lui a rendus en ſa maniére en lui conſervant la vie, & en le préſervant de la fureur d'Hérode, ce qui eſt une eſpece de rédemption antecedente. Il eſt vrai que Ieſus-Chriſt n'eſt plus en état de recevoir ces bons offices en ſa perſonne ; mais vous pouvez les lui rendre en celle des pauvres dans lequel il s'eſt laiſſé preſent. C'eſt à dire, qu'il faut que par vos aumônes vous vous rendiez les conſervateurs de leurs vies, & leur rédempteur, ou protecteur dans leurs miſeres, & dans leur oppreſſion. Mon Dieu que je veux mal à ces faux Dévots, & à ces ridicules Dévotes, qui me viennent dire quelquefois : O mon Pere, que nous ſommes jaloux du bonheur de ſaint Ioſeph qui a

eu l'honneur d'avoir Ieſus-Chriſt dans ſa famille, de l'avoir vû à ſa table, & à ſa boutique, & d'avoir eu ſoin de le nourrir, de l'habiller, & de lui fournir par ſon travail tout ce qui étoit neceſſaire pour ſon éducation, & pour ſa conſervation! O que ſon travail a été bien emploïé, & que ſes ſueurs ont été bien recompenſées! Ah Dévots ſans devotion; Chrêtiens ſans foi, ſans amour, & ſans Chriſtianiſme, que ce langage ſcandaliſe la pieté, & offenſe la Réligion! Quoi donc n'étes vous pas en état d'avoir le même honneur, & de jouïr du même avantage? Ce divin Sauveur ne vous a-t-il pas dit dans ſon Evangile, que tout ce que vous ferez au plus petit de tous les orphelins, & au plus miſerable de tous les pauvres qui ſe traînent par les ruës, qui ſont reduits dans les hopitaux, qui ſont fermez dans les priſons, ou qui gémiſſent ſous le poids d'une pauvreté honteuſe qui n'oſe découvrir ſon mal, qu'il le mettra ſur ſon compte & qu'il le recompenſera comme s'il étoit fait à ſa perſonne. Oüi, il l'a dit dans ſon Evangile, & vous l'a fait prêcher mille fois par ſes Prédicateurs: mais comme vous ne croiez ni à Prédicateurs, ni à Evangile, ce n'eſt pas merveille, ſi vous étes ſourds à la voix de Ieſus-Chriſt, & inſenſibles aux miſeres des pauvres.

Mais donnez-moi un véritable Chrêtien

qui ſoit aſſez heureux, dit le Prophete, pour comprendre le miſtere caché dans le pauvre: il ne ſera point jaloux du bonheur qu'a eu ſaint Ioſeph de ſoulager les neceſſitez du fils de Dieu pendant les infirmitez de ſon enfance ; il partagera cette gloire & ce mérite avec lui ; il prendra un pauvre orphelin, ou un enfant abandonné dans ſa maiſon, il lui donnera rang parmi les ſiens, il en fera ſon petit Ieſus-Chriſt, s'il m'eſt permis d'uſer de ce terme ; c'eſt à dire, qu'il tiendra ſa place, qu'il repreſentera ſa perſonne, qu'il lui donnera ſa legitime, & lui rendra tout l'honneur, les devoirs & les bons offices qu'il rendroit au ſaint Enfant Ieſus, comme s'il étoit de ſa famille, & le voioit de ſes propres yeux. O combien de Saints ont eu l'honneur de recevoir, de nourrir, & de loger Ieſus-Chriſt ſous la figure d'un pauvre! Voila, Meſſieurs, l'exemple de charité Chrêtienne & divine que vous devez particulierement imiter en ce grand Saint pour vous rendre dignes de recevoir les éfets de ſon crédit & de ſa protection. Car c'eſt le ſentiment de pluſieurs graves Auteurs que le fils de Dieu lui a donné au jour de ſa Fête une autorité paternelle pour la diſtribution de ſes graces, enſorte qu'il ne refuſera rien de tout ce qu'on lui demandera pour le ſalut éternel. Allez donc à ce Saint avec grande confiance, de-

mandez-lui la vertu qui vous eſt la plus néceſſaire dans vôtre état ; ou la grace de vaincre le vice, & d'éteindre la paſſion déréglée qui domine plus impérieuſement dans vôtre cœur. Mais demandez-lui, par les mêmes paroles que Ciceron plaidant la cauſe du Roi Dejotarus acuſé d'avoir demandé ſa grace à Ceſar. *Per dexteram obteſtor quam hoſpes hoſpiti porrexiſti :* Ah Céſar j'implore vôtre clémence, pour un Prince plus malheureux que criminel : mais je l'implore cette clémence *per dexteram*, par cette main droite; non pas avec laquelle vous lancez la foudre ſur les ennemis de l'Empire, & reſtituez les Couronnes aux Rois détrônez ; mais par cette main droite dont vous embraſſates autrefois avec tant de bonté celui dont je demande la grace, lors qu'il eut l'honneur de vous recevoir dans ſon Palais comme ſon hôte auſſi-bien que comme ſon maître : *per dexteram obteſtor :* qu'eſt-ce qu'un cœur auſſi généreux que le vôtre peut refuſer à une ſi puiſſante médiation. Cette main Roïale qui lui a fait tant de careſſes, pourra-t-elle ſigner l'Arrêt de ſa condannation. Cette cauſe fut trop bien plaidée, & Céſar avoit l'ame trop grande pour refuſer un pardon demandé de ſi bonne grace. Ainſi, Chrêtiens, ſervez-vous de la même figure de cét Orateur, demandez au fils de Dieu grace & pardon de

vos péchez, mais demandez-lui *per dexteram*, par cette main droite de ſaint Ioſeph qui a eû l'honneur de le careſſer, de l'embraſſer tant de fois, qui a tant travaillé pour gagner ſa vie, & qui a eu le bonheur de le porter pendant ſa fuite en Egipte. *Per dexteram obteſtor.* Ah, Meſſieurs, demander de la ſorte, & obtenir n'eſt qu'une même choſe : Car qu'eſt-ce qu'un enfant qui a été ſi ſoûmis à ſon Pere dans le monde, lui pourra refuſer dans le Ciel ? Non, il ne rébutera point ſes priéres ; il y va même de ſon interêt de faire connoître à toute la terre qu'il ſait récompenſer les bons offices qu'il lui a rendus dans ſa vie mortelle, en lui donnant la puiſſance d'en procurer à ſes Dévots, une immortelle & bien-heureuſe. *Amen.*

PANE'GIRIQUE DE L'ANONCIATION DE LA SAINTE VIERGE.

Sponſabo te mihi in ſempiternum.
Ozée, cap. 2.

Ie vous rendrai mon Epouſe pour jamais. *En Ozée chap. 2.*

QUOI que la puiſſance de Dieu ſoit infinie, & qu'elle n'ait point d'autres limites que celles de ſa volonté : les Théologiens pourtant remarquent trois ouvrages ſi grands & ſi admirables, que comme ſa ſageſſe s'eſt épuiſée pour en former le projet, ſa puiſſance s'eſt auſſi épuiſée pour en faire l'éxecution. Le premier de ces ouvrages, c'eſt la gloire eſſentielle des Bien-heureux : S. Thom. 1. p. qu. 23. art. 6. in corpore.

le ſecond, c'eſt l'Incarnation du Verbe : le troiſiéme, c'eſt la maternité de Marie. La gloire eſſentielle des Bien-heureux ne pouvoit pas être plus parfaite par raport à ſon objet ; l'union hipoſtatique ne pouvoit pas être plus excélente par raport au ſupôt divin ; & la maternité de Marie ne pouvoit pas être plus relevée par raport à ſon terme. Dieu ne pouvoit pas par ſa toute puiſſance rendre la gloire eſſentielle des Bien-heureux plus grande ni plus acomplie, parce qu'il ne pouvoit pas leur donner un plus noble objet de leur félicité, que ſa propre eſſence. Il ne pouvoit pas auſſi rendre l'union hipoſtatique plus noble ni plus excélente dans l'Incarnation, parce qu'il ne pouvoit pas unir la nature humaine à une plus adorable perſonne qu'à un ſupôt divin. Il ne pouvoit pas enfin rendre la maternité de Marie plus ſainte ni plus relevée par raport à ſon terme, parce qu'il ne pouvoit pas lui donner un Fils plus parfait que le ſien. Le premier de ces ouvrages s'eſt fait dans le Ciel en faveur des Bien-heureux ; le ſecond s'eſt fait en la perſonne de Ieſus-Chriſt en faveur des hommes ; le troiſiéme s'eſt acompli aujourd'hui en la perſonne de Marie en faveur de Ieſus-Chriſt. Oüi, Meſſieurs, c'eſt aujourd'hui que Dieu a acompli la promeſſe qu'il avoit faite plus de huit cens ans auparavant par le Prophete Ozée :

Ozée : *Sponſabo te mihi in ſempiternum* : Ie vous rendrai mon Epouſe pour jamais. Ie ſai bien que Dieu par le ſens litteral de ces paroles, ménace de répudier ſon ancienne Epouſe, qui étoit la Sinagogue, à cauſe de ſes crimes & de ſes proſtitutions ; & promet en même-tems d'en prendre une nouvelle qui n'eſt autre que l'Egliſe qu'il rendra digne de cét honneur par ſon inviolable fidelité : *Sponſabo te mihi in fide :* mais comme cette aliance de Ieſus-Chriſt avec ſon Egliſe eſt ſouvent confonduë, ou ſignifiée par celle qu'il a contractée avec la nature humaine au miſtere de l'Incarnation ; je me ſers des paroles dont le Prophete a prédit la premiére, pour repréſenter la ſeconde : comme elles ſont inſéparables, elles ne ſe peuvent diviſer. Si le fils de Dieu n'avoit épouſé la nature humaine, & ne s'étoit fait homme par ſon Incarnation, il n'auroit pû rendre l'Egliſe ſon Epouſe par une aliance indiſſoluble, puiſque cette Egliſe n'eſt autre que l'aſſemblée des hommes fidéles. C'eſt ici, Meſſieurs, où il faut avoüer que nous ſommes bien plus obligez à Dieu que les Anges, puis que ſelon la remarque de l'Apôtre : *Nuſquam Angelos apprehendit, ſed ſemen Abrahæ apprehendit :* Il n'a pas épouſé la nature de l'Ange, mais celle de l'homme dans la race d'Abraham : le péché d'Adam ne l'em-

Cap. 2. v. 19. & 20.

Hebr. c. 2. verſ. 16.

pecha point d'épouſer la nature humaine ; l'infidelité des Iuifs ne le rebuta point de ſe faire de leur Nation ; mais les incomparables vertus de Marie eurent tant de charmes pour lui, qu'étant fils de Dieu, il n'eut point de honte de ſe faire fils de cette Vierge. A bas eſprits bien-heureux, ſuprêmes intelligences décendez du plus haut des Cieux, & venez en terre rendre hommage à celle qui vient d'être déclarée vôtre Reine au moment qu'elle a été déclarée la mere de vôtre Souverain. A bas Princes du monde, Monarques de la terre décendez de vos Trônes, & venez mettre vos Septres & vos Couronnes au pied de celle qui a été choiſie pour être la mere du Roi des Rois. A bas Chrêtiens auditeurs le viſage, la tête, les génoux en terre, réverez en eſprit & en verité cette Reine des Vierges qui ne rougit point d'être apellée la mere des pécheurs, quoi qu'elle fut troublée quand un Ange la ſalua comme mere de Dieu, & qui lui dit, *Ave Maria.*

COmme les anciens Philoſophes n'ont fondé leurs maximes que ſur les lumieres de la raiſon, & non point ſur celles de la foi,& qu'ils n'ont jugé des évenemés que ſur ce que pouvoit faire la nature, & non pas ſur ce que pouvoit faire la grace : Ie ne m'é-

tonne pas ſi Ariſtote a cru fauſſement qu'il n'y pouvoit pas avoir une véritable amitié entre Dieu & les hommes. Voici comme raiſonnoit ce ſavant Idolâtre pour apuïer ſon opinion : l'amitié, diſoit-il, ſuppoſe l'égalité entre les perſonnes pour être le principe de l'union des cœurs, & le nœud d'une parfaite correſpondance. Or la ſeule raiſon nous aprend qu'il n'y a nulle égalité, & que même il n'y en peut avoir entre Dieu & l'homme, ſoit à raiſon de l'indépendance de l'un, & de la dépendance de l'autre ; ſoit à raiſon des perfections infinies du prémier, & des miſeres extrêmes du ſécond : donc, concluoit-il en forme, il n'y peut avoir ni amitié ni aliance entre les deux. Mais graces immortelles à la ſageſſe divine à laquelle ſeule apartient d'acorder dans un même cœur, & de faire regner ſur un même Trône la majeſté & l'amour. Mais non, Meſſieurs, je me trompe, ce n'eſt point ici un ouvrage de ſageſſe, c'eſt un ouvrage de l'amour même ; l'amour étant auſſi fort que la mort, & auſſi ingénieux que la ſageſſe, a trouvé le ſécret de mettre de l'égalité entre Dieu & l'homme afin de les unir enſemble : il a élevé l'homme juſqu'a Dieu, il a abaiſſé Dieu juſqu'à l'homme, & les a uni tous deux dans un ſeul ſupôt divin. *Quid violentius ? Triumphat de Deo amor ?* Que peut-on voir de Tract. de charit. c. 8

plus violent, & de plus invincible, dit ſaint Bernard, l'amour triomphe de Dieu ; oüi de Dieu tout-puiſſant qui triomphe de tout, & à qui rien ne reſiſte : *Vt ſciamus amoris fuiſſe quod plenitudo effuſa eſt, quod altitudo adæquata eſt, quod ſingularitas aſſociata eſt.* C'eſt afin de nous aprendre que c'eſt par une invention de l'amour, que la plenitude des richeſſes infinies de Dieu s'eſt épanchée pour ſoulager la pauvreté de l'homme : ſa hauteur s'eſt abaiſſée pour s'égaler à nous : & par un prodige incomprehenſible ſon amour l'a tiré de ſa ſolitude éternelle, & l'a fait entrer en ſocieté avec les enfans d'Adam en uniſſant leur nature avec la ſienne. C'eſt cette inéfable alliance qui s'eſt faite aujourd'hui dans le ſein de la ſainte Vierge par le miſtere de l'Incarnation. La diſtance étoit infinie entre les deux termes, entre Dieu & l'homme, & on ne trouvoit point de moïen de les aprocher, ni de milieu peur les unir. Demandez aux Téologiens, qu'eſt-ce que Dieu, ils vous diront ſans demander autant de tems pour y penſer, qu'un ancien Philoſophe en demanda autrefois pour répondre à cette queſtions. Ils vous répondront, dis-je, que Dieu eſt un être éternel, néceſſaire, intelligent, indépendant, ſpirituel, impeccable, infini, immenſe, incorruptible, immortel, immuable, bon, ſage, juſte, miſéricordieux,

toûjours bien-heureux : & toûjours egal à ſoi-même, ſans paſſion, ſans alteration, ſans compoſition, ſans viciſſitude, & ſans changement. Voila à peu prés tout ce que la plus haute Téologie nous peut dire de Dieu, pour nous former une petite idée, & un craion groſſierement ébauché de ſa nature, de ſes perfections, & de ſes grandeurs. Demandez maintenant aux Philoſophes, qu'eſt-ce que l'homme ? Ariſtote vous répondra, pour tous, que ſelon les régles de Logique, c'eſt un animal raiſonnable : mais que ſelon les régles de Morale, c'eſt l'image de l'inconſtance, le joüet de la fortune & un cadavre vivant. Demandez aux Medécins, qu'eſt-ce que l'homme ? Hipocrate vous répondra pour tous : *Omnis homo morbus :* tout homme n'eſt pas ſeulement malade, mais il eſt lui-même ſubſtantiellement infirmité & maladie. Demandez aux Peres de l'Egliſe, qu'eſt-ce que l'homme ? Saint Bernard vous répondra pour tous, qu'il n'eſt dans ſa conception que l'excrément d'un corps, qu'il n'eſt pendant ſa vie qu'un vaſe rempli d'immondices, & qu'il n'eſt aprés ſa mort que la nourriture des vers. Demandez aux Prophetes qu'eſt-ce que l'homme ? David vous répondra pour tous, que c'eſt un miſérable, qui a été conçû dans le péché, qui eſt né dans la douleur, qui vit dans le deſordre, &

qui meurt ſouvent dans la diſgrace de Dieu. Demandez aux Téologiens, qu'eſt-ce que l'homme ? ſaint Tomas vous répondra pour tous par une définition, ou deſcription oppoſée à celle de Dieu, que c'eſt un être compoſé de corps & d'eſprit, mortel, pécheur, corruptible, inconſtant, qui vient au monde avec l'aveuglement dans la raiſon, la corruption dans le cœur, le déréglement dans la volonté, emporté par ſa concupiſcence, eſclave de ſes paſſions, enfant de colére, & ennemi de Dieu. Enfin demandez à S. Auguſtin, qu'eſt-ce que tout le genre humain ? Il vous répondra par une admirable comparaiſon : *Eſt mare profundè curioſum, procelloſè tumidum, inſtabiliter fluidum* : c'eſt une Mer qui eſt profonde, qui eſt toûjours agitée, & qui eſt inconſtante: profonde par ſa curioſité, agitée par les tépetes, inconſtante par ſa fluidité. Sa profondeur, & ſon étenduë nous repreſentét cette paſſion vague & inquiéte de la curioſité, qui diſſipe ſans ceſſe nôtre eſprit par une vaine avidité de tout ſavoir : ſon agitation, & les tempêtes qui forment comme des montagnes d'eau qui s'élevent vers le Ciel, ſont l'image de l'orgüeil de l'homme qui monte toûjours en haut, qui reſiſte à Dieu, & auquel Dieu reſiſte. Enfin ſon inconſtance, & le mouvement perpetuel des flots de cette Mer, nous marquent l'inſta-

Lib. 13. conf. c. 20.

bilité de l'eſprit humain aſſervi à la ſenſualité & à l'agitation perpetuelle de ſes paſſions qui ne lui permettent pas de jouïr un momẽt du calme, & de la tranquilité. Voiez maintenant l'opoſitiõ infinie qui eſt entre ces deux mers immenſes entre l'ocean de l'humanité, & celui de la divinité: & quel moien y a-t-il de faire la jonction de ces deux mers, & d'acorder l'amertume, l'agitation, & l'inconſtance perpetuelle de celle là, avec la douceur, la paix, & l'immutabilité éternelle de celle ci? Cependant c'eſt l'acord qu'a fait aujourd'hui le fils de Dieu : il eſt déſcendu dans cette mer, & il en a apaiſé les tempêtes, il a adouci toute ſon amertume, & a calmé tous ſes mouvemens : c'eſt-à-dire, qu'aiant épouſé la nature humaine il l'a guerie de ſa corruption, il l'a lavée de ſes ordures, & lui a communiqué toutes ſes perfections. Iugez, Meſſieurs, par cette comparaiſon de ſaint Auguſtin les obſtacles que l'amour divin a eu à ſurmonter pour faire cette aliance éternelle de l'homme avec Dieu. Mais enfin malgré toutes les inégalitez qui ſe rençontroient entre l'un & l'autre, il les a unis d'un lien ſi étroit que la mort même ne l'a pû rompre. C'eſt pour l'acompliſſement de ce miſtere, dit Tertullien, que Dieu qui étoit tres-grand s'eſt fait tres-petit en s'uniſſant avec l'homme; & que l'homme qui étoit tres-pe-

tit eſt devenu tres-grand en s'uniſſant avec Dieu : *Deus puſillus inventus eſt, ut homo maximus fieret :* Allez aprés cela Philoſophes païens, ignorans politiques, vôtre Philoſophie eſt par terre, vôtre politique eſt confonduë, & l'amour divin eſt victorieux, puis que rompant tous les empechemens qui s'oposoient à ſes deſſeins, il a fait aujourd'hui l'aliance de la nature humaine avec le Verbe divin : *In utero virginali ſpirituales nuptiæ celebratæ ſunt*, dit ſaint Auguſtin, *Deus conjunctus eſt carni, & caro adhæſit Deo :* Un mariage ſpirituel s'eſt conſommé aujourd'hui dans le ſein de la Vierge: Dieu s'eſt uni à nôtre chair, & nôtre chair a été élevée à l'union perſonelle avec Dieu. Heureuſe & inéfable aliance qui a été le ſujet de l'atente de tant de ſiécles, & qui s'eſt conſommée pour nôtre ſalut dans la plénitude de tems! Mais afin de vous expliquer ce miſtere à fond, & de vous inſtruire pleinement de ce que vous devez croire, de cette Fête de l'Annonciation : il faut remarquer trois conditions eſſentielles de l'aliance de nôtre nature avec la perſonne du fils de Dieu ; ſavoir, les recherches, le conſentement, & la conſommation. Les recherches en ont été faites par un Ange ; le conſentement a été donné par Marie ; la conſommation s'en eſt faite par le ſaint Eſprit. Vn Ange en a fait les recherches

Lib. 2. cont. Marcion. cap. 17.

Orat. contra Ind. Pag. Arian cap. 10.

Diviſion.

de la part de Dieu ; Marie y a donné ſon conſentement de la part des hommes ; le ſaint Eſprit en a fait la conſommation de la part de la ſainte Trinité. Voila toute l'œconomie de ce miſtere, & celle de ce Diſcours.

QVoi que l'homme puiſſe de lui même, par un caprice d'eſprit, & par un déréglement de volonté rompre l'aliance qu'il avoit contractée avec Dieu par ſa grace ; il eſt certain pourtant qu'il ne peut de lui même, ni par ſa propre induſtrie, ni par les ſeuls éforts de ſon libre arbitre ſe reconcilier avec lui, ni rentrer dans ſon amitié, ſi Dieu lui même ne le prévient de ſa grace, & ne le recherche le premier. Voila pourquoi le Prophete parlant du peuple Iuif ſous la figure d'une épouſe proſtituée nous fait entendre la voix de Dieu qui avec des paroles pleines d'amour, de compaſſion & de tendreſſe, la va chercher dans ſes déſordres, & l'inviter de revenir à lui : *Tu autem fornicata es cum amatoribus multis : tamen revertere ad me, & ego ſuſcipiam te* : O mon peuple tu t'és abandonné à toutes ſortes d'amans profanes, tu as adoré les idoles de toutes le nations, tu as renoncé à mon culte & à mon ſervice ; mais retourne maintenant à moi, oui à moi, qui ſuis ton vrai Dieu, & ton époux légitime, I. PARTIE. Ierem. cap. 2. v. 1.

& je t'éngage ma parole que j'oublierai tes infidélitez paſſées que j'aurai compaſſion de tes miſeres preſentes, & que je te rétablirai dans l'honneur de mon aliance, & dans les droits de mon ancienne amitié. S'il eſt neceſſaire que Dieu prévienne & recherche le premier une ame pour la reünir avec ſoi par ſa grace, lors qu'elle a fait divorce par ſon péché. Il n'etoit pas d'une neceſſité moins indiſpenſable que ce même Dieu de bonté vint rechetcher auſſi ſon Egliſe, lors qu'elle étoit encore mélée parmi les Iuifs & les gentils : mais ce qu'il y a ici d'admirable, c'eſt qu'il l'a recherchée & aimée, lors qu'elle étoit encore dans le déſordres de l'idolatrie des uns, & des vaines obſervations des autres. C'eſt cét éfet de ſon amour qu'il nous a repreſenté long tems au paravant par une étrange figure. Allez prendre (dit-il, un jour à Ozée qui eſt le plus ancien de tous les Prophetes dont nous avons les écrits) une femme proſtituée pour en faire vôtre épouſe, & aiez d'elle des enfans nez dans la proſtitution. Il eſt vrai que cét ordre de Dieu a paru ſi ſurprenant à Fauſte Evêque Manichéen en Afrique, qu'il s'eſt ſervi de ce paſſage pour prouver contre l'Egliſe que Dieu n'étant pas Auteur du péché, ne pouvoit pas auſſi être l'Auteur de l'ancien Teſtament où l'on voit un Prophete qui reçoit ordre de Dieu de commettre un crime.

Mais ſaint Auguſtin répond à cét héréti- Lib. 22. contra Fauſtum. cap. 80.
que, que Dieu ne commande pas ici un cri-
me à Ozée, puiſqu'il ſe ſert de lui au con-
traire pour retirer du vice par un chaſte ma-
riage une femme qui avoit été de mauvaiſe
vie. Qu'y a-t-il, dit ce ſaint Docteur, d'op-
poſé à la foi, & à la pureté du Chriſtianiſ-
me, ſi une proſtituée quite ſon péché pour
devenir une épouſe chaſte & honnête par un
mariage legitime. Ainſi celle qui avoit vecu
dans le deſordre étant vraiment convertie
devient l'épouſe d'un Prophete; & ce maria-
ge qui fait le ſalut de cette femme, eſt la fi-
gure d'un grand miſtere, ſavoir, de l'union
ineffable de Ieſus-Chriſt Epoux, avec l'Egli-
ſe ſon Epouſe qu'il a aimée, toute diforme
& criminelle qu'elle étoit, afin de la rendre
toute chaſte & toute pure, ſans tache & ſans
difformité par ſa divine aliance. *Amata eſt*
fœda, dit ſaint Auguſtin, *ne remaneret fœda*: Enarrat. in Pſal. 44.
Voila comme Dieu a toûjours fait les pre-
mieres avances, dans les diverſes aliances
qu'ila contractées avec des ames péchéreſſes,
ou même avec ſon Egliſe ſans que ſon amour
ſe ſoit jamais rebuté de leurs deſordres, & de
leur indignité.

Cette verité a paru encore avec plus d'é-
clat dans ſon union avec la nature humaine
dans le miſtere de l'incarnation: elle étoit
toute gatée, & corrompuë juſque dans ſa

racine cette pauvre nature, ainſi il n'y avoit aucun homme qui pût prétendre à cette divine aliance, ou union hipoſtatique ; Ieſus-Chriſt même ne l'a pû meriter : comme elle devoit être le principe de tous ſes merites, elle ne pouvoit être meritée. Voila pourquoi pluſieurs bons Téologiens croient que le péché du premier Ange a été une horrible préſomption : cét eſprit orgueilleux ſe jugea digne de cét honneur ; il ſe flata témérairement que la nature Angelique, étant plus noble & plus parfaite que la nature humaine, il avoit plus de droit de prétẽdre à cette union que tous les hommes enſemble. Ah Lucifer ambitieux tu as voulu monter ſur le trône de Dieu, & aſpirer à ſa divine aliance non ſeulement par la grace habituelle, mais encore par l'union hipoſtatique : *Vſque ad infernum demergeris :* Tu ſeras précipité dans le fond des abîmes, & ta préſomption ſera humiliée juſqu'au centre des enfers. C'étoit à Dieu à te prévenir par des recherches amoureuſes, & non pas à toi à le prévenir par des deſirs ambitieux. Tellement donc que Dieu aiant réſolû de préferer la nature humaine à la nature angelique, & de l'élever juſqu'à l'union perſonnelle avec ſon fils ; il manifeſte le decret éternel qu'il avoit fait de cette divine aliance dés le commancement du monde, & par un excés d'amour, en fit

Luc. cap. x. v. 15.

la promeſſe à nos premiers parens, avant que de les chaſſer du Paradis terreſtre : *Prædeſtinata*, dit ſaint Leon, *renovandis mortalibus ſuæ pietatis remedia, inter ipſa mundi primordia præſignavit :* Les remedes ordonnez par la ſageſſe de Dieu, pour le ſalut des hommes mortels furent promis & figurez des naiſſance du monde. Choſe admirable dans le même tems que Dieu traitoit nos premiers parens comme des coupables, il les regardoit d'éja comme ſes aliez futurs ; dans le tems qu'il les chaſſoit comme des rebelles, il leur promettoit de les rapeller comme ſes amis ; pendant que ſa juſtice les traitoit comme des objets de ſa colére, ſa miſericorde les conſideroit comme les ancêtres de ſon Verbe incarné. En éfet la promeſſe qu'il fit du Meſſie étoit renfermée dans cette menace qu'il fit au ſerpent : je mettrai une inimitié entre toi & la femme, entre ſa poſterité & la tienne, & elle te briſera la tête: Le texte Hébreu eſt un peu diférent de nôtre vulgate ; mais le ſens eſt le même dans l'un & dans l'autre. Le ſens de l'Hébreu eſt, que le fils de la femme, c'eſt-à-dire, Ieſus-Chriſt Fils de Dieu & Fils d'une Vierge te briſera la tête, ô demon, & en établiſſant le regne de Dieu par toute la terre, il y d'étruira le tien. Le ſens de nôtre vulgate eſt : La femme, ô demon, par la qu'elle tu as vaincu l'hom-

Serm. 2. de nativit. Dom.

me t'écraſera la téte, non par elle même, mais par Ieſus Chriſt, ce qui retombe dans le ſens de la langue originale.

S. Thom. 3 p quæſt. 2. art 5. in corpore.

Il eſt donc vrai que les promeſſes de cette divine aliance ſont auſſi anciennes que le monde; mais il n'étoit pas à propos qu'elle fût executée auſſi tôt que promiſe. L'orgueil de l'homme, dit l'Ange de l'Ecôle, avoit beſoin d'une plus longue humiliation. Il le faloit laiſſer croupir long tems dans ſes miſeres, afin de lui faire connoitre la grandeur de ſon crime, par la rigueur de ſon chatiment; & qu'en ſentant l'éxcez de ſes maux, & le peril de ſa maladie, il implorât avec plus d'ardeur le ſecours de la grace, & ſoupirât avec plus d'impatience aprés la venuë de ſon Medécin. Mais auſſi tôt que le moment heureux marqué dans les decrets éternels fut arrivé, auquel Dieu avoit reſolu de faire cette union inefable de la nature humaine avec la divine dans la perſonne de ſon fils: *Miſſus eſt Angelus Gabriël*: L'Ange Gabriël fut envoié à la ſainte Vierge pour faire les dernieres recherches de cette amoureuſe aliance; & il fut envoié *à Deo* de la part de Dieu. Arrêtons nous ici, mes freres, & éxaminons, je vous prie, pourquoi Dieu s'eſt ſervi du miniſtere d'un Ange pour annôcer ce miſtere à Marie plutôt que de celui d'un Patriarche ou d'un Prophete. Les ſaints Peres nous en

donnent pluſieurs raiſons de convenance. Les uns diſent avec ſaint Iérôme, & ſaint Ambroiſe que comme les Anges ſont les Vierges du Ciel, ainſi que les Vierges ſont les Anges de la terre, il étoit à propos qu'un Ange anonça à la Reine des Vierges le miſtere de virginité, de peur que les ſens de cette plus pure de toutes les créatures ne ſefuſſent ſalis dans un entretien moins chaſte que celui d'un eſprit bien-heureux : *Ne quo degenere depravaretur affatu, ab Angelo ſalutatur*, dit ce grand Archevêque de Milan. D'autres diſent avec ſaint Chriſologue, que c'étoit un trait de la ſageſſe de Diéu de faire ſervir au ſalut de l'homme les mêmes choſes qui avoient ſervi à ſa perte : or deux choſes avoient concouru à perdre l'homme, & à rompre ſon aliance avec Dieu, ſavoir, un mauvais Ange & une mauvaiſe femme, Eve, & le ſerpent : & par conſequent il faloit que comme le divorce avoit été mis entre Dieu & l'homme par la ſéduction d'un mauvais Ange, & par l'infidélité d'une mauvaiſe femme, la divine ſageſſe fit ſervir à nôtre ſalut les mêmes choſes qui avoient ſervi à nôtre perte, en emploiant un bon Ange & une bonne femme pour conclurre le grand miſtere de cette réconciliation : *Sic eadem via*, dit cét éloquent Archevêque de Ravenne, *qua elapſus fuit homo ad mortem rediit ad vitam, dum*

Serm de Aſſumpt.

Lib. 2. in Lucam.

Serm. 142.

agit cum Maria Angelus de ſalute, quia cum Eva Angelus egerat de ruina. Ainſi l'homme eſt rentré dans la vie, c'eſt-à-dire, dans l'amitié de Dieu, par une voie pareille à celle qu'il étoit tombé dans la mort, c'eſt-à-dire dans ſa diſgrace, & dans ſon inimitié. Mais qu'elle a été la voie de ce retour, & de cette bien-heureuſe reconciliation ? La voici; c'eſt lors qu'un bon Ange a conclu avec Marie la grande afaire de nôtre ſalut, de la même maniere qu'un mauvais Ange avoit pratiqué avec Eve le coup fatal de nôtre perte.

D'autres croient avec ſaint Denis qu'il étoit à propos qu'un Ange fût emploié à ce miniſtere par la condition de l'Ange même: la raiſon eſt, diſent-ils, que c'eſt la conduite ordinaire de Dieu dans le gouvernement du monde, & dans l'ordre de la nature de reünir les choſes inférieures avec les ſuperieures par celles qui tiennent le milieu. C'eſt ainſi, par exemple, qu'il unit le ciel avec la terre dans le commerce de leurs influences par le moien de l'air, qui remplit le vuide qui les ſépare, & qui entretient la ſocieté qui les unit. C'eſt par l'air que les aſtres envoient à la terre la lumiere & la chaleur pour l'éclairer, & pour l'échaufer; & c'eſt auſſi par l'air que l'eau & la terre envoient leurs vapeurs & leurs exhalaiſons au ciel, pour en recevoir les pluies & les roſées qui la doivent humecter

ter & engraiſſer. Ce qui ſe paſſe dans l'ordre de la nature, ſe paſſe encore dans l'ordre de la grace : quoi que Dieu pût pourvoir par ſoi même à toutes nos neceſſitez, il ſe ſert pourtant de ſes Anges qui ſont entre lui & nous, comme de ſes meſſagers, & de ſes miniſtres qui lui vont preſenter nos prieres,& qui nous raportent ſes bien-faît : c'eſt ce qui fut repreſenté en figure au Patriarche Iacob par cette échelle miſterieuſe par laquelle les Anges décendoient du Ciel en Terre, & remontoient de la terre au Ciel. Ces divers mouvemens de ces eſprits bien-heureux n'étoient ni vains, ni inutiles ; c'étoient des ſimboles des bons offices qu'ils nous rendent auprés de Dieu. D'où ſaint Denis conclut qu'aucun homme mortel ne pouvant étre entremetteur du miſtere de reconciliation des hommes avec Dieu, parce qu'il ne pouvoit tenir le milieu entre l'un & l'autre ; cét office étoit plus conforme à la nature de l'Ange : *Sic Angelus edocuit Mariam*, dit cét Apôtre de nôtre France, *quomodo in ipſa fieret Thearchichum ineffabilis Dei formationis myſterium* : Voila pourquoi un de ces eſprits bien-heureux fut deputé à la ſainte Vierge pour l'inſtruire de quelle maniere ſe devoit acomplir en elle le miſtere inéfable par lequel Dieu ſe devoit faire homme, & l'homme devoit devenir Dieu.

Il faloit donc qu'un Ange fût comme le paranimphe, ou l'éntremetteur de cette divine aliance ; mais il n'en faloit pas un du dernier ordre, ni de la derniere hiérarchie : il faloit dit, ſaint Grégoire, *Summum Angelum* : Vn Ange du premier ordre, c'eſt-à-dire, un des premiers Seraphins. Il y a même un Auteur autant conſiderable par ſon érudition, que par ſa pourpre ; qui ſoutient que ſaint Gabriël eſt le premier des Séraphins : il le prouve non ſeulement par l'autorité de ſaint Iean de Damas, mais encore par cette raiſon : qui eſt que Dieu lui aiant revelé immédiatement par lui même le miſtere de l'incarnation, il s'enſuit, dit-il, qu'il n'y en avoit point qui lui fût ſuperieur dans tous les ordres, ni dans les hiérarchies des eſprits bien-heureux. S. Tomas pourtant aprés ſaint Irenée, & ſaint Auguſtin croit que ſaint Gabriël n'eſt que le premier entre les Archanges. Quoi qu'il en ſoit de cette queſtion de laquelle nous n'avons que des conjectures, & des probabilitez, mais nulle certitude ni aſſurance dans l'Ecriture ; tous nos Docteurs tombent d'acord avec ſaint Iérôme, ſaint Ambroiſe, ſaint Chriſologue, le Bien-heureux Laurent Iuſtinien, & Albert le grand, que ce divin Ambaſſadeur parut viſiblement à la ſainte Vierge ſous une figure humaine, & dans un corps emprunté. Saint Auguſtin

Homi. 34. in Evang.

Marc. Viguer. Cardin. in decacordo Chr. corda. 1. cap. 2.

3. p quæſt. 30. art. 2.

a été ſi perſuadé que cette apparition s'étoit faite en cette maniere, que prêchant un jour à ſon peuple, il fit le portrait de cét Archange avec ces paroles : *Erat Gabriël facie rutilans veſte coruſcans, ingreſſu mirabili, aſpectu terribili :* Saint Gabriël parut avec un viſage d'une beauté incomparable, avec un vêtement blanc, & tout éclatant de lumiere, ſon port êtoit majeſtueux; & ſon regard plein de feu & d'éclair inſpiroit le reſpect & la crainte. Quoi que ſaint Auguſtin merite d'être crû ſur ſa parole, ſaint Tomas neanmoins apuje ſon autorité par une fort belle raiſon : Comme l'Incarnation, dit-il, eſt un miſtere par lequel Dieu qui eſt d'une nature immortelle & inviſible ſe vouloit rendre viſible & mortel dans un corps humain, il étoit à propos que l'Ange qui en portoit la nouvelle, & qui eſt d'une nature ſpirituelle & inviſible comme Dieu, parût à la ſainte Vierge ſous une figure humaine, & dans un corps viſible, afin de porter des marques exterieures du miſtere inefable qui ſe devoit acomplir interieurement en elle. Ajoûtez à cela, que comme la ſainte Vierge devoit concevoir le Verbe éternel non ſeulement dans ſon eſprit par la foi, mais encore dans ſon ſein par l'incarnation : il étoit juſte que les ſens de ſon corps partageaſſent avec les puiſſances de ſon ame l'honneur & le plaiſir

Serm. 18. de temp.

3. p. quæſt. 30. art. 3.

de cette révélation: & c'eſt ce qui ne ſe pouvoit faire qu'en rendant cette révélation exterieure & ſenſible auſſi bien qu'intellectuelle & interieure.

Tellement donc que cét eſprit bien-heureux ſous la figure d'un jeune homme dont la modeſtie égaloit la beauté: *Ingreſſus ad eam:* étant entré dans la chambre ou Marie étoit en priere, il lui dit: Ie vous ſaluë pleine de grace, le Seigneur eſt avec vous, vous étes benie entre toutes les femmes. Ah, mes freres, que ce paroles meritent bien un peu de réflexion puiſqu'elles fournirent la matiere d'une profonde méditation à la ſainte Vierge: car elle n'y répondit rien, elle demeura dans le ſilence, *& cogitabat*, & penſoit en elle même qu'elle pouvoit être cette ſalutation. Ie ne puis m'empecher de vous dire en paſſant que ces paroles de l'Ange ont été autre fois ſi mal entenduës & interpretées, qu'il s'eſt trouvé du tems de ſaint Athanaſe, des héretiques qui par une groſſiere ignorance, ou une horrible impieté; ont crû, dis-je, que ces paroles que ſaint Gabriël dit à la ſainte Vierge, étoient réellement, & ſubſtantiellement l'hipoſtaſe, ou la perſonne du Verbe qui entra par les oreilles de Marie, & qui s'alla incarner dans ſon ſein: mais ce ſaint Patriarche d'Alexandrie qui fut le généreux défenſeur de la conſubſtantialité du fils con-

Luc. cap. 1. v. 28.

Homil. de ſanctiſſima Deipara.

tre les blaſphêmes des Arriens, fut encore le vigoureux défenſeur de ſon ſupôt divin contre le nouveau blaſphême de ces hérétiques: & fut comme l'Hercule qui étoufa ce monſtre dans ſon berceau : en faiſant voir par un beau diſcours, que ces paroles de l'Ange n'avoient rien de diférent des nôtres, & qu'elles n'étoient qu'une voix, ou un ſimple ſon de paroles diſtinctes & articulées par lequel il expliquoit ſa conception.

Laiſſons donc cette fole penſée, & diſons quelque choſe de plus inſtructif. Tous les Peres nous ont expliqué diverſement ce compliment de l'Ange à la ſainte Vierge, compliment qui lui donna tant à penſer. Leurs penſées ſe raportent toutes à une même fin; qui eſt de nous faire cõcevoir une haute idée de la ſainteté, de la perfection, & des grandeurs de Marie. Quelle plus grande ſainteté, que de dire qu'elle eſt pleine de grace ? Quelle plus éminente perfection, que de dire que le Seigneur eſt avec elle d'une maniere plus intime qu'avec tous les Anges, & tous les hommes ? Enfin quelle plus grande gloire, que de dire, qu'elle eſt remplie de plus abondantes bénédictions que toutes les femmes enſemble ? En éfet, Meſſieurs, ces éloges parurent ſi grands à cette plus humble de toutes les créatures, qu'ils furent la veritable cauſe du trouble de ſon eſprit.

S. Bernard. homil 3. ſuper miſſ. Ie ſai bien que les ſentimens des Peres ſont partagez là deſſus : le uns ont atribué ce trouble à la crainte qu'elle eut qu'il n'y eut quelque tromperie cachée dans cette aparition, & que ce ne fut un Ange de ténébres transfiguré en Ange de lumiere qui lui faiſoit ce compliment. Mais cette opinion me paroit injurieuſe au parfait diſcernement de la ſainte Vierge, elle ne douta pas un ſeul moment que ce ne fut un bon Ange qui lui parloit de la part de Dieu, puis que ſelon ſaint Athanaſe & Albert le grand elle le connut quant à ſa ſubſtance & quant à ſon nom. D'autres ont atribué le trouble de ſon eſprit à ſa pudeur : elle fut ſaintement alarmée, diſent-ils, de voir un Ange ſous la figure d'un jeune homme : elle qui n'avoit jamais aucun commerce ni entretien avec les hommes : mais cette opinion eſt formellement contraire au texte de l'Evangile : car ſaint Luc dit en termes exprés qu'elle fut troublée, non pas par la vuë de l'Ange, mais par ſes paroles. Sur quoi ſaint Chriſologue, aprés avoir décrit l'éclat de gloire & de majeſté avec lequel ſaint Gabriel entra dans ſa chambre, il ajoute : *Vnde & Virginem, quam leviter viſus ſollicitaverat nimium turbavit auditus : & quam miſſi præſentia parum moverat concuſſit toto pondere mittentis authoritas.* La Vierge qui n'avoit été que légérement émuë par la vuë,

Lib. quæſt. ad Antioch. quæſt. 12.

Serm. ſupermiſſus.

S. Jean de Damaſ. orat. 1. de dormit. Virg.

Serm. 140.

fut beaucoup troublée par l'oüie : & celle qui n'avoit été que fort peu éfraïée par la preſence de cét Ambaſſadeur céleſte, ſe trouva tout à fait comme acablée du poids de la majeſté de Dieu, qui le lui avoit envoié.

Pour moi, Meſſieurs, comme je fais profeſſion de m'atacher au ſens literal de l'Ecriture, j'eſtime que le trouble dont l'ame de la ſainte Vierge fut agitée ne procedoit que de ſon humilité. Comme les grandes lumieres, & les ſublimes connoiſſances qu'elle avoit de Dieu, ne ſervoient qu'à lui découvrir davantage ſon néant, & que dans le moment que ſon eſprit étoit élevé dans une plus haute contemplation des grandeurs infinies de ce premier être ; Elle ouït cét Ange faire ſon éloge, lui donner des loüanges, & lui dire qu'elle étoit non-ſeulement pleine de grace, mais même que le Seigneur de la grace & des vertus étoit avec elle, & qu'elle étoit toute remplie de ſa preſence & de ſa majeſté ; ſon humilité ne ſe trouva pas à l'épreuve d'un tel compliment. Car comme elle étoit ſavante dans l'Ecriture, & qu'elle n'avoit jamais lû qu'aucun ſaint ou ſainte de l'ancien Teſtament eut receu un ſemblable ſalut : *Terruit eam peregrina ſalutatio :* cette façon de ſaluër l'épouvanta, dit Origene, parce qu'elle lui parût nouvelle & étrangere, Homil. 6. in Lucam.

& que de plus elle ſembloit offenſer ſa modeſtie. Saint Auguſtin a ſuivi la penſée d'Origene, & dit, que Marie fut troublée : *Ex novitate verborum*, par la nouveauté des paroles. Elle étoit aprivoiſée à voir des Anges, mais non pas à leur entendre dire ſes loüanges & à publier ſes vertus ; ainſi ſon humilité fut la cauſe de ſa ſurpriſe & de ſon étonnement. Vne ame bien-humble fait ſon ſuplice, de ce qui fait la félicité d'un eſprit orgueilleux ; elle ne peut ſoûfrir d'être loüée ſans ſortir de ſa ſituation naturelle, & ſans perdre ſa tranquilité. C'eſt pourquoi je conſidere ce trouble de la ſainte Vierge, non pas comme un défaut, ou comme une foibleſſe de femme, mais comme l'éfet d'une pudeur, d'une modeſtie, & d'une humilité digne de la mere de Dieu. Cela eſt ſi véritable que la Sibille Eritrée la décrit dans ſes Oracles de la même maniére que ſaint Luc nous l'a répreſentée dans ſon Evangile, en l'atribuant l'un & l'autre à une même cauſe, c'eſt à dire, à l'humilité du cœur de Marie qui ne put entendre ſes loüanges ſans émotion.

Serm. de Annunt.

Tum Virginitatis amatrix
Perpetuæ, magno ſubito correpta ſtupore,
Atque motu trepida preſſit formidine mentem,
Ignotis verbis commoto corde tremiſcens.

Lib. 8 Oracul.

Voila le Portrait que cette Propheteſſe

Païenne nous a fait de la ſainte Vierge dans le miſtere de l'Anonciation ; il ſemble qu'elle nous ait voulu dire que ſes propres vertus ſe liguerent enſemble pour lui inſpirer de la fraïeur : ſon humilité l'a fit trembler, ſa pudeur l'a fit rougir. Vne humilité honorée eſt rare dans le monde, parce qu'elle ſe déconcerte facilement dans l'honneur. La pudeur vertueuſe n'eſt pas moins rare parmi les femmes, parce qu'elles craignent plus le mépris que le péché. En éfet ſi vous demandez à Ariſtote, qu'eſt-ce que la pudeur ? il vous répondra qu'elle n'eſt autre choſe que la crainte de l'infamie ; & ſi vous faites la même demande à Quintilien, il vous dira que la pudeur eſt un vice aimable qui donne naiſſance à pluſieurs vertus. Mais n'en déplaiſe à cét excélent Auteur ſon opinion ſe détruit d'elle-même : car le vice n'a rien, & ne peut rien avoir d'aimable ; comme il eſt la corruption de l'ame, il eſt impoſſible qu'il donne naiſſance à des vertus pures, ſaines, & véritables. Ainſi tout ce qui ſe peut dire d'avantageux à la pudeur ; c'eſt d'avoüer qu'elle eſt dans les enfans le caractere d'un excélent naturel, & dans les perſonnes raiſonnables la compagne de la vertu ; mais dans Marie, la pudeur étoit d'un ordre plus relevé que dans les femmes, puis qu'elle étoit une partie de ſa chaſteté : & c'eſt par

Lib. 4. Etic. cap. ult.

Lib. 12. Inſt. c. 5.

cette pudeur, dit saint Ambroise, que l'Ange l'ayant saluée, elle ne lui rendit point le salut : *Præ verecundia non resalutavit :* elle ne répondit rien aux paroles de saint Gabriël, non pas par mépris, parce qu'elle étoit trop humble : non pas par incivilité, parce qu'elle étoit trop honnête ; mais par une certaine pudeur qui repandit la rougeur sur son visage, & la crainte dans son cœur, qui lui ferma la bouche, & qui donna bien à penser à son esprit. Voila pourquoi il fut necessaire que l'Ange la rassura contre la crainte dont-elle se trouva agitée par sa pudeur & par son humilité : *Ne timeas Maria.*

Lib. 1. offic c. 18.

Ce qui se passe ici dans le cœur de Marie à la nouvelle de l'Incarnation, me fait souvenir de ce qui se passa dans celui de Iesus la veille de sa mort. Le cœur de cét aimable Sauveur fut tellement acablé de crainte & de tristesse au jardin des Olives en vuë des ignominies & des douleurs de sa passion, qu'un Ange du Ciel, dit saint Luc, lui aparut, & le vint fortifier dans son agonie. De même le cœur de la sainte Vierge fut tellement agité de trouble & de crainte à la vuë d'un Ange qui la congratuloit de la plénitude de sa grace, & qui l'élevoit au dessus de toutes celles de son sexe; qu'il fut necessaire, dit le même Evangeliste, que cét esprit bien-heureux la fortifiat dans son humilité

Cap. 22. vers. 43.

& dans ſon anéantiſſement, afin qu'elle pût entendre avec plus de tranquilité les merveilles qu'il avoit à lui découvrir, & l'inſtruire du miſtere qui ſe devoit acomplir en elle. C'eſt l'admirable reflexion de S. Chriſologue. *In Maria fragilem carnis noſtræ naturam ad portandum totam deitatis gloriam oportuit Angelicæ exhortatione roborari.* Il a falu que l'Ange, dont le nom ſignifie la force de Dieu, ſoutint & fortifia en Marie, la fragilité de nôtre nature, afin qu'elle pût porter le poids immenſe de la grandeur de Dieu qui s'aloit incarner dans ſon ſein. Serm. 144.

Mais ſans vouloir pénétrer plus avant dans le cœur de la ſainte Vierge pour examiner la cauſe de ces divers mouvémens ; puis que ce cœur eſt un ſantuaire fermé à tous les hommes, & ouvert à Dieu ſeul ; diſons au moins que tout ce qui ſe paſſa dans l'ame, & que tout ce qui parut au dehors dans cette admirable Créature, eſt une belle leçon qui aprend aux filles & aux femmes que l'humilité, la modeſtie, la crainte, & la pudeur ſont des vertus qui ſont le plus prétieux ornement de leur ſexe. *Diſce Virginem moribus, diſce Virginem verecundiâ :* Aprenez, dit ſaint Ambroiſe, à connoître une fille chaſte & honnête, par l'innocence de ſes meurs, par la modeſtie de ſon viſage, par la timidité de ſon cœur : *Trepidare enim Virginum eſt,* Lib. 2. in Luc.

& ad omnes viri ingreſſus pavere, omnes viri affatus vereri. Car ſouvenez-vous que le propre caractere d'une Vierge, c'eſt de trembler aux aproches d'un homme, c'eſt de rougir en ſa preſence, & de ne ſoûfrir qu'avec peine ſes entretiens les plus diſcrets. Quoi mes filles, & vous mes Dames, avez-vous plus de fermeté & de conſtance que Marie pour triompher dans les ocaſions où vôtre chaſteté peut être tentée, & où elle peut ſucomber à la tentation ? Avez-vous plus de grace que la mere de Dieu, pour vaincre toutes les mauvaiſes inclinations de la nature corrompuë, & toutes les foibleſſes de vôtre ſexe ? Vôtre vertu eſt-elle dans un degré plus héroique que celle de cette Reine des Vierges, pour être inſenſible aux amorces de l'amour, & de la volupté ? Cependant cette divine Marie, cette mere de Dieu, cette Reine des Vierges qui étoit remplie de grace, qui avoit le Seigneur avec elle, qui avoit receu plus de benedictions non ſeulement que toutes les femmes ; mais encore que tous les hommes, & les Anges enſemble, eſt troublée à la ſeule parole d'un Ange; & vous ne vous éfraiez point des cajoleries d'un homme ? Marie tremble aux aproches d'un eſprit bien-heureux, & vous ne tremblez point aux aproches d'un jeune libertin? Marie baiſſe les yeux, & ne répond rien à

cette intelligence céleſte qui lui parle de la part de Dieu, & vous regardez d'un œil fixe cét amant inſenſé qui tâche de vous ſurprendre par des proteſtations d'amitié? Vous repondez même à ſes complimens d'une maniere, qui au lieu de le rebuter, & d'éteinſa paſſion, ne ſert qu'à l'alumer davantage. Ah, mes cheres Sœurs, s'il vous reſte encore quelque ſentiment d'honneur & de vertu, ne ſoûfrez qu'avec crainte la converſation des hommes; fuïez leur compagnie, demeurez cachées. Adam fut creé hors du Paradis Terreſtre, parce que l'homme eſt né pour les afaires publiques : mais Eve fut formée dans ce Iardin de volupté pour aprendre aux femmes que la cloture doit être comme naturelle à leur ſexe. Marie l'a gardée dés ſon enfance, elle demeura fermée dans le Temple depuis l'âge de trois ans, & depuis ſon mariage avec ſaint Ioſeph, elle demeura toûjours retirée dans ſa maiſon; *Sola in penetralibus, ſola ſine comite, ſola ſine teſte.* On la trouva toûjours dans la ſolitude, ſeule dans ſa chambre, ſeule ſans compagnie, ſeule ſans converſation : Elle ne ſortoit jamais de ſa chere ſolitude, que lors que ſon devoir l'apelloit à Ieruſalem, pour aller faire ſes prieres au Temple, & pour obeïr à la loi du Seigneur,

Mais pour vous, mes Dames! hélas vous

croïez que l'air de la ſolitude eſt contagieux; vous vous perſuadez que la rétraitte n'eſt bonne que pour les Religieuſes ; on ne vous trouve jamais ni avec Dieu , ni avec vous-mêmes , toûjours ocupées à rendre ou à recevoir des viſites ; On vous voit moins dans les Egliſes , que dans le Cours , & à la promenade. Quelle diſſipation d'eſprit ! ſe faut-il étonner aprés cela ſi l'on voit aujourd'huï ſi peu de ſolide piété , & ſi peu de véritable devotion dans le ſexe qui porte pourtant le nom de Dévot ? Mais c'eſt tout dire , il n'en porte plus que le nom , il n'en a plus ni l'eſprit , ni la vérité , ni les œuvres. Ie ne prétends pas ici inſulter aux femmes , mais je ne dois pas auſſi taire leurs defauts , ni encore moins aplaudir à leur fauſſe devotion : la veritable ſainteté ne ſe trouve pas dans les compagnies du monde , on s'y ſalit au lieu de s'y ſantifier. Liſez-les vies des premieres femmes Chrêtiennes , vous verrez qu'elles ont commencé par la rétraite l'ouvrage de leur ſantification. Pour s'aprocher de Dieu , il faut s'éloigner du monde ! ce ſont deux termes oppoſez , on ne s'aproche de l'un qu'en s'éloignant de l'autre. Quand Dieu veut parler à une ame , il déclare que c'eſt dans la ſolitude , & non point dans la compagnie : & quand il veut retirer une femme du deſordre , il commence par

la ſéparer de toute converſation, je ſai qu'il en coute quelque choſe, & que la nature patit dans cette ſéparation : mais quand il s'agit du ſalut éternel, il n'y a rien à ménager ; il ne faut point s'amuſer à découdre, il faut déchirer, rompre en viſiére à tout le genre humain : il faut ſe moquer du qu'endira-t-on du monde, & faire divorce avec toutes les Créatures qui vous peuvent ſéparer de Dieu ; il faut en un mot ne reſerver dans le cœur aucune attache pour tout ce que l'on a quitté. L'Ecriture nous fournit un terrible exemple à ce propos. Elle nous raconte que Dieu aiant réſolu de réduire en cendres les villes infames de Sodome & de Gomorre, il pardonna à Loth & à ſa famille en conſidération d'Abraham, il lui envoie un Ange pour l'avertir de ſe retirer ſur une montagne pour n'être point envelopé dans l'embraſement. Loth eut peine d'obéïr à ſon conſeil, il falut que l'Ange le prît par la main, & le fit ſortir comme par force, en lui défendant de regarder derriere, n'y de s'arreter dans tout le païs d'alentour : Mais helas ſa femme aiant tourné la tête pour voir l'embraſement, fut changée en une ſtatuë de ſel. Saint Ambroiſe a cru que cette femme avoit à la verité les yeux chaſtes, mais que le commerce qu'elle avoit eu avec les infames habitans de cette ville, l'avoient in-

Geneſ. cap. 19. verſ. 16. & ſeqq.

ſenſiblement éloignée de Dieu, & jettée dans la tiedeur, & enfin dans la desobéiſſance qui lui atira ce chatiment. S. Ierôme au contraire dit qu'elle avoit quelques ataches vicieuſes que Dieu découvrit dans ſon cœur: & c'eſt ce qui l'a pû jetter dans cette infidelité que le ſaint Eſprit condanne en elle par la bouche du Sage lors qu'il dit, c'eſt en ce lieu là qu'on voit: *Incredibilis animæ memoria ſtans figmentum ſalis:* une ſtatue de ſel, comme un monument perpetuel de l'infidelité d'une ame qui n'avoit pas cru à ce que Dieu lui avoit fait dire par un Ange. I'avoue pourtant qu'il eſt incertain ſi Dieu a puni l'ame auſſi bien que le corps de cette femme: ainſi il faut laiſſer dans le doute, ce qu'il ne lui a pas plû nous reveler. Mais ce qu'il y a ici a remarquer, c'eſt que les hommes, dit ſaint Auguſtin, ne conſiderent pas aſſez combien eſt terrible cét avertiſſement que Ieſus-Chriſt nous donne dans l'Evangile: *Non attendunt homines quanto terrore dictum ſit: mementote uxoris Loth:* Souvenez vous de la femme de Loth; car le ſaint Eſprit ne nous propoſe cét evenement ſingulier, qu'afin que le ſel étant le ſimbole de la ſageſſe, la vuë du ſuplice de cette femme nous rendit ſages en nous portant à fuïr la folie ou elle eſt tombée. Il nous a voulu apprendre de plus, dit le même ſaint Auguſtin, à ne regarder

Sap. 10. v. 7.

Enarrat. in pſal 83. Initio. Luc. cap. 17. v. 28. & ſeq.

der jamais derriere nous, comme s'il nous reſtoit encore un goût ſecret pour les biens, ou une atache pour les perſonnes que nous avons quitées; ou comme ſi nous avions du dégoût pour le ſervice de Dieu, & pour les biens qu'il nous promet. Car c'eſt en cette maniere, ajoûte ce grand Docteur, que nôtre cœur ſe ralentit, s'atiedit, & s'endurcit inſenſiblement tout à fait; quoi qu'il paroiſſe encore le même aux yeux du monde. D'où il arrive que nous ne ſommes plus qu'un phantôme de vertu qui en garde encore le dehors & l'apparence : comme la ſtatuë en laquelle cette femme fut changée conſerva, aprés ſon changement lés traits & les lineamens d'une forme humaine, quoi qu'elle fût ſans ame, ſans vie, & ſans mouvement. Vous voiez par cette hiſtoire la dificulté qu'il y a de ſauver une femme; & que quand on lui parle de quiter le grand monde, & d'aſſurer ſon ſalut par la retraite elle ne peut s'empécher de tourner la tête pour voir les villes, les compagnies, les plaiſirs & les converſations qu'elle quite, plutôt que de porter la tête élevée, & les yeux ouverts du côté du ciel où il faut aler : ainſi Meſdames, je n'ai plus que ces deux exemples à vous propoſer : Ieſus-Chriſt vous crie dans l'Evangile, ſouvenez vous de la femme de Loth : & moi je vous crie de cette chaire, ſouvenez vous

Enarrat. in pſal. 73.

de la mere de Dieu : craignez le châtiment de celle-là, imitez les vertus de celle-ci. Ecoutez la voix de Dieu qui vous dit par ma bouche, ce qu'il dit à la premiere par la bouche d'un Ange : *Salvare in monte :* Sortez du milieu de Sodome, ſauvez non ſeulement vôtre vie, mais encore vôtre ame ſur la montagne, & dans la retraite : ne regardez point derriere vous, où le diable, & le monde vous rapelle par leurs charmes ; mais conſidérez ce qui eſt devant vous, où Ieſus-Chriſt vous apelle par ſon inſpiration : & lors que vous ſerez arrivées ſur cette ſainte Montagne, écoutez la voix de Dieu qui vous dira par la bouche d'un autre Ange ce qu'il dit aujoud'hui à la ſainte Vierge : *Ne timeas Maria.* Ne craignez plus rien, ô ame devote & ſolitaire, vous ſerez comblée de grace, le Seigneur ſera avec vous, & vous ſerez bénie entre les autres femmes, tant que vous ſerez ſéparée du monde, & éloignée du commerce contagieux des créatures : ce ſera dans la ſolitude que Dieu vous parlera au cœur, & où il contractera avec vous une ſainte aliance, qui ſera un copie de celle qu'il a contractée avec la nature humaine dans ſon incarnation : un Ange en a fait les recherches de la part de Dieu : & Marie y a donné ſon conſentement de la part des hommes. C'eſt la 2. P. de ce diſcours.

LOrs que je conſidére dans l'Ecriture la création du premier homme, & l'Incarnation du Verbe, je remarque que Dieu qui ne fait rien que par le conſeil d'une profonde ſageſſe s'eſt comporté bien diverſement dans l'une & dans l'autre. Lors qu'il voulut créer le premier Adam Chef de tout le genre humain ſelon la nature, il ne conſulta que ſoi même : *faciamus* : faiſons l'homme, dit-il, à nôtre image & à nôtre reſſemblance : & il le fit ſans prendre conſeil ; ni ſans atendre le conſentement d'aucun de tous les eſprits bien-heureux qui étoient deja dans le ciel. Mais lors qu'il voulut former le ſecond Adam Chef des Anges & des hommes ſelon la grace, il n'agit pas avec cét air d'empire & d'inpendance dans ce ſecond ouvrage, comme il avoit fait dans le premier. Car quoi qu'il eût formé le decret de l'Incarnation de ſon fils ſans la participation des hommes ; il n'a pas voulû neanmoins l'executer ſans leur conſentement. C'eſt pourquoi je puis dire que comme nos volontez étant renfermées en celle d'Adam, nous ſommes céſez avoir conſenti au crime qui nous a mis dans le divorce avec Dieu : ainſi nos volontez étant renfermées en quelque maniere, ſi je l'oſe dire, dans celle de la ſainte Vierge, nous ſommes cenſez avoir conſenti à cette

II. Partie.

divine aliance qui a uni nôtre nature avec la perſonne de ſon fils. Et c'eſt pour cette raiſon que l'Ange demande le conſentement de Marie pour conclurre ce miſtere de reconciliation.

Mais vous me demanderez peut-être par une ſainte curioſité, pourquoi eſt-ce que Dieu qui a un empire abſolu ſur toutes les créatures, n'a pas voulu acomplir le miſtere de l'Incarnation de ſon fils ſans le conſentement de la ſainte Vierge ? En voici les raiſons de convenance : la premiere ſe tire de l'eſſence & de la validité du mariage. C'eſt le ſentiment des Maîtres de la Téologie, que comme le Sacrement eſt un être moral, il eſt compoſé comme les êtres phiſiques d'une matiere particuliere, & d'une forme déterminée : c'eſt ainſi, par exemple, que l'eau pure eſt la matiere du batême, & que les paroles que prononce le Miniſtre en ſont la forme : *Accedit verbum ad elementum, & fit Sacramentum* : La parole jointe à l'élement fait un Sacrement, dit ſaint Auguſtin. Or comme le mariage n'eſt pas un ſimple contrat civil ; mais un veritable Sacrement de la loi de grace inſtitué par nôtre Seigneur Ieſus-Chriſt ; il doit avoir ſa matiere & ſa forme, qui ſelon ſaint Tomas, ne ſont proprement que les paroles ou les ſignes qui expriment le mutuel conſentemét des parties.

Concil. Trident. ſeſſ. 24. can. 1.

La raiſon eſt, dit cét Ange de l'Ecôle, que ces paroles étant conſiderées comme l'éxpreſſion de la volonté reciproque par laquelle les parties libres, & capables de ce Sacrement veulent contracter, & donner pouvoir ſur leurs corps, établiſſent la matiere : ainſi ces mêmes paroles conſiderées comme une acceptation neceſſaire & mutuelle par laquelle chacun reçoit & accepte la volonté de ſa partie, ſont la forme de ce Sacrement. En éfet cette volonté & donation que les parties contractantes font de leurs corps ; eſt imparfaite, & inutile, juſqu'à ce qu'elle ait été veritablement acceptée, & renduë parfaite par la détermination éficace que produit l'acceptation neceſſaire, qui pour cela tient lieu de forme en ce Sacrement. Voila pourquoi aprés que ſaint Tomas a décidé que les paroles, par leſquelles le conſentement au mariage eſt éxprimé, ſont la forme de ce Sacrement ; il ajoute en ſuite que le mariage s'acheve par les actes des perſonnes qui ſe marient : c'eſt ce qu'il prouve par l'exemple du Sacrement de pénitence. Les actes du pénitent, dit-il, en ſont la matiere, & tiennent lieu d'élement materiel : il en eſt de même du mariage, les actes des parties contractantes, c'eſt-à-dire, les paroles qui expriment leur mutuel conſentement ſont la matiere de ce Sacrement ;

In 4 dist. 26. quæst. 1. art. 3. ad 2.

car il n'y a point d'autre acte requis pour achever le mariage : *Sacramentum matrimonij perficitur per actum ejus qui Sacramento illo utitur.*

Ce principe de Morale ainſi établi ; voici comme je raiſonne avec le même ſaint Tomas. Dieu aiant reſolu de contracter un mariage ſpirituel avec la nature humaine dans le miſtere de l'incarnation, il n'a pas voulu uſer de ſon ſouverain domaine, ni changer l'ordre des choſes, ni violer la loi, mais l'accomplir. Voila pourquoi aprés nous avoir donné des gages de ſon amour dans tous les ſiécles aprés avoir fait les promeſſes de ce ſacré mariage dés le commencement du monde, aprés en avoir publié les articles, & fait les ſolennitez par les Prophetes, *Congruum erat :* Il étoit à propos, & de bien ſeance, dit nôtre ſaint Docteur, qu'un Ange en vînt faire les dernieres demandes de la part de Dieu, & que la ſainte Vierge y donnat ſon conſentement de la part de hommes: *Ideo per annuntiationem expectatur conſenſus Virginis, loco totius humanæ naturæ.* C'eſt pour cette raiſon, ſi je ne me trompe, que ſaint Paul parlant du mariage, l'apelle par excellence un grand Sacrement, *Sacramentum magnum.* Il eſt vrai que cette épitete peut convenir encore à d'autres Sacremens ; elle peut être attribuée à celui du Batême à rai-

3. p. quæſt. 30. art. 1.

Ephes. cap. 5. v. 32.

ſon de ſon éfet qui eſt de nous laver du péché d'origine, & de nous faire membres de l'Egliſe, & enfans d'adoption. Elle peut être atribuée à celui de la Confirmation, à raiſon de ſon miniſtre qui eſt un Evêque. Elle peut être atribuée à celui de l'Euchariſtie, à raiſon de ce qu'il contient, qui eſt réellement, & ſubſtantiellement le corps, l'ame, & la divinité de Ieſus-Chriſt. Mais ſaint Paul donne par préférence au mariage le nom de grand Sacrement, non pas préciſement par raport à lui même, & en tant qu'il eſt un ſigne de la grace; mais par raport à ſa ſignification, & en tant qu'il eſt le ſigne du mariage de Ieſus-Chriſt, avec ſon Egliſe, & de ſon aliance avec la nature humaine. C'eſt l'explication que l'Apôtre nous a donnée lui-même de ſa penſée: car aprés avoir dit que le mariage eſt un grand Sacrement, il ajoute en même tems: *Ego autem dico in Chriſto & in Eccleſia:* Mais je dis que c'eſt en Ieſus-Chriſt & en l'Egliſe. Ainſi il ne faut pas s'étonner, ſi le fils de Dieu voulant contracter un mariage ſpirituel avec la nature humaine, il ne l'a pas voulu acomplir ſans le conſentement de la ſainte Vierge qui le devoit donner de la part des hommes. Ce conſentement étoit neceſſaire non ſeulement par les loix du mariage, mais encore à cauſe de l'excélence & de la dignité de Marie.

C'eſt la ſeconde raiſon de convenance, qui prouve la neceſſité de ce conſentement.

Il eſt certain que toutes les grandeurs de Marie ſont fondées ſur ſa divine maternité. Or il faut remarquer que comme elle devoit être la mere de Ieſus-Chriſt en deux manieres, & le concevoir en deux façons, ſavoir, premierement ſelon l'eſprit, & ſecondement ſelon la chair : il faloit que comme elle devoit être ſa mere ſelon la foi par une ſoumiſſion de ſon eſprit à la révélation de Dieu, elle en fût auſſi la mere ſelon la chair par la ſoumiſſion de ſa volonté à celle du Seigneur. Quoi que ces deux ſortes de maternité aient chacune leur excélence particuliere ; ſaint Auguſtin neanmoins ne fait point dificulté de donner la préférence à celle qui eſt ſelon l'eſprit, plutôt qu'à celle qui n'eſt que ſelon la chair : *Materna propinquitas nihil Mariæ profuiſſet*, dit ce grand Docteur, *niſi fœlicius Chriſtum corde quam carne geſtaſſet:* La dignité de mere auroit ſervi de peu à Marie, ſi elle n'avoit porté Ieſus-Chriſt plus parfaitement dans ſon cœur, que dans ſon ſein. Et par conſequent il faloit que la ſainte Vierge fit un parfait ſacrifice à Dieu de ſon eſprit, & de ſa volonté, & qu'en ſuite elle abandonnât ſon corps à ſon bon plaiſir, pour tirer de ſa ſubſtance la portion qui étoit neceſſaire pour former l'humanité ſainte de

Lib de ſancta Virg. cap. 5

ſon fils. Admirez ici Meſſieurs la maniere honnête avec laquelle Dieu agit avec la Ste Vierge, & quelle diſtinction il fait entre elle & Adam. Lors qu'il voulut former Eve d'une côte de ce premier homme, il ne lui demanda pas ſon conſentement, il agit en maître, il ne lui découvrit pas même la penſée qu'il avoit de lui donner cette compagne, & cette chere moitié, ni encore moins qu'il l'a vouloit former d'une portion de lui même. Non, il ne lui en dit mot, il lui en fait un miſtere, il lui ote l'uſage des ſens & de la raiſon par un doux ſommeil, & tire une femme de ſon côté ſans douleur, & ſans violence. Il eſt vrai qu'il n'en fut pas faché, & qu'il la reconnut d'abord pour une partie de lui même. Mais Dieu traita la ſainte Vierge avec bien plus d'honneur, il ne ſe contenta pas de lui déclarer qu'il l'avoit choiſie par un decret êternel pour être la mere de ſon fils, & de lui aprendre que ſon Verbe s'incarneroit en elle par l'operation du ſaint Eſprit; mais il lui fait encore connoitre que le miſtere ne s'acompliroit point ſans ſon conſentement.

Cette verité me paroit ſi bien établie dans l'Ecriture, que je ne puis comprendre comment pluſieurs Peres & Docteurs de l'Egliſe ont pu prendre des ſentimens opoſez au texte formel de l'Evangile. Car les uns ont

cru avec Sophrone que le Verbe divin s'étoit déja incarné dans le ſein de la Vierge, lors que l'Ange la ſalua, & que cét Eſprit bienheureux ne lui fut envoié que pour lui aprendre, non pas le miſtere qui ſe devoit acomplir en elle, mais qui étoit déja acompli. D'autres avec Nicephore ont cru qu'en même temps que ſaint Gabriël lui eut dit : Ie vous ſalue pleine de grace, *Simul cum ea voce Verbum Dei deſcendit, & naturam noſtram ſubiit* : Le Verbe divin décendit dans ſon ſein, en même tems que cette parole entra par ſon oreille. Saint Tomas au contraire dit que cette parole; Ie vous ſalue pleine de grace, ne fit que ſignifier que la Vierge étoit digne de concevoir le fils de Dieu; mais que quand l'Ange ajoûta : le Seigneur eſt avec vous, *Expreſſit conceptum* : Il fit connoître qu'il étoit déja conceu. C'eſt dans ce même ſens que ſaint Auguſtin, ſaint Bernard, le Cardinal Pierre de Damien, & quelques autres ont expliqué cette parole de l'Ange. Mais ces explications ſont formellement contraires aux paroles même que l'Ange ajoûta : ne craignez point Marie, dit-il : *Ecce concipies in utero.* Vous concevrez dans vôtre ſein : il parle au futur, & non pas au paſſé : cependant ſi elle eût conceu le fils de Dieu, auſſi tôt qu'il lui eut dit, le Seigneur eſt avec vous ; l'Ange ſe fût expliqué plus

Serm. de Aſſumpt.

Lib. 1. hiſt. cap. 8.

3. p. quæſt. 30. art. 4.

Luc. cap. 1. v. 30.

régulierement en lui déclarant qu'elle avoit déja conçû. Et par conſequent il faut dire que ces Peres ont parlé par anticipation, & que le Verbe s'eſt incarné, non pas dés les prémieres paroles de l'Ange, mais aprés tout ſon coloque fini. Heureux coloque, qui dans le ſentiment de quelques graves Auteurs dura neuf heures entieres, il commença le ſoir, & ne finit qu'à la pointe du jour. Voila pourquoi, ſelon la ſainte coûtude l'Egliſe, on ſonne les cloches en ces deux tems le ſoir & le matin, pour honorer la ſainte Vierge par la ſalutation Angélique.

Diſons donc que la vertu du Tres-haut ne couvrit Marie de ſon ombre, & que le Verbe ne ſe fit chair dans ſon ſein qu'aprés qu'elle eut donné ſon conſentement. *Nolebat quippè omnipotens carnem ſumere ex ipſa, non dante ipſa.* Quoi que Dieu fût Tout-puiſſant, dit l'Abé Guillaume, il ne voulut pas néanmoins uſer de ſa toute-puiſſance, ni prendre la chair de Marie contre ſa volonté: *Ad futuræ matris excellentiam.* Et il en uſa de la ſorte pour nous faire connoître l'excélence & le mérite de ſa Mere future, en ce que non content de prendre chair en elle, il vouloit encore la recevoir d'elle par le libre conſentement de ſa volonté.

Vega. Theolog. Mari pa- læſt. 23. certam. 4. nu. 1530.

Apud delrium. In c. 4 cantic.

La troiſiéme raiſon de bien-ſeance, qui prouve la néceſſité du conſentement de la

ſainte Vierge pour l'acompliſſement du miſtere de l'Incarnation, ſe tire du côté de Ieſus-Chriſt : car il y a une grande diférence entre ſa génération éternelle, & ſa génération temporelle. L'Eternelle ſe fait neceſſairement, la temporelle s'eſt faite librement : l'éternelle ſe fait par voie d'entendement & de connoiſſance, mais la temporelle s'eſt faite par voie de volonté & d'amour. Tellement que comme c'eſt librement, & volontairement que le fils de Dieu s'eſt fait homme, il faloit auſſi que la ſainte Vierge lui donnât librement, & volontairement la matiere pour former ſon corps humain, & comme ſélon la ſublime Téologie de l'Apôtre, le Verbe Eternel poſſedant la nature divine : *Non rapinam arbitratus eſt eſſe ſe aqualem Deo :* n'a rien ravi à Dieu de s'eſtimer égal à lui : parce que ſon Pere lui a communiqué ſa nature & ſes perfections par une génération neceſſaire. De même ce Verbe divin s'étant fait chair, il n'a rien ravi à ſa ſainte Mere en ſe rendant ſemblable à elle ſelon la nature humaine, & en prenant ſa chair non par droit de ſouveraineté, par uſurpation, par force, & par violence ; mais en la recevant d'elle librement, & de ſa franche volonté.

Philip.c.2. verſ. 6.

Parlez donc ô Vierge glorieuſe, puis que toutes les Créatures atendent vôtre répon-

ſe, pour leur conſolation particuliere, & pour la réparation de tout l'Vnivers. *Hoc totus mundus tuis genibus provolutus expectat:* tout le monde proſterné à vos pieds l'atend. S. Bernard. Serm. 4. ſuper miſſus.

Les ſaints Peres qui ſont priſonniers dans les Limbes, & qui gémiſſent dans l'obſcurité de leur cachot, l'atendent avec une ſainte inquiétude, puis qu'elle doit produire le Soleil de juſtice, qui diſſipera les ténébres de leur longue nuit, & leur amenera le jour de la gloire. Tous les Iuſtes qui ſont ſur la terre ſoupirent aprés vôtre réponſe, & atendent vôtre conſentement avec une ſainte impatience, pour voir la fin de leurs maux, & l'acompliſſement de leurs deſirs. Les Anges fidéles l'atendent avec des amoureux tranſports, puis que cette parole leur doit donner un chef, & un réparateur qui remplira les places vuides de leurs compagnons apoſtats. Le Pere éternel l'atend pour vous réconnoître pour ſa Fille; le ſaint Eſprit l'atend pour vous embraſſer comme ſon Epouſe; le fils l'atend pour vous honorer comme ſa Mere; & enfin la nature divine, & l'humaine l'atendent pour ſe voir bientôt dans l'union hipoſtatique, & dans une aliance éternelle. *Reſponde ergo verbum, ô Maria, & ſuſcipe verbum: profer tuum & concipe divinum? emitte tranſitorium & amplectere ſempiternum.* Répondez donc une parole ô Marie, S. Bernard. Ibidem.

& recevez celle du Pere. Prononcez une parole humaine, & concevez la divine; donnez une parole temporelle, & produiſez l'éternelle : Parlez enfin ô Vierge incomparable, puis que Dieu a ataché à vôtre réponſe la rédemption des captifs, le ſalut des hommes, & l'Incarnation de ſon Fils.

Quel fut à vôtre avis, Meſſieurs, la premiere réponſe que fit Marie aprés y avoir bien penſé? La promeſſe qu'on lui fait d'être la mere du Meſſie eſt un grand honneur auquel ſon humilité ne lui permettoit pas de prétendre, mais puis que l'Ange l'aſſure qu'elle eſt choiſie pour cette dignité éminente, elle adore les décrets de Dieu. Mais elle eſt en peine de ſavoir comme ſe pourra acorder la qualité de Mere avec celle de Vierge. Elle ne refuſe pas celle-là, mais elle ne peut ſe réſoudre à perdre celle-ci. *Quomodo fiet iſtud?* ô Eſprit bien-heureux, dit-elle à l'Ange, quoi que je révere toutes vos paroles comme des oracles, & que je m'y ſoumette comme à des arrêts qui me ſont prononcez de la part de Dieu, ſoûfrez pourtant que ſans bleſſer l'obéïſſance aveugle que je dois à ſa ſainte & adorable volonté, je vous demande avec humilité : comment cela ſe fera-t-il, car je ne connois point mon mari : c'eſt à dire comment ſe peut-il faire qu'étant vierge je devienne féconde? & comme eſt-

il poſſible qu'une petite créature comme moi, devienne la mere de Dieu ? pour moi je m'eſtimerois aſſez heureuſe d'être la ſervante de celle qui eſt choiſie pour cette haute dignité ; la connoiſſance que j'ai de ma baſſeſſe fait que je me juge indigne de cét honneur. Car qu'un Dieu ſe faſſe homme, patience, il l'a promis, il le peut faire, & c'eſt ce que nous atendons : Mais qu'une vierge devienne féconde, & que ce ſoit moi-même qui en doive être la mere : ah, Eſprit bienheureux, *quomodo fiet iſtud.* Comment cela ſe fera-t-il? c'eſt ce que je ne puis comprendre, & c'eſt ce que je vous prie de m'expliquer. Alors l'Ange lui aprit toute l'économie de ce miſtere ; il lui dit que le ſaint Eſprit ſurviendroit en elle, que la vertu du Tres-haut l'a couvriroit de ſon ombre, & que le fruit ſaint qui naîtroit d'elle ſeroit appellé le fils de Dieu. Il lui déclara enſuite que Dieu avoit fait en ſa couſine Elizabeth un coup d'eſſai de ce qu'il vouloit faire en elle ; & que comme celle-là toute vieille & ſterile qu'elle étoit, ſe trouvoit néanmoins enceinte de ſix mois, qu'auſſi Dieu, auquel rien n'eſt impoſſible, feroit que ſans perdre ſon integrité elle même ſeroit Vierge & Mere tout enſemble.

Mais avant que de paſſer outre & d'entendre la réponſe que la ſainte Vierge doit fai-

re, aprés l'éclairciſſement que l'Ange a donné à ſa demande, il y a une certaine parole dans tout le diſcours que fit cét eſprit bienheureux qui mérite une grande réfléxion. Ne craignez point Marie, dit ſaint Gabriël, parce que vous avez trouvé grace auprés de Dieu, *Inveniſti.* Voilà la raiſon qu'il lui donne pour diſſiper ſa crainte : *Inveniſti gratiam:* Vous avez trouvé grace auprés de Dieu. Prenez garde à cette parole, *Inveniſti :* Il ne lui dit pas, ſelon la ſavante obſervation d'Albert le Grand, vous avez creé la grace par vôtre puiſſance, vous l'avez ravie par uſurpation, vous l'avez perduë par vôtre péché, vous l'avez achetée par vôtre ambition, vous l'avez cachée par vôtre négligence. *Non creaſti ut Deus.* Non, vous ne l'avez point créée comme Dieu ; Il n'apartient qu'à lui ſeul qui en eſt l'Auteur & le maître de la produire & de la répandre dans les cœurs : *Non rapuiſti ut Angelus :* Vous ne l'avez point ravie par un eſprit de ſuperbe, comme Lucifer, qui par un horrible attentat, & une éfroiable uſurpation voulut ſe rendre ſemblable à Dieu, monter ſur ſon Trône, & ſe rendre indépendant. *Non perdidiſti ut Adam :* Vous n'avez pas perdu la grace par vôtre péché comme fit Adam, puis qu'aiant été conçuë dans la juſtice originelle, vous avez vécû dans l'innocence, & vous étes morte dans

Tract. de laudib. Virg.

la

la charité, ſans que les yeux de Dieu qui voient des ombres dans le Soleil, & qui ont découvert du défaut dans les Anges, ſe ſoient jamais aperçu d'aucune tâche en vous ni dans vôtre corps, ni dans vôtre ame. *Non emiſti ut Simon :* Vous n'avez point non plus achété cette grace à prix d'argent, comme Simon le Magicien qui l'a voulu acheter des Apôtres par un commerce infame, & par une horrible impiété : mais vous vous êtes contentée de la recevoir avec une humilité profonde, lors que la main liberale de Dieu vous en a voulu remplir : *Non abſcondiſti ut ſervus :* enfin vous ne l'avez pas cachée, ni renduë inutile par vôtre négligence, comme le ſerviteur pareſſeux de l'Evangile ; mais vous en avez fait un ſi bon uſage que vous avez mérité qu'elle s'acrût preſque juſqu'à l'infini. Cela eſt ſi véritable, que ſaint Bernardin ſoutient que la ſainte Vierge a plus mérité par le ſeul acte de ſoumiſſion à la volonté de Dieu, à la parole de l'Ange, que toutes les créatures, que tous les Anges & les hommes enſemble par toutes leurs bonnes œuvres, & par tous leurs actes de vertus. La raiſon eſt, dit-il, que tous ceux-ci n'ont mérité ſelon leurs divers états que l'augmentation de quelques dégrez de grace & de gloire communs aux Saints, aux ſerviteurs, & aux amis de Dieu : *Hæc* Tom. 2. conc. 61. art. 1. c. 2.

autem virgo in illo admirando conſenſu : mais pour ce qui eſt de la ſainte Vierge, elle a merité par cét admirable conſentement, l'entiére extinction du foïer de la concupiſcence, l'empire du monde ; la ſouveraineté dans le Ciel & ſur la terre, ſur les Anges & ſur les hommes ; la plenitude de toutes les graces, de toutes les vertus, béatitudes, dons, & fruits du ſaint Eſprit. Elle a merité en un mot d'étre non pas la mere, mais la digne mere de Dieu, & d'étre élevée dans un dégré de gloire, qui conſtituë une hiérarchie particuliere à la dextre de ſon fils. Tellemẽt donc que pour révenir à la penſée d'Albert le Grand, Marie n'a point crée la grace comme Dieu, elle ne l'a point uſurpée comme Lucifer, elle ne l'a point perduë comme Adam, elle ne l'a point achetée comme Simon le Magicien, ni elle ne l'a point cachée comme le ſerviteur inutile : mais elle l'a trouvée, comme lui dit l'Ange : *Inveniſti gratiam :* parce qu'elle l'a cherchée avec une grande ſimplicité de cœur, & avec une profonde ſoûmiſſion d'eſprit. Et où a-t-elle cherché, & trouvé cette grace ? Ce n'eſt pas auprés des hommes, mais auprés de Dieu, qui ſeul a le droit & la puiſſance de la donner à qui il lui plaît, quand il lui plaît, & autant qu'il lui plaît : *Inveniſti gratiam apud Deum.*

Ita Gerſon tract. 4. ſup. magn.

Faiſons maintenant ici un petit rétour ſur nous mêmes, pourquoi penſez-vous qu'il y a aujourd'hui tant de Chrêtiens dans le monde qui vivent hors de la grace de Dieu ? pour moi j'eſtime que c'eſt parce qu'ils ſont dans des diſpoſitions de cœur & d'eſprit toutes opoſées à celles de la ſainte Vierge. La preuve en eſt facile. C'eſt premiérement, qu'il y en a pluſieurs qui ſe flatent de pouvoir créer la grace comme Dieu. Ce ſont ceux qui différent toûjours leur pénitence juſqu'au lendemain, & leur converſion juſqu'à la vieilleſſe, & à l'heure de la mort. Ils ſe perſuadent ces inſenſez & ces témeraires que le bon *peccavi*, & que la ſincere converſion du cœur, n'eſt que l'ouvrage du libre arbitre, & qu'ils ſe repentiront quand ils voudront ; d'où il arrive que ceux-là ne trouvẽt jamais la grace, pourquoi cela ? parce qu'au lieu de la chercher en Dieu ſeul, *apud Deum*, dans lequel ſeul elle ſe trouve, & qui ſeul la peut donner aux pécheurs, ils ne la cherchent qu'en eux-mêmes : mais ô recherches vous étes inutiles : faux pénitens vous ne la trouverez point : ſes lumiéres ſont éclipſées, ou elles ſont trop foibles pour diſſiper les ténébres de vôtre eſprit : ſes bons mouvemens n'excitent plus vôtre cœur, ou ils ne ſont pas aſſez forts pour l'émouvoir, ni n'ont pas une vertu aſſez éficace pour le vaincre ni

pour l'amolir : ainſi ils ne faut pas s'étonner ſi ceux-là ne pouvant pas créer la grace d'eux-mêmes, ni l'avoir à leur diſcretion, ils vivent dans l'impénitence, & meurent dans le péché : ſecondement, il y en a d'autres qui croient à la verité qu'ils ne peuvent créer la grace comme Dieu, mais ils préſument de pouvoir l'uſurper comme le premier Ange. Ceux-ci ſont les fourbes & les hipocrites, qui par une confeſſion ſacrilege, ou par un défaut de douleur de leurs péchez, & d'une volonté ſincere de s'amander tachent de ſurprendre un Confeſſeur & de lui ravir l'abſolution par adreſſe : ô combien en voit-on tous les jours de ces faux héraclites, & de ces inſignes impoſteurs au Tribunal de pénitence ? Oüi, combien y en-a-t-il qui feignent de confeſſer leurs péchez, & qui les cachent ; qui feignent de pleurer, & dont les yeux ſont fort ſecs, où les larmes bien trompeuſes ; qui feignent d'avoir bien de la douleur dans l'ame, & dont le cœur eſt endurci : qui feignent un bon propos de s'amander, & qui ſont fort réſolus de n'en rien faire ; qui promettent de reſtituër le bien qu'ils poſſedent par des voïes injuſtes, & qui ſont dans la volonté de le rétenir ? Tous ces gens là ne trouveront jamais grace auprés de Dieu, quand ils la trouveroient auprés du Confeſſeur : parce que cette grace ne ſe ra

vit, ni ne ſe dérobe point par artifice : elle ne ſe donne qu'à ceux qui ont le cœur vraiment contrit, & humilié : & quelque abſolution que donne le Prêtre à ces ſacrileges & à ſes hipocrites ; ce n'eſt pas tant une ſentence d'abſolution que de condannation : & il eſt juſte qu'ils ne trouvent point la grace ni auprés de Dieu, ni auprés de ſes Miniſtres, puis qu'ils ont fait une Comedie du Sacrement.

3. La plus grande partie des Chrêtiens vît hors la grace de Dieu, parce que l'aiant recuë, ils l'ont perduë mal-heureuſement comme Adam : ils ſe montrent bien en ce point les dignes enfans d'un tel Pere. Ils perdent pour un petit plaiſir, pour un apetit de vengeance, pour un mourceau de pomme, pour un point d'honneur, pour une lache complaiſance pour une femme, cette grace qui a couté le ſang d'un Dieu, & qui leur avoit été donnée pour travailler à leur ſalut, & aprés l'avoir perduë, ils ne ſe mettent pas en peine de la chercher. S'ils ont perdu les bonnes graces d'un Prince, d'un Favori, d'un Miniſtre, ou d'un Patron, ſur le crédit, ou ſur l'amitié duquel ils fondoient toute l'eſperance de leur fortune, il n'y a ſortes de baſſeſſes, & de ſatisfactions les plus honteuſes qu'ils ne faſſent pour récouvrer les bonnes graces de ce protecteur. Et cependant en-

fans d'Adam vous perdez tous les jours la grace de Dieu, de laquelle dépend vôtre bonne fortune pour l'éternité : & vous ne vous mettez pas en état de la chercher. Alez mal-heureux vous ne la trouverez plus, vous l'aviez perduë comme Adam, il faloit la chercher comme lui ; vous l'aviez imité dans ſon péché, il faloit l'imiter dans ſa pénitence : vous avez fait le premier, vous n'avez pas fait le ſecond : *Peribitis cum perdito :* dit Tertullien, vous périrez avec cette grace perduë.

4. Il y a d'autres Chrêtiens qui aiant perdu la grace prétendent fauſſement de la pouvoir récouvrer, mais par des voies illicites ; ils veulent l'acheter, comme Simon Magicien, à prix d'argent. Ie ne parle pas ici ſeulemét des Simoniaques qui ont hérité du crime auſſi-bien que du nom de ce méchant homme : mais je parle de ceux qui aprés avoir volé le peuple, dépoüillé la veuve & l'orphelin, pillé l'état & l'Egliſe, ſe perſuadent qu'ils pourront racheter les péchez qu'ils ont commis, & récouvrer la grace de Dieu qu'ils ont perduë par leur brigandage, en donnant quelques teſtons aux pauvres pendant leur vie, en faiſant quelques legs pieux par leur Teſtament, ou en ordonnant de faire dire quelques Meſſes aprés leur mort. Ah, Voleurs publics, ou déguiſez

qu'attendez-vous de moi, ſinon la réponſe foudroïante que ſaint Pierre fit à Simon le Magicien : Que vôtre argent periſſe avec vous : *Quoniam donum Dei exiſtimaſti pecunia poſſidere :* puis que vous avez crû que le don de Dieu ſe pouvoit acquerir pour de l'argent. Mais pour ne vous point laiſſer dans le déſeſpoir, je vous donne le même conſeil que ce Prince des Apôtres donna à ce méchant homme : faites pénitence de l'impieté que vous avez conçuë : & priez Dieu qui aura peut-être aſſez de miſericorde pour vous pardonner cette penſée de vôtre cœur. Remarquez cette parole ; *Si fortè remittatur.* Il ne l'aſſure pas poſitivement que Dieu lui pardonnera ce péché de penſée : mais il dit, peut-être ; avec doute, & incertitude, non pas du côté de Dieu ; car il ſavoit que ſa bonté étoit infinie envers les pécheurs ; mais du côté de cét impie, car il ſavoit combien étoit difficile la pénitence d'un tel péché, & la converſion d'un tel pécheur. En éfet ſi ce mal-heureux implora le ſécours des priéres de ſaint Pierre, ce ne fut pas tant pour obtenir le pardon du crime qu'il avoit commis, que la délivrance des peines dont cét Apôtre l'avoit ménacé. Le ſuccez le fit paroître, il devint plus méchant que jamais, & ſa mort funeſte & précipitée fut l'une des plus illuſtres & mémorables

Act Apoſt. c. 8. v. 20.

victoires de S. Pierre ſur la force de la Magie, & ſur les puiſſances de l'Enfer.

Enfin les derniers qui ſont injure à la grace de Dieu, ce ſont ceux qui aprés l'avoir receuë la cachent en terre, comme le ſerviteur inutile de l'Evangile. Ils ne la perdent pas, mais ils ne la font pas valoir : ils ne la diſſipent point, ils n'en font pas un mauvais uſage, mais ils ne s'en ſervent pas ſelon les deſſeins de Dieu : c'eſt ce que l'Apôtre apelle recevoir la grace en vain. O combien y en-a-t-il qui ont tous les jours de ſaintes inſpirations, de bonnes penſées, & de ſécrets mouvemens que Dieu excite dans leurs cœurs, ou pour les rétirer du vice, ou pour les porter à la vertu ? mais helas ! combien de négligence & d'infidélité ne commet-on pas tous les jours à profiter de ces bons mouvemens ? Le divin Epoux frape à la porte de nôtre cœur, il y veut entrer pour le remplir de ſa grace : nous imitons la pareſſe de l'Epouſe, nous diſputons avec le chevet, nous ſommes molement couchez comme elle, nous craignons la peine, nous ne voulons pas rénoncer à nôtre plaiſir, ni à nôtre répos pour lui aller ouvrir : ce divin Epoux ſe rebute, il s'en va ou ſe leve peu de tems aprés, on ouvre la porte, mais, ô mal-heur, on ne le trouve plus : *Declinaverat & tranſierat : quæſivi & non inveni illum : vocavi &*

Cant. c.5. verſ. 6.

non reſpondit mihi. Helas (dit cette pauvre amante pénétrée de douleur de la perte qu'elle avoit faite) mon bien aimé étoit déja paſſé, je l'ai cherché, & je ne l'ai point trouvé, je l'ai appellé, & il ne m'a point répondu. Voila le châtiment dont Dieu punit les ames infidéles, & négligentes à profiter de la grace qui leur eſt preſentée. Marie a été bien plus diligente & fidelle, puis que l'Ange lui dit: *Inveniſti gratiam:* vous avez trouvé la grace, & l'Auteur même de la grace ſe viendra incarner dans vôtre ſein ſitôt que vous aurez donné vôtre conſentement. Marie donc aſſurée qu'elle ſera la mere du Verbe Incarné ſans ceſſer d'être Vierge, répond en même-tems avec une grande ſoumiſſion d'eſprit: Voici la ſervante du Seigneur, qu'il me ſoit fait ſelon vôtre parole. O réponſe mille fois heureuſe! ô conſentement fortuné qui va faire la concluſion de cette aliance ſi long-tems atenduë de la nature humaine avec le Verbe divin. *Sic Virginis conſenſus reſolvit ſponſionem*, dit ſaint Chriſologue. Allez maintenant Eſprit bien-heureux, rétournez au Ciel, vôtre commiſſion eſt faite, la crainte de Marie eſt diſſipée, ſon conſentement eſt donné de la part des hommes: le ſaint Eſprit va faire la conſommation de cette divine aliance de la part de la ſainte Trinité. C'eſt la 3. Partie de ce Diſcours. Serm. 140.

III. PARTIE

J'Avoüe que toutes les œuvres exterieures de Dieu apartiennent également aux trois Perſonnes divines, parce qu'elles agiſſent au dehors d'elles mêmes, non pas par leurs perfections notionelles qui ſont particulieres à chaque perſonne, mais par leurs attributs eſſentiels qui ſont communs à toutes trois. Les perfections notionelles de Dieu ſont les principes de ſes émanations interieures & immanentes: voila pourquoi ces opérations ſont propres à chaque perſonne en particulier. C'eſt ainſi, par exemple, que la génération active du Verbe eſt l'opération propre de Dieu le Pere, parce qu'il produit ſon fils par la fécondité de ſon entendement notionel, par lequel il ſe connoit, & connoit toutes choſes. De même la proceſſion active du ſaint Eſprit eſt l'opération propre du Pere & du Fils, parce qu'elle eſt une émanation de leur volonté notionelle, par laquelle ils s'aiment, & aiment toutes les Créatures. Mais il n'en va pas de même des œuvres exterieures, elles apartiennent indiviſiblement aux trois perſonnes de la ſainte Trinité, parce qu'elles n'agiſſent que par leurs perfections eſſentielles, & comme ces perfections qui ſont les principes de ce qu'elles font au dehors, leur ſont communes; nous diſons que les ouvrages qui en procedent leur ſont

communs : par exemple, la création du Monde, l'Incarnation du Verbe, la rédemtion des hommes, l'établiſſement de l'Egliſe, la ſanctification des ames, la converſion des Gentils, ſont des œuvres dont le Pere, le Fils, & le ſaint Eſprit ſont également les Auteurs & les principes, parce qu'ils concourent tous trois de concert, & par une action indiviſible à les produire, ils agiſſent dans l'unité d'un même entendement eſſentiel qui en a conçû les idées, dans l'unité d'une même volonté eſſentielle qui en a formé le décret ; & dans l'unité d'une même puiſſance eſſentielle qui en a fait l'éxecution. C'eſt de ces ſortes d'œuvres extérieures dont I. C. parloit un jour aux Iuifs, lors qu'il leur diſoit : *Pater meus uſque modo operatur, & ego operor :* juſques ici mon Pere n'a point ceſſé d'agir, ni moi, je ne ceſſe point d'agir avec lui. Ioan. c. 5. verſ. 17.

Quoi que toute cette doctrine ſoit ortodoxe, & inconteſtable parmi les Catoliques : je remarque néanmoins que l'Ecriture, la Téologie, & les Peres atribuent quelque fois à chaque perſonne particuliére de certains ouvrages particuliers qui ont plus de raport aux perfections qui ſont comme des caracteres qui les diſtinguent. C'eſt en ce ſens qu'on atribuë la création du Monde à la puiſſance du Pere : la Rédemption des hommes à la ſageſſe du Fils ; & l'Incarnation

du Verbe à la bonté du ſaint Eſprit : *Incarnatus eſt de Spiritu ſancto*, diſent les Peres du Concile de Nicée dans leur Simbole. La raiſon eſt, que quoique les trois perſonnes divines aient cõcourues à l'acompliſſement de ce miſtere qui s'eſt fait dans le tems, auſſibien qu'à la formation du projet qui s'eſt fait dans l'éternité : l'Egliſe pourtant divinement inſpirée, l'atribuë particuliérement au ſaint Eſprit, comme ſon ouvrage par excélence. Mais comme elle n'a rien dit, ni fait, ni conclu en ceci non plus qu'en toute autre choſe, ſans beaucoup de ſageſſe ; Voici ſelon ſaint Tomas les raiſons qu'elle a euës d'atribuër l'acompliſſement de l'Incarnation au ſaint Eſprit.

3. P. q. 32. art. 1. In corpore.

La premiere raiſon ſe tire de la cauſe de l'Incarnation : car comme ſelon le témoignage du Diſciple bien aimé, Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné ſon Fils unique : ce n'eſt pas merveille, ſi l'on atribuë le chef-d'œuvre de l'amour, à l'amour même ; c'eſt à dire, au ſaint Eſprit qui eſt l'amour perſonnel du Pere & du Fils. C'eſt ce miſtere que l'Ange découvrit à la Ste Vierge, lors que répondant à ſon *Quomodo*, & à la demande qu'elle lui avoit faite ; de quelle maniére ſe pourroit acorder ſon vœu de virginité avec la grace de la maternité : le ſaint Eſprit ſurviendra en vous, lui dit cét eſprit

bien-heureux ; rémarquez cette parole, *Superveniet :* elle ſignifie non-ſeulement, que le ſaint Eſprit étoit déja en elle, puis qu'elle étoit ſanctifiée, & toute pleine de grace, & que le Seigneur étoit avec elle, c'eſt à dire, que les trois perſonnes de la ſainte Trinité étoient en elle par une miſſion inviſible : mais elle ſignifie encore que le ſaint Eſprit décendroit en elle d'une façon nouvelle, & s'apliqueroit à elle, comme eſprit d'amour, pour produire un fils, que ſaint Paul apelle, le fils de l'amour, & de la dilection. Il eſt vrai que cét eſprit divin eſt ſterile au dedans de la Trinité, & qu'il ne produit rien : comme toute la fécondité interieure de Dieu eſt épuiſée par les deux émanations éternelles & infinies, il ne reſte plus rien à produire ni par voie d'entendement, ni par voie de volonté. Le fils termine l'émanation de l'entendement du Pere comme ſa parole ſubſiſtante ; & le ſaint Eſprit termine l'émanation de la volonté du Pere & du Fils comme leur amour perſonel : Ainſi cét eſprit ſaint demeure ſterile, & ne peut produire un Dieu au dedans de la Trinité. Mais il a fait dans le temps ce qu'il n'a pû faire dans l'éternité, il a pouſſé toute ſa fécondité au déhors, & ne pouvant produire un Dieu par voie de génération éternelle, il l'a produit par voie de génération temporelle ; & c'eſt par ce

Coloſſ. cap. 1. v. 13.

moïen qu'on peut dire, qu'il a rendu en quelque façon au Fils de Dieu ce qu'il en avoit reçû. Comme le Pere & le Fils produiſent le ſaint Eſprit ; le ſaint Eſprit réciproquement avec la Vierge ont produit Ieſus-Chriſt; & comme ce n'eſt ni le Pere ſeul, ni le Fils ſeul qui produit le ſaint Eſprit, mais tous deux le produiſent enſemble en unité de principe : de même ce n'eſt ni le ſaint Eſprit ſeul, ni la Vierge ſeule qui a produit Ieſus-Chriſt, mais tous deux ont concouru enſemble à ſon Incarnation ; non pas en unité de principe, mais diverſement, & chacun à ſa façon : la ſainte Vierge a fourni la matiere du corps de Ieſus-Chriſt : le ſaint Eſprit l'a formé & organiſé. C'eſt ce que S. Bernard explique fort bien, lors que parlant à la ſainte Vierge, il lui dit : *Spiritus ſanctus magnificavit facere tecum, & in te duo opera ſua :* Le ſaint Eſprit a tiré ſa gloire, & a pris plaiſir de faire en voüs, & avec vous ſes deux plus grands ouvrages. *Vnum erat, dum dignam te fecit, quæ filium Dei concipere poſſes, & parere :* le premier, c'eſt de vous avoir renduë digne de concevoir, & d'enfanter le fils de Dieu : *Alterum, quando ex tua carne ſancta, ac digna, carnem filii Dei formavit.* Le ſecond ouvrage, c'eſt d'avoir formé de vôtre chair toute pure & toute ſainte, la chair du Fils de Dieu. Voila les deux plus grands ouvra-

Serm. 4. ſuper Salve Regin.

ges que la puiſſance infinie de Dieu pouvoit faire hors de lui-même ; ſavoir, une Vierge mere en la perſonne de Marie, & un homme Dieu en la perſonne de Ieſus-Chriſt. Et comme ce ſont là les deux ouvrages par excélence de l'amour, ils ne pouvoient être raiſonnablement atribuez qu'à l'amour, c'eſt à dire, au ſaint Eſprit. C'eſt l'amour qui par une prédeſtination éternelle a donné Marie au fils de Dieu pour être ſa mere ; & c'eſt l'amour qui par une génération temporelle a donné le fils de Dieu aux hommes pour être leur Rédempteur.

2. L'union des deux natures divine & humaine dans le ſupôt divin eſt atribuée au ſaint Eſprit, à raiſon de la grace même de cette union hipoſtatique. En éfet cette grace eſt élevée dans un ordre ſi divin, qu'aucune créature ne la pouvant mériter, elle ne devoit être atribuée qu'à la ſeule bonté du ſaint Eſprit, qui eſt l'auteur de toutes les graces, & la ſource de tous les dons. C'eſt ce point de foi, & de Téologie que ſaint Auguſtin a parfaitement bien démêlé, lors que parlant de cette maniere dont Ieſus-Chriſt a été conçû dans le ſein de la Vierge par la grace de Dieu & par la vertu du ſaint Eſprit: *Inſinuat nobis gratiam Dei*, dit-il, *qua homo nullis præcedentibus meritis verbo Dei copularetur in tantam perſonæ unitatem, ut idem ipſe eſſet* Lib. Enchiridion. cap. 40.

filius Dei, qui filius hominis. Oüi ce miſtere nous fait connoître la grandeur de cette grace incomparable, par laquelle l'homme ſans aucun merite précedent a été uni au Verbe dans une ſi parfaite unité de ſupôt, que le même, ſans aucun mélange ni confuſion de nature eſt fils de Dieu, & fils de l'homme tout enſemble. Ce grand Docteur nous propoſant enſuite Ieſus-Chriſt comme l'idée & l'original des prédeſtinez, dit, que c'eſt par une pareille grace qui vient de la pure bonté du ſaint Eſprit, & non pas de nos merites, que l'homme eſt fait Chrétien & enfant adoptif de Dieu, par la régénération comme Ieſus-Chriſt eſt fils naturel de Dieu par l'Incarnation. *De ipſo ſpiritu & hîc renatus, de quo & ille natus.* Oüi, c'eſt par la grace du même eſprit divin que Ieſus-Chriſt eſt né, & que l'homme eſt régénéré : & enfin l'homme reçoit la remiſſion de ſes péchez par le même eſprit qui a rendu Ieſus-Chriſt ſans péché. Voila comme ſelon la doctrine de ſaint Auguſtin, l'Ecriture atribuë avec raiſon à la vertu du ſaint Eſprit la génération temporelle du Verbe, auſſi-bien que la génération ſpirituelle du Chrêtien ; puis que la grace qui a fait celui-là fils naturel de Dieu, & que celle qui fait celui-ci enfant adoptif, viennent toutes deux d'une même ſource, c'eſt à dire, de cét eſprit de bonté & d'amour.

Lib. de prædeſt. ſanct. c. 15.

Enfin

Enfin cette aliance inéfable ou union hipoſtatique des deux natures eſt atribuée avec juſtice au ſaint Eſprit à raiſon de l'éfet de cette union. Car comme l'un des premiers éfets de l'Incarnation étoit de rendre celui qui devoit naître de Marie le ſaint par excélence, & le ſaint des ſaints, auſſi-bien que le fils naturel de Dieu, cét ouvrage ne pouvoit s'atribuër avec juſtice qu'au S. Eſprit, puis que ſon propre éfet, eſt de ſantifier. C'eſt ce ſecret que l'Ange découvrit à la ſainte Vierge, lors qu'aprés l'avoir aſſurée que le ſaint Eſprit décendroit en elle pour la rendre féconde, & que ce ſeroit par la vertu du Tres-haut, & non pas par l'opération d'un homme qu'elle concevroit en ſon ſein, il ajoûte : *Ideoque & quod naſcetur ex te ſanctum :* C'eſt pourquoi le ſaint qui naîtra de vous, ſera apellé fils de Dieu. Mais pourquoi eſt-ce que ſaint Gabriël ſe ſert de ce terme neutre, & indéfini : *Sanctum :* le ſaint ? ſaint Bernard répond que c'eſt parce que cét Eſprit bien-heureux ne put trouver un nom aſſez propre pour exprimer : *Illud eximium, illud magnificum, illud reverendum :* ce compoſé excélent, magnifique, & adorable des deux natures unies dans la perſonne du Verbe. Car s'il eût dit la chair toute ſainte qui naîtra de vous, ou le ſaint homme, ou le ſaint Enfant, ſon expreſſion auroit été im-

Luc. cap. verſ. 34.

Serm. 4. ſuper miſſus.

parfaite & défectueuſe, parce qu'elle n'auroit pas tout dit, ni tout expliqué ce qui eſt en Ieſus-Chriſt: *Poſuit ergo indefinité ſanctum:* c'eſt donc avec beaucoup de ſageſſe qu'il s'eſt ſervi du terme indéfini de ſaint: pour faire comprendre à Marie que, quoi qu'elle pût concevoir & enfanter, ce ſeroit quelque choſe de ſaint par excélence: *Et per ſpiritus ſanctificationem, & per verbi aſſumptionem:* & par la ſantification de l'eſprit ſaint, & par l'union avec le Verbe.

Tellement donc que comme la conſommation de ce miſtere dépendoit de trois choſes; ſavoir, de la formation du corps, de la création de l'ame, & de l'union de cette ame & de ce corps à la perſonne du Verbe. Tout cela ſe fit par l'opération du S. Eſprit, & ſe fit en un inſtant: car quand la vertu d'un agent eſt grande, forte, & parfaite, il agit avec d'autant plus de promtitude & de facilité, qu'il triomphe plus aiſément des réſiſtances, ou qu'il ſuplée plus promtement aux indiſpoſitions de la matiere. Or comme le S. Eſprit, qui eſt l'Auteur de ce grand ouvrage, à une vertu infinie, un même moment la vû commencer & finir tout enſemble. Saint Bernard expliquant toute l'œconomie de ce miſtere dit, que nous avons trois choſes admirables dans l'ame, dans le corps, & dans le Verbe qui ſont en Ieſus-

S. Thom. 3. P. q. 33. art. 1. In corpore.

Chriſt : nous y avons , dit-il ; *Novum , antiquum , æternum :* une choſe nouvelle , une ancienne , une éternelle. La nouvelle , c'eſt ſon ame qui a été crée de rien comme toutes les autres , & infuſe dans ſon corps au moment de ſa création. La choſe ancienne qui ſe trouve en ce miſtere , c'eſt la chair , qui a été tirée de celle d'Adam par une ſuite de générations. La choſe éternelle que je révére en Ieſus-Chriſt , c'eſt le Verbe qui eſt coéternel, auſſi-bien que conſubſtantiel avec ſon Pere. Or le ſaint Eſprit a agit ſur ces trois choſes pour les unir : il a tiré du néant ce qui y eſt de nouveau , c'eſt à dire l'ame ; il a rénouvellé ce qui étoit ancien , c'eſt à dire la chair ; & il a rendu ſujet au tems , ce qui étoit éternel , c'eſt à dire le Verbe divin. C'eſt , ſi je ne me trompe , ce que l'Ange dit à la ſainte Vierge en termes figurez , lors qu'il l'aſſura que la vertu du Tres-haut l'a couvriroit de ſon ombre : quel eſt le ſens de ces paroles : je ſai bien que les Peres & les Interpretes en donnent pluſieurs qui ſont bons & légitimes , je les révére tous , mais pour moi , voici ce que j'en penſe. Comme l'ombre ſelon les Philoſophes ſe forme par la rencontre de deux choſes ; ſavoir , de la lumiére , & d'un corps opaque qu'elle ne peut pénétrer. C'eſt ainſi , par exemple, que lors que vous vous promenez au Soleil , la

Lib 5. de conſider. cap. 10.

lumiere de cét Aſtre vous inveſtit de tous côtez : mais comme elle ne peut pénétrer vôtre corps, parce qu'il n'eſt point diaphané comme le verre, elle laiſſe dans l'obſcurité toutes les parties du lieu qui lui ſont opoſées, & forme ainſi vôtre ombre, c'eſt à dire, l'image de vôtre corps par un art naturel qui a donné naiſſance à la peinture. Tellement que lors que l'Ange dit à la ſainte Vierge, que la vertu du Tres-haut la couvriroit de ſon ombre, il lui voulu faire comprendre que le ſaint Eſprit uniſſant la lumiere increée de la divinité du Verbe avec une portion de ſa ſubſtance & de ſon ſang, il en formeroit cette ombre adorable, que nous apellons Ieſus-Chriſt. Or c'eſt avec raiſon, que Ieſus-Chriſt eſt apellé ombre ; parce que ſon corps eſt comme l'ombre qui couvre la divinité du Fils, en le faiſant paſſer pour un homme mortel; & qui couvre la virginité de ſa mere, en la faiſant paſſer pour une femme du commun. Ainſi cette ombre ou ce nuage ſacré a couvert Ieſus & Marie, & a empêché que le miſtere de l'Incarnation n'ait été connu, ni aux Princes du Monde, ni aux puiſſances de l'Enfer : dit Euſebe de Céſarée. C'eſt en ce ſens qu'un Poëte nous répreſente Enée & ſes Compagnons couverts d'une ombre, ou d'un nuage par l'induſtrie d'une Déeſſe qu'il réconnoiſſoit pour ſa mere, afin

Lib: 14. de demõſtrat. c. 8.

de les rendre inviſibles à leurs ennemis.

At Venus obſcuro gradientes aëre ſepſit,
Et multo nebulæ circum dea fudit amictu,
Cernere ne quis eos, nec quis contingere poſſet.

Virg. lib. 1. Æneid.

Voilà les raiſons pour leſquelles le miſtere de l'Incarnation eſt atribué au ſaint Eſprit : mais comme la ſainte Vierge y devoit concourir, cét eſprit divin ne fit rien qu'aprés qu'elle eut donné ſon conſentement, & qu'elle eut prononcé ce grand *fiat* : Voici la ſervante du Seigneur, dit-elle, qu'il me ſoit fait ſelon vôtre parole. Il me ſemble, Meſſieurs, que je vois en eſprit les trois divines perſonnes de la ſainte Trinité aſſiſter inviſiblement à l'entretien de l'Ange avec Marie; comme elles avoient un interêt commun à l'acompliſſement de ce miſtere, elles ſe préparoient à y concourir toutes trois enſemble par un même motif d'amour. C'eſt par amour que le Pere devoit donner ſon Fils au monde, c'eſt par amour que le Fils ſe devoit faire homme, c'eſt par amour que le ſaint Eſprit lui devoit former un corps. Mais comme cét ouvrage de l'amour ne ſe devoit acomplir que dans le ſein de la mere du bel amour, il faloit que l'amour embrasât le cœur de Marie de ſes plus pures flammes, & qu'il tirât le conſentement de ſa volonté.

Ainſi la ſoumiſſion ne lui étoit pas moins néceſſaire pour être la mere de Dieu, que ſon humilité, & ſa virginité. C'eſt ce que Ieſus-Chriſt lui-même enſeigna du dépuis dans un diſcours public; car comme on l'eût interrompu au milieu de ſon Sermon, pour lui dire que ſa mere & ſes freres l'atendoient déhors pour lui parler : Il répondit d'un ton grave & ſérieux : qui eſt ma mere, & qui ſont mes freres? & étendant en ſuite la main ſur ſes Diciples, ce ſont là, dit-il, ma mere & mes freres : car quiconque fait la volonté de mon Pere qui eſt dans le Ciel, celui-là eſt mon frere, ma ſœur & ma mere. Si la ſoumiſſion aux ordres de Dieu eſt néceſſaire à toute ame ſainte, pour devenir la mere de Ieſus-Chriſt ſelon l'eſprit, c'eſt à dire, pour le produire en ſoi-même, où dans les autres par une génération amoureuſe & ſpirituelle; Il faut conclurre de là, que cette vertu de ſoumiſſion à la volonté divine étoit encore plus néceſſaire à la ſainte Vierge pour la rendre la digne mere du fils de Dieu ſelon la chair, auſſi-bien que ſelon l'eſprit. En éfet, en même tems qu'elle eut témoigné ſa ſoumiſſion aveugle, en répondant voici la ſervante du Seigneur, qu'il me ſoit fait ſelon vôtre parole : *Diſceſſit Angelus ab ea* : L'Ange ſortit, & ſe retira d'avec elle, dit l'Evangile. Mais ce fut pour lors que le ſaint Eſprit dé-

Math. c. 12 verſ. 48. & & ſeq.

Luc. c. 1. verſ. 38.

cendit en elle, & que le Verbe ſe fit chair par ſon opération.

Ah, Meſſieurs, que ce *fiat* de Marie fut puiſſant & éficace : le monde lui étoit déja rédevable de ſa création ; lors qu'il fut prononcé de la bouche de Dieu ; mais il lui eſt dévenu encore rédevable de ſa réparation dépuis qu'il fut prononcé par la bouche de Marie. Soûfrez, mes Freres, que je vous faſſe voir ici la diference que je remarque entre le *fiat* de Dieu, & le *fiat* de la ſainte Vierge. Lors que Dieu prononça cette parole ſur l'abîme du néant, elle n'en tira que des créatures mortelles, & corruptibles, le Ciel, la Terre, le Soleil, la Lune, les Aſtres & la lumiere, les élemens, & les animaux. Mais en même tems que Marie eut dit, *fiat* ; cette parole eut tant de force, qu'elle ſoumit Dieu même à ſon empire, elle le fit décendre du Trône de ſa gloire, elle tira le Verbe du ſein de ſon Pere, elle le dépoüilla de toutes ſes grandeurs, elle en fit un petit enfant, elle produiſit enfin un homme Dieu. Choſe étonante ? dit ſaint Bernard à ce propos, tout tranſporté de joïe & d'admiration ! *In ſempiterno verbo Dei facti ſumus omnes, & ecce morimur :* Nous avons tous été faits par la parole éternelle de Dieu, cependant la vertu de cette parole, toute-puiſſante & infinie qu'elle eſt, ne nous empêche pas de Homil. 4. ſuper miſſus.

mourir : *Sed in tuo brevi reſponſo, ſcilicet fiat, ſumus reficiendi, ut ad vitam revocemur æternam :* Mais par vôtre courte réponſe, ô Vierge ſainte, & par la vertu de vôtre *fiat*, nous ſommes tout réfaits, & rapellez à la vie éternelle que nous avions perduë en Adam. Or d'où eſt-ce que le *fiat* de la ſainte Vierge a tiré cette vertu admirable, & cette puiſſance infinie de produire un homme Dieu ? Ecoutez la réponſe que fait André de Ieruſalem Archevêque de Crete, qui fleuriſſoit dans le VII. & dans le VIII. ſiécle, elle eſt ſi belle, & ſi bien penſée, que ſaint Anſelme Archevêque de Cantorberi, qui n'eſt venu que prés de trois cens ans aprés ce Pere, l'a emprunтée de lui, & l'a fait ſienne. La diferente vertu qui ſe remarque entre le *fiat* de Dieu, & le *fiat* de la Vierge, vient de ce que celui de Dieu : *Imperantis erat :* étoit une parole d'mpire & de commandement : *Virginis autem fiat, erat obedientis :* mais celui de Marie, étoit une parole d'obéiſſance & de ſoumiſſion : *Imperantis Dei fiat, ſecutum eſt cœlum :* le *fiat* de Dieu, qui étoit une parole de commandement fut ſuivi de la création du Ciel & de la Terre : *Obedientis autem Virginis fiat, ſecuta eſt admiranda verbi divini Incarnatio :* Mais le *fiat* de la Vierge, qui fut une parole de ſoumiſſion, fut ſuivi de l'admirable Incarnation du Verbe.

Andr. Serm. de Aſſumpt.

Anſel. Tract de excellen. Virg. c. 11.

Voila, Meſſieurs, tout ce que Dieu demandoit de la ſainte Vierge, pour être la mere de ſon fils ; & c'eſt tout ce qu'il demande d'une ame pour en faire ſon Epouſe : il n'exige d'elle qu'un *fiat*, c'eſt à dire, une ſoumiſſion aveugle, & un parfait abandon à ſa ſainte volonté. Il eſt vrai, que les autres vertus concourent à faire cette aliance; la foi la commence, l'eſperance la perfectionne, l'humilité l'afermit, l'amour la conſomme : mais je puis dire avec S. Bernard, que la ſeule conformité de volonté fait l'eſſence de ce mariage ſpirituel, comme le conſentement mutuel des parties fait l'eſſence du mariage charnel : Voila pourquoi aprés que ce dévot Pere a poſé en fait que : *Sola conformitas, maritat animam verbo :* la ſeule conformité de volonté remplie de grace, & purifiée par amour, rend l'ame chrêtienne Epouſe du Verbe divin ; il ajoûte : *Hujus autem ſancti ſpiritualiſque connubii contractus iſte eſt : Idem velle, idem nolle : unum factens ſpiritum de duobus.* Tous les articles, toutes les conditions de ce ſacré mariage ſont renfermées dans cette ſeule clauſe, vouloir les mêmes choſes, & réjeter les mêmes choſes; c'eſt à dire, n'avoir point d'autre volonté que celle de Dieu, s'abandonner à ſa conduite, ne vouloir que ce qu'il veut, ne penſer qu'à ce qu'il veut, ne déſirer que ce qu'il

Serm. 83. In cantic.

veut, ne s'atâcher qu'à ce qu'il veut, n'aimer que ce qu'il veut, ne faire, & ne déſirer que ce qu'il veut. D'où il arrive que comme par le mariage charnel, l'homme & la femme ſont deux dans une même chair : Ainſi par ce mariage ſpirituel Ieſus-Chriſt & l'ame ſont deux dans un même eſprit, ou pour mieux dire n'ont plus qu'un même cœur, qu'un même eſprit, qu'une même volonté, & que les mêmes inclinations.

Eſt-il poſſible aprés cela qu'il ſe trouve un Chrêtien ſi inſenſible à ſon bonheur, & ſi obſtiné à ſa perte, que de ne vouloir pas dire avec la ſainte Vierge dans tout ce qui peut arriver de plus facheux dans la vie ; Seigneur voici vôtre ſerviteur, voici vôtre ſervante : *fiat mihi :* qu'il me ſoit fait ſelon vôtre decret éternel, que vos ſaintes & adorables volontez s'acompliſſent parfaitement en moi. *Fiat :* oui, mon Dieu, voici cette ame revoltée contre vous dépuis tant d'années, qui rétourne entre vos bras : voici ce cœur infidéle qui s'eſt abandonné à tant d'amours étrangers, qui révient à vous, & qui ſe ſoumet à tous les ordres de vôtre juſtice pour être puni, & pour être purifié : *fiat :* ouï, adorable Ieſus que tout ce que vous avez ordonné de moi, s'execute ſelon vôtre bon plaiſir, tout ce qui me viendra de vôtre main, & par la diſpoſition de vôtre provi-

dence me ſera cher, & prétieux. Voulez-vous que je ſois afligé de quelque maladie ? *fiat mihi :* j'y conſens de tout mon cœur, que vôtre volonté ſoit faite. Voulez-vous que je ſois perſecuté de mes ennemis, & de mes créanciers ? *fiat mihi :* voulez-vous que je renonce à cette perſonne, & que je rompe tout commerce & amitié avec elle, parce qu'elle partage mon cœur avec vous ? *fiat mihi :* voulez-vous que je me ſépare des converſations du monde, & que je commence une vie plus réguliere & plus retirée ? *fiat mihi :* oui, mon Dieu, je promets que vôtre volonté ſera deſormais la régle de la mienne, & je veux être deſormais auſſi fidéle & conſtant à vous aimer, que j'ai été autrefois infidéle & volage à vous ſervir. Voulez-vous Seigneur m'enlever par la mort, mari, femme, enfans, ou me dépoüiller par quelque revers de fortune de mon honneur & de mes biens ? *fiat mihi :* ah, mon Dieu, que vôtre volonté s'acompliſſe : coupez, rompez, abatez tous les obſtacles qui peuvent s'opoſer en moi à vôtre gloire, ou à mon ſalut. Voilà la ſituation préſente de mon eſprit, & de mon cœur, afermiſſez-moi dans ce parfait abandon à vôtre ſainte conduite, afin que j'acompliſſe vôtre volonté en terre, comme les Anges l'acompliſſent dans le Ciel, & que cette ſainte aliance que

vous avez eu la bonté de contracter avec vôtre pauvre & indigne créature aiant commencé ici bas par la grace, s'aille consommer par amour dans la gloire. *Amen.*

PANEGIRIQUE DE LA VISITATION DE LA SAINTE VIERGE.

Intravit Maria in domum Zachariæ, & ſalutavit Eliſabeth. Luc. c. 1.

Marie entra dans la maiſon de Zacharie, & ſalua Elizabeth. *En S. Luc Chap.* 1.

QVAND je fais réfléxion ſur l'Evangile de ce jour, j'avoüe que j'y trouve tant de miſteres réünis enſemble, que mon eſprit acablé par leur multitude, & par leur profondeur, à peine de ſe déterminer au choix qu'il doit faire; parce que tous attirent, &

méritent également ſon aplication. Premierement j'y découvre le dénoüément de ce grand Miſtere, que l'Apôtre apelle : *Miſterium abſconditum* : un miſtere caché à tous les ſiécles, & inconnu à tous les ſages de de l'antiquité : & ce miſtere n'eſt autre que celui de l'Incarnation du Verbe, qui a commencé aujourd'hui à ſe manifeſter aux hommes. 2. I'y découvre le miſtere & l'explication de ce ſigne incompréhenſible, que le Prophete Iſaïe donna autrefois au Roi Achaz, lors que pour confondre ſon idolatrie, & lui réprocher ſes impiétez, il lui promet qu'une Vierge concevra, & enfantera un fils qui ſera apellé Emanuël ; & c'eſt ce ſigne miraculeux qui paroît aujourd'hui en Marie, puis qu'étant vierge elle a conçû le Verbe divin. 3. I'y découvre le miſtere d'un Prêtre, qui eſt devenû muet pour châtiment de ſon incrédulité ; C'eſt Zacharie. 4. I'y découvre le miſtere d'une femme ſterile qui eſt devenuë féconde par miracle ; c'eſt Elizabeth. 5. I'y découvre le miſtere d'un enfant, qui raiſonne avant que de naître ; c'eſt Iean-baptiſte. 6. I'y découvre le miſtere d'un Pere muet, qui récouvre l'uſage de la parole pour manifeſter le nom de ſon Fils. 7. I'y découvre le miſtere d'une femme enceinte, qui reçoit l'eſprit de Prophetie pour publier que Marie eſt mere de Dieu.

Coloſ. cap. 1. verſ. 26.

Iſa. cap. 7. verſ. 14.

Enfin j'y découvre le miſtere d'un enfant de ſix mois qui fait l'ofice de Précurſeur & de Prophete dans le ſein de ſa mere, qui connoit, & adore le Meſſie avant que de voir la lumiere du jour. Que vous enſemble, Meſſieurs, n'ai-je pas raiſon de dire maintenant avec le grand ſaint Gregoire : *Miſteria quæ in hac ſacra viſitatione peracta ſunt, in tota æternitate celebrari, & exhauriri cogitatione, & ſapientia omnium creaturarum nequeunt.* Les miſteres qui ſe ſont acomplis dans la viſite que Marie a renduë à ſainte Elizabeth, ſont ſi profonds & ſi rélevez que toutes les créatures ne pourront dans toute l'éternité, ni parfaitement pénétrer avec toute leur intelligence, ni dignement les célébrer par leurs aplaudiſſemens. En éfet de quelque côté que je me tourne, je ſens que le poids de tous ces miſteres m'acable, la multitude de toutes ces merveilles m'embaraſſe, l'éclat de toutes ces lumieres m'ébloüit, l'abondance de la matiere me rend ſterile, & j'aurai peine à me fixer à un deſſein particulier, ſi je ne ſuis prévenû de quelques unes de ces graces qui ont fait parler aujourd'hui Zacharie, qui ont fait prophétiſer Elizabeth, & qui ont fait tréſaillir de joie ſaint Iean-Batiſte, ce fut à la préſence de Marie que ces miracles furent operez : comme elle portoit dans ſon ſein l'Auteur de la grace, ce

Homil. In Vigil. Viſit. V. M.

n'eſt pas merveille ſi elle en remplit toute cette maiſon par ſa viſite; elle nous l'obtiendra par ſon interceſſion; demandons là avec humilité, & ſaluons là avec l'Ange. *Ave Maria.*

Habac. c. 3. v. 2. COmme l'œuvre de Dieu par excélence, ainſi que l'apelle un Prophete, étoit l'Incarnation de ſon Fils qu'il avoit réſolu d'envoïer ſur la terre quatre mile ans aprés la création du Monde; il a voulu jetter long-tems auparavant les fondemens de cette merveille, qui devoit être le rétabliſſement de ſa gloire parmi les hommes, & l'origine du ſalut du monde. C'eſt pour cette raiſon qu'il a choiſit Abraham deux mille ans avant l'Incarnation, & qu'il l'a comblé de toutes les vertus qui pouvoient le rendre digne d'être la tige de la race de ſon Fils. Il a fait naître de ce Patriarche Iſaac, Iacob, & Levi. Il a fait ſortir de la race de Levi, Moïſe, qu'il avoit choiſi pour être le premier des Interprêtes de ſon eſprit ſaint, & le premier des Ecrivains de ſa parole. Cinq cens ans aprés Moïſe, & mille ans avant Ieſus-Chriſt, il a fait naître David Roi & Prophete, qui a parlé des ſoûfrances, de la mort, & de la réſurrection de Ieſus-Chriſt, comme s'il les eût vuës de ſes propres yeux: & deux cens ans aprés David, Dieu a fait paroître dans le

le monde Iſaïe, Oſée, & toute la ſuite des Prophetes pour multiplier les Prédicateurs de cette grande verité, & pour diſpoſer les hommes à la ferme créance d'un miſtere qui devoit être le fondement de leur ſalut. *Chriſtus venturus per multam ſeriem temporum & annorum prædicandus fuit. Quanto enim major judex veniebat, tanto præconum longior ſeries præcedebat.* Il étoit digne de la grandeur de Ieſus-Chriſt, dit ſaint Auguſtin, de faire précéder ſa venuë par un grand nombre de témoins ſi illuſtres, & durant l'eſpace de pluſieurs ſiécles, afin qu'étant le Créateur du monde, il parût prémierement ſur la terre comme Sauveur, pour en être reconnû enſuite comme le ſouverain Iuge. Tract. 31. in Ioan.

C'étoit de plus, ajoûte ſaint Auguſtin, une merveille ſi grande & ſi inoüie, que le Verbe éternel, égal à Dieu ſon Pere, daignât s'abaiſſer juſqu'à ſe faire homme, pour ſauver les hommes; & l'humilité profonde dans laquelle il avoit réſolu de naître, de vivre, & de mourir, étoit ſi fort elevée au deſſus de la petiteſſe de l'eſprit humain; & devoit tellement confondre les fauſſes idées de ſa complaiſance, & de ſon orgüeil; qu'il faloit que ce miſtere fût prédit long-tems auparavant: afin que lors qu'il arriveroit, bien loin de ſurprendre par ſa nouveauté, il fut reçu au contraire avec le reſpect qui lui étoit dû, com-

me aiant été durant tant de ſiécles le ſujet des propheties, & l'objet de la foi, des deſirs, & de l'atente de tant de grands Saints.

Enarrat. In Pſ. 107. In præfat. *Myſterium hoc prophetandum, prænuntiandum, venturum commendandum fuit, ut non ſubita veniens horreretur, ſed creditum expectaretur.*

C'eſt pourquoi Dieu ne s'eſt pas contenté de choiſir quelques Saints particuliers qu'il a remplis de ſon eſprit, pour les rendre de tems en tems les Prophetes de ce grand miſtere : il a fait encore quelque choſe de plus, ajoûte ce grand Docteur ; car il a choiſi pour cela un peuple tout entier. Il a voulu que le roïaume du peuple Hébreu fût tout enſemble le grand Prophete de celui qui eſt grand par ſoi-même, *Totum illud regnum gentis Iudæorum magnus quidam propheta, quia & magni propheta fuit.*

Lib. 12. cont. Fauſt cap. 14.

Ce n'eſt pas tout, il a falu encore faire préceder toutes les ombres & les figures de l'ancienne Loi, pour préparer les voïes au legiſlateur de la nouvelle. Car le Tabernacle, l'Arche, la Table, le Chandelier d'or, les Autels, les Hoſties, les Sacrifices, les vêtemens du grand Pontife, les jours de fêtes, & tout ce qui êtoit alors deſtiné pour le culte, & pour le ſervice de Dieu, toutes ces choſes, dis-je, ont été comme des Tableaux tracez par la main de Dieu même, de toutes les grandes choſes, que nous ſavons avoir

été acomplies par Ieſus-Chriſt dans l'établiſſement de ſon Egliſe, ou que nous voïons s'acomplir tous les jours devant nos yeux, ou que nous croïons par une ferme foi ſe devoir acomplir dans la ſucceſſion de tous les ſiécles pour le ſalut des fideles. *Hæc propter æternam vitam fidelium in Chriſto, & impleta credimus, & impleri cernimus, & implenda confidimus.* Lib. 7 de civit. Dei. cap. 32. Mais comme toutes ces figures ne repreſentoient Ieſus-Chriſt qu'avec obſcurité; & que tous les Prophetes qui avoient parlé de lui ne l'avoient montré que de loin; il faloit envoïer un homme devant lui qui pour le faire réconnoître parmi ſes humiliations, le pût montrer de prés, & au doigt. C'eſt à ce grand miniſtere que Iean-Batiſte étoit deſtiné : c'eſt lui qui eſt cét homme, qui ſelon l'Evangile a été envoïé de Dieu : c'eſt lui qui eſt cét Ange, qui ſelon le Prophete devoit préceder la venuë du Meſſie. Mais comme la conception de ce Meſſie, devoit étre le plus grand de tous les miracles, il faloit pour preparer les eſprits à le croire, qu'elle fût précédée par une autre conception miraculeuſe : c'eſt à dire, qu'il faloit faire naître le précurſeur d'une femme vieille & ſtérile, afin que le monde crût plus facilement que le Meſſie étoit né d'une Vierge mere. C'eſt ce qui eſt arrivé, dit S. Gregoire de Niſſe : *Sterilis concepit, quaſi præludium Chriſti.* Orat. de nativit. Chriſti.

dium Virginis paritura : Vne femme ſterile a conçu ; ç'a été le ſigne, & le préſage qu'une Vierge devoit enfanter. La premiere merveille s'eſt faite dans la perſonne d'Eliſabeth en faveur de Iean-Batiſte. Le ſecond miracle s'eſt fait dans la perſonne de Marie en faveur de Ieſus-Chriſt : mais ce qui eſt ici de plus admirable, & de plus digne de la puiſſance, de la grandeur, & de la ſageſſe de Dieu ; c'eſt qu'aprés nous avoir répreſenté tous les miſteres de la Loi de grace, dépeints en grands volumes dans les cérémonies de la Loi de Moïſe ; Ieſus-Chriſt nous a répreſenté aujourd'hui tous ces mêmes miſteres de la Loi de grace réduits en abregé dans la ſanctification de ſaint Iean-Batiſte : afin que comme l'Auteur de la nature avoit fait en l'homme un abrégé de toutes les Créatures : l'Auteur de la grace fit auſſi dans Iean-Batiſte un racourci de tous les Saints. Pour vous déplier tous les miſteres qui ſont renfermez dans la ſolennité de ce jour : il faut remarquer qu'il y a trois perſonnes particulieres qui y interviennent ; ſavoir, Ieſus-Chriſt, la ſainte Vierge, & ſaint Iean-Batiſte, tous trois ſont venus au monde ſous des qualitez diférentes, & pour des miniſteres diférens. Ieſus-Chriſt a paru en ce jour comme Auteur de la grace : Marie y a paru comme mere de la grace : & Iean-

Batiſte y a paru comme enfant de la grace. Ieſus-Chriſt a paru comme un auteur de la grace ; parce qu'il a été réconnû comme auteur de rédemption : Marie a paru comme mere de la grace ; parce qu'elle a été réconnuë comme mere de régénération : Iean-Batiſte a paru comme enfant de la grace, parce qu'il a été réconnu comme enfant d'adoption. Tous trois ont commencé aujourd'hui de faire les premieres fonctions de leur office : Ieſus-Chriſt a commencé celui de rédempteur, puis qu'il a ſanctifié un pécheur : Marie a cõmencé celui de mere, puis qu'elle a enfanté un Elû : Iean-Batiſte a commencé celui de précurſeur, puis qu'il a réconnu le Meſſie. Voila l'ordre de ce diſcours, qui ne ſera proprement qu'une homelie, & une paraphraſe de l'Evangile de ce jour. Diviſion.

IE ſai bien, Meſſieurs, que ſelon la doctrine de l'Apôtre, Ieſus-Chriſt étant l'auteur du ſalut de tous les hommes, il faut dire qu'il a commencé de faire l'office de rédempteur dés le commencement des ſiécles. Comme, ſelon les oracles divins, il êtoit l'Agneau immolé dés la naiſſance du monde, ſon immolation s'eſt faite non ſeulement par les figures qui ont précedé ſon ſacrifice, mais encore par une aplication anticipée des mérites de ſa mort. Le ſalut de tous ceux

qui l'ont atendu comme futur, & qui l'ont adoré preſent ſur la terre, a été le fruit de ſa rédemption, & de la foi qu'ils ont euë en lui. Il faut neanmoins demeurer d'acord que ce n'eſt proprement que dans le miſtere de ce jour, qu'il a commencé de faire en perſonne l'ofice de Rédempteur. Mais pour vous faire comprendre en quoi conſiſte l'ofice de Rédempteur, & le fruit de ſa rédemption ; il faut poſer en fait, que l'ofice de Rédempteur étoit ſi grand, & ſi ſublime de lui même, & de ſa propre nature, que ni Dieu ſeul, ni l'homme ſeul, ne le pouvoient faire ſelon l'ordre des décrets éternels. La raiſon eſt que pour s'aquiter en rigueur de cét ofice, il faloit faire pluſieurs choſes qui ne pouvoient s'exécuter que par un homme Dieu. Il faloit en premier lieu que le Rédempteur étant Dieu, il ſe dépoüillât de quelque choſe de divin : il faloit en ſecond lieu, que le Rédempteur étant homme, il eût quelque choſe d'humain : & il faloit en troiſiême lieu que le Rédempteur étant homme Dieu, il offrît quelque choſe de divin & d'humain tout enſemble. Premierement, le Rédempteur ſe devoit dépoüiller de quelque choſe de divin ; ſavoir, de ſa grandeur, de ſa majeſté, & de ſa gloire ; afin de pouvoir vivre & mourir en homme mortel. Saint Auguſtin a remarqué la néceſſité de

cette premiere condition, lors que parlant du fils de Dieu, il dit fort sagement : *Nunquam cruci affixus fuisset nisi de sua Majestate detraxisset :* Il ne seroit point mort sur la Croix, & n'y auroit jamais été ataché avec tant d'infamie, s'il ne s'étoit dépoüillé de sa gloire & de sa majesté. 2. Ce n'étoit pas assez pour faire l'ofice de Rédempteur de quiter quelque chose de Dieu, il faloit encore prendre quelque chose de l'homme ; savoir, sa nature, ses foiblesses, & ses infirmités.

C'est en ceci que je remarque une belle diférence entre le Créateur, & le Rédempteur. Quand je considere le Créateur dans le Paradis Terrestre, qui forme l'homme de ses divines mains, j'avoüe qu'il lui communique l'être, qui est une participation du sien ; & qu'il lui imprime son image qui est un raïon de sa divinité : mais en lui communiquant son être, & son image, il ne quitte rien de Dieu, & n'emprunte rien de l'homme. Le Créateur est toûjours grand, immortel, impassible, & glorieux ; rien de bas, rien de foible, rien d'indigne de sa divinité ne se rencontre en lui ; point de chair, point de matiere, point de corps, point de sens, point de passions ; tout est esprit, tout est vie, tout est Dieu. Mais si je contemple le Rédempteur dans le sein de la Vierge, je trouve qu'il s'y est dépoüillé de la grandeur,

& de la majeſté qui eſt propre à Dieu, & qu'il s'y eſt chargé des foibleſſes, & des infirmitez qui ſont propres à l'homme. O Verbe divin qu'eſt devenuë vôtre immenſité? Helas elle eſt renfermée dans le ſein d'une Vierge, & racourcie dans l'eſpace d'un petit corps. Qu'eſt devenuë vôtre impaſſibilité? elle eſt maintenant ſujete aux ſoûfrances. Où eſt vôtre éternité? elle eſt expoſée aux révolutions du tems. Où eſt vôtre immortalité? elle eſt ſoûmiſe à l'empire de la mort. O dure condition du Rédempteur que tu nous faits bien comprendre l'excélence de l'ouvrage de nôtre Rédemption. Car ce n'eſt point aſſez pour s'acquiter de cét ofice, que Ieſus-Chriſt ait quitté quelque choſe de Dieu, il a falu qu'il ait pris quelque choſe de l'homme: il a pris un cœur de chair ſenſible à l'amour, & à la pitié, & a pris un corps comme le nôtre, ſujet aux ſoûfrances, & à la mort: *Corpus autem aptaſti mihi.* Mais Seigneur, vous avez beau quiter la majeſté de Dieu, & prendre la nature de l'homme, nous ne vous reconnoîtrons point pour véritable Rédempteur, que lors que vous aurez donné quelque choſe de l'homme Dieu; tant l'ouvrage de la rédemption du monde étoit grand, & dificile.

Hebr. c. 10 verſ. 5.

Virgil. Æneid. *Tantæ molis erat Romanam condere gentem.*

La raiſon eſt que pour acomplir ce grand

ouvrage de rédemption, il faloit dans la perſonne du Rédempteur un fond de foibleſſes humaines pour faire la ſatisfaction, & un fond de mérite infini pour lui donner le prix. Or Dieu avoit bien en ſoi-même le fond du mérite infini, mais il n'avoit pas le fond des foibleſſes humaines : l'homme de ſon côté avoit bien le fond des foibleſſes humaines, mais il n'avoit pas le fond du mérite infini. Qua-t-il falu faire pour joindre ces deux extrêmes, ce fond de foibleſſes avec ce fond de mérites ? il a falu unir la nature humaine avec la nature divine par une union perſonelle, & former un homme Dieu : c'eſt ce qui s'eſt acompli en I.C. qui eſt Dieu & hõme tout enſemble. L'Homme qui avoit le fond de foibleſſes a fourni la ſatis-faction, c'eſt à dire, qu'il a donné les larmes, il a donné les ſoûfrances, il a donné ſon ſang, il a donné ſa vie : & Dieu qui avoit le fond du mérite a donné une valeur infinie à ſes larmes, à ſes ſoûfrances, à ſon ſang, & à ſa mort : *Verbo operante quod verbi eſt, & carne exequente quod carnis eſt*, dit ſaint Leon. Ah, Verbe divin que vous avez bien-fait vôtre ofice étant uni à cét homme, puis que vous avez donné un mérite infini à toutes ſes œuvres. Mais, ô homme vous avez bien-fait auſſi vôtre devoir, étant uni au Verbe ; puis que vous avez verſé des larmes, & répandu vôtre

Epiſt. ad Flavian.

ſang pour prix de nôtre rédemption.

C'eſt donc une vérité de foi, qu'il n'y a que Ieſus-Chriſt ſeul qui a été, & qui a pû être l'unique & véritable Rédempteur du genre humain. Mais en quel tems, en quel lieu, & en quelle conjoncture a-t-il commencé de faire les premieres fonctions de cét ofice ? Ie répons qu'il les a entierement achevées ſur le Calvaire par la mort ignominieuſe qu'il y a ſoûferte pour les hommes : mais qu'il les a heureuſement commencées aujourd'hui dans la maiſon de Zacharie, par la viſite qu'il a renduë à ſon précurſeur. C'eſt la penſée d'Euſebe d'Emeſſe, qui parlant du miſtere de ce jour, a dit fort à propos : *Chriſtus non dedignatur ad ſervum venire, ut ſervum redimeret:* Ieſus-Chriſt étant venu au monde en qualité de Rédempteur, n'a point eu honte de rendre viſite à ſon ſerviteur Iean-Batiſte, pour lui communiquer le fruit de ſa rédemption, en le délivrant de la ſervitude du péché, en le ſanctifiant devant ſa naiſſance, & en le rempliſſant de grace dans le ſein de ſa mere. Et pour vous faire voir que le fils de Dieu avoit une ſainte impatience de faire l'ofice de Rédempteur ; c'eſt qu'à peine fut-il conçû dans le ſein de la Vierge par l'opération du ſaint Eſprit, il l'a preſſa interieurement d'aler en diligence, *cum feſtinatione*, rendre viſite à ſa

Homil. de Viſit.

couſine Eliſabeth. Mais pourquoi tant de viteſſe & de précipitation ? ne vous en étonnez, pas répond Origene : *Chriſtus Ioannem ſanctificare feſtinabat :* ce n'étoit pas tant Marie qui ſe preſſoit d'aler viſiter Elizabeth, que Ieſus-Chriſt qui ſe hatoit d'aler ſanctifier Iean-Batiſte, & de faire paroître en lui : *Primitias redemptionis :* les premices de ſa rédemption. Homil. 7. in Evang.

Mais pourquoi emprunter l'autorité des Peres de l'Egliſe, puis que nous avons celle du ſaint Eſprit ? Ecoutez, je vous prie, comme cét eſprit de vérité, qui a rendu l'uſage de la parole à Zacharie, le fait parler ſur le miſtere de la ſanctification de ſon fils. Beni ſoit le Seigneur, le Dieu d'Iſraël, dit-il, dans le premier verſet de ſon Cantique, de ce qu'il eſt venu viſiter & racheter ſon peuple. Remarquez que voila la premiere fois que Ieſus-Chriſt eſt apellé Rédempteur dans l'Evangile, & que la ſanctification de ſaint Iean-Batiſte, eſt apellée le premier fruit de la rédemption : *Viſitavit & fecit redemptionem:* il l'a viſité, & il l'a racheté. O que cette viſite a été éficace ! Ieſus-Chriſt a viſité un pécheur, & en a fait un juſte : devant ſa viſite Iean-Batiſte étoit ſon ennemi, depuis ſa viſite, il eſt devenu ſon ami. Voilà le changement de la dextre du Tout-puiſſant : & pour vous faire voir que ce Zacharie avoit l'ame bien Luc cap. 1. verſ. 67.

pénétrée de cette vérité, & l'eſprit bien inſtruit de ce miſtere, c'eſt que l'aiant connu par revélation, il ne ſe laſſe point de le publier par reconnoiſſance; il finit ſon Cantique de la maniére qu'il l'a commencé. Graces immortelles à la miſericorde infinie de nôtre Dieu, dit-il, qui a porté le Soleil levant à nous viſiter d'en haut, pour éclairer ceux qui demeurent dans les ténébres, & dans l'ombre de la mort. Obſervez, s'il vous plaît, que le pere de ſaint Iean, ſachant, que le Rédempteur du monde étoit promis dans les Prophetes ſous la figure du Soleil de juſtice, & voiant entrer la ſainte Vierge dans ſa maiſon, il reconnût ce Soleil levant, quoique caché dans le ſein de ſa mere, comme dans le ſein de l'aurore, & confeſſa qu'il étoit venu faire par ſes lumieres naiſſantes les premieres fonctions de Rédempteur dans ſa maiſon, comme il en devoit faire par ſes lumieres mourantes la conſommation ſur le Calvaire. *Sed ne temporalem, carnalemque promitti ſalutem putarent homines :* Mais afin que les hommes ne cruſſent pas que Ieſus-Chriſt étoit venu ſeulement pour le ſalut temporel du monde; ce Pere muet aiant reçû le don de Prophetie, avec celui de la parole, dit le vénérable Béde, déclare hautement en concluant ſon Cantique, que le Meſſie eſt venu pour le ſalut éternel, & pour

Commēt. in cap. 1. Luc.

la rémiſſion des péchez : *In remiſſionem peccatorum eorum.*

Ah ! viſite de Ieſus que vous futes amoureuſe, oficieuſe, & féconde en prodiges ! que de graces, que de bénédictions ne répandites-vous pas dans cette maiſon, & ſur les trois perſonnes qui compoſoient cette ſainte famille, Zacharie, Elizabeth, & Iean-Batiſte : mais je ne m'en étonne pas, c'étoient trois ſujets parfaitement diſpoſez à recevoir les fruits de cette bien-heureuſe viſite, qui furent les premices de la rédemption. Liſez l'Evangile, examinez l'Eloge que fait le ſaint Eſprit du pere & de la mere de ſaint Iean, il ne faut qu'une ſimple lecture pour concevoir une haute idée de leur ſainteté. Si vous conſiderez leur nobleſſe, vous trouverez, dit ſaint Ambroiſe, qu'elle a été, *Non ſæculari poteſtate ſublimis, ſed religionis ſucceſſione venerabilis :* Non pas éclatante par la puiſſance ſéculiere, mais vénérable par la ſucceſſion du Sacerdoce. Zacharie étoit de la famille d'Abia, l'une des familles Sacerdotales, qui ſervoient dans le Temple chacune à leur rang ; & ſa femme étoit de la race d'Aron Ainſi il ſemble que la foi du Meſſie, la piété, & la réligion leur étoient comme héréditaires. Si de la nobleſſe du ſang, vous paſſez à celle de la vertu, vous verrez que cét homme & cette femme ſont encore plus illuſtres

Comment. in Luc. cap. 1.

par celle-ci, que par celle-là. *Erant ambo juſti ante Deum*, dit ſaint Luc, ils étoient tous deux juſtes devant Dieu. Arrêtons-nous ici, mes Freres, & confeſſons qu'on ne peut rien dire de plus grand, ni de plus ſingulier pour rélever la gloire de cét homme & de cette femme, que de dire qu'ils étoient tous deux remplis de juſtice, & de ſainteté : *ambo :* mais pourquoi ſaint Luc remarque-t-il que tous deux étoient juſtes ? C'eſt pour nous aprendre, répond S. Chri-
Serm. 91. ſoſtome, la parfaite conformité, qui étoit entre l'un & l'autre : *Sicut enim erat in duobus una caro, ſic erat in duobus unus ſpiritus.* Comme ils n'avoient tous deux qu'une même chair par les liens du mariage, ils n'avoient auſſi tous deux qu'un même eſprit par le nœud de la charité. Et pourquoi ajoûte-t-il, qu'ils étoient tous deux juſtes devant Dieu ? C'eſt pour nous découvrir un autre myſtere ; ſavoir, qu'il y a grande difference entre être
Serm. 89. juſte devant Dieu, & être juſte devant les hommes : *Nam eſſe juſtum coram hominibus virtutis humanæ eſt, & maximi laboris :* Car être juſte devant les hommes, dit S. Chriſologue, ce n'eſt que l'éfet d'un grand travail, & l'ouvrage d'une vertu humaine, qui n'a ſouvent qu'un faux éclat & qu'une aparence trompeuſe qui ébloüit les yeux. Mais être juſte devant Dieu qui voit, & qui ſonde le

fond des cœurs, & à la connoissance duquel rien ne peut échaper : *Humani laboris non est, muneris est divini.* Ce n'est point là l'éfet du pur travail, ni de la simple industrie humaine, c'est un ouvrage de la grace, & un don de l'esprit divin, qui agit en nous & qui opere avec nous.

Mais quelle marque est-ce que l'Evangile nous donne pour réconnoître cette justice interieure qui prepara les cœurs d'Elizabeth & de Zacharie, pour recevoir les premiers fruits de la visite du Rédempteur ? Les voici, saint Luc a été exact à les remarquer. *Erant ambo*, dit-il, *incedentes in omnibus mandatis & justificationibus Domini :* Tous deux étoient extremement fidéles dans l'observance de toutes les ceremonies de la Loi & de tous les commandemens du Seigneur : *Sine querela.* Cette parole est remarquable, elle signifie qu'ils vivoient tous deux non seulement sans division & sans queréle, mais encore, selon l'explication de saint Augustin, sans reproche & sans aucun péché mortel. Témoignage si autentique, loüange si admirable, que Calvin pour soûtenir sa méchante doctrine de l'impossibilité qu'il s'étoit figurée dans l'observance des Commandemens de Dieu, a cherché mille fausses subtilités pour éluder la force de ce passage, & n'a rien laissé à dire, à moins que de donner

Epist. 95. & tract. 42 in Ioan. post medium.

un démentir à l'Evangeliſte, & de ſoûtenir méchamment que Zacharie & Elizabeth n'avoient pû obſerver tous les Commandemens de la Loi avec toute l'exactitude & la fidelité qu'il leur atribuë. Mais je crois, Meſſieurs, que vous en croirez plûtôt à ſaint Luc qu'à Calvin, puiſque celui-là a parlé comme organe de l'eſprit de verité, & celui-ci comme organe de l'eſprit de menſonge.

Ce n'eſt pas tout; je découvre encore du miſtere, juſque dans la ſtérilité de ces illuſtres mariez. Comme la puiſſance de Dieu prend plaiſir à travailler ſouvent ſur des ſujets peu diſpoſez à recevoir ſes impreſſions, ou à ſeconder ſes deſſeins; ce n'eſt qu'afin qu'on lui atribuë toute la gloire de l'ouvrage. Conſiderez les merveilles qu'elle a operées dans les parens de S. Iean-Batiſte: *Erat Elizabeth ſterilis corpore*, dit ſaint Auguſtin, *ſed fœcunda virtutibus, partus ejus non ablatus, ſed dilatus donec pertranſiret tempus carnis, conjugii neceſsitas, voluptatis cauſa, cupiditatis ſenſus & totum quod humanam confundit, gravat, onerat conſcientiam:* Elizabeth étoit ſterile de corps, mais féconde en vertus, Dieu ne la vouloit pas priver tout-à-fait d'un fils, mais il differa de le lui donner juſqu'à un tems qu'il ſeroit facile de s'apercevoir que la grace y auroit plus de part que la nature. Il laiſſa écouler le tems de ſa jeuneſſe, les premieres

Serm. 1. de Ioann. Baptiſt.

mieres années de ſon mariage, & de la vigueur de ſon âge ; il atendit que l'ardeur de la concupiſcence fut amortie, que le ſentiment du plaiſir fût étoufé, & que tout ce qui peut troubler le repos ou la pureté d'une conſcience, fut banni des penſées de ſon eſprit, & des afections de ſon cœur. *Sed ubi tota corporis ſedata eſt querela, vox ſterilitatis fugit, reviviſcit ſenectus, fides concipit, parit caſtitas, naſcitur major homine, par Angelis, arcanum Patris, filii nuncius.* Mais en même tems que toutes les paſſions de l'ame furent aſſoupies, & que les mouvemens de la chair furent apaiſez ; l'obſtacle de la ſterilité fut vaincu, la vieilleſſe ſe rajeunit, la foi conçut, la chaſteté enfanta, & l'on vit naître de cét heureux mariage un enfant qui fut plus qu'homme, qui fut ſemblable aux Anges, qui fut l'interprete du Pere, & la voix du Fils.

Que faloit-il atendre aprés cela de la viſite du fils de Dieu, ſinon que ce divin Rédempteur, trouvant des cœurs ſi parfaitement diſpoſez par tant de piété & de vertus, feroit les premieres fonctions de ſon ofice, en ſantifiant l'enfant, qui devoit naître d'une mere ſi ſainte, & d'un pere ſi réligieux ? C'eſt ce qu'il a fait avec des circonſtances ſi admirables, qu'afin qu'elles ne ſurpriſſent pas le monde lors qu'elles arrive-

roient, il en a donné une belle figure long-tems avant leur arrivée. L'Hiſtoire Sainte parlant de la naiſſance miraculeuſe de Samſon, raconte qu'un Ange aparut à ſa mere qui étoit ſterile, l'aſſura qu'elle concevroit un fils que Dieu avoit choiſi pour être le liberateur de ſon Peuple ; & afin de lui faire un portrait au naturel de ce Fils, il ajoûta : *Erit Nazaræus Dei ab infantia ſua, & ex matris utero, & ipſe incipiet liberare Iſraël de manu Philiſtinorum.* Il ſera Nazaréen, c'eſt à dire, conſacré à Dieu dés ſon enfance, & dés le ſein de ſa mere ; & il commencera de délivrer Iſraël de l'opreſſion des Philiſtins. Ce n'eſt pas que Samſon ait commencé d'être le libérateur de ſon Peuple dés ſon enfance ; non, ce fut ſeulement à l'âge de dix-neuf ans qu'il prit le gouvernement & la judicature ; & par l'eſpace de vingt années, il réprima l'inſolence, & afoiblit les forces de ſes ennemis par pluſieurs victoires particulieres, qu'il remporta ſur eux : & enfin il enſevêlit tous les chefs, les Magiſtrats des Philiſtins, & trois mille hommes avec lui ſous les ruïnes de la Sale où ils étoient aſſemblez. Ainſi ce ne fut que par ſa mort qui arriva la trente-neufviéme année de ſon âge, qu'il ſe rendit le parfait libérateur de ſon Peuple, en le rétirant de l'opreſſion des Philiſtins qui depuis 40. ans ténoient les enfans

Iudic. cap. 13. verſ. 5.

d'Iſraël ſous leur domination, & les faiſoient gémir dans la ſervitude.

Mais Ieſus-Chriſt a fait plus que Samſon, puis qu'il a commencé de faire l'ofice de Rédempteur des hommes, non ſeulement pendant ſa vie, & à ſa mort, mais encore dés ſa Conception. Diſons quelque choſe de plus; il a fait cét ofice avant que d'être, il l'a fait ſitôt qu'il a commencé d'être, & le continuë depuis qu'il a été. Ie m'explique; il a fait l'ofice de Rédempteur avant que d'être, c'eſt à dire, devant ſon Incarnation, & dés le commencement du monde, puis que c'eſt par ſes mérites préveus qu'Adam, Abel, Henoc, Noë, Abraham, Iſaac, Iacob, David & tous les Iuſtes de l'ancien Teſtament, ont été délivrez de la ſervitude du diable, & du péché, & préſervez de la mort éternelle. Il a fait l'ofice de Rédempteur depuis qu'il a été, c'eſt à dire, à ſa mort, & depuis ſa mort, & ſon Aſcenſion dans le Ciel, puis que c'eſt par l'aplication des fruits de ſa Rédemption que tous les pécheurs ſont ſauvez : c'eſt lui qui nous régénere dans la perſonne du Miniſtre, qui nous confere le ſacrement de Batême; c'eſt lui qui nous confirme dans la perſonne de l'Evêque, qui nous confere le ſacrement de Confirmation; c'eſt lui qui nous abſout de nos péchez dans la perſonne du Confeſſeur, qui nous admi-

niſtre le ſacrement de pénitence, c'eſt lui qui s'immole encore tous les jours, & qui nous aplique par le ſacrifice de l'Autel le mérite du ſacrifice de la Croix. C'eſt ce qui a fait dire à ſaint Bernard : *Idem quippe & Angeli ſalvator, & hominis, ſed hominis ab Incarnatione, & angeli ab initio creaturæ.* Le même Ieſus-Chriſt eſt le Rédempteur de l'Ange & de l'homme, mais d'une maniere diférente. Il eſt le Rédempteur de l'Ange, parce qu'il l'a empêché de tomber, & il eſt le Rédempteur de l'homme, parce qu'il l'a rélevé aprés ſa chûte. Il eſt Rédempteur de l'Ange dépuis ſa création, & il eſt le Rédempteur de l'homme dépuis ſon Incarnation. Non pas que les hommes n'aient reſſenti les fruits de ſa rédemption, que dépuis qu'il s'eſt fait homme : non, ce n'eſt point là la penſée de ce ſavant & devot Abé ; car il ſavoit bien que tous les Iuſtes qui ont précédé ſon Incarnation n'ont été ſauvez que par les mérites de ſa mort, auſſi-bien que ceux qui l'ont ſuivi : mais il veut dire ſeulement que le fils de Dieu n'a commencé que dépuis ſon Incarnation à faire en perſonne l'ofice de Rédempteur.

Serm. 1. de circum.

C'eſt donc aujourd'hui, dés ſon enfance, dés le ſein de ſa mere, & dés le premiers jours de ſa Conception, qu'il a commencé de faire les fonctions de ce grand ofice en

faveur de son Précurseur, puis qu'il l'a lavé du péché originel par l'abondance de sa grace, par un Batême d'esprit, & par un éfet de sa visite. Ne croiez pas, Messieurs, que la main de Dieu soit racourcie, ou que Iesus-Christ soit moins liberal depuis qu'il est assis à la dextre de son Pere, que lors qu'il étoit encore dans le sein de sa mere : si toutes les familles Chrêtiennes étoient aussi saintes que celle d'Elisabet & de Zacharie, ô que l'on y ressentiroit souvent les fruits des visites du Seigneur. Il se passe peu de jours dans vôtre vie, que ce Seigneur plein de bonté & d'amour ne vous visite dans vos maisons, soit par des graces intérieures, soit par des biens-faits extérieurs, soit dans sa misericorde, soit dans sa colére, soit par des prosperitez, soit par des aflictions, soit par les inspirations, soit par les Sacremens. Quel fruit de toutes ces visites ? quel pécheur s'est converti ? qu'elle péchereſſe s'est santifiée ? où sont ces Peres & ces Meres, qui vivent comme ceux de saint Iean-Batiste ? *Sine querela* : sans péché & sans reproche ; où sont ces enfans élevez d'aussi bonne-heure dans un esprit de religion & de pénitence que ce petit Précurseur du Messie ? où trouverai-je en un mot dans cette Ville une maison qu'on puisse apeller comme celle d'Elisabet & de Zacharie ; *Domum religiosam*, selon Eusebe Homil. de Visit.

d'Emeſe, une maiſon religieuſe ? où comme celle des premiers Chrêtiens : *Domeſticam Eccleſiam :* ſelon ſaint Paul, un Egliſe domeſtique ? helas je la cherche par tout cette maiſon, mais je ne la trouve point. Mais je ne m'en étonne pas : c'eſt que j'ai beau chercher, je ne trouve point dans toutes ces familles Chrêtiennes, un homme & une femme, un pere & une mere deſquels on puiſſe dire ce que l'Evangile a dit de ceux de ſaint Iean : *Erant ambo juſti ante Deum, incedentes in omnibus mandatis ſine quærelâ.* Non, on ne peut pas dire de ce mari & de cette femme, qu'ils ſont tous deux juſtes devant Dieu, exacts, irreprochables, fidéles dans l'obſervance des commandemens de ſa Loi. Mais on a droit au contraire de dire qu'ils ſont méchans, avares, ambitieux, injuſtes devant Dieu, & devant les hommes, déſobéïſans, rébelles, & prévaricateurs de tout ce que le décalogue commande, ou défend.

Rom. c. 16. verſ. 5.

Examinez là deſſus vôtre conſcience & vôtre vie, & vous découvrirez bien-tôt la véritable raiſon qui ferme l'entrée de vos maiſons à Dieu, & à ſes graces : & quand il y ſeroit entré, il en ſortiroit bientôt. Il n'y a que le monde ſeul qui y régne, & qui y eſt le bienvenû, les compagnies du monde, les fêtes du monde, les jeux, les divertiſſemens, les plaiſirs du monde, les embarras, les afai-

res, la convoitise, les passions du monde, & toutce qui peut servir d'amorce au crime, & à la volupté s'y rencontre avec pompe; mais nul vestige de vertu de piété, de réligion, de Christianisme. Ainsi Seigneur ces maisons ne sont point faites pour vous, elles sont bâties pour y recevoir d'autres hôtes que vous, & d'autres visites que les vôtres; & si je vous veux rétrouver, il faut que je reitre dans celle de saint Zacharie & de sainte Elizabet. C'est une maison d'Oraison & de sainteté; c'est là où vous avez commencé de faire l'ofice d'auteur de rédempton, puis que vous y avez santifié un pécheur: & c'est là aussi où Marie a commencé de faire l'ofice de mere de régénération, pus qu'elle y a enfanté un prédestiné. C'est la econde Partie de ce discours.

II. Partie.

COmme Iesus-Christ n'a pas été prédestiné pour être seulement le fils de Dieu, ma pour être encore le Rédempteur des hommes: ainsi Marie n'a pas été prédestinée pou être seulement la mere de Iesus-Christ, mai pour être encore la mere des pécheurs: & c'st proprement en ce jour qu'elle a commené d'en faire l'ofice; puis que c'est en ce jourqu'elle a enfanté tous les pécheurs en saintean-Batiste, & qu'elle en a fait des enfans l'adoption.

Pur développer ce mistere, il faut remar-

quer, que chaque pécheur a deux meres ſelon la chair, & deux meres ſelon l'eſprit. Sa premiere mere ſelon la chair, c'eſt Eve, dont il tire ſa premiere origine, qui lui eſt commune avec tout le genre humain : la ſeconde c'eſt celle dont il tire la naiſſance, l'être & la vie. Sa premiere mere ſelon l'eſprit, c'eſt l'Egliſe, dans le ſein de laquelle il a été conçû & régéneré par le Batême : la ſeconde, c'eſt la ſainte Vierge, dans le cœur de laquelle il a été conçû & reproduit par amour. Ses deux meres ſelon la chair le font naître enfant de colére ; mais ſes deux meres ſelon l'eſprit le font naître enfant d'adoption. Les deux premieres ne lui ont donné qu'une vie animale & raiſonnable ; les deux ſeconds lui ont donné une vie toute céleſte & divine : celles-la l'ont enfanté pour la Terre, celle-ci pour le Ciel. Laiſſons-là les meres ſelon la chair qui nous ont fait mal-heureux auſſi-tôt que coupables. Ne diſons rien non plus de la ſainte Egliſe nôtre bonne mere, qui nous a engendrés ſelõ la grace, & qui nous a nourris de ſon lait. Donnons toutes nos penſées à la ſainte Vierge, qui eſt la mere de nôtre régénération : *Mater regenerationis*, dit Albert le Grand.

En éfet Marie a deux ſortes d'enfans parmi les pécheurs, les uns ſont déja nez, & les autres ſont à naître : les premiers ſont re-

ſentez par S. Iean l'Evangeliſte, les ſeconds ſont figurez par ſaint Iean-Batiſte : Elle a enfanté les premiers ſur le Calvaire, & les ſeconds à Hébron. La génération de ceux-là eſt pénible & laborieuſe, parce qu'elle ſe fait par la pénitence ; la génération de ceux-ci eſt facile & aiſée, parce qu'elle ſe fait par le Batême. La ſainte Vierge enfanta les premiers avec douleur à la mort de ſon fils, elle conçût les ſeconds avec joie au moment de l'Incarnation de ce même fils. Elle eſt mere par adoption de ceux qui ſont déja nez ; elle eſt mere par régénération de ceux qui ſont à naître. *Charitate cooperata eſt*, dit ſaint Auguſtin, *ut fideles in Eccleſia naſcerentur* : Elle a contribué par ſon amour à faire naître les fideles dans l'Egliſe. Enfin elle a concouru à la régénération de ceux-là par la vertu de ſes ſoûfrances ; & elle a cooperé à la ſeconde naiſſance de ceux-ci par la vertu de ſa parole. En verité mes Freres, c'eſt ici où il me ſemble que nous ne pouvons nous former une idée trop haute des grãdeurs de la ſainte Vierge : le ſaint Eſprit qui l'a renduë féconde pour concevoir & enfanter le Verbe Incarné, l'a renduë encore féconde pour concevoir & enfanter les Elûs. Mais ce qui eſt encore de plus admirable, c'eſt qu'il a communiqué une divine fécondité à ſa parole auſſi-bien qu'à ſon ſein : ainſi il n'apar-

Lib. de S. Virgin. cap. 6.

tient qu'à Dieu & à Marie de produire des enfans de la ſorte, c'eſt à dire, en parlant.

Conſiderez l'homme dans la premiere création, conſiderez-le dans la ſeconde génération, conſiderez-le à la derniere réſurrection, vous verrez qu'il n'eſt produit dans l'être de la nature, qu'il n'eſt régénéré dans l'être de la grace, & qu'il n'eſt réproduit à l'être de la gloire, que par la vertu d'une parole divine. Si le Créateur l'a tiré du néant, c'eſt par la vertu de ſa parole ſubſiſtante, & de ſon Verbe increé : *Omnia per ipſum facta ſunt.* Si le Rédempteur veut apliquer le fruit de ſa mort aux pécheurs, & les engendrer à une nouvelle vie, c'eſt par la vertu de ſa parole dans l'adminiſtration des Sacremens, & dans la prédication de l'Evangile : *genuit nos verbo veritatis.* Enfin ſi Ieſus-Chriſt en qualité de ſouverain Iuge, doit tirer à la fin du monde les Morts de leurs ſépulchres, ſoit pour donner une vie immortelle & bien-heureuſe aux Elus, ſoit pour donner une vie immortelle & mal-heureuſe aux reprouvez ; ce ſera par la vertu d'une parole toute puiſſante & imperieuſe, qui raſſemblera les cendres & les oſſemens, & qui leur rendra leur premiere figure humaine, avec l'eſprit d'une vie incorruptible. L'heure viendra, dit Ieſus-Chriſt, à laquelle ceux qui ſont dans les ſepulchres ; *Audient vocem filii Dei :* entendront

Ioan. c. 1. verſ. 3.

Iacob. c. 1. verſ 18.

Ioan. c. 5. verſ. 29.

la voix du fils de Dieu ; & ceux qui auront fait le bien , réſuſciteront pour poſſeder la vie, & ceux qui auront fait le mal réſuſciteront pour leur condannation. Ainſi tout n'a été fait que par la parole de Dieu dés le commencement du monde ; tout a été refait par ſa même parole dans la plenitude des tems ; & ce ſera enfin par la vertu infiniment féconde de cette parole , que tout ſera mis dans un état immuable à la fin des ſiécles, dans le Ciel , ſur la Terre , & dans les Enfers.

Or cela ſupoſé, diſons que comme Dieu a produit toutes les créatures par la vertu de ſa parole , Marie a auſſi engendré tous les Elus par la vertu de la ſienne : Elle les a engendrés la premiere fois en Ieſus-Chriſt, qui eſt le chef de tous dans le miſtere de l'Incarnation , par la vertu de la parole qu'elle répondit à l'Ange : *Fiat mihi ſecundum verbum tuum.* Cette parole fut ſi puiſſante qu'elle produiſit un homme Dieu ; comme je l'ai expliqué alieurs. Elle a engendré une ſeconde fois les Elus en ſaint Iean-Batiſte, qui eſt l'aîné de tous , dans le miſtere de la Viſitation, par la vertu de ſa parole, lors qu'elle ſalua ſainte Elizabeth. Ainſi j'ai eu raiſon de dire , qu'elle a commencé aujourd'hui de faire les fonctions de mere de régénération. Cela eſt ſi véritable que ſaint Luc remarque

qu'en même tems qu'elle eut conçû le Verbe divin, elle partit le même jour de Nazareth, ſelon quelques Peres, ou au plus le lendemain, ſelon quelques autres ; elle traverſa les montagnes de Iudée, & elle s'en alla en diligence à Hébron, où étoit la maiſon de Zacharie: mais pourquoi un voiage ſi prompt & ſi précipité pour une Vierge ſi tendre, ſi delicate, ſi modeſte, & ſi amie de la ſolitude & du ſilence? Ne vous en étonnez pas, répond ſaint Ambroiſe : *Erat religioſa pro officio :* Elle étoit extrêmement exacte & religieuſe à faire promptement ſon ofice. Comme elle ſentoit que le fils de Dieu, qu'elle portoit dans ſon ſein, ſe hâtoit de faire ſon ofice de Rédempteur des pécheurs ; Elle ſe hâta auſſi de faire le ſien de mere des Elus. C'eſt pour cette raiſon, ajoûte ſaint Ambroiſe, que rien ne l'a put ni retenir, ni rebuter : *Non ab officio prolixitas itineris retardavit.* Non, ni la longueur, ni la difficulté du chemin ne furent pas des obſtacles aſſez grands pour lui faire diférer ſon voiage, ni retarder les fonctions de l'ofice qu'elle devoit faire dans le monde.

Elle arrive donc dans la maiſon de Zacharie : *Et ſalutavit Elizabeth*, & ſalua Eliſabet : mais à peine ſa parole & ſa voix eurent frapé les oreilles de ſa couſine ; Miracle de puiſſance ! prodige de grace ! voila cette

femme remplie en un moment du S. Eſprit, remplie de lumieres céleſtes, remplie du don de prophetie, qui s'aneantit en ſa preſence, qui la reconnoît, & la révére comme mere de Dieu. Ce n'eſt pas tout, l'enfant dont elle eſt enceinte ſe reſſent de la vertu de ſa parole, il change de condition & de fortune; d'enfant de colére, il devient enfant d'adoption; Marie l'enfante ſelon la grace par régénération, avant qu'Eliſabet l'ait enfanté ſelon la nature par la naiſſance. Ecoutons ce que diſent ces bien-heureuſes femmes; car l'eſprit ſaint qui les fait parler de l'abondance de leur cœur, ne prononce que des oracles par leur bouche: *Ecce ut facta eſt vox ſalutationis tuæ in auribus meis, exultavit in gaudio infans in utero meo.* Ie n'ai pas plûtôt entendu vôtre voix, lors que vous m'avez ſaluée, que mon enfant a treſſailli de joie dans mon ſein. Que veut dire ſainte Eliſabet? Il me ſemble, ſi j'ai bien compris le ſens de ſes paroles, qu'elle nous veut donner à entendre que la voix de la ſainte Vierge a été l'organe, & l'inſtrument dont le Verbe incarné s'eſt ſervi pour répandre ſa grace dans l'ame de la mere & de l'enfant, d'Eliſabet, & de Iean-Batiſte. C'eſt en ce ſens que les Peres de l'Egliſe les ont entenduës; *Ioannes audiebat verba Domini per os Virginis perſonantis:* Le petit Iean-Batiſte,

Luc. cap. 1. verſ. 44.

Epiſt. ad Lætam.

dit ſaint Ierôme, entendoit la voix du fils de Dieu, qui lui parloit par la bouche de la ſainte Vierge. Saint Grégoire Taumaturge atribuë la régénération de cét enfant de grace à la puiſſance de Ieſus-Chriſt, comme à la cauſe principale, & à la parole de Marie comme à la cauſe inſtrumentelle : *Vox Mariæ efficax fuit*, dit-il, *ac veluti ex perenni quodam fonte inſtrumento linguæ chariſmatum flumen emiſit.* La voix de la Vierge fut toute puiſſante & éficace, & ſa langue fut comme l'inſtrument & le canal, par lequel Ieſus-Chriſt répandit un fleuve de graces, & de dons céleſtes dans l'ame de ſon Précurſeur.

Serm. 2. de Annunt.

Vous voulez bien, Meſſieurs, que puis que ces Peres m'ont fourni leurs penſées, je leur prête les miennes pour les mettre dans un plus grand jour. Ils veulent dire, ſi je l'ai bien compris, que les paroles de la ſainte Vierge eurent en quelque maniere une vertu pareille à celle des paroles qui ſont la forme de nos Sacremens. Ce n'eſt pas l'eau toute pure répanduë ſur la tête de l'enfant qui le regénére dans le ſacrement de Batême : ce n'eſt pas la confeſſion ſeule des péchez qui juſtifie les pécheurs dans le Sacrement de pénitence : cette eau répanduë, & ces péchez confeſſez ne ſont que la matiere de ces Sacremens, il y faut apliquer la forme, il faut prononcer les paroles : *Ie te ba-*

tiſe &c. & je t'abſous : & alors ces ſignes deviennent éficaces, & produiſent la grace par leur propre vertu. De même je puis dire, que les paroles que la ſainte Vierge dit à ſainte Elizabet en la ſaluant, eurent une eſpece de vertu ſacramentelle pour produire la grace dans l'ame du petit Iean-Batiſte, & en faire un enfant d'adoption. C'eſt la penſée du Cardinal Tolet, qui expliquant ce miſtere, dit avec beaucoup de ſageſſe & d'érudition : *Verbum ſalutationis Virginis ſignificativum fuit & effectivum per quod Deus Ioannem purgavit à peccato.* Les paroles de Marie furent ſignificatives & éficaces tout enſemble, & ce fut par leur vertu que Dieu purifia ſaint Iean-Batiſte du péché originel. Ce ſavant Cardinal diſtingue fort à propos deux ſortes de paroles : les unes ſont purement ſignificatives, elles ne font qu'exprimer la penſée, & répreſenter leur objet preſent, ou futur : Telles furent les paroles que le fils de Dieu dit à ſaint Pierre : *Avant que le Coq chante, vous me rénoncerez trois fois.* Ces paroles ne produiſirent aucun éfet, elles ne firent qu'expliquer la penſée de Ieſus-Chriſt, & prédire la chûte de cét Apôtre. Il y a d'autres paroles qui ne ſont pas ſeulement ſignificatives, elles ſont encore éficaces ; elles n'expriment pas ſeulement la penſée de celui qui parle, mais elles produiſent l'éfet qu'elles ſignifient.

In cap. 1. Luc Annot. 117.

Luc. c. 22. verſ. 61.

Telle fut cette parole, que Ieſus-Chriſt dit au Lépreux : *mundare*, ſoyez guéri. Or c'eſt de la nature de ces ſecondes paroles que furent celles que dit la ſainte Vierge en ſaluant ſa couſine Eliſabet, elles furent ſignificatives & éficaces tout enſemble. Ainſi ſa viſite fut comme un Sacrement de régénération pour Iean-Batiſte, elle produiſit dans ce bien-heureux enfant l'éfet que la circonciſion produiſoit dans les autres, & quelque choſe de plus, elle le lava du péché originel, & le remplit de grace.

Luc. cap. 5. verſ. 13.

Ie ne m'étonne pas de cette vertu toute-puiſſante des paroles de Marie. Si S. Chriſoſtome, parlant de celles que ſaint Paul met au commencement de ſes Epîtres, & par leſqu'elles il ſalue les fidéles auſquels il écrit, a dit : *Sufficit ſola Pauli ſalutatio, gratia implere eum qui ita ſalutatur.* Le ſalut que cét Apôtre donne dans ſes lettres, êtoit ſufiſant pour remplir de graces ceux auſquels elles s'adreſſoient, ſi dis-je, une parole de ce Docteur des Gentils, avoit tant de vertu & de force, lors qu'elle étoit comme morte & inanimée ſur le papier ; dirons nous que celle de Marie a été moins éficace, & moins remplie de grace & d'onction que celle de cét Apôtre ? Non, Meſſieurs, ce ſeroit faire injure à ſa dignité de mere de Dieu, & l'injure faite à la mere rétomberoit ſur le fils. Car ſi

In 2. Tim. cap. 1.

nous

nous en croions à Téophilacte : *Vox Virginis, vox erat incarnati in illa Dei.* La voix de la Vierge n'étoit pas la voix d'une ſimple femme, c'étoit la voix de Dieu même qui s'étoit incarné dans ſon ſein, qui parloit par ſa bouche, qui s'expliquoit par ſon organe, & qui ſantifioit ſon Précurſeur par ſa parole. Car comme l'enfant qui eſt encore dans le ſein de ſa mere, n'eſt cenſé qu'une même perſonne avec elle, on peut dire que pendant que le Verbe Incarné étoit dans celui de la Vierge, c'eſt lui qui vivoit en elle, qui agiſſoit en elle, qui parloit en elle, & qui faiſoit toutes choſes en elle. Comme il y étoit engendré continuellement par ſon Pere, il y produiſoit auſſi continuellement le ſaint Eſprit avec lui, & ſantifioit avec cét Eſprit divin ſon Précurſeur dans le ſein de ſa mere. Voila pourquoi ſaint Bonaventure remarque fort judicieuſement, que lors que Marie ſalua Eliſabet, ce ne fut pas un ſalut de ſimple déſir, ou de ſouhait ſterile & inéficace, en lui ſouhaitant la paix, la grace, & la bénédiction du Seigneur ; mais ce fut d'une maniere éficace, en portant éfectivement la grace, le ſalut, la paix, & la rédemption dans toute ſa famille, c'eſt à dire, dans les ames du pere, de la mere, & de l'enfant, en donnant le don de prophetie à Zacharie, en rempliſſant Eliſabet du ſaint Eſprit, & en

régénérant le petit Iean-Baptiſte à la vie de la grace. Iugez aprés cela, ſi je n'ai pas eu raiſon de dire, que c'eſt aujourd'hui que la ſainte Vierge a commencé de faire les premieres fonctions de ſon ofice de mere de régénération, puis que c'eſt en ce jour qu'elle a enfanté le plus grand de tous les enfans des hommes, & qui a été ſelon ſaint Auguſtin, *Legis & gratiæ fibula :* le nœud ſacré qui a uni la Loi avec l'Evangile, & la Sinagogue avec l'Egliſe.

Serm. 3. de S. Ioan. Baptiſt.

Mais pour vous faire voir que cette mere du bel amour ne s'aquita pas de cét ofice d'une maniere ſuperficielle & paſſagere, l'Evangile remarque que ſa viſite fut longue, & qu'elle demeura trois mois entiers auprés de ſa couſine Eliſabet. Pourquoi un ſi long ſéjour ? Les Peres nous en donnent pluſieurs raiſons. Ce fut premierement pour rendre à ſa couſine tous les bons ofices dont ſon âge, & ſa groſſeſſe avoient beſoin ; *Quæ propter officium venerat*, dit ſaint Ambroiſe, *inhærebat officio :* Elle s'atacha avec exactitude à ce qu'elle étoit venuë faire en cette maiſon. Ce fut en ſecond lieu pour partager avec le fils de Dieu, dont elle étoit enceinte, les ſervices qu'il vouloit rendre à la mere & à l'enfant, à Eliſabet, & à Iean-Batiſte ; à celle-là quand elle ſeroit acouchée, & à celui-ci quand il ſeroit né. En éfet ne vous perſuadez

pas, dit saint Ambroise, que les seules raisons humaines de bien-séance & de parenté aient été les motifs de cette longue visite : *Non sola familiaritatis causa diu mansit.* Non, ni la familiarité, ni la confiance n'y eurent aucune part, Iesus & Marie avoient des vuës plus divines, & un dessein plus relevé : *Sed fuit tanti vatis profectus :* ce fut pour le profit, pour la perfection, & pour l'avancement spirituel de ce grand Prophete, qui devoit bientôt paroître au monde pour preparer les voies du Seigneur. *Quantum enim gratiæ putamus usu tanti temporis sanctæ Mariæ addidisse præsentiam.* Car si la sainte Vierge entrant dans cette maison, remplit ce saint enfant de tant de joie & de grace par sa seule parole, & en saluant sa mere, quelle augmentation de graces & de dons celestes ne lui procura-t-elle pas par le bonheur de sa presence, & par la longueur de son séjour.

Comment. in Luc. cap. 1.

Ce n'est pas tout, je découvre encore de nouveaux misteres dans cette visite, tant elle est féconde en miracles. I'ose dire que toutes les œuvres de Marie sont parfaites comme celles de Dieu : elle ne s'est pas contentée d'avoir ébauché un grand ouvrage en saint Iean, elle l'a voulu achever ; ce n'étoit pas assez d'avoir coopéré à sa régénération selon l'esprit, elle vouloit encore assister à sa naissance selon le corps : & pour faire voir

qu'elle étoit véritablement mere de cét enfant prédeſtiné, elle voulut non ſeulement aſſiſter à ſa naiſſance, mais encore aider à ſon éducation. C'eſt la raiſon qu'Origene nous donne du long ſéjour qu'elle fit dans la maiſon de Zacharie : *Vt Ioannes mirabiliter natus, mirabilius nutriretur.* Afin que la naiſſance de Iean-Baptiſte, aiant été miraculeuſe, ſon éducation fût encore plus admirable.

Homil. 9. in Luc.

Enfin pour ne rien laiſſer à dire à la gloire de cette viſite, qui ne nous preſente par tout que des merveilles ; I'oſe dire, qu'elle a eû non ſeulement la vertu du Sacrement de Batême de la nouvelle Loi, mais encore celle du Sacrement de Confirmation en faveur du petit Iean-Baptiſte. Elle eut la vertu du Sacrement de Batême, puis qu'elle lui confera la grace de régéneration. Cela eſt ſi véritable que les Peres aſſurent qu'il n'eut pas beſoin de la Circonciſion cette céremonie légale lui fut inutile ; Il fut pourtant circoncis, non pas par néceſſité, mais par bienſéance, non pas pour le laver du péché, mais pour obſerver la Loi, & pour ne ſcandaliſer perſonne : ainſi il fut régénéré en grace dans le même lieu où il avoit été conçû dans le péché. Cette viſite de la Sainte Vierge eut non ſeulement la vertu du Sacrement de Batême, mais encore celle du Sacrement de Confir-

Euſeb. Gallic. in Serm. de S. Ioan.

mation. Car comme le S. Esprit nous donne dans le Batême la plenitude de la grace pour réparer nôtre innocence, il nous donne dans la Confirmation une augmentation de grace pour aquerir la perfection de la justice : *Et sicut in Baptismo regeneramur ad vitam, sic post baptismum confirmamur ad pugnam in baptismo abluimur, post baptismum roboramur.* Comme le Batême nous régénére à une nouvelle vie, la confirmation nous prépare à de rudes combats : le Batême nous lave, la Confirmation nous fortifie. Voilà les éfets que ces deux sacremens produisent dans les ames, & qui sont parfaitement bien expliquez par ces paroles du Canon. Or ce sont les mêmes que la visite de la Ste Vierge a produit dans l'ame du petit Iean-Batiste : elle l'a régénéré par une grace de Batême, elle l'a fortifié par une grace de Confirmation. Il a reçû par sa régénération l'esprit d'une nouvelle vie, il a reçû par sa Confirmation un esprit de force & de généroſité : il a été régénéré pour être le premier enfant adoptif de Marie, & il a été Cõfirmé pour être le premier Martir de Iesus-Christ. *Ungebatur*, dit saint Ambroise, *& quasi bonus athleta exercebatur in utero matris ; amplissimo enim virtus ejus certamini parabatur.* Il fut confirmé par l'onction de la grace, & préparé dés le sein de sa mere à l'ofice qu'il devoit faire un jour

Can Spiritus sanctus de consec. dist. 5.

Lib. 1. comment. in Luc. cap. 1. post initium.

dans le monde : c'étoit un généreux Athléte, dont il faloit exercer de bonne heure la vertu ; puis qu'elle devoit être expoſée à de rudes épreuves, & à de ſanglans combats. Dites moi maintenant, Meſſieurs, à laquelle eſt-ce de ces deux meres que le petit Iean-Batiſte à plus d'obligation, à Eliſabet, ou à Marie? La premiere eſt ſa mere ſelon la nature, la ſeconde eſt ſa mere ſelon la grace; la premiere l'a enfanté ſelon le corps, la ſeconde l'a enfanté ſelon l'eſprit. Celle-là l'a conçû dans le péché, celle-ci l'a conçû dans l'innocence: celle-là lui a donné une naiſſanqui lui eſt commune avec le reſte des hommes, celle-ci lui en a donné une qui ne lui eſt cõmune qu'avec Ieſus-Chriſt. Voila pourquoi Amalarius Diacre de l'Egliſe de Mets, qui vivoit dans le IX. ſiécle, remarque dans ſon ouvrage des offices Eccleſiaſtiques, ou Divins, qu'il compoſa par l'ordre de l'Empereur Loüis le Débonnaire, qu'on célebroit de ſon tems trois Meſſes le jour de la Nativité de ſaint Iean-Batiſte, comme on fait le jour de la Nativité du Fils de Dieu. Ainſi vous voiez que ce ſaint Précurſeur eſt redevable à la viſite de Marie, de toutes les graces qu'il a reçûes avant ſa naiſſance, de la bonté de Ieſus.

Lib. 3. de Eccl. offic. cap. 38.

Ah! viſite de Marie, vous futes une ſource de bénédictions pour la maiſon de Zacha-

rie, mais vous ſerés un jour la condannation de toutes les viſites inutiles & peut-être criminelles qui ſe rendent, & qui ſe reçoivent dans les maiſons des Chrêtiens. Car helas, entrons un peu, je vous prie, dans vôtre domeſtique, à quoi ſe paſſe la meilleure partie de la vie des hommes & des femmes ? à viſiter, & a été viſitées. Heurtez à la porte de cét homme de qualité, demandez, où eſt Monſieur ? on vous répondra, il eſt en viſite. Et où eſt Madame ? elle eſt en compagnie. Et que fait-on dans ces viſites, & dans ces compagnies ? Voici le miſtere d'iniquité : on y joüe, on s'y divertit au dépens du prochain, on y parle d'intrigues & de galanterie, on y perd le tems, & on n'en révient jamais ſi pur, & ſi chaſte qu'on y a été. Ah Chrêtiens ſans Chriſtianiſme, Devotes ſans piété, & ſans devotion, eſt-ce ainſi que vous dés-honnorez la viſite toute ſainte & divine que Marie a renduë à Eliſabet par les viſites profanes, ſuſpectes, & dangereuſes que vous recevez de vos amis, & que vous rendez à vos amies ? au lieu de rendre les autres viſites de juſtice & d'obligation auſquelles vôtre devoir vous engage. Car ne croiez pas que l'Evangile vous oblige de vivre en bêtes, ou en ſauvages, ſéparez de toute ſorte de commerce, & de ſocieté ; Non, non, la vie Chrêtienne n'eſt pas une

vie mal-honnête & incivile ; elle ne permet pas ſeulement les viſites de bien-ſéance, elle en ordonne de certaines qui ſont de juſtice, auſſi-bien que de charité. Interrogez-là deſſus l'Apôtre S. Iaque, demandez lui quel eſt l'un des devoirs plus eſſentiels du Chrêtien? il vous répondra : *Religio munda & immaculata apud Deum & Patrem, hæc eſt, viſitare pupillos & viduas in tribulatione eorum :* Le plus noble exercice de pieté, l'acte de réligion le plus pur, & le plus parfait devant Dieu le Pere, conſiſte à viſiter les orphelins, & les veuves dans leur affliction. Prenez garde, comme parle cét Apôtre, il ne fait pas conſiſter la perfection du Chriſtianiſme, à oüir la Meſſe, à entendre le Sermon, à faire de grandes priéres, ni même à fréquenter les Sacremens, quoi que toutes ces œuvres ſoient éclatantes, & qu'elles ſoient les marques d'une grande pieté ; mais il fait conſiſter toute la ſainteté de la réligion dans cette bonne œuvre, *Viſitare*, à viſiter. Non pas Monſieur, & Madame, qui ſont les premiers de la ville, ou qui ſont diſtinguez par leur naiſſance, par leurs richeſſes, par leurs charges, & par leur dignité : non, la pieté Chrêtienne ne conſiſte pas à viſiter ces perſonnes de condition ; le nombre de leurs courtiſans eſt aſſés grand ſans que vous l'aliez groſſir par vôtre preſence : mais ſachez qu'elle conſiſte à viſiter *Pupillos & viduas*, les pauvres, les

Iacob. c. 1. verſ. 27.

veuves, les orphelins, dans leur misere, & dans leurs afflictions. Et pour vous faire voir que ces visites renduës aux pauvres & aux afligez sont un point essentiel de nôtre Morale & de nôtre Réligion; çà ouvrez l'Evangile, lisez, écoutez, tremblez, voici l'Arrêt de dannation éternelle prononcé contre les réprouvez; & afin que vous ne puissiez douter de sa justice, le souverain Iuge y alegue le motif d'une sentence si rigoureuse, & si terrible: *Non visitastis me.* I'ai été prisonnier dans ce cachot en la personne de ce pauvre débiteur: j'ai été malade à l'Hopital dans la personne de ce misérable, qui pleure, & qui gémit dans ce lit: j'ai été un pauvre orphelin destitué de pere & de mere, & renfermé dans la Charité: j'ai été un pauvre honteux dans cette personne de qualité, sans oser découvrir ma nécessité; & cependant cruels & barbares que vous étes, *Non visitastis me*, Vous m'avez mépriſé, ou abandonné, vous avez eu la dureté de ne me pas rendre une visite, vous avez cru qu'une telle démarche étoit indigne d'une personne de vôtre rang, & de vôtre naissance. Allez maudits rétirez-vous de moi, vous serez éternellement les objets de ma colere, puisque je n'ai pas été celui de vôtre compassion. Matth. c. 25. v. 36.

Hé bien, Chrêtiens, la comprenez-vous bien maintenant, cette obligation essentielle

de la Religion que vous profeſſez ? *Hæc eſt.* Riches du monde la voila : *Viſitare pupillos & viduas :* elle conſiſte à viſiter les veuves & les orphelins dans leur affliction. Mais ne vous trompez pas ici ; ces viſites ne doivent pas être ſeiches, & ſteriles : elles ne doivent pas être des viſites de compliment & de cérémonie, elles doivent être utiles, charitables, miſéricordieuſes, acompagnées d'aumône, & de liberalité. Vous avez le modéle de ces viſites bien-faiſantes dans le miſtere de ce jour : *Contuendum eſt*, dit S. Ambroiſe, *quia ſuperior venit ad inferiorem, Chriſtus ad Ioannem, Maria ad Elizabeth.* Remarquez ici une miſterieuſe confuſion, & un ſacré renverſement dans l'ordre des civilitez mondaines : ſelon la coutume du monde, l'inférieur doit la premiere viſite à celui qui eſt ſuperieur : mais ſelon les maximes de l'Evangile cét ordre eſt ici renverſé ; C'eſt le ſupérieur qui rend viſite à ſon inferieur, le Prince à ſon ſujet, Ieſus-Chriſt à Iean-Baptiſte, Marie à Eliſabet. Mais leur viſite ne fut ni vaine, ni inutile ; elle fut acompagnée de graces & de bénédictions : Ieſus & Marie humilierent toutes leurs grandeurs : *Vt inferior adjuvetur :* pour ſoulager leur inferieur. Ieſus viſita Iean-Baptiſte pour le déliver de la ſervitude du péché ; & Marie viſita Eliſabet pour lui rendre ſervice dans ſes couches ; Ieſus

Lib. 2. comment. in Luc. cap. 1.

comme auteur de la grace, ſantifie ſon Précurſeur, & Marie comme mere de grace, en fait un enfant d'adoption.

Voila quelle doit être la fin des viſites qu'on rend aux pauvres, aux veuves, & aux orphelins, *Vt inferior adjuvetur*, elles ſe doivent terminer au ſoulagement des néceſſitez ſpirituelles & corporelles des afligez, autrement je me moque de vous, & de vos viſites, car c'eſt inſulter aux miſeres des pauvres, de les viſiter & de ne les pas ſoulager. Tous ces miſerables ont droit de vous faire le même réproche que Iob faiſoit à ſes amis : *Conſolatores oneroſi omnes vos eſtis* : Vous étes des conſolateurs facheux & incommodes ; vous parlez beaucoup, & vous ne donnez rien. Il faut donc que dans vos viſites, il vous en coûte plus que de ſimples paroles de conſolation, & que des complimens de condoléance : ce n'eſt pas aſſez d'honorer un pauvre de vôtre viſite, il le faut encore ſoulager par vos biens-faits, ſes yeux ſont plus ouverts pour obſerver vos mains, que ſes oreilles attentives à écouter vos beaux diſcours. Ah, que ces viſites bien-faiſantes renduës dans un eſprit de charité & de miſericorde, ſeroient agréables à Dieu, que de graces, & de bénédictions ſpirituelles & temporelles n'attireroient-elles pas ſur vos perſonnes, & dans vos maiſons ? elles me feroient conce- Cap. 16. verſ. 2.

voir de grandes eſperances de vôtre ſalut, elles engagéroient le Seigneur à vous viſiter lui-même dans les entrailles de ſa miſéricorde, comme il viſita Zacharie : parce que vous étant rendû pendant vôtre vie ſes cooperateurs pour le ſoulagement des pauvres, vous mériteriez qu'il vous dit à l'heure de vôtre mort, ce qu'il dira aux Elus au jour du Iugement. Venez les benis de mon Pere, prendre poſſeſſion du Roïaume qui vous eſt préparé dés le commencement du Monde : *Quia viſitaſtis me :* parce qu'étant malade, priſonnier, orphelin, miſérable, vous m'avez viſité, & ſécouru dans mes néceſſitez. Mais ſortons de ces priſons, & de ces hôpitaux, rentrons une troiſiême fois dans la maiſon de Zacharie, pour y contempler le troiſiême miſtere qui s'y eſt acompli. Ieſus-Chriſt y a fait les premieres fonctions de ſon ofice de Rédempteur des hommes ; Marie y a fait les premieres fonctions de ſon ofice de mere des pécheurs : Voïons maintenant comme le petit Iean-Baptiſte y a fait auſſi les premieres fonctions de ſon ofice de Précurſeur du Meſſie. C'eſt la troiſiême Partie de ce Diſcours.

III. PARTIE.

QVoi que la qualité d'enfant de la grace, ſoit commune à tous les Saints, il faut néanmoins tomber d'acord qu'elle eſt ſi pro-

pre à ſaint Iean-Baptiſte, & qu'elle lui convient par des titres ſi ſinguliers, que je ne trouve aucun Saint dans l'ancien, ni dans le nouveau Teſtament qui le lui puiſſe diſputer, ni même le partager avec lui ſous les mêmes conditions. Il eſt vrai que Iéremie fut ſantifié dans le ſein de ſa mere, mais ce fut avec des circõſtances moins admirables: ſa naiſſance ne fut ni annoncée par un Ange, ni acompagnée de miracles; il nâquit, & fut élevé comme les autres enfans, quoi qu'il fut choiſi pour être un grand Prophete; & s'il reçût la grace de la ſantification, ce ne fut que par les mérites de Ieſus-Chriſt futur. Mais pour ce qui eſt du Précurſeur du Meſſie, comme il devoit être le plus grand de tous les enfans des hommes, tout devoit être grand en lui. Le même Ange qui anonça la naiſſance du fils de Dieu à la Vierge, anonça la ſienne à ſon Pere. Si Ieſus-Chriſt eſt né d'une Vierge féconde, Iean-Baptiſte eſt né d'une mere ſtérile: voila pourquoi ſaint Auguſtin dit que: *Formam venturi Domini nativitate, & converſatione ſignavit.* Cét homme tout divin a anoncé la venuë de Ieſus-Chriſt par les merveilles de ſa naiſſance, auſſi-bien que par la ſainteté de ſa vie, & que par la vérité de ſa Prédication. Mais ce qui eſt ici de particulier à ſaint Iean, & qui le diſtingue de Iéremie; c'eſt que ce

In appendice de diverſis. Serm. 84. de decol. S. Ioan.

Prophete n'a été ſantifié que par la grace de Ieſus-Chriſt futur, & le Précurſeur a été ſantifié par la grace de Ieſus-Chriſt préſent: Ainſi on le doit apeller par excélence l'enfant de la grace. C'eſt pour cette raiſon que contre la coutûme des Iuifs, & contre le ſentiment de tous ſes parens, on lui donna par inſpiration divine le nom de Iean. Car comme il avoit été conçû, non pas par la vertu de la nature, mais par la vertu de la grace, il devoit être apellé, non pas du nom de Zacharie, dit ſaint Bonaventure, mais de celui de Iean, qui ſignifie grace: *Vt novo modo natus, novo nomine nuncuparetur*: afin que celui qui étoit né d'une maniere toute nouvelle, fût appellé d'un nom tout nouveau. Ou bien diſons que ſaint Iean eſt l'enfant de la grace par excélence, ſoit parce que la grace du nouveau Teſtament a commencé à ſa naiſſance, ſelon le vénérable Béde; ſoit parce qu'aiant été conçû dans le péché comme les autres enfans, il eſt né dans la grace, ce qui le diſtingue des autres hommes, & ce qui fait que la grace a eu plus de part dans ſa naiſſance, que la nature, ſelon ſaint Proſper: ſoit parce qu'il a connu Dieu avant que de ſe connoître ſoi-même; ce qui eſt un grand ouvrage de ſa grace, ſelon l'Abé Garric. Soit enfin parce qu'on peut dire qu'il eſt né entre les bras de Ieſus & de Marie, c'eſt à

Commét. in Luc. cap. 1.

Commét. In hunc loc.

Lib. 2. de voc. gent.

Serm. 3. de Nat. ſancti Ioann.

dire, de l'Auteur, & de la Mere de la grace. Voila un abregé des merveilles qui ont accompagné la naissance de cét enfant de la grace. Mais voici la plus grande de toutes; c'est que par un nouveau prodige de la grace, il a été afranchi des loix de la nature, & des infirmitez de l'enfance, il a rendu le premier témoignage à la divinité de Iesus-Christ, & a commencé dés le sein de sa mere les premieres fonctions de Précurseur du Messie. *O beatus Ioannes*, s'écrie S. Chrisologue à ce propos, *qui ante Dei spiritu meruit intonare, quàm hominis vagiret in fletu.* O bien-heureux Iean-Baptiste, qui rempli de l'esprit de Dieu a merité de se faire entendre prêcher comme un Prophete, premier que de se faire entendre pleurer comme un enfant. Serm 88. de S. Joan.

Mais pour vous faire concevoir une haute idée de l'ofice de Précurseur que saint Iean devoit exercer dans le Monde, il faut remarquer que le Verbe divin a paru sur la terre, sous trois qualitez diférentes, sous lesquelles il devoit executer les volontez de son Pere, & acomplir l'ouvrage de la rédemption des hommes, il a paru comme fils de Dieu, en vertu de sa génération divine; comme Législateur des hommes, en vertu de sa mission temporelle; comme Prêtre & victime des péchez du monde, en vertu de son Sacerdo-

ce éternel. Mais comme toute la gloire qu'il pouvoit tirer de ces trois qualitez étoit obſcurcie ſous les humbles aparences d'un homme mortel, il faloit que trois perſonnes divines lui rendiſſent un témoignage public, pour le faire reconnoître & adorer pour ce qu'il étoit : c'eſt à quoi la ſageſſe divine a pourvû. Le Pere Eternel lui a rendu témoignage ſur le Thabor, l'a déclaré, & l'a fait reconnoître pour ſon fils bien aimé :

Math. c. 17 verſ. 5. *Hic eſt filius meus dilectus in quo mihi bene complacui :* Celui-ci eſt mon fils bien aimé, l'objet de mon afection, & de ma complaiſance : Ecoutez-le, le ſaint Eſprit lui a rendu témoignage ſur les rives du Iourdin en deſcendant viſiblement ſur lui ſous la forme d'une Colombe, & en déclarant qu'il étoit le Légiſlateur de la nouvelle Loi, & l'inſtituteur d'un nouveau Batême, en diſant : *Hic eſt qui baptiſat in Spiritu :* C'eſt lui qui bâtiſe par le ſaint Eſprit.

Voila déja deux perſonnes divines qui ont rendu témoignage à Ieſus-Chriſt ſous ſes deux premieres qualitez de fils de Dieu, & de Legiſlateur des hommes. Il reſtoit à trouver une troiſiême perſonne qui fut toute divine, ou du moins qui fût capable d'être élevée dans un Ordre divin, pour rendre témoignage à ſa troiſiême qualité d'Agneau de Dieu, c'eſt à dire, de Prêtre, & de victime

me des péchez du monde. Qui sera cette troisiême personne digne d'être associée au Pere Eternel, & au saint Esprit ? N'en soiez point en peine, ce ne peut être autre que celui qui a été envoié de Dieu pour ce dessein, & qui a déclaré lui-même en préchant aux Iuifs que c'étoit là le sujet de son ministere, & la fin de sa Mission : *Vt manifestetur in Israël propterea veni ego in aqua baptisans :* pour moi je suis venu batiser avec l'eau, afin de manifester, & de faire connoître à tout le peuple d'Israël celui qui doit batiser par la vertu du saint Esprit. Ioan. c. 1. vers. 31.

Voila, Messieurs, quel a été l'ofice de Iean-Batiste dont-il s'est parfaitement aquité en plusieurs lieux. Premierement, il en a fait les fonctions dans le désert par la vertu de sa prédication lors qu'il disoit à tout le peuple, Ie suis la voie que le Prophete Haïe a prédite, qui crie dans le désert ; aplanissez le chemin du Seigneur. Dieu a parlé par la bouche des autres Prophetes, dit le vénérable Béde, pour annoncer la venuë du Messie futur : *Sed & iste solus vox, quia verbum præsens ostendit :* mais Iean-Batiste a été seul sa voix, parce qu'il a montre le Verbe présent. Ioan. c. 10. vers. 23.

2. Il a fait les fonctions de l'ofice de Précurseur sur les rives du Iourdain en préchant le Batême de pénitence. Surquoi saint Chrisostome fait une remarque admirable, Comment. in hunc locum.

Apud photium, pag. 1283.

quand il dit : *Ioannes cum patre diviſit predicationem unigeniti : Pater de cœlo teſtatus eſt, Ioannes in terra.* Iean-Batiſte a partagé avec le Pere Eternel l'ofice de Prédicateur de ſon fils. Le Pere Eternel lui a rendu témoignage dans le Ciel en faiſant entendre ſa voix, qui diſoit; Celui-ci eſt mon fils bien aimé. Iean-Batiſte lui a rendu témoignage ſur la terre, lors qu'en le montrant, il dit ; Voila l'Agneau de Dieu qui ôte les péchez du monde. Enfin il a fait les dernieres fonctions de ſon ofice juſque dans ſa priſon, lors que chargé de chaînes par l'ordre d'Hérodes, & par la perſécution d'Hérodias il députa deux de ſes diſciples à Ieſus-Chriſt, afin qu'ils puſſent aprendre de ſa propre bouche qu'il étoit le véritable Meſſie dont il leur avoit ſouvent parlé.

Mais en quel tems & en quel lieu, penſez-vous, que Iean-Batiſte ait commencé les divines fonctions de ſon miniſtere de Précurſeur, & en quelle maniere il ait rendu le premier témoignage à Ieſus-Chriſt ? je répons que c'eſt aujourd'hui. Oüi c'eſt-en ce jour qu'il a commencé de prêcher avant que de naître ; c'eſt-en ce jour qu'il a commencé d'adorer ſon Dieu avant que de paroître parmi les hommes ; c'eſt dans le ſein de ſa mere qu'il a reconnû ſon Rédempteur, & qu'il fut éclairé des lumieres de la grace, avant que

de voir celle du jour. C'eſt la penſée de ſaint Bernard, qui récherchant la raiſon pour laquelle la ſainte Vierge enceinte du Verbe Incarné, alla viſiter Eliſabet enceinte de Iean-Batiſte, en donne celle-ci : *Vt parvulo Prophetæ detur locus & occaſio, ut minori adhuc domino ſuo, ſui officii valeat exhibere primitias:* afin de donner à ce petit Prophete le lieu & l'ocaſion d'ofrir les préinices de ſon ofice de Précurſeur à ſon petit maître, qui étoit encore renfermé dans le ſein de ſa mere. Serm. ſup miſſus.

En éfet remarquez, s'il vous plaît, que trois choſes étoient néceſſaires à ſaint Iean, pour s'aquiter fidélement de ſon ofice de Précurſeur du Meſſie. Premierement, il le devoit connoître par la lumiere de la foi. 2. Il le devoit adorer par un acte de Religion. 3. Il le devoit manifeſter par un ſigne de démonſtration. Or je ſoûtiens que c'eſt aujourd'hui que Iean-Batiſte a commencé de connoître, d'adorer, & de montrer Ieſus-Chriſt. Oüi, Meſſieurs, c'eſt aujourd'hui que ce ſaint enfant renfermé dans le ſein de ſa mere, a connu le fils de Dieu par les lumieres ſurnaturelles de la grace, & par l'uſage avancé de la raiſon : *Exultavit Ioannes*, dit ſaint Ambroiſe, *Domini præſentiam agnoſcens:* Iean-Batiſte tréſaillit de joïe en connoiſſant par la foi & en ſentant par la grace la preſence de ſon Seigneur : & c'eſt-ce que l'Egliſe même confeſſe Comm. in Luc. c. 1.

par ces paroles : *Cenſeras Regem Thalamo manentem.* 2. C'eſt aujourd'hui qu'il l'a ſalué & adoré en eſprit par un premier éfet de réconnoiſſance,& par un premier acte de Religion. Exemple admirable, qui nous aprend qu'en même tems que nous avons ateint l'uſage de la raiſon, nous devons tourner à Dieu nôtre eſprit & nôtre cœur par des actes de foi & d'amour, puis qu'il eſt le premier auteur de nôtre être, nôtre derniere fin, & l'objet de nôtre ſouveraine félicité ! c'eſt la conſideration de cette merveille, que l'Ecriture nous répréſente en la perſonne de ſaint Iean, en nous le faiſant voir comme un enfant réligieux & raiſonnable tout en ſemble avant que de naître, qui avoit tellement charmé l'eſprit de ſaint Auguſtin qu'il s'écrie : *O omnipotentia naſcentis ! ô magnificentia de cælo in terram deſcendentis !* O toute puiſſance d'un Dieu devenu enfant dans le ſein d'une Vierge ! ô magnificence d'un Dieu de majeſté infinie deſcendu du ciel en terre ! *Adhuc in utero Chriſtus portabatur, & ex utero matris à Ioanne ſalutabatur !* Ieſus-Chriſt étoit encore porté dans le ſein de Marie, & cependant il étoit déja reconnu ſalué & adoré par le petit Iean-Batiſte renfermé dans le ſein d'Elizabet ! quoi que toutes ces actions merveilleuſes ſoient dignes du Précurſeur du Meſſie, & qu'elles ſoient autant de fonctions de

Serm. 11. de temp. poſt init.

ſon miniſtere : néanmoins comme tout cela ſe paſſoit dans ſon intérieur, il faloit qu'il donnât quelque ſigne & quelque démonſtration extérieure des ſentimens de ſon ame pour bien s'aquiter de ſon devoir.

C'eſt ce qu'il a fait d'une maniere admirable ; car interrogez les Peres de l'Egliſe, & demandez-leur quel a été ce mouvement du corps & cét épanoüiſſement du cœur du petit Iean-Batiſte, à la voix de la ſainte Vierge quand elle ſalua ſainte Eliſabet ? ils vous répondront que ce ne fut pas un mouvement convulſif ni naturel, comme a rêvé Calvin ; mais que ce fut un mouvement ſurnaturel & miſterieux, par lequel cét enfant rendit, non ſeulement le premier hommage de ſa liberté & de ſa raiſon, à l'auteur de la grace & de la vie ; mais encore le premier témoignage à la divinité de l'Agneau, qui étoit venu pour expier les péches du monde dans les infirmitez de nôtre chair. *Ioannes*, dit Euthimius, *agnito ſupernaturaliter Domino ſuo exultatione illum prædicavit :* Saint Iean aiant réconnu ſon Rédempteur par une lumiere ſurnaturelle & divine, le ſentit, le prêcha, & le montra par ſon tréſaillement de joie. Mais quelle fut cette premiere prédication, par laquelle il commença ſon ofice de Précurſeur avant que d'avoir reçû l'uſage de la parole, & avant que d'avoir vû des yeux du

Comm. in hunc locum.

Serm. de Epiphan. corps celui qui étoit l'atente des Iuifs & des Gentils ? S. Leon répond : *Ioannes prophetica exultatione commotus eſt , quaſi intra viſcera matris clamaret , Ecce Agnus Dei qui tollit peccata mundi.* Saint Iean fut ſurpris d'un entouſiaſme prophetique , comme s'il eut voulu s'écrier dans le ſein de ſa mere par l'agitation de ſon petit corps comme par une voix ſenſible ; voila l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde. Ainſi ce Predicateur eſt diferent des Prophetes & des Apôtres , en ce que les Prophetes n'ont annoncé que les grandeurs de Ieſus-Chriſt futur, les Apôtres n'ont prêché que la gloire de Ieſus-Chriſt réſuſcité ; mais ſaint Iean a publié la grace interieure & toute-puiſſante du fils de Dieu préſent & nouvellement incarné. Voila pourquoi ſaint Chriſoſtome prêtant ſes paroles à ce petit Prédicateur encore müet , lui fait dire des choſes admirables par l'onction de l'eſprit de Dieu. *Exibo , præcurram , prædicabo.* Celui qui eſt le Verbe & la parole de ſon pere m'eſt venu viſiter ; pourquoi demeurerai-je plus long-tems müet & dans le ſilence ? celui qui eſt le liberateur de ſon Peuple , & qui eſt venu rompre les liens des Captifs eſt ici preſent;pourquoi demeurerai-je davantage dans la priſon du ſein de ma mere ? j'en ſortirai , je marcherai devant lui , je lui préparerai les voïes , & je prêcherai à tout le monde que

Serm. de S. Ioan. Bapt. apud metaphr.

voila l'Agneau de Dieu. O admirable miſtere, ajoute ſaint Chriſoſtome ! *Nundum naſcitur & ſaltibus loquitur : nundum ei permittitur clamare, & per facta auditur : nundum aſpicit lucem & ſolem indicat : non ſuſtinet naturæ expectare terminos; ſed contendit rumpere carcerem ventris, & ſtudet præſignificare venientem Salvatorem.* Cét enfant n'eſt point encore né, & il parle par ſigne ; il n'a pas encore l'uſage de la parole, & il ſe fait entendre par ſes actions ; il ne voit pas encore la lumiere du jour, & il montre déja le Soleil de juſtice : il ne peut atendre le terme que la nature aſſigne à ſa naiſſance ; mais impatient dans le ſein de ſa mere, il s'éforce de rompre ſes liens, & ſe hâte d'aller prêcher par tout la venuë du Rédempteur du monde.

Que vous en ſemble, Meſſieurs, ce témoignage rendu dans toutes ſes circonſtances, n'eſt-il pas bien irreprochable & autentique, & ne faut-il pas tomber d'acord que ſaint Iean a commencé dignement aujourd'hui de faire ſon ofice de Précurſeur, puis que aiant reçû l'uſage de la raiſon, le don de Prophetie, les lumieres de la foi, l'onction de la grace & la plenitude de l'eſprit des enfans d'adoption, il a fait dans le ſein de ſa mere un coup d'eſſai, de ce qu'il devoit faire un jour dans le monde ?

Mais helas ! Meſſieurs, j'ai bien peur que

ce divin enfant ne ſoit un jour la condannation des hommes parfaits: à peine a-t-il commencé d'être raiſonnable qu'il a été un adorateur du vrai Dieu : cependant on voit des Chrétiens , qui depuis tant d'années qu'ils ont l'uſage de la raiſon , n'ont pas encore commencé de faire ce pourquoi ils ont été mis au monde. Quel étrange aveuglement ! quoi faut-il que pour vous inſtruire ou pour vous confondre , je vous rapelle ici aux premiers elemens de la doctrine Chrêtienne & de vôtre Catechiſme ? Oiii , il faut que je le faſſe pour mon devoir & pour vôtre ſalut. Dites-moi donc , je vous prie , qu'étes-vous venu faire au monde ? à quel emploi , à quel ofice penſez-vous que Dieu vous ait deſtinés de toute éternité ? croiez-vous que ce ſoit pour y faire la profeſſion d'Artiſan , de Marchand , d'Avocat , de Iuge , de Magiſtrat , dans laquelle vous vous êtes engagez vous mêmes par l'eſprit du mõde, qui eſt un eſprit d'ambition & d'avarice , plûtôt que par l'eſprit de Dieu ? Non , ne vous y trompez pas , ce n'eſt point là vôtre premiere vocation. Vôtre devoir eſſentiel & vôtre principal ofice conſiſte à faire les fonctions d'un bon & véritable Chrêtien , & de commencer à les faire auſſi-tôt que ſaint Iean a commencé de faire celles de Précurſeur , c'eſt à dire , auſſi-tôt que vous avez reçû

l'uſage de la raiſon. Dieu nous a choiſis, dit l'Apôtre, dés-le commencement du monde : *Vt eſſemus ſancti :* pour être ſaints. Voila l'unique fin de nôtre prédeſtination, de nôtre création, & de nôtre rédemption ; tous les autres emplois de la vie ſe doivent raporter à celui-là, & il ne faut pas atendre de s'y apliquer à la fin de la vie, il faut commencer dés ſa jeuneſſe, de porter le joug du Seigneur, ou il faut renoncer au Chriſtianiſme. Nos premieres années apartiennent à Dieu auſſi-bien que les dernieres, & les vouloir partager entre lui & le monde, c'eſt commettre une impiété qui va juſqu'à l'Idolatrie. Mon Dieu que je pleins & que je déplore le ſort & la vie de la pluſpart des Chrêtiens du tems, qui avec des têtes chargées de cheveux blancs, n'ont pas encore bien commencé de connoître & d'aimer Dieu, de le ſervir & de l'adorer en eſprit & en vérité. Helas ! les années de l'enfance ſe ſont paſſées dans l'ignorance, dans la ſtupidité, dans des bagatelles ou des amuſemens. Celles de la jeuneſſe ſe ſont écoulées dans les jeux, dans les plaiſirs, & dans les emportemens des paſſions qui ſe ſont renduës les maîtreſſes d'un jeûne cœur, ſans lui permettre de ſe donner à Dieu. Celles de la virilité roulent & ſe précipitent dans l'embarras du monde, dans les afaires domeſtiques, & avec une convoi-

tiſe inſatiable d'amaſſer du bien, d'élever ſa fortune, d'augmenter ſes revenus, & d'établir ſes enfans, ſans penſer à la mort, ni au ſalut éternel. Enfin la vieilleſſe s'acheve dans la langueur, dans l'infirmité, & ſouvent dans une ſeconde enfance qui fait qu'on s'oublie de Dieu, & de ſoi-même. Quoi donc mon Dieu toutes les années d'une ſi longue vie ont été pour le monde, & point de tems ni d'âges, ni peut être de jours conſacrez à vôtre amour & à vôtre ſervice! Helas, ſi c'étoit-là une vie de Païens & d'Idolâtres, je m'en conſolerois, ou du moins je l'excuſerois par l'ignorence du vrai Dieu, où vous vous trouveriez engagez par le malheur de vôtre naiſſance. Mais que ce ſoit là la vie d'un Chrêtien qui dés ſon enfance a eu aſſez de raiſon pour faire le mal, & qui n'en a pas eu aſſez pour faire le bien d'un Chrêtien, qui dans un âge avancé a eu aſſez de tems & d'induſtrie pour faire une grande fortune, & qui n'en a pas eu aſſez pour gagner le paradis! Ah, Meſſieurs, voila ce qui rend ſon aveuglement inéxcuſable. Quoi donc, mon frere, n'eſt-il pas tantôt tems à l'âge de 50. ou 60. ans de faire le devoir de Chrêtien, & n'eſt-ce pas trop long-tems jouër le perſonnage de mondain? ſi vous ne vous ſentez pas ſollicité aſſez puiſſamment à vôtre devoir par l'interêt de vôtre ſalut. Liſez l'Evangile,

examinez tout le mistere de ce jour, vous y trouverez des raisons & des exemples pour vous confondre & pour vous animer tout ensemble. Vous y verrez un Dieu, qui dés les premiers momens qu'il s'est fait homme, a commencé de faire l'ofice de Rédempteur du monde : vous y verrez une Vierge, qui en même tems qu'elle est devenuë la mere du Verbe Incarné, a commencé de faire l'office de mere des pécheurs. Vous y verrez, en un mot, un enfant, qui au méme moment qu'il reçoit l'usage de la raison dans le sein de sa mere, commence à faire l'ofice de Précurseur du Messie, & à se rendre son premier adorateur en esprit & en verité.

Voila les originaux que je vous propose à imiter, c'est sur ces grands modéles que chacun doit commencer à mieux faire son devoir d'Ecclesiastique, de Réligieux, & de Chrêtien. Pour vous, mes cheres Sœurs, qui estes non seulement les héretieres de l'esprit de saint François de Sales, mais encore les filles de la Visitation de sainte Marie, souvenez-vous continuellement de ce mistere, dont vôtre Institut a emprunté le nom. Méditez sans cesse l'exactitude admirable, avec laquelle la sainte Vierge s'est aquitée aujourd'hui d'un devoir qui étoit de charité, plûtôt que de justice. A peine eut-elle apris par la révélation de l'Ange que

Commét. in cap. 1. Luc. sa couſine Eliſabet étoit enceinte de ſix mois malgré ſa ſtérilité, & ſa vieilleſſe, qu'elle partit inceſſanment pour l'allet viſiter: *Non quaſi incredula de oraculo, ſed religioſa pro officio*: Non pas qu'elle fût incredule à la parole de l'Ange; non, mais parce qu'elle étoit extrêmement religieuſe à remplir tous ſes devoirs. Elle rendit cette viſite dans un eſprit de foi, & de religion; elle voulut aſſiſter aux couches de la mere, & cooperer à la ſantification de l'enfant. C'eſt, mes cheres Sœurs, à l'imitation de cette diligence & activité de Marie que je vous invite: ſouvenez-vous que dés cét heureux moment que vous vous étes conſacrées à Dieu dans ce Monaſtere, vous avez dû commencer à vous porter avec ferveur & promtitude dans tous les lieux, & à tous les exercices où vôtre devoir vous apelle. Comme le même eſprit divin, qui vous a atiré à la vie réligieuſe, vous porte encore à toutes ocupations régulieres, vous ne pouvez être pareſſeuſes à vous en aquiter, ſans vous rendre rebelles aux mouvemens de cét eſprit ſaint. Car ne vous trompez pas, dit ſaint Ambroiſe, en expliquant le miſtere de ce jour:

Idem, ibidem. *Neſcit tarda molimina Spiritus ſanĉti gratia*: La grace du ſaint Eſprit eſt ennemie de la négligence, des fuites, & des rétardemens: c'eſt un vent impétueux, qui nous pouſſe

avec une douce violence : c'eſt un feu ſecret, dont l'ardeur ne ſe peut rétenir cachée dans le cœur ; il faut qu'il pouſſe ſes flammes au déhors, & qu'il faſſe ſentir ſa chaleur & ſon action. Soiez donc toûjours attentives ſur vous mêmes : vôtre devoir vous apelle-t-il au Chœur pour y chanter les loüanges de Dieu ? vous apelle-t-il à l'Infirmerie pour y ſervir vôtre ſœur malade ? vous apelle-t-il à quelque communauté, à quelque travail public, à quelque action d'obeïſſance ? Alez, ma chere Sœur, ſouvenez-vous de l'exemple de Marie : *Exurgens Maria abiit cum feſtinatione.* Levez-vous, quitez promptement toutes choſes, chambres, grilles, parloirs, entretiens, récréations, afaires, ouvrages, lettres commencées, pour vous rendre inceſſanment où vôtre devoir vous apelle, & où le ſaint Eſprit vous fait courir. C'eſt par l'exactitude & la ſévérité de cette diſcipline réligieuſe, que vous vous rendrez les dignes filles de la Viſitation, & que vous pourrez dire à la ſainte Vierge, ce que Iob diſoit à Dieu : *Vitam & miſericordiam tribuiſti mihi, & viſitatio tua cuſtodivit ſpiritum meum.* Seigneur, c'eſt par vôtre miſericorde que vous m'avez donné la vie de la grace, & c'eſt par vôtre viſite que vous m'avez conſervé l'eſprit de la religion, c'eſt ce que je vous ſouhaite au nom du Pere, du Fils, & du ſaint Eſprit. *Amen.*

Cap. 10. verſ. 12.

PANEGIRIQUE DE LA PVRIFICATION DE LA SAINTE VIERGE.

Poſt quam impleti ſunt dies purgationis ejus ſecundum legem Moiſi, tulerunt illum in Jeruſalem, ut ſiſterent eum Domino. Luc. cap. 2.

Le tems preſcrit par la loi de Moïſe pour la purification de Marie étant venu, elle & Joſeph porterent l'enfant Jeſus à Jéruſalem pour le preſenter à Dieu. *En S. Luc, chap. 2.*

LA lumiere eſt une qualité ſi pure, ſi admirable, & ſi divine que le Fils de Dieu parlant de ſoi même en figure, & nous faiſant ſon propre portrait n'a point fait dificulté de s'apel-

ler la lumiere du monde. Et je remarque qu'entre tous les ſimboles, ſous leſquels l'Ecriture nous repreſente la ſainte Vierge, il n'y en a point qui nous exprime plus naturellement ſes vertus, & ſes perfections que ceux de l'aurore, du Soleil, & de la Lune. Qui eſt celle-ci, diſent les eſprits bien-heureux, qui monte, & qui s'éleve de la terre, ſemblable à l'aurore naiſſante, éclatante comme le Soleil, & belle comme la Lune ? Ie ſai bien que pluſieurs Interpretes, aprés Honoré Téologal de l'Egliſe d'Autun, qui floriſſoit au commencement du XII. ſiecle, croient que dans le ſens litteral, ces éloges ſont donnez à la fille de Pharaon que Salomon choiſit pour ſon Epouſe légitime à à cauſe de ſa rare beauté, & de ſes vertus incomparables ; & que dans le ſens allégorique, ils conviennent à l'Egliſe Epouſe du veritable Salomon, c'eſt à dire, de Ieſus-Chriſt. Ils diſent que cette ſainte Egliſe n'étoit que comme une aurore naiſſante dans la loi de nature, qu'elle étoit ſemblable à la Lune ſous la loi de Moïſe, & qu'elle eſt devenuë enfin auſſi éclatante que le Soleil ſous la loi de grace par la venuë de ſon Epoux apellé Soleil de juſtice. Mais j'aime mieux ſuivre le ſentiment des Peres, qui eſt celui de toute l'Egliſe, & atribuer avec eux ces magnifiques epitetes à la ſainte Vierge.

Cant. c. 6. v. 9.

Voici la docte & ingenieuſe aplication qu'en fait l'Abé Rupert. Premierement Marie, dit-il, a été une aurore dans ſa naiſſance, car comme l'aurore eſt la fin de la nuit précédente, & le commencement du jour ſuivant ; ainſi la naiſſance de la Vierge a été la fin de la nuit du péché, & le commencement du jour de la grace, puis qu'elle devoit enfanter le Soleil. 2. Elle a été ſemblable à la Lune dans la conception du Verbe divin ; car comme cette planette : *Lucet & illuminat luce non ſuâ, ſed ex Sole conceptâ*, brille & éclaire non pas par ſa propre lumiere, mais par celle qu'elle emprûte du Soleil : de même, dit-il, ſi la Vierge eſt ſi éclatante, & révétuë de tant de lumiere, elle ne tire pas cét éclat d'elle même, ni de ſon propre fond : *Sed ex gratia divina :* mais de ſa grace divine dont elle a été remplie. Enfin elle eſt devenuë ſemblable au Soleil, même au jour de ſon Aſſomption, puis que ſortant du ſein de ſon tombeau par ſa Réſurrection, elle monta au Ciel révétuë de plus de clarté, & de gloire que le Soleil n'en a dans ſon orient. Mais ô mon Dieu, quel ſpectacle eſt-ce que je vois aujourd'hui dans le Temple de Iéruſalem ! quelle ſurprenante confuſion dans l'ordre de la nature ! quel miſterieux bouleverſement dans l'ordre de la grace ! l'oſerai-je dire, Meſſieurs, & le pourrez-vous croire ? la blan-

In expoſit. cap. 6. Cant.

cheur

cheur de cette Aurore eſt noircie ſous les ombres de l'impureté ; cette Lune paroît enſévelie dans la nuit du péché ; & ce Soleil ſouffre aujourd'hui une Eclipſe effroiable de toutes ſes lumiéres. C'eſt à dire, que Marie la plus pure des Créatures ſe preſente aujourd'hui au Temple pour obeïr à la Loi impoſée aux Femmes impures & pécheresſes. O Vierge ſainte, c'eſt bien dans cette cérémonie preſente que vous avez raiſon de dire : *Nigra ſum, ſed formoſa :* Je ſuis noire, parce que je parois défigurée aux yeux du monde par les noires couleurs du péché : mais je ſuis toûjours belle, parce que je ſuis toûjours pure, & que je ſuis encore Mére & Vierge aprés mon enfantement, comme le Fils que je porte entre mes bras, eſt Dieu & Homme tout enſemble. Mais avant que d'entrer dans le Temple pour aſſiſter à cette cérémonie, demandons au Saint Eſprit qu'il purifie nos cœurs par les priéres de cette Reine des Vierges qui devint la Mére de l'Auteur de toute pureté, quand un Ange lui dit : *Ave Maria.* Cant c. 1. v, 4.

COmme le deſſein de Dieu dans la Création de l'Homme étoit d'en faire un Chef-d'œuvre de ſa puiſſance, de ſa Sageſſe, & de ſon Amour, il lui

communiqua trois de ſes perfections particuliéres, afin de rendre cét ouvrage plus digne de ſon Auteur. Il lui fit part de ſa Sainteté, de ſon Domaine, & de ſa Béatitude. Premiérement, il lui fit part de ſa Sainteté en le créant dans la grace, auſſi-tôt que dans la nature, & en le faiſant juſte auſſi-tôt que raiſonnable : *Fecit Deus hominem rectum :* Dieu a creé l'Homme droit & juſte. Secondement, il lui fit part de ſon Domaine en lui donnant un Empire ſouverain, non ſeulement ſur lui-même & ſur ſes paſſions en les ſoumettant à la raiſon, mais encore ſur toutes les Créatures en les ſoumettant à ſon authorité. *Sapientia tua conſtituiſti hominem ut dominaretur creaturæ quæ à te facta eſt, & ut diſponat orbem terrarum in æquitate & juſtitia :* Seigneur vous avez formé l'Homme par vôtre ſageſſe, dit Salomon, afin qu'il eût la domination ſur les Créatures que vous avez faites, & qu'il gouvernât le monde dans la Juſtice, & dans l'équité. Enfin ce Dieu de bonté infinie ne voulant rien laiſſer à déſirer au premier Homme, il lui fit part de ſa Béatitude, en lui faiſant ſentir (autant que ſa condition le pouvoit permettre) parmi les chaſtes plaiſirs de l'état d'innocence, un avangoût des délices

Eccl c. 7. v. 30.

Sap. cap. 9. v. 2.

ineffables de la félicité future. *In delitiis Paradiſi fuiſti :* Vous avez été, dit le Prophete à Adam, en la perſonne du Prince de Tyr, dans les délices du Paradis. Mais hélas, cét Homme n'aiant pû ſe ſoutenir lui-même dans cette haute élevation, ni demeurer ſoumis ſous la puiſſante main de Dieu : *In tanta felicitate, & facilitate non peccandi :* dit Saint Auguſtin, dans une ſi grande félicité, & facilité de ne point pécher, eſt tombé par ſa faute, dans un état tout à fait oppoſé au premier. Il eſt tombé dans le crime oppoſé à ſa premiére innocence : Il eſt tombé dans la ſervitude oppoſée à ſon premier Domaine : Il eſt tombé dans la miſére oppoſée à ſa premiére félicité : C'eſt à dire qu'en ceſſant d'être juſte, il eſt devenu criminel, en ceſſant d'être Maître, il eſt devenu ſerviteur ; en ceſſant d'être Bien-heureux, il eſt devenu miſérable. Il eſt devenu criminel, parce qu'il s'eſt rendu rebelle à Dieu ; Il eſt devenu ſerviteur, parce qu'il s'eſt rendu eſclave de ſes paſſions ; Il eſt devenu miſérable, parce qu'il eſt devenu ſuiet à tous les maux. Mais, mon Dieu, il n'apartenoit qu'à vous de réparer vôtre ouvrage, & de refaire ce qu'Adam avoit détruit. Il y alloit de vôtre gloire auſſi

Ezech. c. 28. v. 13.

Lib de c. nept. & grat. cap. 12.

bien que de nôtre ſalut, de ne pas ſouffrir que la rébellion de ce premier Homme arrêtât, ni le cours de vos graces, ni l'accompliſſement de vôtre premier deſſein ſur ſa poſterité. Venez donc vous-même, ô Seigneur, reſtituer aux Enfans la premiére innocence, le premier Domaine & la premiére félicité qu'ils ont perduë dans leur Pére. Vôtre puiſſance n'eſt point affoiblie, vous pouvez tout; Vôtre ſageſſe n'eſt point épuiſée, vous trouvez du remede à tout; Vôtre amour n'eſt point refroidi, il ſe répand encore ſur tout; & malgré nôtre ingratitude: *Miſereris omnium quia omnia potes, & nihil odiſti eorum quæ feciſti:* Vous avez compaſſion de tous les Hommes, parce que vous pouvez tout, & vous ne haïſſez rien de tout ce que vous avez fait. Comme vous étes l'Auteur de la grace, vous pouvez nous rendre nôtre premiére ſainteté, & nôtre premiére innocence: Comme vous étes le Maître de toutes choſes, vous pouvez nous rẽdre nôtre premiére liberté & nôtre premier domaine: Et comme vous étes le Souverain-bien par eſſence, vous pouvez nous rendre nôtre premiére joie, & nôtre premiére félicité. C'eſt, M. ce que le Fils de Dieu eſt venu faire en ce monde, c'eſt ce qu'il a executé dans

Sap. c. 9. v. 24. 25.

le cours de ſa vie mortelle, & c'eſt en ce jour qu'il a commencé de réparer les dommages que nous avions ſoufferts, & de nous reſtituer les biens que nous avions perdus. C'eſt pourquoi Je puis appliquer à la ſolemnité de ce jour, ce que l'Egliſe dit de celui de Noël : *Hodie illuxit nobis dies redemptionis novæ, reparationis antiquæ, fœlicitatis æternæ :* Voici le jour qui nous fait concevoir l'eſpérance d'une Rédemption nouvelle, d'une Réparation, prochaine, & d'une félicité éternelle : c'eſt à dire, que nous voions aujourd'hui en figure dans le Temple de Jéruſalem les trois merveilles qui ſe devoient faire dans l'Egliſe ; Savoir, la Purification des pécheurs par le recouvrement de nôtre premiére innocence ; la Rédemption des captifs par le recouvrement de nôtre premiére liberté ; le ſoulagement des miſérables par le recouvrement de nôtte premier bon-heur. Oüi, M. ce ſont là les trois merveilles, qui nous ſont repreſentées en figure, dans les trois perſonnes plus conſidérables qui interviennent dans le Miſtére de ce jour. Nous y voions une Vierge purifiée en la perſonne de Marie ; Nous y voions un Rédempteur racheté en la perſonne de Jesus ; Nous y voions un Homme mortel Bien heureux

In offic. Nativit. Dom. in 2. Reſp.

DIVISION.

en la perſonne de Simeon. Une Vierge purifiée nous promet le recouvrement de nôtre premiére innocence ; Un Rédemteur racheté nous promet le recouvrement de nôtre liberté perduë ; Un Homme mortel devenu Bien-heureux nous promet le recouvrement de nôtre félicité éternelle. Voila toute l'écononmie de ce Miſtére, & de mon Diſcours.

I. Partie. COmme dans l'ordre des choſes naturelles le remede ſuppoſe la maladie, ainſi dans l'ordre des choſes humaines l'abolition ſuppoſe le crime : *Abſolutus es :* diſoit un jour Seneque à l'un de ſes amis : *Oſtendis te non purum:* Vous avez été abſous par la grace du Prince, marque que vous n'étiez pas innocent. Et comme ſous la Loi de Jesus-Christ, la pénitence ſuppoſe le péché, ainſi ſous la Loi de Moiſe, la Purification ſuppoſoit l'impureté. Voila, M. ce qui fait que le Miſtére de ce jour eſt un vrai Paradoxe : Car ſi Marie eſt Vierge, qu'a-t-elle beſoin d'être purifiée ? Et ſi elle a été purifiée, comment étoit-elle Vierge ?

Pour éclaircir cette difficulté il faut ſavoir quel eſt ce péché, qui ſelon la Loi, rendoit les Femmes acouchées immondes & irreguliéres, & par conſequent, inca-

pables d'entrer dans le Santuaire, & indignes d'assister aux Mistéres divins. Si la Femme acouchée, dit Moïse, n'a pas le moien d'offrir un agneau, elle prendra deux tourterelles, ou deux petits de Colombes, l'un pour être offert on holocauste : *Et alterum pro peccato :* Et l'autre pour le péché : Le Prêtre priera pour elle : *Et sic mundabitur :* Et elle sera ainsi purifiée. Voila le Texte de la Loi. Quel est donc ce péché, dont les Femmes avoient besoin de se purifier avant que d'être admises à la participation des choses Saintes ? Quelques Docteurs Hébreux répondent que c'est un péché de parjure: Car lors qu'elles sont tourmentées des violentes douleurs de l'enfantement, elles jurent qu'elles veulent vivre desormais en continence avec leurs Maris ; mais lors que les douleurs sont passées, elles violent leur serment, ainsi elles commettent un parjure : Voila ce qui s'appelle une pensée fole, & une pure chimére, digne de l'extravagance des Rabins. Quelques Interprétes ont cru que c'étoit du péché en général du quel personne n'est exemt : mais cette explication n'est pas juste, parce qu'il s'ensuivroit que l'Homme auroit eu besoin de se purifier aussi-bien que la Femme.

Levit. c. 12. v. 8.

Apud Cartag. Lib. 8. homil. 21 de Puri.

In quæſt. in Levit. quæſt. 40

D'autres ont cru avec ſaint Auguſtin que la Loi parloit en cét endroit du péché originel : mais cette opinion n'eſt pas bien ſoutenable ; puis que ce péché avoit déja été effacé dans l'Enfant par la Circonciſion, & dans la Mére par quelque autre cérémonie ordonnée par la Loi, ou établie par la coûtume. Mais laiſſant à part toutes ces explications étrangéres, & qui ne ſont point ſelon la lettre : Je dis que le mot de péché ſe doit entendre en ce paſſage, non pas de la coulpe, mais de la peine du péché, & de celle en particulier où les Femmes ſont condannées, qui eſt d'enfanter, non ſeulement avec douleur, mais encore avec impureté : & c'eſt de ces impuretez naturelles & légales qu'elles avoient contractées, ſoit dans la Conception, ſoit dans l'enfantement dont elles devoient être purifiées par leur offrande, & par les priéres du Prêtre.

Or le ſens de la Loi de la Purification ainſi expliquée, il eſt certain que Marie n'y étoit pas ſoumiſe, & qu'elle ne devoit pas même s'y ſoumettre ſelon les apparences ; ni pour ſon propre honneur, ni pour celui de ſon Fils. En éfet ſi la ſainte Vierge a eu beſoin de purification, ce ne peut être que pour avoir contracté quelque impureté en trois momens particu-

liers de ſa vie ; Savoir, ou au moment de ſa Conception, lors qu'elle fut conçuë dans le ſein de ſainte Anne : ou au moment de l'Incarnation, lors qu'elle conçut le Fils de Dieu dans ſon propre ſein : ou au moment de ſon acouchement, lors qu'elle enfanta JESUS-CHRIST dans une étable. Or il eſt certain que la pureté de la ſainte Vierge n'aiant jamais été flétrie par aucune ordure ni ombre du péché, dans ces trois plus grands Miſtéres de ſa vie, elle n'étoit pas obligée en rigueur à la Loi de la Purification. La preuve en eſt facile.

Premiérement ſa pureté n'a point été ſoüillée dans ſa Conception, puis qu'elle a été préſervée du péché originel par une Rédemption antécedente, & par une application anticipée des mérites de la Mort, & de la Paſſion de ſon Fils ; & que par un privilége digne de la Mére future du Verbe incarné, elle a été conçuë dans la grace & dans l'innocence, auſſi-bien que les Anges, & que nos premiers Parens. Ainſi c'eſt par la grace d'un Médiateur que les bons Anges ont été préſervez de la chûte, & que Marie a été préſervée du péché : Comme c'eſt par la grace du même Médiateur que tous les autres Hommes avoient été rachetez,

& délivrez de l'eſclavage du péché dans lequel ils étoient tombez.

Secondement, la pureté de la ſainte Vierge n'a point été flétrie dans l'Incarnation du Verbe : Car comme elle n'a point conçu ſon divin Fils comme les autres Femmes, ni dans l'ardeur de la concupiſcence, ni par l'operation d'un Homme, mais par la vertu du Saint Eſprit : *Nihil in hoc conceptu impurum, nihil purgandum.* Il faut conclure de là, dit ſaint Bernard, que comme il n'y avoit rien eu d'impur dans la Conception du Fils, il n'y avoit rien à purifier dans l'acouchement de la Mére : *Nimirum cùm proles iſta ſit fons puritatis, & purgationem venerit facere delictorum :* Puis que ce divin Enfant étoit l'Auteur de la pureté, & qu'il devoit faire couler les mérites de ſon Sang ſur tous les Hommes; afin de les purifier par la grace, comme Adam les avoit infecté de ſon péché.

Ser. 3. de Purific. B. V.

Troiſiémement la pureté de la Vierge ne fut point flétrie par ſon acouchement, Le Fils de Dieu ſortit de ſon ſein ſans violer ſon integrité, comme la lumiére du Soleil paſſe à travers un criſtal ſans le rompre : Comme il venoit au monde pour donner une nouvelle naiſſance aux Hommes, ſa naiſſance devoit avoir la grace, & le privilége de la nouveauté. Car ſi

elle eût été ſujette à toutes les ſervitudes honteuſes, & à toutes les circonſtances impures des nôtres, on ne l'auroit jamais reconnu pour l'Auteur d'une nouvelle. Et par conſéquant, il faloit que la pureté de ſa génération humaine fût une participation de ſa génération divine, & qu'il fût Fils d'une Mére Vierge dans le tems, comme il étoit Fils d'un Pére Vierge dans l'éternité. *Quid ergo*, lui fait dire ſaint Bernard : *In me legalis purificet obſervatio, quæ puriſſima facta ſum ipſo partu immaculato ?* Qu'eſt-ce donc que cette cérémonie légale trouvera à purifier en moi, qui par un ſort tout contraire à celui des autres, ſuis devenuë plus pure par mon acouchement ? Il eſt donc viſible que la Loi de la Purification ne renfermoit point la ſainte Vierge par les paroles mêmes avec leſquelles elle étoit exprimée ; puis qu'elle n'avoit point conçû ſon Fils par l'opération d'un Homme, mais par la vertu du Saint Eſprit, & qu'elle étoit demeurée Vierge aprés l'enfantement, comme devant l'enfantement. Idem Ibidem.

Il eſt vrai que quelques Auteurs ont cru, qu'encore que la ſainte Vierge eût conçû ſon Fils d'une maniére toute divine, ſon acouchement néanmoins avoit eu quelque raport à ce qui arrive aux

Femmes aprés avoir mis leurs enfans au monde, & qu'en ce ſens elle auroit pû être ſoumiſe à cette Loi de la Purification des Femmes. Mais le grand ſaint Auguſtin répond tres-bien aux abominables hérétiques Manichéens qui étoient dans cette penſée : Voici comme cét excellent Docteur fait parler JESUS-CHR. même à ces impies ; Je ne fais que traduire fidellement ce paſſage. Inſenſez que vous étes, où trouverez-vous la moindre impureté dans celle qui ſans ceſſer d'être Vierge eſt devenuë ma mére ? Où trouverez vous la moindre tache dans celle qui m'a enfanté ſans douleur, parce qu'elle m'avoit conçû par la vertu du Tres-haut ? Je ſuis entré dans ſon ſein comme dans un Santuaire digne de ma divinité : J'y ſuis entré comme étant la ſplendeur éternelle, qui bien loin de pouvoir ou rien perdre de ſa blancheur, ou ternir en aucune maniére celle des autres, porte l'éclat, & la pureté par tout où elle entre. Où trouverez-vous donc l'ombre de la moindre tache dans cette maiſon ſantifiée par la plénitude de ma grace, & de mon divin Eſprit ? J'y ſuis entré ſeul : Je m'y ſuis revêtu d'une chair humaine : Je l'ai trouvée fermée & toute pure : J'en ſuis ſorti, je l'ai laiſſée fermée & encore plus pure qu'elle n'étoit quand

j'y ſuis entré. Voila ce que St. Auguſtin a fait dire à JESUS-CHRIST pour défendre la pureté de ſa ſainte Mére attaquée par les Manichéens.

Cependant, ô Miſtére incompréhenſible ! Marie la plus pure des Créatures obeît aujourd'hui à la Loi de la Purification : Loi qui non ſeulement ne l'oblige pas, mais même qui l'outrage. Comment accorder cette Purification à ſa pureté ? en voici le ſecret. C'eſt qu'il faut remarquer que le mot de Purification ſe peut prendre en deux façons, ſavoir, ou dans ſa ſignification commune & vulgaire, qui eſt, lors qu'une choſe impure eſt éfectivement purifiée par l'art, ou par la grace. C'eſt part l'art que l'or eſt purifié dans le creuſet, de ſes impuretez naturelles, & de ſes qualitez terreſtres : C'eſt par la grace que les pécheurs ſont purifiez dans les Sacremens de Batême, & de Pénitence de leurs impuretez morales, c'eſt à dire, du péché originel & actuel. Mais le mot de Purification, pris dans un ſens plus précis & reſerré, ſignifie une choſe déja pure & parfaite, qui augmente en pureté & en perfection. C'eſt en ce ſens que nous diſons que les Anges Supérieurs purifient leurs inférieurs par des actes Hiérarchiques, qui conſiſtent à

purger, à éclairer, & à perfectionner. C'eſt dans ce même ſens que JESUS-CHRIST, parlant un jour à ſon Pére en faveur de ſes Apôtres, lui dit ces belles paroles : *Ie me ſantifie moi-même pour eux, afin qu'ils ſoient auſſi ſantifiez dans la vérité.* Mais quoi, M. JESUS-CHRIST n'avoit-il pas reçû toute la plénitude de la Sainteté & de la Grace dés le premier inſtant de ſa Conception ? Oüi, cependant il dit qu'il ſe ſantifie, c'eſt à dire, qu'il s'offroit continuellement à ſon Pére, & qu'il croiſſoit tous les jours en ſageſſe auſſi-bien qu'en âge, par une ſageſſe d'expérience, & par de plus grands, & héroïques Actes de vertus. C'eſt enfin en ce même ſens que l'Ange de l'Apocalipſe dit, que celui qui eſt Saint ſe ſantifie davantage, & que celui qui eſt juſte croiſſe toûjours en Juſtice.

Joan. c. 17. v. 19.

Apocal. c. 22. v. 11.

Ce principe ſuppoſé, je dis que Marie, oüi, Marie, cette Mére de Dieu, cette Reine des Vierges, plus pure que les Anges & les Séraphins, s'eſt aujourd'hui véritablement purifiée, non pas de la premiére Purification qui lave l'impureté & le crime ; mais de la ſeconde, qui augmente le mérite & la ſainteté. Cette propoſition combat & refute deux opinions oppoſées : La premiére eſt celle de

In Roſa aurea. tit. 3. caſ. 5. de quæſt. Impert.

Sylveſtre qui a cru que la Ste. Vierge avoit reçû le ſacrement de Pénitence, & qu'elle avoit coûtume de ſe confeſſer de quelques péchez veniels ſous condition à ſaint Jean l'Evangeliſte. Mais ce ſentiment doit être rejeté comme injurieux à la ſainte Vierge, puis qu'elle n'a jamais commis aucun péché veniel, & qu'elle n'a pas même jamais douté de la ſainteté de ſes actions, ni de ſes intentions, elle connoiſſoit parfaitement par ſes lumiéres toute leur droiture, & leur conformité à la Loi & à la volonté de Dieu. C'eſt par cette connoiſſance, qui ſuivoit l'état de la nature innocente, que les Anges dans les inſtans de leur vie voiagére, & Adam dans l'état de la juſtice originelle s'apercevoient de tous les défauts qui ſe pouvoient rencontrer dans toutes leurs opérations interieures & extérieures: & comme la ſainte Vierge étoit dans cét état, elle ne pouvoit douter de la ſainteté de ſes œuvres. Ajoûtez à cela, que l'abſolution Sacramentelle demande que le Pénitent fourniſſe au Prêtre une matiére, non pas douteuſe & incertaine, mais certaine & déterminée: C'eſt à quoi cét Auteur n'a pas fait aſſez de réflexion, lors qu'il a avancé une propoſition ſi peu digne de la Mére de Dieu. Diſons donc

Ita corn. alap. In cap. 2. Luc. v. 24

que la Ste. Vierge n'a jamais été purifiée de cette premiére eſpece de purification qui éface le péché : mais qu'elle s'eſt purifiée de la ſeconde ſorte qui augmente le mérite. C'eſt ici où j'ai à combattre une autre opinion de quelques Théologiens, qui appuiez ſur l'autorité de ſaint Bernardin de Sienne, & de ſaint Jean de Damas, ont cru que la ſainte Vierge avoit reçû au moment de l'Incarnation toute la plénitude de grace & de mérite dont elle étoit capable, en ſorte qu'elle ne reçût aucune augmentation de l'un ni de l'autre pendant le reſte de ſes jours. Ainſi à leur avis l'Incarnation fit en elle la conſommation de tous ſes mérites ; comme la mort la fait dans les Elûs. Mais cette opinion eſt rejettée de tous nos meilleurs Théologiens, qui aſſurent que la ſainte Vierge a cru pendant toute ſa vie en mérites & en graces par les bonnes œuvres qu'elle a faites, par les maux qu'elle a ſoufferts, & par les Vertus héroïques qu'elle a pratiquées avec une perfection digne de la grandeur & de la Majeſté de Dieu. Et ſi ſaint Thomas ſemble ſoutenir le contraire, lors qu'il a dit : *In Conceptione Filii conſommata eſt in gratia, confirmans eam in bono :* Que la ſainte Vierge avoit été conſommée en grace, & confirmée

Serm. 51. de Conc. orat. 1. de dormit. Dei paræ

Scot. Suar. Vaſ. Durand. Gabriel. & c. In 3. diſt. 3.

3. par. quæſt. 27 art. 5.

dans

dans le bien au moment de l'Incarnation du Verbe ; Il ne veut dire autre choſe, ſinon qu'elle avoit été miſe en état, non pas de ne plus croître en grace, mais de ne pouvoir tomber dans le péché.

Diſons donc que la ſainte Vierge s'eſt purifiée de la ſeconde maniére que j'ai expliquée, c'eſt à dire, par augmentation de grace & de mérite. Car ſi dans le ſentiment des Péres, ſa pureté a été augmentée par la Conception du Fils de Dieu ; quelle augmentation de grace n'a-t-elle pas reçuë aujourd'hui, en ſe ſoumettant par une profonde humilité, & par une obeïſſance aveugle à la Loi de la Purification ? Quoi, eſt-il poſſible qu'elle n'ait rien mérité par les Actes héroïques de ſes deux vertus ſi agrables à Dieu, dont l'une lui ſacrifie l'honneur, & l'autre la volonté, qui ſont les deux plus prétieuſes victimes que nous puiſſions preſenter à ſa divine Majeſté ? Non, cela ne ſe peut pas ſoutenir. Mais il faut tomber d'acord, que comme le Soleil nous paroît plus beau, & plus brillant aprés une Eclipſe : *Clarior poſt nubila Phœbus :* Ainſi aprés que la ſainte Vierge eut parû ſous les ombres, & ſous les humbles apparences d'une Femme péchereſſe, aprés qu'elle ſe fut préſentée au Temple ſemblable

Eccli. c. 50. v. 6.

à cét Etoile du matin couverte d'un nuage, dont parle le ſage : *Quaſi ſtella matutina in medio nebulæ.* En un mot aprés avoir ſouffert cette Eclipſe de ſon innocence, cette injure à ſon honneur, & cét outrage à ſa Virginité, en ſubiſſant la Loi impoſée aux Femmes impures : Il n'y a point de doute que les grands Actes de vertu qu'elle pratiqua en cette Cérémonie, aiant accru de beaucoup ſa grace, & ſes mérites, elle parut encore plus belle, & plus pure aux yeux de Dieu, des Anges, & des Hommes. Ainſi elle ſe purifia pour elle, & pour nous : pour elle, afin d'en tirer un acroiſſement de mérite ; & pour nous, afin de nous donner un exemple de vertu. *Maria Virgo*, dit le vénérable Béde, *quæ ſingulari privilegio ſupra legem fuit, pro oſtendendo tamen humilitatis exemplo, legalibus ſubdi non refugit inſtitutis.* La Vierge ſainte, qui par un privilége ſingulier réſervé à ſa dignité de Mére de Dieu, étoit au deſſus de la Loi, a voulu pourtant ſe ſoumettre à celle de la Purification, afin de donner au monde l'exemple d'une obeïſſance aveugle, & d'une profonde humilité.

Serm. de Purificat.

Mais je ne m'étonne pas, M. de la conduite de la ſainte Vierge en cette rencontre, elle avoit devant les yeux, &

entre les bras un Original trop parfait, pour ne s'en rendre pas une Copie achevée. Jesus n'avoit point rougi d'être Circoncis, Marie ne rougira point d'être purifiée. Jesus a ſubi la Loi de la Circonſion comme un Enfant pécheur, quoi qu'il n'ût point contracté le péché originel dans ſa Conception : Marie a ſubi la Loi de la Purification comme une Femme péchereſſe, quoi qu'elle n'eût contracté aucune impureté naturelle ni morale dans la Conception, ni dans l'enfantement de ſon Fils. Il me ſemble pourtant, & s'il m'eſt permis de parler ſelon le ſentiment humain, qu'on peut dire, que dans cette Cérémonie légale, il ſe livra un grand combat dans le cœur de Marie, entre ſa pureté, & ſon humilité. Son humilité la ſollicite d'obeïr à la Loi, ſa pureté s'y oppoſe : Son humilité l'en preſſe, parce qu'elle eſt acouchée ; Sa pureté y reſiſte, parce qu'elle eſt toûjours Vierge. Son humilité lui repréſente qu'elle doit ſe ſoumettre à la Loi de la Purification, puis que ſon Fils s'eſt ſoumis à celle de la Circonciſion : Sa pureté au contraire, répond que l'obeïſſance qu'elle rendra à cette Loi fera injure à la divinité du Fils, en cachant la Virginité de la Mere. Enfin ſon humilité lui dit qu'elle doit

demeurer à la porte du Temple dans le rang des Femmes immondes ; ſa pureté répond qu'elle doit entrer dans le ſantuaire parmi les Vierges, & s'aprocher de l'Autel, puis qu'elle porte le grand Prêtre de la nouvelle Loi. Tellement que dans ce conbat amoureux de ſon humilité, qui veut qu'elle ſe cache, & qu'elle ſe ſoumette à la Loi ; & de ſa pureté ; qui veut qu'elle ſe montre, & qu'elle n'y obeïſſe point : Laquelle eſt-ce de ces deux belles Vertus qui remportera la Victoire ? Ah, mes Fréres que la cauſe de ce combat eſt innocente, mais que ſon ſuccez eſt étonnant ! Grace, Innocence, Pureté de Marie, vous ſerez vaincuës, vous ſerez éclipſées, vous diſparoîtrez aux yeux du monde : mais vous humilité, obeïſſance, vous ſerez victorieuſes, vous obligerez aujourd'hui une Vierge à ſe purifier, une innocente à paroître criminelle, & la Mére de Dieu à demeurer à la porte du Temple, comme ſi elle étoit Mére d'un pécheur.

Quels ſont vos ſentimens à la vûë de ce ſpectacle ? Hélas ! que nous avons bien ſujet de nous confondre, puis que par un orgueil ſecret, & par une conduite toute opoſée à celle de JESUS & de MARIE, nous voulons paroître innocens, lors mé-

me que nous ſommes plus coupables; ou nous refuſons de nous purifier, lors que nous ſommes ſoüillez de plus de crimes. Cependant il ſe faut rendre à l'exemple que nous avons devant les yeux, il ſe faut réſoudre à vivre deſormais, ou purs comme les Anges, ou abominables comme les Démons. *O filii hominum*, s'écrie à ce propos l'Abé Guarric, *tempus purgationis advenit cùm mater ſummæ puritatis exemplum dedit nobis quo debeamus purgari.* O enfans d'Adam conçus dans le péché, & nez dans l'ordure ! voici le tems de nôtre purification, puis que la Mére de la ſouveraine Pureté nous en a donné l'exemple. En éfet, Meſſieurs, j'eſtime que toute la vie Chrêtienne, n'eſt autre choſe que le miſtére d'une Purification continuelle. La raiſon eſt, que ſoit que le Chrêtien ſe conſidére comme membre préſent de l'Egliſe Militante, ſoit qu'il ſe conſidére comme membre futur de l'Egliſe Triomphante, il doit être parfaitement pur pour être uni à l'un & l'autre Corps, & à JESUS-CHRIST qui en eſt le Chef. Comme rien d'impur n'entre dans celle-ci ; rien de ſoüillé n'entre auſſi en participation des Miſtéres de celle-là : Il faut avoir le cœur pur pour voir Dieu dans le Ciel ; Il faut avoir l'ame bien pure pour s'unir à JESUS-

Ser. 4. de Purificat.

CHRIST ſur la terre. Voila pourquoi je remarque que Dieu a établi deux ſortes de Purification : L'une dans l'Egliſe ſoufrante : L'autre dans l'Egliſe Militante, pour nous préparer à être transformez en lui dans l'Egliſe Triomphante. La Purification de l'Egliſe ſoufrante ſe fait par le feu, celle de la Militante ſe fait par l'eau, ſoit par l'eau du Baptême, ſoit par les larmes de la Pénitence. Ainſi j'ai raiſon de dire que toute la vie du Chrêtien eſt le miſtére d'une Purification continuelle. Comme il n'y a point de Sainteté ferme, conſtante, & immuable en ce monde, & qu'aucun homme, tant parfait, & rempli de Grace puiſſe-t-il être, ne doit être ſi téméraire de ſe vanter d'être ſans péché, nous avons tous beſoin de nous purifier, & Juſtes, & Pécheurs. Le Juſte ſe doit juſtifier davantage en ſe lavant de ſes péchez veniels, & en faiſant ſans ceſſe de nouveaux progrez dans la vertu. Le pécheur ſe doit purifier de ſes crimes, & ne pas demeurer un moment, s'il peut, dans la diſgrace de Dieu. *Emundate manus peccatores : & purificate corda, duplices animo :* C'eſt l'avis d'un grand Apôtre : Lavez vos mains pécheurs, dit-il, & purifiez vos cœurs, vous qui avez l'eſprit diviſé. Remarquez, je vous prie, les pa-

Jacob. c. 4. v. 8.

roles de cét Apôtre, parent de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, premier Evêque de Jéruſalem, & que ſaint Paul apelle une des Colomnes de l'Egliſe : Cét Apôtre, dit-je, qui eſt ſaint Jaques le Mineur, veut que les pécheurs purifient, non ſeulement le corps, mais encore l'ame ; Il veut qu'ils purifient leurs mains de toutes ſortes de crimes, & de mauvaiſes actions éxtérieures ; mais encore le cœur de toutes ſortes d'affections criminelles, & de mouvemens déréglez. Voila en quoi conſiſte la Purification Chrêtienne, bien oppoſée à la Phariſienne, & à la Judaïque : Celle-ci étoit toute éxtérieure, mais celle-là doit être éxtérieure & intérieure tout enſemble.

Ecoutez, je vous prie, le reproche que fait JESUS-CHRIST à ces hipocrites, & à ces faux dévots de l'ancien Teſtament : *Væ vobis Scribæ, & Phariſæi qui mundatis quod de foris eſt, intùs autem pleni eſtis immunditia :* Mal heur à vous Scribes & Phariſiens hipocrites, qui nétoïez le dehors de la coupe & du plat, pendant que vous avez l'ame remplie de rapines, & d'impuretez : *Phariſæe cæce munda priùs quod intùs eſt.... ut fiat id quod deforis eſt, mundum :* Phariſien aveugle, nettoiez premiérement le dedans, afin que le dehors Math. cap. 23. v. 25, 26.

ſoit net auſſi. Tellement que comme la juſtice Chrêtienne doit être plus abondante, & plus parfaite que la Phariſienne, ſelon l'Oracle de la Sageſſe Eternelle, il faut avoir la pureté éxtérieure du corps pour ne point offenſer les yeux des Hommes, & la pureté intérieure du cœur, pour ne point déplaire à ceux de Dieu. Saint Paul joignit l'une à l'autre, pour ne point ſcandaliſer les Juifs, ni donner ocaſion à ſes ennemis de l'attaquer dans ſa perſonne, ou dans l'Evangile de JESUS-CHRIST. C'eſt ce qu'il ne manqua pas d'aleguer, en défendant ſon innocence, en préſence de Fœlix Gouverneur de Céſarée, contre Tertulle Orateur des Juifs, qui lui impoſoit pluſieurs crimes contre la Loi, & contre Moïſe, & même contre Céſar, & contre l'Etat. Etant venu à Jéruſalem, dit-il à ce Préſident, pour faire des aumônes aux pauvres de ma nation, & pour offrir mes Sacrifices, & mes Vœux à Dieu : *Invenerunt me purificatum in templo, non cum turba, neque cum tumultu :* Et pendant que j'accompliſſois mes vœux, quelques Juifs d'Aſie m'ont trouvé purifié dans le Temple, ſans aſſemblée de peuple, & ſans aucun tumulte. Voila comme ſaint Paul avoit grand ſoin de ſe conſerver pur devant Dieu, & devant les

Act Apo. cap. 24. v. 17. & ſeq.

Hommes pour ne ſcandaliſer ni le Juif ni le Gentil.

Mais hélas, que la conduite des Chrétiens du tems eſt bien opoſée à celle de l'Apôtre, que dis-je à celle de l'Apôtre ; ajoûtons à celle de la Vierge, & à celle de JESUS-CHRIST-même : Marie ſe purifie ſans néceſſité, pour ne point ſcandaliſer les Juifs : JESUS-CHRIST païe le Tribut à Céſar ſans obligation, pour ne point ſcandaliſer les Romains : *Ne ſcandaliſemus eos :* dit-il à ſaint Pierre : Et cependant l'on voit tous les jours des Chrétiens, & des Chrétiennes qui au lieu de ſe purifier, & de vivre dans la pureté des meurs que demande leur profeſſion, ſcandaliſent toute une Ville, en portant tout le monde à l'impureté. Soufrez, M. que je vange aujourd'hui l'outrage qu'on fait au Criſtianiſme, en me déclarant contre un déſordre public qui des-honnore ſa pureté. Car ſoit que je paſſe par vos ruës, ſoit que j'entre dans la plûpart des maiſons de gens de qualité, je ne vois que des objets d'impureté qui ſcandaliſent mes yeux, & qui feroient rougir les Anges, s'ils en étoient capables. Si je paſſe par vos ruës je vois des Femmes & des Filles habillées d'une maniére ſi laſcive qu'on peut dire qu'elles ont perdu toute pudeur. Si j'entre

dans vos maiſons, j'y vois des peintures encore plus laſcives, qui ne ſont propres qu'à irriter l'ardeur de la concupiſcence, qu'à ſoulever les paſſions contre la raiſon, & qu'à remplir l'eſprit de mille idées deshonnêtes, & de mille phantômes impurs. Qui eſt-ce qui ne prendra pas maintenant ces Femmes pour des Païennes, & ces maiſons pour des lieux où l'innocence eſt proſtituée, & d'où l'honneur eſt banni ? mais, que dis-je pour des Femmes Païennes ? Je me trompe : Celles-ci ont plus de pudeur & de vertu que les Chrêtiennes. Saint Clement d'Aléxandrie raconte une action mémorable de Creuſa Femme d'Enée, & fait ſon Eloge ave ces belles paroles : *Dicunt propter inſignem honeſtatem, ne cum Troia quidem caperetur perterritam ſe detexiſſe, ſed etiam dum ab incendiis fugeret manſiſſe coopertam.* Les Hiſtoriens nous aſſurent, dit il, que lors que la Ville de Troïe fut priſe par les Grecs, la fraïeur n'eut pas aſſez de force ſur l'eſprit de cette chaſte Femme, pour l'obliger à lever le voile qui couvroit ſon viſage, tant ſa modeſtie étoit admirable, non pas même en fuiant du milieu de l'embraſement. Souvenez-vous, mes Dames, que cette Femme infidelle s'élevera contre vous au jour du Jugement

Lib. 3. Pædag. c. 11. prope finem.

pour condanner vôtre immodeſtie. Quoi donc, eſt-ce que les paſſions ne ſont pas déja d'elles-mêmes aſſez déréglées, ſans leur préſenter dans des épaules nuës & dans des bras découverts, des objets propres à entretenir leur rébellion ?

C'eſt pourquoi je puis appliquer icy aux Femmes mondaines, tout ce que les Auteurs, tant ſacrez que profanes, ont dit des peintures laſcives : Car il n'y a point d'autre différence entre les unes & les autres, ſinon que celles-là ſont des portraits vivans, & celles-ci ſont des Images inanimées, mais toutes deux coupables de mêmes crimes. Ariſtote voulant policer les Républiques par les Lois de l'honnêteté, déclame fortement contre les ſtatuës & les peintures laſcives, & contre les diſcours qui offenſent la pudeur, & qui font de dangereuſes impreſſions ſur l'eſprit de la jeuneſſe. Il conclud enfin par cette belle ordonnance qui paroît plus digne d'un Pére de l'Egliſe, que d'un Philoſophe de la Gentilité. *Sit igitur cura magiſtratibus, nullam neque picturam, neque ſtatuam eſſe talium rerum imitatricem :* Que les Magiſtrats aient donc grand ſoin de ne ſouffrir dans les places publiques, ni dans les maiſons particulieres, ni tableau, ni ſtatuë qui

Lib. 7. Politic. cap ult.

repréſentent quelque choſe de des-honnête, & de contraire aux bonnes meurs. Je ne m'étonne pas de l'ordõnance de ce ſage Idolâtre, un autre ſage Païen nous en a donné la raiſon. C'eſt, dit-il, que ces ſortes d'ouvrages morts & muets : *Ipſam vim dicendi nonnunquam ſuperare videntur :* Ont plus de force pour inſpirer le vice, que toute l'éloquence des Orateurs n'en a pour perſuader la vertu. Saint Gregoire en donne une autre raiſon, lors qu'il dit qu'une peinture ſale eſt le livre où les plus ignorants, & ceux même qui ne ſavent lire, liſent, & apprennent le péché par les yeux. C'eſt ce que ſaint Auguſtin prouve par un trait d'hiſtoire qu'il a tiré de Térence : Il dit qu'un jeune débauché aiant vû un tableau qui repreſentoit Jupiter commettant un adultere, il ſuivit en même tems cét exemple, en diſant qu'il étoit permis aux Hommes de faire, ce qu'ils voioient faire aux Dieux. Ainſi un tableau des-honnête eſt plus pernicieux qu'un méchant livre, parce qu'il porte plus promtement le poiſon dans le cœur. Voila pourquoi les Souverains Pontifes ont condanné, & défendu d'expoſer en public des ſtatuës, & des peintures laſcives, & d'en tenir dans les chambres & dans les

Quintilio. 11. cap. 3.

Lib. 9. Regiſtri. Epiſt. 9.

Lib. 2. de Civ. Dei cap. 7.

Cle. VIII In ſudi. Expurg. an. 1596.

Apud Ve. Th ol. Mar. Pal. 17. cert. 18.

cabinets, parce qu'elles ſont un vrai ſcandale actif, & ocaſion de chûte aux Spectateurs. Cela eſt ſi véritable que pluſieurs ſavans Caſuites ſoutiennent que c'eſt péché mortel d'avoir de ſemblables tableaux, parce qu'ils ſont, diſent-ils, ocaſion de péché mortel aux Spectateurs. L'un des plus cruels, & des plus impudiques de tous les Empereurs Romains, étoit bien convaincu de cette vérité par ſa propre expérience, puis qu'un Hiſtorien a fait cette remarque dans ſa vie: *Ut deficientes libidines excitaret cubicula pluriſaria diſpoſita tabellis, & ſigillis laſſiviſſimarũ picturarum adornavit:* Tibere pour reveiller l'ardeur languiſſante de ſes Flâmmes impudiques, avoit fait orner pluſieurs chambres de tableaux infames, & de peintures laſcives, afin de nourrir par la vuë le feu ſecret de ſon cœur. Sueton. in ejus vita c. 43.

Si un tableau des-honnête où tout eſt mort & inanimé a paru un objet de l'horreur des Païens, avec quels yeux ces Gentils ne regarderoient-ils pas nos Dames Chrétiennes, s'ils revenoient au monde? Quoi pourroient-ils ſe perſuader qu'elles profeſſaſſent cette Religion, qu'un Apôtre appelle pure & immaculée, & qu'elles vécuſſent ſelon les maximes d'une Loi qui ne recommande autre choſe dans tous

ſes préceptes, dans toutes ſes Cérémonies, dans ſon Sacrifice & dans ſes Sacremens, que l'innocence du cœur, & la pureté du corps ? Hélas, ils les prendroient pour ces Femmes abominables de Corinthe qui étoient autrefois initiées aux miſtéres de la Déeſſe de l'impudicité. Ou bien ils croiroient que les Chrétiens ont rétablis les Fêtes infames, appellées lupercates, qui ſe célebroient autrefois à Rome ſous les Empereurs Païens à l'honneur du Dieu Pan, le ſecond jour de Fêvrier : Fêtes ſi horribles, & où l'honnêteté des bonnes meurs étoit tellement violée, que le Pape Gélaſe en voulant abolir juſqu'à la mémoire, inſtitua en leur place celle de la Purification de la ſainte Vierge avec permiſſion de porter des Cierges alumez à la Proceſſion, pour changer un uſage profane en une cérémonie ſacrée, & pour purifier les Chrétiens, en leur interdiſant les coûtumes impures des Gentils. Cependant l'on voit des Femmes & des Filles qui ſe glorifient du nom de Chrêtiennes, venir à l'Egliſe, ſuivre la Proceſſion, aſſiſter à nos ſaints Miſtéres, non pas à deſſein de ſe purifier avec la ſainte Vierge, mais pour s'y ſoüiller davantage comme faiſoient les Femmes Romaines. Car conſiderez bien tout leur équipage, leurs

Ovid. lib. 1. faſt.

Baron. an. 496.

habits, leur démarche, leur viſage, leurs geſtes, & tout leur extérieur ; Vous verrez que tout porte le caractére, non ſeulement du luxe & de la vanité, mais encore de quelque choſe de pire que la bien ſeance ne me permet pas de nommer, mais que les débauches du carnaval publient aſſez hautement. O tems ! ô meurs! ô premier Chriſtianiſme qu'eſt-tu devenu dans nôtre ſiécle? Quelles maximes ſuit on en cette Ville, y vit on ſelon celles de l'Evangile, ou ſelon celles de l'Alcoran? Tous ces tableaux des-honnêtes qui ſont les plus beaux ornemens de vos chambres, ne ſont ils pas un ſerrail de vôtre maiſon ? Et comme apellez-vous ces peintures laſcives que vous conſiderez comme des miracles de l'Art, ſinon les portraits, ou les copies mortes de vos Filles ou de vos Femmes qui en ſont les Originaux animez ? Ah, mes Dames, s'il vous reſte encore quelque ſentiment de vertu, de pudeur, & de religion, imitez la modeſtie de Marie, venez pour vous purifier dans nos Egliſes, & non pas pour les des-honnorer. Que la pureté de vôtre cœur paroiſſe, non ſeulement ſur vôtre corps, mais encore ſur vos habits. Et vous, Meſſieurs, s'il vous reſte encore quelque ſentiment du véritable honneur, & de la

pieté de vos Péres, faites un ſacrifice à Dieu de tous ces Tableaux qui peuvent être occaſion de péché à tous ceux qui vous rendent viſite. Biffez, déchirez, brûlez toutes ces Idoles d'impudicité; fuſſent les ouvrages des premiers Peintres, & des premiers Sculpteurs du monde, ce ne ſont que des inventions de l'Enfer, & des artifices du diable, pour inſpirer l'eſprit d'impureté à tous les Spectateurs. Mais ſortons promtement de ces maiſons infames, crainte que le Ciel, n'y lance ſes foudres pour les réduire en cendres, ou que la terre ne s'ouvre pour les abîmer. Rentrons promtement en eſprit dans le Temple de Jéruſalem, & aprés y avoir conſideré une Vierge purifiée en la perſonne de Marie; admirons-y un Rédempteur racheté en la perſonne de JESUS-CHRIST. C'eſt la ſeconde partie de ce Diſcours.

II. PARRIE. QUand je cherche l'origine des diférentes ſervitudes qui ſe ſont introduites dans le monde, je vous avoüe que je n'en trouve point d'autres que le péché. Comme Dieu avoit creé l'Homme dans une parfaite liberté, & qu'il lui avoit donné l'empire ſur toutes les Créatures, auſſi-bien que ſur ſes paſſions: Il eſt certain

que

que la ſervitude eſt contraire à la Nobleſſe de ſa nature, & aux priviléges de ſa premiére condition. *Nomen ſervi culpa meruit, non natura :* Le nom d'eſclave, dit S. Auguſtin, ne vient point de la nature, mais du péché. Tandis que l'Homme a été innocent, il a été libre : mais il eſt devenu eſclave ſi-tôt qu'il eſt devenu criminel. Ainſi cette ſervitude honteuſe qui le fait ſouvent gémir ſous l'Empire d'un Maître, ou d'un Tiran, ne vient pas de l'inſtitution de la nature, ni de Dieu même, mais elle eſt une peine du péché. Cela eſt ſi véritable, que quand les Théologiens, & les Juriſconſultes définiſſent la ſervitude, ils l'apellent, une conſtitution, du droit des gens, par laquelle une perſonne eſt ſoumiſe au domaine d'un autre : *Contra naturam :* Contre l'intention de la nature, qui étant la Mére commune de tous les Hommes, les fait naître libres & égaux, c'eſt à dire, dans une parfaite reſſemblance, & dans une pleine liberté. Ce n'eſt pas que les Hommes euſſent vêcu avec indépendance, dans l'état de la Juſtice originelle : Non, il y auroit eu une amoureuſe ſubordination dans la ſocieté humaine, par laquelle les uns auroient été ſoumis aux autres ſans force & ſans contrainte, mais dans un eſprit de paix & de Charité.

lib. 19. de Civit. Dei. c. 15 Tom. 3.

Inſt de iure perſ. §. Servit.

Mais laiſſant à part toutes ces ſervitudes honteuſes que le péché du premier Homme, & que la violence ou l'ambition des Tirans a introduites dans le monde. Je m'arrête aujourd'hui à cette eſpece de ſervitude honnête qui s'apelle légale, qui eſt impoſée par quelque Loi, & qui ſe diviſe en naturelle, civile, & divine. La ſervitude naturelle conſiſte dans la ſoumiſſion des Enfans à la puiſſance de leurs Péres : La civile conſiſte dans la ſoumiſſion des peuples à la puiſſance des Souverains : La divine conſiſte dans la ſoumiſſion de tous les Hommes à la puiſſance de Dieu. Saint Paul a fort bien diſtingué ces trois ſortes de ſervitudes, & dit que leurs chaînes ſont ſi ſacrées, qu'il n'eſt jamais permis de les rompre ; puis que ni la grace du nouveau Teſtament, ni la liberté de l'Evangile ne nous en ont pas affranchi. Quand ce grand Apôtre parle de la premiére, il exhorte les Enfans d'obeïr à leurs Péres, comme au Seigneur & comme à leur Maître ; Et veut même que la condition du Fils unique, & de l'Héritier univerſel de tous les biens de ſon Pére ne ſoit pas diférente de celle d'un ſerviteur, tandis qu'il eſt pupile, & dans l'âge de minorité. Quand il parle de la ſeconde, qui eſt la ſervitude civile,

Galat. c. 4. v. 1.

il l'établit ſur un droit indiſpenſable, qui eſt l'ordre de Dieu, il veut que comme la puiſſance Roiale eſt un écoulement ou une participation de la divine : *omnis anima poteſtatibus ſublimioribus ſubdita ſit :* Tout Homme ſoit ſoumis aux puiſſances ſupérieures ; car il n'y a point de puiſſance, dit-il, qui ne vienne de Dieu : Et c'eſt lui qui a établi toutes celles qui ſont dans le monde. C'eſt ainſi que cét Apôtre recommandoit aux premiers Fidéles l'obeïſſance & la ſoumiſſion qu'ils devoient aux Empereurs Romains, quoi que Païens. Enfin quand ce Docteur des Gentils parle de la troiſiéme ſervitude qui eſt la divine, il ne repréſente autre choſe aux Fidéles dans toutes ſes Epîtres, que l'obligation indiſpenſable qu'ils ont de ſe ſoumettre, & d'obeïr, non plus à la Loi de Moïſe, mais à celle de JESUS-CHRIST ; Il leur fait voir que ſi cét aimable Rédempteur les a délivré de la ſervitude du péché, & du joug inſuportable de l'ancienne Loi ; ce n'eſt pas pour les émanciper tout à fait, pour les laiſſer vivre à leur phantaiſie, & dans l'indépendance, mais pour les mettre dans l'amoureuſe ſervitude de l'Evangile, dans laquelle conſiſte la liberté de ſes Enfans : *Liberati à peccato, ſervi facti eſtis juſtitiæ.* Saint Auguſtin nous a

Rom. c. 13. v. 1.

Rom. c. 6. v. 18.

parfaitement bien repréſenté ces trois ſortes de ſervitudes par leurs propres caractéres, lors qu'il dit, que celle des enfans : *Eſt ſecundùm conditionem :* Eſt ſelon leur condition ; c'eſt à dire, qu'elle leur eſt naturelle, puis qu'ils naiſſent ſujets de leurs Péres, ſelon la Doctrine même d'Ariſtote. Celle des ſujets : *Eſt ſecundùm neceſſitatem :* Eſt de néceſſité : Il faut que les peuples ſoient ſoumis aux Puiſſances divinement établies dans le monde pour le bon gouvernement des Etats. Mais la troiſiéme qui eſt pour les Adorateurs du vrai Dieu : *Eſt ſecundùm dilectionem :* Elle doit être une ſervitude amoureuſe, par laquelle l'homme ſe ſoumet volontairement à la Loi Divine, & l'accomplit avec plaiſir.

Tom. 9. in expoſit. ſuper Magnificat.

Ces principes ſuppoſez : je dis, Meſſieurs, que quoi qu'il n'y ait rien de plus oppoſé à l'être de Dieu que la ſervitude, puis qu'en combattant ſon indépendance, elle détruit ſa divinité ; ſi eſt-ce pourtant, que le Fils de Dieu s'étant fait homme, & aiant pris la forme de ſerviteur, il a bien voulu ſubir le joug de ces trois ſervitudes légales, quoi qu'il fût venu en qualité de Rédempteur, pour rendre la liberté à des eſclaves. Il a ſubit le joug de la ſervitude naturelle des enfans, puis que l'Evangile

nous aprend qu'il a été parfaitement ſoumis, non ſeulement à la volonté de ſon Pére céleſte, mais encore à celle de ſaint Joſeph, & de la ſainte Vierge : *Erat ſubditus illis.* Il a ſubi le joug de la ſervitude civile ; puis que, ſans être ſoumis à l'autorité des Princes du monde, il a voulu, pour ne ſcandaliſer perſonne, comme il dit à ſaint Pierre, rendre l'obeiſſance, & païer le tribut à Céſar, comme un ſujet à ſon Souverain. Enfin, il a ſubit avec une exactitude ſévere & inviolable, la ſervitude de la Loi de Moïſe : quoi qu'il fût venu pour en établir une nouvelle, il aſſure pourtãt qu'il n'étoit pas venu pour détruire celle-ci, mais pour l'accomplir. Et ſi les Phariſiens ont été quelquefois ſi inſolens, que de lui reprocher la tranſgreſſion de la Loi, ce n'a été que par impoſture & par calomnie ; ou parce qu'il n'obſervoit pas leurs vaines Traditions, qui bien loin d'être conformes à la Loi, & aux Commandemens de Dieu, leurs étoient tout-à-fait contraires, & en étoient de manifeſtes tranſgreſſions. Il eſt vrai que JESUS-CHRIST a ſubi le joug de cette Loi, dans toutes ſes céremonies les plus eſſentielles. Voila pourquoi ſaint Paul écrivant aux Galates, qui étoit un peuple de l'Aſie Mineure, leur dit, que lors que la plénitude

Luc. c. 2. v. 51.

Math. c. 17. v. 26.

du tems eſt venuë, Dieu a envoié ſon
Gal. c. 4. v. 4. 5. Fils au monde : *Factum ex muliere, factum ſub lege :* formé d'une femme, & ſoumis à la Loi, afin de racheter ceux qui étoient ſous la Loi, & de nous rendre ſes enfans adoptifs. Il eſt vrai que ce divin Rédempteur n'étoit pas ſujet à cette Loi, même comme Homme, parce qu'il ſubſiſtoit dans la Perſonne du Verbe, & qu'en cette maniére il étoit lui-même l'Auteur de
Cornel. à Lapid. cette Loi. Mais il s'y eſt ſoumis volontairement ; non par obligation, mais par uſage ; non de droit, mais de fait, comme parlent les Docteurs. C'eſt en cette maniére, que huit jours aprés ſa naiſſance, il ſe ſoumit à la Loi de la Circonciſion ; & qu'au quarantiéme, il ſe ſoumit encore à celle qui l'obligeoit de ſe préſenter dans le Temple pour y être racheté.

Pour bien comprendre la nature & la cauſe de cette Loi ; Il faut ſavoir, que comme Dieu eſt éxtrêmement jaloux de ſon honneur, & de nôtre réconnoiſſance ; Il fit publier par Moïſe une Loi ſainte, & ſacrée, qui obligeoit tous les Enfans d'Iſraël de lui conſacrer tous les premiers nez, tant des Hommes que des Animaux : comme pour leur ſervir de mémorial, & de monument éternel de leur ſortie d'Egypte, & de la délivrance de leurs premiers

nez, lors que l'Ange éxterminateur fit mourir tous ceux des Egiptiens : *Sanctifica mihi omne primogenitum quod aperit vulvam in filiis Iſraël :* Conſacrez-moi, dit Dieu à Moïſe, tous les premiers nez qui ouvrent le ſein de leur mére parmi les enfans d'Iſraël. Remarquez ici que le mot Hébreu ne ſignifie point, *ouvrir le ſein*, ainſi que porte nôtre Vulgate ; mais ſeulement qui ſort du ſein de la mére, ſoit qu'il en ſorte en la maniére ordinaire & naturelle, comme il arrive à la naiſſance de tous les hommes ; ce qui ne pourroit convenir à la naiſſance miraculeuſe de JESUS-CHRIST : ſoit qu'il en ſorte d'une maniére extraordinaire par pénétration de dimenſion, comme le Verbe fait chair eſt né éfectivement de Marie, en la laiſſant encore plus Vierge qu'elle n'étoit avant qu'elle l'eût conçû, & enfanté. Tellement que cette Loi, que l'Evangile d'aujourd hui cite ſur le ſujet de l'Enfant JESUS, ne lui peut convenir ſelon le Texte de nôtre Vulgate ; puis qu'il n'a point violé par ſa naiſſance l'integrité de ſa Mére : *Non aperuit vulvam :* Il n'a point ouvert ſon ſein ; mais il en eſt ſorti, diſent les Péres, comme il ſortit à ſa Réſurrection du ſein de ſon tombeau ſans remuer, ni rompre la pierre qui le couvroit ; & comme il Exod 13. v. 1.

entra dans le Cénacle où les Apôtres étoient aſſemblez, ſans ouvrir les portes qu'il trouva fermées. Mais cette Loi lui peut convenir ſelon le Texte Hébreu, puis qu'il eſt ſorti éfectivement du ſein de ſa Mére, mais par un acouchement Virginal : Ainſi cette ſortie ou naiſſance miraculeuſe s'acorde parfaitement bien avec ce que l'Egliſe dit de la ſainte Vierge : *Semper clauſa, ſed non infœcunda :* Toûjours fermée, mais non pas ſterile.

Voila, Meſſieurs, ce qui eſt à remarquer pour vous ſervir d'inſtruction : mais voici ce qui eſt à méditer pour vous ſervir d'éxemple. C'eſt que le Fils de Dieu étant le premier né, & le Fils unique de Marie auſſi-bien que du Pére Eternel, s'eſt ſoumis à cette obſervation legale ; il a voulu être préſenté au Temple, & racheté comme les autres enfans, quoi qu'il fût le Rédempteur de tous les Hommes. Mais ce qui eſt de plus étonnant dans cette cérémonie, c'eſt de voir qu'il n'a fallu qu'un même prix pour racheter le maître & le ſerviteur, le Seigneur & l'eſclave : *Eodem pretio ſervus & Dominus liberantur.* Comme Dieu ne vouloit point qu'on lui immolât des hommes, ni qu'on répandit le ſang humain dans ſes Sacrifices, il ordonna qu'on racheteroit les premiers nez des

S. Bern. Serm. de Purific.

hommes, par une certaine ſomme d'argent. Mais comme la ſainte Vierge étoit extrêmement pauvre, & qu'elle n'avoit ni argent, ni agneau qui étoit le prix de la Rédemption des riches: elle offrit deux petites colombes pour racheter ſon Fils, ainſi qu'il étoit ordonné par la Loi. Ce miſtére a parû ſi incompréhenſible à Origéne, que ne pouvant ſe perſuader que celui qui étoit Dieu, & qui devoit être le Rédempteur des Hommes eût été racheté à ſi vil prix, a crû que ces deux Pigeoneaux que la ſainte Vierge offrit pour ſon Fils, n'étoient point de la nature des autres; *Sed divinum quoddam, & humana contemplatione auguſtius quod ſub ſpecie columbæ apparebat:* Mais qu'il y avoit quelque choſe de plus Auguſte, & de plus Divin caché ſous les apparences de ces deux petits animaux. Voici la raiſon qu'il donne pour apuier ſon erreur, qui eſt une erreur de pieté: *Ut non talibus victimis*, dit-il, *qualibus omnes homines, ille qui pro toto mundo naſcebatur, & pati debebat, coram domino mundaretur.* Afin de mettre quelque difference entre JESUS-CHRIST, & les autres Hommes; entre le Redempteur, & les Eſclaves rachetez, & de faire en ſorte que celui qui étoit né, & qui devoit mourir pour la Rédemption

Num. c. 3 v. 47.

Homil. 14 in Lucam.

du Genre-Humain, ne fût pas racheté lui-même par le même prix, & par les mêmes Victimes que les autres enfans. Tertullien eſt tombé dans une pareille erreur, lors qu'il a crû que le ſaint Eſprit s'étoit uni hipoſtatiquement à la Colombe qui parû ſur la tête du Fils de Dieu dans le fleuve du Jourdin pendant les cérémonies de ſon Batême. Mais laiſſons là cette Incarnation prétenduë, ou union ſubſtantielle de la perſonne du ſaint Eſprit avec le corps de ces Animaux : C'eſt une pieuſe réverie qui me paroît indigne d'un auſſi grand génie que celui de leur Auteur.

Lib. de car. Chriſti. c. 3.

Diſons donc, dans le ſentiment commun de tous les Péres, que nôtre aimable Rédempteur, qui vouloit à la fin de ſa vie être vendu, & livré à ſes ennemis, au prix de trente deniers par un de ſes Apôtres, n'a voulu être racheté par ſa ſainte Mére, quarante jours aprés ſa naiſſance, qu'aux prix de deux petits oiſeaux ; afin que le Maître ne fût racheté qu'au même prix que le ſerviteur. Mais que dis-je ? Non, Meſſieurs, je me rétracte : J'oſe ſoutenir que le ſerviteur a été racheté à plus grand prix que le Maître. Deux petits de Colombe ont été le juſte prix de la Rédemption de celui-ci : Mais il a fallu un

prix infini, c'eſt à dire, tout le Sang du Maître pour racheter celui-là. O prodige! ô Miracle! L'homme Dieu pouvoit-il être racheté à plus vil prix, qu'à celui de deux animaux? Et l'homme pécheur pouvoit-il être racheté à un plus grand prix qu'à celui du Sang de l'Homme Dieu? Voila, mes Fréres, ce qui s'apelle un grand Miſtére de Foi, & une Enigme incomprehenſible de Réligion. Car ſi JESUS-CHRIST eſt Rédempteur: Comme eſt-il racheté? & s'il eſt racheté, comme eſt-il Rédempteur? S'il a été ſoumis à la ſervitude légale, comment a-t-il donné la liberté aux autres? Et s'il a été l'Auteur de la liberté, comment a-t-il été ſoumis à cette ſervitude? Mon Dieu, que ſaint Bernard nous explique admirablement bien cét Enigme, lors qu'en parlant de la Préſentation du ſaint Enfant JESUS au Temple, il dit: *Oblatio iſta fratres ſatis delicata videtur, ubi tantùm ſiſtitur Domino, redimitur avibus, & illicò reportatur:* Ah mes Fréres! que cette oblation a quelque choſe de tendre, de bien ſingulier, & de bien amoureux, dans laquelle JESUS-CHRIST eſt préſenté à ſon Pére, dans laquelle il eſt rachéte par des oiſeaux, & par laquelle il eſt rendu à ſa Mére. Il eſt offert à ſon Pére comme une Victime dig- Serm. de Purific.

ne de ſa Majeſté : Il eſt racheté par des Oiſeaux comme un premier né ſujet à la Loi ; il eſt rendu à Marie comme un Fils à ſa Mére. C'eſt que cette Victime n'étoit pas encore aſſez grande pour être immolée par un ſacrifice ſanglant : *Sed veniet tempus :* Mais il viendra un tems auquel il ſera offert, non pas dans le Temple, mais ſur le Calvaire ; non pas ſur l'Autel des parfums, mais ſur celui des Holocauſtes; non pas par les mains du Pontife, mais par celles des Bourreaux ; non entre les bras de ſa Mére, mais entre ceux de la Croix; non pas parmi les adorations des Anges, & les actions de grace des Juſtes, mais parmi l'horreur de toute la Nature, & les blaſphêmes de ſes ennemis. Enfin viendra un temps : *Quando non redimetur alieno, ſed alios redimet ſanguine proprio :* auquel il ne ſera pas racheté lui-même par un prix étranger, & indigne de ſa divine Perſonne, mais auquel il rachetera les autres, au prix infini de ſon Sang.

Voila, mes Fréres, l'offrande qui a été faite aujourd'hui pour le Fils de Dieu dans le Temple de Jéruſalem, & celle qu'il a préſentée lui-même pour nous ſur le Calvaire : L'une & l'autre de ces offrandes méritent une réfléxion. La ſainte Vierge offre ſon Fils au Seigneur, elle le

rachete, & le raméne dans ſa maiſon: mais remarquez que ce n'eſt pas pour le garder pour elle, ni pour l'élever pour le monde; ce n'eſt que pour le conſacrer de nouveau à ſon Pére, & pour le préparer à travailler un jour publiquement à ſa gloire, lors qu'il ſera dans un âge plus avancé. O! que ce procedé fait un reproche ſanglant à celui de ces péres & de ces méres, qui lors qu'ils ſe voient chargez d'enfans, ſont ravis d'en conſacrer une partie à Dieu dans l'Egliſe, ou dans un Cloître: Mais s'il arrive par quelque ſecret de Providence que la mort leur enleve les autres qu'ils gardoient comme leur idole: Quelle eſt leur reſource pour ſe conſoler de cette perte? Ils penſent en même-tems à racheter ceux qu'ils avoient offert au Seigneur, & engagé à ſon ſervice, dans l'état Eccleſiaſtique ou Réligieux. On a recours à Rome, on s'adreſſe à nôtre ſaint Pére le Pape, on demande des Diſpenſes des Ordres ſacrez qu'ils ont pris, ou des vœux mêmes qu'ils ont faits, on invente des raiſons, on trouve des prétextes, on ſupoſe ſouvent des nullitez dans l'Ordination des uns, & dans la Profeſſion des autres; Un défaut d'âge dans celle-la, un défaut de liberté dans celle-ci. On met en un mot toutes choſes

en uſage, crédit, faveur, argent, conſultes d'Avocats, reſolutions de Caſuiſtes. On obtient enfin la diſpenſe, on arrache ces Victimes du pié des Autels, on les retire de l'Egliſe, on les ſort du Cloître, on les raméne à la maiſon, on ne leur laiſſe ni caractére, ni veſtige dans leurs habits, ni ſur leurs perſonnes de ce qu'ils ont été, & de ce qu'ils en prétendoient faire. On éface de leur eſprit toutes les idées du paſſé, on étoufe dans leur cœurs tous les ſentimens de pieté, on les fait rentrer dans le monde dont ils étoient ſortis : & de peur que la race ne manque, on penſe à un établiſſement, & à un Mariage. Mais, ô Jugement de Dieu que vous êtes terrible ! Cét établiſſement devient ſouvent funeſte à la famille, le mariage eſt puni de la peine de ſtérilité, l'eſpérance du pére & de la mére eſt confonduë, & il arrive que ces mal-heureux enfans, qui avoient été conſacrés à Dieu dés leur jeuneſſe, ſe trouvent ſacrifiez au Diable à la fin de leurs jours. Toutes les Hiſtoires ſont remplies de pareilles avantures, & il y a peu de Villes dans le Roiaume, qui n'en pû fournir des éxemples. Péres & méres, lors que vous avez deſſein d'offrir un enfant à Dieu, penſez-y bien, conſultez ſa ſainte volonté là-deſſus : car il doit

être l'Auteur de la vocation : conſultez-vous bien vous-mêmes, qu'elles ſont vos vûës, & vos intentions ; & prenez garde que ce ne ſoit par un *interim* que vous faites prendre la Tonſure à cét aîné, pour le charger d'un bénéfice en attendant qu'un cadet ſoit en âge de le porter. Conſultez bien la volonté de l'enfant même ; craignez que la force, la contrainte, ou une crainte reſpectueuſe, qui tient lieu de violence, ne l'oblige à prendre le parti de l'Egliſe & de la Réligion. Enfin conſultez l'avenir ; pénétrez autant que vous pourrez dans les diſpoſitions futures, où vous vous trouveriez, s'il ne vous reſtoit plus d'enfans que ceux que vous auriez engagé au ſervice de Dieu, ſondez vôtre cœur ; éxaminez ſi vous ne vous ſentiez pas tenté de les racheter à quelque prix que ce fût, de les retirer des Autels, & de les rapeller dans le monde pour leur laiſſer vos biens, & empécher que vôtre nom, & vôtre race ne s'enſevéliſſent avec vous dans un même tombeau. Si vous vous ſentez aſſez de fermeté & de courage pour étouffer tous ces ſentimens naturels, & pour réſiſter à toutes les tentations de l'amour propre, à la bonne heure ; Allez offrez vos enfans à Dieu, trop heureux s'ils ſont entiérement dévoüez à

ſon ſervice par un parfait Holocauſte, & par un engagement éternel. Mais ſi vous vous défiez de vous-mêmes, & de vôtre tendreſſe, de l'amour & du déſir de laiſſer une poſtérité; gardez vos Enfans. Dieu n'en veut point à ce prix-là, c'eſt lui faire injure de ſe reſerver le droit de faire rentrer dans le monde des Enfans, qu'on a une fois conſacré à ſon ſervice: C'eſt ſacrilége de vouloir faire ſervir à un uſage profane, ce qui étoit deſtiné à un uſage divin. Quoi que la ſainte Vierge ait préſenté aujourd'hui ſon Fils dans le Temple, qu'elle l'ait racheté, & ramené en ſa maiſon; ce n'a pas été pour le détourner du ſervice de ſon Pére, ſon intention étoit plus ſainte: *Grandior victima amori ſervabatur:* C'eſt qu'il étoit encore trop petit pour être immolé, dit Tertullien: L'amour demandoit une plus grande Victime, pour rendre ſon Sacrifice plus glorieux: il le falloit donc laiſſer croître juſqu'à l'âge d'un Homme parfait, pour exécuter toutes les volontez de ſon Pére: Et ce n'eſt que pour cette raiſon qu'il fut ramené, nourri, & élevé dans la maiſon particuliére, cachée & obſcure de ſa ſainte Mére, en attendant que ſon heure arrivât.

La ſeconde réflexion que j'ai à faire ſur

ſur ce Miſtére ? c'eſt qu'il faut conſidérer que les Hommes gemiſſoient ſous deux ſortes de ſervitudes bien dures & bien peſantes ; ſavoir, ſous la ſervitude de la Loi du péché, & ſous la ſervitude de la Loi de Moïſe. La premiére étoit commune à tous les Hommes, aux Juifs & aux Gentils, parce qu'ils avoient tous péchez en Adam : La ſeconde n'étoit que pour les Juifs, parce que la Loi n'avoit été donnée qu'à cette Nation, & n'obligeoit pas les étrangers. Qu'a fait nôtre divin Rédempteur ? Il a délivré tous les Hommes, le Juif & le Gentil, le Grec & le Latin, le Scithe & le Barbare, de ces deux cruelles ſervitudes, de celle du péché & de celle de la Loi. Il nous a délivré de la ſervitude de la Loi, en ſe ſoumettant volontairement à l'obſervance de la Loi même, dit ſaint Paul : *Factus eſt ſub lege, ut qui ſub lege erant redimeret :* C'eſt ce qu'il a fait aujourd'hui dans le Temple : Et il nous a délivré de la ſervitude du péché, en ſe rendant la victime du péché ; & c'eſt ce qu'il a fait ſur le Calvaire. Ainſi la ſainte Vierge n'a racheté ſon Fils que pour le rendre doublement nôtre Rédempteur, & pour faire que ce Fils, qui appartenoit à ſon Pére par titre de génération éternelle, & qui lui appar-

tenoit à elle par titre de génération temporelle, appartint encore aux Hommes par titre de Rédemption légale. C'eſt ce que ſaint Thomas de Ville-neuve nous explique avec toute la force & l'onction de l'eſprit de ſaint Bernard, lors que prêchant du Miſtére de ce jour, il dit *Maria Chriſtum emit, non ſibi ſoli, ſed toti mundo, ut per hanc ejus emptionem in omnia illius opera mundus actionem ſortiretur, & jus.* Marie a racheté JESUS-CHRIST non pas pour ſoi, mais pour tout le monde; & a fait que les Hommes ont acquis un droit ſur toutes ſes œuvres, par titre d'achat. *Duplici ergo jure te poſſidemus*; conclud ce ſaint Archevêque de Valence en Eſpagne; *Et quia nobis datus, & quia nobis emptus.* C'eſt donc, ô divin JESUS, par un double titre que nous vous poſſedons, & par titre de donation, & par titre d'achat: c'eſt à nous que vous avez été donné, & non pas aux Anges; c'eſt pour nous que vous avez été racheté & non pour les diables. Vous avez été donné par vôtre Pére, vous avez été racheté par vôtre Mére: Vôtre Pére vous a donné pour être nôtre Prêtre, & vôtre Mére vous a racheté pour être nôtre Victime. Vous avez répondu à l'intention de l'un & de l'autre, vous avez ſatisfait à la Ju-

Serm. de Purific.

ſtice de vôtre Pére, vous avez contenté l'amour de vôtre Mére, & vous nous avez délivré de la ſervitude de la Loi, & de celle du péché.

Voila, mes Fréres, ce que JESUS-CHRIST a fait pour vous; mais examinons maintenant ce que vous faites pour lui, ou plûtôt, ce que vous faites contre lui. Il s'eſt ſoumis à la ſervitude de la Loi, pour vous délivrer de ſon Joug: Et il s'eſt fait *péché*, dit ſaint Paul, c'eſt à dire, victime du péché pour vous délivrer de ſa Tirannie: Et vous par une ingratitude inſuportable, ou par un extrême aveuglement, vous renoncez à vôtre liberté, & vous vous rengagez dans vôtre ancienne ſervitude de la Loi, & du péché. En vérité, M. c'eſt icy où je puis bien vous faire le même reproche que ſaint Paul fait aux Galates. Autrefois, leur dit-il, lors que vous ne connoiſſiez pas Dieu, vous étiez, dans la ſervitude, en adorant des Idoles de bois & de pierre, mais maintenant que vous connoiſſez le vrai Dieu, & que vous étes connu de lui: *Quomodo convertimini iterum ad infirma & egena elementa, quibus denuò ſervire vultis?* Comment vous allez vous rendre de nouveau eſclaves ſous des Elemens foibles & pauvres, c'eſt à dire, dans

" Galat. c. 4. v. " 8. & " ſeqq.

l'obſervance d'une Loi qui ſignifie la grace, mais qui ne la donne pas ; qui diſpoſe à la juſtification, mais qui ne la produit pas ; qui ne fait qu'augmenter vos chaînes, ſans vous donner jamais la liberté ? *Ubi eſt ergo beatitudo veſtra ?* Où eſt donc le bon heur dont vous jouïſſiez autrefois, lors qu'affranchis de la ſervitude de la Loi, vous viviez dans l'obſervance de l'Evangile, qui eſt une Loi de grace, de liberté, & d'amour ? Voila ce que ſaint Paul reprochoit aux Galates, & ce que je puis reprocher aux Chrétiens du tems. Eh ne me dites point icy pour excuſe que la comparaiſon n'eſt pas juſte, & que vous n'avez rien de commun avec ces Galates, puis que vous ne retournez pas dans le Judaiſme comme eux. C'eſt juſtement icy où je vous attends pour vous combatre par vos propres armes, & pour vous confondre par vôtre propre réponſe. Vous ne retournez point, dites-vous, dans le Judaiſme, ni n'obſervez point l'ancienne Loi ; & moi je pretends vous convaincre que vous Judaïſez auſſi impunément dans l'Egliſe, que ſi vous étiez dans la vieille Sinagogue ; En voici la preuve inconteſtable : Il eſt certain que toute la Religion des Juifs ne conſiſtoit qu'en ombres, & en figures :

Omnia in figura, umbra futurorum ; dit ſaint Paul, Sacrement en figure, Sacrifice en figure, Purification en figure, Sacerdoce Tabernacle, Autel, Victime, Alliance en figure. Conſiderez maintenant la Religion des Chrétiens du tems, vous verrez que tout s'y paſſe en ombre, & en figure, & qu'il n'y a ni Eſprit, ni verité. S'ils fréquentent les Sacremens, c'eſt en figure, c'eſt à dire, en mauvais état, & à leur condannation. S'ils aſſiſtent au ſaint Sacrifice de la Meſſe, ce n'eſt qu'en figure, de corps, & non pas d'eſprit : S'ils pratiquent quelque vertu, ce n'eſt qu'en figure, ſelon l'aparence, mais non pas ſelon la réalité ; ce n'eſt que pour être vû des Hommes, & non pas pour plaire à Dieu. S'ils font pénitence, ce n'eſt qu'en figure : S'ils pleurent ce n'eſt que comme de faux Héraclites ; S'ils témoignent de la douleur de leurs péchez, ce n'eſt que du bout des lévres, & non pas du fond du cœur. S'ils font l'aumône, ce n'eſt qu'en figure ; ils ne donnent pas leur bien, mais celui des autres : Ainſi leur aumône n'eſt pas tant une œuvre de miſéricorde, qu'une œuvre de juſtice ; ce n'eſt pas une libéralité qu'ils font aux pauvres, mais une reſtitution de ce qui leur appartient : S'ils pardonnent une injure,

1. Cor. 6. 10. v. 11.

Heb cap. 10. v. 1.

& s'ils ſe reconcilient avec un ennemi, ce n'eſt qu'en figure & par paroles; ils conſervent toûjours le venin de la haine, & de la vengeance dans le cœur. S'ils ſe purifient, ce n'eſt qu'en figure, comme les juifs; ils ſe lavent les mains comme Pilate, aprés avoir condanné ou opprimé un innocent. S'ils veulent paroître juſtes, ce n'eſt qu'en figure; & comme les Phariſiens par une dévotion ſuperſtitieuſe, & par de vaines obſervations, ainſi ils couvrent ſous un extérieur modeſte, & réformé des ames ſoüillées de milles crimes, & abandonnées à la fureur de toutes leurs paſſions. S'ils offrent quelque partie de leur bien à Dieu dans un Hôpital, ce n'eſt qu'en figure, ce n'eſt qu'une dette incertaine, quelque méchant papier, ou quelque vieux contrat, dont eux, ni leur Pére n'ont jamais pû rien tirer. Enfin s'ils conſacrent quelques uns de leurs Enfans à l'Egliſe & à la Religion, ce ne ſera qu'une pauvre Fille mal faite, ou quelque Cadet inutile, dont on veut décharger la maiſon. Si c'eſt un jeune Homme qui aït l'eſprit du monde, on le retire du pié des Autels, on le rachete comme faiſoient les Juifs, & on offre un animal pour celui-là. Voila, mes Fréres, en quoi conſiſte la Religion des Chré-

tiens du tems ; Ils Judaïſent, & toute leur pieté, leur vertu, & leur juſtice n'eſt qu'en figure, qu'en grimaces, & qu'en cérémonies. Mais ne vous y trompez pas, M. cette Religion de figure eſt abolie, elle eſt mortelle à ſes obſervateurs : JESUS-CHRIST lui en a ſubſtitué une nouvelle, où tout eſt eſprit, verité, & vie. Il ne veut plus le ſacrifice ſanglant des animaux, mais le ſacrifice pur & ſans tache du cœur, & de la volonté de l'Homme. Tout ce qu'il a retenu de la vieille Loi, c'eſt celle-ci qu'il veut être obſervée, non pas ſelon la lettre qui tuë, mais ſelon l'eſprit qui viviffie : *Sanctifica mihi omne primogenitum :* Oüi, il veut que nous lui conſacrions tous nos premiers nez : Les premiers nez de nos eſprits, c'eſt à dire, toutes nos premiéres penſées ; Les premiers nez de nos cœurs, c'eſt à dire, nos premiéres affections. Les premiers nez de nos bouches, c'eſt à dire, nos premiéres paroles qui ne doivent être que des priéres & des oraiſons ; Les premiers nez de nos mains, c'eſt à dire, les premiéres actions de la journée : En un mot il lui faut offrir les premices de toutes choſes, parce qu'il eſt le Maître de nos biens, de nôtre honneur, de nôtre fortune, de nôtre vie, & que tout lui appartient.

Jouïſſons ſur tout de la liberté que JESUS-CHRIST nous a renduë : Ne nous engageons plus dans la ſervitude de la Loi ; ni dans celle du péché : Souvenons-nous, dit l'Apôtre, qu'Abraham a eu deux Enfans, Iſaac & Iſmaël. Le premier étoit né de ſa Femme Sara : *Per repromiſſionem :* ſelon la promeſſe de Dieu : Le ſecond étoit né d'Agar ſa Servante : *Secundùm carnem :* ſelon la chair. Mais, graces infinies à la miſéricorde Divine : *Non ſumus ancillæ Filii, ſed liberæ, qua libertate Chriſtus nos liberavit* : Nous ne ſommes point les Enfans de la Servante, & par conſequent, ni eſclaves, ni ſerviteurs ; mais nous ſommes Enfans de l'Epouſe légitime, & par conſequent héritiers & libres. Et c'eſt JESUS-CRHIST qui nous a mis en cette ſainte liberté, qui nous donne dés cette vie un avangoût de nôtre félicité future : c'eſt ce qui me conduit à mon dernier paradoxe. Car aprés vous avoir repréſenté une Vierge purifiée en la perſonne de Marie ; & un Rédempteur racheté en la perſonne de JESUS-CHRIST ; Il me reſte à vous faire voir un Homme mortel Bien-heureux ou un vieillard rajeuni en la perſonne de Simeon. Une Vierge purifiée nous a promis le recouvrement de nôtre premiére innocence ;

Un Rédempteur racheté nous a promis le recouvrement de nôtre liberté perduë; Et un Homme mortel Bien-heureux, ou un vieillard rajeuni nous a promis le recouvrement de nôtre félicité éternelle. C'eſt la troiſiéme partie de ce Diſcours.

III. Partie.

LOrs que l'Ecriture nous fait le portrait d'un Bien heureux, elle nous le repréſente ſous la figure d'un Homme pleinement raſſaſié ſelon l'eſprit, & parfaitement rajeuni ſelon le corps. David nous l'a dépeint ſous cette idée, lors qu'il dit, qu'aprés que le Juſte ſe ſera lavé de ſes iniquitez, & que toutes ſes foibleſſes ſeront guéries, Dieu le tirera du Tombeau par ſa puiſſance, il le couronnera de gloire par ſa miſéricorde, & pour lors toute la compléxion de ſon corps ſera renouvellée, & tous les déſirs de ſon ame pleinement raſſaſiez: *Qui replet inbonis deſiderium tuum: renovabitur ut aquilæ juventus tua :* Quoi que cette Béatitude conſommée ne ſoit promiſe aux Elûs qu'aprés la Réſurrection générale, puis qu'en ce tems-là toutes choſes ſeront renouvellées, nous aurons une nouvelle Terre, un nouveau Monde, & de nouveaux Cieux : Je remarque pourtant dans cette même Ecriture, que Dieu fait ſouvent part aux Juſtes dés cette

Pſal. 102. v. 3. 4. 5.

vie de ces deux avantages qui ſont le commencement de leur félicité future.

Quant au premier qui eſt de rajeunir, ou de ſe renouveller ſelon le corps : cette merveille ne vous doit point ſurprendre, nous en avons des exemples dans la nature. Conſidérez toutes les Créatures, vous y verrez des images de ce renouvellement. Entre les inanimées, le Soleil, la Lune, les autres planettes ont leur éclipſe & leur couchant, qui ſont comme leur défaillance, leur mort, ou leur vieilleſſe : mais ils ont auſſi leur orient & leur lever, qui eſt une eſpece de reſurrection, & de renouvellement, dit Tertullien : *Lux amiſſa lugetur, & tamen rurſus cum ſole eadem, & integra, & tota univerſo orbi reviviſcit* .Parmi les Végétables, nous avons des figures de cette merveille, puis que les Arbres, les Plantes, & toute la Nature qui ſembloit morte, & enſevelie pendant l'Hiver, ſemble auſſi reſſuſciter, & ſe rajeunir au Printems. Parmi les ſenſitifs, le ſerpent ſentant les ſimptomes de la vieilleſſe, dit le même Pére, ſe traîne, & ſe gliſe parmi les pierres & les cailloux: *Et relictis ibi exuviis novum ſe explicat* : Et laiſſant là ſa peau comme une vieille dépoüille, il ſe renouvelle, & ſe rajeunît. Le Cerf n'eſt pas moins ingénieux que le

Lib. de Reſur. Car. c. 12.

Lib. de Pallio. cap. 3.

Serpent, il ſait le ſecret & le remede de ſe delivrer des incommoditez de l'âge, & de renouveller ſon tempérament : Il mange d'une eſpece d'inſectes vénéneux & reprend une nouvelle vigueur & une nouvelle vie par le venin : *Veneno langueſcit ad juventutem.* Enfin le Phénix, que ce docte Africain appelle l'Oiſeau d Orient, fameux par ſa ſingularité, parce qu'il eſt unique, & monſtrueux dans ſa poſtérité, puis qu'il conſerve ſon eſpece par ſa mort : Cét Oiſeau, dis-je, ou véritable ou fabuleux, ſe reſuſcite de ſes cendres, ſe renouvelle dans le feu, & ſe rajeunit par ſa mort : *Semet-ipſum funerans renovat natali fine.* de Reſur. Car. c. 13. Aprés que ce Pére a fait la deſcription de toutes ces merveilles, il a falu, dit-il, produire tous ces exemples : *Ut ad hominem perveniretur :* Avant que d'en venir à l'Homme, & de vous faire voir qu'il étoit capable de ſe rajeunir ſelon le corps, auſſi bien que de ſe renouveller ſelon l'eſprit. Je pourrois aporter ici pour preuve inconteſtable de cette vérité, ce qui arriva aux Enfans d'Iſrël dans le deſert l'eſpace de quarante ans : Ils furent conſervez, dit l'Ecriture, dans une ſi grande vigueur de ſanté & de jeuneſſe, qu'il ne ſe trouva jamais un ſeul malade dans cette prodigieuſe multitude

Deut. c. 29. v. 5. de peuple, d'hommes, de femmes, & d'enfans : & ce qui eſt encore de plus conſiderable, c'eſt que cette eſpéce d'immortalité & d'incorruptibilité, que Dieu avoit communiquée à leurs corps, paſſa en quelque façon juſqu'à leurs habits. Vos vêtemens ne ſont point dévenus vieux, leur dit Moïſe, & vos ſouliez ne ſont point uſez ni dans l'eſpace de tant dannées, ni dans le cours de tant de voiages.

Mais n'alons point chercher dans des ſiécles ſi réculez, ni parmi les déſerts de l'Arabie des éxemples de cette verité, puis que l'Evangile d'aujourd'hui nous en fait voir un ſi admirable dans le Temple de Jéruſalem. Que Tertullien admire tant qu'il voudra un raion de l'Eternité bien-heureuſe dans le Peuple d'Iſraël. *Ad inſtar æternitatis redactus:* dit-il; Pour moi je me contente d'admirer avec ſaint Auguſtin cette merveille dans le vieillard Simeon. Ce grand Docteur Parlant de cét Homme juſte (que pluſieurs Péres de l'Egliſe eſtiment avoir été le Grand Prêtre qui préſenta JESUS-CHRIST à Dieu dans le Temple) dit ces belles paroles à mon propos: *Factus eſt in puero puer, &* Serm. 11. de temp. *innovatus eſt ætate, qui plenus erat pietate:* Ce ſaint Vieillard devint Enfant, dans

l'Enfant Jesus, & étant déja conſommé en pieté, il fut renouvellé ſelon lâge. Je ſai bien que ces paroles ne ſe doivent point entendre à la Lettre, ni je ne prétens pas de le faire rajeunir dans le Temple de Salomon, de la façon que la fable fait rajeunir ceux qui ſe baignoient autrefois dans les eaux d'une certaine Fontaine. Ces paroles de S. Auguſtin ſe doivẽt entẽdre dans un ſens miſtique, ou bien il faut dire que le ſaint Eſprit, & que la préſence de l'Enfant Jesus, remplirent l'Ame de ce ſaint Vieillard d'une ſi grande abondance de Grace, qu'elle réjaillit ſur ſon corps, & que tous ſes membres caduques & décrépites, en prirent de nouvelles forces, & furent rétablis dans leur premiére vigueur. L'Abé Guarric a ſuivi la penſée de ſaint Auguſtin, lors que faiſant l'Eloge de ce Grand Prêtre, il dit : *Plenus dierum portavit antiquum dierum.* Celui qui étoit chargé d'années a porté entre ſes bras celui que l'Ecriture apelle l'ancien des Jours ; & par une faveur ineſpérée : *Puer ille dies ſuper dies ſenis adjecit, juventutemque ejus renovavit ut aquilæ.* Le ſaint Enfant Jesus ajouta de nouvelles années à celles de ce bon Vieillard, & rénouvella ſa jeuneſſe comme celle de l'Aigle, afin qu'il eut le bon-heur de voir le Meſſie

Ser. 3. de Purific.

avant que de mourir. *O Infantia ! ô Senectus !* O Enfance ! ô vieilleſſe ! que vous vous trouvez aujourd'hui dans une heureuſe conjonction, & dans une admirable aliance, en la Perſonne de JESUS, & en celle de Simeon ! Vous êtes unies enſemble en la Perſonne de JESUS, puis qu'il n'eſt qu'un Enfant qui ne fait que de naître, & qu'il eſt le Verbe qui étoit au commencement, & qui éxiſte de toute Eternité. *Nihil in illo puero innocentius, nihil maturius :* Il n'y a rien de plus innocent, rien de plus mûr que ce qui eſt dans cét Enfant, puis qu'il eſt l'innocence, & la Sainteté par eſſence, la Sageſſe, & la Maturité même. Mais, ô Enfance, ô Vieilleſſe, vous vous trouvez encore unies enſemble en la perſonne de Simeon, *Senſibus, & moribus !* La pureté de l'Enfance ſe trouve dans ſes ſens, & la maturité de la vieilleſſe paroit dans ſes meurs. Que vous en ſemble, mes Fréres, n'ai-je pas raiſon de dire que nous avons un Homme bien-heureux, dans un Homme encore mortel, puis que non ſeulement, il eſt rajeuni en quelque maniére, ſelon le corps par le rénouvellement de ſes forces, mais encore renouvellé ſelon l'eſprit, par l'acompliſſement de tous ſes déſirs ?

Je ne trouve aucune expreſſion dans l'Ecriture capable de me faire concevoir une idée plus naturelle de la félicité des Bien-heureux, que celle qui nous les répréſente dans une ſi grande plénitude de joïe, & dans un ſi parfait raſſaſiement de toutes les puiſſances de leur Ame, qu'ils ne déſirent plus rien. Demendez à David; quels ſont les Bien-heureux? Il ne vous en parlera, que comme des gens toûjours ennivrez d'un torrent de chaſtes plaiſirs, & de délices éternelles. Et quand il parle de lui-même, il avoüe qu'il ne ſera bien-heureux, que quand il ſera pleinement raſſaſié, & qu'il ne ſera parfaitement raſſaſié, que quand il verra Dieu dans les ſplendeurs de ſa gloire. Non Pourpre, Septre, Grandeurs, vous ne pouvez remplir mon cœur, ni raſſaſier mes déſirs: *Satiabor*: Rien ne peut contenter mon ame que la vûë de Dieu; lui ſeul eſt ma Béatitude eſſentielle, & mon ſouverain Bien. Mais pourquoi conſulter les Prophétes ſur un ſujet, ſur lequel le Dieu même des Prophétes s'eſt expliqué? Ecoutez, je vous prie, comme parle le Sauveur du monde, dans une priére qu'il fit un jour à ſon Pére. L'heure eſt venuë. O! mon Pére, dit-il, glorifiez vôtre Fils, afin que vôtre Fils vous glorifie: vous avez établi

Pſal. 16. v. 15.

ſa puiſſance ſur tous les Hommes, afin qu'il faſſe part de la vie éternelle à ceux que vous lui avez donnez. *Hæc eſt autem vita æterna :* Or la vie éternelle conſiſte à vous connoître, vous qui êtes le ſeul vrai Dieu, & JESUS-CHRIST que vous avez envoié. Je crois, Meſſieurs, que vous faites déja l'aplication de cette belle Théologie au Grand Prêtre Simeon, & que vous avez avoüez, que n'étant encore qu'un Homme mortel, il eſt déja Bienheureux, puis qu'il a le bonheur de voir le Fils de Dieu en ce monde, & que par cette vûë, tous ſes déſirs ſont raſſaſiez. Liſez l'Evangile, conſiderez attentivement toutes les paroles avec leſquelles ſaint Luc fait ſon Panégirique : Il vous dit qu'il y avoit dans Jéruſalem un Homme juſte, & craignant Dieu, apellé Simeon : *Expectans conſolationem Iſraël :* Qui attendoit la conſolation d'Iſraël, & à qui le ſaint Eſprit, dont il étoit rempli, avoit révelé qu'il verroit le Chriſt du Seigneur avant que de mourir. Peut-on voir un Saint plus hautement Canonizé. Ce ſaint Vieillard donc autant plein de vertus que d'années, languiſſoit dans l'attente amoureuſe & impatiente de la conſolation de ſon Peuple. En quoi conſiſtoit cette conſolation, ſinon dans la venuë du Meſſie. Remarquez ici

Ioan.c.17 v.1.2.3.

en

en paſſant que cegrand Homme, qui a été le précepteur, ou le Pére même de Gamaliel, & avec lequel, ſelon le témoignage des Thalmudiſtes l'eſprit de l'ancienne Sinagogue a fini, parce que tous ceux qui lui ont ſuccedé dans la Souveraine Sacrificature, n'ont été que des impies, des avares, & des ſcélerats. Ce ſaint Vieillard, dis-je, voiant la décadance de la Réligion par les abus, & les profanations qui s'y étoient gliſſées, & conſidérant d'un autre côté le bouleverſement du Roiaume d'Iſraël qui gémiſſoit ſous la domination des Romains ; faiſant réflexion que le ſeptre de Juda étoit paſſé entre les mains d'un étranger & d'un uſurpateur, qui étoit Hérode, ſelon la Prophetie de Jacob. Voiant enfin que ſeptante ſemaines étoient accomplies, ſelon l'Oracle de Daniel, & qu'ainſi la Réligion & l'Etat étant dans la criſe de leurs derniers malheurs, le Meſſie devoit bientôt paroître au monde pour faire refleurir l'un & l'autre, par la ſainteté & proſpérité de ſon regne. Voila la conſolation que cét Homme juſte attendoit parmi les maux dont la Judée étoit accablée. Il la reçût cette conſolation, ſon attente fut bien recompenſée, & tous ſes déſirs furent acomplis. Il avoit ſouhaitté ardem-

In Galatin. Genebrat. lib. 2. Cronol. Cornel. à Lap. hic.

Genes. c. 49. v. 10. cap. 9.

ment de voir le Meſſie, ſes vœux furent éxaucez, il le vit, ſelon la promeſſe du ſaint Eſprit : *Simeon ſenex Deum agnovit infantem* : dit ſaint Auguſtin. Ce ſaint Vieillard connut la Majeſté de Dieu à travers les foibleſſes d'un Enfant, & toutes les grandeurs de la Divinité racourcies dans un petit corps, la lumiére de ſes yeux mourans fut ralumée pour lui faire voir avant que de mourir le Soleil de Juſtice, couvert ſous les ombres de nôtre chair. Je ne m'étonne pas, Meſſieurs, que cette faveur lui ait été acordée, puis qu'il étoit un Homme de déſirs auſſi-bien que Daniel ; mais non content de l'avoir déſirée avec empreſſement, il l'avoit encore demandée avec inſtance : Ainſi cette Grace fut comme la recompenſe de ſes priéres & de ſes déſirs. Pluſieurs Juſtes, Rois, Patriarches, Prophétes avoient fait les mêmes vœux, & deſiré de voir le Verbe Divin dans nôtre chair mortelle ; mais ils étoient morts ſans avoir eu cette conſolation. Heureux Simeon, d'avoir vécu juſqu'à l'extrémité des années, ou plutôt juſqu'à la plénitude des tems, que Dieu avoit marqué pour l'acompliſſement de ce Miſtére. Abraham avoit ſouhaitté de voir ce jour du Seigneur, il le vit : *Et gavisus eſt* : Et en reſſentit une joie inéfable:

Serm. 13. de temp.

Mais, hélas ! il ne vit ce jour que de loin, par révélation ou en figure : ainſi ſa joie ne fut pas parfaite. Ce bon-heur étoit réſervé à nôtre Saint Vieillard, & c'eſt l'atente de cette grande Faveur, qui lui faiſoit ſouffrir avec patience les incommoditez de ſa vieilleſſe, & les calamitez de ſa nation. *Hoc illi conſtans erat*, dit S. Auguſtin, *jam decrepito, quaſi deſideranti, ſuſpiranti, & dicenti quotidie in orationibus ſuis : O Quando veniet ? Quando naſcetur ? Quando videbo eum ?* Quoi qu'il fût dans un âge caduque, & décrépite, il ſe flattoit pourtant toûjours de cette eſpérance, que ſes yeux verroient ſon ſalutaire, & la lumié- des Gentils, avant que de ſe fermer à celle du jour : Voila pourquoi ſon cœur pouſſoit autant de ſoupirs, que ſa bouche en formoit de priéres, il s'écrioit inceſſament: O quand viendra-t-il, ce deſiré de toutes les Nations du monde ! quand naîtra-t-il parmi nous ! quand aurai-je le bon heur de le voir parmi nous ! Serm. de temp.

Ah ! Seigneur, il eſt tems de contenter les déſirs de ce ſaint Vieillard ; C'eſt aſſez éprouver ſa patience ; C'eſt aſſez le laiſſer languir dans l'atente de vôtre venuë : ou differez ſa mort, ou faites-lui voir bientôt l'Auteur de la vie ; Vous le lui avez promis, & c'eſt ce qu'il eſpére de la fide-

lité de vôtre promeſſe. *Simeon itaque ætate innovatus, animique deſiderio vehementer concitatus, & à Spiritu ſancto impulſus cucurrit in Templum* : Ce ſont-là les belles paroles de Timothée Prêtre de Jéruſalem. Ce bon Vieillard ſe ſentant tout d'un coup rajeuni, ſelon la vigueur de l'âge, preſſé par l'ardeur de ſes déſirs, & excité par un mouvement ſecret du ſaint Eſprit, courut au Temple, non pas avec la démarche peſante d'un Vieillard, mais avec toute l'activité, & la ferveur d'un jeune homme: & entrant dans ce lieu ſacré : *vidit Virginem infinito, & divino lumine circumdatam* : Il diſtingua d'abord la ſainte Vierge, il l'a déméla parmi toutes les autres femmes, & la réconnut par l'éclat d'une lumiére Divine, dont elle lui parut toute environnée : En ſorte que ſes yeux mourans, qui à peine pouvoient ſoutenir de leur foible paupiére la lumiére du Soleil, furent tout réjoüis, & fortifiez par celle dont il voioient briller la Mére, & l'Enfant Ah ! Meſſieurs, qui pourroit expliquer les ſentimens de ſon cœur, lors qu'il reçût des mains de Marie le ſaint Enfant Jesus ? Il le prit entre ſes bras, il le preſſa ſur ſon ſein : *Accepit eum in ulnas ſuas.* C'eſt ici, Meſſieurs, où j'avoüe que les paroles me manquent ; C'eſt dans cet-

Homil. de Proph. Simeon.

te conjoncture, où il faut que toute l'éloquence profane, & que toute la Réthorique humaine demeure muette, & confeſſe ſon impuiſſance pour exprimer les ſentimens de cét Homme Canoniſé pendant ſa vie, & Bien-heureux avant ſa mort: Contemplez-le en eſprit, vous verrez que ſes yeux mêmes, plus éloquens que ſa bouche, verſent plus de larmes de joie, que ſa langue ne prononce de paroles de conjoüiſſance, & de remercimen. Il ne ſe ſent, ni ne ſe connoit plus lui-lui-même, pendant ces heureux momens qu'il tient ſon Dieu entre ſes bras: Il ſe perſuade qu'il n'eſt plus dans le Temple, mais dans le Paradis: qu'il n'eſt plus en Terre, mais dans le Ciel: qu'il n'eſt plus parmi les Hommes, mais parmi les Anges: & que ſon Ame ſéparée de ſon Corps, ne vit plus d'une vie mortelle, mais bienheureuſe. Toutes les ombres & les figures de l'ancienne Loi, Autel, Tabernacle, Sacrifices, Agneau Paſchal, Pains de Propoſition, tout cela diſparoit à ſes yeux, en préſence du nouveau Légiſlateur, & de celui qui eſt lui-même l'Autel & le Sacrifice, la Victime & le Grand Prêtre du Nouveau Teſtament. Il benit le Seigneur, il lui rend graces, & emporté par un ſaint entouziaſme, il chante com-

me un Cigne qui va mourir.

Martial. Epigr. *Dulcia defectâ modulatur carmina linguâ,*
Cantator Cygnus funeris ipſe ſui.

C'eſt avec raiſon, dit l'Orateur Romain; que les Anciens avoient conſacré le Cigne à Apollon; puis que c'eſt de ce Dieu, dit-il, que cét animal a apris l'art de deviner: Il prévoit ſa mort, & connoiſſant le grand bien qu'elle lui apporte, il chante de joie, & fait lui-même ſes obſéques en chantant: *Prævidens quid in morte boni ſit, cum cantu & voluptate moritur.* Que vous en ſemble, Meſſieurs, n'eſt-ce pas là le ſimbole naturel du vieillard Simeon? Lors que tenant le Sauveur du monde entre ſes bras, voiant tous ſes vœux acomplis, ne déſirant plus rien au monde, & ſentant les aproches de ſa mort, il entonne ce beau Cantique: *Nunc dimittis ſervum tuum in pace:* Ah Seigneur! voici donc ce moment heureux tant de fois déſiré, ſi long-tems attendu, & enfin arrivé, auquel vous allez rompre les chaînes qui retiennent encore mon ame priſonniére dans mon corps. Oüi, voici ce moment: *Nunc*, auquel vous laiſſez aller vôtre ſerviteur en paix, ſelon la parole que vous lui aviez donnée: Je ne veux plus rien voir, puis que mes yeux vous ont vû; Vous qui êtes

Cicero. qu. Tuſc. 1.

le Sauveur du monde, la Lumiére des Gentils, & le Rédempteur du peuple d'Iſraël. Plutarque raconte qu'un certain Philoſophe nommé *Armonacarge*, aiant déſiré fort long-tems de voir Céſar Octave dans la pompe d'un Triomphe, il eut enfin le plaiſir de contenter ſa curioſité ; il fut ſi charmé de la magnificence de ce Spectacle, & tellement ébloüi de la gloire, & de la majeſté de ce Prince, que la fête étant finie, il s'alla jetter dans un puis pour y finir ſa vie avec ſon admiration, en prononçant ces derniéres paroles : *Oculi qui tantùm majeſtatis lumen viderunt, non oportet ampliùs quidquam videant.* Les yeux qui ont eu le bon-heur de voir tant de gloire, & tant de majeſté ſur le viſage d'un homme, ne doivent plus rien voir de mortel. Voila ce qu'un Philoſophe a fait, & dit par vanité & par folie : Mais voici ce qu'un Homme juſte, & rempli du ſaint Eſprit a dit. Le vénérable Simeon aiant vû un raion de la Divinité du ſaint Enfant Jesus, à travers les ombres de ſon petit Corps, veut que ſes yeux ſe ferment déſormais à la lumiére du Soleil, pour ne plus rien voir d'humain, de mortel, ou de profane : *Quia viderunt oculi mei ſalutare tuum :* Oüi, diſparoiſſez à mes yeux, vains objets de la Terre, phantômes de gran-

In vita Alexand.

deur, idoles de vanité, je ne veux plus rien voir au monde depuis que j'ai vû mon Rédempteur : Ce dernier vœu fut exaucé comme le premier, dit Nicephore, puis qu'apeine eut-il rendu l'Enfant Jesus à Marie, qu'il rendit ſon eſprit à Dieu, mourut en paix, & dans le baiſer du Seigneur. Saint Epiphane ajoûte qu'il fut privé des derniers honneurs de la ſépulture des Grands-Prêtres, en haine de ce qu'il avoit fait & dit dans le Temple, en prêchant hautement que Jesus-Christ étoit le Rédempteur d'Iſraël, & le Meſſie promis aux Juifs.

Lib. 1. Hiſt. cap. 12

Lib. de Proph. vita, & interitu. cap. 24.

Finiſſons ici nôtre Diſcours, où ce bon vieillard a fini ſa vie : mais hélas, que n'avons-nous ſes derniers ſentimens, comme nous avons ſes derniéres paroles, & que ne nous eſt-il auſſi facile de reſſentir ceux-là dans nos cœurs, que de répéter ceux-ci de nôtre bouche : Hélas qu'on nous verroit bien-tôt fermer les yeux à toutes les choſes de la terre, & ne plus ſoupirer que pour le Ciel. Car dittes-moi mes Fréres, je vous prie, ſi nous avons receu aujourd'ui par la Communion dans nos cœurs, ce même Dieu que Simeon reçut entre ſes bras : Qu'eſt-ce que cét heureux Vieillard a par deſſus nous : Et qu'elle faveur a-t-il reçûë, que nous n'en

aions encore reçûë une plus grande. Cependant ce ſaint Homme s'eſt rajeuni, & renouvellé ſelon l'eſprit, & nous voulons toûjours vieillir dans le crime : Il ſouhaite de mourir, & nous voulons toûjours vivre : Il déſire de ſortir de ce monde, & nous y voulons toûjours demeurer: Il demande à JESUS-CHRIST de le laiſſer aller en paix, & nous voulons toûjours demeurer en guerre : Il veut que ſes yeux ſe ferment pour ne plus rien voir de mortel, & de périſſable, & nous voulons que les nôtres ſoient toûjours ouverts, pour ne voir que des objets pour leſquels nôtre incontinence ſoupire : En un mot, Simeon tenant ſon Dieu entre ſes bras ne veut plus rien poſſeder dans le monde ; & inſatiables que nous ſommes, ce même Dieu, que nous portons en nous-mêmes, ne peut raſſaſier nos déſirs. O que ce cœur eſt avare, ſi Dieu ne le peut contenter. Mais d'où vient cét horrible convoitiſe, & cét épouventable déréglement? Je crois, Meſſieurs, en avoir trové la cauſe : Et la voici ſi je ne me trompe.

Il eſt certain que la principale, & eſſentielle diſpoſition néceſſaire à un ame bien-heureuſe pour voir Dieu dans le Ciel: C'eſt la pureté de cœur : Bien-heureux ſont ceux qui ont le cœur pur, dit JESUS- Math. c. 5. v. 8.

CHRIST, parce qu'ils verront Dieu : Voila pourquoi la Juſtice divine a alumé le feu du Purgatoire pour achever de purifier les ames de toutes les taches qui peuvent mettre obſtacle à la claire viſion de Dieu. Comme il ne faut qu'un petit fétu, qu'un grain de pouſſiére, dans l'œil du corps pour l'empêcher de voir la lumiére du Soleil ; de même il ne faut qu'un péché véniel, & qu'une légere imperfection dans un ame pour l'empêcher de voir la lumiére increée de la Divinité. S'il faut une ſi grande pureté à une ame bien heureuſe pour voir Dieu dans le Ciel, il n'en faut pas une moindre par proportion à un Chrétien pour le voir, & pour le poſſeder en ce monde : Il faut que la Foi purifie ſon eſprit, & que l'amour purifie ſon cœur, pour le rendre digne de cette Béatitude anticipée. C'eſt par cette pureté que le bon Juſte Simeon a mérite de voir, & de tenir JESUS-CHRIST entre ſes bras avant que de mourir : Grace, faveur, privilége, par lequel il a diſputé dés cette vie de la félicité avec les Bien-heureux. C'eſt la penſée de l'Abé Guarric : *O quam fœlix eſt dequo dici poteſt : impleti ſunt dies purgationis ejus :* ô que celui-là eſt heureux, duquel on peut dire que les jours de ſa

Hom de Purif. B. Vig.

Purification ſont acomplis ! Il ne lui reſte plus ſinon d'être preſenté, non plus au Temple de la Jéruſalem terreſtre, mais à celui de la Jéruſalem céleſte. Tel a été, ajoûte ce Pére, nôtre vénérable Simeon: *Hodie impleti ſunt dies purgationis ejus, ſicut & expectationis :* C'eſt aujourd'hui que ſont heureuſement acomplis les jours de ſon attente, auſſi-bien que de ſa Purification. Il a vêcu dans l'atente du Meſſie, il a purifié ſon eſprit par la Loi, il a purifié ſon cœur par ſon amour ; Sa pureté & ſon attente ont été recompenſées par la vuë du bon-heur tant déſiré. *O beate ſenex renovata eſt ut aquilæ juventus tua : Introiſti ad altare Dei ad Deum qui lætificat juventutem tuam æterna viſione ſui, & qui lætificavit ſenectutem tuam hodierna viſione Chriſti ſui :* ô Bien-heureux Vieillard vous vous étes rajeuni comme l'Aigle, vous êtes monté à l'Autel des parfums, & des ſacrifices ; vous vous étes aproché de Dieu qui réjoüît vôtre jeuneſſe dans le Ciel par la vuë éternelle de ſon Eſſence, & qui a réjouï vôtre vieilleſſe en terre par la vuë amoureuſe de ſon Fils.

Or voulez-vous ſavoir maintenant pourquoi vous n'avez pas le bon-heur de poſſeder JESUS-CHRIST, comme ce ſaint

Vieillard ? C'eſt qu'on ne peut pas dire de vous comme de lui, & de la ſainte Vierge : *Les jours de vôtre purification ſont acomplis :* Vous étes encore dans l'ordure, vous étes encore dans le péché, vous ne vous étes pas purifiez par une digne pénitence, le Prêtre n'a pas garde de mettre JESUS-CHRIST entre vos bras, dans vôtre bouche, dans vôtre cœur : *Ieſus non ſe credebat eis :* JESUS ce divin Sauveur ne ſe fieroit pas lui-même en vous, il en auroit horreur, il aime mieux demeurer dans nos Tabernacles, que d'entrer dans des conſciences ſi impures que les vôtres. Il ſe faut donc laver, il ſe faut purifier : & en voici la maniére dont les Païens ſe ſont ſervis, tant ils ont été inſtruits de nos Miſtéres dans la lecture ne nos Livres ſacrez. Je remarque qu'ils ſe ſervoient autrefois de trois Elemens dans leurs purifications ordinaires en ce monde ; & leurs Dieux s'en ſervoient encore dans les Enfers pour purifier les ames, avant que de leur acorder l'entrée dans le lieu de félicité : Et ces Elemens étoient l'Air, l'Eau, & le feu : ſelon le Poëte.

Virgil. Lib. 6. Æneid.

Aliæ panduntur inanes
Suſpenſæ ad ventos, aliis ſub gurgite vaſto
Infeſtum eluitur ſcelus, aut exuritur igni.

Les Phéniciens ſe ſervoient de l'Air, les

Egiptiens ſe ſervoient de l'Eau, & les Grecs du feu. Mais laiſſons-là les ſuperſtitions des Idolâtres. Je trouve dans l'Ecriture que les Juifs ſe ſont ſervis de ces trois mêmes Elemens dans leur purification. Le Prophéte Jéremie fait mention de l'Air, lors qu'il dit : *Ventus urens non ad ventilandum & ad purgandum.* Sur quoi Vatable diſtingue deux ſortes de vents, l'un doux comme un Zéphir qui purifie l'air & le corps ; l'autre brûlant & impétueux qui renverſe tout par des tourbillons, & par des tempêtes : le premier eſt excité par la miſéricorde de Dieu pour purifier les Elûs ; & le ſecond eſt excité par ſa Juſtice pour acabler les réprouvez. Le Saint Eſprit parut ſous le ſimbole d'un grand vent, mais mêlé de force & de douceur pour purifier & pour embraſer les cœurs des Apôtres. Le Prophéte Eliſée envoia Naamam Prince de Syrie ſe laver dans l'eau du Jourdain pour ſe purifier, & pour le guerir de ſa lépre. Enfin Dieu donne la Loi de purifier par le feu tout ce qui ne peut être purifié par l'eau : *Omne quod poteſt tranſire per flammas igne purgabitur : quidquid autem ignem non poteſt ſuſtinere, aqua expiationis ſanctificabitur.* Tout ce qui peut paſſer par la flamme ſoit purifié par le feu ; & que tout ce qui

Jerem. c. 4. v. 11.

lib. 4. Reg. c. 5. v. 10.

Num. c. 31. v. 23.

ne peut ſoufrir le feu, ſoit ſantifié par l'eau d'expiation.

Voila ce qui s'eſt fait parmi les Juifs & les Gentils : Voions ce qui ſe doit faire parmi les Chrêtiens. Dieu ſe ſert des mêmes inſtrumens pour les purifier. Il purifie les Juſtes par le feu de la charité, en dégageant leur cœur de toutes les afections terreſtres. Il purifie les Pénitens par de fortes & de douces inſpirations de l'Eſprit Saint qui les retire des compagnies & des aſſemblées du monde, & les conduit dans la ſolitude, où il leur fait reſpirer un air propre à conſerver leur ſainteté nouvellement rétablie. Enfin il purifie les Pécheurs par l'eau du Batême & de la Pénitence, pour les laver du péché originel & actuel. C'eſt maintenant à vous de choiſir le genre de purgation dont vous avez beſoin. Vous n'entrerez jamais dans le Temple de la gloire, & vous ne recevrez jamais JESUS-CHRIST dans vôtre ſein pour vôtre ſalut, qu'on ne puiſſe dire de vous, comme de Simeon & de Marie, les jours de vôtre purification ſont acomplis. Comme vous avez tiré d'Eve : *Neceſſitatem peccandi* : La néceſſité de pécher, dit l'Abé Guarric; vous devez tirer de Marie : *Exemplum Purgandi :* L'exemple de vous purifier. La

Ser. 4. de Purificat.

Miſéricorde divine, continuë le même Abé, a mis devant vous l'eau & le feu, le feu pour faire cette Purification. L'eau des larmes & de la pénitence en ce monde, ou le feu du Purgatoire en l'autre : mais hélas, qu'il eſt bien plus doux de ſe laver dans l'eau de ſes larmes, que dans l'ardeur du feu. Mais, non je me trompe, ajoûte ce ſaint Abé, il y a un certain feu qui a toute la vertu de purifier de celui du Purgatoire, mais qui n'en a pas l'ardeur ni la cruauté, & c'eſt celui de l'amour : *Uterque quidem ignis purgatorius, ſed differenti modo : iſte enim purificat ungendo, ille urendo : hic refrigerium roris, illic ſpiritus judicii & ardoris.* Idem Ibidem. Il eſt vrai que l'un & l'autre de ces feux a la vertu de purifier, mais d'une maniére diférente : Celui que l'amour de Dieu alume en ce monde purifie le cœur par une délicieuſe onction ; mais celui que la Juſtice alume en l'autre purifie les ames par de terribles douleurs : celui là eſt une roſée du Ciel qui lave & qui réjoüît tout enſemble ; celui ci eſt un eſprit d'ardeur qui purifie, & qui brûle en même tems. Prenons le parti de l'amour ; ô qu'il eſt doux de ſe purifier dans ſes innocentes flammes ; profitons du peu de vie que Dieu nous donne, tous ces jours qui nous reſtent doivent être pour

nous : *Dies purgationis :* des jours de purification. Si ces jours s'écoulent ſans nous être purifiez, & que la mort nous vienne ſurprendre dans l'ordure du péché, toutes les larmes de vos yeux, & tous les feux d'enfer ne pourront vous laver pendant toute l'éternité : Non larmes, regrets, ſoupirs, pénitence, vous ſerez inutiles, les taches de vos péchez ſeront inéffaçables : *Si laveris te nitro, & multiplicaveris tibi herbam borith, maculata es in iniquitate tua coram me :* Ce ſeroit en vain que vous emploiriez le nitre, les ſavonettes, & l'herbe de borith pour vous purifier, vous ſerez toûjours horrible à mes yeux, & rien ne pourra éfacer vos péchez, dit le Seigneur : C'eſt à dire, que ni les purifications des Juifs, ni les ſacrifices des Gentils, ni les Sacremens des Chétiens, ne pourront expier vos crimes ; vôtre ame portera une tache éternelle qui ne pourra s'éfacer : *Coram me :* Devant moi, dit Dieu. Prenez garde à cette parole ? Vous pouvez tromper le monde, & paroître pur, Saint, & Juſte aux yeux des Hommes : Je me moque de ce beau dehors, & de cette ſainteté aparente, toute vôtre Juſtice n'eſt qu'une juſtice Phariſienne : Vous ne lavez que vos mains & vos viſages, & vous laiſſez vos ames ſoüillées de mille

Jerem. c. 2. v. 22.

mille abominations. Alez donc hipocrites n'entrez point dans le Temple, n'aprochez point de l'Autel, ne ſoiez pas ſi hardis que de recevoir en cét état le ſaint Enfant Jesus de la main du Prêtre ; vous ne le recevriez qu'a vôtre condannation. Mais pour vous Chrétiens vraiment pénitens, dont les jours de la Purification ſont acomplis, aprochez vous de la ſainte Table, recevez y celui qui eſt la lumiére des Gentils, le Meſſie des Juifs, & le ſalut des Fideles : & lors que vous l'aurez reçû par la ſainte Communion, dites dans un tranſport de joie, & dans un eſprit de Foi, d'Amour, & d'Adoration, comme nôtre ſaint Vieillard : *Nunc dimittis Domine ſervum tuum in pace.* Ah, Seigneur, c'eſt aſſez vivre, tirez-moi du monde, & laiſſez aller vôtre ſerviteur en paix, non pas en cette paix fauſſe & trompeuſe que le monde donne à ſes amoureux : mais en cette paix Sainte, ſolide & éternelle que vous réſervez à vos Elûs dans le Ciel. *Amen.*

PANEGIRIQUE DE NÔTRE DAME DES ANGES.

Apparuit ei Dominus nocte, & ait : audivi orationem tuam, & elegi locum istum mihi in domum sacrificii. 2.Paralip. c.7.

Le Seigneur apparut la nuit à Salomon, & lui dit : J'ai choisi ce lieu pour être la Maison de mes Sacrifices. *au 2.liv. des Paralip. cap.7.*

QUOI que Dieu doive être adoré en tout lieu, parce qu'il est immense ; aussi-bien qu'en tout temps, parce qu'il est Eternel : Je remarque pourtant dans l'Ecriture, qu'il avoit défendu autrefois à son Peuple de ne lui faire des priéres pu-

bliques, ni de lui offrir des Sacrifices ſolemnels que dans les lieux qui lui ſeroient marquez par les Prophétes, ou déſignez par ſes Oracles. C'eſt ſuivant cét ordre que Noë, Abraham, & Jacob ne lui dreſſerent des Autels, & ne lui immolérent des Victimes, pendant le cours de leur vie errante, que dans les lieux que la Providence de Dieu leur rendoit Saints, & Vénérables par quelque révélation, ou par quelque miracle & faveur extraordinaire. Dépuis qu'il eut délivré les Enfans d'Iſraël de la ſervitude d'Egipte, & de la tirannie de Pharaon, il choiſit le Déſert d'Ethan, & volut que ces Eſclaves affranchis lui offriſſent dans cette ſolitude, des Sacrifices en actions de grace de leur liberté recouvrée. Aprés que ce Peuple victorieux fut entré, les armes à la main, dans la Terre qui lui avoit été promiſe: Comme il marchoit toûjours en bataille parmi des Nations ennemies, il étoit obligé de changer auſſi ſouvent le lieu de ſes Sacrifices, que celui de ſes campemens. Mais enfin, Dieu, aprés la révolution de pluſieurs années, aiant rendu ſon Peuple paiſible poſſeſſeur de la Paleſtine, & ne voulant plus être adoré au milieu des Campagnes ſous des Tentes, & ſous des Pavillons; s'en plaignit à David, & demanda qu'on lui

bâtit un Temple : Salomon éxécuta ce grand deſſein, il fit bâtir dans la Ville de Jéruſalem ce ſuperbe Temple, qui a été un miracle de l'art, & une merveille du mõde. Ce Temple en éfet, parut à Dieu même, ſi digne de ſa Majeſté, que l'Ecriture rémarque, que Dieu apparut la nuit à ce Prince, pour lui en témoigner ſa complaiſance, l'aſſura qu'il avoit choiſi ce lieu pour être la Maiſon de ſes Sacrifices, & lui promit que toutes les fois que ſon Peuple y viendroit faire ſes prières, dans un eſprit de componction & de pénitence: *Propitius ero peccatis eorum.* Je lui acorderai, dit-il, pardon, & indulgence de tous ſes péchez. Je ſai bien, Meſſieurs, que Dieu s'eſt comporté avec les Chrétiens d'une maniére diférente qu'avec les Juifs: Comme il vouloit être adoré en eſprit & en verité ſous la Loi de Grace, il ne s'eſt pas contenté d'un ſeul Temple, comme ſous la Loi Ecrite; Il en a voulu avoir par toute la Terre, & on lui en a bâtit en éfet ſelon qu'il l'avoit prédit par le Prophéte. Je ne récevrai plus de préſent de vôtre main, dit il aux Juifs: Car depuis le lever du Soleil, juſqu'au couchant, on ſacrifie en tout lieu à mon Nom une oblation toute pure. Quoi que cela ſoit véritable, j'oſe dire pourtant, qu'il ſemble qu'entre

Malach. c. 1. v. 10. 11.

toutes les Egliſes du monde, il ait choiſi la petite Chapelle apellée Portioncule, dédiée à nôtre Dame des Anges, pour la rendre auſſi célébre, & auguſte parmi les Chrêtiens, que l'étoit le Temple de Salomon parmi les Juifs; non pas par la beauté de l'édifice, & par la magnificence des ornemens, mais par la grandeur des Graces qu'il y diſtribuë, & par la multitude des prodiges qu'il y fait. Il avoit promis la remiſſion de tous les péchez à ceux qui le prieroient en celui-là; & il a acordé une Indulgence pleniére, à ceux qui le prieront en celui ci Il apparut la nuit à Salomon, pour lui promettre cette remiſſion en faveur des Juifs, & il apparut la nuit à ſaint François, pour lui promettre cette Indulgence, en faveur des Chrétiens. Il apparut dans le Temple de Jéruſalem ſous la figure d'une nuée éclatante, & d'un météore lumineux, & en interdit l'entrée aux Prêtres & aux Lévites; & JESUS-CHRIST apparut en propre Perſonne, tout reſplendiſſant de gloire dans la Chapelle de Portioncule, & en permit l'entrée à l'humble ſaint Francois. Mais, ô Temple de Salomon! vous êtes par terre, & tout l'éclat de vôtre ſplendeur s'eſt diſſipé? Chapelle de nôtre Dame des Anges, vous ſubſiſtez encore, & l'odeur de

vôtre ſainteté s'eſt répanduë par tout le monde. Indulgence promiſe au plus ſage des Rois, vous avez ceſſé avec les cérémonies, & les Sacrifices de la Loi de Moïſe : Indulgence promiſe au plus pauvre des Patriarches, vous durerez auſſi longtemps que l'Egliſe, & que le Sacrifice de la nouvelle Loi. JESUS-CHRIST l'a promiſe, Marie l'a obtenuë : Qu'eſt-ce que ce Fils bien-aimé pouvoit refuſer à celle qu'il prit pour ſa Mére, quand un Ange lui dit: *Ave Maria.*

ENtre toutes les œuvres que Dieu a faites hors de lui-même, les Péres de l'Egliſe n'en ont point trouvé de plus digne de ſon occupation éternelle, que le ſalut de l'Homme : *Nihil tam dignum Deo, quàm ſalus hominis*, dit Tertullien : & entre toutes les connoiſſances, qui peuvent faire la félicité éternelle de l'Homme, JESUS-CHRIST n'en aſſigne point d'autre que celle de Dieu : Comme l'Homme peut être conſideré ſous les trois qualitez diférentes, de Raiſonnable, de Chrêtien, & de Bien-heureux ; Dieu veut être auſſi l'objet de ſa connoiſſance, & ſous les trois titres diférens d'Auteur de la Nature, d'Auteur de la Grace, d'Auteur de la Gloire. La connoiſſance de Dieu, com-

me Auteur de la Nature, regarde l'Homme raiſonnable : La connoiſſance de Dieu, comme Auteur de la Grace, appartient à l'Homme Chrêtien : La connoiſſance de Dieu, comme Auteur de la Gloire, eſt réſervée à l'Homme Bien-heureux : La connoiſſance de Dieu, comme Auteur de la Nature, vient de la lumiére de la raiſon : La cõnoiſſance de Dieu, comme Auteur de la Grace, vient de la lumiére de la Foi : La cõnoiſſance de Dieu, cõme Auteur de la Béatitude vient de la lumiére de gloire. La prémiére connoiſſance regarde Dieu, comme Créateur, qui nous a donné l'être & la vie : La ſeconde regarde Dieu, comme Rédempteur, qui nous a délivré de la mort & du péché : La troiſiéme regarde Dieu comme juge, qui couronne dans les Elus ſa Grace, & leurs mérites. La connoiſſance de Dieu, comme Auteur de la Nature, a été pour les Philoſophes ; Ces Sages Païens ſe ſont élevez par la vûë des Créatures à la connoiſſance du Créateur : Les grandeurs inviſibles de ce premier être, ſa puiſſance Eternelle, & ſa Divinité ſont devenuës viſibles à leurs yeux, dit l'Apôtre, & ſe ſont fait connoître ſi clairement à leurs eſprits, depuis la Création du monde, que l'ignorance ne les peut excuſer de ne l'avoir pas aimé, & Rom. c. 1. v. 20.

glorifié. La connoiſſance de Dieu, comme Auteur de la Grace, eſt pour les Fidéles, qui étant éclairez des lumiéres de la Foi, & inſtruits des Miſtéres de la Réligion, le doivent ſervir, aimer, & adorer en eſprit & en verité : *Vobis datum eſt noſſe miſterium regni Dei, cæteris autem in parabolis :* Vous avez reçû la lumiére pour comprendre le miſtére du Roiaume de Dieu ; Mais pour les autres, il ne leur eſt propoſé qu'en Paraboles, afin qu'en voiant ils ne voient point, & qu'en écoutant, ils ne comprennent rien : C'eſt ainſi que le Fils de Dieu parloit à ſes Diſciples, des connoiſſances ſurnaturelles qu'il leur avoit données par préférance aux Juifs, & aux Gentils. Enfin la connoiſſance de Dieu, comme Auteur de la Gloire, eſt réſervée aux Bien-heureux dans le Ciel, c'eſt à dire, à ces ſaintes Ames, qui étant ſéparées de leurs corps, & parfaitement purifiées de tout péché, le voient non plus à travers les ombres, mais le voile levé, & le viſage découvert : *Facie ad faciem.* Laiſſons la premiére connoiſſance de Dieu pour le Licée, & la troiſiéme pour le Ciel ; Celle-là pour les Philoſophes, & celle-ci pour les Bien-heureux. Arrêtons-nous à la ſeconde qui regarde nôtre état préſent, qui eſt l'état de la Grace.

Luc. 8. v. 10.

1. Cor. c. 13. v. 12.

Il eſt vrai que depuis que le Fils de Dieu a paru dans le monde plein de grace & de vérité, il a fait voir qu'il étoit venu pour ſauver les pécheurs ; Il n'eſt entré dans aucune Ville, ni maiſon, qu'il n'y ait répandu des graces, & pardonné les péchez. Nazareth, Jéruſalem, Sichar, Capharnaum, entre toutes les Villes de Judée, de Galilée, & de Samarie ont été les plus favoriſées de ſa préſence : Et entre toutes les maiſons de ces Villes, celles de Marthe & de Magdelaine, de Simon le Lépreux, de ſaint Mathieu & de Zachée, ont été conſacrées par de plus grandes profuſions de graces ſur les pécheurs. Enfin le Calvaire fut le dernier lieu où il répandit le torrent de toutes ſes graces, avec tout le ſang de ſes veines pour la remiſſion des péchez. Mais que ſont devenuës toutes ces graces, & tous ces mérites de JESUS-CHRIST ? Tout cela eſt renfermé dans le Tréſor de l'Egliſe : Et en quels lieux eſt ce qu'ils ſe communiquent ? Je répond que c'eſt à Rome, à ſaint Jacque de Compoſtelle, dans la Terre ſainte, & dans tous les lieux du monde où le ſouverain Pontife, comme Vicaire de JESUS CHRIST, & Diſpenſateur de ſon Tréſor en fait couler les richeſſes par le moien des Indulgences. Mais certes il

faut avoüer que c'eſt particuliérement dans la Chapelle de Nôtre-Dame des Anges où le Fils de Dieu a pris plaiſir de ſe faire connoître manifeſtement, comme Auteur de la grace, comme Diſpenſateur des Indulgences, & comme Pontife éternel. Car quelle plus grande Indulgence que cette remiſſion de tous les péchez, quant à la coulpe & quant à la peine qu'il a acordé lui-même à la priére de ſaint François, & à l'interceſſion de la ſainte Vierge, à tous ceux qui viſiteroient cette ſainte Chapelle avec les conditions requiſes. Mais afin de vous bien inſtruire de la vérité de cette Hiſtoire, & de la grandeur de cette Indulgence, il faut ſavoir que trois Perſonnes y ſont intervenuës diverſement; Saint François, comme Avocat des pécheurs, la ſainte Vierge, comme Mére des pécheurs, JESUS-CHRIST, comme Juge des pécheurs. Saint François l'a demandée par le mouvement de ſa charité: La ſainte Vierge l'a obtenuë par la grandeur de ſon mérite: Et JESUS-CHRIST l'a acordée par la plénitude de ſa puiſſance, Voila tout le ſujet de la ſolennité qui nous aſſemble, & les trois parties de ce Diſcours.

DIVISION.

EN même tems qu'il y a eu des criminels & des mal-heureux dans le monde, il a été néceſſaire d'y avoir des Avocats, les criminels en ont beſoin pour défendre leur cauſe, & les mal-heureux pour parler en leur faveur. Cette néceſſité ne ſe rencontre pas ſeulement dans l'ordre de la Juſtice humaine, elle a paſſé juſque dans l'ordre de la Juſtice divine. Quoi que Dieu ſoit un Juge incorruptible; qu'il ſoit lui-même ſa Juſtice, ſa Raiſon, & ſa Loi; qu'il ne conſulte que ſon équité & ſa ſageſſe pour rendre ſes jugemens; & qu'il ait déclaré à Moïſe qu'il ne feroit miſéricorde, ou qu'il ne la refuſeroit qu'a celui qu'il voudroit: l'Ecriture néanmoins nous aſſure qu'il veut bien que les Saints faſſent auprés de lui l'office d'Avocats des pécheurs, & elle nous donne même des exemples fameux qui nous apprennent qu'il a fait ſouvent grace par leurs Priéres, à des impies qui avoient mérité d'être punis pour leurs péchez. Il eſt vrai que ſaint Jean écrivant aux Parthes, c'eſt à dire, aux Fidélles répandus dans l'ancien Empire des Perſes qui étoit alors poſſedé par les Parthes, & voulant empêcher que la crainte des Jugemens de Dieu, ou l'énormité de leurs

I. PARTIE.

Exod. c. 33. v. 19.

péchez ne les jettât dans le déſeſpoir, leur dit ces paroles de conſolation avec une tendreſſe de Pére. Mes petits Enfans, je vous écris cette Lettre, afin de vous exhorter à fuir le péché : que s'il arrive pourtant que quelqu'un y tombe par fragilité, ou même par malice, il ne doit perdre ni courage ni eſpérance : *Advocatum habemus apud Patrem Ieſum Chriſtum juſtum* : Car nous avons pour Avocat auprés du Pére céleſte, JESUS-CHRIST, qui eſt le Juſte. Voici, Meſſieurs, un paſſage, qui au lieu d'être un ſujet de conſolation pour tous les pécheurs, eſt devenu par mal-heur une pierre d'achopement pour les Hérétiques. Théodore de Beze expliquant ce paſſage ſelon l'eſprit de Calvin, plûtôt que ſelon l'eſprit de Dieu, prétend que ſaint Jean aiant attribué l'office d'Avocat à JESUS-CHRIST, il en a exclu tous les Saints, tant morts que vivans : *Cum Ioannes Chriſtum Advocatum nominat cæteros excludit.* Si ce méchant Diſciple d'un mauvais Maître avoit bien lû, & bien compris tout le paſſage de St. Jean, il ſe ſeroit aperçû lui même de ſon erreur, & de ſa bévuë ; il auroit remarqué dans le Texte entier que JESUS-CHRIST fait tellement l'office d'Avocat, qu'il fait encore celui de Rédempteur. Voila pour-

1. Joan. c. 2. v. 1.

quoi ce Diſciple bien-aimé ajoûte dans le ſecond verſet, en parlant de ce divin Avocat : *Ipſe eſt propitiatio noſtra pro peccatis noſtris* : Il eſt encore lui-même la Victime de propitiation pour nos péchez; & non ſeulement pour les nôtres, mais auſſi pour ceux de tout le monde, c'eſt à dire, pour tous ceux des Juifs & des Gentils. Il ne faut donc point confondre l'office avec le nom : Le nom d'Avocat peut convenir à pluſieurs perſonnes, mais toutes n'en exercent pas l'office d'une même façon. Nous appellons Avocats, dit Ulpian : *Omnes omninò qui cauſis agendis quoquo ſtudio operantur* : Tous ceux indiférament qui favoriſent une cauſe de quelque maniére que ce ſoit, par priére, par ſollicitation, par humble remontrance, par autorité, ou ſans autorité. Ainſi l'on peut, ſans faire injure à JESUS-CHRIST, dire que les Saints ſont les Avocats des pécheurs. Voila comme la choſe ſe paſſe.

Trois perſonnes interviennent dans la cauſe du pécheur; Dieu, JESUS-CHRIST, & les Saints. Toutes les priéres qu'on fait doivent s'adreſſer à Dieu, qui ſeul peut donner la grace par ſa bonté, & pardonner les péchez par ſa miſéricorde. Les priéres pour être éficaces doivent s'offrir à Dieu par les mérites de JESUS- Hebr. c. 7. v. 25.

CHRIST, qui eſt le Prêtre éternel, & qui eſt toûjours vivant, dit ſaint Paul, pour interceder pour nous. Cette condition eſt ſi eſſentiellement requiſe à la Priére que ſaint Anguſtin a prononcé hardiment que : *Oratio quæ non fit per Chriſtum, non ſolùm non poteſt delere peccatum, ſed etiam ipſa fit peccatum.* Toute priére qui ne ſe fait pas au nom, & par les mérites de JESUS-CHRIST ; bien loin d'avoir la vertu d'éfacer le péché, elle devient elle-même un péché. Enfin les Saints comme amis de Dieu, lui adreſſent leurs Priéres par l'entremiſe de JESUS-CHRIST, qui eſt l'unique Médiateur de Rédemption & de ſatisfaction, & en laiſſent tout le ſuccez à ſa ſainte volonté, & à ſon bon plaiſir. Voila donc une grande diférence entre les offices du Pére, du Fils, & des Serviteurs qui ſont les Saints, il ne les faut point confondre, ni attribuer à l'un ce qui ne convient qu'à l'autre. Le Pére comme Maître des graces les diſpenſe par ſon ſouverain Domaine, & par ſon autorité : Le Fils comme Avocat, & Rédempteur des pécheurs, demande grace & pardon pour eux, & l'obtient par droit & par Juſtice : Mais les Saints, comme Avocats de ſimple remontrance & interceſſion, ne demandent grace à Dieu pour les pé-

Enarrat. In Pſal. 108.

cheurs, & ne l'obtiennent de ſa bonté, & de ſa miſéricorde, qu'en vertu du nom, & des mérites de ſon Fils.

Je me ſouviens à ce propos d'une remarque curieuſe de Caſſien : Ce dévot Contemplatif dit que le monde avant l'Incarnation du Fils de Dieu attendoit deux Médiateurs : *Duo mediatores adventuri erant :* L'un étoit Jean-Batiſte, dit-il, & l'autre étoit JESUS-CHRIST : *Unus qui corda filiorum Iſraël converteret ad Chriſtum, & alius qui reconciliaret ad Patrem.* Celui-là devoit convertir les cœurs des Enfans d'Iſraël à JESUS-CHRIST, & celui-ci les devoit reconcilier avec ſon Pére : Ils ſe ſont aquitez tous deux de leur miniſtére, mais diverſement : Jean-Batiſte a fait l'office de Médiateur par le Batême de la pénitence, & JESUS-CHRIST l'a acompli par les mérites de ſa mort : Jean-Batiſte batiſoit les pécheurs avec l'eau, mais il n'éfaçoit pas les péchez par la vertu de ſon Batême : JESUS-CHRIST a été batiſé par le Batême de ſon Sang, il y a batiſé tout le monde, & par la vertu de Batême il a éfacé les péchez, & a ſauvé les pécheurs. Il n'y a donc point d'inconvenient de dire que les Saints ne puiſſent être nos Avocats, & nos Médiateurs auprés de JESUS-CHRIST, comme JESUS-

Serm. de S. Joan. Bapt. lib. 3. cap. 1.

CHRIST l'eſt auprés de ſon Pére : Les Saints plaident pour les pécheurs, par interceſſion & par priéres, mais JESUS-CHRIST parle en leur faveur, avec droit, & autorité.

Liſez toutes les Hiſtoires ſaintes de l'ancien & du nouveau Teſtament, vous y trouverez des exemples admirables de cette vérité. Vous y verrez Job établi par l'ordre de Dieu même Avocat & Médiateur de ſes amis, pour leur obtenir le pardon de la cruauté avec laquelle ils avoient inſulté à ſes miſéres, & du mauvais jugement qu'ils avoient fait de ſon innocence, & de ſes calamitez : *Job ſervus meus orabit pro vobis : faciem ejus ſuſcipiam, ut non vobis imputetur ſtultia :* Offrez-moi un Sacrifice de ſept Taureaux, & de ſept Béliers, & que mon ſerviteur Job prie pour vous ; ſa priére appaiſera ma colere, & vôtre folie ne vous ſera pas imputée à péché. Vous y verrez Moïſe, qui avoit été établi le Dieu de Pharaon, ſe rendre l'Avocat de ce Prince rébelle pour détourner de deſſus ſa tête les foudres de la Juſtice divine, comme il les détourna ſouvent dans le deſert, de deſſus la tête de ſon peuple. Vous y verrez le Prophete Samüel, qui aprés avoir ſacré Saül premier Roi d'Iſrael en qualité de grand Prêtre,

Job. cap. 42. v. 8.

Prêtre : a ſouvent pleuré & gémi devant le Seigneur, en qualité d'Avocat, pour fléchir ſa colére irritée contre ce Prince deſobeïſſant. Vous y remarquerez que Judas Machabée, voulant relever le courage de ſes Soldats, ſur le point de donner bataille à Nicanor Lieutenant général de l'Armée de Demetrius Soter Roi de Syrie, leur dit, qu'il avoit vû la nuit en ſonge le Grand-Prêtre Onias, & le Prophete Jérémie, qui quoique morts prioient pour tout le peuple, & pour la ſainte Cité de Jéruſalem : & ajoûta que comme ces deux Hommes étoient grands amis de Dieu, & amateurs de leurs Fréres, il ſe promettoit la victoire par leur interceſſion. Sa viſion, ni ſa promeſſe ne furent point vaines, le ſuccez du combat répondit à ſon atente auſſi-bien qu'à ſon courage, toute l'armée ennemie fut taillée en piéces, Nicanor fut tué dans la mêlée, ſa tête fut coupée, & envoiée en triomphe à Jéruſalem : Ainſi cette fameuſe Victoire doit être autant attribuée aux priéres du Prophethe Jérémie, qu'à la bonne conduite de Judas Machabée. Ah qu'il fait bon avoir de ſi bons Avocats auprés de Dieu, il n'y a ſorte de ſecours qu'on ne ſe puiſſe promettre de leur médiation, dans les néceſſitez temporelles auſſi-bien que dans

les ſpirituelles.

Mais laiſſons-là les exemples du vieux Teſtament, & tout ce que les Prophetes ont fait auprés de Dieu, en faveur des Juifs : Venons au Nouveau, & voions ce que les Saints de la Loi de grace ont fait auprés de JESUS-CHRIST en faveur des Chrétiens. Pardon grands Apôtres, généreux Martirs, illuſtres Confeſſeurs, ſaints Patriarches de tous les Ordres Religieux, pardon, dis-je, ſi je ne vous citte point icy pour exemple. Je ſai le crédit que vous avez auprés de Dieu ; je n'ignore pas tout ce que vous pouvez auprés de lui par vôtre médiation : j'ai encore l'eſprit tout rempli des hautes idées des diverſes graces que vous avez obtenuës pour l'un & pour l'autre monde ; pour le monde Chrétien, & pour le monde infidelle : Je ne prétend point déroger à vôtre gloire, je vous la conſerverai toute entiére dans vos éloges. Laiſſez paroître aujourd'hui ſeul ſur les rangs l'humble ſaint François ; je vois des peuples qui viennent de toutes les parties du monde, & qui courent en foule à la petite Chapelle de Nôtre-Dame des Anges, pour y joüir de la grace que cét Avocat des Pécheurs a demandée pour tous ceux qui ſeroienr vraiment contrits & humiliez.

Cette merveille, Meſſieurs, a ſi peu d'éxemple depuis l'établiſſement de l'Egliſe, qu'elle mérite que je vous en inſtruiſe à fond. JESUS-CHRIST aiant choiſi la petite Chapelle de portioncule, peu diſtante de la Ville d'Aſſiſe, pour s'y manifeſter à ſaint François dans toute la ſplendeur de ſa gloire, comme il ſe fit voir autrefois ſur le Thabor à trois de ſes Apôtres, avec tout l'éclat de ſa Majeſté; il deſtina, non pas un jour comme il fit pour ſa Transfiguration, mais une nuit pour la conſacrer par cette admirable apparition. O heureuſe nuit, qui fut plus éclatante que le plus beau de tous les jours que le Soleil nous ait jamais formé par ſes lumiéres. O nuit précieuſe à laquelle je puis appliquer tout ce que l'Egliſe chante le Samedi ſaint à la gloire de celle de la Réſurrection du Fils de Dieu : *Hæc nox eſt !* C'eſt cette nuit pendant laquelle les Chrétiens ont été délivrez, non pas de la captivité d'Egipte, & de la cruauté de Pharaon, comme les Enfans d'Iſraël, mais de la ſervitude du péché, & de la tirannie des diables, comme des Enfans d'adoption. *Hæc nox eſt.* C'eſt pendant cette nuit, que la grace de reconciliation a été promiſe aux Fidelles; grace ſi puiſſante, qu'elle a ſatisfait à leur

In bened. Cerei Paſch.

innocence. *Hæc nox eſt* : C'eſt de cette nuit, dont il eſt écrit : La nuit ſera éclairée comme le jour par la préſence du Soleil de Juſtice, & ma nuit fera mon Paradis, & les plus chéres délices de mon cœur, & de mes yeux. *Hujus igitur ſanctificatio noctis fugat ſcelera, culpas lavat, & reddit innocentiam lapſis, & mœſtis lætitiam, fugat odia, concordiam parat, & curvat, imperia.* C'eſt donc la ſainteté de cette nuit, qui remet les crimes, qui purifie les péchez, qui reſtituë l'innocence aux coupables, & la joie aux affligez, qui aſſoupit le inimitiez, qui rétablit la concorde, qui humilie le faſte, & qui confond l'orgueil de tous les Princes du monde; puis qu'ils ne peuvent accorder à leurs ſujets de ſi grandes Lettres de Grace, ni une abolition ſi entiére de toutes ſortes de péchez, que celle que François a obtenuës cette nuit pour tous les pécheurs.

Mon Dieu, mes Fréres, que le ſouvenir de cette admirable viſion remplit mon ame de joie : mais hélas ! dans quel torrent de plaiſirs & de conſolations inéfables ne fut pas abſorbée celle de mon Séraphique Patriarche, lors qu'il eut le bonheur de voir de ſes yeux JESUS-CHRIST tout reſplendiſſant de Gloire, aſſis ſur

l'Autel de cette petite Capelle, comme ſur un Trône de miſéricorde, acompagné de ſa ſainte Méré, & environné d'un million d'Anges, & d'Eſprits bien heureux ? Il eſt vrai que la vûë de tant de Lumiéres & de Majeſté, qu'il vit paroître ſur le viſage de cét aimable Rédempteur, lui inſpira d'abord de la crainte, du reſpect, & de l'étonnement, & que proſterné la face contre terre, il l'adora en eſprit & en verité : Mais ſa crainte ſe changea, auſſi-tôt en confiance, entendant la voix du Fils de Dieu, qui l'encourageoit à lui demander quelque Grace. Ah ! Meſſieurs, c'eſt ici, où il faut avoüer que l'Ame de François n'a jamais paru moins intereſſée qu'en cette occaſion, puis qu'oublieux de ſoi-même, & de ſa Réligion naiſſante ; il ne demande rien pour ſoi, ni pour ſes Enfans : O qu'il eſt naturel de demander les choſes qui nous flatent, l'honneur, les biens, les vertus, la ſanté, la vie : De grands Saints, de grands amis de Dieu ont demandé toutes ces choſes, & ils les ont obtenuës. David a demandé à Dieu d'affermir ſon Trône malgré la perſécution de ſes ennemis ; Salomon lui a demandé la Sageſſe pour bien gouverner ſon état ; Ezéchias lui a demandé la prolongation de ſa vie dans une

maladie mortelle : Ces Princes ont été éxaucez. Mais pour mon Séraphique Pére oublieux de toutes ſes néceſſitez particuliéres, & de toutes celles de ſon Ordre en Général, ne penſe qu'au ſalut des Hommes : Digne penſée d'un amoureux de JESUS-CHRIST. Ah ! Seigneur, dit-il au Fils de Dieu, ſi j'ai trouvé grace devant vous, je vous demande miſéricorde pour les pécheurs ; Souvenez-vous que tout miſérables qu'ils ſont, ce ſont vos Créatures, & les Ouvrages de vos mains : Vous les avez tiré du néant par vôtre puiſſance, rétirez-les encore du péché par vôtre bonté : Ne les privez-pas des fruits de vôtre Mort, & faites que le Sang que vous avez offert pour prix de la Rédemption du monde, ne ſoit pas répandu inutilement pour ces ingrats. Ah ! Meſſieurs, que cette priére fut agréable au Fils de Dieu, puis qu'elle flata ſon cœur par l'endroit ſur lequel il étoit le plus ſenſible & le plus tendre, qui eſt le ſalut des pécheurs : *Nihil tam dignum Deo quàm ſalus hominis*, diſoit tantôt Tertullien ; non il n'y a rien qui ſoit plus digne de la grandeur, de la gloire, de la puiſſance, de l'amour, de la ſageſſe, & de toutes les perfections de Dieu, que le ſalut de l'homme.

Mais je ne m'étonne pas que ſaint François ait fait une demande ſi agréable au Fils de Dieu ; c'eſt que ſon cœur n'étoit pénétré que de la même paſſion, & des mêmes ſentimens que le ſien. La charité qui bruloit dans le cœur de JESUS-CHRIST, avoit allumé ſon feu dans celui de mon ſaint Patriarche : Ainſi elle ne s'étendoit que ſur les mêmes objets : Et comme les plus grandes miſéres doivent être l'objet d'une plus grande compaſſion, ſon cœur n'étoit pas ſi touché des néceſſitez temporelles que des Spirituelles ; Il eſt vrai qu'il étoit atendri, lors qu'il voioit les Peuples gémir ſous le pois des calamitez publiques de la peſte, de la guerre, de la famine, & des autres fléaux de la juſtice de Dieu. Mais, hélas! toutes les entrailles de ſa charité étoient émuës, quand il voioit les Ames rachetées au prix du Sang de JESUS-CHRIST, gémir dans l'eſclavage du Diable, acablées de toutes les miſéres du péché, & éxpoſées au péril de leur dannation éternelle. Tellement que comme la charité de ſaint François ne s'étendoit que ſur les mêmes objets que celle de ce divin Rédempteur, il ne faut pas s'étonner ſi ſa demande lui fut ſi agréable ; elle n'avoit pour fin que le ſalut des pécheurs.

Raiſonnons, je vous prie à fond, ſur cette matiére; & pour bien connoître la charité qui étoit l'ame de la priére de ce Saint, éxaminons la nature de celle qui étoit l'ame de toutes les actions du Fils de Dieu. Saint Paul a crû ne nous en pouvoir pas former une plus haute idée, qu'en nous la décrivant par ſes dimenſions. Que JESUS-CHRIST, dit-il, habite par la Foi dans vos cœurs, afin qu'étant fondez & enracinez dans la charité, vous & tous les Saints puiſſiez comprendre, qu'elle en eſt la largeur, & la longueur, la hauteur, & la profondeur : *Quæ ſit longitudo, & latitudo, ſublimitas atque profundum.* Je ſai bien que les Péres ont diverſement expliqué ce Paſſage, & que toutes leurs explications peuvent paſſer pour litterales, puis que le ſens de ces paroles n'eſt pas bien déterminé : Tous néanmoins tombent d'acord que ces dimenſions, dont parle l'Apôtre, ſe raportent plus naturellement à cette divine charité, par laquelle cét aimable Sauveur s'eſt livré à la mort pour nous : *Propter nimiam charitatem quâ dilexit nos.* En éfet, je remarque quatre funeſtes dimenſions, deux dans les péchez, & deux dans les pécheurs qui demandoient que la charité infinie de JESUS-CHRIST ſe répandit ſur elles pour

Epheſ. c. 3. v. 17. 18

Epheſ. c. 2. v. 4.

les éxpier. La longueur des péchez ſignifie leur nombre & leur durée, & renferme tous ceux qui ont été commis depuis le commencement du monde, & qui ſe doivent commettre juſqu'à la fin des ſiécles. Voila la premiere dimenſion qui ſe rencontre dans les péchez des hommes ; ſavoir, leur durée repréſentée par la longueur. La ſeconde dimenſion qu'on obſerve dans les péchez, c'eſt leur largeur, ou leur étenduë, c'eſt à dire, toute leur malice, ou toute leur gravité, ſoit par opoſition à la droite raiſon de l'homme, ſoit par opoſition à la bonté, & à la Loi de Dieu. Les deux dimenſions qui regardent les pécheurs, ſont la profondeur, & la hauteur. La profondeur, ſignifie l'abîme d'aveuglement, d'endurciſſement, & de miſéres où ils ſont tombez: *Impius cum in profundum venerit, contemnit.* Prov. c. 18. v. 3. La hauteur ſignifie l'état de Gloire où ils ſont appellez par la grace de leur création, & de leur rédemption. Voila les quatre ſujets les plus dignes de la compaſſion de Dieu, & ſur leſquels la charité infinie de JESUS CHRIST, devoit étendre ſes quatre dimenſions pour détruire les péchez, & pour ſauver les pécheurs par ſa mort ; c'eſt ce qu'il a fait d'une maniére digne de lui. Voici comment.

Si la longueur des péchez, c'eſt à dire, leur nombre, & leur durée eſt éfroiable, puis qu'on peut dire qu'ils ont commencé avec le monde, & qu'ils ne finiront qu'avec lui : Qu'a fait le Fils de Dieu pour les détruire ? Il a appliqué la durée de ſa charité, ſur celle des péchez des hommes, & comme ſa durée eſt infinie, qu'elle a ſubſiſté dans toute l'Eternité précedente, & qu'elle ſubſiſtera dans toute l'Eternité ſuivante, pour parler en termes de Philoſophie, ou pour parler ſelon la lange Sainte. *Ab æterno, & uſque in æternum.* Il a appliqué les mérites de ſa mort ſur tous les péchez paſſez, préſens, & avenir, afin de les expier, & de ſatisfaire pour eux à la juſtice de ſon Pére. *Chriſtus ſemel oblatus eſt*, dit ſaint Paul, *ad multorum exhaurienda peccata.* JESUS-CHRIST a été offert une fois pour éfacer les péchez de pluſieurs. O charité infinie & incomprehénſible de JESUS ! que tu mérite d'amour, & de reconnoiſſance !

Hebr. c. 9 v. 28.

Ce n'eſt pas tout ; cét adorable Rédempteur ne s'eſt pas contenté de vaincre la durée de nos crimes, par la durée infinie de ſa divine charité : Il a encore appliqué la vaſte étenduë de celle-ci, ſur toute l'étenduë de la malice de ceux-là.

Ce ſont ces deux ſortes de Grace qu'un bon Prince contrit & humilié, demandoit à Dieu dans les deux premiers Verſets d'un des Pſeaumes de ſa pénitence. Si une grande miſére doit être l'objet d'une grande compaſſion. Aiez pitié de moi, Seigneur, diſoit-il : *Secundùm magnam miſericordiam tuam :* Selon vôtre grande miſéricorde, parce qu'il connoit qu'il a commis un grand péché : Et jettant en ſuite les yeux ſur la multitude des crimes qu'il avoit fait commettre par le ſcandale, & le mauvais éxemple qu'il avoit donné à ſes ſujets, il éleve ſa voix, & redoublant ſes larmes & ſes ſoupirs, il ajoûte cette ſeconde demande à la premiére : *Et ſecundùm multitudinem miſerationum tuarum dele iniquitatem meam :* Et ſelon la multitude de vos miſéricordes, éfacez mon péché qui a été la cauſe funeſte qui en a produit pluſieurs autres. Ainſi, Seigneur, ſi une grande miſére doit être lobjet d'une grande miſéricorde, ſouvenez-vous que ſi je ſuis infiniment miſérable, vous êtes encore infiniment plus miſéricordieux. Il avoit bien raiſon, ce bon Prince pénitent, de parler de la ſorte, puis qu'il avoit appris par une divine révelation que la Rédemption du Meſſie, ſeroit copieuſe & abondante comme il l'appelle lui-même;

Pſal. 50. v. 1. 2.

Pſal. 129. v. 7.

puis qu'elle ſatisferoit pour tous les péchez des hommes, non ſeulement quant à leur nombre & à leur durée, mais encore quant à leur malice, & à leur énormité. C'eſt ce que ſaint Paul nous explique par une expreſſion forte & hardie, lors que parlant de Dieu, il dit; que pour l'amour de nous, il a traitté ſon Fils, qui ne connoiſſoit point le péché, comme s'il eût été le péché même; afin que nous dévinſſions en lui, juſte de la Juſtice de Dieu. Voila comme la charité de J. C. a appliqué ſa longueur & ſa largeur, ſur la longueur & ſur l'étenduë de nos crimes, pour en faire par ſa mort, une ſatisfaction dans toute la rigueur de la Juſtice. Et voici comme elle a appliqué ſa hauteur, & ſa profondeur ſur les pécheurs, pour les retirer de l'abîme de la dannation, & pour les rapeller au Ciel.

2. Cor. 5. v. 21.

La chûte d'Adam a été ſi terrible, qu'il ne pouvoit pas tomber de plus haut, ni ne pouvoit pas tomber plus bas. Conſiderez cét Homme dans l'état d'innocence: qui avoit-il dans le monde de plus grand, de plus rélevé, ni de plus ſublime, ſelon les perfections de la Nature, & ſelon les dons de la Grace? Inférieur à la verité aux Anges, mais bon, juſte, parfait, ſage, bien-heureux, Maître de toutes les créa-

tures, favori de ſon Dieu : Pouvoit-il monter plus haut ? Conſiderez-le dans l'état de ſon péché ; qui a-t-il de plus malheureux ? Criminel, aveugle, ignorant, emporté, chaſſé du Paradis Terreſtre, expoſé à toutes les injures des ſaiſons, à tous les revers de fortune, au froid, à la faim, à la ſoif, aux maladies, aux opprobres, & à la mort comme le reſte des animaux, & pour comble de calamité eſclave du Diable, & ennemi de Dieu : pouvoit-il tomber plus bas ? Qu'a fait la charité du Fils de Dieu pour relever l'homme de ſa chûte, & pour le tirer de cét abîme ? Choſe étonnante ! Elle l'a fait deſcendre du ſein de ſon Pére : *O altitudo !* s'écrie ſaint Paul, pouvoit-il déſcendre de plus haut ? & où l'a-t'elle attiré ? Juſque dans le ſein d'une Vierge par ſon Incarnation, juſque dans une Etable par ſa naiſſance, juſque ſur la Croix par ſa mort, juſque dans le Tombeau par ſa Sépulture, & enfin, juſqu'aux Enfers, ſelon ſon Ame. Voila ce que l'Apôtre appelle : *Profunda Dei* : Les profondeurs de Dieu. Pouvoit-il déſcendre plus bas ? Mais il n'y demeura pas long-tems, il ſortit des Limbes, il en tira les Ames des ſaints Péres avec lui, il retourna au Ciel, & il les y conduiſit toutes en Triomphe. Pouvoit-il les faire re-

monter plus haut ? *Et quò proceſſit gloria capitis eò ſpes vocatur & corporis.* C'eſt ainſi qu'il a laiſſé à tout le corps, l'eſpérance de ſuivre ſon Chef, & de participer un jour à ſa gloire.

Voila les dimenſions infinies de l'amour, & de la charité que le Fils de Dieu a témoigné aux Hommes dans l'ouvrage de leur Rédemption : Voici celles de la charité de mon Pére ſaint François pour les pécheurs, il les a toutes dépliées dans l'Indulgence qu'il a demandée aujourd'hui à JESUS-CHRIST en leur faveur. ô longueur, ô largeur, ô hauteur, ô profondeur d'une charité Séraphique, vous étes une parfaite Copie tirée ſur le grand Original de celle d'un Dieu crucifié. Examinons cette vérité dans le détail. Ce grand Saint demande un pardon général pour tous les péchez, & pour tous les pécheurs. Il demande *primò*, que la longueur de cette grace s'étende auſſi loin que la durée des tems, & des péchez, c'eſt à dire qu'elle s'etende ſur tous les péchez; paſſez, préſens, & futurs. Il veut en un mot que tous les pécheurs ſe ſauvent, & qu'aucun ne périſſent. C'eſt en cela que ſa volonté eſt bien conforme à celle de Dieu : Car ce Dieu de bonté infinie veut le ſalut de tous, & ne veut

la perte de perſonne. *Secundò*, Il demande que la largeur, ou l'étenduë de cette grace, ſoit égale à l'étenduë, ou a l'énormité du péché, c'eſt à dire, qu'il n'y ait point de crime ſi énorme au monde dont le pécheur ne reçoive le pardon. C'eſt en cette rencontre que ce charitable Avocat des pécheurs fit bien voir qu'il n'étoit pas du ſentiment de Novatien : ce mêchant Prêtre indigné de ce qu'on ne l'avoit pas élevé au Pontificat à la place de Corneille, forma le premier ſchiſme dans l'Egliſe par ſa funeſte union avec Novat Evêque d'Afrique, & s'étant rendu Antipape & Héréſiarque tout enſemble, publia qu'il ne faloit pas recevoir à pénitence, ceux qui étoient tombez dans le péché aprés la Batême : cruelle opinion, qui ſous prétexte d'honnorer la Juſtice de Dieu, offençoit ſa Miſéricorde, & qui jettoit le déſeſpoir dans les ames, au lieu d'y mettre l'horreur du péché. O que ſaint François a bien mieux trouvé que cét impie, le ſecret d'honnorer la Juſtice divine de Dieu, ſans offenſer ſa miſéricorde : Il lui demande une Grace, un Pardon, une Amniſtie, une Indulgence pour tous les pécheurs de quelques crimes dont ils ſoient coupables : mais Indulgence qui étant gagnée avec toutes les conditions

S. Cipr. Epiſt 46. S. Epiph. hæres. 59 Baron. ſæculo. 3. & 4.

requiſes, honnorera la Juſtice de Dieu par l'expiation des péchez, & honnorera ſa Miſéricorde par le ſalut des pécheurs : Voila comme ſa charité ſaintement ingénieuſe a ſoutenu les interêts de Dieu, en plaidant la cauſe des Hommes.

C'eſt ce que ce grand Saint fit comprendre au Pape par une réponſe fort ingénieuſe. Car le ſouverain Pontife lui aiant demandé pour combien d'années. Il vouloit que ſon Indulgence durât, il lui dit : Saint Pére je demande des ames, & non pas des années : lui donnant à entendre, que comme ſa charité étant une imitation de l'immenſité de Dieu, elle renfermoit tous les pécheurs, qu'étant auſſi une imitation de ſon éternité, elle ſe devoit repandre dans tous les tems: c'eſt à dire, en un mot qu'il vouloit que cette Indulgence égalât tous les ſiécles par ſa durée, & qu'elle ſauvât toutes les ames par ſa vertu. O que l'Apôtre avoit bien raiſon de dire : Les Propheties s'anéantiront, les Langues ceſſeront, & la ſcience ſera abolie : mais pour la charité:

1. Cor. c. 13. v. 8. *Nunquam excidit :* Elle ne finira jamais. Elle n'eſt point renfermée dans l'eſpace des lieux, parce qu'elle eſt immenſe, ni dans les limites des tems, parce qu'elle eſt éternelle.

Mais

Mais ce n'eſt pas tout ; Nous venons d'examiner la longueur, la largeur c'eſt à dire, la durée & l'étenduë de la charité Séraphique de ſaint François. Meſurons maintenant ſa profondeur, & ſondons en l'abime. Ah, mes Fréres, je n'y trouve point de fond ; Elle eſt deſcenduë juſque dans l'abîme de toutes les miſéres où les pécheurs peuvent tomber pendant la vie : Elle ne s'eſt point arrêtée ſur le bord, ni dans le fond de ces précipices, elle eſt alée plus avant, elle a pénétré le centre de la terre : Elle eſt alée mêler ſon feu & ſes flâmes, avec les feux & les flâmes qui tourmentent les ames du Purgatoire, afin qu'aprés avoir purifié ceux-là de la coulpe du péché par le don de pénitence pendant leur vie : Elle délivre celles-ci des peines du péché par les ſufrages de l'Egliſe, & par la vertu de l'Indulgence aprés la mort. Quelle prodigieuſe profondeur, cette charité Séraphique ne pouvoit pas deſcendre plus bas. Mais conſidérez maintenant ſa hauteur ; & vous jugerez qu'elle ne pouvoit pas auſſi monter plus haut. Elle va tirer un malheureux pécheur de l'abîme de tous ſes crimes, & aprés avoir éfacé tous ſes péchez par la vertu du Sacrement, & ſatisfait pour toutes ſes peines par la vertu

Bellar. lib. 1. de Indulg. cap. 5.

de l'Indulgence ; s'il meurt en cét état, elle lui ouvre le Paradis, elle l'éleve juſques ſur un Trône de gloire, & d'un ſcélerat qui méritoit l'enfer pour châtiment de ſes crimes, elle en fait un Juſte qui entre dans le Ciel par les mérites de JESUS-CHRIST. O combien d'ames ſauvées par le moien de cette Indulgence ! Pécheurs convertis, ouvrez les yeux pour reconnoître l'Auteur d'un ſi grand bienfait, & le principe d'où vous eſt venuë cette grace qui juſtifie les impies, & qui des Enfans de colére, en fait des Enfans d'adoption. Je ſai que vous la devez à Dieu qui vous l'a donnée par ſa bonté, vous n'ignorez pas que vous la devez à JESUS-CHRIST qui vous l'a méritée par ſa mort : mais n'oubliez pas que vous la devez encore en quelque façon à mon Pére ſaint françois, qui comme Avocat des pécheurs l'a demandée pour vous par un mouvement de ſa charité : Et ſouvenez-vous, enfin, que vous la devez particuliérement à Marie, qui comme Mére des pécheurs vous l'a obtenuë par la grandeur de ſon credit. C'eſt la deuxiéme partie de ce Diſcours.

II. PARTIE. C'Eſt dans le Miſtére de ce jour, où j'avoüe que j'ai mieux compris que

jamais la penſée des Péres, lors qu'ils ont dit, que comme rien ne s'étoit fait ſans le Verbe divin, que rien auſſi ne s'étoit refait ſans la ſainte Vierge : *Sicut ſine Chriſto nihil factum eſt, ita ſine Virgine nihil refectum eſt* : Si je remonte juſqu'au commencement des ſiécles, & à la création du monde, je cherche par tout l'Univers, je contemple toutes les Créatures qui ſortent du néant, j'examine le Ciel & la Terre, le Soleil & les Aſtres, la Mer & les Poiſſons, l'Air & les Oiſeaux, les Plantes & les Fruits, les Elemens & les Animaux, les Anges dans le Ciel, le Premier Homme & la premiére Femme dans le Paradis terreſtre : Et tout bien conſideré, je trouve que rien n'a été creé, ni produit ſans la vertu du Verbe : *Sine ipſo factum eſt nihil.* Si je remonte juſqu'à la plénitude des tems, & que je médite ſur l'ouvrage de la Rédemption du monde : Si je penſe comme le miſtére de l'Incarnation c'eſt acompli, & comme le Verbe s'eſt fait chair, je trouve que ce n'eſt que dans le ſein de Marie. Si je ſuis ce divin Sauveur par toute la Judée, ſi je l'acompagne à Jéruſalem, ſi je le vois jetter les premiers fondemens de l'Egliſe dans la vocation des Apôtres, & ſi je lui vois faire ſon premier miracle aux Nôces de

Petrus Damian. Serm. de Annunt.

Cana de Galilée, je remarque que ce n'eſt qu'à la priére de la ſainte Vierge. Si je le contemple dans le cours de ſa Paſſion, livré à la fureur de ſes ennemis, condanné chez Caïphe, moqué chez Hérode, foüetté chez Pilate, crucifié ſur le Calvaire, & mourant ſur la Croix pour la Rédemption des pécheurs, je trouve qu'aucun n'a été racheté ſans la coopération de Marie. *Stabat juxta crucem Maria Mater Jeſu.* Que faiſiez-vous au pié de la Croix de vôtre Fils, ô Mére affligée? Hélas, il me ſemble qu'elle me répond, qu'elle aſſiſtoit ſon Fils à la mort, & qu'elle enfantoit les pécheurs à la grace.

Joan. cap. 19. v. 25.

Enfin ſi mon Pére ſaint François eſt averti par les Anges de ſe tranſporter à la Chapelle de portioncule, il y va, il y court, il y trouve JESUS-CHRIST préſent ſur l'Autel : mais il n'y eſt pas ſeul, la ſainte Vierge eſt à ſon côté, pour lui apprendre, que quand il s'agit de l'affaire des pécheurs, ce divin Fils ne fait rien en leur faveur ſans la médiation de ſa Mére : *Per ipſam*, dit le Cardinal Pierre de Damien, *& cum ipſa, & in ipſa, totum hoc faciendum decernitur.* C'eſt avec elle, en elle, & par elle que Dieu prend ſes concluſions dans l'affaire des Hommes, afin que comme nul n'a été racheté que

Serm. de Annunt. Virg. M.

par la mort de ſon Fils, nul ne ſoit ſauvé que par l'interceſſion de ſa Fille.

Je ſai bien que ce langage ne plaît point aux Hérétiques, & qu'ils nous intentent là-deſſus un grand Procez. Théodore de Beze, l'un des plus hardis impoſteurs des premiers Prétendus Réformez, aprés s'être trompé lui-même par un eſprit d'erreur, a trompé encore tous ſes Fréres en Chriſt par la fauſſeté & par l'impiété de ſes dogmes : Il a inſulté à toute l'Egliſe Romaine, il a pris à partie tous les Docteurs Catholiques, & pour des-honnorer la Ste. Vierge, ſous prétexte de ſoutenir les droits de JESUS-CHRIST, il leur fait ce reproche : *Virginem Chriſti ſpoliis volunt exornare, & Chriſtum illi tanquam Matri infantulum ſubjiciunt.* Les Catholiques Romains, dit-il, veulent enrichir la Vierge des dépoüilles de JESUS-CHRIST : Ils raviſſent au Fils de Dieu ſon authorité, pour l'attribuer à une Femme, & ſoumettent le Créateur à la Créature, comme un petit Enfant à ſa Mére. Mais il ſe trompe cét impie ; nous ſavons fort bien mettre la diférence qu'il faut entre JESUS-CHRIST & la Ste. Vierge ; quand nous attribuons quelque prérogative à la Mére, nous ne faiſons point de larcin au Fils, & quelques honneurs que nous rendions à cette

incomparable Créature, ces honneurs ſeront toûjours autant inférieurs à ceux que nous rendons au Créateur, que les perfections du Créateur ſont élevées au deſſus de celles d'une Créature. Tellement donc que, lors que nous nous adreſſons à la ſainte Vierge pour lui demander des graces, ce n'eſt pas que nous croions qu'elle en ſoit la Maîtreſſe abſoluë, ou qu'elle les tire de ſon propre fond; non, nous confeſſons au contraire, qu'elles viennent originairement de Dieu, comme de la ſource de tous les biens, & de JESUS-CHRIST, comme du Chef de l'Egliſe: Nous nous adreſſons pourtant à elle dans nos néceſſitez, parce que nous ſavons qu'elle a un grand crédit pour nous obtenir tout ce que nous demandons.

C'eſt de cette vérité dont mon Pére ſaint François étoit bien convaincu. Ce grand Saint que l'Egliſe appelle: *Vir Catholicus, & totus Apoſtolicus:* Un Homme tout Catholique, c'eſt à dire héritier de la Foi, & de l'eſprit des Apôtres, conſiderant que la demande qu'il faiſoit pour les pécheurs, appuiée ſeulement ſur une autorité auſſi foible que la ſienne, ne ſeroit pas d'un aſſez grand pois pour être exaucée, il s'adreſſe à la ſainte Vierge, comme à la Mére des pécheurs, il la prie

In offi cio. div.

de vouloir être encore leur Médiatrice, & ſon Avocate, & d'interpoſer ſon crédit auprés de ſon Fils pour leur obtenir la miſéricorde qu'il demandoit pour eux. O grand Patriarche, vous ne fûtes point trompé dans vôtre atente : ô aimable Marie, vous ne fûtes point éconduite dans vôtre négociation : ô adorable Jesus vous ne fûtes point ni infléxible à la priére de vôtre Serviteur, ni rebelle à l'autorité de vôtre Mére, ni avare dans la diſtribution de vos graces. Il ſuffit que vôtre ſainte Mére ait parlé pour être exaucée : Vous ne lui dites point en cette rencontre, ce que vous lui dites autrefois aux Nôces de Cana : *Quid mihi & tibi mulier, nondum venit horâ mea* : Femme qui a-til entre vous & moi, mon heure n'eſt pas encore vénuë ; non, mais vous lui dites, avec un cœur plein d'amour & de tendreſſe, ce que Salomon dit à ſa Mére Bethſabée aprés ſon avenement à la Couronne : *Pete Mater mea, neque enim fas eſt ut avertam faciem tuam.* Demandez ma Mére tout ce qu'il vous plaira, car il n'eſt pas juſte que je rejette vôtre priére, ou que je ne vous acorde pas tout ce que vous me demanderez. Marie donc aiant joint ſon crédit à la demande de ſaint François obtient grace, pardon, & miſé-

Ioan. c. 2. v. 4.

Lib. 3. Rog. c. 2. v. 20.

ricorde aux pécheurs.

Que les Hérétiques nouvellement convertis ne s'étonnent point ici du grand crédit de la ſainte Vierge auprés de ſon Fils, ni ne ſe ſcandaliſent pas auſſi de la grande confiance des Catholiques en cette Mére de Dieu. Je leur veux ôter aujourd'hui tout ſujet d'étonnement & de ſcandale en cette matiére, en leur faiſant voir que les trois plus grandes Indulgences qui ont été acordées aux pécheurs, ne leur ont été acordées que par le crédit de la ſainte Vierge. Quelles ſont ces trois Indulgences générales ? les voici. La premiére c'eſt celle qui fut acordée à tout le Genre-humain dans le Paradis terreſtre aprés le péché de nos premiers Parens : La ſeconde, c'eſt celle qui fut acordée à tous les Hommes ſur le Calvaire aprés la mort du Fils de Dieu. La troiſiéme, c'eſt celle qui a été acordée à tous les Pécheurs dans la Chapelle de Portioncule aprés la demande de ſaint François. Or je ſoutiens que le crédit de la ſainte Vierge eſt intervenu auprés de Dieu pour l'impétration de toutes ces Indulgences. Expliquons & prouvons nôtre propoſition.

Lors que je m'éleve en eſprit juſqu'à la Création du monde, & que je conſidere

les Anges & nos premiers Parens créez dans la grace, auſſi-tôt que dans la nature, & tous remplis de beauté, & de perfection, j'entre dans une profonde admiration, & dans de grands ſentimens de reconnoiſſance pour la bonté de Dieu. Lors que quelque tems aprés je conſidere l'ingratitude des uns & des autres, l'orgueil de ceux-là, & la deſobeïſſance de ceux-ci, j'avoüe que j'entre dans des ſentimens d'indignation & de colére contre le péché de tous. Enfin ſi dans quelqu'autre peu de tems aprés je conſidere quel ſera le ſort de l'Ange rébelle, & de l'Homme deſobeïſſant parmi les divers carreaux de foudres, qui du plus haut du Ciel ſont lancez ſur la terre, j'avoüe que je ne puis reſiſter à une penſée de curioſité qui me porte à rechercher la raiſon qui a obligé Dieu à punir ſi diférenment ces deux criminels du monde. Tous les Anges Apoſtats ſont tous coupables en particulier d'un crime qu'ils ont commis de leur propre volonté; & en même tems les voila chaſſez du Ciel, punis dans la rigueur de la Juſtice, & dannez pour toûjours, ſans reſource. L'Homme péche, & toute ſa poſterité péche en lui: cependant le Pére & les Enfans ſont à la vérité chaſſez du Paradis terreſtre,

mais traittez avec miſericorde, & avec eſpérance de pardon. Pourquoi cette diférence entre ces coupables : & pourquoi eſt-ce que Dieu qui n'a égard à perſonne a puni les Anges avec tant de rigueur, & a uſé avec tant d'indulgence envers les Hommes ? Je ſai bien que les Péres & les Théologiens nous donnent pluſieurs raiſons de l'inégalité de cette conduite : pour moi voici ce que j'en penſe. Si Dieu précipita les Anges rébelles dans le fond de l'abîme, c'eſt parce qu'il ne vit rien en eux qui le ſollicitât à leur faire miſéricorde: S'il fit grace à nos premiers Parens, c'eſt qu'il prévit que Marie devoit naître un jour de leur race ; la vûë de cette admirable Créature, qui ne devoit participer qu'à la nature d'Adam, & non pas à ſon crime, eut tant de charmes pour lui qu'elle appaiſa ſa juſtice, lui fit tomber les armes des mains, & pardonner au Pére pour l'amour de la Fille. Oüi, c'eſt Marie, dit ſaint Bernardin, qui a conſervé le monde aprés le péché de nos premiers Parens : *Nam divina ultio quæ perſonarum acceptionem ignorat, ſicut nec culpam Angelicam, ſic nec humanam dimiſiſſet impunem.* Car la Juſtice de Dieu qui n'a point d'égard à perſonne, n'auroit pas laiſſé la faute de l'Homme impunie, non

Serm. 61.

plus que celle de l'Ange : *Sed propter præcipuam reverentiam, & ſingulariſſimam dilectionem quam habebat ad Virginem ſalvavit parentes primos de prima eorum transgreſſione.* Mais il pardonna à nos premiers Parens par l'amour & par la conſideration qu'il eut pour la ſainte Vierge : C'eſt pour cette raiſon que ſaint Irénée Evêque de Lion, qui vivoit dans le ſecond ſiécle, n'a point fait de dificulté d'appeller la ſainte Vierge : *Evæ advocatam*: L'Avocate d'Eve : quoi qu'elle ne ſoit venuë que quatre mille ans aprés elle. Cette Epitéte ne vous doit point ſurprendre : Comme Dieu répond par ſon éternité à toutes les diférences des tems, & que le futur & le paſſé lui ſont toûjours préſens ; les mérites futurs & prévûs de Marie firent tant d'impreſſion ſur ſon cœur qu'il pardonna à la Mére pour l'amour de la Fille. Lib. 3. Adverſ. hæres. cap. 33.

Mais ce n'eſt pas tout, ſaint Bernardin pouſſe encore ſa penſée plus avant, il ne renferme pas les mérites de la Ste. Vierge dans les limites duParadis terreſtre, nidans la ſeule perſonne de nos premiers Parens ; il les étend encore ſur tous les Patriarches de l'ancien Teſtament. C'eſt par ſes mérites que Noé fut préſervé du déluge ; c'eſt par ſes mérites qu'Abraham remporta

une victoire fameuſe ſur les Armées de cinq Rois conféderez ; c'eſt par ſes mérites qu'Iſaac ne ſe laiſſa point infecter dans la mauvaiſe compagnie, & par les mauvais exemples d'Iſraël ; c'eſt par ſes mérites que Jacob évita les funeſtes éfets de la haine de ſon frére Eſaü; c'eſt par ſes mérites que les Enfans d'Iſraël furent tirez d'égipte délivrez de la cruauté de Pharaon, & introduis dãs la terre promiſe. *Et ut brevi ſermone comprehendam omnes liberationes, & indulgentias factas in veteri teſtamento, non ambigo Deum feciſſe ſolùm propter hujus benedictæ puellæ reverentiam, & amorem.* Et pour tout dire en peu de paroles, conclud ce Pére, je ne doute point que toutes les Graces, Faveurs, & Indulgences que Dieu a acordées aux Hommes dans l'ancien Teſtament, n'aient été des éfets de ſon amour envers cette aimable Vierge pour honnorer en elle par avance la dignité future de Mére de ſon Fils. Il eſt vrai, & la Foi me l'enſeigne, que tous les Hommes qui ont précedé l'Incarnation n'ont reçû la grace, & ne ſe ſont ſauvez que par la Foi en JESUS-CHRIST: & par les mérites de ſa mort futute. Mais je n'ignore pas auſſi, & la Théologie me l'apprend, que la ſainte Vierge nous a mérité d'un mérite de

Idem Ibidem.

Vega. Theol. Mar. palæſt. 29. cert. 3.

congruité toutes les graces que JESUS-CHRIST nous a méritées d'un mérite de condignité. Nous étions des miſerables, des Pécheurs, des ingrats, & indignes de recevoir aucune grace ; Qu'a fait Dieu, dit ſaint Bernardin. Il en a mis la plénitude en Marie, afin que nous les reçuſſions de la main de cette Mére des pécheurs, n'étant pas dignes de les recevoir de la ſienne : Et lors qu'il nous les acorde à ſa conſideration: *Matri ſe donare putat :* Il ſe perſuade, dit Théophile d'Alexandrie, que c'eſt à ſa Mére qu'il les donne, & non pas à nous. Voila la premiére Indulgence générale que Dieu a acordée à tout le Genre-humain dans le Paradis terreſtre, par les mérites prevûs de Marie. C'eſt pour cette raiſon que S. Jean de Damas la ſalüant dans ſon berceau au jour de ſa naiſſance, lui dit ces paroles de congratulation : Je vous ſalüe, ô Vierge glorieuſe, puis que Dieu vous a envoié au monde : *Ut te ſalutis noſtræ adminiſtram præberes :* Afin de vous rendre la Médiatrice de nôtre ſalut, & de nôtre reconciliation avec Dieu. O que mon Pére ſaint François eut donc bonne raiſon de la choiſir pour ſon Avocate auprés de ſon Fils. Car ſi elle a eu tant de pouvoir auprés de Dieu long-

Serm. 3. In Vigil. natal. Domini.

Lib. de Incarn. Verbi.

Orat. de Na. B. Virg. M.

tems avant ſa naiſſance, & ſi ſes ſeuls mérites prevûs ont obtenu tant de graces aux Hommes de l'ancien Teſtament; Quelles faveurs ne leur a-t-elle pas impetrées depuis qu'elle a paru dans le monde, & qu'elle s'eſt renduë la Coadjutrice de ſon Fils dans l'ouvrage de la Rédemption des Hommes.

Voici la ſeconde Indulgence pleniére, & univerſelle que Dieu a acordée aux pécheurs ſur le Calvaire en vûë des douleurs extrêmes, & du martire non ſanglant qu'elle ſoufrit au pié de la Croix. Je ſai bien, Meſſieurs, que Dieu ſeul pouvoit ſauver tout le Genre-humain par un ſeul acte de volonté, par la plénitude de ſa puiſſance, & par un pur éfet de ſa miſéricorde, en pardonnant à Adam, & à toute ſa poſterité, ſans exiger aucune ſatisfation de la part des Coupables. Je ſai bien encore que Jesus-Christ ſeul a pû ſauver tout le monde, qu'il n'a eu beſoin du concours d'aucune Créature pour l'aider dans ſon miniſtére, & que le ſang qu'il a répandu a été un prix plus que ſuffiſant pour délivrer les Hommes de la puiſſance du diable, & de la ſervitude du péché; il a voulu néanmoins par un éfet de ſa ſageſſe, que comme une Femme avoit conttribué à les réduire dans

ce dur eſclavage, qu'une autre Femme auſſi contribuât à leur rendre la liberté. Pour bien concevoir ce bon office que la ſainte Vierge a rendu aux pécheurs, & la grandeur de ſon pouvoir auprés de Dieu. Il faut que je me ſerve ici d'un admirable raiſonnement de ſaint Bernardin. Ce devot Pére qui n'avoit que des penſées hautes & élevées lors qu'il prêchoit des grandeurs de Marie, établit d'abord ce principe: *Plus poteſt facere Beata Virgo de Deo, quam Deus de ſeipſo.* La Vierge bien-heureuſe peut faire de plus grandes choſes de Dieu, que Dieu n'en peut pas faire de lui même. Voici comme il le prouve. Il y avoit, dit il, entre Dieu & la Vierge de certaines choſes contraires & contradictoirement opoſées, qui ſe ſont pourtant miſes d'acord, ſi tôt que Dieu a joint ſon opération avec celle de cette ſainte Vierge. Premiérement, Il étoit impoſſible que Dieu n'engendrât point, parce qu'il eſt infiniment fécond; & il étoit impoſſible qu'une Vierge engendrât, parce qu'elle eſt naturellement ſtérile. Secondement, il étoit impoſſible que Dieu engendrât un autre qu'un Dieu, parce que tout être vivant engendre ſon ſemblable; & il étoit impoſſible qu'une Vierge engendrât un Dieu, parce qu'il n'y avoit Serm. 61.

point de raport entre une telle Mére, & un tel Fils, c'eſt à dire, entre la Créature & le Créateur. Troiſiémement, il étoit impoſſible que Dieu engendrât avec le concours d'une autre perſonne, parce qu'il auroit falu multiplier les perſonnes en Dieu, & détruire ce miſtére de la Trinité ; & il étoit impoſſible qu'une Vierge engendrât ſans le concours d'une autre perſonne, parce qu'elle n'a pas eu elle ſeule le principe actif & parfait de la génération. Qu'a-t-il falu faire pour rompre ces obſtacles, & lever ces impoſſibilitez ? *Acceſſit Deus ad Virginem*, répond ſaint Bernardin, *& neceſſe fuit Virginem generare, & non alium quàm Deum, & non de alio quàm de Deo.* Le Seigneur s'eſt aproché de la Vierge, le Tres-haut l'a couvert de ſon ombre, & ce qui auparavant étoit impoſſible, eſt devenu, non ſeulemene facile, mais encore néceſſaire. Ouï, il a été néceſſaire ; premiérement, que cette Vierge ait engendré, & qu'elle ſoit devenuë féconde : Secondement, il a été néceſſaire qu'elle n'ait engendré qu'un Dieu : Et il a été néceſſaire troiſiémement qu'elle n'ait engendré que par l'opération d'un Dieu, c'eſt à dire, par la vertu du Saint Eſprit. Voila les grandes choſes qu'elle confeſſe dans ſon Cantique

tique, que le Tout-puiſſant a fait en elle pour acomplir le miſtére de l'Incarnation.

D'où j'infére que comme le Pére Eternel n'a voulu donner un Rédempteur aux Hommes que par le miniſtére de Marie, il n'a voulu recevoir auſſi le prix de leur Rédemption que par les mains de cette aimable Vierge : & comme il a voulu qu'elle ait donné ſon conſentement pour revêtir ſon Fils de nôtre chair mortelle dans ſon ſein, il a voulu auſſi qu'elle ait donné ſon conſentement pour le faire mourir du dernier ſuplice ſur le Calvaire: c'eſt ce qu'elle fit par le *Fiat* qu'elle répondit à l'Ange. Vous voulez, Seigneur, dit-elle, que vôtre Fils ſe faſſe Homme dans mon ſein : *Fiat :* que vôtre volonté ſoit acomplie. Vous voulez auſſi que ce même Fils qui eſt le mien auſſi bien que le vôtre, & ſur la vie duquel nous avons un droit commun, vous par la puiſſance Paternelle, & moi par l'autorité Maternelle; Vous voulez, dis-je, que ce Fils ſoit la Victime des péchez du monde, & que le ſang qu'il a tiré de moi devienne le prix de la Rédemption des Hommes : *Fiat :* que vôtre decret éternel ſoit accompli.

Or jugez maintenant ſi mon Pére ſaint François n'avoit pas bien raiſon d'inter-

poſer le credit de cette ſainte Vierge, pour obtenir cette grande miſéricorde qu'il demandoit pour les pécheurs. Il ſavoit bien, ce Séraphique Patriarche, que ſi Dieu le Pére n'avoit pas voulu que ſon Fils ſe fit Homme dans le ſein de cette Vierge ſans ſon conſentement, ni qu'il répandît ſon ſang ſur la Croix ſans qu'elle en eût fait auparavant elle-même un ſacrifice volontaire dans ſon cœur; il ſavoit bien, dis-je, qu'il ne permettroit pas auſſi que les mérites de la mort, & du ſang de ce Fils fuſſent appliquez aux pécheurs ſans la participation de ſa Mére. Voila pourquoi il s'adreſſe à elle, & la conjure d'interpoſer ſon credit pour obtenir ce qu'il demande : ô qu'une requête eſt bien-tôt enterinée, quand elle eſt appuiée ſur le credit d'une telle Médiatrice. C'eſt ce qui a fait dire à ſaint Auguſtin ces belles paroles, pour nous exprimer la force de ſa médiation auprés de Dieu : *Virgo quæ meruit pro liberandis proferre pretium, pluſquam omnes libertatis poteſt impendere ſuffragium.* Cette Vierge qui a mérité de fournir le prix de la Rédemption des Captifs, a plus de credit que tout autre, pour leur procurer la délivrance de leurs chaînes, & le recouvrement de leur liberté.

Apud Vegam. palæſt. 20 cent. 1. num. 1764.

Si Dieu a donc donné la premiére Indulgence pleniére à nos premiers Parens dans le Paradis terreſtre par les ſeuls mérites prevûs de la ſainte Vierge ; & s'il a acordé la ſeconde Indulgence générale à tous les Hommes ſur le Calvaire, par ſes mérites préſens & unis avec ceux de ſon Fils ; qu'eſt-ce que mon Pére ſaint François devoit attendre, ſinon que JESUS-CHRIST lui en acorderoit une troiſiéme en faveur de tous les pécheurs par une application des mérites paſſez de ſa Mére, auſſi-bien que des ſiens ? C'eſt ici, où s'il reſtoit quelque Calviniſte en France, qui fût encore abuſé par ſon miniſtre, & qui n'eût pas fait une ſincere abjuration de ſes erreurs ; il faudroit entrer avec lui en controverſe ſur le ſujet des Indulgences : mais comme je les crois tous rentrez de bonne foi dans le ſein de l'Egliſe, je n'ai qu'à leur dire, que c'eſt une vérité Catholique qu'il y a dans l'Egliſe un Tréſor immenſe & inépuiſable compoſé, non ſeulement des mérites, & des ſatisfactions infinies de JESUS-CHRIST, mais encore des mérites & des ſatisfactions abondantes de la ſainte Vierge, & des Saints. C'eſt ce qui a été déclaré dans le Concile de Trente ; & par une conſtitution formelle

Concil. Trid. ſeſſ. 27. cap. 21.

de Clement VI. Le Fils de Dieu aiant répandu tout ſon ſang, & donné un prix infini pour la Rédemption du monde : *Et ne ſupervacua, inanis, aut ſuperflua tantæ effuſionis miſeratio redderetur* : Et de peur, dit ce ſouverain Pontife, que cette ſurabondante ſatisfaction ne demeure vaine, inutile & ſuperfluë : *Theſaurum Militanti Eccleſiæ acquiſivit volens ſuis Theſauriſare filiis Pius Pater* : Ce Pére miſéricordieux voulant amaſſer des biens ſpirituels pour ſes Enfans, a acquis à l'Egliſe Militante un Tréſor infini de ſes mérites, afin qu'il leur ſoit ouvert & diſtribué dans leurs néceſſitez. Et puis il ajoûte : *Ad cujus quidem Theſauri cumulum, Beatæ Dei genitricis, & omnium electorum merita adminiculum præſtare noſcuntur.* Et comme Dieu ne laiſſe aucun bien ſans recompenſe, il a comblé ce Tréſor par les mérites de la ſainte Vierge, & de tous les élûs ; afin que le ſuperflu de leurs ſatisfactions ſoit appliqué aux membres de l'Egliſe, & que les bonnes œuvres qui ne ſont pas recompenſées dans les uns, ſoient recompenſées dans les autres. C'eſt ce que le Pape Leon X. a confirmé par ſa Bulle, dans laquelle il condanne les erreurs de Luther.

In extr. unigenit. de pœnit. & remiſſ.

Ce Dogme ſuppoſé : je dis que nôtre

Pére ſaint François ne pouvoit pas interpoſer une autorité plus puiſſante pour impétrer aux pécheurs une abolition générale de tous leurs crimes, que celle de la ſainte Vierge : & pour vous convaincre de cette diſpoſition, c'eſt que je ſoutiens qu'elle a un droit inconteſtable ſur le fond de ce Tréſor. En voici les raiſons : premiérement, c'eſt elle qui a fourni au Fils de Dieu le Corps qu'il a livré à la mort, & le ſang qu'il a répandu ſur la Croix pour le ſalut du monde : ainſi s'il a racheté tous les Hommes : *Ab illa accepit unde redimeret :* dit ſaint Thomas de Ville-neuve ; c'eſt de la Vierge dont il a emprunté une partie du prix de leur Rédemption ; & par conſequent les biens, & les merites du Fils ſont en quelque façon les biens, & les merites de la Mére : ſecondement, lors que JESUS-CHRIST s'immola ſur le Calvaire, elle eut beaucoup de part à cét holocauſte ſanglant : comme elle n'avoit qu'un même cœur, qu'un même eſprit, & qu'une même volonté avec lui, elle n'offrit auſſi qu'un même ſacrifice avec lui : toute la différence qu'il y eut ; c'eſt que JESUS l'offrit avec le Sang de ſes veines, & Marie avec le plus pur Sang de ſon cœur : voila pourquoi les Péres l'apellent la

Serm. de Purificat.

Coadjutrice de ſon Fils dans l'ouvrage de nôtre Rédemption : troiſiémement, lors que cette bonne Mére racheta ſon Fils au jour qu'elle le préſenta à Dieu ſon Pére dans le Temple ; *Non ſibi ſoli emit, ſed toti mundo :* Ce ne fut pas pour elle ſeule qu'elle le racheta, dit S. Thomas de Ville-neuve, mais ce fut pour tout le monde : *Vt per hanc ejus emptionem in omnia illius opera mundus actionem ſortiretur, & jus.* Afin que le monde en vertu de cét achat eût droit & action ſur tous les mérites de ſon Fils. Et par conſequent cette ſainte Vierge aiant droit ſur les mérites de ſon Fils, qui ſont le fond du Tréſor de l'Egliſe, ſaint François ne pouvoit pas prendre une plus puiſſante Médiatrice pour obtenir une Indulgence univerſelle aux pécheurs, que celle qui s'aproche du Trône de Dieu ; non pas en qualité de Servante, mais en qualité de Mére ; non pas comme une ſupliante qui uſe de priéres, mais comme une Souveraine qui parle avec autorité: quatriémement, le Tréſor de l'Egliſe eſt augmenté de ſes propres mérites, & que n'aiant jamais eſté coupable d'aucun péché véniel, elle n'a par conſequent jamais été redevable à la Juſtice de Dieu pour aucune peine ; Elle a droit d'appli-

Serm. de Pu.ific.

Card. Pet. Damian. Serm. de Nativit.

quer ſelon l'ordre des deſſeins de la volonté de Dieu, ſes ſatisfactions abondantes à qui elle veut, dit ſaint Bernardin, quand elle veut, & autant qu'elle veut: cinquiémement, comme les Saints ont contribué par leurs bonnes œuvres à groſſir le Tréſor de l'Egliſe; puiſqu'il eſt certain, diſent les Théologiens, qu'une bonne œuvre peut être tout enſemble méritoire, & ſatisfactoire; méritoire de la vie éternelle, parce qu'elle eſt faite en grace, & en charité; & ſatisfactoire pour la peine, parce qu'elle eſt faite avec incommodité & travail. Et comme la Sainte Vierge a été en quelque maniere cauſe de ſalut, & de ſanctification à pluſieurs élûs par les graces qu'elle leur a obtenuës, & méritées, ne puis-je pas dire qu'elle a eu auſſi un certain droit ſur leurs ſatisfactions comme ſur celles de ſon fils pour en faire l'application aux pécheurs dans le beſoin? C'eſt dans cette penſée qu'un ſçavant contemplatif l'appelle: *Theſauraria gratiarum*: la Tréſoriere des graces de Dieu, l'économe des biens & des mérites de ſon Fils, la diſpenſatrice des dons & des faveurs du S. Eſprit. D'où il conclud, que ſi pluſieurs Saints dans le Ciel obtiennent pluſieurs graces à ceux dont le ſalut leur avoit été commis en ce

Bellar. lib. 1 de Indulg. cap. 1.

Idiota. lib. de contem. Virg in prolog.

monde, & s'ils obtiennent ces graces : *Iure quodam patrocinij* : par un certain droit de patronage & de protection : Ce droit, dit-il, convient encore à plus juſte Titre à Marie : *quia ſicut eſt omnium regina, ita & omnium Advocata, & Patrona, & illi cura eſt de omnibus.* Puiſque comme elle eſt Reine & Mére de tous les Hommes, elle eſt auſſi l'Avocate & la protectrice des pécheurs, & étend ſes ſoins maternels ſur tout le monde.

Mais enfin, quand elle n'obtiendroit pas les graces qu'elle demande, avec tout le droit & l'empire que les Péres lui attribuent. Avoüons que comme ſon amour pour les pécheurs eſt tendre & ingenieux, elle ſait l'art de toucher le cœur de Dieu, & l'endroit par où il le faut prendre pour le rendre ſenſible à leurs miſeres. Le devot Arnoux de Chartres avoit bien médité ſur cette matiere, lors qu'il diſoit que l'Homme ſe pouvoit promettre un accez favorable auprés de Dieu, perſuadé qu'il devoit être qu'il avoit JESUS-CHRIST pour médiateur auprés de ſon Pére, & Marie pour Avocate auprés de ſon Fils : Un tel préjugé peut faire eſperer à un criminel un heureux ſuccez de ſon affaire, & le gain infaillible de ſon procez. Mais de qu'elle maniere eſt-ce que ce Médiateur,

& cette Avocate plaident la cauſe du pécheur? Ah que cette maniere eſt amoureuſe! Tout ſe fait ſans bruit, tout ſe traitte dans le ſilence: *Chriſtus nudato latere Patri oſtendit latus & vulnera: Maria Chriſto pectus, & ubera.* JESUS-CHRIST montre à ſon Pére ſon côté & ſes plaies: Marie montre à ſon Fils ſon ſein, & ſes mamelles. O que cette maniere de parler eſt éloquente & patétique, & que le cœur eſt bien plutôt gagné par les yeux que par les oreilles! En éfet, ajoûte cét Abé de Bonneval: *Non poteſt ullo modo eſſe repulſa, ubi concurrunt & orant omni lingua diſertiùs hæc charitatis inſignia.* Qu'eſt-ce que Dieu pourroit réfuſer dans ſa plus grande colere, lors qu'il voit tant d'objets d'amour, & tant de caracteres de charité concourir enſemble, & parler avec une éloquence ſi victorieuſe en faveur des plus grands Pécheurs. C'eſt de cét innocent artifice dont s'eſt ſervi aujourd'hui mon Seraphique Patriarche pour reuſſir dans ſon grand deſſein: il préſente ſa requête avec un profond reſpect, il expoſe ſa demande avec une grande humilité, & puis, la face contre terre, il demeure dans le ſilence, il laiſſe parler Marie à JESUS, & JESUS à ſon Pére: cette Mére d'amour

Tract. de laudibus Mariæ.

montre à ſon Fils le ſein qui l'a porté, le Fils montre à ſon Pére ſon côté qui a été ouvert. Ah mon Dieu il n'en faut pas d'avantage: il me ſemble que je vois déja le Ciel ouvert, & répandre un torrent de graces ſur la terre; non il n'en faut pas d'avantage: François levez vous, dit JESUS-CHRIST, allez j'exauce vôtre priére, & j'accorde à tous ceux qui repentant de leurs péchez, viſiteront cette Egliſe Indulgence pleniere, & remiſſion de tous leurs péchez quant à la coulpe, & quant à la peine. Tant il eſt veritable que ſi S. François a demandé cette grace par un mouvement de ſa charité; & que ſi l'a ſainte Vierge la obtenuë par la grandeur de ſon credit; JESUS-CHRIST l'a accordée par la plénitude de ſa puiſſance. C'eſt la troiſiéme partie de ce diſcours.

III. PARTIE. DIeu eſt ſi ami de l'Ordre, qu'il emploie toûjours ſa puiſſance auſſi-bien que ſa ſageſſe pour le conſerver par tout. Examinez ſa conduite dans le gouvernement du monde, il eſt ſi jaloux que l Ordre, qu'il a établi parmi les Créatures dans la création de l'Univers, ſoit gardé avec exactitude, qu'il ne permet jamais qu'il ſoit violé avec impunité: *Ordinem naturalem*

ſervare jubens, & violari vetans: dit ſaint Auguſtin. Si du monde Elémentaire vous paſſez au monde Civil; c'eſt-à-dire, dans le gouvernement des Etats, il veut que l'ordre qu'il y a établi ſoit régulierement obſervé par tout: Ecoutez comme ſaint Paul parle de ſa part aux Romains. Que tout Homme, leur dit-il, ſoit ſoumis aux puiſſances ſuperieures: car il n'y a point de puiſſance qui ne vienne de Dieu; & c'eſt lui qui a établi toutes celles qui ſont dans le monde: d'où il conclud, que quiconque s'oppoſe aux puiſſances, s'oppoſe à l'Ordre de Dieu, & que ceux qui leur reſiſtent s'attirent la condannation ſur eux-mêmes. Enfin ſi du gouvernement naturel du monde, & du gouvernement Civil des Etats, vous paſſez au gouvernement Spirituel de l'Egliſe, vous verrez que l'Ordre eſt ſi inviolablement gardé en toutes choſes, que lui-même s'y ſoumet, & ne s'en diſpenſe jamais. Si la Loi de Moïſe ordonnoit que lors qu'un Lépreux ſeroit gueri, il s'iroit preſenter au Prêtre pour en tirer un témoignage autentique de ſa guériſon; parce que le Prêtre étoit établi par titre d'Office, juge competant de ces ſortes de maladies. JESUS-CHRIST a toûjours ſuivi cét Ordre, & obeï à cette Loi,

Rom. cap. 13. v. 1. 2.

lors qu'aprés avoir gueri ces ſortes de malades, il les envoioit au Prêtre ; afin qu'on ne lui pût reprocher qu'il étoit un tranſgreſſeur de la Loi, & un perturbateur des choſes divinement ordonnées pour conſerver la dignité des Prêtres, & l'honneur de la Religion. Et en même tems qu'il a établi ſon Egliſe ſur les ruïnes de la Sinagogue, qu'il a établi S. Pierre ſon Vicaire, qu'il lui a donné les clefs du Roiaume des Cieux, avec la puiſſance de lier, & de délier ; il ſemble qu'en retournant dans le ſein de ſon Pére, il ſe ſoit dépoüillé de cette puiſſance, pour en laiſſer le libre exercice à cét Apôtre, & à ſes ſucceſſeurs. Il faut dire la même choſe de la puiſſance de remettre & de retenir les péchez qu'il donna a tous ſes autres Diſciples, lors qu'en ſoufflant ſur eux, il leur communiqua ſon S. Eſprit. Il ſemble, pour me ſervir de ſes propres paroles, que comme le Pére ne juge perſonne, mais qu'il a remis à ſon Fils toute la puiſſance de juger : qu'auſſi le Fils de Dieu ne pardonne plus les péchez à aucun pécheur, mais qu'il en a laiſſé toute la puiſſance aux Prêtres, & aux Paſteurs de ſon Troupeau : Quoi-que pourtant ce ſoit toûjours lui, qui comme Juge ſouverain, pardon-

ne les péchez au Tribunal de pénitence, comme c'eſt lui, qui en qualité de Prêtre inviſible ; offre le Sacrifice de ſon Corps à l'Autel.

C'eſt une verité dont lui-même nous a donné une admirable figure dans l'Evangile. Aprés que ce divin Sauveur eut reſſuſcité le Lazare par la vertu de ſa parole, il ne voulut pas rompre ſes liens ni ſon Suaire par la même puiſſance dont il lui avoit rendu la vie. Mais il commanda à ſes Apôtres de le délier : *Solvite illum :* Pour nous apprendre que c'étoit lui qui rendoit aux pécheurs la vie de la grace par un éfet de ſa puiſſance ; mais que c'étoit à ſes Apôtres, & aux Prêtres de rompre les liens, de leurs péchez par la vertu de leur Miniſtere. Voila l'ordre qu'il a établi dés le commencement de l'Egliſe, & il veut qu'il ſoit ſi inviolablement gardé dans le cours ordinaire de ſon gouvernement, que lui-même ne s'en diſpenſe point. Ne cherchons point de preuves étrangeres de cette verité, la ſolemnité de ce jour en eſt une inconteſtable. Il eſt vrai qu'il a acordé à la priére de S. François, & par la médiation de la ſainte Vierge, une Indulgence pléniere, & un pardon général de tous les péchez, & qu'il l'a acordée par la plénitude de ſa

Joan. cap. 11. v. 44.

puiſſance, comme Fils de Dieu, comme ſouverain Pontife de la nouvelle Loi, & comme Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſedech : mais comme il veut que l'Ordre qu'il a établi dans ſon Egliſe pour la diſpenſation de ſon Tréſor, ſoit obſervé, il envoia S. François au Pape qui eſt ſon Vicaire en terre, pour en obtenir la confirmation.

Ne croiez pas, mes Fréres, que cette conduite ſoit injurieuſe à la dignité de JESUS-CHRIST ; non, la plénitude de ſa puiſſance a paru également par tout, ſoit lors que cette Indulgence a été accordée, ſoit lors qu'elle a été confirmée, ſoit lors qu'elle a été publiée. La plénitude de ſa puiſſance a paru dans ſa Conceſſion, puis qu'elle a été accordée par l'infaillibilité de ſa parole : Elle a paru dans ſa confirmation, puis qu'elle a été ratifiée par l'autorité du Saint Siege : Elle a paru dans ſa publication, puis qu'elle a été divulgée par la vertu des miracles. Ainſi je puis dire que cette puiſſance du Sauveur du monde n'a jamais paru plus liberale ni plus magnifique qu'a l'ocaſion de cette Indulgence.

Elle a éclaté dans ſa conceſſion, puis que lui-même a ouvert le Tréſor de ſon Egliſe, & a acordé ce pardon de vive

voix, & par l'autorité infaillible de ſa parole : comme il eſt le Maître, & le Propriétaire de ce Tréſor, il a droit de l'ouvrir quand il lui plaît, & d'en communiquer les biens à qui il lui plaît. En éfet la Théologie m'apprend que ſes mérites, & ſes ſatisfactions, qui ſont le fond inépuiſable de ce Tréſor, ſe répandent par deux ſortes de Canaux ſur les Fidéles; ſavoir, par celui des Sacremens, & par celui des Indulgences. C'eſt par le Canal des Sacremens que nous recevons la grace de la juſtification par un écoulement, & une application des mérites de JESUS-CHRIST. Car toute la puiſſance de remettre les péchez qui a été laiſſée dans l'Egliſe, eſt attachée aux Sacremens : JESUS-CHRIST ſeul les peut remettre hors des Sacremens par ſa puiſſance d'excellence, qui n'eſt ni liée, ni eſclave de ces ſignes ſenſibles. ainſi c'eſt JESUS-CHRIST qui abſout lui-même les pécheurs au Tribunal de pénitence, qui prononce par la bouche du Prêtre cette ſentence d'abſolution : *Ego te abſolvo* : Et cette ſentence eſt ſi éficace, qu'elle eſt la premiére Indulgence pleniére de tous les péchez quant à la coulpe qu'elle remet, & quant à la peine éternelle qu'elle change en temporelle. C'eſt donc par le canal des

Sacremens que le Tréſor des merites de Jesus-Christ ſe répand ſur les pécheurs: mais c'eſt par le canal des Indulgences que le Tréſor de ſes ſatisfactions coule, & s'applique aux pénitens pour la compenſation des peines temporelles dont ils ſont redevables à la Juſtice de Dieu. Tellement que, comme c'eſt Jesus-Christ lui-même qui a accordé l'Indulgence de la Portioncule par la plénitude de ſa puiſſance, ſa validité eſt appuiée ſur l'autorité infaillible de ſa parole. Lui-même l'a promiſe à mon Seraphique Patriarche, lui-même la lui a donnée de vive voix: Ainſi l'on ne peut la revoquer en doute, ſans douter en même tems ou de la puiſſance, ou de la ſincerité, ou de la libéralité du Fils de Dieu. Douter de ſa puiſſance, c'eſt en faire un Dieu mineur & pupille qui n'a pas l'adminiſtration de ſes biens, & nier qu'il ait reçû toute puiſſance au Ciel, & en Terre, contre l'aſſurance qu'il en donna à ſes Apôtres aprés ſa réſurrection; qu'elle impieté ſi ce doute fût entré dans l'eſprit de Magdelaine, elle ne ſe ſeroit pas tenuë trop aſſurée de l'Indulgence pleniére, & de la remiſſion de ſes péchez que ce divin Sauveur lui donna malgré le murmure du Phariſien & de tous les aſſiſtans : *Remittuntur ei*

ei peccata multa. Douter de ſa ſincerité, c'eſt en faire un Dieu fourbe & trompeur, & s'inſcrire en faux contre tout ce qu'il a jamais dit, ou promis, ſoit de vive voix, ſoit dans ſes Saintes Ecritures, en faveur des pécheurs : Quel blaſphême ! ſi ce doute fût entré dans l'eſprit du bon Larron, lors que Jeſus mourant lui promit qu'il ſeroit avec lui ce jour là en Paradis, il auroit tenu cette parole fort ſuſpecte, & ne ſeroit pas mort dans un ſi grand repos d'eſprit, ni avec une aſſurance ſi infaillible de ſon ſalut. Enfin douter de ſa libéralité, c'eſt en faire un Dieu chiche & avare, & lui ravir la gloire que l'Apôtre lui donne, quand il dit, qu'étant ſouverainement riche, il s'eſt fait extrêmement pauvre pour nous enrichir : Quelle horrible témérité ! Si ce doute fût entré dans l'eſprit de Zachée, il ne ſe ſeroit pas cru ſi bien recompenſé de ſon hoſpitalité, ni n'auroit pas fait grand fond ſur les abondantes benedictions que cét aimable Rédempteur verſa dans ſa maiſon, lors qu'il lui fit l'honneur d'y loger, & d'y attacher une Indulgence pleniére, par les belles paroles qu'il dit en y entrant: *Hodie huic domui ſalus à Deo facta eſt.* Le ſalut entre aujourd'hui dans cette maiſon. Arriere donc doute, incrédulité, dé- Luc. cap. 19. v. 9.

fiances, puis que vous faites injure à la puiſſance, à la ſincerité, & à la liberalité du Fils de Dieu. Il eſt donc vrai que c'eſt à l'occaſion de cette Indulgence qu'il a fait paroître la plénitude de ſa puiſſance, puiſque cette grace eſt non ſeulement appuiée ſur l'infaillibilité de ſa parole, mais qu'elle eſt encore confirmée par l'autorité du S. Siege.

Le Fils de Dieu ne dérogea point à la plénitude de ſa puiſſance, lors qu'il envoia S. François au Pape pour lui demander la confirmation de l'Indulgence qu'il lui avoit accordée de vive voix ; cette puiſſance de diſpenſer le Tréſor de l'Egliſe n'eſt ni détruite ni diviſée par la communication qui en a été faite aux Paſteurs ; Elle réſide en JESUS-CHRIST comme dans le chef, & elle réſide dans le Pape comme dans ſon Vicaire. C'eſt cette puiſſance qu'il communiqua à ſaint Pierre & à ſes ſucceſſeurs par cette promeſſe ample & générale qu'il lui fit, que tout ce qu'il délieroit ſur la terre, ſeroit délié dans le Ciel. Il lui donna par ces paroles la puiſſance non ſeulement de remettre les péchez, mais encore de rompre tous les liens, & de briſer toutes les chaînes qui pourroient empêcher les Hommes d'entrer dans le Ciel. Or comme les

peines temporelles ſont des liens qui n'en permettent pas l'entrée à ceux qui ſont redevables à la Juſtice de Dieu, JESUS-CHRIST pour pourvoir pleinement au ſalut des Fidelles, a laiſſé dans ſon Egliſe la puiſſance non ſeulement de remettre les péchez quant à la coulpe, dans le Sacrement de Pénitence, par l'application du Tréſor de ſes mérites, mais encore de les remettre quant aux peines temporelles hors du Sacrement, par l'application du Tréſor infini de ſes ſatisfactions. Saint François donc ſuivant l'ordre qu'il avoit reçû du Fils de Dieu, va trouver le Pape Honorius III. qui étoit à Peruſe, il ſe proſterne à ſes pieds, il lui expoſe ſa commiſſion, il lui demande de ſa part une remiſſion pleine & entiére de tous les péchez, quant à la coulpe, & quant à la peine pour tous ceux, qui en eſprit de pénitence, avec un cœur contrit, & humilié, aprés avoir confeſſé leurs péchez à un Prêtre, viſiteront l'Egliſe de nôtre-Dame des Anges: & comme l'Indulgence, ajoute-t-il, qu'il m'a accordée n'eſt pas commune, il a voulu auſſi la diſpenſer des peines ordinaires que l'on ordonne pour de ſemblables graces: l'aumône, qui en eſt inſéparable, ne ſe doit pas exiger en cette occaſion, ou Dieu veut que le

pécheur tienne tout de ſa liberalité infinie. Le Pape quoi que ſurpris d'une demande ſi extrordinaire, ne pût reſiſter au mouvement de l'Eſprit divin qui lui parloit interieurement au cœur, pendant qu'il lui parloit exterieurement à l'oreille par la bouche de François : Il s'écria tout haut par trois fois, c'eſt ici une affaire de Dieu, & non pas une invention des Hommes : c'eſt le Maître qui parle, & non pas le Serviteur : Allez François, lui dit le Saint Pére, je vous acorde vôtre demande dans la forme que JESUS-CHRIST l'a preſcrite, & de la maniére que vous le ſouhaitez. C'eſt ainſi, Meſſieurs, que cette Indulgence que JESUS CHRIST avoit acordé lui-même par la plénitude de ſa puiſſance, ſur ſon Trône de gloire, a été confirmée par l'autorité infaillible de ſon Vicaire dans le Tribunal de l'Egliſe, & & dans un Conſiſtoire de pluſieurs Cardinaux.

Voici, M. une avanture des plus mémorables qui ſoit peut-être arrivée depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme. Quoi que les Proteſtans aient déclaré la guerre à toutes les Indulgences en général, ils ſe ſont pourtant déchaînez avec plus d'impieté & de chaleur pour combattre celle-ci en particulier. Martin Kemnitius

comme le plus emporté de tous l'appelle : *Impudentiſſimam fabulam.* Une fable tres-impudente, & un conte fait à plaiſir. Mais ne vous étonnez pas ſi cét impoſteur a parlé lui-même avec tant d'impudence; le ſavant Cardinal Bellarmin nous en a donné la véritable raiſon. Les Hérétiques dit-il, ont grand interêt de faire paſſer l'Hiſtoire de cette Indulgence, pour une fable : *Quoniam per eam hiſtoriam tria Catholica dogmata confirmantur : unum de indulgentiis; alterum de pontifice maximo; tertium de confeſſione.* C'eſt parce que trois dogmes Catholiques ſe trouvent parfaitement & invinciblement confirmez par la verité de cette Hiſtoire; le premier, c'eſt que la validité des Indulgences y eſt reconnuë, le ſecond, c'eſt que l'autorité du Pape y eſt établie, le troiſiéme, c'eſt que la néceſſité de la Confeſſion y eſt prouvée. La validité des Indulgences y eſt reconnuë, puis que c'eſt JESUS-CHRIST lui-même qui a acorde celle-ci par la plénitude de ſa puiſſance : l'autorité du Pape y eſt établie, puis que le même Fils de Dieu envoie ſaint François au Pape pour obtenir la confirmation de ladite Indulgence par la puiſſance des clefs dont il eſt Dépoſitaire : Enfin la néceſſité de la Confeſſion y eſt prouvée, puis que le

In 4. p. Exam. Concil. Trid. de Indul. p. 462.

Bellar. lib. 1. de Indul. c. ult.

Fils de Dieu ne fait part de ſes ſatisfactions par cette Indulgence qu'à ceux qui ſe ſeront confeſſez, la remiſſion des peines ſupoſant toûjours la remiſſion de la coulpe Or comme les Prétendus Réformez ne veulent ni Indulgence, ni Pape, ni Confeſſion ; ce n'eſt pas merveille, dit ce devot Cardinal, s'ils ont voulu faire paſſer pour une fable, cette Hiſtoire qui eſt la ruïne de leurs erreurs, & la confirmation de ces trois dogmes de foi. Mais ils ſe ſont tourmentez en vain, leurs éforts ont êté inutiles, & la verité a triomphé du menſonge. Le Fils de Dieu a fait paroître la plénitude de ſa puiſſance, non ſeulement lors qu'il a acordée lui-même cette Indulgence par l'infaillibilité de ſa parole, & lors qu'il l'a ratifiée dans le Ciel aprés l'avoir fait confirmer par l'autorité de ſon Vicaire en terre ; mais encore lors qu'il l'a publiée lui-même par tout le monde par la vertu des miracles.

Comme le miracle eſt une opération qui ſurpaſſe toutes les forces de la nature, & toute l'activité des cauſes ſecondes, Il ne peut être produit que par la cauſe premiére ; Dieu ſeul en eſt l'Autheur par ſa toute-puiſſance ; & comme il eſt la verité éternelle & infaillible, qui ne peut

ni mentir ni tromper, il ne fait jamais miracle que pour la confirmation de quelque verité ; autrement il paſſeroit pour menteur, & ſon témoignage pour une impoſture. Dieu a fait tant de prodiges pour prouver la verité de l'Indulgence de la Portioncule, que nous devons être convaincus, que comme c'eſt JESUS-CHRIST qui l'a acordée à ſaint Francois par la plénitude de ſa puiſſance ; c'eſt lui auſſi qui l'a publiée par tout le monde, par la vertu des miracles. Quel plus grand miracle que celui de ces ſix roſes que ſaint François preſenta au Pape Honorius? Il eſt vrai que le buiſſon où elles avoient été cueillies, avoit été arroſé du ſang de ce Saint, mais elles avoient été produites au mois de Janvier, & dans la rigueur de l'Hiver. Voila pourquoi ce Souverain Pontife étonné de cette merveille, comprit fort bien, par la beauté, & par l'odeur extrordinaire de ces fleurs, que l'Auteur de la nature qui les avoit fait naître, vouloit être encore reconnu pour l'Auteur de la grace, & de l'Indulgence que ce ſaint Homme lui demandoit de ſa part.

S. Thom 22. quæſt. 178. art 1. in cor.

Vadingi Annal. ord. an. 1223.

Quel plus grand miracle que de voir toute la ſageſſe humaine confonduë en cette occaſion ? Car le Pape aiant donné commiſſion aux Evêques d'Aſſiſe, de

Perouſe, de Todi, de Spolete, de Foligni, de Nocera, & d'Augubio de publier cette Indulgence à Nôtre-Dame des Anges comme donnée de la bouche de JESUS-CHRIST ; ces Prélats ſe rendirent au lieu & au jour aſſigné : Ils ordonnerent à ſaint François d'expoſer lui-même au peuple la grace qu'il avoit obtenuë du Ciel : ce grand Saint monta ſur un échafaux qu'on lui avoit dreſſé, & aprés avoir raconté la maniére dont il avoit reçû cette faveur de la bonté du Fils de Dieu, par les interceſſions de ſa ſainte Mére, il aſſura que le Pape, ſelon l'intention de JESUS-CHRIST, entendoit que cette Indulgence pût être gagnée tous les ans au même jour, & à perpétuité. Les Evêques furent choquez de cette perpétuité, & voulûrent la limiter à dix ans : mais celui d'Aſſiſe l'aiant voulu publier avec cette reſtriction, il ne put jamais prononcer ces mots, *pour dix ans*, quelque éfort qu'il fit pour cela, & fut obligé contre ſa volonté de prononcer, à perpétuité. Les autres Prélats tenterent la même choſe, Ils voulurent corriger ce que celui d'Aſſiſe avoit dit, mais en vain; ils furent tous forcez par une vertu ſecrette de s'abandonner à l'eſprit divin qui vouloit parler par leur bouche, & déclarer à tous les Auditeurs que

cette Indulgence étoit perpétuelle. Il n'en falut pas davantage, tous ces Prélats & tout le peuple prirent ce miracle pour une confirmation autentique de la verité de cette Indulgence.

Quel plus grand miracle, que de conſiderer que le Souverain Pontife n'aiant jamais donné de Bulle pour la publication de cette Indulgence, elle ſe ſoit néanmoins divulguée par tout le monde, ſoit par le miniſtére des Anges qui comme Ambaſſadeurs inviſibles de Dieu ont portez la nouvelle par tout, ſoit par des voix ſecretes qui ſe font entendre, non pas à l'oreille, mais au fond du cœur, & qui y attirent tous les ans une ſi grande multitude de peuple, que la Ville d'Aſſiſe ne pouvant les contenir, on eſt contraint de dreſſer des tentes par toute la Campagne pour loger les Etrangers.

Quel plus grand miracle que celui que ſainte Brigitte raconte d'elle-même? cette Princeſſe Suedoiſe, ſi fameuſe par ſa ſainteté, & par ſes révelations approuvées dans le Concile de Conſtance, avoüe qu'étant venuë à Aſſiſe pour gagner cette Indulgence, elle entra en quelque doute de ſa vérité; mais JESUS-CHRIST lui apparut, & l'aſſura qu'il l'avoit donnée de ſa propre bouche à S. François. Vading. in Annal. an. 1223.

Quel plus grand miracle que le témoignage qu'ont rendu plusieurs ames bienheureuses qui ont apparu à plusieurs personnes de pieté, & les ont assuré qu'étant mort aprés avoir gagné cette Indulgence, elles étoient entrées dans le Ciel, sans passer par le Purgatoire. Les Papes Martin IV. & Paul III. étoient si persuadez de cette verité qu'ils ont déclarez en préſence de Témoins dignes de foi qu'ils croioient cette Indulgence tres-véritable, & qu'au cas qu'elle ne fût pas de la sorte qu'on le publioit, ils l'acordoient de nouveau par la plénitude de l'autorité Apostolique, & par toute la puissance de JESUS-CHRIST dont ils étoient Dépositaires. Mais comme les bien-faits de Dieu, aussi-bien que ceux des Princes se doivent étendre, & non pas rétrecir: Sixte IV. étendit cette Indulgence aux Religieuses pour la pouvoir gagner dans leurs Eglises; & passant encore plus avant, il l'étendit dans toutes les Eglises de l'Ordre de S. François, tãt pour les Religieux que pour les Séculiers; ce que plusieurs de ses Successeurs ont confirmé. Et Urbain VIII. voulant laisser à la postérité un monument éternel de l'estime qu'il faisoit de cette Indulgence, déclara par un bref exprés l'an 1624. que quoi que toutes les autres

Indulgences ceſſaſſent dans le tems du Jubilé celle de Nôtre-Dame des Anges ſubſiſteroit toûjours dans ſa vigueur : Il le ſavoit bien ce grand Pape, que tel étoit la volonté du ſuprême Pontife dont il étoit le Vicaire.

Que me reſte-t-il à vous dire pour vôtre inſtruction, ſinon que ſi vous ne recevez pas l'aplication des ſatisfactions de JESUS-CHRIST par le bien fait de cette Indulgence ; ce n'eſt point par le défaut de validité dans l'Indulgence même, mais c'eſt par le défaut des diſpoſitions néceſſaires à en recevoir le fruit ? Ceux donc qui veulent ſe mettre dans une véritable & ſeure diſpoſition de la gagner doivent pour entrer dans les pures intentions de la ſainte Egliſe, & de JESUS-CHRIST même, s'exciter à des mouvemens ſinceres de pénitence, & travailler avec ſoin à ſe purifier des péchez de leur vie paſſée ſelon leurs forces. Et alors quand ils n'auroient pas aſſez de vigueur, ni de fermeté pour s'en aquiter dans toute l'étenduë qu'il ſeroit néceſſaire pour rendre leurs ſatisfactions proportionnées à leurs péchez ; L'Egliſe comme une bonne Mére conſiderant leur bonne volonté, & compatiſſant à leur foibleſſe y ſupplée par l'épanchement de ſon Tréſor, c'eſt

à dire, par les Indulgences qu'elle leur préſente ; afin qu'ils puiſſent s'aquiter ainſi entiérement de ce qu'ils doivent à la Juſtice de Dieu, ne le pouvant pas faire par leurs ſeules bonnes œuvres, & par le mérite de leur bonne vie. C'eſt ce que ſaint Ciprien a fort bien remarqué, lors que parlant de celui à qui les Indulgences des Martirs pouvoient ſervir devant Dieu, il dit trois paroles mémorables : *Pœnitenti*, *operanti*, *roganti*. C'eſt à celui qui a un veritable repentir de ſes péchez, qui fait de bonnes œuvres, & qui tâche de fléchir la Juſtice divine par la priére, & par l'oraiſon. Je me ſouviens à ce propos d'un trait remarquable raporté dans les Annales Eccleſiaſtiques. L'Evêque de Sincolne en Angleterre, aiant demandé une Indulgence pléniere à Grégoire VII. Ce grand Pape la lui acorda en ces termes qu'on ne peut pas aſſez loüer. Nous vous envoions l'abſolution, & la remiſſion de vos péchez que vous nous avez demandée : pourvu néanmoins que vous travailliez autant que vous le pourrez à vous purifier de toute ſoüillure, en pratiquant les bonnes œuvres & pleurant les fautes de vôtre vie paſſée, afin de pouvoir offrir vôtre corps à Dieu comme un Temple bien net, & digne

Serm. de Lapſis.

Greg. VII Ann. 1.

de ſa Majeſté. Si ces paroles ſont belles, la réflexion qu'y fait le Cardinal Baronius, ne l'eſt pas moins. J'ai raporté ceci, dit-il, *Vt appareat ſedis Apoſtolicæ indulgentias illis communicari, qui quantùm ſuppetunt vires, bene operari non prætermittunt; non autem ignavis, otioſis, ac negligentia torpeſcentibus.* Pour faire voir que les Indulgences que le ſaint Siége Apoſtolique acorde, ne ſont que pour ceux qui travaillent ſelon leurs forces à faire tout le bien qu'ils peuvent: & non pas pour les perſonnes lâches & négligentes. Ad an. Ch. 1073 n. 61.

Tous les Papes tiennent le même langage, lors qu'ils diſent dans les Bulles du Jubilé, qu'ils acordent les Indulgences à ceux qui ſeront contrits & pénitens, comme on voit dans celle du premier Jubilé donné par Boniface VIII. & cette condition eſt ſi eſſentiellement requiſe que tous les Docteurs aſſurent que l'Indulgence ne remet point la peine des péchez veniels pour leſquels on a encore de la complaiſance & de l'affection: parce qu'il faut poſer pour principe, que jamais la peine n'eſt remiſe, que la coulpe ne ſoit éfacée. Il faut donc premiérement être vraiment contrit & pénitent pour gagner une Indulgence: Il faut de plus, ajoûte le PapePaul II. que les Chrétiens In Bulla quę incip *Antiquorum.*

travaillent à expier les péchez en toute maniére ; non ſeulement par les choſes preſcrites dans les Bulles ; mais encore par d'autres œuvres méritoires : afin que par le moien des bonnes œuvres, & par la vertu des Indulgences, c'eſt à dire, par les mérites de JESUS-CHRIST, & par les abondantes ſatisfactions de la Vierge & des Saints nous puiſſions arriver à la béatitude éternelle.

Quelle obligation donc eſt-ce que tout le monde Chrétien n'a pas au grand ſaint François, de lui avoir procuré un bien ſi grand, ſi univerſel, ſi infaillible & de lui avoir ouvert à perpétuité un Tréſor inépuiſable des richeſſes ſpirituelles ? Hélas qui eſt le miſérable débiteur qui étant retenu priſonnier dans un cachot par la dureté d'un Créancier, refuſeroit une ſomme d'argent qu'une perſonne charitable lui offriroit libéralement pour paier ſes dettes ? Nous ſommes tous redevables à la Juſtice de Dieu ; cette Juſtice eſt une Créanciére, inflexible & inéxorable en l'autre monde, elle veut être paiée juſqu'à un denier, dit l'Evangile : mais ſa miſéricorde vous ouvre le Tréſor de l'Egliſe, JESUS-CHRIST vous offre aujourd'hui lui-Même ſes mérites & ſes ſatisfactions. François par ſes priéres, &

Matth. c. 5. v. 26.

Marie par ſon crédit vous ont obtenu cette grace, c'eſt une roſée qui éteindra les feux du Purgatoire, c'eſt un ſecours ſi puiſſant & ſi éficace que du lit de la mort il vous fera paſſer dans le ſéjour de la vie, & de la gloire. *Amen.*

PANEGIRIQUE DE NÔTRE DAME DU MONT-CARMEL.

Beatus venter qui te portavit, & ubera quæ ſucciſti. Luc. cap. 11.

Bien-heureux eſt le Ventre qui vous a porté, & bien-heureuſes ſont les Mamelles que vous avez ſuccées. *En S. Luc. cap.* 11.

COMME l'ordre, ſelon Platon, eſt une émanation divine, & un écoulement de la premiére & ſuprême raiſon; c'eſt lui, dit ce Philoſophe, qui bannit la confuſion du monde, qui fait la diſtinction, & l'union de ſes parties, & qui porte

porte par tout la beauté, & la paix. C'eſt l'ordre qui donne le prix aux Arts, & aux Siences, c'eſt lui qui fait la clarté des concluſions de celles ci, & qui donne la grace aux Ouvrages de ceux là. Une Muſique ſans ordre n'eſt qu'une confuſion de voix, plus propre à bleſſer les oreilles, qu'à les réjoüir: Si toutes les parties des plus ſuperbes Palais du monde ne ſont rangées dans l'ordre de l'architecture, ce n'eſt qu'un amas confus de batimens ſans ornement, & ſans ſimétrie: Voila pourquoi S. Auguſtin définit l'ordre : *Parium diſpariumque diſpoſitio :* La juſte diſpoſition des choſes ſemblables & diſſemblables. Un diſcours quoi que fleuri n'eſt qu'une narration importune, ſi l'ordre ne fait la liaiſon de toutes ſes parties, & n'en régle les figures, & les mouvemens. Si l'ordre ne regne dans la ſocieté humaine, & dans le commerce de la vie Civile, on ne voit naître que des guerres & des ſéditions qui troublent la paix & la bonne intelligence qui doit être entre les peuples & les Princes, & faire la félicité des états. La vie naturelle même tombe en des défaillances mortelles, ſi l'ordre ne réduit pas les humeurs qui compoſent nos corps dans une juſte armonie. Si de l'état de la nature vous

Lib. 9 de civit Dei.

paſſez à celui de la Morale & de la grace, vous verrez que c'eſt l'ordre qui rétablit en nous le Roiaume de Dieu, en aſſujettiſſant le corps à l'eſprit, les paſſions à la raiſon, & la raiſon à la Foi. Si du monde Elémentaire & raiſonnable, vous vous élevez à l'Angelique, vous y verrez un ordre admirable dans les Hiérarchies de ces eſprits bien-heureux par la ſubordination des uns aux autres. Si du monde Angelique vous pouſſez vôtre vol juſque dans l'Archétipe ou divin, vous y découvrirez, avec les Théologiens, un ordre ineffable entre les émanations éternelles de l'entendement & de la volonté, en vertu du quel la génération du Fils précéde la proceſſion du S. Eſprit, non pas par ordre de tems, mais par ordre d'origine. Enfin ſi du Ciel vous abaiſſez vôtre eſſort pour redeſcendre en terre, vous trouverez que l'ordre éclate particulierement dans les Congrégations Réligieuſes, qui portent pour cét éfet le nom d'ordre par excellence, puiſque c'eſt lui qui réduit les cœurs & les eſprits, dans cette ſainte union qui faiſoit toute la beauté de l'Egliſe primitive. Si c'eſt là un privilége commun à tous les ordres Réligieux; je puis dire qu'il ſemble appartenir par un titre particulier à celui

des Révérends Péres Carmes. Puiſque les Souverains Pontifes l'appellent hautement dans leurs Bulles, l'Ordre de la ſainte Vierge ; c'eſt à dire, l'ordre de celle qui a commencé de réparer l'ordre de la nature & de la grace, qui a ébauché le modelle des Ordres Réligieux par les trois vœux éſſentiels qu'elle en a fait, & qui pour comble de gloire pour les Réligieux du Mont-Carmel, les a conçû par amour, dans le même Sein qu'elle conceut le Fils de Dieu par la vertu du S. Eſprit quand un Ange lui dit. *Ave Maria.*

LOrs que je fais réflexion ſur la beauté du Paradis Terreſtre, & que je le conſidere dans mes méditations, non ſeulement comme un jardin de délices, & de volupté, mais encore comme un lieu de ſainteté, & d'innocence : *Locus divinæ amœnitatis à notitia orbis communis ſegregatus* : l'appelle Tertullien, un lieu d'une beauté divine & délicieuſe ignoré, ou même ſéparé du monde connu où nous habitons ; je m'en forme de differentes idées pour m'aider à mieux concevoir la bonté de Dieu, & le bon-heur de nos premiers Parens : Il eſt vrai que quelques-uns ſe ſont éforcez de ne fai-

Apolog. cap. 47.

re paſſer le Paradis Terreſtre que pour une parabole. Le premier Auteur d'une opinion ſi pernicieuſe a été Philon : Cét Homme expliquant l'Ecriture avec la perfidie d'un Juif, & avec la préſomption d'un Philoſophe, a changé en une ſimple allégorie, ce que Moïſe a dit à la lettre de ce jardin de volupté. C'eſt pourquoi S. Jérôme, S. Epiphane, & S. Auguſtin, conſiderant l'extrême peril au quel un ſentiment ſi contraire à la verité expoſeroit toute l'Egliſe, ont mis entre les héréſies attribuées aux origéniſtes, l'opinion qui ſoutenoit que le Paradis Terreſtre n'étoit qu'une parabole. Il eſt donc vrai que ce jardin a été un lieu réel, & éfectif dans le ſentiment de tous les Péres : *& à cognitione hominum remotiſſimus* : Et tout à fait caché à la connoiſſance des Hommes, ajoutte S. Auguſtin. Or il me ſemble que je puis me le repreſenter ſous l'idée d'une maiſon religieuſe. Dieu y mit l'Homme aprés ſa création afin qu'il le cultivât d'une culture ſpirituelle auſſi-bien que corporelle, & qu'il y joignit l'action avec la contemplation. Eve fut formée dans l'enceinte de ce lieu ſacré afin de lui apprendre que la clôture étoit naturellement bien ſeante à ſon ſexe : & l'un & l'autre furent les

Aug. lib. de hæreſib. hær. 43.

Lib. 8. de Geneſi ad litt. cap. 7.

premiers Réligieux & adorateurs du Seigneur, puiſque la Réligion eſt un lieu ſacré qui nous attache plus fortement au culte & au ſervice de ſa divine Majeſté. Heureuſe condition de ce premier Homme, & de cette premiere Femme, puiſque de quelque côté que je les conſidere, je les trouve pleins de ſainteté, pleins de Dieu, & pleins de bénédictions ! pleins de ſainteté, puiſqu'ils furent crées dans la grace, auſſi-tôt que dans la nature : pleins de Dieu, puiſque toutes les puiſſances de leurs ames étoient pénêtrées de ſon intime preſence qui occupoit toutes leurs penſées, & tout leur amour ; & c'eſt cette plénitude de Dieu que les Païens mêmes ont reconnû : *Ionis omnia plena.* Enfin ils étoient pleins de bénédictions, puiſque le Créateur ſe voulant montrer auſſi libéral que puiſſant leur en donna des ſpirituelles, & des temporelles, afin que rien ne manquât à la félicité de leur état : *Benedixit eis.* Mais ô triſte changement de condition, & de fortune. Ces premiers & indignes Réligieux aiant violé le commandement de Dieu tomberent dans un état bien contraire au premier, ils ſe virent en un moment dépouillez de tous ces avantages, & par une chûte terrible qui nous a acablé ſous leur ruïne,

Geneſ. cap. 1. v. 28.

& enſeveli dans leur mal-heur, ils ſe trouverent vuides de graces, vuides de Dieu, & vuides de bénédictions; vuides de graces, parce qu'ils tomberent dans le neant du péché; vuides de Dieu, parce qu'ils tomberent ſous la puiſſance du Diable; vuides de bénédictions, parce qu'ils tomberent dans un état de malédiction.

La chûte de l'Homme fut grande, je l'avoüe, mais elle ne fut pas irréparable, comme celle de l'Ange : Ce Religieux deſobeïſſant conſerva dans ſon débris l'eſprit de Religion, & le tranſmit à ſes Enfans, ne pouvant plus leur transmettre la Juſtice originelle, C'eſt cét Eſprit de Religion qui paſſa comme un ſacré héritage à Abel, à Seth, à Enos, à Noé, à Sem, à Abraham, à Iſaac, à Jacob, à Joſeph, à Moïſe, à Joſué, à Phinéez, aux autres Patriarches, aux Prophetes, mais particuliérement à Elie, grand Zélateur de la gloire de Dieu, & ſi l'on en croit à quelques Auteurs, premiers Inſtituteurs des Aſſemblées de Religieux ſolitaires du Mont-Carmel. Mais à quelque degré de ſainteté que ces grands Hommes de l'ancien Teſtament aient été élevez, ils n'ont pû remplir ces trois grands vuides que le péché avoit fait dans

l'Homme. Ce privilége n'étoit reſervé qu'à Marie, Puis qu'elle a reçû la plénitude de grace, la plénitude des bénédictions que nos premiers Parens avoient reçûë : La grace, dit ſaint Jérome, n'a été donnée aux autres Saints que par portion, & avec meſure, mais pour Marie : *Se tota infudit plenitudo gratiæ :* Elle en a reçû toute la plénitude ; voila pourquoi l'Ange la ſalüa comme pleine de grace. Les autres Saints s'étoient reconciliez avec Dieu, mais ils ne jouïſſoient de ſa préſence que ſous des figures & des ſimboles, par des ſonges & par des viſions, il ne leur parloit & ne ſe faiſoit voir que par le miniſtére des Anges qui leur apparoiſſoient dans des corps empruntez : Et ſi un Ange ſalüant un jour Gédéon, dit : *Dominus tecum virorum fortiſſime :* Le Seigneur eſt avec vous, ô le plus fort de tous les Hommes, ce n'étoit que d'une préſence morale, par ſa grace & par ſa protection. Mais pour Marie ; Ah, faveur incomparable ! Le Seigneur eſt avec elle, elle eſt toute pleine de Dieu : Et j'oſe dire de la Mére, ce que ſaint Paul a dit du Fils : toute la plénitude de la divinité a habité corporellement en elle. Enfin les plus ſaintes Femmes de l'ancien Teſtament, les Sara, les Rébecca, les Rachel, les Anne avoient

Serm. de Aſſumpt.

Judic. c. 6. v. 12.

Coloſſ. c. 2. v. 9.

recouvré quelques unes des bénédictions qu'Eve avoit perduë pour engendrer les Ancêtres de JESUS-CHRIST. Mais pour l'incomparable Marie : *Benedicta tu in mulieribus.* Elle a reçû la plénitude de toutes ces bénédictions, puis qu'elle devoit être la Mére non pas d'un Prophete, ou d'un ſimple Patriarche, mais du Fils de Dieu-même qui étoit le Meſſie promis. Voila pourquoi une Femme appellée Marcelle ſervante de ſainte Marthe, aiant ouï prêcher un jour cét aimable Sauveur, s'écria toute tranſportée d'admiration : *Beatus venter :* Bien-heureux eſt le ventre qui vous a porté, & bien-heureuſes ſont les mamelles que vous avez ſuccées ! Voila la grande bénédiction par excellence qui a été donnée à la ſainte Vierge, par préférence à toutes les Femmes. Et c'eſt un ruiſſeau de cette bénédiction qui a coulé dans l'Ordre des Reverends Péres Carmes, par préférence à tous les Ordres Religieux. C'eſt avec ce caractére d'honneur & de diſtinction que le Pape Grégoire XIII. en a parlé, lors qu'il a dit à ſa gloire : *Beata Mater Maria viſceribus ſuis Carmelum ordinem ſpiritualiter genuit.* La bien heureuſe Vierge Marie a engendré ſpirituellement de ſon ſein l'Ordre du Mont-Carmel. Je ſai bien que tous les

Cornel. à Lap. in Luc c. 11.

Chrétiens peuvent partager cette gloire avec ces R.P. Péres, & qu'ils peuvent ſe flater auſſi bien qu'eux d'être les Enfans de la Mére de Dieu. Il y a pourtant de la diférence entre les uns & les autres, puis que la ſainte Vierge eſt Mére de tous les Religieux & Religieuſes de ce ſaint Ordre, & de tous les Confréres du Scapulaire par trois titres particuliers, ou par trois choſes eſſentielles qu'elle leur a données. Savoir, la naiſſance, l'habit, & l'éducation. Elle leur a donnné la naiſſance par régénération ; Elle leur a donné l'habit par privilége ; Elle leur a donné l'éducation par amour. Voila les trois parties de ce Diſcours. DIVISION.

COmme les qualitez de Pére & de Mére ſont fondées ſur la génération de quelque être, ou ſur la production de quelque éfet, & que cette génération, ou production procede d'une vertu féconde & ſéminale, que Dieu dans la création du monde communiqua à tous les êtres vivans, pour la conſervation des Péres. Il faut diſtinguer trois ſortes de féconditez, l'une d'eſprit, l'autre de volonté, & la troiſiéme de corps. La fécondité d'eſprit ſe fait par l'expreſſion de penſée : La fécondité de la volonté ſe fait par un I. PARTIE.

mouvement d'amour : La fécondité de corps ſe fait par une impreſſion de nature : Donnons des exemples de ces trois ſortes de féconditez. Si le Pére Eternel engendre ſon Fils c'eſt par la fécondité de ſon entendement : Il ſe connoît & ſe comprend ſoi-même & toutes ſes perfections, & en ſe connoiſſant, & en ſe comprenant ſoi-même, il engendre ſon Verbe qui eſt le terme de toutes ſes penſées, la ſplendeur de ſa gloire, l'expreſſion & le caractére de ſa ſubſtance. Si le Pére & le Fils produiſent le Saint Eſprit en unité de principe, c'eſt par la fécondité de leur volonté : Ces deux divines Perſonnes ſe connoiſſent, & s'aiment, & en ſe connoiſſant & s'aimant, elles produiſent une troiſiéme Perſõne qui eſt le terme de leur amour, ou leur amour perſonnel. Enfin ſi chaque animal produit ſon ſemblable, c'eſt par la fécondité du corps, c'eſt par cette vertu ſéminale que l'Auteur de la nature a mis dans les êtres végétables, ſenſitifs & raiſonnables, que chacun ſe multiplie, & conſerve ſon eſpece : Un Pommier produit une Pomme, un Lion produit un Lion, un Homme produit un Homme.

Heb. cap. 1. v. 3.

Ces trois ſortes de féconditez ſe trouvent heureuſement réünies dans la ſainte

Vierge par un raport à JESUS-CHRIST, ſon Fils unique. Elle l'a conçû & engendré Premiérement, par la fécondité de ſon entendement, c'eſt à dire, par la vertu de ſa foi, en croiant à la parole de l'Ange, & en captivant ſa raiſon ſous l'autorité infaillible de la révélation de Dieu : Voila pourquoi ſainte Eliſabeth remplie du Saint Eſprit attribuë l'acompliſſement de l'Incarnation du Verbe à la grandeur de la Foi de Marie : *Beata quæ credisti.* ô que vous étes bien-heureuſe d'avoir cru, parce que les choſes, que le Seigneur vous a dittes, ſeront acomplies ! Secondement, la ſainte Vierge a conçû & engendré le Fils de Dieu par la fécondité de ſa volonté, c'eſt à dire, par une ſoumiſſion amoureuſe de ſa volonté à celle de Dieu : *ô fælix obedientia quæ dum fidem humiliter dedit, Cælorum opificem in ſe corporavit !* ô heureuſe obeïſſance, s'écrie ſaint Auguſtin, qui a revêtu le Verbe divin de nôtre chair mortelle ! Enfin la ſainte Vierge a engendré le Fils de Dieu par la fécondité de ſon corps, mais fécondité ſi admirable, qu'elle n'a point flétri la virginité de ſa Mére. Il ne s'en faut point étonner ; Elle avoit conçû ſon Fils, non pas par l'opération d'un Homme, mais par la vertu du Saint Eſprit.

Luc. c. 1. v. 44.

Serm. 25. de Sanct.

Angelus nuntiat, dit S. Bernard en parlant de toutes les merveilles qui ſe ſont operées dans ce Miſtere, *Virtus obumbrat, ſpiritus ſupervenit, virgo credit, fide concipit, virgo parturit, virgo permanet.* Un Ange l'annonce, le S. Eſprit deſcend, une Vierge croit, elle conçoit par la Foi, une Vierge enfante, & elle demeure Vierge aprés l'enfantement.

Serm. 1. in Vigil. Nativit.

Mais remarquez à ce propos que lors que l'Evangile parle de la naiſſance du Fils de Dieu, il dit que Marie enfanta : *Primogenitum ſuum* : Son premier né : Ce n'eſt pas pour nous donner à entendre qu'elle ait eu d'autres enfans que JESUS-CHRIST, ſelon la chair : comme la révé l'Impie Helvidius ennemi déclaré de la Virginité de Marie. Car le mot de premier né dans le ſtile de l'Ecriture, ſignifie celui qui n'a point d'autre enfant qui le précede, & qui ſoit né d'une même Mére : C'eſt en ce ſens que Dieu parlant du peuple Juif l'appelle : *Filius meus primogenitus* : mon Fils aîné, ou mon premier né. Or comme Marie étoit Vierge devant ſon enfantement, S. Mathieu a eu raiſon d'appeller JESUS-CHRIST ſon premier né. Elle n'en avoit jamais eu d'autres avant lui, ou ſi l'on veut que le mot de premier né ait une rélation à un

Math. c. 1. v. 25.

Jeron. Cont. Helvid. Init. To. 2

Exod. cap 4. v. 22.

ſecond, & aux autres qui peuvent ſuivre dans l'ordre de la génération ; je répons que cela ne ſe doit entendre ou que des Couſins ſelon la chair : & c'eſt en ce ſens que S. Jacque le Mineur eſt appellé Frére de nôtre Seigneur ; quoi qu'il ne fût que ſon Couſin ; ou cela ne ſe doit entendre que des Fréresſelon l'eſprit, c'eſt en ce ſens que le Fils de Dieu appelle les Apôtres ſes Fréres : *Vade ad Fratres meos.* Allez vers mes Fréres, dit-il à la Magdelaine, & aſſurez les que je m'en vais monter à mon Pére, & à vôtre Pére. Ces paroles de mon divin Maître portent avec elles l'éclairciſſement de la dificulté. Elles nous apprennent que le Fils de Dieu eſt le Fils unique de ſon Pére ſans Mére, par ſa génération éternelle ; & qu'il eſt le premier né de ſa Mére ſans Pére, par ſa génération temporelle ; & que les Apôtres, & tous les Fidelles ſont ſes Fréres puiſnez, ou cadets par leur génération ſpirituelle. C'eſt ce que l'Apôtre nous explique ſavanment par ces belles paroles, lorſque parlant de JESUS-CHRIST & des Hommes, il dit : *Qui enim ſanctificat, & qui ſanctificantur, ex uno omnes. Propter quam cauſam, non confunditur Fratres eos vocare.* Celui qui ſantifie, & ceux qui ſont ſanctifiez, ſont tous nez d'un ſeul Pére;

Act. Apoſt. cap. 1. v. 3.

Ioan. cap. 20. v. 17.

Hebr. cap. 2. v. 11.

c'eſt pourquoi il ne rougit point de les appeller ſes Fréres.

Il eſt donc vrai que nous ſommes tous Fréres de JESUS-CHRIST ſelon l'eſprit, non ſeulement, parce que nous n'avons qu'un même Pére, qui eſt le Pére éternel, mais encore parce que nous n'avons qu'une même Mére, qui eſt la Ste Vierge. Cette gloire pourtant appartient aux Révérends Péres Carmes, par un titre plus ſpécial qu'aux Chrêtiens, & qu'aux autres Réligieux, puiſque je puis dire que cette Mére du bel amour les a enfantez par la fecondité de ſon eſprit, & de ſon cœur, ſelon cette parole d'un ſouverain Pontife: *Virgo Maria Carmelum ordinem ſpiritualiter genuit.* Il eſt vrai que les Auteurs ne ſont pas bien d'accord du tems auquel elle a donné naiſſance à cét Ordre: Ce qui fait que quelques-uns ont fait apparanment un *Anacroniſme*, ou faute contre la Cronologie: car Polidore Virgile, raporte ſon commencement au temps du Pape Honorius III. environ l'an douze cent dix-ſept. D'autres avec Onuphre en donnent l'honneur au bienheureux Albert Patriarche de Jéruſalem l'an onze cent ſeptante & un. Le Cardinal Baronius le fait naître ſous Alexandre III. l'an onze cent quatre vingt &

Lib. 3. de invent. rerum.

In Cronic. Eccleſiaſtic.

un, ſous Hemeric Patriarche d'Antioche. Génébrat met ſon commencement à l'an onze cent & quatre. L'Abé Tritheme en fait Auteur Jean 44. Patriarche de Jéruſalem, l'an quatre cent ſous les Empereurs Arcade & Honorius. D'autres allant encore chercher plus haut ſon origine, le font naître avec la Loi de grace, & lui aſſignent pour premier général dans le nouveau Teſtament, S. Agabe l'un des ſeptante deux Diſciples de Jesus-Christ, ou plutôt l'un de ces Prophetes qui vinrent de Jeruſalem à Antioche, lors que S. Paul, & S. Barnabé y étoient, & qui animé de l'eſprit de Dieu, comme Elie, prédit qu'il y auroit une grande famine par toute la terre, comme elle arriva enſuitte ſous l'Empire de Claude. Enfin pluſieurs ſouverains Pontifes comme Sixte 4. Jean 22. Pie 5. Gregoire 13. Sixte 5. & Clement VIII. ſont allez au de la de la Loi de grace pour chercher l'origine de cét Ordre, & ſemblent inſinuer dans leurs Bulles qu'ils l'ont trouvée ſous la Loi de Moïſe, & dans les cendres des Prophetes. Voici le fondement de cette opinion.

Annal. Eccleſ.

Act. Apoſt. cap. 11. v. 29.

Apud Cornel. a lap in lib. 3. Reg cap. 18.

L'Hiſtoire Sainte raconte qu'aprés ces trois années de ſterilité & de ſechereſſe qui firent mourir les Hommes & les

animaux ſous un Ciel de bronze & d'airin : Le Prophete Elie qui faiſoit ſon ſejour ordinaire ſur le Mont-Carmel : *Quod ibi eſſent certa Prophetarum Collegia, qualia nunc ſunt Religioſorum quorum ille Pater, & princeps :* dit le ſavant Evêque d'Avila, parce qu'il y avoit ſur cette ſainte montagne des aſſemblées de Prophetes, telles que ſont maintenant les Congrégations de ces Réligieux qui reconnoiſſent cét Homme de Dieu pour leur Patriarche & pour leur Inſtituteur. Elie donc qui avoit fermé & endurci le Ciel par ſa parole, voulant l'ouvrir & l'amolir par ſon Oraiſon, ſe mit en priere juſqu'à ſix fois pour obtenir de la pluie : & comme le Ciel paroiſſoit toûjours de fer, & inſenſible à ſa voix : *In ſeptima vice ecce nubecula parva quaſi veſtigium hominis aſcendebat de Mari.* Son ſerviteur vit une petite nuée ſemblable au veſtige du pié d'un homme qui s'élevoit de la Mer : & aiant averti Elie qui gemiſſoit devant le Seigneur la tête panchée ſur ſes genoux; ce Prophete connut alors que cette petite nuée n'étoit pas tant le ſigne de la pluie abondante, que le Ciel alloit verſer ſur la terre, que la figure de la Vierge bien-heureuſe, & de JESUS-CHRIST qui devoit naître d'elle, & ſortir de ſon ſein comme

Lib. 3. Reg cap. 18.

Toſtat. in lib. 4. Reg. quæſt. 13

Lib. 3. Reg. cap. 18. v. 44.

comme une roſée céleſte que les Patriarches avoient demandée depuis tant de ſiecles : c'eſt le ſens allégorique que ſaint Auguſtin donne à cette hiſtoire. *Nubecula parva aſcendens in mari, figurabat carnem Chriſti quæ in Mari mundi iſtius naſcitura erat* : Cette petite nuée qui ſélevoit de la mer repreſentoit, dit-il, la chair de JÉSUS-CHRIST, qui devoit naître de la Ste Vierge comme d'une mer dont l'abondance des eaux, ſignifioit l'abondance de la grace, dont elle devoit être remplie au moment de l'Incarnation du Fils de Dieu ; & ſon amertume repreſentoit l'excez des douleurs qu'elle devoit ſouffrir à ſa mort. Tellement que je puis dire, que comme les Anges virent dans le verbe, dés le commencement des ſiécles, cette Vierge bien-heureuſe qui devoit être leur Reine, de même le Prophête Elie reconnut dans cette petite nuée, cette Vierge incomparable, qui devoit être un jour non ſeulement la Mére du Meſſie, mais encore la Mére des Réligieux du Mont-Carmel. Ainſi le Prophete Elie eſt leur Pére ſans Mére dans l'ancien Teſtament, & la Ste Vierge eſt leur Mére ſans Pére dans le nouveau. Serm. 201. de tempore.

Ce Privilége ne leur eſt point commun avec le reſte des Chrétiens : ceux ci ont

été enfantez sur la montagne du Calvaire, & ceux-là sur la montagne du Carmel; mais par deux naissances bien differentes. Cette Ste Mére a enfanté les Chrétiens sur le Calvaire par une naissance qui lui a causé mille douleurs : mais elle a enfanté ces Saints Réligieux sur le Carmel par une naissance qui n'a été accompagnée que de joie : Elle adopta ceux-la en S. Jean par le commandement de son Fils : elle a adopté ceux-ci en eux mêmes par le choix qu'elle en a fait : Ainsi cette adoption est d'autant plus parfaite, qu'elle est plus libre : *Adoptio enim*, dit S. Thomas, *non datur ex debito, sed ex Indulgentia.* L'adoption ne vient pas d'obligation, mais d'Indulgence. Marie a adopté les Chrétiens, il est vrai, mais c'est par obligation, & par une institution du Fils, plutôt que par un choix de la Mére : voila pourquoi ce Disciple bien aimé ne dit pas que Marie le choisit pour son Fils ; mais que ce fut lui qui la prit pour sa Mére. Quant aux Réligieux du Mont-Carmel, c'est Marie qui les a adoptez, c'est elle qui les a choisi pour ses enfans, & ce sont eux reciproquement qui l'ont reconnuë pour leur Mére : & c'est le Prophete Elie qui leur a laissé comme aux imitateurs de sa vie, l'amour,

D.Thom 3.p.quæst 23.art. 1. in corp.

& la dévotion héréditaire envers cette Mére de leur Ordre en particulier.

C'eſt la penſée de Jean 44 Patriarche de Jéruſalem, qui dit que ce grand Prophete découvrit par une lumiére divine dans cette petite nuée qui s'élevoit de la Mer, quatre grands Miſtéres qu'il révéla à ſes Diſciples, & en laiſſa la connoiſſance comme en dépôt, & en vénération à ſa poſterité. Le premier Miſtére qu'il découvrit, fut qu'une Vierge n'aîtroit au monde ſi pure, & ſi ſainte qu'elle ſeroit préſervée du péché originel, & renouvelleroit en ſa Perſonne l'heureux état de la nature innocente. Le ſecond Miſtére qu'il découvrit fut le tems fortuné auquel cette ſainte Vierge devoit paroître ſur la terre, & conſacrer le monde par ſa naiſſance : & Galatin ajoûte qu'il connut même ſon Nom,& qu'il l'apprit au Rabin *Heccados*. Le troiſiéme Miſtére, que le Prophete Elie apprit par révélation, fut le vœu de Virginité perpetuelle que cette admirable Créature devoit faire pour ſe conſacrer plus parfaitement à Dieu, & en tracer le modelle aux Religieux de la nouvelle Loi. Enfin le quatriéme Miſtére qu'il connut, fut celui de l'Incarnation, par lequel Dieu uni perſonnellement à la nature-humaine devoit naître de cette

Lib. 7. de Arcanis. cap. 17.

Fille par un acouchement virginal. Tellement donc que ce Prophete aiant connu que cette ſainte Vierge devoit être, non ſeulement la Mére du Meſſie par une génération temporelle, mais encore la Mére de ſes Diſciples, par une génération ſpirituelle : il redoubla ſes vœux & ſes ſoupirs, pour ſolliciter la miſéricorde de Dieu de l'envoier promtement au monde: Ses priéres furent ſi ferventes que je puis lui apliquer ces paroles que S. Vincent Ferrier a dit de nos premiers Parens : *Conceperunt Virginem Mariam eam deſiderando :* Adam & Eve conçurent la Vierge ſelon l'eſprit par l'ardeur de leurs déſirs, & ſelon la chair par ſucceſſion de génération. De même ce Patriarche du Carmel aiant conçû la ſainte Vierge en eſprit & dans ſon cœur, il lui a donné une naiſſance avancée par la vertu de ſes priéres, & par l'ardeur de ſes déſirs. D'où il faut conclure que la ſainte Vierge étant Fille des déſirs du Prophete Elie, & Mére de régénération des Religieux du Carmel, elle a eu raiſon d'appeller les Religieux de ce ſaint Ordre de ces deux noms glorieux de ſes Fréres & de ſes Enfans : *Noli turbari,* dit à ce propos l'Abé Tritheme, *nemo Reginam Cœli prohibere poteſt quominus Carmelitas ſuos Fratres, appellet, & Filios :* Eſprits criti-

Ser. 2. de Nativit. Virg.

Lib. de Laudib. Carm. cap. 1.

ques, & jaloux de la gloire de ces Revérends Péres, ne vous ſcandaliſez point de ces titres d'honneur que je leur attribuë: car qui eſt-ce qui peut l'empêcher de les appeller des noms glorieux de ſes Fréres, & de ſes Enfans? Fréres, puis qu'ils n'ont qu'un même Pére, qui leur a donné une nouvelle naiſſance ſelon l'eſprit; Enfans, puis qu'ils le ſont en éfet & par régénération, & par adoption: *Carmelitas ſinceriſſima Virgo Maria ſemper adoptavit:* ajoûte ce ſavant Abé. Oüi, Marie comme une Mére, bonne, amoureuſe, ſincere, a toûjours adopté les Religieux du Carmel, & ceux qui ſont aſſociez à leur Ordre, comme ſes véritables Enfans.

Mais pour vous faire voir que ce n'eſt point ici une loüange donnée en l'air, vuide de titre & de verité; je la veux établir ſur des preuves inconteſtables. Comme Dieu ne veut pas être adoré des Fidelles par un culte ſuperſtitieux; les Saints ne veulent point auſſi être honnorez des Hommes par de fauſſes loüanges. Dieu étant la verité éternelle & infaillibe: *Non indiget mendacio veſtro*; diſoit Job, à ſes faux amis, il n'a pas beſoin de vos menſonges pour établir la créance de ſa divinité dans le monde. Les vertus des Saints étant fondées ſur cette éternelle Job. cap. 13. v. 7.

verité, elles n'ont pas beſoin de nos flateries pour leur donner plus de luſtre, ou pour leur attirer plus de vénération. Examinons donc dans toutes les rigueurs de la juriſprudence, l'Eloge glorieux qui eſt attribué à ces RR. PP. d'être les véritables Enfans adoptifs de Marie par un titre particulier, qui les diſtingue de tous les Chrétiens, & de tous les autres Religieux.

Je remarque que l'adoption ſe faiſoit autrefois parmi les Anciens en pluſieurs maniéres. Premiérement, Elle ſe faiſoit par les armes : lors qu'un Prince, ou un Conquerant donnoit ſes armes à quelqu'un, c'étoit la forme, ou la marque de ſon adoption. C'eſt en cette maniére que l'Empereur Juſtinien adopta le Pére d'Athalaric ; afin de traiter la paix, non pas comme d'ennemi à ennemi, mais comme de Pére à Fils. C'eſt en cette même maniére que Théodoric adopta un Roi pour ſon Fils en lui envoiant ſes armes, & en le déclarant l'Héritier de ſes états : d'où vient que Caſſiodore ſon Sécretaire le fait parler de la ſorte : *Ingens honos inter nationes poſſe armis adoptari :* C'eſt un grand honneur parmi les Nations de pouvoir être adopté par les armes. Je ne ſai ſi ce ne ſeroit point ſelon cette coûtume, que

Lib. 4. Variar. Epiſt. 2.

Saül adopta David pour ſon Fils, pour ſon Gendre, & pour Succeſſeur de ſon Roiaume, lors qu'il lui fit donner ſes armes pour combatre le Geant Goliath : Quoi qu'il en ſoit, Caſſiodore ajoûte que les Hommes lâches, ſans cœur & ſans courage ſont indignes & incapables de ce genre d'adoption. Lib. 1. Reg. c. 17 v. 38.

La ſeconde maniére d'adopter ſe faiſoit par achat, & même à petit prix: c'eſt en cette maniére que Céſar Auguſte au raport de Suetone, acheta *Caius & Lucius*, Enfans d'Agripa, & les aiant aquis au prix de la monnoie & de la balance, il les adopta & les reçut pour ſes Enfans : *Caium & Lucium adoptavit domi per aſſem, & libram emptos :* Dit cét Hiſtorien Romain. Suet. in Auguſt. cap. 64.

La troiſiéme forme d'adoption ſe faiſoit par Teſtament : lors qu'un Homme inſtituoit par ſa derniere volonté un Etranger, cét Etranger étoit déclaré ſon Enfant & ſon Héritier en vertu de cette inſtitution. C'eſt en cette maniére qu'Octave fut adopté par Jules Céſar ; & cette adoption fut confirmée par le peuple, & par le Sénat : Car comme elle n'avoit été faite que par un acte particulier, ſans la forme du Droit & de la Coûtume, elle devoit être ratifiée par une autorité publique pour avoir ſa force & ſa vigueur. *Olim arrogationes apud populum fiebant, nemo*

enim civis Romanus in poteſtatem alterius tranſire poterat, niſi populus auctor fieret : dit un célébre Juriſconſulte.

Enfin la quatriéme forme d'adoption ſe faiſoit par la Tonſure ; lors, par exemple, que la perſonne adoptée faiſoit préſent de ſes cheveux à l'adoptant, c'étoit la marque qu'elle le reconnoiſſoit pour ſon Pére, & ſe ſoumettoit en tout à ſa puiſſance Paternelle. C'eſt en cette maniére que Luithprand Roi des Lombars adopta un Fils de France, Pepin Fils de Charles Martel, en lui coupant les cheveux. Et l'Empereur Conſtantin le jeune, ſur nommé Pogonate, envoia les cheveux de ſon Fils Juſtinien au Pape Benoît II. pour aprendre à ce jeune Prince avant que de s'aſſocier à l'Empire, qu'il devoit révérer le Souverain Pontife comme ſon Pére, honorer ſa dignité en qualité de Chrétien, & obeïr à ſes volontés en qualité de Fils.

Voila les diférentes formes d'adoption qui ont été autrefois en uſage, tant parmi les Gentils que parmi les Chrétiens : Il ſemble que Jesus-Christ les ait toutes conſacrées par ſon exemple & par ſon inſtitution Il a adopté les Elûs par les armes, en leur faiſant part de ſa Croix : Il les a adopté par achat, en donnant ſon ſang pour prix de leur Rédemption. Il les

a adopté par Teſtament, en les inſtituant ſes Héritiers par ſa derniére volonté: Enfin il a adopté tout le Clergé ſéculier, & régulier par la Tonſure, pour marque que les Prêtres & les Religieux n'avoient point d'autre Pére que lui. C'eſt en cette derniére maniére, que la ſainte Vierge a adopté les Religieux du Mont-Carmel, C'eſt par la Tonſure que ces RR. PP. ſe ſont conſacrez à ſon ſervice par un culte particulier, & qu'ils l'ont reconnu pour leur bonne Mére par une profeſſion publique. Ce ſont eux qui ont été long-tems les Anges gardiens & Tutelaires de ſa ſainte maiſon de Nazareth dans laquelle elle conçût le Verbe divin, & éleva le ſaint Enfant JESUS pendant pluſieurs années. Ce ſont eux qui ont bâti les premiers une Chapelle à ſon honneur ſur le Mont-Carmel : Ce ſont eux en un mot qui ont prêché les premiers, que ce Dieu inconnu que les Romains adoroient ſur cette ſainte Montagne, du tems de l'Empereur Veſpaſien, comme remarque Tacite, n'étoit autre que JESUS-CHRIST Fils unique du Pére Eternel ; & Fils unique de cette ſainte Vierge. Aprés cela, ô Anges, ô Eſprits bien-heureux, ſouffrez que je vous diſe que les Hommes ne ſont plus jaloux de vôtre gloire, ſi

Lib. 1. Hiſt.

vous êtes plus élevez qu'eux par la Nobleſſe de vôtre nature, en voici, & ce ſont ces RR. PP. qui ſont plus élevez que vous par l'éminence de leur dignité. Car à qui eſt-ce de vous autres que cette Vierge incomparable a jamais dit, ce qu'elle a pû dire, non ſeulement au Fils de Dieu, mais encore aux Religieux du Mont-Carmel, & aux Confréres du Scapulaire: Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui. Ouï, voila ce que la divine Marie eut droit de dire à JESUS-CHRIST au jour de ſa naiſſance, & ce qu'elle a droit de dire à ces Rdvérends Péres au jour de leur entrée dans ſon Ordre, ou du moins à celui de leur profeſſion.

C'eſt en ceci, M. que j'admire particuliérement la ſageſſe du Fils de Dieu: Ce divin Sauveur étant ſur le point de mourir ſur la Croix, il ne voulut pas laiſſer tout-à-fait ſa Mére ſans Enfans pendant le reſte de ſa vie: Voila pourquoi il ſubſtitua ſaint Jean à ſa place, afin qu'il lui rêdît tout l'honneur & le ſervice convenable jusqu'à la mort: *Vices filii naturalis, filius accepit adoptivus:* dit Arnoux de Chartres Abé de Bonneval, le Fils adoptif prit la place du Fils naturel. Et en éfet ce Diſciple bien-aimé s'aquita dés lors envers la ſainte Vierge de tous les devoirs d'un

Tract. de Chriſto patiente. p. 281.

bon Fils envers ſa Mére. Mais ce n'eſt pas tout, le ſoin que JESUS-CHRIST a pris de procurer de l'honneur à la ſainte Vierge ne s'eſt pas terminé là : Il ne s'eſt pas contenté de lui donner ſaint Jean, & tous les Chrêtiens en ſa perſonne pour ſes Enfans adoptifs, il a voulu qu'il y eût encore dans ſon Egliſe une Congrégation de Religieux qui portaſſent par inſtitut, & par profeſſion le nom des Enfans de Marie, & qui aprés qu'elle ſeroit montée au Ciel ſe répandiſſent par toute la terre, pour y étendre ſon culte, & pour lui acquerir tous les jours de nouveaux Serviteurs, & de nouveaux Enfans. Ces Révérends Péres ont dignement ſecondé les intentions du Fils de Dieu : Car en quel lieu du monde eſt-ce qu'ils n'ont pas fait connoître Marie, & à quels peuples de la terre n'ont-ils pas fait honnorer ſon ſaint Nom? & où ſont maintenant les Chrétiens qui ne ſont pas aſſociez à la Confrairie du Scapulaire, qui eſt comme une livrée de cét Ordre ? Ordre ſacré que tu eſt vénérable par ton antiquité ? ô Religieux du Mont-Carmel que vôtre condition eſt glorieuſe, puis que celle, qui a été choiſie pour être la Mére de Dieu, a bïen voulu être encore la vôtre, en vous donnant, non ſeulement une nouvelle naiſſance par

une nouvelle génération, mais encore un habit nouveau par un nouveau privilége : C'eſt la deuxiéme partie de ce Diſcours.

II. PARTIE. IL y a grande diférence entre l'adoption humaine, & l'adoption divine : l'humaine eſt ſtérile, la divine eſt éficace. Celle-là eſt ſtérile, elle ne produit dans la perſonne adoptée aucune bonne qualité qui la rende digne de ſon adoption, mais elle les ſupoſe en celle dont on fait l'objet de ſon choix & de ſon amour : Ainſi il y a du hazard, & l'Adoptant eſt ſouvent trompé dans ſon atente, Jules Céſar fut heureux dans l'adoption qu'il fit d'Auguſte, parce qu'il choiſit un Succeſſeur digne de l'Empire de l'Univers. Nerva ne fut pas ni moins ſage ni moins heureux dans l'adoption qu'il fit de Traian : In Pan. Traiani. *Uterque optimus erat dignuſque alter eligi, alter eligere :* Tous deux étoient excellens Princes, dit Pline : Celui-là avoit toute la prudence néceſſaire pour élire un bon Succeſſeur, & celui-ci avoit toutes les vertus Roiales qui le rendoient digne de cette Election. Voila pourquoi cét éloquent Conſul ajoûte, que les Dieux éleverent l'Empereur Nerva dans le Ciel, ſi-tôt qu'il eut fait cette adoption : *Nequid*

poſt illud divinum, & immortale factum, mortale faceret. De peur qu'aprés une action ſi divine & immortelle, il ne fit quelque choſe de mortel, & d'humain. Tibere ne fut ni ſi ſage ni ſi heureux dans l'adoption qu'il fit de Caligula, opprobre des Céſars, & qui impatient de monter ſur le Trône étrangla de ſes propres mains celui qui l'avoit adopté. Ainſi je trouve que Théodoric s'eſt trompé lui-même, lors qu'il a dit par la plume de Caſſiodore, qu'on eſt ſouvent trompé dans les enfans qu'on engendre, mais qu'on ne l'eſt jamais dans ceux qu'on adopte : *Ignavi eſſe non poſſunt quos judicia pepererunt.* On eſt trompé dans les premiers, parce qu'ils ſont les fruits d'une nature corrompuë ; mais on ne l'eſt point dans les ſeconds, parce qu'ils ſont les productions d'un bon conſeil. Quoi qu'il en ſoit il eſt toûjours veritable de dire que l'adoption humaine eſt toûjoûrs ſtérile, & qu'elle ne met aucune bonne qualité dans celui qui eſt adopté : voila pourquoi un bel eſprit du temps l'apelle une fauſſe reſource, & une réparation imaginaire des ruïnes d'une famille éteinte. Il n'en eſt pas de même de l'adoption divine, elle eſt éficace, en même tems que Dieu nous adopte pour ſes enfans : il nous don-

Suet. in Tiberium.

Mr. le Maître dans ſes playd.

ne la grace ſantifiante, qui eſt la forme interieure de nôtre adoption, & une portion de la croix de ſon Fils, qui en eſt le caractere exterieur.

C'eſt ſur ce divin Original que la ſainte Vierge s'eſt moulée dans l'adoption qu'elle a faite des Réligieux du Mont-Carmel; cette adoption n'a point été ſterile: Elle leur a procuré par ſon credit la grace de la vocation qui en eſt la forme interieure, & elle leur a donné l'habit, ou le Scapulaire pour en être le caractere exterieur. En verité, M. c'eſt ici où il faut avoüer de bonne Foi que l'Homme eſt bien mal-heureux, & que la nature eſt bien maratre: cette Mére commune eſt bonne & libérale envers tous les animaux, elle a ſoin de les équiper dés le ventre de leur Mére, elle leur fournit non ſeulement des habits de toute façon, & de toute matiere, de laine, de plume, d'écaille pour les défendre contre les injures du tems & des ſaiſons, mais encore des armes de toute trempe d'ongle, de dents, de griffe, de poiſon pour attaquer, ou pour ſe défendre de leurs ennemis. Mais pour ce qui eſt de l'Homme elle le traite avec tant de rigueur, qu'elle le fait naître ſans habits, & ſans armes; afin que ſa nudité ſoit non ſeu-

lement le châtiment public de ſon péché, mais encore le reproche ſecret de ſon infamie. Il eſt vrai que Lactance tache de conſoler l'Homme, & d'excuſer la nature en diſant que : *Statuit nudum & inermem, quia & ingenio poterat armari, & ratione veſtiri.* La nature a fait naître l'Homme tout nud, laiſſant à ſon eſprit le ſoin d'inventer des armes, & à ſa raiſon l'induſtrie de ſe faire des habits. Mais avoüons que Marie eſt la meilleure Mére du monde ſoit par raport à JESUS-CHRIST qui eſt ſon Fils naturel, ſoit par raport aux Réligieux du Mont-Carmel, qui ſont ſes enfans adoptifs. Elle eſt devenuë la Mére de Dieu en le revétant de nôtre chair mortelle, comme d'un voile ou d'un habit, qui couvroit ſa divine perſonne : *Caro Chriſti eſt velamen verbi*, dit S. Leon. Et elle s'eſt fait reconnoître pour ſa Mére, en lui donnant cette prétieuſe tunique ſans coûture qui étoit l'ouvrage de ſes mains, & qui par un acroiſſement inſenſible, à la façon des êtres animez, prénoit avec ſon âge toutes les dimenſions de ſon corps. De même elle s'eſt déclarée hautement la Mére des Réligieux du Carmel, non ſeulement en leur donnant une nouvelle naiſſance par une adoption éficace, mais encore en

Lib 2. de oppificio Dei.

leur fourniſſant un nouvel habit par un privilége ſingulier. Hélie, comme leur Pére leur a laiſſé ſon eſprit avec ſon manteau comme il le laiſſa autrefois à Eliſée ſon Diſciple : & Marie comme Mére leur a donné le Scapulaire, que je puis appeller avec l'Abé de Vendôme : *Novæ generationis habitus :* L'habit de leur nouvelle génération. Comme l'Egliſe en qualité de bonne Mére des Chrêtiens donnoit autrefois un robe blanche aux Cathécumenes le jour de leur batême ; de même la Ste Vierge donne aux enfans du Carmel le Scapulaire au jour de leur entrée dans ſon Ordre, ou de leur aſſociation dans ſa Confrairie.

Mais pour vous faire concevoir une haute idée, & une grande eſtime de ce ſaint habit, il faut que je vous faſſe part d'une obſervation que j'ai faite, à ce propos, dans l'Ecriture ! j'y ai diſtingué trois ſortes d'habits en la liſant : ſavoir, un vétement d'innocence, un vétement de neceſſité, & un vétement d'honneur. Le premier regarde l'état de la nature innocente, le ſecond regarde l'état de la nature corrompuë, le troiſiéme regarde l'état de la nature glorifiée. Le premier eſt un vétement d'innocence, c'eſt celui que Dieu donna à nos premiers pa-

rens

rens en les créant dans la ſainteté, & dans la juſtice : *Veſtivit eos virtute*, dit S Auguſtin. Ce vétement étoit ſi admirable qu'il couvroit l'ame, & le corps. Il répandoit une abondance de grace & de vertu dans celle-là, & communiquoit le Privilége d'impaſſibilité, & d'immortalité à celui ci. Le ſecond eſt un vétement de néceſſité ; comme nos corps ſont expoſez à toutes les injures des ſaiſons, la néceſſité eſt une maitreſſe ingénieuſe qui a appris aux Hommes l'invention de faire des habits. C'eſt elle, qui aprés la perte de la robe d'innocence enſeigna à nos premiers parens à ſe ſervir de feüilles de figuier, pour couvrir leur nudité auſſi bien que leur infamie. *Ipſi nuda-tii alios nudaverunt* : dit Baſile de Séleuce, étant dépoüillez de toutes choſes, ils apprirent à dépoüiller les arbres de leurs feüilles, & les animaux de leur peau afin de ſe couvrir. Dieu même leur fut indulgent juſque dans leur péché, & dans ſa colere, en les traitant comme des coupables, il n'oublia pas qu'ils étoient encore ſes enfans ; puis qu'avant de les chaſſer du Paradis Terreſtre, il leur fit des vétemens de ſes propres mains : c'eſt ce qui a fait dire à Origene que : *eos veſtiiſſe paterna magis oſtendit viſcera, quàm*

procreaſſe : Dieu leur a plus temoigné ſon amour de Pére en leur donnant des habits, qu'en leur donnant l'etre. Enfin les troiſiémes vétemens, ſont des habits d'honneur, qui dans des cérémonies publiques ſervent à faire la diſtinction des Hommes, & de leurs qualitez. Philoſtrate & Homere ne nous repréſentent jamais leurs Heros qu'habillez de peaux & de fourrure : *Solemne fuit Heroibus pelles geſtare :* Virgile même ne donne point d'autres habits Sacerdotaux aux Prétres & aux Sacrificateurs, que des peaux de bêtes.

Lib. 8. Æneid.

Iamque ſacerdotes, primuſque potius ibant
Pellibus in morem Cincti :

Et je me perſuade que l'Aumuſſe de nos Chanoines, & l'Hermine des Rois ne ſont que des reſtes de cette ancienne coûtume : *Pellitos Heroas :* Tertullien commence l'un de ſes livres par un compliment qu'il fait aux Magiſtrats de Cartage ſur la pompe, & ſur la Magnificence de leurs habits. Enfin, lors que le Prophete nous fait le portrait du Prince de Tyr, il loüe particulierement la richeſſe de ſes vétemens, qui étoient tout couverts de pierres prétieuſes.

Lib. de Pollio. cap. 1.

Ezech. cap. 28. v. 13.

Voila ce que l'antiquité Sainte & pro-

ſane a obſervé ſur ces trois ſortes d'habits; & voici l'application que j'en fais au Saint Scapulaire : de quelque côté que je le conſidere, ſoit dans ſon origine, ſoit dans ſon inſtitution, ſoit dans ſon uſage, ſoit dans ſes éfets, je me le repreſente comme un habit de ſainteté, de neceſſité, & d'honneur, tous ces avantages ſont renfermez dans ces belles paroles que la Ste Vierge dit au Bien-heureux Simon Stok, en lui donnant le Scapulaire : *Accipe dilectiſſime fili, hoc Scapulare tui ordinis, & meæ confraternitatis ſignum, tibi, & cunctis Carmelitis Privilegium, in quo quis moriens æternum non patietur incendium; Ecce ſignum ſalutis, ſalus in periculis, fœdus pacis, & pacti ſempiterni.* Recevez mon Tres-cher Fils, ce Scapulaire de vôtre Ordre : c'eſt le Privilege ſingulier de tous les Réligieux du Carmel; quiconque mourra avec ce Saint Habit, ne ſera point condanné aux peines éternelles : c'eſt le ſigne du ſalut, c'eſt la protection infaillible dans les périls, c'eſt en un mot le ſigne de la paix, & de l'alliance éternelle de ceux qui le porteront avec mon Fils & avec moi. O que ces paroles ſont conſolantes, puiſqu'elles ſont un gage aſſuré que le Scapulaire eſt un habit de ſainteté qui nous procure la grace; un habit de neceſſité

qui nous défend dans le peril ; un habit d'honneur qui nous comble de gloire.

Oui, mes Fréres rejoüiſſons nous, ſi nous avons perdu la robe d'innocence par le péché originel, nous la pouvons recouvrer par le S. Scapulaire : c'eſt ce que la Ste Vierge ſemble avoir promis lors qu'elle l'a appellé : *un ſigne de ſalut, de paix, & d'alliance éternelle.* Pour bien comprendre le ſens de ſes paroles, il faut diſtinguer avec les Philoſophes deux ſortes de ſignes : les uns ſont ſeulement ſignificatifs ; c'eſt-à dire, qui repreſentent une choſe, mais qui ne la font pas. C'eſt en ce ſens que l'étoile qui parut aux Mages en Orient fut le ſigne de la naiſſance du Fils de Dieu ; ce nouvel aſtre les conduiſit, & leur marqua l'étable où étoit le S. Enfant Jeſus : mais il ne produiſit aucun éfet par ſes influences ſur ſa perſonne pour ſa vie ou pour ſa mort. Il y a d'autres ſignes qui s'appellent pratiques, parce qu'ils font ce qu'ils ſignifient : c'eſt en ce ſens que les Sacremens de la nouvelle Loi, ſont des ſignes éficaces, parce qu'ils ne ſignifient pas ſeulement la grace comme ceux de l'ancienne, mais ils la produiſent éfectivement par leur propre vertu. Or c'eſt dans le rang de ces

ſeconds ſignes que j'oſe mettre le Scapulaire. Il eſt un ſigne de grace & de ſainteté, puiſqu'il ſanctifie ceux qui le portent, non pas préciſement par lui-même, & par ſa propre vertu, à la façon des Sacremens, non. Mais, *ex opere operantis* : par les actions de ſainteté qu'il oblige de faire, ou par les bonnes œuvres qui méritent augmentation de la grace ſantifiante ſi vous l'avez déja, ou qui ſollicitent la miſéricorde de Dieu à vous donner quelque puiſſant ſecours pour ſortir de l'état du péché, pour appaiſer ſa colere, & pour rentrer dans ſon amitié, & dans ſon aliance : *Fœdus pacis, & pacti ſempiterni.* En éfet comme la fin du Sacrement de batême, ſelon la Théologie de l'Apôtre, conſiſte à nous revêtir de JESUS-Chriſt ; c'eſt à-dire, de ſa grace, & de ſa ſainteté, comme d'une robe d'innocence: *Quicumque in Chriſto Baptiſati eſtis, Chriſtum induiſtis :* De même la fin, & l'éfet du Scapulaire, eſt de nous revêtir de la Ste Vierge, c'eſt-à-dire, de ſa pureté, de ſon humilité, de ſa modeſtie, de ſon obeïſſance, & de toutes ſes vertus, comme d'un habit de ſainteté. Qui-a-t'il de plus raiſonnable que cela ? car ſi, ſelon S. Ambroiſe, c'eſt une obligation commune à tous les Chrétiens d'être non ſeu- Galat. cap. 3. v. 27.

lement les imitateurs des vertus de Marie, mais encore les héritiers de ſon Eſprit : *Sit in ſingulis Mariæ anima, & in ſingulis ſpiritus Mariæ :* C'eſt une obligation encore plus étroite pour tous les Confréres du Scapulaire, de n'être animez que de l'eſprit de Marie, de ne vivre que de ſa même vie, & de n'agir que par les mêmes intentions. Quoi l'habit de la Ste Vierge aura-t'il moins de vertu que le manteau d'Elie ? Si le double eſprit de ce Prophete paſſa avec ſon manteau, non pas par une ſecrette métempſicoſe, mais par une vertu divine, dans ſon diſciple Elizée ; j'oſe dire auſſi que l'Eſprit de Marie paſſe dans ſes enfans avec le Scapulaire qui eſt ſon ſaint Habit. Et ſi depuis qu'Eliſée eut herité de l'eſprit de ſon Pére avec ſon manteau : *Fuit duplex Elias*, dit S. Chriſoſtome, *ſurſum Elias, & deorſum Elias.* Elie fut reproduit, & il y en eut deux dans le monde, l'un au Ciel, & l'autre ſur la Terre, le premier dans un Paradis de délices, & le ſecond dans cette valée de miſeres. Pourquoi ne dirons nous pas que la Ste Vierge s'eſt reproduite dans tous les Réligieux du Mont-Carmel, & dans tous ceux qui ſont aſſociez à ſon Ordre par le Scapulaire ; puiſqu'elle leur a laiſſé ſon eſprit comme un

Lib. 2. in Luc. cap. 1.

Homil. 2. ad popul. Antioch.

ſacré héritage avec ſon ſaint habit ?

C'eſt pour cette raiſon, ſi je ne me trompe, que tous les Confréres ſont obligez par un ſtatut particulier de choiſir chaque mois une vertu de la Ste Vierge, pour ſe rendre ſes imitateurs auſſi bien que ſes Enfans. Tellement que comme le Fils de Dieu diſoit un jour aux Juifs, ſi vous étes les Enfans d'Abraham, faites les œuvres d'Abraham; je puis dire de même aux Confréres du Scapulaire, ſi vous étes les Enfans de Marie, pratiquez les vertus de Marie; autrement vôtre Scapulaire deviendra, non pas un ſigne de ſalut, mais une marque de réprobation. je me ſouviens à ce propos d'une parole extrêmement grave que le B. Yves Evêque de Chartres dit en quelque endroit de ſes Ouvrages. Ce grand Prélat qui a été tres-ardent défenſeur de la diſcipline Eccléſiaſtique, & qui a illuſtré l'Egliſe Gallicane dans l'onziéme & dans le douziéme ſiécle par ſa pieté, & par ſa Doctrine, donne cét avis important aux Prêtres, touchant la ſainteté des habits Sacerdotaux : *Provideat diligenter Epiſcopus, & Sacerdos, ut ſignum ſine ſignificato non ferat, & veſtem ſine virtute non portet, ne forte ſimilis ſit ſepulchro dealbato.* Que l'Evêque & le Prêtre prennent diligemment garde

Serm. de Rebus Eccleſ.

de ne point porter le ſigne ſans la choſe ſignifiée, c'eſt à dire de ne point porter un habit de ſainteté & de vertu, ſans être ni Saint ni vertueux, de peur qu'on ne lui faſſe un reproche, qu'il eſt ſemblable à un Sépulchre blanchi, qui ſous le Bronze & ſous le Marbre ne couvre que de la pourriture & des vers. Tous les Péres de l'Egliſe ont tenu le même langage ; Ils ont cru que les habits ne doivent pas être la ſeule marque extérieure & apparente de la diſtinction des états dans le monde, mais encore une obligation indiſpenſable à mener une vie plus reformée ſelon la nature de l'habit, & de ſa condition. *Induimini moribus togatis*, diſoit autrefois Theodoric par la plume de Caſſiodore aux Sénateurs, & aux Magiſtrats qu'il avoit établis par toute l'Italie : revêtez-vous de meurs convenables à la majeſté de vos Robes. Et Tertullien inſtruiſant les Fidelles de Rome & de Cartage, leur repreſente que le manteau de Chrétien ne s'acorde point avec les meurs des Gentils : *Grande Pallii beneficium ſub cujus recogitatu vel improbi mores erubeſcunt.* Grand avantage du manteau des Chrétiens, dont l'ombre ſeule, ou la ſeule penſée doit faire rougir le vice, & confondre les vicieux.

Lib. de Pallio. cap. 6.

Or je puis appliquer au Scapulaire tout

ce que Yves de Chartres a dit des habits des Prêtres, ce que Caſſiodore a dit de la Robe des Conſuls, & ce que Tertullien a dit du manteau des Chrétiens. Prenez garde, mes Fréres, de ne point porter le Scapulaire qui eſt un ſigne de ſalut, & un habit de ſainteté, ſans avoir la choſe ſignifiée : prenez garde qu'en vous revêtant de ce ſaint habit, vous devez vous revétir de toutes les vertus de Marie, qui ſelon la penſée de S. Anſelme ſont plus proportionées à la foibleſſe des Hommes, que celle de JESUS-CHRIST. Prenez garde enfin que ce ſaint habit ne vous faſſe rougir devant Dieu & devant les Hommes, ſi vôtre vie n'eſt pas conforme à la ſainteté de vôtre habit, & à la qualité d'Enfans de Marie. Comme l'habit ſeul ne fait pas le Religieux, le Scapulaire ſeul ne fait pas le prédeſtiné. Il eſt vrai que les vêtemens de JESUS-CHRIST avoient la vertu de guérir des malades, mais c'eſt quand on les touchoit avec foi : de même l'habit de la ſainte Vierge a la vertu de faire des Saints, mais c'eſt lors qu'on le porte avec ſon eſprit, car c'eſt pour lors qu'il n'eſt pas ſeulement un habit de ſainteté qui attire la grace, mais encore un habit de néceſſité qui défend dans le péril.

Une choſe eſt cenſée néceſſaire en deux maniéres; ſavoir, ou de néceſſité abſoluë, ou de néceſſité conditionnelle : une choſe eſt néceſſaire de néceſſité abſoluë, ſans laquelle on ne peut arriver à une fin : c'eſt en cette maniére que la reſpiration eſt néceſſaire pour conſerver la vie, & que la grace eſt néceſſaire pour gagner le Ciel, Une choſe eſt néceſſaire de néceſſité conditionnelle pour arriver plus aiſément à la fin qu'on ſe propoſe, ou pour aquerir plus facilement le bien qu'on recherche : c'eſt en cette maniére qu'une épée nous eſt néceſſaire pour mieux parer les coups que nôtre ennemi nous porte ; & qu'un bon habit eſt néceſſaire pour ſe mieux défendre de la rigueur de l'Hiver. C'eſt en cette ſeconde façon que le Scapulaire eſt néceſſaire pour nous preſerver des périls de la vie preſente, & pour éviter le danger de la mort éternelle. Ecoutons parler la ſainte Vierge ; ſon autorité ſeule l'emporte ſur tous les raiſonnements du monde. Recevez ce Scapulaire, diſoit-elle tantôt à ſon bien-heureux Favori ; il vous ſervira d'une puiſſante protection dans les périls de la vie, & contre les tentations du Péché : *Salus in periculis :* Et comme ſa vertu eſt admirable, il fera que celui qui s'en trouvera revêtu à la

mort *Æternum non patietur incendium* : Ne ſera pas du nombre de ces victimes malheureuſes que la Juſtice de Dieu immolera à ſa vengeance. Cette propoſition ne vous doit pas ſurprendre, je la puis appuier ſur une bonne raiſon. Saint Thomas dit, que Dieu ſe ſert ſouvent des Saints pour procurer des éfets merveilleux dans la nature corporelle : mais il ne s'en faut pas étonner, ajoûte-t-il, *Cùm etiam corporali creatura utatur inſtrumentaliter ad ſpirituum juſtificationem* : Puis qu'il ſe ſert quelquefois des choſes matérielles comme des inſtrumens qu'il emploie à la juſtification des ames. De même je puis dire que comme ſa puiſſance n'eſt point eſclave d'aucun ſigne ſenſible, elle peut produire autant de merveilles par la vertu du Scapulaire pour ſauver les Chrêtiens malgré toutes les puiſſances de l'enfer, qu'elle en produiſit autrefois par la verge de Moïſe pour délivrer les Hébreux de la ſervitude d'Egipte, & de la tirannie de Pharaon ; Nous en avons mille exemples.

Ou bien diſons que comme nos Sacremens nous communiquent avec la grace ſantifiante premiére ou ſeconde, un certain droit à de certains ſecours actuels qui nous ſont néceſſaires pour reſiſter à nôtre concupiſcence, pour perſéverer dans la

vertu, & pour ne point ſucomber aux tentations. De même j'oſe ſoutenir que le Scapulaire aquiert à ceux qui le portent dignement un certain droit à de certaines graces choiſies, & ſecours privilégiez qui ſont néceſſaires, pour vivre dans la crainte de Dieu, pour mourir dans ſon amour, & pour éviter par ce moien la dannation éternelle. *In quo quis moriens æternum non patietur incendium :* Témoin cét exemple mémorable d'un Soldat qui aiant eu la moitié du corps emportée par un coup de fauconneau, ſon ame s'alla retrancher, pour ainſi dire, toute entiére dans ſa tête, & ne put ſortir du reſte de ce tronc animé qu'aprés avoir reçû les derniers Sacremens : Ne vous étonnez pas de ce prodige, il avoit ſur ſoi ſon Scapulaire : *Salus in periculis :* Il ne pouvoit mourir dans la diſgrace de Dieu, puis qu'il mouroit avec l'habit de ſa ſainte Mére. Non pas qu'on puiſſe mériter en rigueur de Juſtice la grace finale ; non, elle eſt un bien-fait, & non pas une recompenſe : mais c'eſt que Dieu aiant égard à l'honneur, & au ſervice qu'on rend à ſa ſainte Mére, comme s'il étoit rendu à lui-même, donne ce don de perſéverance à ſes fidelles Serviteurs. Voila pourquoi c'eſt le ſentiment de tous les

Péres, que comme celui que Marie reçoit pour ſon Enfant ne peut point périr : celui auſſi qu'elle rejette ne ſe peut ſauver.

Ce n'eſt pas tout, je paſſe encore plus avant, & dis que ce ſaint Scapulaire eſt un habit de néceſſité, non ſeulement en ce monde, mais encore en l'autre ; non ſeulement dans l'Egliſe Militante pour éviter le péché, mais encore dans la ſouffrante, pour être délivré des peines. C'eſt ce qui eſt porté expreſſément dans la Bulle appellée *Sabatine*, donnée par Jean XXII. qui commence par ces paroles : *Sacratiſſimo uti culmine.* Cette Bulle promet que les ames des Confréres du Scapulaire ſeront délivrées des peines du Purgatoire le ſamedi aprés leur mort, par l'aplication des ſatisfactions infinies de JESUS-CHRIST, & des mérites de la ſainte Vierge, en forme de ſuffrage. *Iſtam ergo,* dit ce Souverain Pontife, *Sanctam indulgentiam accepto robore in terris confirmo, ſicut propter merita Virginis Chriſtus conceſſit in Cœlis.* Je ſai bien que ce n'eſt pas ici une vérité de foi : & qu'il n'y a rien qui puiſſe abſolument convaincre les critiques ni les obliger a y ſoumettre leur Jugement. Mais je n'ignore pas auſſi que cette propoſition aiant été examinée dans toutes les plus fameuſes Univerſitez de l'Europe,

comme celle de Paris, de Salamanque, de Conimbre, de Bologne, & juſque dans le Sanctuaire de la Religion Chrétienne, où l'on peſe, & juge de tout avec la derniére rigueur, je veux dire, au Tribunal de l'inquiſition de Rome : cette propoſition, dis-je a été interpretée dans le ſens que je la prêche à la gloire de l'incomparable Marie, & à l'honneur des Enfans du Carmel. C'eſt pourquoi je puis appliquer au Scapulaire ces paroles que Tertullien a dites du manteau du Chrétien : *Et ſi eloquium quieſcat, ipſe habitus ſonat.* Quand les langues des vivans garderont le ſilence, & ne parleront plus pour publier les merveilles du Scapulaire, Dieu fera parler celles des morts ; & ce ſaint habit parlera lui-même par la voix d'une infinité de miracles pour nous perſuader qu'il n'eſt pas ſeulement un habit de ſainteté & de néceſſité, mais encore un ornement d'honneur & de gloire.

Lib. de Pallio. cap. 6.

Quand je conſidére l'ordre de l'Egliſe & du monde, je remarque que ceux qui ſont élevez dans les premiéres dignitez de l'Etat, & de la Religion ont de cartains habits d'honneur & de cérémonie qui ſervent pour les fonctions de leur miniſtére, ou pour la diſtinction de leur perſonne : Je laiſſe ce que l'antiquité profane nous

raconte de divers ornemens que l'orgueil de l'eſprit humain a inventé pour relever la Majeſté des Princes de la terre, & des Officiers de leur Couronne: Je m'attache à ce que l'Ecriture ſainte nous dit de ces vêtemens d'honneur. Elle remarque que le Patriarche Jacob qui avoit plus de tendreſſe pour le petit Joſeph que pour tous ſes autres Enfans: *Fecit ei Tunicam polymitam*: Lui fait faire une robe de diverſes couleurs pour marque d'amour, & de diſtinction: La beauté, & la richeſſe de cét habit fut le premier ſujet de la jalouſie de ſes Fréres. La même Ecriture raconte qu'Anne Femme d'Elcana, aiant obtenu de Dieu ſon petit Samüel comme un Enfant de priére, plûtôt que comme un fruit de ſa fécondité, elle le conſacra aux Autels, & lui fit *Tunicam parvam*: une petine Tunique qu'elle lui donnoit aux jours ſolennels. Si vous voulez ſavoir quelle étoit cette eſpece de vêtement, l'Ecriture l'explique au même endroit, en diſant, que l'Enfant de Samüel ſervoit devant le Seigneur: *Accinctus Ephod lineo*: Vêtu d'un Ephod de lin. Or ce qui eſt appellé par les Hébreux, *Ephod*, & par les Grecs ἐφωμις eſt appellé par les Latins, *Scapulare*, ou *Superhumerale*. Scapulaire, ou vêtement qui couvre les épaules. Ainſi

Geneſ. c. 37. v. 3.

Lib. 1. Reg. c. 2. v. 19.

Ibid. v. 18

vous voiez que le Scapulaire n'eſt pas d'une invention nouvelle, mais d'un uſage tres-ancien puis que les Prophetes qui étoient comme les Réligieux de l'ancien Teſtament s'en ſont ſervis; ſelon la remarque du Patriarche de Jéruſalem qui parlant aux Réligieux du Mont-Carmel leur dit : *ſuper humeralibus etiam priſci veſtræ Religionis Profeſſores tempore legis veteris utebantur*: Les premiers Profeſſeurs de vôtre Réligion dans l'ancienne Loi ont eu l'uſage du Scapulaire. Il eſt vrai que les Auteurs en diſtinguent de trois ſortes: l'un étoit l'Ephod Pontifical d'une riche étoffe de pluſieurs couleurs tout grailé de perles, c'étoit le vétement reſervé au ſeul Grand Prêtre, & ſouverain Pontifie: Le ſecond étoit l'Ephod de Lin, c'étoit une forme de Surplis qui étoit pour l'uſage des Prêtres, & des Lévites: tel étoit celui du petit Samuël, & qui étoit l'ouvrage des mains de ſa Mere: Le troiſiéme étoit une eſpece d'Ephod, ou de Scapulaire pour les perſonnes Laïques, & Séculiers qui ſe conſacroient au ſervice de Dieu par un genre de vie plus réglée Ainſi voila l'origine du Scapulaire marquée dans l'antiquité ſacrée; & c'eſt ce Scapulaire que la Ste Vierge a donnée elle même aux Réligieux de ſon Ordre, comme

Lib. de inſtit. Monach. cap. 39.

comme un vêtement d'honneur, & qui n'eſt que pour eux ſeuls, & pour les Confréres : *Tibi & cunctis Carmelitis privilegium ſingulare.* Car comme c'eſt une marque de diſtinction, qui n'eſt réſervée en France qu'aux ſeuls Chevaliers des Ordres du Roi de porter le Cordon bleuf, comme un vêtement d'honneur ; ainſi il n'eſt permis qu'aux Enfans de Marie de porter le Scapulaire, comme un vêtement d'honneur auſſi-bien que de ſainteté.

Ah, mes Fréres, que n'avez-vous maintenant les ſentimens de tant de Saints, & de tant de Saintes, comme vous en avez les exemples ? On vous verroit bien-tôt à leur imitation vous dépoüiller des plus ſuperbes habits du monde, pour prendre l'humble Scapulaire de Marie. Je l'appelle humble à raiſon de ſa matiére, mais il eſt glorieux à raiſon de ſon inſtitution, & à raiſon de la main qui l'a donné. L'Ecriture fait une remarque curieuſe à ce propos, Elle dit que Dieu donna à nos premiers Parens : *Tunicas pelliceas* : Des habits de peaux de bêtes : une autre verſion porte : *Veſtimenta honoris* : Des vêtemens d'honneur. Quel étrange paradoxe eſt-ce ici ! N'eſt-ce point par ironie que cét Interprete a parlé ? Non, M. ces habits ſi vils, ſelon la matiére, étoient

éfectivement des vêtemens d'honneur à raiſon de l'ouvrier. Car il ne peut rien venir que de ſaint, de précieux, & d'honnorable de la main de Dieu. Ainſi le Scapulaire eſt un vêtement d'honneur, puis qu'il vient d'une ſi belle main que celle de Marie : & le Chrétien qui s'en revêt eſt plus digne de loüange qu'Anacharſis Roi de Scythie ſi hautement vanté par Tertullien. Ce Prince, dit-il, quitta le Gouvernement de ſon Roiaume, pour s'appliquer à l'étude de la ſageſſe : Il deſcendit de ſon Trône pour frequenter les écoles, & ſe dépoüilla du manteau Roial pour prendre celui d'un Philoſophe, dans la penſée que celui-ci n'étoit pas moins honnorable que celui-là. Et ſi ce fut un grand ſujet de gloire à ce Soldat de n'avoir pour ligature d'une plaie qu'il avoit reçûë dans le combat que le ruban qui lioit les cheveux, & qui ſervoit de Diadême à Alexandre : *Vulnus diademate cinxit :* Quelle gloire pour un Enfant du Carmel, de ſe ſervir du ſaint Scapulaire, qui eſt l'habit de la Reine des Anges & des Hommes, non ſeulement comme d'un bandage qui le guerit de ſes infirmitez paſſées, & qui le préſerve des futures ? *Vincula illius*, dit le ſage, *alligatura ſalutaris.* O que nos Rois ont été bien pénétrez

Lib de Pallio. cap. 5.

Eccli c. 6. v. 31.

de ce noble ſentiment, puis qu'ils ſe ſont cru plus honnorez de porter le Scapulaire, que de porter le collier de l'Ordre, & tous les autres ornemens de la Roiauté : Mais prenez garde, Mes Fréres, de ne vous point laiſſer ébloüir par cét éclat : l'honneurs eſt bien foible & bien fragile qui ne s'emprunte que de l'habit ; cette ſorte de gloire n'eſt propre qu'à des Rois de Théatre, & à des Héros de Commedie. Cét Empereur parut autrefois plus ridicule que redoutable, lors qu'il ſe montra au peuple habillé en Hercule, cette peau de Lion qui couvroit ſon corps, & cette maſſuë qu'il tenoit à la main, étoient plûtôt des reproches de ſa lâcheté, & de ſon infamie, que des marques de ſon courage, & que des ornemens de triomphe. Et l'antiquité s'eſt moquée de cét autre qui des-honnora la Robe de Conſul, en la faiſant porter à des Hommes indignes de la Magiſtrature, & qui étoient l'opprobre du Sénat : *Non illos honeſtavit, ſed ornamenta iſta turpavit.* Je dis la même choſe du Scapulaire, ce n'eſt pas un ornement d'honneur pour un Confrére dont la vie ne répond point à l'habit : ce lui eſt plûtôt un ſujet de honte & de confuſion, il des-honnore ce vêtement ſacré, il ſe rend indigne des graces

S. Ierom. Epiſt. ad pam. de Obiit. Paulinæ.

qui y ſont attachées, & porte dans ſon Scapulaire l'arrêt de ſa condannation. S'il ne ſuffit pas pour être Saint de demeurer dans les lieux Saints que JESUS-CHRIST a conſacré par ſa preſence, ni de recevoir les Sacremens que ce divin Sauveur a inſtitué pour nôtre ſantification, mais à mener une vie conforme à la ſainteté de ces Lieux, & à la dignité des Sacremens: de même il ne ſuffit pas pour être ſauvé de porter le Scapulaire; il faut de plus faire des œuvres qui répondent à la ſainteté de cét habit. Et par conſequent, ſouvenez-vous, mes Fréres, & mes Sœurs, que comme la Croix n'eſt que le caractere extérieur des Enfans de JESUS, & que la grace eſt la forme intérieure de leur adoption; qu'ainſi le Scapulaire n'eſt que la marque extérieure des Enfans de Marie, mais que la ſainteté doit être la forme intérieure de leur véritable adoption. Montrez donc que vous étes ſes légitimes Enfans par vôtre ſainte vie: comme elle s'eſt montrée vôtre bonne Mére en vous donnant, non ſeulement une nouvelle naiſſance par régénération; & un nouvel habit par privilége; mais encore une nouvelle éducation par amour. C'eſt la troiſiéme partie de ce Diſcours.

III. PARTIE.

LA condition des Bien-heureux qui ſont dans le Ciel eſt bien diferente de celle des juſtes qui ſont ſur la terre, comme ceux-la ſont arrivez à l'âge de Majorité & dans l'état d'Hommes parfaits, comme dit l'Apôtre, *in virum perfectum*; ils n'ont plus beſoin qu'on ſe charge de leur tutelle ni de leur éducation, ils ont ateins le terme de leur juſte grandeur, & ils ne peuvent plus croître ni en grace, ni en mérite, ni en ſainteté; ni en gloire. Il n'en eſt pas de même des juſtes qui ſont encore expoſez aux miſeres & aux tentations de cette vie mortelle; comme ils ſont toûjours mineurs ſur la terre, & ſemblables à de petits enfans qui ne font que de naître par une nouvelle génération: *Quaſi modò geniti infantes*: Ils ont beſoin que la même cauſe qui leur a donné l'être par ſa vertu, le leur conſerve par ſes influences; & que la même Mére qui leur a donné la naiſſance par ſa fécondité leur donne encore l'éducation par ſon amour; & que nourris du lait Spirituel de ſes Mamelles ils faſſent de continuels progrés dans la perfection. Pour bien expliquer ma penſée il faut diſtinguer deux Corps en JESUS-CHRIST, l'un naturel & l'autre Miſtique: le naturel, c'eſt ſon

Humanité ſainte formée du plus pur Sang de la Ste Vierge par l'operation du S. Eſprit. Le Miſtique, c'eſt l'aſſemblée des Fideles ſous un même Chef, ſantifié par une même grace & animé d'un même eſprit. Or comme la Ste Vierge eſt la Mére du premier qui l'a conçu & enfanté, qui lui a donné la naiſſance & la vie; c'eſt elle auſſi qui lui a donné la nourriture & l'éducation: *Sicut enim vere genuit, ita & verè educavit*, dit S. Bonaventure. Voila pourquoi S. Luc remarque que l'Enfant Jesus aidé du ſecours de ſa bonne Mére, croiſſoit en âge & en ſageſſe devant Dieu & devant les Hommes. De même le S. Eſprit aiant préſidé à la formation de ſon Corps Miſtique, qui eſt l'Egliſe, il a pris ſoin de ſon éducation, & l'a fait croître ſelon ſes divers âges en perfection & en ſainteté. C'eſt la belle penſée de Tertullien qui nous le repréſente pour cét éfet dans les divers états de ſon enfance, de ſon adoleſcence, de ſa jeûneſſe, & de ſa virilité, ſous la conduite de cét Eſprit d'amour: *Primò fuit in rudimentis naturæ Deum metuens*: Ce Corps n'étoit premiérement ſous la Loi de nature que dans les premiers élémens de ſa formation, conçû ſous une bonne Diſcipline & dans la crainte de Dieu. *De hinc*

Cõment. in Luc. cap. 11.

per legem promovit in infantiam : Sous la Loi Ecrite il prit de favorables acroiſſemens par les Prophêtes qui prirent ſoin de le nourrir dans ſon enfance par le lait de leur Doctrine & de leurs Inſtructions. *De hinc per Evangelium efferbuit in juventutem :* il a paru ſous la Loi de grace dans la vigeur d'une floriſſante jeuneſſe : *Nunc per paracletum componitur in maturitatem.* Mais maintenant par les ſecours continuels de l'eſprit Saint, il eſt arivé dans ſa maturité & dans ſa juſte grandeur. Voila l'ordre de la formation, de l'éducation de l'acroiſſement, & de la perfection du Corps naturel de JESUS-CHRIST, & du Corps Miſtique de ſon Egliſe.

Lib. de Veland virgini cap. 1.

Cela ſupoſé, je dis que la Ste Vierge a auſſi deux Corps, l'un naturel, & l'autre Miſtique. Le premier a été formé dans le ſein de Ste Anne par la voie ordinaire des Générations humaines ; mais la grace n'a pas eu moins de part que la nature dans la formation de ce Corps, puiſqu'il devoit être le Temple du S. Eſprit & le ſanctuaire de la Divinité dans lequel le verbe Divin ſe devoit un jour Incarner & ſe faire Homme. Son Corps Miſtique, c'eſt l'Ordre des R. R. P. P. Carmes, il fut conçû dans l'ancien Teſtament ſur le Mont Car-

mel par le Prophête Elie qui en a été le Pére: mais il a été perfectionné dans la Loi de grace, par les ſoins de la Ste Vierge qui s'en eſt déclarée la Mére, & qui s'eſt chargée de ſon éducation par amour. Ainſi cét Ordre eſt plus redevable de ſon progrés à Marie, qu'a Elie. En éfet, S. Auguſtin ſoutient qu'une Mére a plus fait pour ſes enfans en leur donnant une bonne éducation, qu'en leur donnant la naiſſance: *Vt enim naſcerentur, fœcunditatis fuit:* car lors qu'elle les a conçûs & enfantez ce n'a été que par un éfet de ſa fécondité: *Vt vivant, fœlicitatis*: Si elle leur a conſervé la vie par la nourriture, ç'a été un éfet du bon-heur: *ut verò inſtituantur, & voluntatis, & poteſtatis eſt.* Mais ſi elle les a bien elevez, c'eſt par un éfet de ſon amour, & de ſa puiſſance. Car c'eſt peu de donner l'être par la génération ſi on ne donne le bien être par l'éducation. C'eſt ſur ce principe de S. Auguſtin qu'il me ſemble qu'on doit raporter toutes les Loix de la bonne éducation, à deux particuliéres, l'une qui regarde l'amour, & l'autre qui regarde la puiſſance. Celle qui regarde l'amour conſiſte à fournir aux enfans tout ce qui eſt néceſſaire à leur entretien, & à leur inſtruction. Celle qui regarde la puiſſan-

ce, conſiſte à leur donner le ſecours & la protection dont ils ont beſoin pour les défendre contre tous leurs ennemis, ſoit contre ceux qui voudroient uſurper leur bien, ſoit contre ceux qui pourroient corrompre leurs mœurs, ſoit contre ceux qui voudroient atenter ſur leur vie. Cornelie Dame Romaine, Fille de Scipion l'Affricain, femme de Sempronius Gracchus Conſul de Rome, & Mére des Gracques, s'étoit ſi bien aquitée de ces deux devoirs que Plutarque a dit à ſa gloire, que ſes enfans avoient plus reçû d'elle par l'éducation que par la naiſſance. Plutar. in vita Grac.

Or Marie a plus fait encore que cette illuſtre Dame Païenne, puiſqu'elle a rendu ces deux charitables Ofices de la bonne éducation aux enfants du Carmel, en ſignalant ſon amour, & en faiſant éclater ſa puiſſance en leur faveur. Elle a ſignalé ſon amour par les graces qu'elle leur a procurées pour les nourrir & les faire croître en ſainteté, & elle a fait éclater ſa puiſſance par la protection qu'elle leur a donnée & qu'elle leur donne ſans ceſſe dans toute ſorte de perils, & contre toute ſorte d'ennemis. C'eſt ce que vous n'aurez pas peine à comprendre, ſi vous conſiderez premiérement que com-

me elle a nourri le Fils de Dieu du lait de ſes chaſtes Mamelles, elle a auſſi nourri ces devots Réligieux du lait de ſes plus abondantes graces. C'eſt l'obſervation d'un grand Pape qui dit que : *Carmelum ordinem viſceribus ſpirituàliter genuit, & ad ſua ubera lactavit* ; Marie a enfanté ſpirituelement l'Ordre du Carmel de ſon ſein, & l'a nourri de ſon lait. Cela eſt ſi veritable, que ſelon S. Jerôme & quelques autres Auteurs, cette Mére du bel amour demeurant en Nazaret alloit ſouvent viſiter les Réligieux du Carmel pour les réjoüir de ſa préſence, pour les inſtruire par ſes paroles, & pour les combler de ſes bénédictions. Cette faveur ne vous doit pas ſurprendre, elle ne faiſoit en cela qu'acomplir la promeſſe qu'elle leur en avoit fait long-temps auparavant par la bouche d'un Prophête: *Induxi vos in terram Carmeli ut commederetis fructus ejus :* Je vous ai introduis dans la terre du Carmel pour vous en faire gouter les fruits, & pour vous y donner une jouïſſance anticipée des plus innocentes délices du Paradis. Les Lois Civiles même ſemblent autoriſer ce Privilége puis qu'elles diſent en termes formels que : *adoptatus habetur municeps ejus loci in quo adoptatur, & adoptantis :* Les enfans adoptez doivent entrer en

Gregoire XIII.

Martinus Italus in Chronic.

Jerem. c. 22. v. 7.

L. 1 c. ff. de Municip.

poſſeſſion non ſeulement des biens de l'adoptant, mais encore en joüiſſance de toutes les graces, Priviléges, & prérogatives des lieux où ils ſont adoptez. Or comme ces Révérens Péres ont pris naiſſance ſur le Calvaire en qualité de Chrétiens par la mort de JESUS-CHRIST, & qu'ils ont été adoptez ſur le Carmel en qualité de Réligieux par un éfet de l'amour de la Ste Vierge: ils doivent joüir de toutes les graces que le Ciel a verſées ſur ces deux Saintes montagnes Ils ont reçû les premiéres par le Sacrement de Batême qui les a fait membres du Corps Miſtique de JESUS-CHRIST, qui eſt la Sainte Egliſe: & ils ont reçû les ſecondes par les vœux de Réligion, qui les a fait membres du Corps Miſtique de la Ste Vierge, qui eſt l'Ordre du Carmel. Et comme le Fils de Dieu en qualité de Pére nourrit ſes enfans adoptifs avec ſon propre Sang: Marie auſſi en qualité de Mére nourrit les ſiens de ſon lait. Tellement que ces Révérens Péres comme Enfans de Marie, ont un droit particulier de s'appliquer ces belles paroles que ſaint Ciprien fait dire en général à tous les Chrêtiens, comme enfans de l'Egliſe: *Illius fœtu naſcimur, illius lacte nutrimur, illius ſpiritu animamur.* O que nôtre con-

Lib. de unit. Eccleſ. pag. 154.

dition eſt heureuſe, & que nous ſommes redevables de grands bien-faits à la Mére de Dieu, auſſi-bien qu'à l'Egliſe ſon Epouſe, puis que nous pouvons nous vanter ſans témérité, que nous ſommes nez de ſon ſein, que nous ſommes nourris de ſon lait, que nous ſommes animez de ſon eſprit, & que nous ſommes les éleves de ſon amour, à qu'elle plus grande gloire pourroient prétendre des Hommes mortels? Et cét honneur ne ſeroit-il pas capable de donner de la jalouſie aux Anges, ſi ces eſprits bien-heureux pouvoient n'être pas contents de leur félicité?

Si la ſeconde Loi de l'éducation oblige les Méres à donner ſelon leur puiſſance une protection ſpéciale à leurs enfans contre toute ſorte d'ennemis, & dans toute ſorte de dangers où la vie humaine eſt expoſée. Où verra-t-on des marques d'une protection plus viſible que celle que la Ste Vierge a donnée aux Réligieux Carmes comme à ſes propres enfans? Je ne puis mieux vous en convaincre, qu'en vous faiſant voir, que Marie a donné à leur Ordre naiſſant, la même protection que JESUS-CHRIST a donnée à ſon Egliſe naiſſante. Lors que je conſidere dans l'Hiſtoire ſacrée ces prémiers ſiécles de fer & d'horreur, de troubles & de tempê-

tes, pendant leſquels l'Egliſe commençoit à s'élever ſur les ruïnes de la Sinagogue, & de l'idolatrie; je remarque que toutes les puiſſances du monde & de l'Enfer étoient liguées enſemble pour la détruire. Comme elle n'étoit encore que dans ſon berceau, & dans un âge tendre & délicat que S. Chriſologue appelle: *Eccleſiæ naſcentis infantiam:* L'enfance du Chriſtianiſme naiſſant; Elle avoit beſoin d'une protection d'autant plus puiſſante, que ſes ennemis étoient plus redoutables. Cette protection ne lui manqua pas: Jesus-Christ qui l'avoit fondée à Jéruſalem malgré la contradiction des Juifs, envoia S. Pierre l'établir à Rome malgré l'oppoſition des Empereurs. De-là elle ſe répandit par tout le monde par la prédication des Apôtres, par le Sang des Martirs, par le zele des Confeſſeurs, par la pureté des Vierges, & par une infinité de miracles qui confondirent toute la ſageſſe des Philoſophes, & tout l'orgüeil des Céſars. De ſes premiers perſécuteurs, elle en fit ſes premiers enfans; Elle ne parût jamais plus inébranlable que parmi les tempêtes, ni plus floriſſante que parmi les perſécutions: Ainſi toutes les portes de l'Enfer, ſelon la promeſſe de Jesus-Christ, n'aiant pû prévaloir contre el- Serm. 12.

le, le monde idolâtre ſe trouva en peu de tems Chrétien, par un changement de la dextre du Tout-puiſſant.

L'Ordre des Révérends Péres à eu un même ſort que celui de l'Egliſe dans ſon établiſſement : lors que le Prophete Elie en jetta les premiers fondemens ſur le Mont-Carmel, il eut à ſoutenir toute la fureur d'Achab, de Jézabel, des faux Prophetes & des Prêtres de Baal : comme JESUS CHRIST en jettant les premiers fondemens de ſon Egliſe à Jéruſalem avoit eu à combattre toute la haine & l'envie d'Herode, de Caïphe, des Phariſiens & des Princes des Prêtres. Mais l'on vit ce grand Patriarche du Carmel triompher, par une protection toute-puiſſante & viſible de Dieu, d'un Roi idolâtre, d'une Reine enragée, égorger un jour ſeptante faux prophetes de ſa propre main, & affermir par ſon zéle & par ſes exemples ſes Religieux Diſciples dans le culte du Dieu d'Iſraël. Cette premiére victoire qu'il remporta lui-même avec le ſecours du Ciel dans l'ancien Teſtament, fut le gage aſſuré de toutes celles qu'il devoit un jour remporter par ſes Enfans dans la Loi de la grace ſous les auſpices, & ſous la protection de Marie. Sortez de la Paleſtine, entrez dans l'Europe, pour

y voir la naiſſance & l'établiſſement de cét Ordre Religieux, vous le verrez battu d'un furieux orage qui ſembloit le devoir enſevelir dans ſon berceau. Toute la ſageſſe humaine ſe ſouléve à Rome pour empêcher le Pape Honnoré III. de l'approuver, & de le confirmer par ſon autorité. On repreſente à ce Souverain Pontife que la multiplication des Ordres Religieux, étoit la deſtruction de la Hiérarchie Eccleſiaſtique. On lui fait entendre que c'eſt introduire le Judaiſme dans le Chriſtianiſme que d'y recevoir une Religion qui tient plus de l'ancienne Loi que de la nouvelle, puis qu'on fait paſſer le Prophete Elie pour ſon inſtituteur; & l'on conclut enfin que cét Ordre Religieux aiant commencé ſous la Loi de Moïſe, il devoit être aboli avec elle. Ah, Vierge ſainte: *Monſtra te eſſe Matrem.* C'eſt dans ce péril imminent qui menace vôtre Ordre qu'il faut que vous faſſiez paroître à tout le monde que vous en étes la Mére. Ce n'eſt pas aſſez de lui avoir donné la naiſſance, vous devez encore lui donner l'éducation: Vous avez nourri ces ſaints Religieux de vôtre lait, il faut maintenant les appuier de vôtre protection. Si vous les avez enfanté par une nouvelle génération: *Fœcunditatis fuit:* C'a été par un

éfet de vôtre fécondité : s'ils ſe ſont conſervez pendant la révolution de tant de ſiécles : *Fœlicitatis fuit* : C'a été par un éfet de leur bon-heur : mais s'ils ſont protegez dans une ocaſion ſi périlleuſe, & contre tant d'ennemis conjurez à leur ruïne : *Et voluntatis & poteſtatis eſt.* Ce ne peut être que par un éfet de vôtre amour, & de vôtre puiſſance. Ne craignez point, mes Fréres, vous la verrez bientôt, cette Mére du bel Amour courir au ſecours de ſes Enfans. Comme le cœur des Papes, auſſi-bien que celui des Rois eſt entre les mains de Dieu ; Elle obtint de ſon Fils un heureux changement dans celui de ſon Vicaire en terre. La mort ſubite de deux grands perſonnages ennemis déclarez de cét Ordre, qui avoient voulu ravir à la ſainte Vierge la gloire d'en être la Mére, pour l'attribuer à ſainte Marie Egiptienne, jetta tant d'horreur dans l'ame de ce Souverain pontife, que connoiſſant manifeſtement la volonté de Dieu, & la protection de la Vierge ſur l'Ordre naiſſant des Carmes, il l'approuva, & confirma par une Bulle expreſſe, dans la Ville de Reati, le vingtiéme du mois de Janvier, de l'année mille deux cens ſeize.

Le voila donc ce ſaint Ordre de nôtre Dame

Dame du Mont-Carmel, qui entrant en ſocieté des Triomphes de l'Egliſe, ſe répand en peu de tems par toute l'Europe, comme celle-là c'étoit répanduë par tout le monde. Un ſaint Religieux pourtant apprehendant que cét Ordre ne fût un jour expoſé à la fragilité des choſes humaines, & à la décadance où quelques autres étoient tombez, demanda à la ſainte Vierge dans ſes plus ferventes Oraiſons, ſi la Religion des Carmes dureroit longtems. Cette bonne Mére qui eſt toûjours diſpoſée à exaucer ſes Enfans, & à conſoler ſes Favoris, lui apparut pendant ſa Priére, & lui dit : ne craignez point mon Fils, vôtre Ordre n'aura point d'autre durée que celle de l'Univers : *Elias namque ejus inſtitutor jam olim à filio meo hoc impetravit.* C'eſt un privilége qu'Elie qui en eſt le premier Fondateur a obtenu de mon Fils par ſes Priéres; & moi joignant mon amour à ſon zéle, & ma protection à ſa demande, j'en ai procuré la confirmation : Ainſi il ſemble que la Ste Vierge ait obtenu à cét Ordre, la même perpétuité que JESUS-CHRIST a promiſe à ſon Egliſe.

Mais ne croiez pas, M. que la protection de Marie ne ſoit renfermée que dans les Cloîtres de ces Révérends Péres, ou

qu'elle ne s'étende que ſur les perſonnes de ces ſaints Religieux : Non, non, Chrétiens, elle a de plus grandes limites que celles-là. L'Hiſtoire de cét Ordre m'aprend qu'elle ſe fait ſentir encore, en tout tems, en tous lieux, & dans toutes ſortes de périls de l'ame & du corps, aux Confréres du Scapulaire. Son ſaint habit qu'ils ont l'honneur de porter, n'eſt pas ſeulement le caractere viſible de leur prédeſtination, le gage de leur ſalut, & la marque de leur adoption : il eſt encore, ſelon l'aſſurance qu'elle en a donnée elle-même : *Salus in periculis* : Une ſauvegarde qui les met à couvert de tous les hazards où ils peuvent être expoſez en cette vie. C'eſt pourquoi je les puis comparer à ce Cerf qu'on trouva autrefois dans les Bois, qui portoit un Collier d'or, ſur lequel ces paroles étoient gravées : *Cæſaris ſum, nemo me tangat.* J'appartiens à Céſar que perſonne ne me touche. Oüi, Meſſieurs, Je puis dire hardiment qu'un Chrétien porte cette deviſe écrite dans ſon Scapulaire, qui eſt l'habit, & le collier de l'Ordre : J'appartiens à Marie, que perſonne, ni Homme, ni Diable, ne ſoit ſi témeraire que de m'attaquer, ou de m'offencer. Que le Ciel irrité ne s'explique que par la voix du tonnerre, qu'il ne faſſe paroître d'autre

jour que celui que produit le feu des éclairs,& qu'il lance le carreau de ſa foudre ſur quelques Hommes qui ſe trouverent ſurpris de l'orage au milieu d'une Campagne, il tuë, & brûle tout ces mal-heureux, mais il en épargne un ſeul qui portoit le Scapulaire, Je ne m'en étonne pas, il appartenoit à Marie, la foudre n'oſa le toucher : *Virginis ſum.* Que la Mer conſpire avec les vents pour enſévelir dans ſes abîmes un Vaiſſeau battu de la tempête, ou pour le briſer contre des écueils : on jette auſſi-tôt un Scapulaire dans les flots munitez,& en on élevé un autre ſur le grand mas en place des voiles qui étoient toutes pliées. Miracle ! la Mer s'appaiſe en un moment, le Ciel devient ſerain, les vents les plus furieux ſe changent en doux Zéphirs, qui portent heureuſement le Navire au Port. Je ne m'en étonne pas, ce Vaiſſeau appartenoit à Marie, puis que ſon Scapulaire y fut arboré comme un étendart : *Virginis ſum.* Que le feu s'alume ſubitement dans une maiſon, qu'il n'en faſſe qu'un amas de cendres, & qu'il menace tout un quartier de Ville d'un prochain embrazement ; un Réligieux de ma connoiſſance témoin de ce triſte ſpectacle jette promptement ſon Scapulaire au milieu des flâmes. Miracle de la pro-

tection de Marie, le feu qui s'étoit déja attaché à une maiſon voiſine, arrête tout d'un coup ſon progrez, & s'éteint en un moment, ſans oſer paſſer outre : & pour ſurcroît de merveille, ce Scapulaire fut trouvé tout entier ſous les cendres ſans avoir été ni endomagé par le feu, ni noirci par la fumée : Je ne m'en étonne pas, cét habit appartenoit à Marie, les flâmes n'oſerent le toucher : *Virginis ſum.* Enfin que tout l'enfer conjuré aſſiége d'une troupe de démons le lit d'un pauvre malade, que ces Eſprits malins tâchent d'ébranler ſa Foi par des doutes, de renverſer ſes eſpérances par le deſeſpoir, & qu'ils acompagnent ſon ame juſque devant le Tribunal de la Juſtice de Dieu pour l'acuſer des crimes de ſa vie paſſée ; cette ame y paroîtra avec une humble confiance, aſſurée qu'elle eſt, qu'elle y trouvera une puiſſante Avocate qui plaidera pour elle avec tant de ſuccez, que ſelon la promeſſe qu'elle même en a faite : *Æternum non patietur incendium.* Elle ſera préſervée de la dannation éternelle : Pourquoi cela ? *Virginis ſum* : Elle appartient à Marie, la Juſtice divine l'Epargnera, & conſidérera la Mére en la perſonne de l'Enfant. Vivez donc contens heureux Enfans de Marie, parmi tous les périls où vous pou-

vez être expoſez dans le cours de vôtre vie, & à l'heure de vôtre mort, puis que vous portez dans vôtre Scapulaire : *Signum ſalutis, & fœderis ſempiterni.* Le ſigne de vôtre ſalut, & le gage de l'alliance que vous avez contractée avec JESUS, & Marie : alliance qui aiant commencé ici-bas par la grace, ſe conſommera dans le Ciel par la gloire. *Amen.*

PANEGIRIQUE DU ROSAIRE.

Quaſi Palma exaltata ſum in cades, & quaſi plantatio Roſæ in Iericho. Eccleſi. cap. 34.

J'ai pouſſé mes branches en haut comme les Palmiers de Cadés, & comme les plantes des Roſiers de Jéricho. *Dans l'Eccleſiaſtique chap.* 34.

L'HOMME animal & charnel n'étant pas capable, ſelon le ſentiment de l'Apôtre, de concevoir de lui-même les grandeurs éternelles & inviſibles de Dieu, l'Ecriture Sainte eſt venuë au ſecours de ſa foibleſſe, & a tâché de lui

1. cor. cap. 2. v. 14.

donner des notions plus claires & plus diſtinctes de la Divinité, par les diverſes comparaiſons qu'elle a faites des choſes ſpirituelles & inviſibles, avec les ſenſibles & les materielles. C'eſt par ces ſortes d'expreſſions figurées & métaphoriques, que le S. Eſprit a repréſenté aux Juifs qui étoit un peuple groſſier les divers Offices, & les diférentes perfections du Meſſie qui lui étoit promis, en le comparant à tous les êtres inanimez, végétables, ſenſitifs, raiſonnables, & intellectuels qui compoſent le monde. Entre les êtres inanimez, il le compare à ce rocher qui donna de l'eau aux enfans d'Iſraël dans le déſert; & à une pierre angulaire qui devoit unir les deux Peuples, les Juifs, & les Gentils dans l'établiſſement de l'Egliſe. Entre les êtres végétables, il le compare à la fleur des champs, & au Lys des valées, pour lui repréſenter l'odeur de ſes divines vertus, & les exemples de ſa vie humiliée. Entre les ſenſitifs, il le compare tantôt à un Agneau pour lui donner une figure de ſa mort, & de ſon ſacrifice, & tantôt à un Lion pour lui inſpirer de la terreur de ſa Juſtice, & de la ſévérité de ſes Jugemens. Entre les êtres raiſonnables, il l'apelle tantôt un homme de douleurs pour dé-

Epheſ. cap. 2. v. 20.

Cantic. cap. 2. v. 1.

Iſa. cap. 53. v. 7.

Apocal. cap. 5. v. 5.

ſigner ſa paſſion, & tantôt Fils de David pour marquer ſa Roiauté, & tantôt Prêtre ſelon l'Ordre de Melchiſedech, pour
Iſa. cap. 53. v. 3. ſignifier ſon ſacerdoce. Enfin l'eſprit des Prophetes volant toûjours plus haut, & paſſant par deſſus toutes les Créatures viſibles, le compare aux plus ſublimes in-
Pſal. 109. v. 3. telligences, l'éleve au deſſus des Seraphins, & l'appelle un Dieu fort, &
Iſa. cap. 10. v. 21. tout puiſſant : afin que lors que ce Meſſie paroitroit au monde dans les infirmitez de nôtre chair, les Juifs ne puſſent douter, qu'l ne fût vrai Dieu, & vrai Homme tout enſemble. C'eſt par ces diférentes ſortes de comparaiſons, que la même Ecriture nous trace les plus nobles idées des vertus de la Ste Vierge. Entre les choſes inanimées, elle la compare non ſeulement à l'aurore, parce qu'elle a enfanté le Soleil de Juſtice ; mais encore à la Lune & au Soleil même, parce qu'elle éclaire tout le monde par l'éclat de ſes lumiéres. Entre les êtres ſenſitifs, elle la compare à la colombe pour nous repréſenter la ſimplicité de ſes meurs, & la douceur de ſes gémiſſemens dans l'Oraiſon, & dans la retraitte. Entre les raiſonables, elle la compare à la Fille de Pharaon, pour nous apprendre qu'elle eſt l'Epouſe du veritable Salomon de la Loi

de Grace. Mais certes il faut avoüer que le S. Eſprit à tiré des choſes végétables, ſes plus nobles & ſes plus naturelles comparaiſons. Liſez les oracles du ſage Fils de Sirac, il fait parler la Ste Vierge qui fait elle-même ſon portrait ſous le nom de la ſageſſe. Elle dit, qu'elle eſt élevée comme les cédres du Liban, & comme les Ciprez de la montagne de Sion; qu'elle eſt ſemblable à un bel Olivier dans la campagne, & au plane qui eſt planté ſur le bord des eaux; qu'elle a répandu une ſenteur de parfum comme celle de la canelle, & une odeur ſemblable à celle du Storax, du Galbanum, de l'Onix, de l'Encens, & de la Mirrhe la plus excellente; qu'elle a pouſſé des fleurs d'une agréable odeur comme la vigne, & que ſes fleurs ſont des fruits de gloire & d'abondance; & enfin pour m'aprocher plus prés du ſujet de la ſolemnité de ce jour, elle déclare qu'elle reſſemble à un plant des Roſiers de Jericho: *Quaſi plantatio Roſæ in Iericho.* Ne ſemble-t'il pas mes Révérends Péres que le S. Eſprit nous ait voulu donner dans l'ancien Teſtament, un Simbole de la Confrairie du Roſaire, que vôtre Patriarche S. Dominique devoit inſtituer dans le nouveau à l'honneur de la ſainte Vierge. Toutes les qualitez de cette fleur

ſont des expreſſions ſi naturelles des Miſteres que cette Confrairie fait profeſſion d'honnorer, que ce ſeroit m'écarter de l'intention du S. Eſprit, de prendre ailleurs une autre idée de mon diſcours : mais afin de les bien découvrir, demandons lui ſes lumieres par les interceſſions de celle qui eſt appellée *Regina Sacratiſſimi Roſarij.* Reine du ſacré Roſaire ; & diſons lui avec l'Ange qui nous en a fourni la principale Priere. *Ave Maria.*

IL faut avoüer, M. que l'Homme dans l'état de la nature innocente étoit entré avec Dieu dans une ſocieté bien étroite & amoureuſe par la juſtice originelle, & par le bien-fait de ſa création : Mais certes il faut tomber d'acord, que ce même Homme dans l'état de la nature corrompuë par le péché, eſt entré encore dans une plus étroite & glorieuſe ſocieté avec les trois Perſõnes divines par la grace de ſon Médiateur, & par le bien-fait de ſa Rédemption. La premiére ſocieté, quelque avantageuſe qu'elle nous paroiſſe, n'étoit que la ſocieté d'un ſerviteur avec ſon maître : mais la ſeconde, eſt la ſocieté d'un enfant avec ſon Pére : Ainſi cette ſeconde eſt d'autant plus excellente & profitable à l'Homme, que la qualité

d'enfant de Dieu lui eſt plus glorieuſe que celle de ſerviteur. C'eſt ce Miſtére que le Diſciple bien aimé explique clairement dans l'Epitre qu'il a écrite aux Parthes ; c'eſt-à-dire, aux Fidelles répandus dans l'ancien Empire des Perſes, qui étoit alors poſſedé par les Parthes : nous vous prêchons, leur dit-il, ce que nous avons vû, & ce que nous avons oüi, afin que vous ſoiez unis avec nous dans la même ſocieté : *Et ſocietas noſtra ſit cum Patre, & cum Filio ejus Ieſu-Chriſto* : Et que nôtre ſocieté ſoit avec le Pére, & avec ſon Fils JESUS-CHRIST. Qui l'auroit jamais cru, que l'Homme qui étoit tombé dans un ſi grand divorce avec Dieu par ſa déſobeïſſance, & par ſon ingratitude, eût pû rentrer avec lui dans une ſocieté ſi étroitte, & dans un commerce ſi amoureux? Il y eſt rentré pourtant, & c'eſt en cela que Dieu a fait éclater ſa gloire d'une maniere plus digne de ſon amour & de ſa miſericorde. Car quoi qu'il eût prévû de toute éternité la chûte d'Adam, il ne laiſſa pas pour cela de le créer plein de grace, & d'honneur : parce qu'il connut en même tems qu'il étoit plus digne de ſa bonté Toute-puiſſante, dit S. Auguſtin, de ſe ſervir des maux où il n'auroit aucune part, pour en tirer de grands biens

1. Ioan. cap. 1. v. 3.

dont il ſeroit le ſeul principe, que d'empêcher qu'il n'arrivât aucun mal. *Deus mala ex bonis exoritura præſcivit, & ſcivit magis ad omnipotentiſſimam bonitatem pertinere, etiam de malis benefacere, quàm mala eſſe non ſinere.* Ne faiſons donc plus tant de plaintes contre la faute du premier Adam, puis qu'elle a été ſi dignement réparée par la mort du ſecond. Il eſt vrai que nôtre premiére ſocieté avec le Créateur a été rompuë par le crime de celui-la; mais elle a été glorieuſement rétablie par le mérite de celui-ci. Nôtre prémiére ſocieté n'auroit point mis dégalité entre Dieu, & l'homme: Dieu ſeroit toûjours demeuré Dieu, & l'Homme ſeroit toûjours demeuré Homme, ſans aucune communication de nature: mais par la ſeconde ſocieté, nous ſommes faits participans non ſeulement de ſes graces, mais encore de ſa nature Divine; Dieu s'eſt fait Homme, & l'Homme eſt devenu Dieu. Voila pourquoi Jesus-Christ parlant un jour à ſes Apôtres, leur dit d'une maniére tendre & amoureuſe: je ne vous appellerai plus ſerviteurs, parce que le ſerviteur ne ſait pas les deſſeins de ſon maître, mais je vous appellerai mes amis, parce que je vous ai déclaré tout ce que j'ai appris de mon Pére. Or cette ſocie-

Lib. de cor. & gratia. cap. 10.

2. petri. cap. 1. v. 4.

Joan. cap. 5. v. 5.

té de l'Homme avec Dieu, a commencé pour tous en général par l'Incarnation du Verbe, & elle ſe conſomme dans chacun en particulier par le Sacrement de Batême. Comme ce Sacrement nous fait entrer dans le Corps Miſtique de l'Egliſe en qualité de membres, il nous fait entrer en même tems dans la Communion des Saints en qualité de Fréres. C'eſt de cette ſainte Societé dont parle Tertullien, lors qu'il dit aux Gentils: nous ne ſommes vos Fréres que par le droit de la nature, qui eſt la Mére commune de tous les Hommes: mais pour ce qui eſt des Chrétiens: *Dignius Fratres & dicuntur, & habentur, qui unum Deum Patrem agnoverunt, qui unum Spiritum biberunt ſanctitatis: qui de uno utero ignorantiæ ejuſdem, ad unam lucem expaverint veritatis.* Ils s'appellent Fréres avec plus de juſtice; parce qu'ils ne reconnoiſſent qu'un même Pére qui eſt Dieu; parce qu'ils ne ſont animez que d'un même eſprit qui eſt celui de la charité; parce qu'ils ont été tous enfantez du ſein d'une même Mére, qui eſt l'Egliſe; parce qu'ils ont été tous tirez des ténébres de l'ignorance qui eſt celle de l'Idolatrie: & éclairez des lumiéres d'une même verité, qui eſt celle de l'Evangile; & qu'ils ſont tous entrez dans

Apolog. cap. 39.

une même ſociété de leurs biens ſpirituels, qui eſt celle de la Communion des Saints.

Or quoi que cette ſociété qu'ont tous les Chrétiens avec les trois Perſonnes divines, ſoit ſufiſante pour leur ſalut, j'oſe dire pourtant, que JESUS-CHRIST n'eſt point jaloux de voir que ſa ſainte Mére, ait ordonné à ſaint Dominique d'en établir une nouvelle dans ſon Ordre pour ſon honneur, & pour la ſantification des ames. Cette ſociété n'eſt autre que celle du Roſaire, à laquelle les Souverains Pontifes ont donné le nom d'Archi-confrairie, par excellence, pour en marquer la dignité; & elle emprunte ſon nom de la Roſe, qui eſt la Reine des fleurs, & le ſimbole ſous lequel le Saint Eſprit l'a repréſéntée : *Sicut plantatio roſæ in Iericho.* En éfet, je ramarque que les trois ſortes de Miſtéres de la ſainte Vierge, qui ſont ſes Miſtéres de joie, de douleur, & de gloire, qu'on honnore par le Roſaire, nous ſont naturellement figurez par la Roſe. Les Miſtéres de joie nous ſont repréſentez par l'odeur de cette fleur qui réjoüît : les Miſtéres de douleur ſont dépeins par ſes épines qui piquent : & les Miſtéres de gloire ſont figurez par ſa couleur qui l'embellît. Or il faut que tous les Confréres du Roſaire entre avec

la ſainte Vierge en ſocieté de tous ces Miſtéres, mais il y a quelques conditions à obſerver pour entrer dans ce contrat de ſocieté. Car comme il faut que les Chrétiens qui entrent avec JESUS-CHRIST en ſocieté de tous les Miſtéres de ſa Vie, de ſa Mort, & de ſa Réſurrection par le Sacrement de Batême, renoncent par des vœux ſolennels au monde & à toutes ſes pompes, au diable, & à toutes ſes œuvres: de même il faut que tous les Confréres du Roſaire qui veulent entrer avec Marie en ſocieté de tous ſes Miſtéres de joie, de douleur, & de gloire, renoncent par une profeſſion de vie exèmplaire à toutes les choſes qui ſont oppoſées à l'eſſence de ſes Miſtéres, & à la ſainteté de ſa Confrairie. Souffrez donc, mes Fréres, que je vous faſſe aujourd'ui un Diſcours, non pas pour publier les excellences, & les prérogatives du Roſaire: Vous en étes aſſez inſtruits: mais pour vous apprendre la méthode de le dire, dans le même eſprit avec lequel il a été inſtitué. Car ce n'eſt pas aſſez de le réciter de bouche, il faut que le cœur parle: & que toute la vie d'un Confrére ſoit une copie tirée ſur l'Original de celle de Marie: Voici comment. Comme il entre premiérement avec elle en ſocieté de ſes Miſtéres de joie, il

DIVISION.

doit renoncer avec courage à toutes celles du monde. Secondement comme il entre avec elle en ſocieté de de ſes Miſtéres de douleur; il doit ſouffrir avec réſignation toutes celles de la vie. Troiſiémement, comme il entre avec elle en ſocieté de ſes Miſtéres de gloire, il doit travailler avec zéle & perſéverance pour celle du Ciel. Voila les trois articles du contrat de ſocieté qui eſt entre la ſainte Vierge & les Confréres du Roſaire: & voila les trois reflexions néceſſaires pour le bien reciter. C'eſt ce que je vais expliquer dans les trois parties de ce Diſcours.

I. Partie. QUoi que Dieu dans l'ancien Teſtament ne fût proprement connu & adoré que dans la Judée, il faut pourtant avoüer que toute la Religion de Juifs ne conſiſtoit qu'en Sacrifices de bêtes, qu'en obſervations légales, & que dans un culte extérieur: Ainſi comme toute cette Religion n'étoit remplie que de figures, & qu'elle étoit vuide de grace, ce n'eſt pas merveille ſi la plûpart des ſes Obſervateurs n'étoient remplis que de l'eſtime d'eux mêmes, & vuides de l'Eſprit divin. Il eſt vrai que ceux qui paroiſſoient les plus Religieux obſervateurs de cette Loi faiſoient de longues Priéres, mais ce n'étoit

n'étoit que du bout des lévres, leur cœur étoit loin de Dieu. S'ils affectoient une grande pureté, ce n'étoit que celle du corps, & non pas celle de l'ame : Ils étoient ſcrupuleux dans les petites choſes, & infidelles dans les plus grandes : Ils gardoient ſcrupuleuſement les ſuperſtitieuſes Traditions des Anciens, & violoient impunément les plus grands Commandemens de Dieu : Ils paioient exactement la Dixme de la Manthe, de l'Aneth, & du Cumain, & ils omettoient inſolemment les préceptes les plus eſſentiels du décalogue ; ſavoir, la Juſtice, la Miſéricorde & la Fidelité : Ils couroient avec grand zéle la Mer & la Terre pour attirer quelque Etranger à leur Religion, & aprés que ces nouveaux Convertis l'avoient embraſſée, ils en faiſoient, non pas un Enfant de lumiére, mais de ténébres, plus méchant, & plus digne de l'enfer qu'eux : Ils nétoïoient avec grand ſoin le déhors du plat, & de la coupe, pendant que leur ame étoit ſoüillée de rapines, & d'igniquitez. Voila pourquoi le Fils de Dieu conclud tous ſes reproches, & acheve leur portrait, en leur diſant, qu'ils étoient ſemblables à des Sépulchres blanchis, dont le déhors paroît beau, & magnifique aux yeux des Hommes, mais

Math. c. 23. v. 13. & ſeqq.

dont le dedans n'eſt plein que d'oſſemens de morts, de pourriture, & de vers. ô Religion Judaïque, tu étois à la verité toute ſainte & divine, puis que tu avois été donnée pour ſantifier le peuple de Dieu ! Mais les Phariſiens n'étoient pas tant tes Profeſſeurs que tes Corrupteurs, parce qu'ils n'obſervoient la Loi que ſelon la lettre qui tuë, & non pas ſelon l'eſprit qui donne la vie. Pitoiable & ridicule ſpectacle de pieté, de voir ces hipocrites porter ſur leur tête cette Loi écritte ſur de grands rouleaux, ou feuilles de parchemin & n'avoir dans le cœur que du mépris pour elle !

Je ne ſai pas, M. ſi en faiſant le portrait des Phariſiens, & des Religieux de la Sinagogue, je n'ai point fait par un même coup de pinceau, celui des Enfans de l'Egliſe, ou des Chrêtiens du tems. On n'a jamais vû tant de démonſtrations apparentes de pieté, tant de frequentations extérieures de Sacremens, ni tant de ſaintes Confrairies inſtituées pour honnorer Dieu dans la ſainte Vierge, & dans les Saints, qu'on en voit dans nôtre ſiécle. Il y a peu de Villes dans tout le monde Chrétien, où l'on n'envoie quelqu'une érigée en quelque Egliſe, pour échauffer la dévotion des Fidels : Mais mon Dieu !

Qui me répondra que celle du Roſaire ſi ſainte en elle meme, inſtituée par un ſi grand Patriarche, ſi hautement vantée par les Souverains Pontifes, & ſi célébre par toutes la terre, n'eſt point devenuë ſujette au relâchement, & à la décadance des choſes humaines ? Et qui m'aſſurera que tant de Rois & tant de Reines, tant de Princes & tant de Princeſſes, tant de Perſonnes de tout âge, de tout ſexe, & de toute condition, qui en ſont les Confréres ſont de véritables ſerviteurs de Marie, & de fidelles Adorateurs du Pére céleſte en eſprit, & en vérité ? Craignons mes Fréres, craignons mes Sœurs, que nôtre dévotion ne ſoit plus phariſienne que Chrétienne, & qu'elle ne conſiſte plus dans l'extérieur que dans l'intérieur. Ce n'eſt pas aſſez de porter ſon Roſaire à la main, & de reciter de bouche les cent cinquante *Ave Maria* qui le compoſent : Si le cœur n'eſt de concert avec la langue, cette Priére n'eſt qu'un corps ſans ame ; & on pourra faire aux Confréres, qui ne le recitent que du bout des lévres, le même reproche que ſaint Paul fait aux Chrétiens des derniers tems : ces faux dévots, dit-il, n'auront qu'une pieté apparente, parce qu'ils en auront étouffé en eux-mêmes l'eſprit, & la verité. 2. Thim. c. 3. v 5.

C'eſt donc pour éviter ce dangereux écüeil de la dévotion, que le Confrére du Roſaire doit entrer en ſocieté avec la Ste Vierge de ſes Miſtéres de joie, en renonçant avec courage à toutes celles du monde qui ſont le poiſon de la veritable pieté. Mais pour s'aquiter fidellement de ce devoir, il faut entrer dans l'eſprit de Marie, c'eſt-à-dire, qu'il faut méditer avec ſon même eſprit, & ſes mêmes penſées les cinq premiers Miſtéres de la vie de JESUS-CHRIST. Ces Miſtéres s'appellent, Miſtéres de joie, parce qu'ils ont été la ſource des plus pures joies des Anges & des Hommes : c'eſt ſi je ne me trompe ce que le Prophete Evangelique nous a voulu ſignifier en termes figurez, lors qu'il dit aux Chrétiens en la perſonne des Hébreux : *Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris :* Vous puiſerez avec joie des eaux des Fontaines du Sauveur. Saint Bernard expliquant ce paſſage, dit que le Fils de Dieu par ſon Incarnation a ouvert aux Hommes cinq ſorte de fontaines, qui ſont les ſources de toutes les veritables joies qui peuvent remplir le cœur humain : *Primus eſt fons miſericordiæ :* La premiére eſt la fontaine de miſéricorde qu'il a ouvert pour laver nos péchez : *Aquis remiſſionis:* Par les eaux

Iſa. c. 12. v. 3.

Serm. 1. de Nativit. qui eſt de quinque fontib.

de la pénitence qui nous rend de nouvelles Créatures ſelon l'eſprit : *Secundus eſt fons ſapientiæ.* La ſeconde eſt une fontaine de ſageſſe qu'il a ouvert pour éteindre la ſoif, & les déſirs de toutes les choſes du monde : *Aquis diſcretionis* : Par les eaux d'une ſainte diſcretion qui nous rend ſobres & moderez en toutes choſes. *Tertius eſt fons gratiæ.* La troiſiéme eſt une fontaine de grace, qu'il a ouvert pour arroſer toutes les puiſſances de nôtre Ame : *Aquis devotionis :* Par les eaux d'une ſolide dévotion, qui nous fait produire dans toutes les ſaiſons les fruits des bonnes œuvres qui ſont dignes de l'éternité. *Quartus fons eſt Charitatis.* La quatriéme eſt la fontaine de la charité Divine qu'il a ouvert pour amolir la dureté de nos cœurs. *Aquis æmulationis :* Par les eaux d'une ſainte émulation, par laquelle toutes nos autres paſſions étant transformées dans le ſeul amour Divin, nous aſpirons toûjours à une perfection plus éminente *Quintus eſt fons vitæ.* La cinquiéme eſt la fontaine de vie qu'il a ouvert dans le Ciel pour y raſſaſier les bien-heureux d'un torrent de plaiſirs ineffables, & de voluptez éternels.

Voila mes Fréres les cinq fontaines qui ſont les uniques ſources des plus pures

joies, qu'une Ame vraiment Chrétienne puiſſe gouter en ce monde, & en l'autre. Mais ce qui eſt ici d'admirable, c'eſt que je trouve que ces cinq fontaines répondent par une juſte analogie aux cinq Miſtéres de joie, qui font la premiére partie du Roſaire. *Primò*, la fontaine de miſericorde eſt le Simbole du Miſtére de l'Incarnation, puiſque ce n'eſt que par l'éfet d'une miſericorde infinie que Dieu s'eſt fait Homme pour ſauver tous les Hommes : & cette fontaine a commencé de couler dans le ſein de la Vierge, aprés que l'Ange l'eut ſalüée comme pleine de grace, & qu'elle eut conceu le Verbe par l'opération du S. Eſprit. *Secundò*, la fontaine de la ſageſſe repreſente le Miſtére de la Viſitation, puiſque ce fut en cette ocaſion que la ſageſſe incarnée fit ſon premier miracle dans le monde pour faire ſentir le bien-fait de ſa venuë; & cette fontaine commença de couler dans la maiſon de Zacharie, & remplit en un moment l'ame du petit Jean Batiſte, de grace, de ſageſſe, & de raiſon, & celle de ſa Mére du don de Prophetie, & des lumiéres du S. Eſprit. *Tertiò*, la fontaine de grace repreſente le Miſtére de la nativité de nôtre Seigneur, puis que ce fut en ce jour que la grace du Rédem-

pteur fut répanduë par tout le monde, que la gloire fut donnée à Dieu, & la paix aux Hommes : Et cette Fontaine parut pour la premiére fois dans l'étable de Béthléem, lors que le ſaint Enfant JESUS ſortit du ſein de ſa Mére, comme un Ruiſſeau tres-pur, d'une ſource tres-pure: *In die illa erit fons patens Domui David.* Zach. c. 13. v. 1. En ce jour-là, dit le Prophéte, il y aura une fontaine ouverte à la maiſon de David. *quartò* La Fontaine de la Charité divine repreſente le miſtére de la Préſentation de JESUS-CHRIST au Temple ; puis que ce fut l'amour en éfet qui offrit cette adorable Victime au Pére éternel, & qui la racheta aux prix ordonné par la Loi, en attendant qu'elle fût en âge d'être offerte ſur le Calvaire par un ſacrifice ſanglant : Et cette Fontaine répandit ſes premiéres eaux, avec tant d'abondance, dans l'ame du Vieillard Simeon, que le même eſprit d'amour qui l'avoit fait vivre pour voir le Meſſie, le fit mourir aprés qu'il l'eut vû. Enfin la Fontaine de vie repreſente le Miſtére de la rencontre de JESUS-CHRIST dans le Temple de Salomon aprés trois jours d'abſence, & de ſéparation d'avec ſes parens. Ce fut en éfet dans cette ocaſion qu'il commença de faire voir que toutes ſes paroles étoient

eſprit & vie ; mais je puis dire qu'il teint cette Fontaine fermée juſqu'à l'âge de trente ans, & qu'il fit couler les premiers ruiſſeaux de ſes eaux vives ſur les Apôtres par leur vocatiõ: Voila pourquoi le premier de tous lui dit un jour : Seigneur nous ne voulons point d'autres Maître que vous : *Verba vitæ æternæ habes :* Vous avez les paroles de la vie éternelle.

Joan. c. 6. v. 62.

C'eſt, mes Fréres, dans ces cinq Fontaines que la ſainte Vierge puiſa l'eau des plus pures joies qui remplirent ſon ame dans tout le cours de ſa vie. En éfet de quelle joie ſon cœur ne fut-il pas rempli, lors que l'Ange lui vint annoncer le miſtére de l'Incarnation du Verbe qui étoit le ſujet de ſon attente, de ſes plus ardentes priéres, & de ſes plus amoureux ſoûpirs, *Exultavit ſpiritus meus in Deo ſalutari meo.* Mon eſprit, dit-elle, s'eſt réjouï au Seigneur. Quel nouveau ſujet de joie, lors qu'aiant ſalüé ſa Couſine Eliſabet, elle connut que par la vertu de ſa parole, & par la preſence du Fils de Dieu qu'elle portoit en ſon ſein, le petit Jean Batiſte fut rempli de grace, & treſſaillit de joie dans celui de ſa Méré ? *Exultavit infans in gaudio.* Quel redoublement de joie, lors qu'elle vit entrer les Paſteurs dans l'Etable de Bethléem pour y voir, & ádorer le Saint Enfant Jesus, & qu'elle apprit

Luc. c. 1. v. 24.

Idem c. 2. v. 44.

de leur bouche que les Anges leur avoient donné la nouvelle de cette naiſſance ? *Evangeliſo vobis gaudium magnum.* Quel excez de joie ne ſentit-elle pas, lors que preſentant ſon Fils au Temple, elle oüit les merveilles que le Grand-Prêtre Simeon, Anne la Propheteſſe diſoient de ce ſaint Enfant, en publiant à tout le monde qu'il étoit le Meſſie des Juifs, la Lumiére des Gentils, & la Rédemption d'Iſraël. Enfin de quel nouveau tranſport de joie ſa ſainte ame ne fut-elle pas ſurpriſe, lors qu'aprés avoir pleuré trois jours la perte de ce Fils bien-aimé, elle le retrouva heureuſement dans le Temple au milieu d'une troupe de Docteurs, qui étoient tous dans l'admiration de ſa modeſtie, de la beauté de ſon eſprit & de ſon viſage, & plus étonnez encore de la profondeur de ſa ſcience, & de la ſageſſe de ſes réponſes ? Ah, donnez-moi un cœur tendre & amoureux, il entrera bien-tôt ſans beaucoup de diſcours & de raiſonnemens : *In gaudium Domini :* dans la joie du Seigneur, & dans celle de ſa ſainte Mére. Mais pour qui eſt-ce que ces ſources de joies ſont ouvertes en particulier, ſinon pour les Confréres du Roſaire, puis qu'ils ſont entrez avec le Fils & la Mére en ſocieté de ces Miſtéres joieux.

Idem. c. 2. v. 10.

Idem. c. 2. v. 25.

Idem. c. 3. v. 47. & 48.

Math. c. 25. v. 21.

Je ne m'étonne donc pas, Meſſieurs, de voir que la ſainte Vierge, qui a été l'in-

ſtrument, & la ſpectatrice de tous ces Miſtéres ait été comblée d'une ſi grande conſolation, lors qu'elle les a vû acomplir en elle, à ſes yeux. Mais ce qui fait le ſujet de ma ſurpriſe, c'eſt de conſiderer qu'Abraham même s'en eſt réjouï long-tems auparavant, lors qu'il ne les a vû ſeulement qu'en eſprit, & en figure: C'eſt ce que JESUS-CHRIST déclara un jour aux Juifs pour confondre leur incredulité: Ioan. c. 8. v. 56. *Abraham Pater veſter*, leur dit-il, *exultavit ut videret diem meum, vidit, & gaviſus eſt.* Abraham vôtre Pére a déſiré avec ardeur de voir mon jour, il l'a vû ce jour, & ſon ame en a été comblée de joie. Quel eſt ce jour du Fils de Dieu, que ce Patriarche a vû, & qui l'a réjouï tant de ſiécles avant ſa venuë? Le ſentiment des Péres & des Interpretes eſt partagé là deſſus: Mais pour les acorder je répons que c'eſt le jour auquel chacun de ces Miſtéres de joie s'eſt acompli. Il vit en figure au jour que ſon Fils Iſaac fut conçû dans le ſein de ſa Mére vieille & ſterile, le jour auquel le Fils de Dieu s'incarna dans le ſein de ſa Mére Vierge: *Vidit, & gaviſus eſt.* Il vit l'ombre de ce jour & s'en réjoüit: en éfet l'Ecriture remarque qu'Abraham apprenant par la bouche d'un Ange que Sara ſa Femme concevroit un Fils ſe proſterna

en terre : *Et riſit in corde ſuo* : Et rit en ſon cœur Mais prenez garde, dit ſaint Auguſtin que : *Riſus Abrahæ, exultatio eſt gratulantis, non irriſio eſt diffidentis.* Le ris d'Abraham n'eſt pas un éfet de ſon incrédulité, ou de ſa défiance ; mais une marque de la reconnoiſſance de ſon eſprit, & de la joie de ſon cœur. Et s'il demanda à l'Ange comment ſe pourroit faire qu'un Homme de cent ans comme lui, pût avoir un Fils, & que ſa Femme Sara pût concevoir à l'âge de quatre-vingt : le même ſaint Auguſtin répond pour le juſtifier : *Verba iſta non ſunt dubitantis, ſed admirantis.* Ces paroles ne ſont pas d'un Homme qui doute de la puiſſance de Dieu, mais d'un Saint qui admire ſa bonté.

Genes.c. 17.v.17.

Lib. 16. de Civit. Dei c.26.

Si Abraham vit en eſprit le jour de l'Incarnation du Verbe, dans le jour de la conception d'Iſaac ; Il ne vit pas avec moins de joie dans le jour de la naiſsãce de celui-ci, le jour de la naiſſanc de celui-là : Et je puis dire que la joie que Sara reſſentit au jour de ſon enfantement, fut la figure de celle dont Marie fut comblée au jour du ſien. *Dixit ſara riſum fecit mihi Deus : qui cum audierit corridebit mihi.* Sara dit alors, le Seigneur m'a dõné un grand ſujet de ris, & de joie, & quiconque l'apprendra s'en conjoüira avec moi : Et elle ajoûta, qu'on

Genes.c. 21. v.6.

auroit peine de croire, qu'étant vieille & ſtérile, elle cût pû concevoir un Fils, & le nourrir de ſon lait : Figure ſenſible de la joie dont le cœur de Marie fut tranſporté, lors que ſans perdre ſa Virginité, elle enfanta le Fils de Dieu, & le nourrit de ſon lait. Abraham vit encore en eſprit le jour & le miſtére de la Circonciſion de Jesus-Ch. au jour, & dans la cérémonie de celle de ſon Fils: *Vidit & gaviſus eſt.* Il vit encore en eſprit le miſtére de l'Adoration des Rois Mages, lors qu'aiant vû trois Anges ſous des figures humaines, & dans des corps empruntez, il ſe proſterna, & n'en adora qu'un : *tres vidit & unum adoravit.* pour marquer le miſtére de l'unité d'un Dieu, & de la Trinité des perſonnes, il le connut ce Miſtére, & s'en réjoüit. Enfin Abraham vit le jour, & le miſtére de la Préſentation du Fils de Dieu au Temple, figuré dans le Sacrifice non ſanglant de ſon Fils Iſaac, lors qu'il l'offrit à Dieu avec une volonté promte, avec un cœur amoureux, & un eſprit ſoumis, & qu'il le racheta en immolant un Bellier, comme Marie racheta Jesus en offrant deux petits Pigeons. Voila comme Abraham vit en eſprit tous ces cinq Miſtéres de Jesus, qui furent les ſources de ſes plus pures joies dans le cours de ces

pélérinages continuels, & laborieux : *vidit, & gaviſus eſt.* Il les vit en figure, & s'en réjouït en éfet.

Voions maintenant ſi les Confréres du Roſaire ſont les véritables Enfans d'Abraham, s'ils ſont les véritables Serviteurs de Marie, & s'ils entrent avec elle en ſocieté de ſes Miſtéres joieux, lors qu'ils lui font leurs Priéres pour la couronner de roſe. Comme l'Homme eſt compoſé de deux parties diférentes qui le font animal raiſonnable; ſavoir, d'une ame ſpirituelle, & d'un corps materiel. Il faut auſſi quela priére du Chrétien ſoit compoſée de deux parties, pour le rendre un adorateur en eſprit, & en verité; c'eſt à dire, qu'elle doit être corporelle & ſpirituelle tout enſemble. Sa partie corporelle conſiſte dans les paroles de la bouche, que ſaint Paul appelle, *Hoſtie de loüange, & le fruit des lévres de ceux qui glorifient Dieu.* Sa partie ſpirituelle conſiſte dans la méditation de l'eſprit, que le Prince des Apôtres apelle : *Spirituales Hoſtias :* des Victimes ſpirituelles. Or comme le Fils de Dieu nous a appris à prier le Pére céleſte, en lui diſant, Nôtre Pére qui étes dans le Ciel, vôtre Nom ſoit ſantifié, *&c.* L'Ange Gabriël, & ſainte Eliſabeth nous ont auſſi appris à prier la ſainte Vierge, en lui diſant :

Hebr. c. 13. v. 15.

1. Petri. c. 2 v 5.

Matth. c. 6. v. 9.

Je vous ſaluë pleine de grace, *&c.* Mais il faut prendre garde que lors que nous prions : *A tali ſpiritu*, dit Tertullien, *debet egredi oratio, qualis eſt ſpiritus ad quem dirigitur.* Nôtre priére doit partir d'un même eſprit, que l'eſprit auquel elle s'adreſſe. Et comme celui qui recite la premiére partie de ſon Roſaire, adreſſe ſa priére à la ſainte Vierge, dont l'eſprit n'a été pénétré en ce monde d'autre joie, que de celle qu'elle tiroit de la contemplation continuelle des premiers Miſtéres de la vie de ſon Fils ; Il faut auſſi que ſa priére ne procede que de ſon eſprit tout rempli de la joie que produit la méditation amoureuſe de ces mêmes Miſtéres, c'eſt à dire, que pendant que ſa bouche recite les *Ave Maria* : ſon eſprit doit être attentif, & tout occupé de la contemplation, tantôt d'un Dieu Incarné dans le ſein de la Vierge ; tantôt d'un Dieu naiſſant dans une Etable ; tantôt d'un Dieu Circoncis par la main de ſa Mére ; tantôt d'un Dieu adoré par les Rois ; & tantôt d'un Dieu Enfant préſenté dans le Temple. Voila la belle maniére de prier dans l'eſprit du Chriſtianiſme : & c'eſt ce que nous avons appris d'une ſainte Femme de l'ancien Teſtament ; c'eſt Anne Mére de Samüel. L'Ecriture remarque que, lors qu'elle

Lib. de Orat.

faiſoit ſa priére dans le Temple : *Loquebatur in corde ſuo, tantumque labia illius movebantur, & vox penitùs non audiebatur.* Lib. 1. Reg. c. 1. v. 13. Elle parloit de cœur à Dieu, on ne voioit que le mouvement de ſes lévres, mais on n'entendoit pas le bruit de ſa voix. ô l'excellente maniére de prier pour une Femme qui n'avoit point été éclairée des lumiéres de l'Evangile, & qui n'avoit point appris de JESUS-CHRIST à prier le Pére céleſte en eſprit ; & en vérité, comme il l'enſeigna dépuis à la Samaritaine. Mon Dieu qu'un Roſaire recité dans cét eſprit, & avec éfuſion de cœur, répandroit de joie, & de conſolations divines dans l'ame d'un Chrétien, & d'une Chrétienne !

Mais il me ſemble que j'entens la voix d'un de nos chers Confréres, qui ſe plaint tout bas, & qui me dit à l'oreille : Helas, mon Pére, il y a ſi long-tems que j'ai l'honneur d'être enrollé dans la Confrairie du Roſaire, il y a tant d'années que je le recite avec toute l'attention que le peut permettre mon imagination égarée, & la foibleſſe de mon eſprit : Je tâche même de m'ocuper intérieurement de la méditation de ces Miſtéres de joie, ſans reſſentir pourtant dans mon ame ni goût, ni douceur, ni plaiſir, ni conſolation,

mais au contraire, dégoût, amertume, ſéchereſſe, ennui. Ah, mon cher Frére, vous n'avez pas raiſon de vous plaindre: Je connois vôtre mal, j'en découvre la cauſe; & la voici. Il eſt vrai qu'en vous mettant dans cette ſainte Confrairie, vous étes entré en ſocieté avec la ſainte Vierge de tous ſes Miſtéres de joie, mais vous n'acompliſſez pas le premier article de ce contrat de ſocieté: qui conſiſte à renoncer avec courage à toutes les vaines joies du monde: Vous vous en ſoulez au contraire en toute occaſion; vous ne refuſez aucun plaiſir à vos ſens, vous étes tous les jours inventeur de nouvelles délices: Le jeu, le bal, la commedie, la bonne chére, les converſations galantes au Cours, à la Ruelle, ſont vos divertiſſemens ordinaires, & vos plus importantes ocupations pendant la plus grande partie du jour, & de la nuit: Et vous venez aprés cela reciter vôtre Roſaire avec un eſprit rempli, & un cœur ennivré des ſales voluptez du monde: quelle apparence qu'en cét état vous ſentiez dans vôtre ame la joie du Seigneur dans la méditation de ſes Miſtéres? Non, mon Frére, vous ne la goûterez pas, elle eſt trop pure pour ſe mêler avec les eaux bourbeuſes de celles du monde. Les

Enfans

Enfans d'Iſraël ne reſſentirent plus le goût délicieux de la Manne, ſi-tôt qu'ils ſe furent ſoulez de plaiſirs charnels : Et comme voulez-vous que les joies innocentes du cœur de Marie paſſent dans le vôtre, puis qu'elles le trouvent tout rempli de celles de la terre ? Elle vous traite comme vous le méritez. En recitant vôtre Roſaire en cét état, vous lui preſentez une couronne de roſes, mais de roſes toutes flétries, ſans odeur, & ſans beauté : Vôtre couronne l'offenſe, au lieu de l'honnorer, parce que ces fleurs, ſe reſſentant de la corruption de vôtre cœur, elles ſont plus propres à être jettées dans un fumier, qu'à être miſes ſur ſa tête : & vous prétendez aprés cela, qu'en vertu du contrat de ſocieté, elle vous fera part de la joie qu'elle a puiſé dans les Fontaines du Sauveur. Alez vous étes, vous Monſieur, un dévot preſomptueux, & vous, Madame, une témeraire dévote, vous n'aurez point de part à ſes conſolations.

Il me ſemble que j'entens cette ſainte Vierge faire aux Confréres du Roſaire, le même reproche que Dieu fit autrefois aux Juifs, & qu'elle s'écrie : ô Cieux étonnez-vous de cette étrange avanture ! Ce peuple qui s'étoit conſacré à mon ſervice

dans la Confrairie du Roſaire a commis deux grands crimes. Le premier, c'eſt qu'il m'a abandonné, moi qui ſuis la Fontaine qui ai porté dans mon ſein la Source des eaux vives de la grace, de la joie, & du ſalut : Et le ſecond, c'eſt qu'il s'eſt creuſé des Citernes toutes ruinées, qui ne contiennent que de la bourbe, qui le ſoüille, & non pas des eaux capables de le deſalterer. Ne vous étonnez donc plus, mon Frére, ſi cette ſainte Vierge ne vous admet plus à la participation de ſes Miſtéres de joie, vous y avez en vous-même un obſtacle qu'il faut ôter : vuidez vôtre cœur de toutes les fauſſes joies du monde, ne cherchez plus que celles qui ſe puiſent dans les Fontaines du Seigneur: & alors recitez vôtre Roſaire avec un parfait recüeillement de toutes les puiſſances de vôtre ame : dites vos *Ave Maria* dans le même eſprit que l'Archange Gabriel prononça ces paroles en ſalüant cette incomparable Mére de Dieu : appliquez vous à la méditation de ſes Miſtéres joieux : que les portes de vos ſens ſoient bien fermées, comme JESUS-CHRIST vous l'enſeigne lui-même dans ſon Evangile. Ce ſera dans cette diſpoſition de vôtre cœur, que la fumée de vôtre encens montera juſqu'au Ciel, & que l'odeur

de vos Roſes venant à embaumer tout le Paradis, la ſainte Vierge qui ne ſe laiſſe point vaincre en libéralité, vous fera ſentir l'abondance de ſes conſolations divines : *Quibus ſolet etiam in terris ſanctitas abundare :* dit l'Auteur de la légende de ſainte Théreſe, dont les Saints joüiſſent dés cette vie, & qui de l'ame paſſe juſqu'au corps. C'eſt dans l'excez de ces conſolations céleſtes, que le Prophete s'écrioit ; mon cœur, & ma chair ſe ſont réjouïs au Seigneur. Mais comme les douceurs de Marie ont été détrempées de beaucoup d'amertumes, il faut que les Confréres du Roſaire entrent avec elle en ſocieté, non ſeulement des Miſtéres de joie en renonçant avec courage à celles du monde ; mais encore des Miſtéres de douleurs en ſouffrant avec réſignation toutes celles de la vie. C'eſt la deuxiéme partie de ce Diſcours.

In vita S. Thereſiæ

II. Partie.

NE vous perſuadez pas, Meſſieurs, dans un eſprit d'Epicurien que la Religion de JESUS-CHRIST conſiſte dans les délices & dans les plaiſirs des ſens ; & ne vous imaginez pas auſſi dans un eſprit de Juif que ſon Roiaume conſiſte dans la pompe & dans les grandeurs de ceux du monde : Non, dit l'Apôtre, la Religion

Chrétienne n'eſt point fondée dans la concupiſcence & dans les voluptez ; ni le Roiaume de Dieu ne ſe rencontre pas à manger & à boire ; à rire & à ſe divertir. Nous ſommes appellez à la milice du Dieu vivant, à une Religion qui a pris naiſſance ſur la Croix, & à un Roiaume qui ne s'aquiert que par les ſouffrances, & par conſéquent, ſi nous voulons entrer avec JESUS-CHRIST en ſocieté de ſa Religion, & de ſon Roiaume, il faut entrer premiérement en ſocieté avec lui de ſes humiliations & de ſes douleurs. *Sicut ſocii paſſionum eſtis, ſic eritis & conſolationis.* Mais pour bien comprendre l'origine, & les obligations de cette ſeconde ſocieté dans laquelle vous entrez, vous engageant dans la Confrairie du Roſaire, il faut remonter plus haut, & prendre la choſe dans ſa ſource.

2. Cor. c. 1. v. 7.

Chacun de nous peut être conſideré en deux maniéres, ou ſelon la nature, ou ſelon la grace, ou comme Homme, ou comme Chrétien. Comme Hommes, nous entrons avec Adam & Eve en ſocieté de crimes & de mal-heurs ; comme Chrétiens, nous entrons avec JESUS & Marie en ſocieté de grace, & de douleurs. éclairciſſons, je vous prie, ces deux grands Miſtéres, & voions comme le péché

d'Adam, & la grace de JESUS-CHRIST ſont les deux fondemens de ces deux ſortes de ſocietez dans leſquelles nous entrons néceſſairement, celle-là par nôtre conception qui ſe fait dans le crime, & dans celle-ci par nôtre régénération qui ſe fait dans la ſainteté.

Les éfets du péché originel ſont ſi palpables & ſi ſenſibles, que les Paiens même en ont été frapez, quoi qu'ils n'en aient pû découvrir la cauſe : *Regem viderunt*, dit ſaint Auguſtin, *cauſam neſcierunt.* Leur eſprit qui étoit ſubtil & pénétrant leur faiſoit comprendre que l'Homme aiant reçû du Ciel la lumiére de la raiſon, qui le devoit rendre le Roi de tous les animaux, auroit deu par conſéquent être favoriſé audeſſus d'eux de tous les avantages de la nature : Et cependant ils voioient, que ſi l'on compare une bête à un Enfant dans leur naiſſance, rien ne paroît ni plus heureux que la béte, ni plus mal-heureux que l'Homme. Un petit agneau, par exemple, n'eſt pas plûtôt né, qu'il ſuit ſa Mére, qu'il la diſcerne ſans peine entre cinquante autres, & qu'il va prendre d'elle la nourriture qui lui eſt propre, avec une incroiable facilité. L'Homme au contraire, dit un ſage Païen, vient au monde ſans connoiſſance & ſans diſcerne-

ment, comme ſi la nature n'étoit pas ſa Mére, mais ſon ennemie. Celui qui eſt né pour être le Roi des animaux, paroît d'abord ſur la terre comme un eſclave, & comme un criminel : Il eſt ſi foible, qu'il faut enveloper tout ſon corps avec des langes qui lui ſervent de chaînes, il ne ſait d'où il vient, ni où il va, ni ce qu'il eſt, ni où il eſt, il ne connoît ni ſon Pére, ni ſa Mêre, ni ce qui lui eſt propre, ni ce qui lui eſt contraire. Tout ce qu'il peut faire en cét état, c'eſt de pleurer, & de ſe plaindre : Il commence ſa vie par ſon ſupplice, quoi que tout ſon crime ſoit d'être né : *Iacet manibus, pedibuſque devinctus flens animal cæteris imperaturum ; & à ſuppliciis vitam auſpicatur, unam tantùm ob culpam, quia natum eſt.* ô extravagance des Hommes, s'écrie cét Auteur, à la vûë de ce triſte ſpectacle, de croire qu'étant nez ſi miſérables ils ne doivent vivre ſur la terre, que pour y prendre des délices, ou que pour y contenter leur orgueil ! *ô dementiam hominum exiſtimantium à talibus initiis ad ſuperbiam ſe genitos.*

Pline Hiſt. nat. Lib. 1. in procem.

Les Sages de Grece comme Ariſtote, & les autres, & depuis lui Ciceron, qui a excellé autant parmi les Sages que parmi les Orateurs de Rome, & qui a été appellé

pour ce ſujet le Platon Romain, a vû cette miſére de l'homme, & la connoiſſance qu'il en a euë lui a fait dire, comme le raporte Saint Auguſtin, que cette vie n'eſt pas une vie pour l'homme, mais une peine de mort pour un criminel. Tellement que comme la lumiére de ces grands Eſprits, ne leur permettoit pas de ſe répréſenter Dieu autrement que comme un Etre ſouverainement bon & juſte; & que d'ailleurs la nature leur crioit de toutes parts, que l'état de la vie préſente étoit un état de condannation, & de ſuplice; Ils ont inventé une cauſe étrangere de tous ces malheurs, ne connoiſſant pas le péché originel qui en étoit la véritable ſource. C'eſt la ſavante & curieuſe obſervation que Saint Auguſtin en a faite par ces paroles qu'il a priſe de l'Hortenſius de Ciceron : *Ex his humanæ vitæ erroribus & ærumnis fit, ut veteres illi divinæ mentis interpretes aliquid vidiſſe videantur, qui nos ob aliqua ſcelera in vita ſuperiore ſuſcepta, pœnarum luendarum cauſa natos eſſe dixerunt.* Cette multitude d'erreurs, de paſſions, & de miſéres dont la vie humaine eſt toute remplie, dit cét Orateur Romain, nous perſuade aiſément que ces anciens Sages que l'on croioit les Interprétes des Oracles de la Divinité, ont eu une lumié-

Lib. 4. cont. Julianum. cap. 15.

Cicero in Hortenſ. apud S. Aug. ut ſupra.

re particuliére, lors qu'ils ont dit que nos ames, aiant vécu ailleurs, & aiant commis des crimes avant que de naître, nous ne naiſſons maintenant ſur la terre, & ces ames ne ſont renfermées dans des corps, que pour y être punies des péchez dont elles s'étoient rendües coupables en cette premiére vie. Voila juſqu'où la raiſon a pû conduire ces Sages, qui ne jugeoient des ſecrets les plus profonds, & les plus cachez de la nature, que par la lumiére de l'eſprit humain, & c'eſt, Mes Fréres, ce qui nous doit faire admirer la certitude, & la ſublimité de la Réligion Chrêtienne, qui étant inſtruite d'en haut, & n'enſeignant de Dieu, que ce qu'elle a appris de Dieu même, alie, & accorde ſans peine ces contrariétez apparentes de la miſére de l'homme avec ſa dignité. Oüi, c'eſt cette Réligion qui nous apprend, dit Saint Auguſtin, que ſi Adam fut demeuré dans l'innocence où il avoit été créé, ſes enfans étant nez purs d'un Pére tres-pur, auroient été comme lui, des Images vivantes & de la ſainteté de Dieu, & de la ſienne propre. *Sed magno illo primi hominis peccato natura noſtra in deterius commutata, non ſolum facta eſt peccatrix, ſed etiam genuit peccatores.* Mais ce premier homme étant tombé dans ce péché ſi énorme, qui par

De nupt. concup. lib 2. cap. 34

la plaïe profonde qu'il lui a faite, l'a entiérement déréglé & dans l'ame & dans le corps; ces enfans ont porté l'image, & le caractére de la corruption de leur Pére, & toute la nature humaine, aiant été corrompuë en ſa perſonne, eſt devenuë non ſeulement péchéreſſe; mais elle n'a plus engendré que des pécheurs : Et c'eſt en cette maniére que nous ſommes entrez avec Adam & Evé en ſocieté de leur crime, & de leurs malheurs.

Mais, graces immortelles à la Miſéricorde infinie de Dieu, qui nous a fait entrer avec le nouvel Adam, & la nouvelle Eve, c'eſt à dire, avec JESUS & MARIE en une autre ſocieté plus ſainte, qui eſt celle de leur grace, & de leurs douleurs. Il eſt vrai que tous les Chrêtiens ſont entrez avec eux dans cette ſocieté d'une maniére commune & générale par le Sacrement de Batême, & par le bienfait de leur régénération. La grace du ſecond Adam qu'ils ont réçeu par la volonté bienfaiſante de Dieu, éface le péché qu'ils ont contracté par la volonté criminelle du ſecond : Et les douleurs de la paſſion de celui-là, adoucit & ſantifie les maux où ils ſont tombez par la chûtte de celui-ci. Si Adam eût conſervé la Juſtice originelle, lui, & tous ſes enfans au-

roient toûjours porté l'image d'un Dieu bien-heureux & immortel, parce que c'eſt l'original ſur lequel ils auroient été formez dans leur premiére création : Mais comme cét homme ingrat a perdu ſa premiere innocence pour lui, & pour ſes deſcendans, ils n'ont dû porter les uns & les autres que l'image d'un Dieu ſouffrant & crucifié, parce que c'eſt ſur cét exemplaire qu'ils ont été reformez. Ainſi Dieu qui avoit reſolu de ne conduire l'homme innocent dans le Ciel, que par des voies délicieuſes, faciles, & agréables, a été obligé de changer ſes ouvrages, dit Saint Auguſtin, mais non pas ſes decrets : *opera mutas, non conſilia.* Et voiant le changement qui s'étoit fait dans l'homme, lors que d'innocent il étoit devenu coupable, il a réſolu de ne le plus conduire à ſa derniére fin, que par des chemins difficiles, & des voies laborieuſes. Mais de peur que ſon courage ne s'abatit parmi les auſtéritez de la vie pénitente; il s'eſt fait homme pour lui donner l'exemple, & pour lui fraïer dans ſa chair mortelle ces voies pénibles, & ces ſentiers épineux qui le doivent conduire au Ciel. C'eſt ce qu'il dit à ſon Pére par la bouche d'un Prophéte : *Propter verba labiorum tuorum, ego cuſtodivi vias duras.* C'eſt pour obéir, ô mon Dieu

Pſal. 16. v. 5.

à vôtre Commandement, que j'ai marché par des voies dures, humiliantes, & mépriſées, afin de racheter les hommes. Or quelles ſont ces voies dures que JESUS-CHRIST nous a marquées par ſes exemples ? Hélas je puis dire que ce ſont tous les Miſtéres de ſa Vie, mais particuliérement les cinq douloureux de ſa Paſſion. Le premier fut ſa Priére au Jardin des olives, qu'il fit avec une triſteſſe mortelle qui le réduiſit à l'agonie, & qui tira de tout ſon Corps une ſueur de Sang. Le ſecond fut ſa cruelle Flagellation. Le troiſiéme fut ſon Couronnement d'épines, que Saint Ciprien appelle *miſterium doloris* : le grand Miſtére d'ignominie & de douleur. Le quatriéme fut ſon portement de Croix, lors qu'il ſortit de Jéruſalem, & qu'il monta ſur le Calvaire chargé de cét infame & inſuportable fardeau. Le cinquiéme, c'eſt ſon Crucifiement, & ſa Mort ſur cét inſtrument de ſon ſuplice & de nôtre Rédemption.

Voila les Miſtéres douloureux de JESUS-CHRIST, qui tirérent tant de larmes des yeux de la Ste Vierge, & qui ſelon la Prophétie de Siméon percerent ſon Ame du glaive de douleur. Mais ſi tous ces Miſtéres furent tous accomplis en un jour & en une nuit, ils s'imprimérent ſi

profondement dans le Cœur de cette Mére affligée, que leur image demeura toûjours préſente dans ſon Eſprit, puis qu'elle en fit le ſujet de ſes plus ordinaires Méditations, pendant le reſte de ſa Vie. Or quoique tous les Chrêtiens aient une obligation commune à méditer ſouvent la Paſſion du Fils de Dieu; & que ce Divin Sauveur les y ait invité longtems auparavant, en leur diſant par la bouche d'un Prophéte: *Recordare paupertatis, & tranſgreſſionis meæ, abſinthii, & fellis.* Souvenez-vous de ma pauvreté, de mes ſouffrances, de mon fiel, & de mon vinaigre, & de toutes vos tranſgreſſions de la Loi de mon Pére que j'ai priſes ſur moi, pour me rendre la Victime de leur expiation. Quoique, di-je, ce ſoit une obligation générale à tous les Chrêtiens de penſer ſouvent à la Paſſion de JESUS-CHRIST, les Confréres du Roſaire y ſont engagez par une obligation plus étroitte; puiſqu'ils ſont entrez avec la Sainte Vierge en ſocieté de tous ces Miſtéres douloureux. Le nom ſeul du Roſaire leur en doit entrétenir la penſée toûjours préſente dans l'eſprit, ſur tout dans le tems qu'ils le recitent. Car quoi que la Roſe ſoit la Reine des fleurs, qu'elle ait été autrefois conſacrée aux graces, ſelon la remarque d'un Ancien, & qu'elle ait

Ierem. Thren. cap. 3. v. 19.

Pauſan. lib. 6.

été appellée par un Poëte Profane *Cœlitum voluptas* : Les délices, & le plaiſir des Dieux : Saint Baſile néanmoins, & Saint Ambroiſe nous aſſurent qu'elle avoit été crée de Dieu avec une odeur plus douce, & une beauté plus acomplie, & qu'elle n'a été environnée d'épines, que par un éfet de la malédiction fulminée contre la terre dépuis le péché du premier homme. C'eſt en cela pourtant, ajoûte un Poëte Chrêtien, & Prêtre Ecoſſois qui vivoit du tems de Théodoſe le jeune, & auquel nous ſommes redevables des Himnes que chante l'Egliſe à la Fête de la Nativité de nôtre Seigneur, & à celle de l'Epiphanie : C'eſt en cela, dit-il, que la Roſe hériſſée d'épines eſt le ſimbole de la Sainte Vierge : La beauté de cette fleur repréſente ſon innocence, & ſes épines ſignifient les douleurs qu'elle a ſouffertes pendant la Paſſion de ſon Fils mourant pour les péchez des hommes.

Anacreō. in cantic.

S. Baſil. S. Ambr. in hexā.

Cælius ſedulius Bibliot. Patrum. Tom. 8. & 9.

Et velut in ſpinis, mollis roſa ſurgit acutis,
Nil quod lædat habens, matremque obſcurat honore.
Sic Evæ de ſtirpe ſacra veniente Maria
Virginis antiquæ facinus nova virgo piavit,
Sicut ſpina Roſam, genuit Iudæa Mariam.

Lib. 2. Carminum.

Il eſt donc vrai que Marie n'aiant point contracté le péché originel, elle devoit

être une Roſe ſans épines, mais comme elle étoit entrée avec JESUS-CHRIST en ſocieté de douleurs auſſi-bien que de graces, & que ſelon le langage des Péres, elle devoit partager avec lui l'ouvrage de la Rédemption des hommes ; il falloit que les mêmes épines qui perçoient d'une maniére viſible & ſanglante la Tête du Fils, pénétraſſent d'une maniére inviſible & non ſanglante l'Ame de la Mére, pour la rendre : *Conſors Paſſionis*, dit Albert le Grand, compagne de ſa Paſſion. Leçon admirable ! qui apprend à tous les Confréres du Roſaire la maniére de reciter ce Pſautier de la Sainte Vierge. Car quoi que la ſeule ſalutation Angelique ſoit, aprés l'Oraiſon Dominicale, la plus excellente priére que nous puiſſions faire, ſelon Saint Athanaſe, qui l'appelle *capaciſſimum & ſplendidiſſimum himnum* : Un Himne glorieux & tout remplit de miſtéres. Si elle eſt néanmoins récitée ſans application d'eſprit aux Miſtéres que le Roſaire repréſente, c'eſt une priére ſtérile, vuide de grace, de fruit, & d'onction. En éfet je puis dire du Roſaire ce que JESUS-CHRIST a dit de ſon propre Corps au Sacrement de l'Autel : Il ne faut point ſeparer ſa chair de ſon eſprit, parce que la chair toute ſeule ne ſert de rien, dit il, c'eſt

Athan. Tom 3. ſub fine

l'eſprit qui vivifie. De même les cent cinquante *Ave Maria* qui compoſent le Roſaire, recitez ſans eſprit, ſans attention, & ſans méditation ſur les Miſtéres de douleur qui en ſont la ſeconde partie, n'eſt qu'un ſon de voix qui ſe perd en l'air, & qui ne va pas juſqu'aux oreilles de la Sainte Vierge ; & qui par conſequent ne vous attire aucune grace, ni ne vous raporte aucun profit. Il faut donc entrer avec cette plus affligée de toutes les Méres, en ſocieté des Miſtéres douloureux de la Paſſion de ſon Fils ; c'eſt à dire, qu'en récitant les cinq dizaines *d'Ave Maria* : faire cinq Stations en eſprit pour acompagner Jesus-Christ tantôt au Jardin des olives où il prie, & s'abandonne à la volonté de ſon Pére en acceptant le Calice de ſa Paſſion ; tantôt dans le Prétoire de Pilate où il eſt flagellé avec une cruauté inoüie, & couronné d'épines avec une inhumanité ſans exemple ; tantôt par les ruës de Jéruſalem, où il paſſe chargé de ſa Croix ; & enfin ſur le Calvaire, où il eſt crucifié, & où il rend ſon Eſprit à ſon Pére couvert d'opprobres, & acablé de mille douleurs. Oüi, Mes Fréres, il faut qu'en récitant vôtre Roſaire, vôtre eſprit ſoit tout occupé de la contemplation de ces Miſtéres, & que vôtre cœur entre avec

celui de Marie en ſocieté de toutes ſes douleurs.

Voila la maniére avec laquelle il faut prier. Saint Auguſtin conſiderant Adam dans les deux états différents de ſon innocence, & de ſon péché, remarque qu'il prioit en deux maniéres bien diférentes : *O Adam in Paradiſo, non clamabas, ſed laudabas; non gemebas ſed fruebaris.* O Adam, dit-il, lors que vous étiez dans le Paradis Terreſtre plein de juſtice & de ſainteté, vous ne pouſſiez point de grands cris vers le Ciel, mais vous adoriez Dieu dans le ſilence : vôtre priére n'étoit point acompagnée de gémiſſemens ni de larmes, mais vous y joüiſſiez d'un grand calme, & d'un délicieux répos. *Foris poſitus, clama.* Maintenant que vous étes chaſſé, exclus, & banni de ce lieu de volupté, & de ce ſéjour d'innocence, criez, pleurez, gémiſſez, & aprenez à vos enfans à crier, à pleurer, & à gémir, à vôtre exemple, ſur les malheurs préſens où vous étes tombé par vôtre péché, & ſur les douleurs futures que vôtre Rédempteur doit un jour ſouffrir pour les expier. Adam & Eve ont prié & pleuré en éfet le reſte de leur vie, & nous ont appris à paſſer toute la nôtre dans cét eſprit de priére, de componction, & de pénitence. Si l'exemple du premier

Enarrat. in Pſal. 29.

Adam

Adam ne ſuffit pas pour nous apprendre l'art de prier avec larmes & gémiſſemens, celui du ſecond Adam nous en fait une belle leçon, puis que l'Apôtre nous aſſure, que lors qu'il étoit dans ſa chair mortelle il offrit : *Cum clamore valido, & lachrimis*: avec un grand cris, & avec des larmes, ſes priéres, & ſes ſuplications ; & qu'il fut exaucé à cauſe de ſon profond reſpect pour ſon Pére. Il faut donc entrer dans l'eſprit de JESUS-CHRIST pour prier, & ſuivre les mouvemens de l'Eſprit ſaint, qui prie lui-même au dedans de nous avec des gémiſſemens inexplicables. Hebr. cap. 5. v. 7.

C'eſt ce que le même Saint Paul a prêché aux premiers Chrêtiens, lors qu'il leur diſoit : *Sentite in vobis, quod & in Chriſto Ieſu.* Entrez dans les ſentimens de JESUS-CHRIST, & dans la participation de ſes ſouffrances par la compaſſion de vôtre cœur. Il dit la même choſe aux Juifs convertis à la Foi : *Recogitate* : Rapellez ſouvent dans vôtre eſprit la penſée de celui, qui a ſoufert une ſi grande contradiction des pécheurs qui ſe ſont élevez contre lui, qui ont combatu ſon Innocence, qui ont blaſphêmé contre ſa Divinité, & qui lui ont enfin ravi la Vie : Mais quel fruit leur fait-il eſperer, qu'ils tireront de la Méditation continuelle des douleurs de ſa Paſ- Philip. cap. 2. v. 5. Hebræ. c. 12. v. 3.

ſion ? Le voici : *Ut non fatigemini animis veſtris deficientes* : afin que vous ne perdiez point courage, & que vous ne tombiez point dans l'abbatement. Or cette promeſſe, & cette exhortation s'adreſſe particuliérement aux Confréres du Roſaire : comme ils doivent honorer la ſainte Vierge par le ſouvenir continuel de ſes Miſtéres de douleurs, qui n'ont été autres que celles de ſon Fils ; ils entrent en même tems avec elle en ſocieté, non ſeulement de ces douleurs qu'elle a ſouffertes, mais encore de la patience, & de la réſignation à la volonté de Dieu, avec laquelle elle les a ſouffertes. O que c'eſt donc avec beaucoup de raiſon que le dévot Alain de la Roche Réligieux de ſaint Dominique qui floriſſoit dans le XV. Siécle a appellé le Roſaire : *Regina omnium orationum* : la Reine de toutes les priéres : Car comme une Reine eſt toute puiſſante dans un Roiaume, & qu'elle obtient du Roi tout ce qu'elle lui demande ; de même le Roſaire eſt la Reine de toutes les priéres, parce qu'elle a une force toute puiſſante pour obtenir toutes ſortes de graces à ceux qui le recitent dévotement. Et ſi vous voulez ſavoir en particulier quelles ſont ces graces que le Roſaire attire aux Confréres : les voici telles que

In compend. pſalt. mar. pag. 97.

Et lib. de mirabilib S. Roſarii.

le Bien-heureux Alain les a appriſes de la bouche de la ſainte Vierge : *Sanctitas vitæ, morum honeſtas, mundi contempus, domorum diſciplina :* La ſainteté de vie, le bon réglement des meurs, le mépris du monde, la paix des Familles Chrétiennes. Idem ib. pag. 107.

Mais d'où viennent des fruits ſi admirables, & un progrez ſi promt dans toutes les vertus, ſinon qu'en méditant continuellemenr les douleurs de Marie, ſa patience héroïque, la parfaite conformité de ſa volonté avec celle de Dieu : La ſainteté de ſa vie, & l'innocence de ſes meurs, paſſent dans les Confrairies du Roſaire en vertu du contrat de ſocieté. Ainſi il ne faut pas s'étonner ſi on les voit humbles, modeſtes, réſignez, & patiens dans tous les maux de la vie, c'eſt que la ſainte Vierge par un éfet de ſa puiſſance & de ſon amour, change les épines en roſes, & leur fait goûter des conſolations divines au milieu même de leurs plus grandes adverſitez. Je me ſouviens à ce propos d'un fameux miracle que fit mon Seraphique Patriarche, l'an mille deux cens vingt-deux. Ce grand Saint aiant rencontré heureuſement le Buiſſon tout hériſſé d'épines, dans lequel ſaint Benoît premier Patriarche de tous es Réligieux d'Occident, ſe jetta un jour

tout nud pour éteindre par ſon ſang l'ardeur de la concupiſcence, & une violente tentation de la chair dont il étoit tourmenté : Saint François, dis-je, aiant contemplé quelque tems cét affreux halier, ſe proſterne les genoux en terre, & comme s'il y eût encore remarqué quelques veſtiges du ſang de ſaint Benoît ; il le baiſe avec une dévotion tendre, & lui aiant donné ſa bénédiction avec un profond reſpect : Miracle ! ce Buiſſon tout hériſſé d'épines, ſe convertit en un moment en un beau Roſier tout couvert de Roſes : & afin que le ſouvenir de ce miracle ne s'abolît pas avec le tems, le Roſier ſubſiſte encore, & ſes Roſes ſont cõme un ſouverain remede contre toutes ſortes de maladies. Voici comme un Poëte décrit élegamment cette merveille, j'ai cru que ces beaux vers méritoient d'avoir place dans ce Diſcours, puis que Vadingue les a jugez dignes d'en avoir une honorable dans les Annales de l'Ordre.

Vading. in Annal. min. an. Chr. 12. 2 n. 5.

Virgineum ſepit florem Benedictus acutis
Vepribus, & proprii rore cruoris alit.
Hinc dumeta novas tanto fœcunda liquore,
Franciſcique manu culta tulere Roſas.
Falſa quidẽ roſeo cecinere è germine vates,
Sed latuit falſo carmine vera fides.

Scire cupis roſei flos exeat unde pudoris?
Sola roſas potuit gignere punctа Venus.

Si la bénédiction de ſaint François a pû changer un Buiſſon en Roſier, & lui faire produire de ſi belles fleurs contre le cours ordinaire de la nature; Quelles merveilles ne fera pas la ſainte Vierge en faveur des Confréres du Roſaire? Comme toute puiſſance lui a été donnée au Ciel, & ſur la terre, diſent les Péres, elle changera en roſes de graces & de bénédictions, toutes les épines d'adverſité, & d'affliction de ceux qui auront honnoré ſes Miſtéres de douleur en récitant le Roſaire. Quel bon-heur ineſperé, quelle recompenſe anticipée de nôtre dévotion! Hélas, mes Fréres, s'il eſt vrai, comme il n'en faut point douter, que toute nôtre vie n'eſt qu'un Miſtére de douleurs continuelles: ſi les maux qui viennent fondre ſur nous en ce monde procédent de deux ſources intariſſables; ſavoir, du péché d'Adam que nous avons contracté dans nôtre conception impure, & de la grace de JESUS-CHRIST que nous avons reçûë dans nôtre ſainte régénération; Où eſt-ce que nous trouverons, non pas un remede pour nous en guérir abſolument, mais un ſecours pour nous les faire porter avec patience? Où trou-

verons-nous, non pas une protection qui nous en délivre, mais une grace qui les adouciſſe, & qui les ſantifie ? Je répons que c'eſt en recitant dans un eſprit de foi & de confiance vôtre Roſaire. En éfet comme cette Priére eſt toute puiſſante ſur le cœur de JESUS &, ſur celui de Marie, vous devez attendre toute ſorte de ſecours de la bonté du Fils, & de l'amour de la Mére : & comme vous étes entré avec l'un & l'autre en ſocieté de leurs Miſtéres de douleurs en ſouffrant avec réſignation toutes celles de la vie préſente ; il y va de leur juſtice, qu'ils vous faſſent auſſi entrer avec eux en ſocieté de leurs Miſtéres de gloire, en vous faiſant part de celle de la vie future. C'eſt la troiſiéme partie de ce Diſcours.

III. PARTIE. COmme le Fils de Dieu étoit voïageur & compréhenſeur tout enſemble ; ce n'eſt pas merveille ſi ſa vie en ce monde n'a été qu'un mélange perpétuel de baſſeſſe & de grandeur, d'humiliations & de gloire : Et comme il étoit Fils de Dieu, & Fils de l'Homme il faiſoit paroître de tems en tems des raïons de ſa Majeſté & de ſa Puiſſance comme Dieu ; mais il donnoit encore plus ſouvent des marques de foibleſſe, & d'infirmité, comme Homme.

Je remarque néanmoins que quelque amour que cét aimable Sauveur ait eu pendant toute ſa vie pour les Croix, les opprobres, & les anéantiſſemens, il fit cette belle Priére à ſon Pére un peu avant ſa mort: *Clarifica me Pater apud temetipſum claritate quàm habui priùs quàm mundus fieret apud te.* O mon Pére glorifiez moi maintenant en vous-même de la gloire que j'ai euë en vous avant que le monde fût fait. Quelle gloire, à vôtre avis, eſt-ce que JESUS-CHRIST demande à ſon Pére? Quoi, penſez-vous que ce ſoit cette gloire paſſagere du monde, qui environne les têtes couronnées, & qui eſt l'objet de l'ambition du cœur humain? Non, mes Fréres, cette fauſſe gloire n'étoit que l'objet de ſes mépris, il portoit ſes penſées plus haut: & les Péres de l'Egliſe qui ont tâché de pénétrer ſes intentions, nous aſſurent qu'il demandoit trois ſortes de gloire qui étoient plus dignes de lui. La premiére étoit la gloire increée & infinie de ſa divinité, dont il avoit joüi dans le ſein de ſon Pére devant la création du monde. La ſeconde étoit la gloire creée & finie de ſon humanité, qu'il devoit recevoir au jour de ſa Reſurrection en ſortant de ſon Tombeau victorieux de la mort, & au jour de ſon Aſcenſion en montant Ioan. c. 17. v. 5.

au Ciel, & en s'allant aſſeoir à la dextre de ſon Pére. La troiſiéme gloire qu'il demandoit étoit que celle de ſa divinité, & de ſon humanité fût manifeſtée par tout le monde, & qu'il fût reconnu pour Fils de Dieu & pour Fils de l'Homme par la prédication de ſon Evangile, par l'établiſſement de ſon Egliſe, & par la converſion des Juifs, & des Gentils. Sa priére a été exaucée, & il a reçû cette triple gloire par ſa Réſurrection, par ſon Aſcenſion, par la miſſion du Saint Eſprit, par la Prédication des Apôtres, par le ſang des Martirs, & par une infinité de miracles que la puiſſance de Dieu a fait pour établir ſa Foi, & ſa connoiſſance par tout l'Univers.

Il eſt vrai qu'il s'eſt trouvé des Héréti-
Tract. 105. in Joan. ques, qui ſelon ſaint Auguſtin, ont cru fauſſement que JESUS-CHRIST avoit reçû cette gloire dans le Ciel par la converſion ſubſtantielle de ſon humanité en ſa divinité. Quelle pitoiable extravagance! Quel furieux écart contre la Foi & contre le bon ſens! Cette converſion pretenduë n'eſt qu'une vraie chimére, & une pure illuſion. Si JESUS-CHRIST n'avoit été glorifié que de cette maniére, toute la gloire n'auroit été que pour ſa divinité; ſon humanité qu'on ſupoſe abſorbeé & comme

anéantie dans la divinité du Verbe n'y auroit eu aucune part. Mais il ne faut pas s'étonner de la folie de ces Hérétiques, puis qu'il s'eſt trouvé des Phanatiques, des Viſionaires & de faux Contemplatifs qui ont attribué cette gloire imaginaire à tous les Bien-heureux. Le paſſage de S. Paul qui promet que dans le Ciel, *Dieu ſera tout en tous*, les avoit tellement ébloüis & entêtez, qu'ils ſoutenoient que par une transformation ſubſtantielle, les Bien-heureux ne ſeroient plus qu'une même choſe avec Dieu. On a ſoubçõné le fameux Ruſbrochius Prieur des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, du Monaſtére de Val-vert en Flandre, qui vivoit dans le XIV. ſiécle d'être tombé dans ce délire de contemplation: Mais le Cardinal Bellarmin, & Denis le Chartreux ont juſtifié en ce point ſa Doctrine; & lui-même écrit fortemẽt pour ſa défence, & pour la condãnation de cette erreur, en faiſant voir qu'il n'avoit entendu parler que d'une Transformation accidentelle & affective de nôtre entendement abſorbé par la lumiére de gloire dans la contemplation premiére de la vérité, & de nôtre volonté abimée dans la jouïſſance du ſouverain bien par l'amour béatifique.

1. Cor. c. 15. v. 28.

Lib. de Vera contemplat. cap. 19. & lib. Samuel. cap. 2. 3. & 4.

Enfin Gerſon aprés lui, a combatu en-

core avec plus de vigueur cette Transformation imaginaire ; il a fait voir fort doctement que ce paſſage de l'Apôtre lui étoit plus contraire, que favorable : car ſi Dieu eſt tout en tous aprés la Réſurrection, il s'enſuit, dit-il, que les Anges & les Hommes ſubſiſteront toûjours dans leur être ; autrement s'ils étoient tous détruits ou changez en Dieu, il n'y auroit plus que Dieu ſeul aprés la fin du monde, comme il n'y avoit que lui ſeul avant ſa création.

Diſons donc que la gloire que JESUS-CHRIST a demandée par ſa Priére, & qui lui a été acordée par la Juſtice de ſon Pére n'eſt autre que celle qu'il a reçûë par ſa Réſurrection, par ſon Aſcenſion, par la miſſion du Saint Eſprit & par la manifeſtation de ſon Nom & de ſa divinité qui a été reconnuë & adorée par toute la terre. Il ne faut pas s'étonner aprés cela, ſi ce divin Sauveur a mépriſé celle du monde, & s'il l'a mépriſée conſtamment, lors qu'elle lui a été offerte par les diables & par les Hommes en deux mémorables rencontres de ſa vie. Voici qui eſt digne de réflexion. Le Demon contemplant JESUS-CHRIST dans le déſert, & étonné de ſon abſtinence, voulut connoître s'il étoit véritablement Fils de Dieu,

ou s'il n'étoit qu'un pur homme ſujet à la vanité, & aux mêmes foibleſſes que les autres ; il l'éprouva en pluſieurs maniéres : mais la plus fine, la plus dangereuſe, & la plus capable de tenter le cœur humain, & de faire ſuccomber la vertu la plus affermie ; ce fut lors que l'aiant tranſporté ſur une haute Montagne il lui fit voir en un inſtant tous les Roiaumes de la terre, & lui dit : *Tibi dabo poteſtatem hanc univerſam, & gloriam illorum.* Je vous donnerai toute la puiſſance, & la gloire de ces Roiaumes, pourveu que vous vous proſterniez pour m'adorer : mais ce divin Solitaire qui avoit une parfaite connoiſſance de la fauſſe gloire du monde, & des vains artifices du tentateur, mépriſa l'éclat de celle-là, & confondit la ruſe de celui-ci. Si le Fils de Dieu rejetta avec tant de hauteur la gloire de la Roiauté, lors qu'elle lui fut préſentée par le démon, il la refuſa encore avec plus d'humilité, lors qu'elle lui fut offerte par les Juifs. Car prévoiant que ces cinq mille Hommes qu'il avoit nourri dans le deſert tranſportez d'amour, & d'eſtime pour ſa perſonne, auſſi-bien que d'admiration d'un ſi grand miracle, le viendroient enlever par force, pour le faire Roi : *Fugit in montem ipſe ſolus :* Se déroba

Luc. c. 4. v. 5. & 6.

Ioan. c. 6. v. 15.

par la fuite à leur empreſſement, & ſe retira ſeul ſur une Montagne. Allez donc Pourpre, Septre, Grandeurs, fauſſe gloire des Hommes, Idole que le monde adore, JESUS n'a que du mépris pour vous, vôtre éclat eſt trop foible pour ébloüir ſes yeux, & pour tenter ſon cœur: Il aſpire à une autre eſpece de gloire plus ſolide, & plus digne de lui; & c'eſt celle, dit l'Apôtre, dont il a été couronné pour recompenſe des ignominies, & des opprobres de ſa Paſſion. *Videmus Ieſum propter paſſionem mortis gloria, & honore coronatum.*

Hebr. 2. 2. v. 9.

Or comme la ſainte Vierge a trouvé en ſon Fils la Source des plus pures joies qu'elle a goûtées en ce monde, & des plus cruelles douleurs dont elle y a été affligée; c'eſt en lui ſeul auſſi qu'elle a trouvé la plus grande gloire qu'elle a reçûë. En éfet comme elle étoit entrée avec JESUS-CHRIST en ſocieté de tous les Miſtéres de ſa vie; Quelle gloire pour cette ſainte Mére, lors qu'elle vit ſon Fils reſſuſcité, glorieux, impaſſible & immortel, victorieux de la mort, & de toutes les puiſſances du monde & de l'enfer. Quelle gloire pour elle; lors qu'elle le vit monter au Ciel par ſa propre vertu, environné d'un million d'Eſprits bien-heureux, &

avec tout l'appareil d'un Triomphe ? Quelle gloire pour elle, lors qu'elle vit les Apôtres remplis du S. Eſprit au jour de la Pentecôte commencer à prêcher au milieu de la Ville de Jéruſalem, avec un ſuccez admirable, le Nom & la Divinité de ſon Fils ! Quelle gloire pour elle, lors qu'aprés avoir païé le tribut à la nature par une mort d'amour, elle ſe vit élevée elle-même en corps & en ame par une vertu divine, & portée par des légions d'Anges juſque ſur le Trône qui lui étoit préparé dans le Ciel ! Enfin quelle conſommation de gloire, lors qu'elle vit les trois Perſonnes divines pour la couronner comme la Reine du Ciel & de la terre !

Voila les Miſtéres glorieux qui compoſent la troiſiéme partie du Roſaire, & qui doivent être le ſujet de vôtre Méditation, en le récitant. Il faut que le dévot Confrére s'éleve ici en eſprit audeſſus de lui-même, & de toutes les Créatures, il ſe doit perſuader qu'il n'eſt plus ſur la terre, qu'il n'eſt plus obligé d'aller chercher JESUS-CHRIST, ni dans le ſein de ſa Mére, ni dans la maiſon de Zacharie, ni dans le Temple de Jéruſaſem, qui ſont les lieux ſacrez où ſe ſont operez ſes Miſtéres de joie. Il n'eſt plus obligé, non plus, de l'aller chercher au Jardin des Olives,

dans le Prétoire de Pilate, ni ſur le Calvaire, qui ont été les Théatres enſanglantez où ſe ſont acomplis ſes Miſtéres de douleur. Il ne doit plus même l'aller chercher ni dans ſon Tombeau, il en eſt ſorti; ni ſur la Montagne des Olives, c'eſt de la qu'il eſt monté au Ciel; ni dans le Cenacle de Jéruſalem où le Saint Eſprit deſcendit ſur les Apôtres. Il ne doit pas auſſi aller chercher la Sainte Vierge dans ſon Sepulchre, la puiſſance de Dieu l'en a tirée pour la couronner d'une gloire immortelle devant la réſurrection générale des Morts : Mais il faut que le Confrére qui veut reciter la troiſiéme partie de ſon Roſaire, ſorte de ce monde par l'eſprit de la foi ; puis que JESUS & MARIE en ſont ſortis,& qu'ils ſont paſſez à une nouvelle vie : & il faut qu'il entre dans le Ciel avec les Anges pour y contempler leurs Miſtéres glorieux.

Oüi, Meſſieurs, je dis qu'il doit entrer dans le Ciel en eſprit comme les Anges; & cette propoſition ne vous doit pas étonner,puis que les Confréres du Roſaire ſont entrez en ſocieté de grace avec ces Eſprits bien-heureux, en même tems qu'ils ſont entrez en ſocieté de vie avec leur Reine. L'expérience a prouvé cette vérité. Le Bien-heureux Alain raconte dans

ſon livre : *De mirabilibus Roſarii* : des merveilles du ſacré Roſaire, que ſaint Dominique affligé du peu de progrez qu'il faiſoit dans ſes Miſſions pour la converſion des Hérétiques, & des Pécheurs, en gémiſſoit un jour amérement devant le Seigneur : & comme il lui demandoit le don de la Foi pour les uns, & l'eſprit de componction pour les autres, la ſainte Vierge lui apparût, & lui dit en le conſolant que s'il établiſſoit le Roſaire, & apprenoit au peuple à réciter dévotement la Salutation Angélique, il attireroit toutes les graces néceſſaires pour convaincre les Hérétiques, & pour convertir les pécheurs. *Quo audito*, dit cét Auteur, *ſicut audivit, ſic & fecit, & profecit mirabiliter in converſione populi.* Saint Dominique aiant receu cette inſtruction de la ſainte Vierge, ſe leve, & s'en va par tout publier, prêcher, établir par tout la Confrairie du Roſaire, avec un ſi prodigieux ſuccez, & un zéle ſi infatigable, qu'il ſembloit avoir rapellé le tems des Apôtres, & fait refleurir les premiers ſiécles de l'Egliſe, & la piété des premiers Fidéles. Mais que dis-je des premiers Fidéles, nôtre Hiſtorien dit hardiment, la ſainteté des Anges mêmes : *Per hoc pſalterium admiranda facta ſunt converſiones, fervebant*

In Compend. pſalterii Maria. pag. 107.

pœnitentiæ, credidiſſes ferè de pleriſque Angelos in terris verſari. Ce Pſautier de la Vierge, c'eſt à dire, le Roſaire étant récité dans l'eſprit de la Foi, & de la Réligion, attira ſur les peuples tant de graces, & de bénédictions du Ciel, qu'on ne voioit par tout que changement de vie, converſions de meurs, pénitences ſi ferventes, qu'on auroit pris la plus part de ceux qui s'étoient enrôlez dans cette ſainte Confrairie, non plus pour des hommes; mais pour des Anges; non plus pour des pécheurs, mais pour des Bien-heureux. Comment cela? c'eſt que ces ſaints Confréres qui ſavoient la méthode que je vous enſeigne de bien dire leur Roſaire, entroient avec la ſainte Vierge en ſocieté de tous ſes Miſtéres. Tantôt on les voioit remplis de conſolations divines dans la méditation des Miſtéres de joie, renoncer avec courage à toutes celles du monde: Tantôt on les voioit baignez de larmes, & l'ame pénétrée de componction dans la méditation des Miſtéres de douleur, ſouffrir avec reſignation toutes celles de la vie: Tantôt on les voioit avec un eſprit ſi tranquille, & un viſage ſi ſerain dans la méditation des Miſtéres de gloire, qu'ils ſembloient être déja bien-heureux, & diſputer de la félicité avec les Anges.

Mais

Mais ce qui eſt encore de plus remarquable, c'eſt que ces éfets du Roſaire étoient ſi viſibles, qu'on diſtinguoit par la bonne vie, ceux qui étoient de la Confraire, d'avec ceux qui n'en étoient pas. Comme Tertullien remarque qu'on diſtinguoit autrefois les Chrêtiens d'avec les Gentils par la charité. Le Bien heureux Alain aſſure auſſi, qu'on diſtinguoit autrefois les vrais ſerviteurs de Marie d'avec les autres, par leur ſainteté, & par leur Roſaire : on diſoit à la vüe des bons Confréres : *Iſti ſunt fratres de Pſalterio Mariæ* : Voila les Fréres du Pſautier de la Vierge. Et lors qu'on voioit un mauvais Chrêtien : on diſoit, *non eſt de fraternitate Pſalterii Mariæ.* Il n'eſt pas de la Confrairie du Pſautier de Marie. Il étoit facile de connoître ceux-là, parce qu'ils portoient ſur le viſage un caractére de prédeſtination : la méditation continuelle des Miſtéres glorieux de JESUS & de MARIE, les faiſoit entrer avec eux en ſocieté de gloire. Tantôt ils prenoient part à celle de leur Réſurrection, puis que par une parfaite converſion, qui eſt une réſurrection ſpirituelle, ils étoient ſortis du ſépulchre de leurs péchez. Tantôt ils prenoient part à celle de l'Aſcenſion du Fils, & de l'Aſſomption de ſa Mére, parce

que leur cœur & leur esprit étant dégagez de l'amour des créatures, & de tous les biens, & les honneurs de la terre, n'avoit plus de conversation que dans le Ciel : *Ascensiones in corde suo disposuit.* Tantôt ils prenoient part au Mistére glorieux de la descente du Saint Esprit, lors que remplis de la grace de cét Esprit Saint, & embrasez du feu de son amour, on les voioit comme de nouveaux Apôtres disposez à donner leur vie, & à répandre leur sang pour la querelle de JESUS-CHRIST, pour l'honneur de l'Eglise, & pour la défence de la Foi.

Psal. 83. v. 6.

C'est une vérité qu'il m'est facile de prouver par un fait des plus mémorables qui soit arrivé en France, depuis que le Dieu de Clothilde y a été reconnû, & que sa Foi y a été établie sous le Regne de Clovis. Vous savez, Messieurs, que l'esprit d'Héréſie qui est inséparable de celui de Rébellion, aiant fait prendre les armes aux Albigeois pour soûtenir leurs erreurs par le fer, & par le feu, ne pouvant les défendre par la raison, ni par l'Ecriture; on vit en peu de tems le Roi d'Arragon, les Comtes de Tholose & d'Armagnac, plusieurs autres petits Souverains, & grands Seigneurs grossir ce parti, & composer une formidable armée

de cent mille hommes. La terreur eſt répanduë par tout, & l'orage menace également l'Etat & la Réligion, & le ſuccez du combat doit décider du ſort de l'un & de l'autre. Qui s'oppoſera à ce torrent ? qui diſſipera cette tempête ? N'en ſoions point en peine, Meſſieurs, le Dieu des armées qui envoia autrefois Simon Machabée pour le ſalut de la Sinagogue, & des Juifs, va ſuſciter Simon Comte de Monfort, nouveau Machabée de la France pour la protection de l'Egliſe & des Catholiques ; & j'entends d'un autre côté la ſainte Vierge qui en donnant le Roſaire à S. Dominique, lui dit ces belles paroles de conſolation : *Accipe fili mi gladium ſanctum in quo dejicias adverſarios populi mei.* Recevez mon fils ce glaive de ſalut, & de victoire par lequel vous triompherez des ennemis de mon peuple. La promeſſe ne fut pas vaine ; ce Roſaire fut comme le glaive de Gédeon qui ſous la figure d'un pain d'orge fit tant de dégât dans le camp des Madianites. En éfet on peut dire que ſi cette éfroiable armée d'Hérétiques fut taillée en piéce, ce fut plûtôt par la vertu du Roſaire que par la force des armes. Celle du Comte de Montfort n'étoit point tant conſiderable par le nombre de ſes Troupes, que par la

Alan lib. de mirabilib. Roſarii.

Lib. Judic. cap. 7. v. 14.

protection du Ciel, & par la pieté des ſoldats : il fit comme Judas Machabée : *Singulos illorum armavit non clypei, & haſtæ munitione, ſed ſermonibus optimis.* Il arma chacun de ſes Cavaliers, & de ſes Fantaſſins, non pas de piques & de boucliers, mais d'un Roſaire, & d'une puiſſante exhortation. Et le ſigne de la bataille étant donné : *Invocato Deo, per orationes congreſſi ſunt, manu quidem pugnantes, ſed Dominum cordibus orantes.* Aiant invoqué le nom du Seigneur, ils fondirent comme des Lions ſur les Ennemis, & les priéres dans la bouche, la confiance dans le cœur, & l'épée à la main, ils paſſerent ſur le ventre des Hérétiques, & remporterent une fameuſe victoire qui fût le triomphe de la Réligion. O Vierge ſainte que l'Egliſe a bien raiſon de chanter à vôtre gloire : *Cunctas hæreſes ſola interemiſti in univerſo mundo.* Que c'eſt à vous ſeule qu'il faut attribuër la défaite de tous les Monſtres de l'Héréſie par tout le monde, & en particulier de celle des Albigeois en France.

Lib. 2. Mach. cap. 15. v. 11.

Ibidem v. 26. & 27.

C'eſt en cette maniére, Meſſieurs, que cette aimable Mére de Dieu fait que ſes fidelles ſerviteurs entrent dés cette vie avec elle en ſocieté de ſes Miſtéres glorieux. Recevez donc de ſa main le Roſaire comme un glaive vainqueur du péché,

de la mort, & de tous les ennemis viſibles, & inviſibles de vôtre ſalut. Mais ſouvenez-vous en même tems que comme la plus belle épée du monde entre les mains d'un méchant ſoldat, qui ne ſait pas l'art de s'en ſervir avec adreſſe, lui devient un ſujet de confuſion : de même le Roſaire entre les mains d'un méchant Chrêtien, qui ne ſait pas la méthode de le dire avec eſprit, lui devient un ſujet de condannation. Car ne vous perſuadez pas ; que pour avoir dit de bouche cent cinquante *Ave Maria :* vous aiez dit pour cela vôtre Roſaire, & récité le Pſautier de la Vierge: Non, vous vous trompez, vous n'avez rien dit, & vous n'avez point ſatisfait à vôtre obligation. Comme un Chrêtien qui entend la Meſſe un jour de Dimanche ſans aucune attention,& qui n'eſt à l'Egliſe que de corps, & non pas d'eſprit, ne ſatisfait pas au précepte : & comme un Bénéficier qui dit ſon Bréviaire ſans aucune application d'eſprit, ni à ce qu'il dit, ni à ce qu'il fait, ni aux paroles qu'il prononce, ni à leur ſens moral, ou litteral, ni à élever ſes penſées à Dieu, ne ſatisfait point à l'obligation qui lui eſt impoſée de réciter l'Office Divin, & les Heures Canoniales. Mais au contraire il péche mortellement; parce que c'eſt le ſentiment commun de

tous les Docteurs, que l'attention, & la révérence, ou reſpect intérieur eſt requis de droit divin naturel en toutes ſortes de priéres que nous faiſons à Dieu ; & qu'il eſt certain que l'Egliſe peut commander un acte intérieur quand il eſt de la ſubſtance de l'acte extérieur, & néceſſaire pour en faire un acte de vertu, tel que celui de l'oraiſon, qui étant une élevation, ou entretien de nôtre eſprit avec Dieu, demande que le cœur ſoit de concert avec la langue pour le produire. Cela eſt ſi véritable que Saint Chriſoſtome prêchant au peuple d'Antioche ſoûtient que ſi lors que nous parlons à Dieu dans la priére : *Animo in rebus indignis peregrinamur:* nous nous éloignons de lui, en attachant nos penſées en des choſes indignes & criminelles : cette diſtraction pourroit eſtre ſi méchante, *ut duplicis ſceleris, ſeu lethalis culpæ labem haberet:* qu'elle ſeroit coupable de deux péchez mortels : l'un du méme crime auquel on appliqueroit la penſée de l'eſprit, avec le conſentement de la volonté. *Alteram, inſignis injuriæ qua divinæ preces, Pſalmi, ſacraque ſcripturæ verba afficiuntur.* L'autre, de l'injure conſiderable qu'il fait à la Priére, qui eſt l'œuvre de Dieu, aux Pſeaumes, & aux Paroles Sacrées de l'Ecriture qu'il prononce avec ſi peu de reſpect.

Valent. Tom. 3. d. 6. qu. 2. p. 9.

Suarez. lib. 3. de relig. cap. 4.

Colligitur ex cap. *dolentes de celebrat. Miſſ.*

Homil. 79. ad popul. Antioch.

S'il eſt donc vrai que celui qui eſt obligé à reciter l'Office Divin ou en vertu des Ordres Sacrez, ou par la joüiſſance de quelque Bénéfice, ou par la Profeſſion Religieuſe, ne ſatisfait point à ſon obligation, lors qu'il ne le recite pas avec le reſpect, & l'attention requiſe. Je ſoûtiens auſſi qu'un Confrére du Roſaire ne ſatisfait point à ſon obligation, lors qu'il ne le dit que de bouche, & ſans aucune application d'eſprit aux Miſtéres joieux, douloureux, & glorieux de la ſainte Vierge, & de JESUS-CHRIST; ainſi il péche au moins véniellement, parce qu'il n'honore le Fils & la Mére que du bout des lévres, & que ſon cœur eſt loin de Dieu. Ne vous plaignez plus aprés cela, ſi vous ne recevez point les graces, ni ne reſſentez point les effets de la protection divine promiſe aux véritables ſerviteurs de Marie; vous y mettez vous-même un obſtacle. Comme vous n'entrez point avec elle par la méditation, en ſocieté de ſes Miſtéres de joie, de douleurs, & de gloire; il n'eſt pas juſte que vous ſoiez admis à la participation des Faveurs, des Priviléges, & des Indulgences que les Souvérains Pontifes ont accordées à cette ſainte Confrairie. Hélas, ſi c'eſt un Arrêt prononcé par la bouche du Souverain Juge, que tous ceux qui lui

Math. cap. 7 v. 21. 22. diront : *Domine, Domine :* Seigneur, Seigneur, n'entreront pas pour cela dans le Roiaume du Ciel, non plus que ceux qui lui diront encore, Seigneur, n'avons nous pas prophétiſé en vôtre Nom, n'avons nous pas chaſſez les Diables en vôtre Nom, & n'avons nous pas fait beaucoup de Miracles en vôtre Nom ? Non tous ces gens là n'entreront point dans le Ciel, parce qu'ils n'ont point fait ni leurs priéres, ni toutes ces merveilles dans l'eſprit de JESUS-CHRIST. De même tous ces Chrêtiens qui invoqueront la ſainte Vierge à l'heure de la mort, & qui lui diront n'avons nous pas été de vôtre Confrairie? n'avons nous pas dit vôtre Roſaire ? n'avons nous pas recité vôtre Pſautier ? ne vous avons nous pas couronné de roſes ? ne ſeront pas exaucez pour cela, ne mériteront pas qu'elle ſe montre leur Mére, & qu'elle ſe rende leur Avocate auprés de leur Juge ; parce qu'aiant récité leur Chapelet ſans attention, ſans réflexion, & ſans méditation ſur ſes Miſtéres, ils lui ont fait plus d'injure que d'honneur, & ſe ſont attirez ſa colére plûtôt que ſa protection.

Souffrez donc, Mes Fréres, que pour vôtre inſtruction je vous propoſe le modelle d'une ſainte vie, & d'une heureuſe mort en la perſonne de ſainte Roſalie iſſuë

Baton. in Matt.

du ſang des Rois de Sicile, & digne rejetton de celui de Charlesmagne. Cette jeûne Princeſſe, n'aiant conceu que du mépris pour toutes les grandeurs du monde, & perſuadée que ſervir à Dieu c'eſt Régner, ſe déroba de la Cour, & de la maiſon de ſon Pére dans un âge tendre & délicat, & s'en alla ſous la conduitte de ſon bon Ange enſevélir toute vive dans le fond d'un Deſert, & d'une affreuſe Caverne, non pas pour expier ſes péchez par la pénitence, mais pour conſerver ſon innocence dans la retraitte. Pour conſerver néanmoins à la poſtérité l'Hiſtoire de ſa Vie, le ſouvenir de ſon Nom, & la cauſe de ſa fuitte, elle grava par l'inſpiration de l'Eſprit Saint, ces paroles ſur une pierre. *Ego Roſalia Sinibaldi Quiſquinæ & Roſarum Domini filia, amore Domini mei Ieſu Chriſti in hoc antro habitare decrevi.* Moi Roſalie fille de Sinibalde Seigneur du Païs des Roſes, j'ai réſolu de finir mes jours dans cette Caverne pour l'amour de mon Seigneur JESUS-CHRIST. Elle teint parole, elle y vécut avec une auſtérité étonante, continuellement ocupée par le conſeil de ſon bon Ange à réciter ſon Chapelet, non pas à la façon des Chrêtiens du tems, mais avec un eſprit toûjours élevé en Dieu, & abſorbé dans la contemplation des choſes

Rom. 4. Septemb.

Cornel. à Lap. in Eccli. c. 24. in v. 18.

Céleſtes. Une ſi belle vie ne pouvoit être ſuivie que d'une mort prétieuſe : Comme elle avoit ſouvent couronné de roſes JESUS & MARIE dans le ſein de ſon Rocher; JESUS & MARIE la couronérent à leur tour d'une gloire immortelle non ſeulement dans le Ciel, mais même dans ſa Caverne ; puis que par un prodige ſans exemple, ſon corps prés de cinq cent ans aprés ſa mort fut trouvé enſevéli dans une eſpéce de tombeau de criſtal, les eaux que l'humidité de ſa caverne avoit fait diſtiller tout autour d'elle, s'étant endurcies par la longueur du tems, lui formérent cette miraculeuſe Sépulture qui ſurpaſſoit tous les éforts de la nature, & toute l'induſtrie de l'art. Mais ce qui eſt admirable à mon propos, c'eſt qu'on voioit ce Saint Corps tenant ſon Chapelet à la main, comme le monument éternel de ſa dévotion envers la ſainte Vierge ſur la terre, & le gage aſſuré de la gloire immortelle dont ſon ame étoit couronnée dans le Ciel. Ainſi il me ſemble qu'on pourroit graver pour Epitaphe ſur ce Tombeau de Criſtal, cette Epigramme qui a été faitte ſur une Abeille qui fut trouvée autrefois morte & enſévélie dans un morceau d'ambre comme dans un Tombeau prétieux, & tranſparant.

Et latet, & lucet Phaëtontide condita gutta,
Ut videatur apis nectare clauſa ſuo.
Dignum tantorum pretium tulit illa laborum;
Credibile eſt ipſam ſic voluiſſe mori.

Martial. lib. 1. Epigr. 95.

Dieu donc, qui eſt admirable en ſes Saints pendant leur vie & aprés leur mort, aiant fait découvrir le Corps de ſainte Roſalie, & ſes prétieuſes Réliques aiant été tranſportées à Palerme, & expoſées à la vénération des Peuples l'an 1625. ſous le Pontificat d'Urbain VIII. elles éteignirent une épouvantable peſte qui deſoloit toute la Sicile, & toute l'Italie. Voila, Mes Fréres, & mes Sœurs, le modelle de la véritable dévotion envers la ſainte Vierge que je laiſſe à vos yeux. Si la Sicile a produit une ſi belle Roſe qui diſpute de l'odeur & de la beauté avec toutes celles de Jéricho; la France en peut produire de pareilles : la main de Dieu n'eſt point racourcie, la Roſée de ſes graces coule indiféremment ſur toutes les terres; c'eſt à dire, dans tous les cœurs quand elle les trouve bien diſpoſez; C'eſt donc aſſez produire des ronces & des épines, il eſt tems que vous commenciez à produire

des Roſes, pour couronner JESUS & MARIE, afin qu'étant entrez avec l'un & l'autre en ſocieté de tous leurs Miſtéres pendant cette vie, vous entriez auſſi avec eux en ſocieté de gloire dans l'autre. *Amen.*

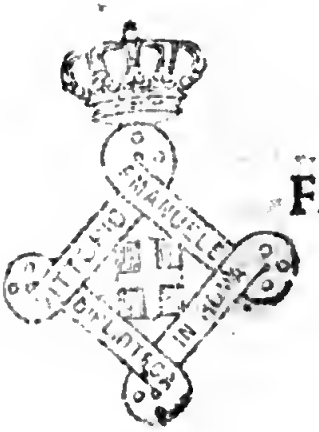

Fin des Panégiriques de la Sainte Vierge.

TABLE ALPHABETIQUE
DES MATIERES PRINCIPALES Contenuës dans ce Livre.

A

ABRAHAM.

QUEL a été le jour qu'Abraham avoit veu & qui avoit fait sa beatitude. pages 253. 666.

ACORD.

L'admirable Acord de Dieu & de l'homme. 279

ADAM.

Sur quel exemplaire Adam a été formé. 29
En quelle maniére Adam prioit. 688
Adam a été fait à la ressemblance de Dieu & a engendré des enfans à la sienne. 74
Adam a été formé sur l'exemplaire de JESUS-CHRIST futur. 76
Combien heureuse a été la condition d'Adam. pag. 581.

ADOPTION.

Comment se faisoit autrefois l'Adoption. 598
JESUS-CHRIST a consacré toutes les Adoptions par son exemple. 600

Diférence de l'Adoption divine & de l'Adoption humaine. 604

ALBERT LE GRAND.

Albert le Grand fait conſiſter la véritable Nobleſſe en trois choſes. 82

AMOUR.

L'amour eſt le principe de l'union des cœurs. 206
Les noms diférens que l'on a donné à l'amour profane. 210
De quel amour s'aimoient la Sainte Vierge & Saint Joſeph. 211
L'amour eſt abſolument néceſſaire pour faire un mariage heureux. 212
Egalité, & diférence de l'amour que Dieu a pour les hommes, & les éfets de cet amour. 235
L'amour du Pére Eternel pour ſon Fils a été ſans limite. 236
L'amour a trouvé le ſecrét d'unir l'homme avec Dieu. 275
L'amour que Dieu a eu pour ſon Egliſe. 283

ANGE.

La grace a produit deux éfets diférens dans l'Ange & dans l'Homme. 22
Le péché du premier Ange a été un péché de préſomption. 284
Pourquoi Dieu s'eſt ſervi du miniſtére d'un Ange plûtôt que d'un Patriarche ou d'un Prophéte pour annoncer à Marie le Miſtére de l'Incarnation. 286
L'Ange fortifia la Sainte Vierge dans le trouble qu'elle avoit, comme il avoit fortifié JESUS-CHRIST dans le Jardin des olives. 298
Belle Reflexion à faire ſur la parole que l'Ange dit à Marie *inveniſti gratiam.* 320
Pourquoi Dieu précipita l'Ange aprés ſa rebellion & non pas l'homme aprés ſon péché. 538

TABLE.

SAINTE ANNE.

L'on écrit fauſſement que Ste Anne a eu trois maris & trois filles. 98 & 101

APARITIONS.

A quelles fins étoient les aparitions du Verbe en forme humaine. 96

ARISTOTE.

Ariſtote ſoûtient qu'il ne peut y avoir une véritable amitié entre Dieu & les hommes. 275

ARTICLE.

L'unique article qui fut trouvé dans l'aliance des Juifs & des Romains. 20

ASTRES.

La deſtinée de la Ste Vierge n'a point été ſoûmiſe aux influences des aſtres. 63

Les Aſtres n'ont rien contribué aux avantages de la naiſſance de Marie. 118

ASTROLOGIE.

C'eſt une erreur de conſulter l'Aſtrologie judiciaire. 121

ASTROLOGUES.

La ſience des Aſtrologues eſt vaine & les Conciles & les Loix l'ont condannée. 120

S. AUGUSTIN.

S. Auguſtin trouve la chaſteté facile par l'exemple de ceux & de celles qui l'ont voüée & gardée. 156

S. Auguſtin donne à Ste Probe la maniére de faire Oraiſon. 176

Remarque qu'il faut faire ſur les paroles de Saint Auguſtin lors qu'il a dit que dans le Mariage de la Ste Vierge & de S. Joſeph il y a eu, enfant, fidelité, & Sacrement. 201

S. Auguſtin compare l'homme à la mer. 278

Paſſage de S. Auguſtin qui autoriſe la pureté de Marie. 428

AVIS.

Deux avis importans aux hommes & aux femmes mariées. 225

AVOCAT.

Y aiant des criminéls dans le monde il leur faut des Avocats devant Dieu. 507

Quoi que JESUS-CHRIST ait le titre d'Avocat pour nous auprés de ſon Pére, les Saints n'en ſont pas privez. 508

Comment les Saints ſont les Avocats des pécheurs. 509

Pluſieurs ont fait l'ofice d'Avocats dans l'ancien Teſtament. 512

AURORE.

Comparaiſon de l'Aurore avec la naiſſance de la ſainte Vierge. 116

B

BEAUTE'.

PAr quel endroit l'on peut connoître la beauté. 31

S. BERNARDIN.

Penſée de S. Bernardin qui prouve que la Sainte Vierge a été raiſonnable dans le tems de ſon enfance. 39

BIEN-HEUREUX.

Il n'appartient qu'à Dieu de donner le nom de Bien heureux, & ceux à qui il a donné ce nom. 252

La condition des Bien-heureux eſt bien diférente de celle des juſtes qui ſont ſur la terre. 629

Portrait que l'Ecriture nous fait des Bien-heureux. 473

Idée de la félicité des Bien-heureux. 479

BONHEUR.

Conſequence qu'on doit tirer d'un bonheur continuel. 249

C

CARMEL

CE qu'a fait Marie pour l'éducation des enfans du Carmel. 633

Marie viſitoit ſouvent les Religieux du Carmel. 634

Les Religieux du Carmel ſont les enfans adoptifs de Marie. 635

La protection que Marie a donnée aux Religieux du Carmel. 636

Perſecution qu'on a fait à l'Ordre du Carmel dans ſon établiſſement. 638

CARMES.

Les divers ſentimens des Auteurs ſur le tems qu'a commencé l'Ordre des RR. PP. Carmes. 590

Les RR. PP. Carmes ſont appellez les Fréres de la Sainte Vierge. 596

CHARITE'.

Quelle étoit la charité de JESUS-CHRIST. 520

CHRETIEN.

Les oppoſitions que les Chrêtiens ont avec la Sainte Vierge, leur devroit ôter la confiance de l'appeller leur Mére, & à elle de les reconnoître pour ſes enfans. 52

Le Chrêtien a deux diférentes générations. 54

Le Chrêtien ne doit point acuſer nos prémiers parens de ſes deſordres, mais tourner ſon indignation contre lui même. 55

Les Chrêtiens doivent tous faire oraiſon. 176

Les Chrêtiens doivent imiter S. Joſeph, en rendant à JESUS CHRIST en la perſonne des pauvres, les mêmes ſoins que ce Saint lui ren-

doit à lui même. 266
Pourquoi tant de Chrêtiens dans le monde vivent hors de la grace. 323
Le Chrêtien doit dire, *Fiat*, dans tout ce qui lui arrive de la part de Dieu. 346
Aveuglement des Chrêtiens, de ne pas penser à ce pourquoi ils ſont au monde. 408
Toute la vie du Chrêtien n'eſt autre choſe que le Miſtére d'une Purification continuelle, 437
Les Chrêtiens ne prennent pas le ſoin de ſe purifier. 441
Les Chrêtiens s'engagent ſous la ſervitude du péché. 467
Les Chrêtiens ſont tout en ombre & en figure. 469.
Ce que Dieu emploie pour purifier les Chrêtiens. 494
Quelle penſée doit avoir le Chrêtien lors qu'il recite ſon Roſaire. 670

CHRISTIANISME.

Quel eſt l'eſprit du Chriſtianiſme. 158
En quoi conſiſte la perfection du Chriſtianiſme. 392.

CICERON.

Ce que Ciceron a penſé du mal-heur de l'Homme. 678

COMMUNION.

Nous recevons dans la Communion le même bonheur que Simeon reçut dans le Temple. 488

COMPARAISON.

Comparaiſon dès ſoins que prenoit Enée pour ſon Fils Aſcanius avec ceux de ſaint Joſeph pour Jeſus-Chriſt. 242
Comparaiſon de la monoie avec le prix de nôtre Rédemption. 182

CONCEPTION

La nature & la grace ſe ſont reconciliées dans la Conception de la ſainte Vierge. 13

La nature pleine de grace s'eſt trouvée en Marie quant à ces dons & ſes éfets au moment de ſa Conception. 19

La grace a ſecouruë la nature dans la Conception de la ſainte Vierge. 21

CONFRERE.

Le Confrére du Roſaire doit entrer en ſocieté des Miſtéres de joie avec la ſainte Vierge. 660

CONSENTEMENT.

La néceſſité du conſentement de Marie au Miſtére de l'Incarnation. 315

CONTEMPLATION.

Ce que c'eſt que la contemplation, & quel nom on lui donne. 168

La contemplation de la Ste Vierge étoit plus élevée que celle des Eſprits bien-heureux. 171

CONVOITISE.

La convoitiſe eſt la cauſe de tous les péchez. 17

CORPS.

Hérétiques refutés par S. Paul, touchant le corps de Jeſus-Chriſt. 178

Il y a deux corps en Jeſus Chriſt. 629

La ſainte Vierge a deux corps. 631

CRAINTE.

Ce que faiſoit la crainte dans l'eſprit de ſaint Joſeph pendant ſa fuite. 246

CREATEUR.

Diférence entre le Créateur & le Rédempteur. 359

D

DESTINE'E.

LA deſtinée de la Ste Vierge n'a point été ſoumiſe aux influences des Aſtres. 63

TABLE.

DIEU.

Les hommes ſont de la race de Dieu. 70
La mer eſt une image de la nobleſſe qui nous vient de Dieu. 71
La Sainte Vierge procede de Dieu par une émanation plus noble que les autres hommes. 73
Dieu a fait Adam à ſa reſſemblance, & Adam a engendré des enfans à la ſienne. 74
Dieu a fait trois fameux miracles ſur trois ſujets impuiſſans. 88
L'ordre de la Sageſſe de Dieu veut qu'il commence par de moindres ouvrages pour finir par de plus parfaits. 90
Dieu a fait dans la nature des eſſais des ouvrages qu'il a voulu faire dans la grace. 93
Dieu a produit trois jours fortunez pour lui. 107
Dieu a toûjours exigé les premices de toutes choſes dans tous les Etats. 127
Quels ſont les premices que Dieu demande des Chrêtiens. 130
Il y avoit dans l'ancien Teſtament deux diférentes maniéres de s'ofrir à Dieu. 132
En combien de façons ſe faiſoit la ſantification des enfans mâles qu'on ofroit à Dieu dans l'ancien Teſtament. 132
Dieu agit autrement dans la reparation du genre humain que dans ſa formation. 180
Ce que c'eſt que Dieu ſelon les Théologiens. 276
Pourquoi Dieu s'eſt ſervi du miniſtére d'un Ange plûtôt que d'un Patriarche & d'un Prophéte pour annoncer à Marie le miſtére de l'Incarnation. 286
Pourquoi Dieu ne voulut pas acomplir le miſtére de l'Incarnation de ſon Fils ſans le conſentement de la ſainte Vierge. 308
Les avantages que Dieu a communiqué à l'homme. 417

Dieu veut être l'objet de la connoiſſance de l'homme ſous trois titres diférens. 502

E

EDUCATION.

A quoi ſe raportent les Loix de l'éducation. 632

EGALITE'.

L'égalité eſt le princip. de l'aliance des fortunes. 204

ELIE.

Pourquoi le Prophéte Elie demeuroit ſur le Mont Carmel. 592

ENE'E.

Les ſoins qu'Enée prenoit pour ſon fils Aſcanius comparés à ceux de S. Joſeph pour Jeſus-Chriſt. 242

ENTRETIEN.

L'entretien de Marie & d'Eliſabet. 381

ESCRITURE.

Pourquoi l'Eſcriture change ſon ſtile lors qu'elle parle des Miracles que Dieu a fait ſur le néant & la ſtérilité & la virginité de Marie. 90

ESPRIT.

La production du S. Eſprit ferme le cercle des émanations éternelles. 109
C'eſt le S Eſprit qui nous donne le moïen de prier. 159
Pourquoi l'acompliſſement du miſtére de l'Incarnation eſt attribué au S. Eſprit. 332

ESSAIS.

Dieu a fait dans la nature les eſſais des ouvrages qu'il vouloit faire dans la grace. 93

ETAT.

L'état des hommes eſt diférent, quoi qu'ils tirent leur origine d'une méme ſource. 72

TABLE.

Eve.

Marie a été conçûë avec plus de Juſtice originelle qu'Eve n'a été produite. 15

Sur quel exemplaire Eve a été formée. 29

Eve a été formée ſur l'exemplaire de Marie future. 76.

Fecondité.

Il faut diſtinguer trois ſortes de fécondité. 585

Femmes.

Par quel endroit on doit juger de la beauté d'une Femme. 31

Quel étoit le péché des Femmes acouchées. 423

On aplique aux Femmes mondaines tout ce que les Auteurs ont dit des peintures laſcives. 443

Filles.

Les Filles doivent trembler aux aproches des Hommes, & la belle leçon que Marie leur en fait. 299

Fontaine.

Le Fils de Dieu a ouvert aux Hommes cinq ſortes de Fontaines. 660

Cinq Fontaines qui répondent aux cinq Miſtéres joieux. 662

La ſainte Vierge puiſa l'eau des plus pures joies dans cinq Fontaines. 664

St. François.

La demande que fait Saint François a Jeſus-Chriſt dans la Chapelle de Nôtre-Dame des Anges & quel étoit ſon motif. 518 & 519

Charité de S. François dont toutes les dimenſions ſont apliquées aux pécheurs dans l'Indulgence qu'il demande pour eux à Jeſus-Chriſt. 526

Réponſe que ſaint François fait au Pape ſur la demande de ſon Indulgence. 528

Saint François s'adreſſe à la ſainte Vierge pour obtenir ſon Indulgence, & la raiſon qu'il en avoit. 534 & 545

Pourquoi ſaint François fut envoié au Pape aprés avoir obtenu ſon Indulgence. 558
Saint François publie en chaire l'Indulgence à perpetuité, & ce qui arriva à ceux qui y voulurent contredire. 568
Saint François change un buiſſon en Roſier. 692

G

GABRIEL.

DEux réponſes que fait Saint Gabriel à Marie pour lui rendre raiſon de ſon *quomodo* 91
De quelle Hierarchie étoit ſaint Gabriel. 290
Comment & en quelle forme ſaint Gabriel s'aparut à Marie. 291
Les paroles que ſaint Gabriel dit à Marie ont été mal entenduës & diverſement interpretées 292
L'explication qu'ont donné les Péres à la Salutation de ſaint Gabriel à Marie. 293

GENERATION.

Le Chrêtien a deux diférentes générations. 54
Il y a de certaines générations ſi admirables qu'il ne faut rien moins qu'un miracle pour les mettre au jour. 87

GENTIL-HOMME.

Un Gentil-homme n'eſt rien ſans la vertu. 80

GLOIRE.

Jeſus-Chriſt demandoit trois ſortes de gloire à ſon Pére. 695

GRACE.

Ce que fait la grace dans la production de ſes ouvrages. 2
Quels ſont les ouvrages de la grace, & leur dignité. 6

Ce qui ſe paſſoit entre la nature & la grace pendant les heureux momens de la juſtice originelle. 10
Diviſion de la nature & de la grace par le péché. 11
La nature & la grace reconciliées dans la Conception de la Sainte Vierge. 13
La nature & la grace ont conſervée la paix dans la Sainte Vierge. 17
La grace a ſecouruë la nature dans la Conception de la Sainte Vierge. 21
La grace a produit deux éfets diférens dans l'Ange & dans l'homme. 22
Pourquoi il y a tant de Chrêtiens dans le monde qui vivent hors de la grace. 323

H

HABIT.

IL y a trois ſortes d'habits diſtingués dans l'Ecriture. 608
Il y a dans la Réligion & dans l'Etat certains habits d'honneur & de cerémonie. 622

HEBREUX.

Les Hébreux diſtinguent quatre ſortes de freres. 99

HENRI.

Soupçon qu'avoit l'Empereur Henri de ſa femme Sainte Cunegonde heureuſement diſſipé. 226

HERETIQUES.

Il y a eu des Héretiques qui ont voulu deshonnorer la Sainte Vierge par la pauvreté. 147
Hérétiques condannez par S. Paul, touchant l'opinion qu'ils avoient du Corps de JESUS-CHRIST. 177
Les Hérétiques ont fait ce qu'ils ont pu pour deshonnorer la Sainte Vierge. 533

HOMME.

La grace a produit deux efets diférens dans l'Ange & dans l'homme. 22
La condition de l'homme ne paroit guére diférente de celle des animaux. 25
Quelle a été la formation de l'homme. 28
Pour combien peu l'homme perd la grace. 56
Les hommes ſont de la race de Dieu. 70
Quoi que tous les hommes tirent leur origine d'une même ſource, il y a néanmoins de la diférence dans leurs Etats. 72
Les hommes ne procedent pas de Dieu d'une émanation ſi noble que la Sainte Vierge. 73
Quels ont été les préludes de la formation de l'homme. 95
Dans quel état pitoiable l'homme étoit reduit avant la naiſſance de la Sainte Vierge. 113
L'homme eſt dépoſitaire de ſa bonne ou mauvaiſe deſtinée. 124
Ce que c'eſt que l'homme ſelon les Philoſophes. 277
L'homme comparé à la mer. 278
L'homme ne ſe peut reconcilier avec Dieu s'il n'eſt prévenu de ſa grace. 281
L'homme n'eſt produit & reproduit que par la vertu d'une parole divine. 378
Les avantages que Dieu a communiqué à l'homme. 417
L'homme peut être conſideré ſous trois qualités diférentes. 502
Pourquoi la chute de l'homme n'a pas été irreparable. 582
Combien l'homme eſt malheureux dans ſa naiſſance au reſpect des autres animaux. 606 & 677

TABLE.

HOROSCOPE.

L'on peut faire l'Horoſcope de la ſainte Vierge ſur trois momens de ſa vie également heureux. 66

HUMILITE'.

Le trouble de la ſainte Vierge eſt atribué à ſon humilité. 7

I

IDE'E.

IDée de la felicité des Bien-heureux. 479

ST. JEAN-BATISTE.

Saint Jean-Batiſte a eu l'uſage de la raiſon dans le ſein de ſa Mere. 30
Figure de la ſantification de ſaint Jean-Batiſte par la naiſſance de Sanſon. 370
La qualité d'Enfant de la grace convient particulierement à ſaint Jean Batiſte. 396
Pourquoi il devoit être apellé Jean & non pas Zacharie. 398
Saint Jean Batiſte fait l'ofice de Précurſeur en pluſieurs endroits. 401
En quel tems ſaint Jean-Batiſte a commencé l'ofice de Précurſeur. 402
Trois choſes étoient néceſſaires à Saint Jean pour ſe dignement aquiter de ſon ofice de Précurſeur. 403
Quelle démonſtration a donné S. Jean pour ſe bien aquiter de ſon ofice de Précurſeur. 405

JESUS-CHRIST.

Trois Perſonnes ont droit d'apeller Jeſus-Chriſt du nom de Fils. 233
Jeſus-Chriſt a ſubi le joug de trois ſervitudes. 452
Jeſus-Chriſt a voulu être racheté dans le Temple quoi qu'il ne fût pas ſoumis à cette L i. 456

Comment l'on peut comprendre que Jeſus-Chriſt qui étoit lui-même Rédempteur ait été racheté. 459
Jeſus-chriſt nous a délivré de deux ſervitudes, de la Loi & du péché. 465.
Pourquoi nous ne poſſedons pas Jeſus-Chriſt comme Simeon. 491
Jeſus-Chriſt a toûjours fait voir qu'il n'étoit venu que pour ſauver les Pécheurs en communiquant des graces par tout. 505
Quelle étoit la charité de Jeſus Chriſt. 520
Pourquoi Jeſus-Chriſt n'a pas rejetté le caractere de nobleſſe, & pourquoi il a voulu que le ſang des Grands-Prêtres, des Rois, des Artiſans, ſe ſoit uni dans ſes Ancêtres. 68
Adam a été formé ſur l'exemplaire de Jeſus-Chriſt futur. 76
Comme il faut entendre la Langue Hebraïque, qui attribuë des Fréres à Jeſus-Chriſt. 100
En quel tems & en quel lieu Jeſus-Chriſt a commencé l'ofice de Rédempteur. 362. 371
Jeſus-Chriſt eſt apellé la premiere fois Rédempteur au ſujet de ſaint Jean-Batiſte. 363
L'on diſtingue deux corps en Jeſus-Chriſt. 629
Jeſus-chriſt repréſenté en divers états capable d'acroiſſement. 630
Trois choſes admirables que nous avons en Jeſus-Chriſt. 338
En quel ſens Jeſus-Chriſt eſt apellé ombre. 340
Jeſus-Chriſt s'eſt incarné ſous deux qualitez diférentes. 114
Jeſus-chriſt eſt l'Inſtituteur de la vie Religieuſe. 138
Jeſus-Chriſt a fait formellement des vœux & il a été capable d'en faire. 138. 140
Hérétiques refutez, touchant le corps de Jeſus-Chriſt. 177

Jeſus-Chriſt aplique toutes les dimenſions de ſa charité pour détruire le péché. 522 & ſuiv.
Pourquoi Jeſus-Chriſt ne voulut pas laiſſer ſa Mére ſans enfans le reſte de ſa vie. 602
Jeſus-Chriſt demande trois ſortes de gloire à ſon Péte. 695

INCARNATION.

Le miſtére de l'Incarnation eſt un miſtére caché. 194
Sentimens des Péres partagez ſur le moment de l'Incarnation. 313
Néceſſité du conſentement de Marie au miſtére de l'Incarnation. 315
Pourquoi le miſtére de l'Incarnation eſt attribué au S. Eſprit. 332
La conſommation du miſtére de l'Incarnation dependoit de trois choſes. 338
De combien de miracles Dieu a prévenu le miſtére de l'Incarnation. 352

INDULGENCE.

Combien l'Indulgence de nôtre Dame des Anges eſt conſiderable. 506
Les trois plus grandes Indulgences qui ont été données aux pécheurs, n'ont été acordées que par les mérites de la Sainte Vierge, & quelles ont été ces Indulgences. 536
Il y a des Indulgences dans l'Egliſe. 547
Combien la puiſſance de JESUS CHRIST éclate dans la conceſſion de l'Indulgence de nôtre Dame des Anges. 558
Certitude de l'Indulgence de nôtre Dame des Anges. 560
Il n'y a point de peines ſignifiées pour gagner l'Indulgence de nôtre Dame des Anges. 563
L'Indulgence de nôtre Dame des Anges a été plus combatuë que les autres, & pourquoi

ils la font paſſer pour une fable. 564 565
Miracles qui confirment l'Indulgence de nôtre Dame des Anges. 567
L'Evêque d'Aſſiſe ne peut prononcer le terme de la reſtriction de l'Indulgence de notre Dame des Anges. 569
Diſpoſitions qu'il faut avoir pour gagner l'Indulgence de nôtre Dame des Anges. 571

INTERVALE

Il y a eu un grand intervale entre la fin du jour de l'innocence & celui qui a commencé le jour de la grace. 108

JOACHIM.

Comment Joachim a perdu le Sceptre de Juda. 78

JOIE.

La naiſſance de la Sainte Vierge porte la joie par tout 117
Pourquoi nous ne goutons pas la joie des miſtéres du Roſaire. 672

S. JOSEPH.

Pourquoi Dieu differa de faire connoître à S. Joſeph le miſtére de la groſſeſſe de ſon Epouſe. 224
Quelle éroit la paternité de S Joſeph. 230
Dieu le Pére communique ſa paternité à S. Joſeph, & ſur quoi elle eſt fondée. 231
S. Joſeph a été le plus heureux de tous les Péres. 232.245
S. Joſeph a eu un droit legal à la Conception du S. Enfant JESUS. 233
S. Joſeph eſt le plus affligé de tous les Péres. 235 237
S. Joſeph a été martir de la juſtice. 238
La promtitude de l'obeïſſance de S. Joſeph à l'Ange qui lui ordonnoit la fuite. 241

Les ſoins que prenoit ſaint Joſeph pour Jeſus, expliqués par ceux que prenoit Enée pour ſon Fils. 242
Quelle a été la grandeur du bon-heur de S. Joſeph dés cette vie. 255
Quelle a été la grandeur des ſouffrances de ſaint Joſeph. 259
De quel amour S. Joſeph aimoit l'Enfant Jeſus. 260
La douleur de S. Joſeph cauſée par l'abſence des trois jours du Fils de Dieu, & quelle en fut la cauſe 261. 262
Saint Joſeph a été encore affligé aprés ſa mort. 264
La grande confiance que nous devons avoir à ſaint Joſeph. 268
Pourquoi S. Joſeph a été le plus heureux de tous les Epoux. 206
Saint Joſeph eſt ſantifié d'une maniere diférente de la ſainte Vierge. 208
Saint Joſeph. a été Martir de la Juſtice. 218
Soupçon qu'avoit ſaint Joſeph dans le tems de la groſſeſſe de ſon Epouſe. 219
Dans quel trouble étoit S. Joſeph avant qu'il eût le Miſtére de la groſſeſſe de ſon Epouſe. 221
La Juſtice que S. Joſeph rend à ſon Epouſe. 222

JOUR.

Quel a été le jour qu'avoit vû Abraham, & qui fit ſa béatitude. 254
Dieu a produit trois jours fortunés pour lui. 107

JUDA.

Comment le Septre de Juda a été enlevé de la maiſon de ſaint Joachim. 78

JUIFS.

L'article de l'Aliance des Juifs & des Romains. 20

JUSTES.

Les avantages dont Dieu fait part aux Juſtes 474

L

LANGUE.

COmme il faut entendre la Langue Hebraïque, qui attribuë des Fréres à Jesus-christ. 100

LIEU.

Il y a certains lieux où Dieu veut être particulierement adoré. 498

LOIS.

Les Lois autorisent l'enfance raisonnable de la sainte Vierge. 36

Quelle étoit la Loi de se présenter dans le Temple. 454.

LOTH.

La Femme de Loth, pourquoi changée en statuë de Sel, & l'instruction que nous en devons tirer. 303 & suiv.

M

MARIAGE.

SEntimens partagés sur le Mariage de la sainte Vierge. 197

Il y a eu un veritable Mariage entre la sainte Vierge & saint Joseph. 199

Le vœu de Virginité qu'avoit fait la sainte Vierge n'étoit pas un obstacle à son Mariage 200

Il faut deux conditions pour rendre un Mariage heureux. 204

L'amour est absolument nécessaire pour rendre un Mariage heureux. 212

Les paroles des Contractans sont la matiere du Sacrement de Mariage. 308

Pourquoi S. Paul dit que le Mariage est un grand Sacrement. 310

MARIE.

Par quelle régle on connoît la grandeur de Marie. 7

Marie a été conçuë avec plus d'abondance de juſtice originelle que non pas Eve. 15
Diférence qu'il y a entre la ſantification de Marie & celle des autres Saints. 18
Marie a du être ſemblable à JESUS CHRIST. 35
Marie a eté diſpenſée de toutes les Loix divines & humaines. 48
Marie a eu les deux ſortes de connoiſſance qu'on atribue aux Anges & aux Bien-heureux. 49
Jamais naiſſance n'a été plus heureuſe que celle de Marie. 67
Eve a été formée ſur l'exemplaire de Marie future. 76
Iamais la nobleſſe du ſang n'a reçu tant d'éclat de celle de la vertu qu'en la perſonne de Marie. 82
Tout ce qu'il y a jamais eu de vertu & de grace dans tous les Saints, s'eſt réuni en Marie au jour de ſa naiſſance. 84
Pourquoi le Sang Roïal dont Marie eſt iſſuë a coulé par quelques veines impures. 85
La naiſſance de Marie a été la voie pour l'Incarnation du Verbe. 91
L'Archange S. Gabriël fait deux réponſes à Marie pour lui rendre raiſon de ſon *quomodo*. 91
Marie n'a jamais eu d'autres enfans que JESUS-CHRIST, contre les Hérétiques. 100
Marie eſt fille unique de Sainte Anne. 101
Pourquoi Marie eſt apellée un prodigieux miracle. 103
Marie a fait vœu de virginité quoiqu'elle fut défenduë, & ſon vœu a participé aux deux Loix nouvelle & ancienne. 144
Marie a fait la premiére vœu de virginité, elle a eu des imitatrices, & la gloire lui en doit être atribuée. 145 146

Marie a ofert dans le Temple les premices de l'eſprit d'Oraiſon. 161
Marie nous donne la premiére l'exemple de la Communion ſpirituelle. 173
Pourquoi Marie entroit ſi avant dans le Santuaire 186
Les avanrages que Marie reçut dans le Temple, & l'auſterité de ſa vie. 187.188
Raiſon de la vie auſtère de Marie. 190.191
A quoi eſt attribué le trouble de Marie lors que l'Ange la ſalüa. 294
Marie fait une belle leçon aux filles & aux femmes de trembler aux aproches des hommes. 299
Il étoit à propos que Marie donnât ſon conſentement pour l'aliance de la nature divine & de l'humaine, de la part des hommes. 310
Marie devoit être la Mére de Jeſus Chriſt en deux maniéres. 312
Neceſſité du conſentement de Marie pour le miſtére de l'Incarnation. 315
Quelle fut la premiere réponſe que Marie fit à L'Ange. 318
Belle reflexion à faire ſur la parole que l'Ange dit à Marie *inveniſti gratiam.* 320
La puiſſance du *fiat* de Marie. 343
Marie a deux ſortes d'enfans parmi les pecheurs. 376
Marie a engendré tous les Elus par la vertu de ſa parole. 379
Quelle vertu eurent les paroles de Marie chez ſa Couſine Eliſaber. 382
Marie repreſentée par l'Aurore, le Soleil, & la Lune. 416
Ce qu'a fait Marie pour l'éducation des enfans du Carmel. 633

Marie visitoit souvent les Religieux du Carmel. 634
Les Religieux du Carmel sont les enfans adoptifs de Marie. 635
Marie a donné protection à l'Ordre des Religieux du Carmel. 636
Combat entre la pureté & l'humilité de Marie dans sa Purification. 435
Marie a cooperé à la redemption de tous les pécheurs. 531
Marie puise les eaux de cinq sortes de joyes dans cinq fontaines particulieres. 664
Marie a receu la plenitude de toutes les benedictions. 584

MARTIR.

Il y a trois sortes de Martirs. 238

MATERNITE'.

La Maternité de Marie est le fondement de toutes ses grandeurs. 312

MER.

La Mer est une image de la noblesse qui vient de Dieu. 71

MERE.

Une Mére fait plus pour ses enfans, leur donnant l'éducation, que la naissance. 632

MESSIE.

Le Messie comparé à tous les Etres. 647

MIRACLES.

Trois sujets sur lesquels Dieu a fait trois fameux Miracles. 88
Pourquoi Marie est apellée un prodigieux Miracle. 103
Miracles qui confirment l'Indulgence de nôtre Dame des Anges. 567

MOMENT.

Ce qui ſe paſſoit entre la nature & la grace pendant les heureux momens de la juſtice originelle. 10

Trois momens de la vie de la ſainte Vierge également heureux. 65

MONDE.

Le monde avant l'Incarnation du Fils de Dieu atendoit deux Médiateurs. 511

MONNOÏE.

Comparaiſon de la monnoïe avec le prix de nôtre Rédemption. 182

N

NAISSANCE.

ON celébre la naiſſance des Grands par des réjoüiſſances publiques. 64

Jamais naiſſance n'a été plus heureuſe que celle de la ſainte Vierge. 67

Pourquoi la ſainte Vierge devoit être d'une illuſtre naiſſance. 79

Tout ce qu'il y a jamais eu de vertus & de graces s'eſt reuni en Marie au jour de ſa naiſſance. 87

La naiſſance de Marie a ſervi de chemin à l'Incarnation. 91

La naiſſance de la ſainte Vierge a donné la perfection à tout l'Univers. 109

Tous les grands hommes ont pouſſez des ſoûpirs pour la naiſſance de la ſainte Vierge. 111

Quel intereſt prénoient tous les ſiécles à la naiſſance de la ſainte Vierge. 112

La naiſſance de Marie a été l'Aurore du

jour de la grace. 116
La naiſſance de la ſainte Vierge porte la joie par tout. 117
Les Rois Mages ont pû prévoir par la diſpoſition des Aſtres la naiſſance de JESUS CHRIST. 119
Trois ſortes de naiſſances dans le Verbe Incarné. 232

NATURE.

La nature n'achéve pas ſes ouvrages tout d'un coup 2
Ce qui ſe paſſoit entre la nature & la grace pendant les heureux momens de la juſtice originelle. 10
Diviſion de la nature & de la grace par le peché. 11
La nature & la grace reconciliées dans la Conception de la ſainte Vierge. 15
La nature & la grace ont conſervées la paix en la ſainte Vierge. 17
La nature pleine de graces s'eſt trouvée en Marie dans ſes dons & ſes éfets, au moment de ſa Conception. 19
La grace a ſecouru la nature dans la Conception de la Ste Vierge. 21
L'honeur que Dieu fait à la nature humaine, de l'unir à la Divine. 284

NOBLESSE.

La nobleſſe eſt une des faveurs de la nature qui fait le plus de bruit dans le monde. 68
Il y a trois ſortes de nobleſſes dans le monde. 69
La mer eſt une image de la nobleſſe qui nous vient de Dieu. 71
Quelle a été la nobleſſe de la ſainte Vierge du côté de ſes Ancêtres. 77.

La véritable nobleſſe doit être ſoûtenuë de la vertu. 80
Jamais la nobleſſe du ſang n'a reçu tant d'éclat de la vertu qu'en la perſonne de Marie. 81
La véritable nobleſſe conſiſte en trois choſes. ibid.

NUE'E.

Ce que ſignifioit la nuée que vit Elie dans ſa priére ſur le Mont-Carmel, & les miſtéres qu'elle renfermoit. 593 & 595

O

OBJET.

NOus pouvons connoître un même objet par la Foi & par la Sience. 44

OMBRE.

Comme ſe forme l'ombre. 339

OPINION.

Opinion des Théologiens ſur la grace de la Sainte Vierge. 432

ORAISON.

Marie a ofert dans le Temple les premices de l'eſprit d'oraiſon. 161
Il y a trois ſortes d'oraiſons mentales. 163
Trois ſortes d'oraiſons comparées à trois ſortes de volontez de Dieu. 165
Divers degrez & divers noms attribuez à l'oraiſon. 166
Nous ne pouvons produire les actes des plus heroïques vertus ſans le ſecours de l'oraiſon mentale. 174

ORDRE.

Combien Dieu aime l'Ordre. 554

OUVRAGE.

Les regles que nous donne la Philoſophie pour

connoître l'excellence d'un ouvrage. 4
Quels ſont les ouvrages de la grace & leur dignité. 6
Dieu a fait des eſſais dans la nature des ouvrages qu'il vouloit faire dans la grace. 93
Trois ouvrages qui ſemblent avoir épuiſé la toute puiſſance de Dieu. 271
Les ouvrages exterieurs de Dieu apartiennent également aux trois Perſonnes Divines. 330
Certains ouvrages particuliers ſont atribuez à certaine Perſonne particuliere. 331

P

PAÏEN.

LEs Païens ont ofert les prémices à leurs faux Dieux. 131
Les Païens ſe ſervoient de trois élemens dans leurs purifications. 492

PAIX.

Il faut trois conditions pour faire un traité de paix. 12
La nature & la grace ont maintenuë la paix dans la Conception de la ſainte Vierge. 17

PARALELLE.

Paralelle de la fuite de S. Joſeph avec la mort de Jeſus-Chriſt. 244

PARADIS.

On fait paſſer le Paradis terreſtre pour une Parabole. 580

PAROLE.

Les paroles dont S. Gabriël ſalüa Marie, ont été diverſement interprétées. 292
Les paroles de la ſainte Vierge chez ſa Couſine Eliſabet, eurent une vertu pareille à celles qui

ſont la forme de nos Sacremens. 582

PATERNITE'.

Il y a deux ſortes de paternité. 229
Quelle étoit la paternité de S. Ioſeph. 230

PATRIMOINE.

En quoi conſiſtoit le patrimoine de la ſainte Vierge. 148

PAUVRETE'.

En quel tems & comment la ſainte Vierge fit vœu de Pauvreté. 149

PECHE'.

Quel étoit le peché des femmes acouchées. 423
Quelles ſont les deux plus grandes peines du peché originel. 38
Le peché eſt l'origine de toutes les ſervitudes. 448

PECHEUR.

Chaque pecheur a deux méres ſelon la chair & deux ſelon l'eſprit. 376

PEINTURE.

Les deſordres que cauſent les peintures deshonnétes. 444

PERES.

L'explication qu'ont donnée les Péres à la Salutation de l'Ange. 293
Le Pére Eternel communique ſa Paternité à S. Ioſeph, Paternité qui eſt incommunicable aux Perſonnes Divines. 231

PERSONNES.

Trois perſonnes ont droit d'appéller Jeſus-Chriſt du nom de Fils. 233

PHARISIEN.

Pourquoi Jeſus Chriſt reprouve la Priére du Phariſien. 160

PHILOSOPHIE.

Les régles que nous donne la Philoſophie pour

connoître l'excelence d'un ouvrage. 4

PORTIONCULE.

Dieu a choisi la portioncule pour la rendre aussi célébre parmi les Chrétiens, que le Temple de Salomon l'étoit parmi les Iuifs. 501

PORTRAIT.

Portrait que l'Ecriture nous fait des Bienheureux. 473

PRELUDES.

Quels ont été les préludes de la formation de l'homme. 95

PREMICES.

Dieu a exigé les premices de toutes choses dans tous les états. 127

Quels sont les premices que Dieu demande de nous. 130

Les Païens ont ofert les premices à leurs faux Dieux. 131

PRESENTATION.

La sainte Vierge renouvelle son vœu d'obeissance au jour de sa Présentation au Temple. 151

PRIERE.

La Priere du Chrêtien doit avoir deux parties. 669

De quelle nature étoit la Priere de la sainte Vierge dans le Temple. 163

En quel tems Dieu avoit promis de donner aux hommes l'esprit de la Priere. 160

PROMESSE.

Pourquoi la promesse que Dieu fait d'unir la nature humaine à la divine, n'a été executée que long-tems aprés. 286

PUDEUR.

Ce que c'est que la pudeur. 297

PURETE'.

La pureté est une condition essentielle pour voir Dieu. 489

PURIFICATION.

Le ſens de la Loi de la Purification expliqué. 423
La ſainte Vierge n'étoit point obligée à la Loi de la Purificarion. 425
Comment la Purification s'acorde avec la pureté de Marie. 429
Toute la vie du Chrêtien n'eſt autre choſe que le miſtére d'une Purification continuelle. 437

R

RAISON.

RAiſon qui prouve l'enfance raiſonnable de la ſainte Vierge. 34
Les raiſons pourquoi on atribuë l'acompliſſement du miſtére de l'Incarnation au S. Eſprit. 332

REDEMPTEUR.

Importance de l'ofice de Redempteur. 358
Diférence entre le Redempteur & le Créateur. 359
Ce qu'il faloit dans la perſonne du Rédempteur pour acomplir l'ouvrage de la Rédemption. 361
En quel tems, en quel lieu Jeſus-Chriſt a commencé l'ofice de Rédempteur. 362.371

REFLEXION.

Belle reflexion ſur cette parole que l'Ange dit à Marie *inveniſti gratiam.* 320
Reflexion que doivent faire les péres & les méres avant que d'ofrir à Dieu leurs enfans. 463

REGLES.

Les régles que nous donne la Philoſophie pour connoître l'excelence d'un ouvrage. 4
Par quelle régle on connoit la grandeur de Marie. 7

RELATION.

Relation de la viſion de S. François à nôtre Dame des Anges. 515 & ſuiv.

RELIGIEUX.

Le bonheur des Religieux d'avoir Jeſus & Marie pour les premiers inſtituteurs de leur Profeſſion. 152

Confuſion pour les Religieux s'ils n'imitent le ſacrifice de la ſainte Vierge. 154

RELIGION.

En quoi conſiſte la Religion. 675

REPONSE.

S. Gabriël fait deux réponſes à Marie pour lui rendre raiſon de ſon *quomodo*. 91

Quelle fut la premiere réponſe que Marie fit à l'Ange. 318

REPOS.

Il y a deux ſortes de repos en Dieu. 167

REPROCHE.

Reproche qu'on peut faire aux peres & aux meres qui rachetent leurs enfans conſacrez à Dieu. 461

ROIS MAGES.

Les Rois Mages ont pû prévoir par la diſpoſition des Aſtres la naiſſance de Jeſus-Chriſt. 119

ROMAINS.

Quel fut l'article de l'aliance des Iuifs & des Romains. 20

ROSAIRE.

Les graces qui ont été atirées par le Roſaire. 704

Ce que c'eſt que la ſocieté du Roſaire. 654

Dans quel eſprit il faut reciter le Saint Roſaire. 687 & 701

Le Roſaire eſt la Reine de toutes les Priéres, & pourquoi. 690

ROSE.

Ce qui eſt repréſenté par la Roſe, & en quel état elle avoit été créée. 654 & 685

S

SAGESSE.

L'Ordre de la Sageſſe de Dieu, c'eſt de commencer par de moindres ouvrages, pour finir par de plus parfaits. 90

SAINTS.

Les Saints ſont ſujets à des avantures également triſtes & agréables, & pourquoi. 248

Comment les Saints ſont les Avocats des pécheurs. 509

SALOMÉE.

Combien il y a eu de femmes de ce nom. 101

SALUT.

Le ſalut de l'homme c'eſt un ouvrage digne de Dieu. 502

SANG.

Pourquoi il a fallu que le Sang Roïal dont Marie eſt iſſuë, ait coulé par quelques veines impures. 85

SANSON.

La naiſſance miraculeuſe de Sanſon, eſt la figure de la ſantification de S. Jean-Batiſte. 370

SANTIFICATION.

Diférence qu'il y a entre la ſantification de Marie & celle des autres Saints. 18

En combien de façons ſe faiſoit la ſantification des enfans mâles qu'on ofroit à Dieu

dans l'ancien Teſtament. 152
La ſanctification de la Sainte Vierge eſt diférente de celle de S. Joſeph. 208

SCAPULAIRE.

Il y avoit de trois ſortes de Scapulaires. 624
De quelle neceſſité nous eſt le Saint Scapulaire. 618. & 621.
Le Saint Scapulaire n'eſt pas un vêtement d'honneur pour un Confréte dont la vie ne répond pas à l'habit. 627
Le S. Scapulaire eſt un habit de ſainteté, de neceſſité & d'honneur. 611
Le S. Scapulaire eſt un ſigne de grace & de ſainteté. 615
A quoi ſont obligez les Confréres du S. Scapulaire. 615
Ce que l'on peut apliquer au Saint Scapulaire. 617
A qui l'on peut comparer les Confréres du S. Scapulaire. 642

SERVITUDE.

Definition que les Juriſconſultes donnent de la ſervitude. 449
Comme ſe diviſe la ſervitude légale. 450
JESUS CHRIST a ſubi le joug de trois ſervitudes. 452

SIECLES.

Quel interêt prenoient tous les ſiécles à la naiſſance de la Sainte Vierge. 112

SIGNE.

Il y a deux ſortes de ſignes. 612

SIMEON.

Merveilles qui ſe firent dans le Temple en la perſonne de S Simeon. 476
La joie de S. Simeon lors qu'il vit le Sauveur

dans le Temple, & qu'il le tint entre ſes bras. 484

Pourquoi nous ne poſſedons pas JESUS-CHRIST comme S. Simeon. 491

SOCIETE'.

L'homme eſt entré en une belle ſocieté. 650

SOUPIRS.

Combien les ſoupirs de la Ste Vierge ont été efi-caces. 170

SUJET.

Il y a trois ſujets impuiſſans ſur leſquels Dieu a fait trois fameux miracles. 88

SUPLICE.

Divers genres de ſuplices qu'ont ſoufert les Martirs. 243

T

TEMPLE.

DE quelle nature étoit la Priére de la Sainte Vierge dans le Temple. 163

Quelle étoit l'ocupation de la Ste Vierge dans le Temple. 169. 172

La ſainte Vierge a ofert dans le Temple les premices du prix de nôtre Rédemption 182

Les avantages que Marie reçut dans le Temple, & l'auſtérité de ſa vie. 187. 188

TROUBLE.

A quoi eſt attribué le trouble de la ſainte Vierge dans les paroles de l'Ange. 294

V

VERBE.

TRois ſortes de naiſſances dans le Verbe Incarné. 132
Le Verbe Divin a paru au monde ſous trois qualitez diférentes. 399
A quelles fins étoient les apparitions du Verbe en forme humaine. 96

VERTU.

La veritable nobleſſe doit être ſoutenuë de la vertu. 80
Un Gentil-homme n'eſt rien ſans la vertu. 80
Jamais la nobleſſe du ſang n'a reçu tant d'éclat de celle de la vertu, qu'en la perſonne de Marie. 82
Les vertus tourmentent quelquefois les juſtes. 214
La vertu ſe preſente avec le viſage du vice. 216

VICE.

Le vice ſe preſente ſouvent ſous le maſque de la vertu. 215

SAINTE VIERGE.

Pourquoi la ſainte Vierge a dû eſtre conçûë ſans peché. 14
La ſainte Vierge a maintenu en ſa perſonne la paix que la nature & la grace y avoient établi. 17
La ſainte Vierge a eu l'uſage de la raiſon dés le premier inſtant de ſa Conception. 33
Raiſon qui prouve l'enfance raiſonnable de la ſainte Vierge. 34
La ſainte Vierge a produit dés le premier inſtant

de ſa Conception, les actes les plus parfaits de la vie Chrétienne & raiſonnable. 38
La ſainte Vierge a du être raiſonnable dans ſon enfance, puis qu'elle a été conçûë dans la juſtice originelle. 40
La volonté de la ſainte Vierge a été doüée dans le ſein de ſa Mére des habitudes des plus héroïques vertus, comme ſon entendement des plus ſublimes connoiſſances. 41
La ſainte Vierge a été quelquefois voïagere & Bien heureuſe tout enſemble. 46
Nous devons atribuër à la ſainte Vierge tout ce qui ne repugne ni à la foi ni a la pieté. 47
La ſainte Vierge a été bien heureuſe dés le premier moment de ſa Conception. 51
La deſtinée de la ſainte Vierge n'a point été ſoûmiſe aux influences des Aſtres. 63
Trois momens dans la vie de la ſainte Vierge également heureux. 65
La ſainte Vierge procede de Dieu par une emanation plus noble que les autres hommes. 73
Quelle a été la nobleſſe de la ſainte Vierge du côté de ſes anceſtres. 77
Pourquoi la ſainte Vierge devoit être d'une illuſtre naiſſance. 79
La naiſſance de la ſainte Vierge a donné la perfection à tout l'univers. 109
Tous les grands hommes ont pouſſé des ſoupirs pour la naiſſance de la ſainte Vierge. 111
Quel interêt prenoient tous les ſiecles à la naiſſance de la Sainte Vierge. 112
La Sainte Vierge a commencé l'obſervance des trois vœux de Religion. 140
Quel étoit le patrimoine de la Sainte Vierge, & l'uſage qu'elle en fit. 148

En quel tems, & comment la Sainte Vierge fit vœu de pauvreté. 149
La Sainte Vierge racheta ſon Fils par le prix ordonné par la Loi pour marque de ſa grande pauvreté. 150
La Sainte Vierge a conſacré le premier moment de ſa vie par le vœu d'obeiſſance, & les actes qu'elle en a toûjours fait. 151
La Sainte Vierge a été un Enfant de Priére. 161
De quelle nature étoit la Priére de la Sainte Vierge dans le Temple. 163
Combien les ſoupirs de la Sainte Vierge ont été eficaces. 170
La contemplation de la ſainte Vierge étoit plus relevée que celle des Eſprits Bien-heureux. 171
La ſainte Vierge a ofert dans le Temple les premices du prix de nôtre Rédemption. 182
Sentimens partagez ſur le Mariage de la ſainte Vierge. 197
Il y a eu un veritable Mariage entre la Ste Vierge & S. Joſeph. 199
La ſainte Vierge eſt ſantifiée d'une façon diférente de S. Joſeph 208
Pourquoi Dieu ne voulut pas acomplir le miſtére de l'Incarnation de ſon Fils ſans le conſentement de la ſainte Vierge. 308
La ſainte Vierge n'étoit point obligée à la Loi de la Purification. 425
Comment la ſainte Vierge s'eſt purifiée dans le Temple. 430
On a cru fauſſement que la ſainte Vierge avoit reçu le Sacrement de Pénitence. 431
La ſainte Vierge a deux Corps. 631

La

La Ste Vierge a obtenu les trois plus grandes Indulgences qui ont été acordées aux pécheurs. 6
Les merites de la ſainte Vierge ſe ſont répandus ſur tous les Patriarches de l'ancien Teſtament. 539
Dieu & la Ste Vierge joints enſemble, ont mis d'acord des choſes contradictoirement opoſées. 543
La ſainte Vierge a un droit inconteſtable ſur les tréſors de l'Egliſe. 549
Pourquoi la Sainte Vierge demeura trois mois chez ſa Couſine. 386
Trois ſortes de féconditez réunies dans la ſainte Vierge par raport à Jeſus-Chriſt. 587
Comment ſe doit entendre ce que l'Evangile dit, que la Ste. Vierge enfanta ſon premier né 588
La ſainte Vierge comparée à tous les Etres. 648
Reproches que la ſainte Vierge peut faire aux Confreres du Roſaire. 673

VIRGINITE'.

Marie a fait vœu de Virginité, quoi qu'elle fut défenduë. 144

VISITATION.

Exortation aux filles de la Viſitation à bien s'aquiter de leur devoir. 411

VISITE.

Les éfets de la Viſite de la ſainte Vierge à ſa Couſine. 388
La Viſite de la ſainte Vierge condannera celle des Chrêtiens, & pourquoi 391 & ſuiv.
Combien de miſtéres ſe ſont acomplis dans la viſite de la ſainte Vierge à ſainte Elizabet. 350

Il y avoit trois ſujets bien diſpoſez à recevoir la viſite de JESUS dans la maiſon de Zacharie, & quelles diſpoſitions ils avoient. 365

Pourquoi nous ne nous apercevons pas des fruits des viſites du Seigneur, & les diſpoſitions qu'il faut avoir. 373

VOEU.

La ſainte Vierge a commencé l'obſervation des trois vœux eſſentiels de Religion. 140

Le vœu de Virginité qu'a fait la Sainte Vierge, a participé aux deux Loix, nouvelle & ancienne. 144

VOÏE.

Quelles ſont les voies dures que JESUS-CHRIST nous a marqué par ſes exemples, 683

VOLONTE'.

Trois ſortes de volontez de Dieu comparées à trois ſortes d'oraiſons. 165

FIN.

7-2-2